
3 1761 09541110 4



LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

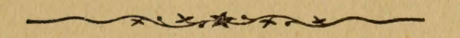
DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

20e ANNÉE. — 1920-1921



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

LE FONDS

DE

L'ABBAYE DE SAVIGNY

ET

LA MISSION DE NATALIS DE WAILLY A MORTAIN

Le département de la Manche s'est vu enlever, en 1839, une importante collection de documents qui, en vertu des lois constitutives des archives départementales et dans l'intérêt bien compris de la science historique, aurait dû être versée au dépôt d'archives de Saint-Lo. Environ 1700 pièces, presque toutes des XIIe et XIIIe siècles, provenant des chartriers de Savigny et de l'Abbaye-Blanche, furent alors transférées de la sous-préfecture et de l'hôtel-de-ville de Mortain aux Archives du royaume, par les soins de M. Natalis de Wailly, chef de bureau à la Section administrative de cet établissement. Un rapport officiel de M. de Wailly, conservé au secrétariat des Archives nationales, expose dans quelles conditions s'est opéré ce transfert.

M. de Wailly fut chargé par le Ministre de l'Intérieur, dont relevait alors le service des Archives, « de se rendre à Mortain pour y examiner les documents déposés dans un local dépendant de la sous-préfecture, et de faire transporter à Paris ceux qu'il conviendrait de réunir aux collections que l'on conserve à la Section historique des Archives du royaume ». Il définit comme il suit l'origine de ce fonds : « Au moment de la Révolution, on transporta, dit-on, dans le grenier [du local précité] les archives de l'abbaye de Savigny, de l'abbaye Blanche et de l'abbaye de Moutons; on y réunit aussi les titres saisis chez plusieurs familles nobles des environs et, quelques années après,

l'on plaça dans le même local ceux des papiers administratifs de l'ancien district de Mortain qui étaient inutiles au travail courant des bureaux. Tout récemment, lors de la démolition d'une tour dans laquelle étaient conservées les archives de l'ancienne vicomté de Mortain, une grande quantité de dossiers furent encore transportés dans ce grenier. » Il ajoute dans son rapport : « J'ai recueilli 116 pièces, presque toutes antérieures au xive siècle, et qui aujourd'hui sont réunies à la Section Historique des Archives du Royaume ; dans les parties de la collection déjà classées par M. Léchaudey d'Anisy, j'ai fait choix d'environ 1400 pièces, qui ont été transportées à Paris... En remuant les gravois, je suis parvenu à recueillir encore 105 chartes du xiie et du xiiie siècle... » Le choix de M. de Wailly s'est porté sur « ce qui paraissait offrir de l'intérêt pour les études paléographiques ou se rattachait aux points les plus importants de l'histoire... ». Le reste fut réservé pour les « archives locales », c'est-à-dire pour les Archives départementales de la Manche à Saint-Lo [1].

Nous n'avons pas à critiquer ici le rapport de M. de Wailly, qui est exact dans ses grandes lignes. Évidemment, quand il parle de « l'ancienne vicomté » de Mortain, c'est « l'ancien comté » qu'il veut dire ; et quand il nous apprend qu'au moment de la Révolution, on transporta dans le local de l'administration du district les archives de l'abbaye de Moutons, il oublie que cette abbaye avait été réunie, un siècle auparavant, à celle des Bénédictines d'Avranches : ses archives se trouvaient, en 1790, dans cette dernière ville, d'où elles ont été transférées régulièrement à Saint-Lo [2]. Une dizaine de documents tout au plus étaient restés à Mortain, où Léchaudé d'Anisy les vit en 1839 et en corsa son rapport. Mais ce sont là de légères inexactitudes, qu'un savant illustre peut se permettre. Son examen des chartes de Mortain fut forcément rapide, et son triage plu-

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXVIII (1917), p. 59.

2. Une lettre du procureur syndic du district de Mortain, du 14 décembre 1791, ne cite que 4 établissements religieux du district dont les archives aient été confisquées : Savigny, l'Abbaye-Blanche, le chapitre de Mortain et le séminaire de la Garlière, en Saint-Laurent-de-Cuves (Arch. de la Manche, L 954, fol 88).

tôt vite fait. Cette opération n'en constituait pas moins une violation flagrante de la loi du 5 brumaire an V, dont l'article 1er avait ordonné la réunion dans les chefs-lieux de département de tous les titres et papiers acquis à la République; elle était contraire au « principe fondamental de l'archivéconomie, celui du respect des fonds »; et l'on se demande dans quel état se trouveraient aujourd'hui nos belles collections départementales, s'il avait pris fantaisie au ministre d'alors, le comte Duchâtel, ou à ses successeurs, de leur appliquer à toutes le même traitement. S'il faut en croire Léopold Delisle [1], « les antiquaires du pays protestèrent avec une extrême violence contre ce qu'ils appelaient un enlèvement illégal ». « Que de fois, ajoute-t-il, M. de Gerville m'a-t-il fait entendre ses plaintes d'avoir vu la province frustrée d'un des plus précieux monuments de son histoire!... » Mais toutes ces protestations furent inutiles, et les plaintes, d'ailleurs justifiées, de M. de Gerville restèrent sans écho, même auprès du savant illustre qui s'honora pendant toute sa vie d'avoir été son disciple.

L'administration du district de Mortain était entrée en possession du chartrier de Savigny en vertu de l'article 9 du titre III de la loi du 5 novembre 1790. Cet article est ainsi conçu : « Les registres, les papiers, les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrations de département et de district, seront déposés aux archives du district de la situation desdits bénéfices ou établissements, avec l'inventaire qui aura été ou qui sera fait préalablement. » Mais dès le 20 mai de la même année, les officiers municipaux de Savigny avaient dressé un inventaire du mobilier de l'abbaye et envoyé au district les clefs du chartrier [2]. Le district attendit près de dix mois avant de procéder au recense-

1. Léopold Delisle, *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigny*, Avant-Propos, p. VI.

2. La vente aux enchères du mobilier de l'abbaye eut lieu le 15 décembre 1791 (Arch. de la Manche, série Q, pièce non classée). Le 15 octobre précédent, il avait été procédé à l'apurement du compte de l'abbaye et à la liquidation du traitement des religieux (Ibid.) V. également H. Sauvage, *Mortain pendant la Terreur* (*Revue de l'Avranchin*, X, 1900, p. 47, 48).

ment de l'inventaire et à l'apposition des scellés. Cette formalité ne fut remplie que le 14 mars 1791 par le citoyen Gautier, administrateur du district, en présence de la municipalité et de sept religieux qui n'avaient pas encore quitté le monastère [1]. Des cachets en cire rouge, aux armes du district, furent apposés sur les deux serrures de la porte du chartrier, et on les recouvrit, pour plus de sûreté, d'une plaque en fer-blanc. Le 20 mars, il fut rendu compte de cette opération au Procureur général syndic du département Frémin de Beaumont [2]. Une question se posait : Que fallait-il faire de la bibliothèque et des archives? Il y avait là une masse considérable de livres et de documents qui occupaient deux pièces séparées de l'abbaye, et qu'on ne pouvait transporter au secrétariat du district, à cause de l'insuffisance du local. Le directoire du département répondit par un arrêté, daté du 23 mars, portant que « les titres, papiers et bibliothèque seraient provisoirement déposés et mis sous scellés dans un appartement que désignerait le commissaire chargé de faire le recensement des meubles » [3]. Le commissaire jugea que l'appartement était tout désigné : c'étaient ceux-là même qu'occupaient la bibliothèque et le chartrier. Il laissa les choses en l'état, sous la surveillance des religieux, constitués gardiens des scellés.

Cette situation ne pouvait se prolonger sans inconvénient. A la rigueur, il importait peu que la bibliothèque restât fermée, puisque les derniers habitants de l'abbaye allaient la quitter. Les religieux se retirèrent les uns après les autres, emportant non seulement leur mobilier, mais jusqu'aux placards et aux lambris de leurs cellules. Il fut un instant question de faire de Savigny une maison départementale pour les réguliers qui voudraient continuer la vie commune : presque tous ayant préféré leur liberté, ce projet dut être abandonné, et l'abbaye resta déserte. A deux reprises, le 10 avril et le 31 juillet 1791 [4], les Co-

1. Inventaire de l'abbaye de Savigny, 14 mars 1791; papier, 10 feuillets (Arch. de la Manche, série Q, non classée). Les cinq chevaux de l'abbaye avaient été vendus aux enchères, par ordre du district, le 9 février précédent.
2. Arch. de la Manche, L 954, fol. 31.
3. Ibid., fol. 36.
4. Ibid., fol. 66.

mités de la Constituante, et en particulier le Comité ecclésiastique, demandèrent avec instance au district, soit directement soit par l'intermédiaire du procureur général syndic, un relevé des livres et des objets d'art précieux provenant des établissements supprimés : le district se borna à répondre que la seule bibliothèque de Savigny présentait quelque intérêt, mais qu'elle était encore sous scellés et que, « quoique assez nombreuse, elle ne contenait aucuns manuscrits et très peu de livres dignes de piquer la curiosité des savants ». Des savants peut-être, encore bien que l'assertion eût besoin d'être vérifiée. Mais les voleurs furent plus curieux. Au cours de l'année 1792, ils brisèrent la vitre d'une des fenêtres donnant sur le jardin légumier, pénétrèrent dans l'appartement et firent main basse sur les livres [1]. Il fut impossible d'évaluer l'importance du pillage, aucun inventaire n'ayant été dressé. Ce vol, au surplus, n'intéressait que les amis des lettres, et il ne semble pas qu'ils fussent alors très nombreux dans le pays.

Mais on avait besoin des archives. La loi du 5 novembre 1790 n'avait ordonné leur réunion au chef-lieu du district que pour permettre à la nation de faire valoir ses droits sur les biens de l'abbaye devenus sa propriété. Privée de ses titres, la nation était exposée à perdre un très grand nombre de rentes par la prescription et à subir un préjudice du seul fait d'un retard dans le paiement des arrérages. Le 6 août 1791, les administrateurs du district de Bayeux ayant demandé qu'on leur envoie « les titres des domaines nationaux dépendant de l'abbaye de

1. Procès-verbal du citoyen Gesbert, administrateur du district, 24 septembre 1792 (Arch. de la Manche, série Q, non classé). La « Déclaration des biens, revenus et mobiliers de l'abbaye de Savigny », que les religieux fournirent en 1790 (Arch. nat., L 966, n° 64), donne les renseignements suivants sur la bibliothèque : « Les livres qui la composent sont au nombre de 3400, en y comprenant 80 manuscrits sur velin, de peu de conséquence, et les brochures, polémiques ou périodiques. Les in-folios ont pour la plupart d'anciennes éditions des Saints Pères et des théologiens des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, des commentaires ou gloses sur l'écriture sainte. Les autres livres sont in-4°, in-8°, etc., presque tous des traités de théologies cholastique, de controverses et de morale, des œuvres ascétiques, de piété, etc., etc. Il y a peu de livres d'histoire et d'érudition philosophique. » (H. Sauvage, *L'Abbaye de Savigny au moment de la fermeture de ses cloîtres*, dans la *Revue de l'Avranchin*, IX, p. 71-80.)

Savigny qui font partie de leur district » [1], les administrateurs du district de Mortain doivent s'excuser de n'avoir pu faire encore le triage de ces titres, restés sous scellés à l'abbaye et qu'il est impossible de transporter dans le local de l'administration, faute de place pour les recevoir. Or les biens de Savigny s'étendaient très loin, non seulement dans la Manche, mais dans les départements voisins du Calvados, de l'Orne, de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne. Des requêtes semblables à celle du district de Bayeux pouvaient se produire à chaque instant. D'autre part, comme le faisait observer le procureur général syndic du département dans sa lettre du 9 décembre 1791 [2], la Régie des droits d'enregistrement avait été chargée de faire dresser un état de tous les droits et de toutes les rentes appartenant à la nation ; pour former ces états et établir des cueilloirs exacts, les préposés de la régie avaient été autorisés à prendre communication de tous les titres qui, conformément à la loi du 5 novembre, devaient être déposés dans les archives de chaque district. Il importait de leur ouvrir au plus vite ce dépôt, pour mettre à couvert la responsabilité de l'administration en cas de retard dans la poursuite et l'achèvement de leur travail.

Il n'y avait là qu'une question de local à régler, et les administrateurs du district s'en préoccupaient déjà depuis longtemps. Un décret de l'Assemblée nationale, du 22 juillet 1791, les avait autorisés à acquérir l'hôtel de M. de Vaufleury, ancien lieutenant général du bailliage, pour y installer les bureaux du district et le tribunal [3]. Les travaux d'aménagement demandèrent plusieurs mois : ils ne furent achevés que pendant le premier trimestre de l'année 1792. C'est alors que le district prit réellement possession du chartrier de Savigny et que l'on procéda à son transfert à Mortain. Le 16 février 1792, l'un des administrateurs, le citoyen Gesbert, se rendait à l'abbaye, levait les scellés, et, avec l'aide du concierge, emballait la plus grande partie des titres et tous les ornements d'église restés dans le chartrier. Les titres remplirent à eux seuls 59 caisses, qui fu-

1. Arch. de la Manche, L 954, fol. 68.
2. Ibid., fol. 87.
3. Ibid., fol. 66 et 75.

rent dirigées le lendemain vers le chef-lieu du district. Le citoyen Gesbert ne laissa sur place que « quelques papiers, registres, mémoires et procédures » qui lui parurent moins importants que les autres. Mais, soit remords de sa part, soit clairvoyance plus grande de la part de ses collègues, il revint le 7 avril achever ce déménagement, et cette fois il emporta « soixante bordereaux ou registres en papier, trente-trois autres bordereaux ou registres couverts en parchemin, et *quatre livres ou états de donations faites à ladite abbaye* », ainsi que « plusieurs pièces d'écriture de main, procédures et mémoires imprimés », qu'il avait mis d'abord au rebut [1].

Ce fut une heureuse inspiration : car dans les « quatre livres ou états de donations », qui l'ont ainsi échappé belle, ou du moins dans trois d'entre eux, les érudits normands sont unanimes à reconnaître trois manuscrits précieux des Archives de la Manche : le Cartulaire ou Livre noir de Savigny, magnifique manuscrit en parchemin, du XIIe siècle, 177 fol., écrit sur deux colonnes, avec titres en couleur, dans lequel se trouvent transcrites et classées par diocèses 679 chartes, intéressant l'histoire de l'abbaye pendant le premier siècle de son existence et fournissant des renseignements très utiles sur la Normandie, la Bretagne, le Maine et l'Anjou ; — le grand Cartulaire du Maine, registre en parchemin, de 186 feuillets, qui contient la transcription, faite au XVIIe siècle, de titres ayant trait aux possessions de l'abbaye de Savigny dans le pays du Maine, depuis le XIIe siècle jusqu'à la seconde moitié du XVIe; — l'Inventaire des chartes de Savigny, dressé en 1523 sur l'ordre de l'abbé Louis d'Estouteville et donné par lui au monastère, registre parchemin de 76 feuillets, divisé primitivement en huit chapitres, en tête duquel se trouvait une liste, malheureusement perdue, « des abbeies dependentes dudit Savigni ». Peut-être faut-il voir dans le n° 4 un registre grand in-fol. de 304 feuillets, que l'on a parfois désigné, mais à tort, sous le nom de Cartulaire et qui est un état ou une suite d'états des revenus de l'abbaye, arrê-

1. Procès-verbal du transport des titres et papiers et autres effets encore existants dans la maison de la cy-devant abbaye de Savigny, 16 février, 7 avril 1792 (Arch. de la Manche, série Q, non classé), pap , 2 feuillets.

tés chaque année, de 1735 à 1760, en présence du prieur et des religieux — ou encore ce beau rentier de la seigneurie de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, dans le comté du Maine, registre grand in-fol. parchemin, 79 feuillets, que date la copie authentique d'une charte de Charles VIII, donnée à Montils-lez-Tours, le 16 mai 1491, pour l'amortissement de cette seigneurie, acquise par l'abbé de Savigny du seigneur de la Floscellière [1].

Les archives de Savigny avaient mis dix-sept mois à franchir les obstacles qui s'opposaient à leur transfert dans les bureaux du district, et à parcourir la distance de vingt kilomètres qui sépare Savigny de Mortain. Il leur fallut plus de soixante ans pour arriver à Saint-Lo. Déposées dans les greniers de l'hôtel de Vaufleury, elles y reçurent certainement la visite des agents des domaines, qui, pour toutes les opérations concernant la vente des biens nationaux, eurent plus d'une fois besoin de les consulter. Mais il ne semble pas qu'on ait jamais tenté de les mettre en ordre ni d'en dresser un inventaire. Elles tombèrent vite dans l'oubli. Il y eut cependant à Mortain, sous l'Empire et pendant une partie de la Restauration, un dépôt d'archives antérieures à 1790, et même un archiviste, le citoyen Bareigne, qui faisait valoir, en l'an XIII, « sa connaissance des anciennes écritures » [2]. Mais ce dépôt n'avait rien de commun avec celui de l'hôtel de Vaufleury : il était situé dans une des tours du château et se composait des minutes des greffes, des registres des tabellionages et de ceux de l'état civil, dépendant de l'ancien comté de Mortain, qui, au moment de la Révolution, appartenait au duc d'Orléans [3]. Ce dernier avait confié la garde du dépôt à un archiviste assermenté « chargé de délivrer des expéditions aux parties qui le requéraient ». L'origine de cette collection précieuse se trouve dans des lettres patentes du roi, da-

1. Le fonds de Savigny, aux Archives de la Manche, a été classé et répertorié par N. Dubosc. Le répertoire très sommaire a besoin d'être revisé.

2. Arch. de la Manche, M 13, liasse 3.

3. Le domaine de Mortain fut vendu aux enchères, à la requête du duc d'Orléans, Philippe Égalité, le 16 octobre 1792, devant M[es] Guillaume et Robin, notaires à Paris; il fut adjugé pour 800000 livres à Germain Bastard, avoué à Paris (H. Sauvage, *Mortain pendant la Terreur*, dans la *Revue de l'Avranchin*, XV, 49-54).

tées du 13 juin 1770, qui en autorisent la formation. Elle avait ainsi un caractère officiel; elle intéressait tous les habitants de l'arrondissement, et les sous-préfets de Mortain n'en connaissaient pas d'autre. A une demande de renseignements concernant les archives, que lui adressait en 1807 le baron Costaz, préfet de la Manche, le sous-préfet Pallix répondait par un exposé de l'origine de ce fonds et par des détails sur le fonctionnement du service. Lors de la grande enquête que prescrivit M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, par sa circulaire du 22 septembre 1812, le même sous-préfet se contenta, pour toute réponse, de renvoyer à ses lettres antérieures. Il faut descendre jusqu'à l'enquête de 1820, ordonnée par le comte Siméon, pour découvrir une vague mention des chartriers de Savigny et de l'abbaye Blanche. Un questionnaire, exactement calqué sur celui de 1812, avait été envoyé dans toutes les sous-préfectures. La 11me question était la suivante : A-t-on réuni, trié, inventorié des papiers provenant des établissements monastiques, ecclésiastiques ou civils supprimés? M. de Lespinasse, sous-préfet de Mortain, après avoir répondu négativement, ajouta : « Il pourrait cependant s'en trouver dans un tas de papiers déposés sans ordre ni nombre tant au bas d'une grande armoire qui existe au dépôt des archives (celui de la tour du château) que dans les greniers de la sous-préfecture... Il serait du plus grand intérêt, soit pour les établissements publics soit pour les familles, que ces papiers, au nombre desquels il ne peut manquer d'y en avoir d'importants, fussent soigneusement examinés et triés par une personne versée dans la lecture des anciennes écritures... [1]. » Mais cette sollicitude un peu tardive de l'administration s'explique aisément lorsqu'on sait que M. de Gerville était venu à Mortain l'année précédente et qu'il y avait découvert ces magnifiques archives, laissées depuis si longtemps à l'abandon.

Dans l'Avant-Propos qui précède l'édition phototypique du *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigni*, Léopold Delisle a raconté avec beaucoup de charme le voyage de son vieux

1. Arch. de la Manche, M 13, f. 3.

maître dans le sud du département, où il poursuivait, à petites journées, son exploration méthodique de tous les monuments, antiquités et objets d'art, ainsi que de tous les dépôts d'archives intéressant l'histoire et l'archéologie normandes. Il nous a peint son émerveillement lorsque, invité par le sous-préfet à voir un tas de parchemins et de papiers qui se trouvaient dans un grenier, il fut mis en présence d'une très considérable portion du chartrier de Savigny... « Il fut ébloui par la richesse d'un tel trésor. Jamais il n'avait vu une aussi considérable masse de chartes, remontant au XIIe siècle, toutes étonnamment bien conservées sous une épaisse couche de poussière, et munies pour la plupart de sceaux parfaitement intacts. » Dans le tas de parchemins Gerville distingua le Cartulaire, qu'il emporta pour le copier, avec l'agrément du sous-préfet, et qu'il jugea prudent de renvoyer directement aux Archives de la Manche. Il remarqua aussi le fameux Rouleau mortuaire qu'il prit pour un rôle d'affiliation des abbayes en rapport avec Savigny : il ne pouvait prévoir que ce document contribuerait, dans une si large mesure, à fonder la réputation d'érudit de son illustre disciple, ni qu'il deviendrait un jour l'une des plus belles pièces du Musée des Archives nationales; sans quoi, il lui eût fait prendre, à n'en pas douter, le même chemin que le Cartulaire.

Il est étonnant que Léopold Delisle, en racontant le voyage d'exploration de M. de Gerville, n'ait pas songé à le rattacher à cette vaste entreprise de recherches sur les antiquités de la France, dont l'Empire avait eu, en 1810, la première idée, et qui, mise de nouveau en train par le gouvernement de la Restauration, se poursuivait alors dans toutes nos provinces sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Une circulaire du comte Decazes, ministre de l'Intérieur, datée du 8 avril 1819, avait recommandé cette entreprise à la sollicitude des préfets[1], et celui de la Manche, le baron de Vanssay, s'était aussitôt préoccupé de l'organiser dans son département. Le très curieux arrêté qu'il prit à cette occasion porte la date du

1. Arch. de la Manche, T 15, f. 1.

31 décembre 1819 [1]. Mais dès le mois d'avril des démarches étaient faites pour trouver dans chaque arrondissement le correspondant demandé par le ministère. Parmi les savants qui paraissaient le plus capables de seconder les vues du Gouvernement, M. de Gerville, membre du Conseil général, était au premier rang. Le préfet n'eut pas de peine à obtenir son concours. Une lettre d'introduction auprès du sous-préfet de Mortain lui fut remise dès le 24 avril, et au mois d'août suivant il put accomplir cette mission, qui devait avoir des résultats si importants pour l'histoire du département. M. de Lespinasse en rendait compte au préfet, le 27 août : « Je me suis fait un plaisir, lui écrivait-il, de donner à M. de Gerville tous les renseignements qui étaient en mon pouvoir. J'ai mis à sa disposition quelques manuscrits anciens relatifs à l'abbaye de Savigny, qui se trouvent déposés dans mes bureaux, et lui ai procuré un maître de dessin qui s'est chargé d'esquisser au crayon divers objets qui lui ont paru mériter quelque intérêt. A peine avait-il parcouru quelques communes de l'arrondissement que la goutte l'obligea de rentrer à Mortain, où il garde la chambre depuis près de huit jours. Cela ne l'a pas empêché de se livrer à l'étude. Aussi a-t-il profité de sa captivité pour lire les manuscrits que je lui ai procurés. M. Leverdays [2], de son côté, est venu à son secours en lui prêtant divers auteurs, et M. le curé de Mortain a mis aussi sa bibliothèque à sa disposition. » Et le sous-préfet ajoutait (ceci pour donner tort à la légende qui fait de M. de Gerville un savant dépourvu d'aménité) : « Il a l'intention de revenir dans l'arrondissement le printemps prochain. Je serai très flatté, en mon particulier, de renouveler connaissance avec lui. Sa société est douce et très intéressante, et tous ceux qui ont eu l'honneur de le voir lui rendent la justice qui lui est due, et seront fort aises de le posséder [3]. »

M. de Gerville a eu le mérite de découvrir les archives de Mor-

1. Reg. des arrêtés généraux du Préfet, n° 63, fol. 68-69 (Arch. de la Manche, série K).

2. Docteur en médecine, maire de Mortain, M. Leverdays devint député de la Manche en 1831. Il était né au Rocher le 31 août 1772; il mourut à Mortain le 11 avril 1849.

3. Arch. de la Manche, T 15, f. 1.

tain et d'en signaler l'importance. Il a eu le mérite non moins grand, et peut-être plus rare, d'explorer ces richesses sans céder à la tentation d'en dérober la moindre partie. Les personnes qui visitèrent après lui les greniers de la sous-préfecture partagèrent son enthousiasme mais n'eurent pas ses scrupules. Qu'il y ait eu un « pillage organisé » de cette magnifique collection de documents, c'est peut-être beaucoup dire. Mais des vols assez nombreux furent commis, dont la sagacité de Léopold Delisle devait plus tard retrouver la trace dans les catalogues des libraires et les collections publiques ou privées. On hésite à reconnaître le produit d'un vol dans ce « lot de chartes relatives à l'Anjou qui arriva entre les mains de Toussaint Grille et fut acheté par les soins de Marchegay pour les Archives de Maine-et-Loire »[1]. Ces documents avaient sans doute été envoyés par les administrateurs du département de la Manche à leurs collègues de Maine-et-Loire, lors de la vente des biens nationaux, en l'an V ou en l'an VI, époques où des échanges de titres eurent lieu entre plusieurs départements. Depuis ils étaient tombés en des mains particulières. Mais le doute n'est plus permis pour les 217 pièces de la collection Leber, que ce bibliophile céda en 1838 à la Bibliothèque de Rouen (Catalogue, n° 3122), ni pour quelques chartes isolées qui ont été cédées par des brocanteurs à la Bibliothèque nationale ou qu'on retrouve dans la collection Mancel[2], à la Bibliothèque de Caen; ni pour cet acte curieux d'André de Vitré, daté de 1184 au siège de Karak en Terre Sainte, qui, recueilli par l'abbé Couanier de Launay, est aujourd'hui compris dans le recueil manuscrit n° 207 de la Bibliothèque de Laval; ni enfin pour cette série de pièces très intéressantes, munies de sceaux bien conservés, qui trouva place dans le cabinet de Léchaudé d'Anisy et fut attribuée en 1854 aux Archives de la Manche. L'archiviste d'alors, Nicolas Dubosc, a fait dans son rapport annuel le récit de cette importante restitution[3], due au zèle de Léopold Delisle : elle

1. *Rouleau mortuaire du B. Vital*, avant-propos, p. III-IV.
2. T 4, n°s 22, 30, 31, 32 (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, XLIV, 40).
3. *Annuaire de la Manche*, 1855, p. 523-524.

comprenait 151 pièces, parmi lesquelles une centaine d'originaux des XIe, XIIe et XIIIe siècles, et 40 sceaux isolés, détachés de leurs chartes. Avec la collection des Archives nationales, c'est certainement ce qu'il y avait de mieux dans le chartrier de Savigny.

Léchaudé d'Anisy avait eu des facilités particulières pour explorer les archives de Mortain et enrichir sa collection à leurs dépens. La Commission des Records d'Angleterre l'avait chargé, en 1834 [1], de rechercher dans ce dépôt, comme dans les autres du département, les actes relatifs à l'histoire anglaise, et cette mission l'avait mis en rapport avec un sous-préfet intelligent, M. Lemaistre, qui se préoccupait de réunir des notes historiques sur la ville et l'ancien comté de Mortain. C'est M. Lemaistre qui signala au préfet d'alors, M. Gattier, l'importance des documents ensevelis dans les greniers de sa sous-préfecture. L'Annuaire de la Manche de 1836 [2] a sauvé de l'oubli l'excellent rapport qu'il présenta sur cette question au Conseil d'arrondissement : il y reproduisait une longue lettre de Léchaudé d'Anisy, auquel il avait demandé, le 5 mars 1835, des renseignements « sur la situation et la richesse des archives de Mortain ». Le Conseil d'arrondissement soumit la question au Conseil général, et celui-ci, dans sa session de 1835, émit le vœu que « les richesses archéologiques, dont l'existence lui était révélée, fussent signalées au gouvernement, et que, dans un prompt délai, un élève de l'École des Chartes fût envoyé à Mortain pour en faire le dépouillement » [3]. Le préfet écrivit dans ce sens au ministre de l'Instruction publique, qui était alors Guizot. On sait le grand intérêt que ce dernier portait au développement des études historiques et combien il s'efforçait de faire concourir à cette œuvre les Archives départementales. Il accueillit favorablement les ouvertures de M. Gattier et chargea un illustre érudit normand, M. de Caumont, de se rendre à Mortain pour examiner les papiers de la sous-préfecture. M. de Caumont dé-

1. *Annuaire de la Manche*, 1835, p. 256.
2. Ibid., 1836, p. 101-105.
3. *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, t. VII (1834-1835), p. 611.

clina cette mission, ou, s'il l'accepta, ne put la remplir. On songea donc à Léchaudé d'Anisy, que le sous-préfet Lemaistre recommandait vivement et qui, d'ailleurs, semblait tout désigné par sa première exploration du fonds d'archives qu'il s'agissait de classer. Léchaudé éleva d'abord des prétentions pécuniaires que le ministre jugea inadmissibles. Les choses traînèrent en longueur. C'était l'époque de la Monarchie de Juillet où les ministères se succédaient avec une étonnante rapidité. Il ne fallut pas moins de quatre ministres de l'Instruction Publique, Guizot, Pelet (de la Lozère), de Salvandy et Parant, pour régler cette petite affaire. Entre temps, sur la demande de Guizot et la proposition du préfet, qui lui non plus n'était plus le même (c'était M. Mercier), le Conseil général avait voté une somme de 300 francs pour contribuer à indemniser « l'archiviste paléographe » que le ministre avait promis d'envoyer [1]. Le ministère y ajouta, de son côté, une somme égale. Finalement Léchaudé d'Anisy accepta et fut désigné par un arrêté de M. de Salvandy, du 15 février 1839. Son séjour à Mortain se prolongea de la mi-avril à la mi-juin. Il ne semble avoir fait pendant ce temps aucun travail de classement proprement dit, et on ne saurait trop lui en vouloir puisque, de l'aveu même du sous-préfet, aucun local ne pouvait être mis à sa disposition pour recevoir les dossiers qu'il aurait classés. Son rapport, dont une copie existe aux Archives de la Manche [2], nous apprend qu'il se borna à recueillir 1569 chartes de l'abbaye de Savigny, qu'il les analysa « scrupuleusement », et qu'il dessina de 125 à 130 sceaux, presque tous du XIIe et du XIIIe siècle. Le tout fut enlevé par ses soins du grenier de la sous-préfecture et déposé dans des armoires, à l'hôtel-de-ville de Mortain. Nous savons par ailleurs qu'il n'oublia pas sa collection particulière et qu'il préleva, pour l'enrichir, sur les fonds de Savigny et de l'abbaye Blanche une partie des pièces, qu'il dut remettre plus tard à MM. Delisle, Tardif et Hippeau, commis par le Ministère de l'Intérieur au triage de cette collection. On voudrait être certain qu'il n'en a

1. *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, t. IX (1837), p. 507.
2. Arch. de la Manche, M 13, liasse 4,

pas « emprunté » d'autres, et que les Archives de la Manche sont bien rentrées en possession, au mois d'avril 1854, de tout le lot dont il les avait frustrées.

La mission de Léchaudé d'Anisy avait à peine pris fin qu'un autre missionnaire arrivait à Mortain, envoyé celui-ci par le Ministère de l'Intérieur, dans les attributions duquel était alors le service des Archives. Les deux voyages sont trop rapprochés pour qu'il n'y ait pas entre eux quelque relation. Il est possible que l'on ait eu déjà en haut lieu des soupçons sur le manque de scrupules de Léchaudé. Pour Léopold Delisle, c'est « le scandaleux état du chartrier de Mortain » qui provoqua l'envoi de M. de Wailly. « Le ministre n'hésita pas à mettre un terme au pillage organisé d'une aussi magnifique collection de documents. Il décida que les chartes déposées à la sous-préfecture de Mortain seraient transférées à Paris et incorporées dans la Section historique des Archives du Royaume. Natalis de Wailly, alors chef de la section domaniale, fut chargé d'en aller prendre possession. Nul n'était plus en état d'en apprécier la valeur. A peine informé de la commission qui lui était confiée, il partait pour Mortain, présentait sa commission au sous-préfet, faisait emballer sous ses yeux les parchemins du fameux grenier, et ramenait triomphalement à Paris, au bout de peu de jours, l'une des plus notables conquêtes qui ont enrichi les Archives du Palais Soubise au XIXe siècle. La translation s'était accomplie sans que la décision ministérielle eût transpiré en dehors de la sous-préfecture... [1]. »

La version que nous donne Léopold Delisle est évidemment celle qui avait cours aux Archives du Royaume, dans les environs de l'année 1840, et il est tout naturel qu'il s'en soit fait l'écho. Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Celui que donnent les Archives de la Manche est un peu différent.

C'est une question de savoir si, en transférant à Paris « les parchemins du fameux grenier », — non pas tous, d'ailleurs, mais une partie, — M. de Wailly a bien suivi les instructions

1. *Rouleau mortuaire du B. Vital*, loc. cit.

qu'il avait reçues du Ministère, ou s'il ne les a pas dépassées, par excès de zèle. Sa mission dans tous les cas ne fut pas secrète, et l'enlèvement des chartes de Mortain n'eut pas le caractère de surprise que lui attribue Léopold Delisle. Une intéressante correspondance fut échangée à ce sujet entre le comte Duchâtel, alors ministre de l'Intérieur, et M. Mercier, préfet de la Manche [1]. Dès le 29 août 1839, ce dernier est prévenu des intentions du ministre. Il est question du « triage des chartes de Mortain » et de l'envoi de M. de Wailly. Une lettre ministérielle du 18 septembre, adressée au préfet, définit en termes précis l'objet de sa mission :

« M. Natalis de Wailly, écrit le ministre, va partir pour remplir la mission dont je l'ai chargé, ainsi que je vous l'ai annoncé par ma lettre du 29 août, pour le triage des Archives de la sous-préfecture de Mortain. Je saisis cette occasion pour vous entretenir de quelques mesures relatives aux Archives départementales de la Manche.

« Je vous ai déja fait connaître, Monsieur le Préfet, l'intérêt que je porte à ces Archives, qui peuvent favoriser les études sur l'histoire de l'ancienne Normandie auxquelles plusieurs habitants de votre département se livrent avec un zèle et un talent qui ont été distingués plusieurs fois par l'Institut royal de France. Je ne doute pas que vous ne me prêtiez un actif concours pour rendre cet établissement aussi utile que possible.

« Et d'abord je persiste à penser qu'un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but est de centraliser dans les Archives de la Préfecture tous les documents d'intérêt local qui seraient épars dans d'autres dépôts publics. Outre que les personnes studieuses trouveront dans cette mesure l'avantage d'avoir, rassemblés dans un seul lieu, les matériaux de leurs études, la réunion que je désire offrirait au département, pour tous les objets dignes de conservation, la responsabilité de l'archiviste de la Préfecture, c'est-à-dire d'un fonctionnaire comprenant l'importance de ses fonctions et placé sous votre surveillance immédiate.

« Je crois devoir vous inviter, Monsieur le Préfet, à signaler à M. de Wailly, lorsqu'il se présentera à votre Préfecture, les dépôts analogues à celui de la sous-préfecture de Mortain, qui pourraient se trouver dans votre département, afin qu'il fasse, si cela lui est possible, le triage des documents utiles et inutiles, et que, parmi les premiers, il désigne ceux qu'il conviendrait de classer dans les Archives de la Préfecture, ou de transférer aux Archives générales du Royaume.

1. Arch. de la Manche, M 13, l. 4.

« Quoique je me propose de ne faire transférer à Paris que des pièces et documens qui n'ont point essentiellement un intérêt local, et qui doivent compléter des collections déja existantes dans notre grand dépôt national, cependant si, parmi les pièces transférées, et dont il vous sera laissé une note exacte, il s'en trouvait que vous jugiez convenable de conserver dans vos Archives, j'aurais soin qu'il vous en fût délivré des copies certifiées conformes, au cas où la pièce originale ne pourrait vous être abandonnée. J'ai même l'intention d'accorder, autant que cela sera possible, de semblables copies pour les pièces qui se rattachent à l'histoire locale et qui se trouveraient dans des dépôts ressortissant à mon ministère. J'espère aussi obtenir des autres ministères des mesures analogues....

« Je désire vivement, Monsieur le Préfet, que vous profitiez, dans l'intérêt des Archives de votre département, de la présence d'un homme aussi éclairé et animé d'un zèle aussi désintéressé pour la science que l'est M. de Wailly. Vous pourriez, par exemple, vous éclairer de ses avis pour l'organisation des Archives de votre département, que je lui recommande de visiter d'une manière spéciale. Je ne doute pas, du reste, que vous ne preniez les mesures nécessaires pour qu'il puisse remplir sa mission avec toute la facilité et la promptitude possible, dans les diverses localités où il sera appelé.... »

La distinction établie par le ministre entre pièces se rattachant soit à l'histoire générale, soit à l'histoire particulière de la Normandie, était purement arbitraire, et la loi du 5 brumaire an V n'avait prévu rien de tel. Mais son intention était bien, d'après cette lettre, de laisser aux Archives du département tous les titres présentant un intérêt local et de ne faire transférer à Paris que ceux de nature à compléter des collections déjà existantes au Palais Soubise. Dans ce dernier cas, il accordait même aux Archives de la Manche des compensations qui sont restées à l'état de promesses. M. de Wailly n'avait nullement été chargé d'écrémer les dossiers de Savigny et de l'abbaye Blanche, pour en extraire tout ce qu'il jugerait intéressant au point de vue paléographique et le réunir à la presque totalité des chartes déjà mises de côté par Léchaudé d'Anisy, dont le travail lui permit de ne faire qu'un très bref séjour à Mortain et de hâter sa rentrée « triomphale » au Palais Soubise. Sa mission eut lieu dans les premiers jours d'octobre. Elle devait s'étendre, on l'a vu, à tout le département. Le préfet en avait pré-

venu, dès le 24 septembre, non seulement le sous-préfet de Mortain, mais les autres sous-préfets, l'évêque de Coutances Mgr Robiou, et le président de la société d'archéologie du département de la Manche, qui était alors M. Feuillet, le père du célèbre écrivain : il les priait de lui indiquer tous les dépôts d'archives anciennes qu'ils connaîtraient et de faciliter à M. de Wailly leur exploration. Ce dernier passa par Saint-Lo, où le préfet lui soumit l'arrêté qu'il avait pris, le 26 avril précédent, pour la réorganisation des archives départementales [1], entassées encore sans aucun ordre, partie dans les greniers des bureaux, partie dans une vieille tour des jardins de la préfecture : on se préoccupait enfin de les loger dans un bâtiment neuf, et elles venaient d'être confiées à la garde d'un archiviste compétent, Nicolas Dubosc, dont le premier rapport porte la date du 22 août 1839 [2]. De Saint-Lo, M. de Wailly se rendit à Coutances, où l'évêque lui ouvrit ses archives et lui donna tous les renseignements qu'il désirait. Il visita la bibliothèque d'Avranches, que le ministre avait signalée à son attention, croyant qu'elle renfermait non seulement les manuscrits mais les archives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il arriva enfin à Mortain, où quelques jours lui suffirent pour trier et faire emballer les documents précieux, qu'il connaissait déjà de réputation.

Son travail terminé, il en rendit compte au sous-préfet par une lettre datée du 17 octobre : « J'ai terminé aujourd'hui, lui écrivait-il, le triage des documents qui avaient été inventoriés par M. Léchaudé d'Anisy. J'ai l'honneur de vous adresser l'état de ceux que j'ai fait emballer pour les transporter aux Archives du Royaume. J'ai en outre recueilli, soit dans les deux armoires qui se trouvent momentanément dans une des salles de la mairie, soit dans le grenier de la sous-préfecture, 213 chartes et un rôle de parchemin, dont un inventaire sera prochainement adressé par M. le Garde général des Archives du Royaume à M. le Ministre de l'Intérieur pour être transmis à M. le Préfet de

1. Arrêtés généraux du Préfet, reg. 78, fol. 46-54 (Arch. de la Manche, série K). Plusieurs expéditions de cet arrêté se trouvent dans la liasse M 13[4].

2. La minute de ce rapport, qui n'a pas été imprimé, se trouve aux Arch. de la Manche, M 13, l. 4.

la Manche. » A cette lettre est joint un état des documents enlevés : ces documents y sont désignés par les numéros qu'ils portent sur l'inventaire dressé par M. Léchaudé d'Anisy. Ils sont au nombre de 1183 pour l'abbaye de Savigny (numérotés de 1 à 1553), de 275 pour l'Abbaye Blanche (numérotés de 1 à 398), de 2 pour l'abbaye de Montmorel et de 2 pour l'abbaye de Troarn. M. de Wailly a mis au bas de cet état, qu'il a rédigé lui-même et signé, la note suivante : « Je déclare en outre avoir emporté pour les Archives du Royaume 1° le grand rôle sur parchemin dressé à la mort de saint Vital, premier abbé de Savigny; 2° deux cent quatorze pièces qui n'avaient pas été comprises dans le travail de M. Léchaudé d'Anisy [1]. » Et il ajoute : « J'ai vainement cherché dans la collection de M. Léchaudé d'Anisy le n° 1505 et les n°s 1511 à 1547 inclusivement. » Dans *l'État sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires* [2], M. le Directeur des Archives exprime le regret de n'avoir pu retrouver « l'état des documents transportés à Paris que M. de Wailly dut joindre à son rapport ». « Sa récolte, dit-il, fut immédiatement répartie entre les séries de la Section historique, surtout K, L et M, et on ne peut déterminer aujourd'hui avec certitude, faute de savoir exactement ce qu'il apporta, tout ce qui aux Archives provient de cette acquisition. De là provient sûrement, pourtant, tout le fonds de l'abbaye de Savigny. » Et aussi celui de l'abbaye Blanche, qui occupe le carton 979. Mais ne serait-il pas possible désormais de s'en assurer, si les chartes des Archives nationales, comme celles des Archives de la Manche qui ont la même origine, portent, écrit en une encre très caractéristique, le numéro d'ordre que leur a donné Léchaudé d'Anisy?

En transmettant au préfet de la Manche la lettre de M. de Wailly et l'état des documents transportés à Paris par ce der-

1. Dans le rapport de M. de Wailly, qui se trouve aux Archives nationales et que j'ai cité au début de cette étude, il est question « d'environ 1400 pièces » provenant de la collection déjà classée par Léchaudé d'Anisy (ce sont les 1462 pièces dont le détail est donné plus haut), puis de 116 pièces d'une part et de 105 de l'autre; ce qui ferait 221 au lieu de 214. Le sous-préfet, dans sa lettre, donne le chiffre de 213.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXVIII (1917), p. 59.

nier, M. Lemaistre, sous-préfet de Mortain, formulait un vœu très raisonnable, et conforme d'ailleurs aux intentions du ministre : « Aussitôt que vous aurez bien voulu, Monsieur le Préfet, écrivait-il, me communiquer l'inventaire analytique des pièces transférées et dont une partie dépend de la collection classée par M. d'Anisy, j'aurai l'honneur de vous faire connaître ceux de ces actes dont il pourrait être de quelque intérêt que des copies fussent conservées dans le pays. Il en est un surtout dont il serait à regretter que la copie du moins ne restât pas dans la localité qu'il concerne plus particulièrement. C'est le grand rôle sur parchemin, dressé à la mort de saint Vital, premier abbé de Savigny, et auquel M. Léchaudey d'Anisy a donné le nom de rôle d'affiliation de l'abbaye de Savigny. » La Préfecture de la Manche n'a pas reçu les copies promises par le ministre, et il ne semble point, d'ailleurs, qu'elle les ait jamais demandées. Les Archives départementales ne possèdent qu'une assez médiocre copie des chartes de l'Abbaye Blanche, aujourd'hui conservées dans le carton L 979 des Archives nationales. Mais l'inventaire analytique réclamé par le sous-préfet de Mortain fut bien envoyé à Saint-Lo. L'extrait suivant du Rapport du Préfet au Conseil général, lors de la session de 1840, suffirait à le prouver. Après avoir rendu compte de la mission de M. de Wailly, « envoyé au mois d'octobre par M. le Ministre de l'Intérieur pour inspecter les Archives départementales », le Préfet ajoute : « M. Nathalis de Wailly a visité également le dépôt existant à Mortain. Il en a extrait pour les archives du royaume le beau rôle de l'abbaye de Savigny, 1183 chartes originales provenant de la même abbaye, 275 de l'abbaye Blanche, 2 de l'abbaye de Troarn, 2 de l'abbaye de Montmorel, et 214 des deux premières de ces mêmes abbayes qui n'avaient pas été comprises dans le travail de M. Léchaudey-Danisy. M. le Ministre de l'Intérieur m'en a adressé l'inventaire, dont j'ai transmis copie à M. le sous-préfet de Mortain, pour conserver dans le dépôt la trace des titres que cet inventaire mentionne [1]. » Malheureusement, cet inventaire, que possèdent encore les Archives de la Manche, ne

1. *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, t. 11, p. 330.

porte que sur les 214 pièces indiquées ci-dessus; nous n'avons plus celui de Léchaudé, qu'il ne fait que compléter. Si la copie de ce dernier a disparu également des Archives nationales, on peut en revanche consulter dans ce même établissement, pour le fonds de l'abbaye de Savigny, la table alphabétique des noms de lieu, dressée en 1883 par Lecoy de la Marche, et, pour les fonds des abbayes de Savigny et de Mortain, l'excellent répertoire numérique, avec table, que M. P. de Vaissière a mis, en 1900, à la disposition des travailleurs [1].

La mission de Natalis de Wailly aurait dû provoquer le transfert immédiat du chartrier de Mortain à Saint-Lo et mettre fin à toutes ces péripéties. Il n'en fut rien. Comment se fait-il que ces malheureuses archives, objet de tant de convoitises, aient encore attendu près de quatorze ans avant d'aller occuper la place que la loi leur assignait depuis l'an V? Cela tient à plusieurs causes : insuffisance du local destiné à les recevoir (le bâtiment des Archives départementales était alors en construction, et les collections centralisées à Saint-Lo n'y furent installées qu'en 1847), — difficulté des communications, qui a toujours fait du Mortainais une région isolée dans le département, — événements de 1848, qui ont bouleversé le haut personnel de la préfecture : sept commissaires et préfets se sont succédé dans la Manche de 1848 à 1853; — enfin, il faut bien le dire, indifférence de l'administration, qui ne portait plus aux Archives le même intérêt que sous la Monarchie de juillet. Des changements non moins importants se produisaient à la sous-préfecture de Mortain. Elle avait été transférée de l'hôtel de Vaufleury, aujourd'hui hôtel de Mme de Morel, dans le château, qui venait d'être acheté par le département, de M. de Pracontal, acquéreur de l'antique domaine de Mortain et de la forêt de Lande-Pourrie [2]. Mais les archives ne suivirent pas les bureaux : elles restèrent dans leur grenier et eurent ainsi la chance d'éviter un nouveau

1. *État des inventaires des Archives nationales au 1er janvier 1914*, nos 203 et 217.

2. V. Gastebois, *Les sous-préfets de Mortain* (*Revue du Mortainais*, 3e année, no 9, p. 444). Voir également le dossier des Archives de la Manche, N 3, l. 4 (Sous-préfecture de Mortain).

déménagement. Le dépôt de l'hôtel de Vaufleury fut même augmenté. Dans une salle située au bas de l'escalier on entassa pêle-mêle tout le chartrier de l'ancien comté de Mortain, provenant de la tour du château, qui fut démolie lors de l'installation de la sous-préfecture[1]. Des registres de l'état-civil, environ 3000 registres de tabellionage, les papiers du domaine, tout ce qui restait des archives du bailliage, et de nombreux titres de propriété confisqués sur les émigrés furent jetés sans ordre sur le plancher de cette salle, où le temps et l'humidité les ont gravement endommagés. L'archiviste départemental les visita en 1845, et proposa, mais sans succès, de transférer tout ce dépôt à Saint-Lo. Un autre visiteur qualifié, Ch. de Beaurepaire, put se rendre compte en 1849 de l'importance de ces documents et de leur lamentable situation. Ce fut seulement en 1853 qu'on prit la mesure de salut qui s'imposait depuis longtemps.

Par dépêche du 21 avril, le Ministre de l'Intérieur prescrivit de déposer aux Archives de la Préfecture les parchemins et les papiers que M. de Wailly avait laissés à Mortain. Au mois de mars de l'année suivante, les mêmes ordres furent donnés pour l'ancien chartrier de la tour du château. Le déménagement eut lieu en 1853 et 1854. On en trouvera le récit dans les deux rapports annuels de l'archiviste, qui ont été imprimés à la suite des *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*[2]. Désormais les archives de Mortain étaient à l'abri, dans un local digne d'elles. Réparties entre les séries B, E et H, classées et répertoriées par Nicolas Dubosc, elles occupent aujourd'hui une place de choix parmi les collections du dépôt départemental de la Manche, qui, pour l'histoire des abbayes normandes notamment, ne le cède en importance qu'à celui de la Seine-Inférieure.

Il est permis de regretter que le fonds de Savigny soit entré mutilé dans ce dépôt. Cette abbaye était, ainsi que le rappelle Léopold Delisle, « l'une des plus puissantes de France, la mère d'une des plus notables familles cisterciennes[3] ». Le rôle capi-

1. D'après M. H. Sauvage, cette tour fut démolie dans la semaine de Pâques de l'année 1838 (*Revue de l'Avranchin*, X, 1901, p. 271).

2. *Annuaire de la Manche*, 1854, p. 324 et suiv., et 1855, p. 517 et suiv.

3. *Rouleau mortuaire du B. Vital*, loc. cit.

tal qu'elle a joué dans l'histoire religieuse de nos provinces de l'Ouest, au XIIe siècle, aurait peut-être tenté quelque érudit normand, s'il avait eu cet avantage, que lui promettait le comte Duchâtel, en 1839, de « trouver rassemblés, dans un seul lieu, les matériaux de son étude », et si les chartes anciennes des XIIe et XIIIe siècles, aujourd'hui conservées à Paris et à Rouen, étaient venues reprendre, à la tête des nombreux dossiers de Saint-Lo, la place que leur assignent à la fois le bon sens et la loi.

Paul Le Cacheux.

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LUNÉVILLE

(DEUXIÈME SUPPLÉMENT)

La Bibliothèque Municipale de Lunéville possède 210 manuscrits. Les numéros 1 à 179 furent catalogués par M. Mather, bibliothécaire, ancien professeur de philosophie. Les notices parurent en 1893, dans le t. XXI (p. 173 à 191) du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Les numéros 180 à 196 furent catalogués par M. Monin, bibliothécaire, ancien professeur de mathématiques. Ces notices parurent en 1903 dans le t. XLI (p. 654 à 657) du *Catalogue général*. Nous donnons aujourd'hui au public les notices des numéros 197 à 210.

M. Rousset,

Ancien bibliothécaire de Lunéville.

---

197. Recueil de neuf pièces concernant principalement Nicolas de Charmes [1], prévôt de Marsal [2].

1° En présence de Pierre Peltreman, commis tabellion de Marsal, et moyennant 120 francs de Lorraine, Germain Andrieu, de Semy-Bessange [3], cède à Baibillon Andrieu, veuve de Jean Loillier, de Guénes-

1. Charmes ; Vosges, arrondissement de Mirecourt.
2. Marsal ; Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Vic-sur-Seille, annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.
3. Semy-Bessange ; aujourd'hui Bezange-la-Petite, Meurthe, arrondissement

troff [1], ses droits sur le tiers d'une maison et le tiers d'un jardin sis à Geuvelize [2]. — 9 avril 1576.

2° En présence de Nicolas de Charmes, clerc juré et tabellion de Marsal, et moyennant 168 francs de Lorraine, Mougenot Guérard, de Marsal, vend à Claudon-Jean Peltre, moitrier [3] de la Neufve-Recourt [4], trois journaux de terre sis au ban de Marsal. — 14 décembre 1587.

3° En présence de Nicolas de Charmes, clerc juré et tabellion de Marsal, François Guérard, agissant comme tuteur de Jean Guérard, fils de Mougenot Guérard, reconnaît devoir à Gérard Loillier 177 francs 6 gros de Lorraine. — 12 décembre 1588.

4° En présence de Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, messire Claude de Charmes, chapelain du château de Tantonville [5], renonce, en faveur de son frère Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, à sa part de l'héritage paternel, à condition que son dit frère lui verse la somme de 250 francs de Lorraine et paye pour eux deux le douaire de leur belle-mère. — 7 octobre 1597.

5° Par-devant Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, et moyennant 16 francs 9 gros de Lorraine, Jean Méquillé, de Jevelise [6], vend à Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, un demi journal de terre sis au ban de Hublange [7]. — 11 décembre 1597.

6° Par-devant Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, Gaspard Mulquin (ou Malquin), doyen en la justice de Marsal, renonce, en faveur de Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, aux terres sises à Vézelise [8] à lui revenant en héritage de ses grand-père et grand'mère, à condition que le dit Nicolas de Charmes lui donne 250 francs de Lorraine et paye le douaire de sa belle-mère. — 31 janvier 1598.

7° Par-devant Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, Pierre Laphon, qui sort de prison, approuve la vente d'une

de Château-Salins, canton de Vic-sur-Seille; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

1. Guénestroff; Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Dieuze; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

2 Geuvelize; aujourd'hui Juvelise, Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Vic; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

3. Moitrier; fermier.

4. La Neuve-Recourt; Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Vic-sur-Seille, commune de Lezey; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

5. Tantonville; Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy, canton de Haroué.

6. Aujourd'hui Juvelise, voir plus haut.

7. Le ban de Hublange se trouve entre les finages de Marsal, Juvelise, Blanche-Église et Guéblange.

8. Vézelise; Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy.

terre et d'un pré, sis à Juvelise, faite par sa femme, pendant sa détention, à Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal. — 12 mai 1599.

8° Par-devant Nicolas Bardouillot, tabellion à Marsal, les frères Bastien et Clément Pidollat renoncent, en faveur de Nicolas de Charmes, à tout ce qui leur revient dans la succession de leur grand-père Jean de Charmes, de Vezelise, à condition que le dit Nicolas de Charmes leur donne à chacun 50 francs de Lorraine. — 7 janvier 1604.

9° Par-devant Nicolas Bardouillot, tabellion à Marsal, et moyennant 28 francs 9 gros de Lorraine, Claude de Malvoisin, seigneur d'Aboncourt [1], vend à Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, deux pièces de terre sises à Juvelise. — 28 février 1605.

1576-1605. Parchemin. Les sceaux manquent. — (Donné à la Bibliothèque de Lunéville, le 26 avril 1884, par M. Humbert, professeur.)

198. Pour récompenser les services militaires de Charles Mairot, le roi d'Espagne Charles II use de son droit de retenue féodale sur une portion de la seigneurie de Lencourt, en Franche-Comté, afin de permettre au dit Mairot d'acheter la dite portion. — Bruxelles ; 16 septembre 1666.

Parchemin. Reste d'un sceau de cire rouge sur double-queue de parchemin.

199. Recueil de quatre pièces diverses.

1° Par-devant Ambroise, tabellion à Mirecourt, et moyennant 100 francs de principal, Catherine Grandidier, veuve de Jean de Ville, bourgeois de Mirecourt, agissant tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, vend à Brice Piéry, bourgeois de Mirecourt, réprésenté par Marguerite Grandidier sa femme, un jardin, franc de toutes redevances, sis à Mirecourt au lieudit *sur la chaussée*. — Mirecourt, 23 novembre 1659.

2° Nonobstant les arrêts du 3 août 1669, 10 septembre 1737 et 24 mai 1776, le Parlement de Nancy autorise Joseph Bourguignon, avocat à Sarreguemines [2], à conserver les arbres fruitiers qui se trouvent dans sa vigne de Lunéville. — Nancy, 21 janvier 1778.

3° Contrat de mariage de Jean-Baptiste Balland, maître d'école à

1. Aboncourt-en-Vosges ; Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Toul, canton de Colombey.
2. Sarreguemines ; chef-lieu d'arrondissement de la Moselle.

Hériménil [1], et de Jeanne Pannot, veuve de Jean-François Husson, tailleur à Lunéville. — Lunéville ; 2 novembre 1781.

4° Contrat de mariage de Gaspard Lapierre, jardinier à Lunéville, et de Marie Saint-Simon. — Lunéville ; 24 mars 1785.

1659-1785. Parchemin.

200. Contrat de mariage du chevalier Jean-Pierre de Laroque, baron de Budos [2], et de Marianne de Bordes. — Bordeaux ; 18 avril 1715.

Cahier de papier timbré de 12 feuillets. — (Don de M. le Dr Briquel, de Lunéville.)

201. Inventaire de la succession mobilière du chevalier Pierre-Joseph de Calmeilh, seigneur de Lafosse [3], Viaud [4] et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, inventaire dressé à la requête de sa veuve, née Marie de Laroque de Budos. — Château de La Fosse ; 24-30 novembre 1760.

202. Recueil de quatre feuilles contenant des études de fortification d'après Vauban. Au bas de la première feuille on lit : « Gourdon, 1703. »

XVIIIe siècle. Parchemin. Quatre feuilles séparées :
1re feuille 510 × 340 millim.
2e — 840 × 230 —
3e — 760 × 230 —
4e — 510 × 340 —

203. Copie, prise en octobre 1879, par M. Mather, bibliothécaire de Lunéville, d'un document appartenant à M. le rabbin Lévy et intitulé : « Mémoire pour les Juifs de Lunéville et de Sarguemines à nosseigneurs de l'Assemblée Nationale. »

Cahier de papier de quatre feuillets. 250 sur 182 millim.

1. Hériménil ; Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton sud de Lunéville.

2. Budos ; Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Podensac.

3. Lafosse ; Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Saint-Savin.

4. Viaud ; Lot-et-Garonne, arrondissement et canton de Marmande, commune de Sainte-Bazeille.

204. Recueil de quatre pièces diverses.

1° Congé militaire absolu, délivré, à Colmar, le 29 août 1787, à Joseph Fiat, de Lunéville, soldat de la compagnie d'Elbée, au régiment de chasseurs à cheval *des Sevennes.*

2° Certificat de vie, délivré, le 13 novembre 1788, par Jean-Antoine Thiéry, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Lunéville, à l'abbé Jacques-Honoré Moreau, ancien aumônier du roi Stanislas.

3° Acte de notoriété, fait à Lunéville, le 24 Vendémiaire an VII (15 octobre 1798), établissant par le témoignage de Nicolas Challier et de Charles Pierre, tous deux jardiniers au dit Lunéville, que Claude Barbier, bûcheron à Lunéville, est l'unique enfant de feu Nicolas Barbier.

4° Copie de la prétendue lettre [1] adressée au roi Louis XVIII par le maréchal Moncey, pour refuser de faire partie du Conseil de guerre devant juger le maréchal Ney.

XVIIIe et XIXe siècles. Papier.

205. Recueil de deux pièces relatives à l'érection, à Lunéville, d'un monument à la mémoire d'Emile Erckmann.

1° Manuscrit autographe (4 feuillets) du discours [2] prononcé par M. Camille Viox, ancien député de Lunéville, à l'inauguration (14 décembre 1902) du monument Erckmann.

2° Copie, certifiée conforme à l'original par MM. Viox et Ribaud, du compte définitif du monument Erckmann (26 décembre 1903).

XIXe siècle. Papier. — (Don de M. Camille Viox, ancien député de Meurthe-et-Moselle).

206. Registre des délibérations du Comité formé pour l'érection à Lunéville d'une statue à Emile Erckmann.

15 janvier 1900 — 30 décembre 1903. Papier, 158 feuillets. 220 sur 170 millim. Couverture toile. — (Don de M. Camille Viox, président du dit Comité).

207. Page 1. « Disputationes theologicæ de justitia et jure. »

1. Cf. Henri Houssaye, *1815 : la seconde abdication, la Terreur blanche*, 19e édit., p. 570, note 1.

2. Ce discours a été publié dans le journal l'*Indépendant de Lunéville* du 18 décembre 1902.

Page 492. Comptes domestiques d'un particulier inconnu pendant les années 1752-1757. Sont mentionnés dans ces comptes François Villaume, Françoise Marchal et un certain Valentin.

Page 503. « Tractatus de contractibus in genere et particulari. »

XVIIIe siècle. Papier. 534 pages. 210 sur 160 millim. Reliure pleine maroquin.

208. Recueil de morceaux choisis dans les œuvres des poètes français du XVIIe, XVIIIe et commencement du XIXe siècle.

Epoque de la monarchie de juillet (une pièce est adressée au ministre Montalivet). Papier. 190 feuillets : 210 sur 175 millim. Broché.

209. Résumé de l'histoire générale, par Mougin.

Fol. 1. « Réflexions sur l'histoire. — On convient généralement de l'utilité de l'histoire, et on la regarde comme une partie essentielle de l'instruction. »

Fol. 158, v° et 159. « Les événements du règne suivant [celui de Louis XVI] sont trop près de nous pour les apprécier avec cette exactitude sévère qui convient à l'histoire. C'est à la [fol. 159] postérité impartiale à examiner quelle influence le gouvernement de Louis XVI a pu avoir sur cette étonnante révolution, que (*sic*) les germes depuis longtemps préparé sn'attendaient que des circonstances favorables à leur développement. »

Commencement du XIXe siècle. Papier. 159 feuillets : 200 sur 150 millim. Broché.

210. Page 1. « Coutumes générales du duché de Lorraine, pour les bailliages de Nanci, Vosges et Allemagne. »

Page 127. « Nouvelles dispositions et interprétations de la Coutume de Lorraine, depuis le règne de S. A. R. Léopold Ier. »

Page 154. « Table des titres des coutumes anciennes et nouvelles. »

Page 156. « Table des nouvelles dispositions et Interprétation de la Coutume de Lorraine, depuis le règne de S. A. R. Léopold Ier ».

Fin du XVIIIe siècle. Papier. 159 pages (plus la page 152 bis). 200 sur 160 millim. Dem. rel. et coins veau. Sur le dernier feuillet de garde est écrit : « André Martney, 1780. »

LA

SUCCURSALE PLANTINIENNE

DE PARIS

(A PROPOS DU 5e CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE CHRISTOPHE PLANTIN)

Christophe Plantin jouit d'une notoriété universelle. Il la doit, non seulement au nombre et à la beauté des éditions qui sont sorties de ses presses, mais encore et surtout peut-être, pour la majeure partie du public, à sa célèbre demeure d'Anvers, restée jusqu'à nos jours telle qu'elle existait à l'époque de son fondateur.

Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que Christophe Plantin a établi une succursale à Paris pour la vente des ouvrages qu'il imprimait, et que ses gendres, à qui il confia la gérance de cet établissement, y créèrent à leur tour un atelier typographique; mais cet atelier, peu prospère, dura peu, et n'a jamais été spécialement étudié. A l'aide de correspondances conservées au Musée Plantin même, il n'est pas impossible de grouper ici quelques curieux détails sur son fonctionnement éphémère.



Dès ses débuts, Christophe Plantin avait entretenu des relations d'affaires avec Paris. Un de ses amis d'enfance, Pierre Porret, apothicaire de son état, qui habitait cette ville, se chargeait volontiers de ses commissions, encaissait et payait pour lui, achetait papier [1], poinçons, caractères pour le compte de l'imprimeur anversois.

1. Ce papier provenait principalement de Troyes, d'Auvergne, de Lorraine

Désireux de donner à ses affaires une plus grande extension, Plantin décida, au commencement de l'année 1567, d'ouvrir une filiale à Paris, dans la maison de ce Pierre Porret qui habitait précisément en plein centre universitaire, rue Saint-Jacques, près des Mathurins. Un premier envoi de livres représentait une somme de 2432 florins 10 sous. A la fin de l'exercice, le compte de dépôt se montait à 9582 florins, et trois ans après, il atteignait un chiffre supérieur à 18880 florins. L'affaire était lancée et en très bonne voie. La gérance de cette succursale avait été confiée, sous la direction de Pierre Porret, à un employé de Plantin, originaire de Haeghe près Breda, Gilles Beys, parti pour Paris en février 1567 [1]. Gilles Beys touchait des gages fixes, auxquels venait s'ajouter une commission de 7 1/2 pour 100 sur chaque volume vendu [2]. Dès le 7 juillet 1567, il se fit naturaliser [3]. C'est lui désormais qui exécute les commandes de son patron, comme on en peut juger par cette lettre qu'il adresse à Jean Moerentorff, autre employé de l'officine anversoise :

« Nostre maistre m'a mandé aussy par la sienne susdite qu'il vouldroit bien avoir quelques quarante ou cinquante rames de papier real de Troye tel comme il imprime la Bible en quatre langues. J'ai esté hier par toute la ville de Paris, mais il n'y en a pas maintenant. Le sire Cosme Carel m'a dit qu'il en espere recevoir demain ou apres demain. Je suis marry que je ne vous puis envoyer le papier Grand bastard, faulte que la voicture est trop chere qui est maintenant à 55 sols et 60 sols tournoiz le cent, qui est trop pour de papier [4]. »

Ce papier de Troyes, qui servait à imprimer la Bible polyglotte, était acheté à Guillaume Le Bé, et payé 4 livres 15 sous tournois la rame. Plus tard Plantin sera en relations commer-

(Archives du Musée Plantin, Giornale della Stampa, ff. 14 et 18); il en venait également de Bâle et des foires de Francfort, qu'on expédiait à Plantin *via* Cologne et Maestricht.

1. Archives du Musée Plantin, Journal des Affaires, t. III, f° 62.

2. Idem, Grand Livre C, f° 88.

3. Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois* (Anvers, 1883, in-folio), p. 224 ; 2e édit. (Anvers, 1896, in-4), p. 212 et 252.

4. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, t. LXXVII, f° 9 (Lettre du 8 mars 1570).

merciales avec trois autres papetiers de Troyes, Jean Hennequin [1], Sébastien Nivelle [2], Jean Gouault [3], et aussi avec Nicolas Trezer, marchand papetier à Paris [4].

Il faut croire que Gilles Beys travaillait consciencieusement et donnait toute satisfaction à Christophe Plantin puisque celui-ci, à la demande de Pierre Porret, consentit à le prendre pour gendre en lui accordant sa fille Madeleine, qui n'avait guère plus de quinze ans et donnait des preuves manifestes d'une intelligence ouverte et extraordinairement précoce [5]. Il annonce à Jean Moerentorff les fiançailles et le mariage en ces termes :

« Frere et amy Jehan, la presente sera seullement pour vous advertir que monsieur vostre beau pere est arrivé en ceste ville en bonne santé [6] le samedy passé bien tard, et le jour de saint Michel [7] après vespres votre seur Magdaleine et moy nous nous sommes fiancés ensemble, et lundy ou mardy qui viendra, Dieu aidant, nous nous marions et espouserons. Je prie Dieu qu'il nous donne sa saincte benediction et paix et amitié ensemble. Si vous plaist vous trouver à nostre feste avec ma future belle mere, vostre femme, et amys de par delà avec les miens, vous nous serez les plus que bien venus et desirez [8]. »

Quelques jours après, c'est Madeleine qui informe sa belle-sœur Martine Moerentorff de l'événement qui s'est accompli :

« Ma seur et bonne amye, Ce petit mot sera seullement pour vous advertir que nous nous portons encore tous bien, Dieu merci, ainsi comme j'espère qu'ainsi soit il de vous tous, et principallement de ma tres chiere mere à laquelle, s'il vous plaist, vous luy communiquerez

1. Archives du musée Plantin, Grand Livre C, f° 134.

2. Idem, ibid., f° 131.

3. Idem, ibid., ff. 101, 119, 136, 142, 176. — Sur Jean Gouault, on peut consulter une notice d'Albert Babeau : *Un marchand de province sous Henri IV* (Paris, 1883, in-8; extr. de la *Réforme sociale*).

4. Idem, ibid., f° 148.

5. Voir le paragraphe qui la concerne dans une lettre de Chr. Plantin, publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, IX (1882), p. 113, après l'avoir été dans le *Bibliographer* de Londres.

6. Il venait d'être malade à Valenciennes, comme il l'écrit lui-même à Arias Montanus et à D. Juan de Vargas (*Correspondance de Christophe Plantin*, publ. par Max Rooses, t. III, p. 189, 196 et 199).

7. Le 29 septembre.

8. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 23 (Lettre du 30 septembre 1572). La cérémonie eut lieu le 7 octobre.

ceste lettre pour luy donner à entendre comment nostre pere, étant arrivé en ceste ville de Paris, s'est conseillé avecques ses plus grands amys touchant le mariage d'avecques Gilles et moy, et a esté trouvé bon de le faire, tellement que, Dieu merci, nous sommes ensemble et esperons de vivre ensemble comme il appartient que l'homme et la femme vivent selon que Dieu et rayson nous le commande [1]. »

Le mariage a d'ailleurs détourné Gilles Beys de l'étude. Il va songer à compléter son instruction, notamment dans les langues mortes ou vivantes, ainsi qu'il ressort d'un billet par lui adressé à Jean Moerentorff :

« Je vous prie, mon frere, quand vous me rescrirez, me rescrire en italien ou en latin, affin que je vous responde au mieulx que je pourray en l'ung des deux langues et que par ce moyen là je puisse commencer à faire es dittes langues, sinon par moy mesmes en lisant quelque livre, et vouldrois fort bien scavoir escrire seullement quelques lettres missives es diltes langues pour m'en servir à mon besoing [2]. »

Christophe Plantin, qui a connu des déboires cruels, car, de son propre aveu, « l'imprimerie est ung vray abisme ou goufre auquel par ung labeur assidu et une constance ferme et asseurée il convient perpetuellement entendre luy jecter en la gueule et fournir tout ce qu'il est necessaire, ou autrement il devore et engloustit son maistre, mesmes et tous ceux qui s'en meslent avec luy », espère que son gendre se tirera bien d'affaire et saura être « idoine de pouvoir entretenir nostre imprimerie pourveu qu'il n'entreprenne rien que n'ayons accoustumé de faire et qu'il ne face besongner qu'à peu de presses » [3].

Beys prétend s'efforcer d'ailleurs d'être très attentif aux intérêts commerciaux dont il a la charge et qu'il défend de son mieux, mais la guerre civile qui sévit en France n'est guère favorable au commerce des livres :

« Nous esperons de recevoir mardy ou mecredy prochain le Julius Caesar, je dis Augustus Caesar sera le bienvenu, et ay bien bon espoir

1. Archives du musée Plantin, ibid., f° 31 (Lettre du 14 octobre 1572). — Voir une lettre de Gilles Beys à J. Moerentorff, du même jour, dans la *Correspondance de Christophe Plantin*, publ. par Max Rooses, t. III (1911), p. 184.
2. Idem, ibid., f° 39 (Lettre du 15 novembre 1572).
3. *Correspondance de Christophe Plantin*. t. III, p. 244-245.

d'en vendre quelques ungs pour la nouveauté, et mesmes quelques Julius Caesar [1] pour accompagner l'Augustus. Pourtant avez vous fort bien faict de m'en envoyer huit exemplaires dudit Julius Caesar, car je n'en ay plus que deux, dont l'ung est imparfaict, et des Fastes [2] n'en ay plus que cinq; mais il n'est point besoing de m'envoyer d'avantage des dits Fastes ny d'aultres livres, si je ne vous en mande, ne fussent quelques livres nouveaulx de vostre impression desquels il sera bon d'en envoyer tousjours quelque vingt cinq ou cinquante pour sortir pour nouveauté, mais point davantage à cause que la voicture est par trop chere et la vente totallement morte et telle qu'on ne l'a jamais veue par quelques troubles ou guerres qu'on ait eus en France [3]. »

Nous savons que la succursale parisienne de la maison d'Anvers fut définitivement confiée le 21 juillet 1575 à Gilles Beys et à sa femme, puis vendue le 22 août 1577 à Michel Sonnius pour désintéresser des créanciers, moyennant 7500 livres tournois payable en cinq termes à partir du 7 septembre suivant [4]. Gilles Beys va dès lors s'établir à son compte comme imprimeur et libraire, mais ce sont les fonds qui lui manquent, et sa situation financière demeurera précaire. Au 21 juillet 1575, il devait à son beau-père 8845 florins 6 deniers (ou 10614 livres 2 sous 7 deniers tournois) pour les divers volumes qui lui avaient été laissés en compte ; deux ans après, Plantin, venu tout exprès à Paris pour négocier avec Sonnius la vente de sa succursale, lui retire ces volumes restés en magasin, laissant son gendre débiteur d'une autre somme de 1000 florins pour livres reliés et cartes de géographie, dont le prix n'a pas été payé et qui devra être réglée en trois termes [5].

Des difficultés matérielles, des récriminations fréquentes du beau-père, quelque jalousie à l'endroit du beau-frère Jean Moerentorff [6], des soucis pour l'avenir, le tout avait contribué

1. Les Commentaires de Jules César, avec notes de Fulvio Orsino, avaient été publiés en 1570 par Plantin (Ruelens et A. de Backer, *Annales plantiniennes*, Paris, 1866, in-8, p. 103). — Il y en eut d'autres éditions ultérieures.

2. Sans doute l'édition de 1561 (*Annales plantiniennes*, p° 25).

3. Archives du musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 51 (Lettre du 31 janvier 1574)

4. Idem, Brieven, t. XVII, ff. 412 et 413.

5. Idem, Grand Livre C, f° 88.

6. « Dites moi, je vous prie, n'avez vous jamais escript ou requis chose que

à aigrir le caractère de Gilles Beys et de sa femme. Les relations, déjà légèrement tendues avec Chr. Plantin, deviennent de moins en moins amicales, ainsi qu'il ressort des lettres de Plantin lui-même :

« Ma fille Magdelaine, Pour response aux vostres du 3 de ce mois, tenés vous asseurés que vostre mere ne moy n'avons ni n'aurons souvenance des fautes passées que recognoissés, pour vous en porter rancune ne despit, scachants bien que faillir est commun à l'ignorance, mais c'est à vous de vous en souvenir pour éviter le mal qui s'en ensuit. Quant à la demande que me faictes de mon enseigne [1] et des livres de mon impression avec leurs affiches, je seray tres content de le faire, non seulement aux conditions et moyens que j'en reçoy de celuy qui les a maintenant [2], mais encores à cent escus moins par an qu'il ne m'en baille. »

Mais Sonnius paye d'avance, et, par contre, Gilles Beys est mauvais payeur ; son beau-père n'a qu'une confiance très limitée, et ajoute, en donnant à sa fille Madeleine quelques conseils de sagesse dictés par la raison et l'expérience :

« Et pourtant, ma fille, considérés la verité de ce que je vous ay tousjours advertie touchant nostre moyen, qui n'a esté autre qu'en labeur assidu et sobriété ou espargne, de ce que possible nous a esté de contenter nature sans adviser à la grandeur du nom ne maniere de faire d'autruy, car nous n'avons jamais eu rien de nos parents que charges et cousts, et si avons commencé premierement mesnage du seul mesnage de nos mains...., et pourtant je vous supplie d'adviser si vous pourez faire comme autruy à cent escus moins par an, comme dict est, et nous serons tres joyeux et contents qu'ayez l'honneur et le profit [3]. »

En même temps, Chr. Plantin complète sa pensée dans une lettre un peu sévère, écrite, à la même date, à son gendre :

« Mais oyez bien ceci. Il faut savoir prendre chaussure à son pied ; si l'on y a mal, ne pas les avoir trop étroites, sans regarder à ce qu'en

je ne l'ay executé le plus tost possible ? Le frere Mourentorff c'est cellui qui est seul qui a mangé le lard et de qui on se plaint partout. » (Idem, Brieven, t. VIII, f° 94 v°).

1. Le Compas d'or.

2. Michel Sonnius.

3. Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. X, f° 20 v°.

dira le vulgaire.... Je vous répète que la nécessité m'a toujours contraint et me force encores d'user de tout labeur assidu, d'espargne, et de tous autres moyens qu'il plaist à Dieu me donner pour soustenir nostre honneur, et par conséquent celuy d'entre vous tous et des vostres qui apres nous (mais non devant) devés estre heritiers de nous deux, vieux et caducs, ausquels devés maintenant aider et non pas nuire, à nous acquitter et vivre le reste des jours qu'il plaira à Dieu de nous laisser entre les hommes : ce que commencerés de faire si premierement nous payez ce que dewés, comme il appartient que le faciés plus tost qu'autres, estant certain que toute personne raisonnable tasche plus tost de faire le devoir et payer ses amis et prochains que les estrangers, de qui ils ne pretendent d'estre heritiers; et ainsi l'ay je tousjours practiqué et le praticqueray autant que Dieu m'en fera la grace, aimant beaucoup mieux devoir aux estrangers qu'aux amys [1]. »

Gilles Beys feint de ne pas comprendre la leçon, se rebiffe et reçoit peu de temps après la nouvelle et rude admonestation que voici :

« Gilles, Pour response aux vostres du 12 janvier, je m'esbahi grandement que ne pouvés comprendre les raisons qui me contraignent, selon Dieu et la nature, de n'obtempérer à vostre requeste autant incivile et non acceptable que seroit celle d'ung jeune homme fort et robuste pour marcher de soy mesmes, qui voudroit persuader à son pere vieil et caduc de luy bailler pour tousjours le baston dequel il s'apuye pour marcher; car vous donnant mon enseigne, livres et affiches, celuy qui m'en achepte et distribue si grand nombre n'en voudroit plus pour diverses causes trop longues à réciter maintenant, qui suis trop occupé à d'autres affaires et debile; et ainsi demourerois je frustré des moyens et commodités que je reçoy de ce costé là, et en danger d'estre ruyné. Quant au faict de continuer l'imprimerie vous mesmes, qu'escrivez de n'avoir moyen de rien payer, non pas la voitture, et qu'avez tant emprunté pour vivre, par quoy vous eussiez mieux fait de m'escrire telle nécessité sans me mander le dernier tonneau que je veux bien que faciés recevoir par mon frere Porret ou par le sygneur Sonnius qui en paiera la voitture et me le gardera; et j'eusse tasché de vous assister à mon povoir, comme je le desire de tout mon cueur et comme vray pere doibt estre affectionné de faire tandis qu'il vit et qu'il peut à son enfant, non selon que l'enfant ignorant et outrecuidé en son audace et fantasie le voudroit bien; car cela leur seroit luy mal faire, ainsi qu'il advient à maints peres trop légers, credules et singes de leurs enfants qu'ils pensent advancer en leur livrant ce qu'ils demandent, estant encores jeunes escholiers et non experimentés aux

1. Archives du musée Plantin, ibid., vol. X, f° 24.

affaires et voulans comme oyseaux encores non emplumés voler plus haut qu'ils ne doivent, en se voulant esgaler à ceux qui ont moyen ou veulent qu'on croye qu'ils l'ont, faisants à la mode de la chouette esopicque, et en fin se trouvant trompés : ce que je vous conseille et exhorte de laisser et de vous remettre à travailler constamment comme il appartient selon Dieu et la raison. Que s'il n'y a qui vous baille besongne à ce que vous pouvez faire par delà, m'en advertissant, je m'efforceray de vous en bailler ou faire bailler. Que si vous pensés ne pouvoir plus tailler et qu'aimiés mieux venir par deçà, je vous emploieray bien volentiers à ordonner de pendre et despendre les formes de l'imprimerie, à bailler les papiers, à collationner, assembler, et à faire toutes autres choses possibles, et n'aurés pis ne mieulx que nous mesmes. Brief, je suis prest de vous aider selon ma puissance, outre laquelle je ferois mal de me vouloir efforcer et vous octroyer ce que demanderiés outre icelle, comme le pere qui estant pauvre voudroit entreprendre d'enrichir son enfant. *Labore constanter* [1]. »

Ainsi donc, l'imprimeur anversois, la leçon donnée, offre à son gendre de revenir auprès de lui ; il trouvera à l'occuper chez lui à une besogne modeste, mais utile ; il lui conseille de prendre sa propre devise comme règle de conduite. Cela vaudra mieux que continuer à végéter à Paris en faisant des dettes et en attendant vainement la clientèle.

Cependant Gilles Beys a, dès 1577, imprimé divers ouvrages de science, traités de rhétorique, d'arithmetique, d'astronomie, de philosophie, des traductions d'auteurs anciens, des œuvres poétiques d'auteurs modernes. Il continue en même temps de satisfaire aux rares demandes qui lui sont adressées, entre autres à celle de l'évêque de Dol :

« J'aurois bien à faire encores de 3 *Psalterium Chori* et 3 *Antiphonarium*, avec 2 *Graduale Romanum*, si par fortune il s'en trouvast par delà à bon compte ; ce seroit pour parfaire le nombre que m'a prié Mgr d'Espinay, evesque de Dol, de luy faire venir et tenir prest. J'ay encores les aultres Psaultiers et Antiphoniers en mon logis, la contagion qui a esté si grande en Bretaigne et principallement à Dol en est cause, mais, graces à Dieu, ledit sieur evesque se porte bien et ladite contagion a esté cessée [2]. »

1. Archives du musée Plantin, Brieven, t. X, f° 23 v° (Lettre du 2 février 1581).
2. Idem, ibid., t. X, f° 61 (Lettre de G. Beys à J. Moerentorff, du 4 décembre 1583).

La peste, invoquée comme excuse, était-elle la seule coupable ? C'est fort improbable, car les années se succèdent et la situation financière de l'établissement parisien ne s'améliorera pas ; bien au contraire. En voici deux preuves manifestes, qui accusent un état de choses empirant chaque jour :

« Mon très chier et tres honnoré pere, Je suis par la tres grande necessité du temps contraincte de vous requerir mon pain de moy et de mes huict enfans et tantost neuf, car je suis grosse de six mois, et fault necessairement que nous mourrions de ragie de fain, si nous n'avons secours de vous et bien tost, nous n'avons rien céans de quoy nous puissions faire de l'argeant, non pas un liart, car de la marchandise aultant comme de rien, tellement, s'il vous plaist de nous secourir, je vous prie que ce soit pour le pain, il nous en fault pour quatre francs. S'il vous plaisoit de nous les assigner quelque part, je les iroys querir moy mesme, à faulte de quoy, mon pere, nous demeurons sans substance de rien, et prieray Dieu pour vous et pour ma tres chiere et tres honnoree mere, car c'est un estrange cas de ne vendre pas pour un liart; croyés fermement que nous sommes en un tres grand désastre [1]. »

Entre temps, Gilles Beys est allé à Anvers ; il y réside au mois de septembre 1589 ; il profite de ce séjour pour demander que les livres de la maison Plantin qu'on lui envoie en dépôt lui soient fournis, comme à Sonnius, avec un rabais de 40 0/0 ; on fait droit à cette légitime réclamation. Mais il profite aussi de sa présence à Anvers pour remonter à peu de frais sa garde-robe; il se commande un pourpoint neuf et un manteau, il achète une paire de chausses, une paire de souliers, de la futaine blanche, etc., et fait payer le tout par son beau-frère Moerentorff, qui d'ailleurs le portera en compte. Il souhaiterait aussi que sa famille payât les traites de Sonnius, d'Abel L'Angelier et de Sébastien Nivelle [2], renvoyées de Paris et présentées

1. Lettre de Madeleine Beys, du 8 juin 1589, déjà publiée par Alf. de Decker, *Eenige antwerpsche drukkers in den vreemde* (Antwerpen, 1881, in-8, p. 22).

2. Indépendamment de ces libraires parisiens, voici quelques autres libraires de France et de l'étranger qui étaient en relations d'affaires avec la maison Plantin : François Boulet, à Lille; Victor Robert, à Cambrai; Jean Bogaert, Étienne de Lagache, Jean Peluti et Vincent Du Puis, à Douai ; Claude Buyens, Jean Bourgeois le jeune, Thomas et Nicolas Dacquin, à Arras; Jérôme de Marnef et Emmanuel Richard, à Paris; Pierre Du Four, à Metz;

à Anvers; mais si Moerentorff y consent, ce n'est qu'à titre d'avance : le tout sera ajouté au débit de son compte[1].

Nouvelle lettre, quelques mois après, de Madeleine Beys, qui vient d'être très malade, à son frère[2] :

« Je n'ay pas voulu faillir de vous escripre en reccongnoissance de remerciement du plaisir que vous me faictes de m'assister d'argeant à ma grande nécessité, qui est aultant que si vous me le donniés, estant certes en nécessité à cause de ce malheureux temps là où nous sommes, et vous prie pour l'honneur de Dieu de voulloir continuer, s'il vous plaîst[3]. »

Cette funeste situation explique pourquoi Gilles Beys a cessé de publier des ouvrages nouveaux à partir de 1588; elle explique peut-être aussi, jusqu'à un certain point, son retour à Anvers, où nous le retrouvons libraire et imprimeur en 1591 [4]. Il avait quitté Paris sans pouvoir rien réaliser de son avoir et s'était installé dans la Kammerstrate, dans une maison toute voisine de celle de son beau-frère. Le premier ouvrage qu'il fit alors paraître, *Psalmi Davidis* [5], était orné d'une belle marque, très peu différente de celle de l'imprimerie plantinienne : un compas accompagné d'un plant de lis, avec la devise du beau-père, *Labore et constantia,* et la sienne propre, *Casta placent superis.* Mais J. Moerentorff n'admettait pas qu'un autre que lui eût le droit de se servir de la marque de son beau-père, dont il prétendait se réserver l'usage exclusif. Un procès, engagé dès le mois de novembre 1591, se termina par un jugement du Conseil de Brabant (5 août 1592), qui adopta une transaction : J. Moerentorff conservait seul le droit d'employer dans les Pays-Bas espagnols la marque au compas plantinienne ; Gilles Beys

Jean Stratius, à Lyon; Scanio de Reneaulme, à Londres; Arnold Mylius, à Cologne; Venturino Tramesino, à Rome; Blas de Roblas, à Madrid; Paul van Assche et autres, à Medina del Campo.

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, ff. 60 et 359.

2. Chr. Plantin était mort le 1er juillet 1589.

3. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 69 (Lettre du 6 février 1590).

4. Il est reçu dans la bourgeoisie d'Anvers le 22 février 1591 et entre aussi dans la corporation de Saint-Luc.

5. Daté de 1592, mais mis en vente dans les derniers mois de 1591.

obtint le droit d'imprimer 82 ouvrages dont Plantin avait acquis le privilége, et en outre quelques livres liturgiques de différents formats [1].

Les relations entre les deux beaux-frères ne parurent pas se ressentir des difficultés auxquelles le jugement de Bruxelles avait mis fin. Après avoir édité un dernier livre religieux, celui du P. Canisius, qui porte la date de 1594, Gilles Beys quitte Anvers, reprend la route de Paris, et s'y trouve réinstallé avant le 16 octobre 1594. Dès les mois suivants, il publie quelques nouveaux volumes sur le titre desquels on peut voir la marque au compas, avec la devise plantinienne *Labore et constantia;* le plant de lis a disparu, mais, à droite et à gauche de la main qui tient le compas, figure un H surmonté d'une fleur de lis. En même temps il réclame de son beau-frère un assortiment de livres qu'il sera seul à avoir le droit de mettre en vente à Paris, suivant l'accord qu'ils ont conclu à ce sujet :

« Pourtant je vous prie de envoyer doresnavant aulcuns livres de vostre impression ou de celle de feu nostre beau pere Plantin en ceste ville qu'à moy, suyvant l'accord et promesse qui est entre vous et moy, et esperez que n'y perderez rien, et sera l'honneur de la maison de feu nostre pere et de vous et de moy, je pense..... ; car je ne pourois pas bien veoir ny endurer que tout le monde vendist icy des livres sortant de soubs le nom « Ex officina Plantina », fors que moy, suivant nostre dit accord, et me semble qu'il sera aussi honorable aux Sonius et aultres de Paris de venir prendre chez moy ce qu'ilz pourroient avoir affaire de livres de vostre maison ou de celle de feu nostre pere qu'à moy de les aller demander chez eulx,.... et seroys infiniment mary et jaloux que aultre eust l'honeur de porter icy le nom de Plantin [2]. »

Six mois après, Gilles Beys meurt (19 avril 1595). Au mois d'août 1596, sa veuve allait épouser à Morigny, près d'Étampes, Adrien Périer, frère d'un de ses gendres [3], qui avait déjà exercé de 1584 à 1586 comme libraire à Paris, rue Saint-Jean-de-Beau-

1. Voir, sur cette question, Rooses, ouvr. cité, p. 380, et A. de Decker, p. 27.

2. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 71 (Lettre du 16 octobre 1594).

3. Idem, ibid., f° 99. — Plusieurs Perier étaient libraires à Paris (Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, 1898, pp. 289-290).

vais, au Franc-Murier, gagna ensuite Lyon où il s'était fixé en 1587 [1], pour revenir enfin diriger la maison plantinienne de la rue Saint-Jacques à Paris, au Compas d'or [2]. Il y édita, avec la devise *Tollit ad astra virtus*, une série d'ouvrages, tous fort rares, qui parurent de 1597 à 1618, et dont nous espérons pouvoir dresser quelque jour la bibliographie; ce sont bien en réalité des productions de la succursale plantinienne de Paris, bien qu'ils n'en portent pas la marque. Devenu veuf, Adrien Périer convola en secondes noces, le 16 septembre 1603, à Sandricourt, paroisse d'Amblainville [3], avec une hollandaise, Marie Pinsen-Simon, dont il avait eu déjà deux enfants, l'un âgé de deux ans, l'autre n'ayant guère plus de dix mois [4].

Gilles Beys avait laissé cinq fils et cinq filles. L'aîné, né en juin 1576, s'appelait Christophe et avait été mis en apprentissage chez un oncle à Leide, d'où il vint, en mai 1595, à Paris où son père venait de mourir, pour ouvrir aussitôt après une boutique de librairie rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Compas d'or couronné [5]. Laissons-le raconter lui-même son arrivée et les difficultés auxquelles il va se heurter dès les premiers jours :

« Très cher et très honnoré oncle, Toutes recommandations premises, ceste servira pour vous advertir que, jeudy 25e du present mois de may suis arrivé en ceste ville de Paris, aiant laissé ma mere et mes seurs encores à Leyden pour le peu de force que ma dite mere avoit, à cause de la fiebvre qu'elle a eue; elle ne sçait pourtant encores (que je sache) le désastre à nous advenu, pour ce que ne luy avons voulu dire à cause de sa maladie, craignant qu'elle s'empireroit. Or, très cher oncle, il faut sçavoir que feu mon pere aiant esté quinze jours ensuivants malade d'une fiebvre continue, Dieu l'a appellé de ce monde; je vous laisse à penser quelles tristes nouvelles ce sont esté à moi d'ouir, toutesfois il ne faut pas perdre courage, ains esperer que Dieu par sa saincte grace nous veuille aider et secourir en noz afflictions, et se fier du tout en luy. Estant arrivé à Paris, il y avoit desja cinq

1. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II (1896), pp. 210-217. — Il était associé à Étienne Michel et cette association ne fut pas heureuse.

2. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie* (Paris, 1898, in-8), p. 290.

3. Cant. de Méru, arrt de Beauvais (Oise).

4. Archives nationales, Y 142, fo 332. Voir ce document plus loin.

5. Ph. Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires.... ayant exercé à Paris de 1450 à 1600* (Paris, 1901, in-8), p. 15.

sepmaines qu'il estoit décédé (car Dieu l'a appellé le 19e d'apvril passé), ay trouvé la maison fermée et sellée, premierement par les Messieurs de Saint Benoist, pour leur droict d'obere, secondement les Messieurs de la Cour de parlement et du Thresor du Roy, pour ce que feu mon pere estoit estranger ; mais, Dieu merci, alla moi mesme avec le cousin Emond parler au procureur et advocat du Roy en lui laissant veoir les lettres de naturalité. Disoient que tout cela n'aidoit de rien, ils procedoient que nous n'estions pas regnicoles ains estrangers, et il m'a fallu eslever nos aages, comment nous avons esté baptiszez sur les fons de Saint Benoist. Alors estoient tous bien estonnez ; et à l'heure mesme Messieurs du Tresor du Roy, son advocat et procureur avec un greffier, assisté de mes bons amis, ont faict ouverture de la maison de leur propre auctorité, sans procéder plus oultre, encores que Messieurs de Saint Benoist n'en voulussent tenir comte, ains protestoient à l'encontre ceulx du Thresor ; mais ceulx du Thresor respondoient que ils avoient toute puissance et eulx rien, car, si le Roy n'y pretendoit rien, que eulx y pretendoient encores moins, et qui s'en allassent chauffez, et eulx de s'en aller avec un pied de nez. Maintenant je suis dans la maison, Dieu merci, mais y ay bien eu de difficulté; toutesfois cela est fait. Maintenant, mon oncle, puisqu'il a pleu à Dieu de appeller mon pere, je vous voudrois bien prier que nous entretenassons l'amitié et les contrats faits durant sa vie et par vous dernierement signez, car, puisqu'ainsi est, vous devez selon raison nous estre plus secourables.... J'ay bien fort affaire de cent ou plus de Lipsius *De Cruce* [1]; je vous prie me le envoier avec cent de tous les livres qu'il fera imprimer de nouveau ; et asserez vous qu'en sera satisfaict, car je vous advertiz qu'il y en a en ceste ville qui ont voulu imprimer et faire tailler les figures de Lipsius *de Cruce*, mais je leur ai asseuré que j'en recevrois bien tost, et m'ont dit qu'ils le defereroyent [2]. »

Le 10 juillet suivant, nouvelle demande de livres. Il ne s'agit plus d'un unique ouvrage de Juste Lipse, mais de toute une série d'ouvrages variés :

« 100 Horae in-12 cuivre ; 50 item en bois ; 10 Horae in-24 cuivre ; 50 item en bois ; 25 Diurnale in-8 bois ; 50 item en cuivre ; 25 Missale in-8 bois ; 50 item en cuivre ; 12 Officium nocturnum in-16 ; 12 Libelles so-

1. Cet ouvrage de Juste Lipse, imprimé en 1593, a été réimprimé régulièrement dans les années qui suivirent, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les indications précises de la *Bibliographie lipsienne*, t. I (Gand, 1886, in-16), pp. 181 et suiv.

2. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 79 (Lettre du 29 mai 1595, à J. Moerentorff).

dalitat in-16; 100 Manuale Canisii cuivre [1]; 50 item en bois; 1 Anales Baronii tomes 1 et 2 [2], rouge ou blanc, car je l'ay promis à Monsieur le premier president; 25 item, tomus 5 in-folio; 50 Lipsius de Cruce in-8; 100 Militia sacra in-4; 12 Musica de Luca Marentio à cinq voix in-4 [3]; 12 item à six voix in-4; 12 Suetonio in-4 [4]; 50 Biblia latina in-4; 25 Promptuarium morale in-8; 25 Lazarillo de Tormes in-8; 12 Osorius de Sanctis; 6 Aristeneti Epistolæ in-4 [5]; 6 pour sorte de nouveau d'autres libraires, mais rien contre nostre Roy [6]. »

Mais Christophe Beys se contenta d'être un dépositaire et, à l'encontre de son père, n'édita rien, les exemplaires du *de Cruce* de Juste Lipse avec la date de 1598 n'étant que des exemplaires de l'imprimerie d'Anvers, sur le titre desquels on se contenta de marquer son nom [7]. Commercialement d'ailleurs, il ne vaut pas mieux que son père, est toujours à court d'argent et besogneux. L'office de libraire-juré de l'Université lui est retiré [8] en avril 1601 et confié à David Douceur [9]. Ruiné, il quitte Paris en 1608 et s'installe à Rennes, espérant y être plus favorisé. Il y imprime les œuvres de Sannazar [10], volume qui porte la date de 1609, et n'y demeure que dix-huit mois environ. Poursuivi par la justice, contraint de quitter sa nouvelle résidence subitement, il retourne à Paris, où il ne fait que passer, et prend le chemin d'Amiens, puis de Saint-Omer, d'où, le 28 janvier 1610,

1. Le *Manuale catholicorum* du jésuite Canisius a été imprimé en 1588 et en 1589 par Chr. Plantin (*Annales plantiniennes*, p. 308 et 317), et souvent réédité.

2. Plantin avait commencé d'imprimer ce livre au moment de sa mort (*Annales plantiniennes*, p. 323); la publication fut poursuivie après 1589 et terminée en 1603.

3. Luca Marenzio est un des plus grands compositeurs italiens du XVIe siècle, surnommé « il dolce cigno », maître de chapelle à Rome, mort en 1599; l'édition d'Anvers de ses œuvres date de 1593.

4. Imprimé à Anvers en 1574, puis en 1578 et en 1592 (*Annales plantiniennes*, p. 148 et 184).

5. Édité par Plantin en 1566 (*Idem*, p. 55).

6. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 85.

7. G. Lepreux (*Gallia typographica*, t. I, Paris, 1909, in-8) a donc tort, je crois, d'écrire (p. 22) : « Dès 1598 apparaissent *des livres* portant la souscription : Apud Christophorum Beys, etc. »

8. Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, preuves, n° IX.

9. Sur David Douceur, voir Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (1898), p. 101.

10. Biblioth. de Rennes, n° 7318 du Catalogue, et Musée Plantin.

il écrit une longue lettre à son oncle, à Anvers, pour lui exposer les poursuites [1] dont il fut l'objet en Bretagne, expliquer son départ de Rennes, se plaindre de sa mauvaise étoile et réclamer à nouveau assistance dans la détresse où il se trouve :

« Très cher et très honnoré oncle, M'estant humblement recommandé tant à vos bonnes graces qu'à celles de madamoiselle ma tante votre compagne et tous mes cousins et cousines vos enfans, celle servira pour vous advertir le comportement et estat miserable de mes affaires, encores que passé deux mois et davantage je vous ay escrit de Paris, ne sçachant s'il vous a pleu rendre responce à icelles lettres qui contenoient amplement la vérité de mon desastre et mon innocence, d'autant que je suis ruiné pour n'avoir point offencé personne ; et pour plus amplement vous donner à entendre et esclaircir mon innocence du fait dont est question [2], je vous envoye la lettre d'un gentilhomme, lieutenant de la ville de Rennes en Bretaigne, lieu où je faisois ma demeure depuis un an et demy en çà, par laquelle vous verrez comment je me suis comporté en l'affaire; mais, patience, c'est le plaisir d'un grand de m'avoir ruiné, fol est qui se fie aux grands. Si j'eusse mis en usage le prouverbe commun qui est : *Quicquid agas, prudenter agas, sed respice finem*, je ne serois en la peine où je suis ; mais il est trop tard d'y remédier. Vous verrez par la lettre que ce gentilhomme est en soucy où je suis allé, et comment, après mon départ, ils ont fait saisir tout mon bien, puis baillé mainlevée à ma femme de l'imprimerie et de quelques meubles ; toutesfois je ne sçay la vraye vérité comme tout s'est passé. Toutesfois je vous declareray le commencement de mon desastre : les quatre que je vous ay mandé, qui ont esté executez de mort estant condamnez, de rage que j'estois la principale cause de leur execution, ont dit que j'estois de la partie et consentant à tout ce qu'ils vouloient faire, chose du tout fausse, tellement que le lendemain de l'exécution, Messieurs ayant veu leur derniere deposition, ils decreterent prise de corps contre plusieurs, et pour mon regard furent plus de deux heures à deliberer si ils me devoient mettre au decret ou non. Les conseilliers estoient touts d'accord que non et qu'il n'y avoit point de ma faulte, mais le président (qui par avant m'estoit ennemy) disoit qu'il vouloit que je fusse amené devant eux et interrogé pour les

1. Poursuites sur lesquelles G. Lepreux déclare pertinemment (*Gallia typographica*, Série départementale, t. I, p. 22, et t. IV, p. 30, et *Les imprimeurs belges en France*, dans le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, 1910, p. 378) n'avoir pu trouver aucun éclaircissement. — J. Houdoy, *Les Imprimeurs lillois* (Lille, 1879, in-4), p. 69, résume la lettre que nous imprimons ici intégralement.

2. Il avait été poursuivi, croit-on, pour magie.

esclaircir des doutes qu'il avoit encores pour l'affaire dont estoit question, tellement que le decret contre moy ne fut signé ce jour là. Mais au contraire le conseiller qui estoit le rapporteur du procez sortit de la Chambre avant les autres et m'envoya querir, et me dit que toute la Cour estoit troublée par mon subject, et que le president vouloit faire decreter contre moy, mais que les conseillers estoient tous d'autre opinion, mais que de peur que d'autorité privée il envoiast des huissiers chez moy, qu'il estoit bon que je m'absentasse pour un temps, attendant que sa colère fust passée, et qu'il m'assisteroit en ce qu'il pourroit. Je creu son conseil, et, au sortir de son logis, je trouve un huissier qui me dit qu'il avoit charge de Monsieur le président de la tournelle de me mettre prisonnier, mais que, pour l'amitié de mes amis, il n'en feroit rien; toutesfois, que si il me trouvoit au logis, qu'il seroit contraint de le faire, me priant de ne m'y point trouver, et qu'il alloit querir ses compagnons pour aller chez moy, ce qu'il fit, assisté de huict autres huissiers; mais il ne me trouverent point, suivant l'advis que j'en avois eu. Autant en dit le greffier à un mien amy pour me chercher et advertir de ce que dessus. Par là vous voyez assez clairement et amplement que ce n'est qu'une animosité et inimitié qu'aucuns me portent, et principallement un religieux carmelite qui est frere du gentilhomme qui est en fuite, principal autheur de tout le malheur, lequel carmelite est confesseur de M. le procureur général; cela m'a fait tout le tort. Ayant donc sceu et esté adverty de tout ce qui se passoit contre moy, je me sauve dans la maison du gentilhomme qui est la partie des executez et dont je vous envoye la lettre qu'il m'a escritte; où estant, je le trouvay avec deux ou trois autres de mes amis; je leur compte l'advis qu'on m'avoit donné et l'animosité que me portoit Monsieur le president; eux furent fort faschez et sçavoient bien ce qui s'estoit passé. Tous m'offrirent leurs maisons pour seureté, mais je ne m'y voulois fier, de peur d'estre trahy par quelqu'un de leurs gens. Nous deliberasmes donc qu'il estoit plus expedient de m'en aller pour quelque temps, et pour ce faire, afin de n'estre descouvert de quelqu'un de mes ennemys, ils s'offrirent de m'accompagner jusques en lieu de seureté; ce qu'ils firent et monterent quatre à cheval, aux pistolets et armes, et me conduirent à dix lieues de Rennes, en la ville de Dinan, et s'en retournerent. Je fus en ceste ville quelque huict jours pour sçavoir plus promptement tout ce qui se faisoit contre moy, tellement que Monsieur le president, voyant mon absence et qu'il ne me pouvoit attraper, fit saisir tout mon bien, marchandise et imprimerie, ce que ma femme voyant, alla presenter sa requeste afin d'avoir mainlevée, mais il ne luy fut baillé mainlevée que de l'imprimerie, ainsi que je puis veoir. Ce que sçachant, je me retiray à Paris auprès de mes freres, où estant nous consultasmes ce que je devois faire. Le Conseil trouva bon que, j'avois le president ennemy et tous les parens des exe-

cutez et de ceux qui sont en fuite, qu'ils ne me conseilloyent point de retourner au pays, et qu'il valloit mieux mander ma femme avec ce qu'elle pourroit sauver du naufrage, et me retirer en quelque ville où je trouverais bon pour faire mon profit, plus tost que d'estre à la misericorde d'un president qui pour son plaisir me feroit bailler la torture et question, et estre de cela le reste de mes jours impotent. Je rescris donc à ma femme et à mon serviteur, nommé Lambert Foncq, fils de cette boulangere qui avoit nourri mon frere Gilles, lequel travaille chez moi et son frere aussy depuis un an et demi en ça, le priant de ne quitter la maison tant qu'il auroit amené et conduit ma femme à Calais, où estant nous adviserions le meilleur expedient de ce que je devrois faire. Ma femme et luy me rescrivirent par diverses fois qu'elle effectueroit le contenu en mes lettres le plus tost que faire ce pourroient, dont par la derniere lettre escrite de Rennes il me mande que je partasse pour venir à Saint Omer, et qu'il avoit envoyé mon imprimerie à Dinan pour embarquer pour Calais, et qu'il suivroit luy, ma femme et enfans, lc 17e de decembre dernier, et que j'allasse toujours devant. Ceste lettre me fut envoyée par mes freres à Amiens où j'estois allé [1]. »

Et Christophe Beys continue sa lettre en exposant qu'il tomba malade à Amiens, y dépensa tout ce qui lui restait de l'argent donné par ses frères pour le voyage, poursuivit sa route vers Saint-Omer où il vint frapper à la porte de l'imprimeur François Bellet, ancien employé de la maison d'Anvers, qui précisément venait de quitter son domicile depuis huit jours pour aller chercher fortune à Ypres [2]; alors il se rendit à Calais, où il comptait voir arriver le bateau qui devait amener sa famille, et déçu, il partit pour Dunkerque et pour Ypres, espérant y trouver quelque occupation provisoire. « Le sieur Bellet me dit que toute son imprimerie estoit encores sens dessus dessous, et qu'il ne pouvoit baillé à travailler, tellement que je fus contraint de revenir en ceste ville de Saint Omer où je pensois travailler chez les pères Jésuites Anglois, mais ils ont des gens que trop et de leur nation ; toutesfois le Père Wilson me dist que, si je sçavois quelque chose à la reliure, qu'il disoit à leur relieur qu'il me baillast de la besongne, ce qu'il fist plustost

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 143 (Lettre du 28 janvier 1610).

2. Cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. VII, p. 199; et G. Lepreux, *Gallia typographica*, t. I (1909), p. 100.

par pitié qu'autre chose, car c'est un mestier où je n'entends pas grand'chose. » Ne recevant toujours aucune nouvelle de Calais, inquiet, sans un sou vaillant, Christophe Beys ne sait plus à quel saint se vouer : « Que si la fortune m'est si contraire que je soys contraint de travailler chez les maistres, je desirerois me retirer à Anvers, si tant estoit qu'il vous plairoit me bailler de la besongne à travailler chez vous à la composition ou à ce qu'il vous plairoit m'employer, car ce me seroit plus d'honneur de travailler chez vous qu'ailleurs. » Et le malheureux sollicite l'envoi, non seulement d'argent, mais de vieux vêtements et de vieux haut-de-chausses, car les habits qu'il porte sont à ce point déchirés qu'il a honte de se voir en un tel état.

Orgueil, paresse, habitudes d'intempérance, inconduite, mauvais ménage, ce furent là les principales causes de cette lamentable situation. Elle allait pourtant se modifier pour un temps. Au mois de mai 1610, il s'établit typographe à Lille, rue de la Clef, à l'Image de saint Luc, puis rue Notre-Dame, à l'enseigne du Lys blanc, qui avait été celle de son père à Paris ; il paraît y avoir d'abord assez bien réussi. Dans une lettre du 23 mai [1], il demande à son cousin Moerentorff de lui expédier « une augustine lettre flamande pour imprimer des *Pater Noster* et des *Sept Psaulmes*, et aussi une augustine lettre françoise », environ 60 à 70 livres de chacune ; il y en a tout un lot à Anvers qui ne sert point. Il n'a besoin ni de caractères romains ni d'italiques, dont il est suffisamment pourvu ; mais il acceptera volontiers l'envoi d' « une livre de noir à imprimer en taille douce » et de l'encre. Nous n'insisterons pas davantage sur les phases mouvementées de son existence à Lille [2], déjà suffisamment étudiées [3] ; il y termina en 1647, dans la misère et dans l'isolement, une vie singulièrement agitée et malheureuse.

Quant aux autres enfants de Gilles Beys et de Madeleine Plantin, ils paraissent avoir mieux prospéré. Une fille, Marie,

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 141.
2. Une lettre signée de lui, du 28 février 1632 (Idem, ibid., f° 167), avoue que « l'on fait très peu de chose en impressions ».
3. Par J. Houdoy, *Les Imprimeurs lillois*.

épousa Olivier de Varennes, libraire ; une autre, Marguerite, fut mariée à Pierre Pautonnier, imprimeur du roi pour les lettres grecques[1]. Leur frère, Adrien Beys, dont on a nié longtemps l'existence[2], né à Breda, fit son apprentissage chez son oncle, fut naturalisé et reçu maître libraire à Paris en 1602[3]. Parmi les publications les plus fréquemment demandées par Adrien Beys pour la vente courante, dès les premiers jours de son établissement rue Saint-Jacques[4], figurent l'édition de Baronius et de nombreux ouvrages de Juste Lipse[5]. Un certain nombre d'ouvrages portent sa firme, entre les années 1604 et 1613.

Le frère d'Adrien Périer, Jérémie[6], fut aussi libraire à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Bellérophon, où il exerça de 1596 à 1618 ; il épousa Madeleine Beys, belle-fille de son frère, laquelle écrit, le 8 juillet 1598, à son oncle Moerentorff pour réclamer la part de ses droits de propriété dans l'imprimerie plantinienne :

1. Alf. de Decker, *Eenige Antwerpsche drukkers in den vreemde*, pp. 32 et suiv. — Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 133 (Lettre du 6 avril 1602).

2. L. de Burbure, dans *Biographie nationale* [*belge*], t. II, col. 409; — et Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I, p. 185.

3. Ph. Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires.... ayant exercé à Paris de 1450 à 1600* (Paris, 1901, in-8), p. 15 ; d'après le ms. français 33047 de la Bibliothèque nationale, p. 881.

4. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 137.

5. *De Militia, Politica, Panegiricus, Epistolarum centuriæ, Opera critica, Contra Mirandulanum, Admiranda.*

6. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (1898), p. 291. — Une lettre de sa belle-mère, du 22 janvier 1596, nous renseigne quelque peu sur son mariage : « C'est pour vous advertir que j'ay marié ma fille Magdelaine Beys à un jeune homme libraire, nommé Jheremie Perier, un tres honneste jeune homme demeurant et tenant la bouticque à nostre rue Saint Jacques, de l'aultre costé, tellement que nous voyons ou pouvons voir l'un l'aultre de nostre porte; voyant que c'estoit un tres honneste jeune homme qui ce presantoit pour ma fille, je n'ay pas voulu perdre cette occasion, que je luy aye baillée comme j'ay faict, et me suis efforcée de luy faire du mieulx que j'ay peu, combien que je sçai que le jeune homme en a refusé de beaucoup plus riche sans comparaison que la mienne... J'ay baillé à ma fille en mariage une chambre garnie jusques à la valleur de cent escus, et deux cens escus d'argeant contant, et puis elle prandra de la part de son pere ce qu'il lui adviendra selon l'inventaire qu'il en a esté faict depuis la mort. C'est peu au regard des mariages de ceste ville, mais c'est beaucoup pour moi au regard de mes fortunes. » (Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 93.)

« Mon très cher oncle, La presente servira pour vous donner advis comme mon mary le sieur Jérémie Périer est allé à Anvers et est party il y a huict jours d'ici, pour s'acheminer et vous aller voir, ensemble tous les parens et amys de par delà, auquel je vous prie, mon oncle, tant que je puis, luy prester tout aide et faveur de ce qui peut dependre de vous comme de la marchandise qui est chez le sieur Vantongren, et aussi pour ma part de l'imprimerie qui est entre vos mains ; du tout vous vous en accommoderez par ensemble comme trouverez estre bon, et aussi pour éviter à procès mon dict mary et procuration de moy pour cest effect, et vous fera bonne quittance de tout ; je crois que mon beau frère, qui est aussi mon beau père, voudroit bien que tout luy demeurast, tout avoir, mais ce n'est pas la raison, car chacun le sien n'est pas trop ; nous sommes jeunes et avons des enfans ; fault que nous taschions à nous maintenir, de si peu que nous avons, et tacher à entrer en crédit avec les marchants et négotier au mieux qui nous sera possible [1]. »

Nous terminerons en rappelant que l'un des nombreux enfants de Gilles Beys et de Madeleine Plantin, nommé Gilles comme son père, et baptisé en la cathédrale d'Anvers le 19 janvier 1574, suivit la carrière paternelle [2] ; après avoir fait son apprentissage à Anvers et à Leide, il se décida à partir pour l'étranger. Il se rendit d'abord à Paris, où la lettre suivante de Juste Lipse [3] lui parvint dans le courant d'octobre 1599 :

« Sieur Beys, J'ay entendu par la vostre que estes arrivé en santé où que desirez estre ; Dieu vous y vueille conserver et maintenir en tranquillité et prosperité. Quant à ce que m'escrivés de la vocation en ce lieu, je n'en ay rien entendu jusques astheure, et lors pourray veoir que resouldre. Je sçay que j'ay des bons sieurs et amys en ceste ville, voire en toute la France, comme aussy de ma part j'ayme la nation et beaucoup des singuliers personnaiges en icelle ; entre lesquels saluerez de ma part en toute affection messieurs d'Aimeri et Pithou, et, si l'occasion se presente, Messieurs Puteanus et Faber. A Lovain, ce 10 d'octobre 1599. Vostre ami et affectioné, J. LIPSIUS [4]. »

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 111.

2. A. de Decker, *Eenige Antwerpsche drukkers in den vreemde* (1881), p. 36 ; et P. Bergmans, *Les imprimeurs belges à l'étranger* (Gand, 1897, in-8, p. 17.

3. Les rapports constants de Juste Lipse avec Plantin et sa famille sont attestés par de nombreux documents (Voir *Bibliographie lipsienne*, I, p. 247 et suiv.).

4. Bibliothèque nationale, coll. Dupuy, vol. 699, f° 92.

Malgré ces heureuses recommandations, Gilles Beys ne paraît pas s'être fixé longtemps à Paris. On le voit plus tard partir pour Lyon, voyager en Espagne, séjourner à Pampelune, et, au retour de cette ville, écrire de Bordeaux le 18 novembre 1618 [1]:

« Après avoir quitté le service dudit sieur Adrian Perier mon beau pere, je feus à Lyon avecq Monsr Rousselet et y demeurai quelque troys ans, à la fin desquelz mon beau frere Olivier de Varennes me mande de retourner à Paris pour demander compte audit Perier (disant qu'il alloit faire banqueroute), ce que faisant, et rentré à Paris, etc. »

Les affaires ne paraissant pas faciles à arranger, il lui fallut plaider, le procès dura un an, et Gilles dépensa (et au delà) les 350 livres qu'il avait pu mettre de côté jusqu'à ce moment. C'est alors qu'il avait songé, son esprit aventureux aidant, à aller chercher fortune ailleurs.

Enfin, installé à Bordeaux, il déclare qu' « il sait aussi bien la librairie qu'un autre », mais qu' « il n'y a point de trafic dans cette ville » ; il avoue qu'il n'y restera pas. Puis, à partir de ce moment, nous le perdons de vue.

Nous sommes loin d'ailleurs de l'objet de notre étude, limitée à la succursale plantinienne de Paris. Mais il ressort de ces quelques pages que la marque et le nom de Plantin, s'ils ont acquis à Anvers une célébrité mondiale, n'ont guère porté chance aux membres de sa famille qui ont exercé à Paris et ailleurs.

HENRI STEIN.

I.

Contrat de mariage d'Adrien Périer.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Rolland Polle, garde commis de par le roy nostre sire du seel aux contractz de la ville et chastellenie de Chambly, salut. Sçavoir faisons que par devant François de La Mothe, notaire royal et tabellion juré commis, institué, or-

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 163.

donné et estably de par le roy nostre dit sire en la ditte ville et chastellenie, et presens les tesmoings bas nommez, furent presens en leurs personnes honnorable homme Adrien Perrier, marchant libraire et bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint Jacques, où pend pour enseigne le Compas, bouticque de Plantain, paroisse S[t] Benoist le bien tourné, estant de present à ce village de Sandericourt, parroisse d'Amblinville au dioceze de Rouen, d'une part, et Marye Pinsen Simon, majeu[re], fille de deffunct Simon Corneille Pinsen (sic), son pere, et de Corneille Girard, sa mere, demeurant à La Haye, pays de Hollendre, où pend pour enseigne le Pan, estant aussy laditte Marye audit Sandricourt, dioceze de Rouen, duché de Normandie au royaulme de France, d'autre part; lesquelles parties, de leurs bonnes vollentez, sans aulcune force ne contraincte, recongnurent et confesserent que, pour parvenir au mariage ja encommencé par parolles de futur entre les dits Adrian Perier et ladite Marie Pinsen Simon, et qui au plaisir de Dieu aura sa perfection en face de nostre mere saincte eglise catholique, apostolique et romaine, sy Dieu premierement et son espouse l'eglise s'y consentent et accordent en ce, en dedans le temps introduict par nostre dite mere l'eglise, ou le plus bref que faire ce pourra, ont icelles parties avant touttes choses promis et promettent par ces presentes reciprocquement l'un à l'autre la foy et loy de mariage, et promis de prendre l'un d'eux l'aultre par foy et loy de mariage en laditte face de l'eglise, comme dict est, et pour le bien et augmentation duquel mariage font l'un à l'aultre les dons, douaires, accordz et conventions matrimonialles selon et ainsy qu'il s'ensuict : c'est assavoir que de la part dudit Adrian Perier il a doué et doue ladite Marie Pinsen Simon, sa femme espouze, du droict de douaire coustumier tel que la coustume de la prevosté et viconté de Paris le donne et permect, au dedans de laquelle ledict Perier est demeurant, pour d'icelluy droict de douaire coustumier en user et joyr par laditte Marie Pinsen Simon, sa future espouze, quand douaire aura lieu, ou bien aura et prendra laditte Marie la somme de 1500 livres tournois de douaire prefix et pension viagere, pour une fois payer seullement, sur tous et chacuns les biens meubles et immeubles dudit Perrier plus claires et apparens d'iceulx, et qui luy appartiendront au jour de son decedz; ausquelz deux droictz de douaires cy dessus sera loisible à laditte Marie, lors ledict decedz advenu, de choisir lequel des deux elle vouldra prendre et soy tenir et contanter à son cheoix et option ; et ce il advenoit que ledict Perier deceddast paravant la dicte Marie Pinsen Simon sans aulcuns enffans procreez de leurs corps, et que laditte Marie voulsist renoncer à la succession dudict Perier son futur espoux, et ne poinct aprehender la communaulté d'entre ledict Perier et elle, faire le pourra sy bon luy semble, et soy tenir à l'un des dicts deux douaires qu'elle pourra choisir lors, comme dict est cy dessus, le tout sans estre par elle subjecte à aulcunes debtes qui

pourroient estre lors deubes au jour dudict decedz et creées depuis la celebration dudict mariage jusques au dict decedz, et mesmes reprendre par la ditte Marie tous ses habitz, bagues et joyaux qu'elle aura porté en la ditte communaulté, et pourra avoir lors dudit decedz en nature sans estre tenue des dictes debtes, comme dict est cy dessus; et par reciprocque sy laditte Marie entree en ladicte communaulté, est consideré que son proffict soyct après le deceds dudict Perier son futur espoux faire le pourra, sy bon luy semble, avecq ce prendre l'un desdicts deux douaires cy dessus declarez à choisir lors, comme dict est, en payant par la ditte Marie moictié des debtes d'icelle communaulté et qui auront esté faictes et creées depuis laditte cellebration d'icelluy mariage jusques au jour du decedz dudict Perier, et non de celles qui pourroient estre deubes et creées auparavant ledict mariage; d'aventage ont les dicts deux futurs mariez cy dessus nommez recongnu et confessé reciprocquement l'un avec l'autre que, depuis la promesse de mariage qu'ilz auroient promise l'un à l'autre, trois ans sont dès le quinziesme jour de septembre dernier y eust, ilz avoient eu deux petitz enffans masles, l'un nommé Michel, aagé de deux ans, et l'autre nommé Thomas, aagé de dix mois ou environ, lesquelz tous deux ilz ont recongnu et recognoissent par ces presentes estre de leur faict provenuz, procreez, yssus et sortis de leurs corps, et comme telz les tiennent et advouent par ces mesmes presentes pour leurs vraiz enffans legitimes et naturelz et comme s'ils avoient esté creez après la cellebration d'iceluy mariage; ces presens traicté, dons, douaire, accordz et conventions matrimonialles ainsy faictz, comme dict est, pour le bien et augmentation duquel mariage, sans lesquelles faire et entretenir ledict mariage n'eust esté faict et accomply, dont les dictes parties comparans dessus nommez se sont tenuz et tiennent pour contans, mesmes pour faire insinuer ces presentes par devant tous juges qu'il apartiendra, soict aussy bien en la presence que absence des dictz futurs mariez ou de l'un d'eulx; iceulx futurs ont faict et constitué, font et constituent par ces presentes leur procureur general et special le porteur de ces presentes, auquel ilz ont donné pouvoir et puissance de tout ce que au cas sera requis et necessaire, sy comme tout ce les dicts futurs mariez disoient estre vray par devant ledict notaire.... Ce fut faict et passé devant ledit notaire, au chasteau et lieu seigneurial de Sandricourt, presens honnestes personnes Loys Gussin, receveur audit chasteau de Sandiricourt, y demeurant, et Simphorien Thibault, maistre tailleur d'habitz à Paris, rue Saint Martial en la cité, estant audict Sandiricourt, tesmoings à ce requis et appellez pour l'absence des autres notaires, le mardy XVI[e] jour de septembre mil six cens et trois, huict heures du matin [1].

1. Archives nationales, Y 142, f° 332.

II.

Arrêt du Conseil privé relatif au différend existant entre Adrien Périer et Jean Richer, tous deux libraires à Paris, au sujet de la vente d'un livre dont le dernier prétendait avoir privilège.

Sur la requeste presentée au Roy en son Conseil par Adrian Perier, marchand libraire de Paris, tendante à ce que, sans avoir esgard à la requeste presentée par Jean Richier, aussy marchand libraire de laditte ville, affin d'evocation audit Conseil du different d'entre les parties ou de renvoy aux Requestes de l'hostel, il pleust à Sa Majesté renvoyer lesdites parties en la Chambre de l'esdict du Parlement de Paris pour y proceder suivant l'arrest donné en icelle chambre le 4e may 1612, avec deffenses aux parties de se pourveoir aillieurs à peine de tous despens, dommages et interestz; Veu ladicte requeste dudict Perier, aultre requeste presentée par ledict Richier aux sieurs maîstres des requestes de l'hostel du Roy, juges souverains en ceste partie, le 16e d'april 1612, tendante affin de taire prendre et arrester certains exemplaires d'ung livre duquel ledict Richier dist avoir privilege, sur laquelle requeste ladicte saisie luy auroit esté permise, et en cas d'opposition, assignation par devant lesdicts sieurs maistres des requestes, exploict dudict jour de saisie de trois exemplaires dudict livre en la maison dudict Perier, et assignation à luy donnée, requeste presentée en ladicte Chambre de l'edict par ledict Perier, le 3e jour du present mois, tendant affin d'evocation de ladicte instance, attendu la qualité dudict Perier, qui est de la religion pretendue reformée, signiffiée audict Richier ledict jour, arrest de ladicte Chambre de l'édict du 4e jour dudict mois, par lequel est ordonné que les parties viendroient plaider au premier jour en icelle Chambre avec deffences de se pourveoir aillieurs, à peine de tous despens, dommages et interestz, lettres obtenues par ledict Richier de reiglement de juge, du 11e jour dudict mois, exploict d'assignation faict en vertu d'icelles audict Conseil, tout veu et considéré, et rapport fait par le commissaire à ce depputé, le Roy en son Conseil, faisant droit sur la requeste dudict Perier, sans s'arrester ausdictes lettres du 11e jour du present mois de may, a renvoyé et renvoye les parties en la Chambre de l'edict du Parlement de Paris pour y proceder sur leurs differentz suivant les derniers errementz, avec deffences audict Richier de poursuivre aillieurs, à peine de nullité.

Faict au Conseil privé du Roy tenu à Paris, le 14e jour de may 1612.

BRULARD. MARESCOT [1].

1. Archives nationales, V6 21, n° 6.

UN NOUVEAU PROJET DE LOI

SUR

LE DÉPOT LÉGAL

Depuis de longues années on se préoccupe de modifier la loi qui régit le dépôt légal, fonctionnant en France d'une façon très irrégulière et insuffisante, dont le public et nos collections nationales souffrent également. Le Parlement a d'autres préoccupations. D'ailleurs les services intéressés, les auteurs, les imprimeurs et les éditeurs n'ont pas la même façon d'envisager la meilleure solution à intervenir, leurs points de vue étant fort différents.

Le Cercle de la Librairie, ému et peu satisfait d'un projet naguère présenté par la Société des gens de lettres, s'est avisé d'intervenir à son tour, après avoir pris conseil des personnalités compétentes en pareille matière. Consultée, la Société française de Bibliographie a étudié la question avec autant d'impartialité que de soin, cherchant à concilier des intérêts parfois contraires; voici le texte qu'elle croit pouvoir, après une étude attentive, soumettre à l'attention de tous ceux qui ont le désir de voir s'améliorer une situation unanimement considérée comme défectueuse [1].

H. S.

1. Ce texte diffère, sur quelques points, du projet élaboré par le Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle.

PROJET DE LOI

Article premier. — Les imprimés de toute nature (livres, brochures, estampes, affiches, cartes de géographie, musique, billets de part de naissance, mariage et décès, photographies, mémoires et factums judiciaires, avis de changements d'offices ministériels ou de maisons de commerce) et généralement toutes les productions des arts graphiques, reproduits en nombre, qu'ils soient destinés à la vente ou réservés à une distribution gratuite, qu'il s'agisse d'une première publication, d'une nouvelle édition ou d'une reproduction, sont l'objet d'un dépôt en double exemplaire, effectué au bureau du dépôt légal.

Article 2. — Il est créé au Ministère de l'Intérieur, pour recevoir les articles déposés, un *Office central du Dépôt légal* chargé d'enregistrer ces articles dès leur réception, d'en dresser le catalogue suivant les règles bibliographiques et de publier, avec le concours du Cercle de la Librairie, un bulletin hebdomadaire, constituant la Bibliographie de la France.

Les titres imprimés dans ce bulletin, découpés et collés sur fiches, d'une part, serviront à établir dans les bureaux de l'Office des répertoires permanents au moyen desquels les renseignements et attestations intéressant la protection de la propriété intellectuelle pourront être officiellement délivrés sans frais ; d'autre part, ces fiches pourront être cédées comme cartes de catalogues aux bibliothèques publiques et aux particuliers qui en feraient la demande.

Article 3. — Les productions assujetties au dépôt en vertu de l'article 1 doivent porter : l'indication du nom de l'imprimeur ou du producteur et du lieu de sa résidence, le millésime de l'année où elles sont produites, ainsi que le nom de l'auteur, sauf lorsqu'il s'agit d'œuvres publiées anonymes.

Article 4. — Sont exclus du dépôt les ouvrages de ville ou bilboquets (cartes de visite, bulletins de vote, fournitures de papeterie, factures, étiquettes commerciales, modèles et marques de fabrique, etc...) à l'exception de ceux de ces articles qui sont énumérés à l'article premier.

Article 5. — Le dépôt est effectué, selon les cas, par l'éditeur, l'imprimeur ou le producteur.

a) Toutes les fois qu'une publication portera l'indication d'un éditeur (libraire, ou dépositaire général ou principal) c'est par cet éditeur que le dépôt devra être effectué, même si la publication a été exécutée à l'étranger.

b) Le dépôt d'imprimés fait pour le compte de particuliers et qui ne

sont pas destinés à la vente, s'il ne porte pas de nom d'éditeur, sera fait par celui pour le compte de qui sera faite l'impression, ou à son défaut par l'imprimeur.

c) Le dépôt des impressions faites pour le compte d'administrations publiques dépendant de l'État, des départements ou des villes et communes, sera effectué par l'imprimeur. Il en sera de même pour toute publication faite par un imprimeur pour son propre compte, et aussi quand il n'y aura aucune indication d'éditeur.

d) Le dépôt des écrits périodiques, ainsi que des tirages à part de ces publications (revues, publications de sociétés savantes, journaux) sera fait par l'éditeur ou, à défaut d'éditeur, par les administrateurs de ces revues et sociétés. A cette fin, le bureau du dépôt légal devra figurer en tête de la liste des abonnements ou des sociétaires, avec cette différence que la quittance d'abonnement ou de cotisation sera remplacée par la déclaration de dépôt.

Article 6. — Le dépôt est effectué après l'achèvement des publications visées à l'article I[er] et les exemplaires fournis devront être complets et conformes en tous points à ceux qui sont destinés à la vente ou à la distribution.

Article 7. — Le dépôt est fait au bureau du dépôt légal, soit directement, soit en franchise postale sous pli recommandé, quel que soit le lieu de la production (France, Algérie et colonies). Le délai imparti pour effectuer le dépôt est de trois mois pour la France, de cinq mois pour l'Algérie et les colonies, à dater du jour porté sur la déclaration dont il sera question à l'article suivant.

Article 8. — Le dépôt est accompagné d'une déclaration datée et signée par celui qui doit l'effectuer. Elle mentionne en outre : le nom de l'auteur s'il est indiqué, le titre de l'ouvrage, les noms et sujets des estampes et gravures, le chiffre du tirage, le nom de l'imprimeur, celui de la personne pour qui est faite l'impression (particuliers, sociétés, administrations) et le prix fort.

Article 9. — Les imprimeurs devront faire la déclaration prescrite par l'article 8, non seulement pour les publications dont le dépôt leur incombe, mais encore pour toutes les impressions dont le dépôt est mis à la charge de l'éditeur ou du producteur. Le libellé des formules de dépôt permettra d'établir les différences nécessaires. Ces diverses formules seront fournies sans frais aux intéressés par le bureau du dépôt.

Article 10. — Le bureau du dépôt délivre un reçu de tout dépôt. Ce reçu sera remis sans frais au déposant s'il se présente en personne ou par personne déléguée, ou sera envoyé par la poste en franchise. Le reçu sera détaché d'un livre à souche et portera les mêmes indications

que celles de la déclaration remise par le déposant en vertu des articles 8 et 9. Il portera en outre un numéro d'ordre et un timbrage qui seront reproduits sur chaque pièce déposée.

Article 11. — Les éditeurs et libraires étrangers ayant une maison ou une succursale en France seront astreints aux mêmes obligations que les éditeurs français.

Article 12. — Par dérogation à l'article Ier, le dépôt des publications dites de luxe, quand le tirage sera inférieur à 100 exemplaires, est réduit à un seul exemplaire. Il en sera de même des estampes artistiques tirées à moins de 100 exemplaires et numérotées.

Article 13. — La Bibliothèque nationale aura le droit de prélever un des deux exemplaires des publications visées à l'article Ier, et l'exemplaire visé à l'article 12.

Le second exemplaire déposé en vertu de l'article Ier sera, sauf en ce qui concerne les productions musicales, attribué à une autre bibliothèque de Paris ou de France (Algérie et colonies), conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel qui établira la liste des établissements publics de France entre lesquels cette répartition devra être faite.

Le second exemplaire des publications musicales sera attribué de droit à la Bibliothèque du Conservatoire de musique de Paris.

SANCTIONS DU DÉPOT

Article 14. — Le défaut de dépôt dans le délai prescrit à l'article 7, le défaut de déclaration des imprimeurs, éditeurs et producteurs visés aux articles 8 et 9, ou la déclaration fausse ou incomplète, seront punis d'une amende de 100 francs.

L'omission totale du dépôt ou le dépôt défectueux (exemplaires incomplets ou nombre d'exemplaires inférieur à celui qui est prescrit) seront punis : 1° pour les publications destinées à la vente, d'une amende égale à cinq fois le prix fort d'un exemplaire complet ; 2° pour les publications non destinées au commerce, d'une amende calculée à raison de 10 francs par feuille ou fraction de feuille d'impression.

De plus, pour ces deux espèces de publication, il devra être remis au dépôt quatre exemplaires au lieu de deux prévus à l'article Ier et deux exemplaires au lieu de un prévu à l'article 12. Dans le cas où la publication serait déjà épuisée et que la personne astreinte au dépôt n'en posséderait plus d'exemplaire, l'État aura le droit d'en acquérir un exemplaire aux frais du déposant fautif.

Article 15. — L'action publique contre les contrevenants sera prescrite par cinq ans à partir du jour de la publication. Pendant ce temps, l'État conserve le droit de réclamer à celui à qui incombe l'obligation

du dépôt les exemplaires qui n'ont pas été déposés ou qui l'auraient été d'une façon incomplète ou défectueuse, de les acquérir, dans le cas prévu à l'article 14, ou même de les faire saisir par le commissaire de police.

EFFETS DU DÉPOT

Article 16. — Les déclarations prévues aux articles 7 et 9 peuvent être librement consultées par les déposants eux-mêmes, les auteurs, les producteurs, ou leurs ayants droit respectifs ; ils ont le droit d'obtenir la délivrance de copies certifiées conformes de ces déclarations.

Article 17. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi, notamment les art. 6 de la loi des 19-24 juillet 1793, et 3 et 4 de la loi du 29 juillet 1881.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Lors des émeutes qui eurent lieu à Munich en avril 1919, les archives « criminelles » de la Préfecture de police ont été détruites.

— Un 4e volume de l'*Uebersicht über den Inhalt der kleineren Archive der Rheinprovinz*, par Joh. Krudewig, a paru (Bonn, Behrendt, 1915; in-8 de XII–515 p.).

— De l'*Inventare der nichtstaatlichen Archive der Provinz Westphalen* il a été publié deux nouveaux fascicules : II, 3, consacré au district de Lüdingshausen (Münster, Aschendorff, 1917, in-8 de IX-115 p.); et III, 1, consacré au district de Büren (Münster, 1915; in-8 de IV-206 p.).

Autriche. — A l'occasion d'un procès actuellement en cours à Vienne et où les héritiers Hohenberg sont partie, le gouvernement autrichien a décidé l'ouverture de neuf caisses contenant les documents qui proviennent de l'archiduc François-Ferdinand, assassiné en 1914 à Serajevo. Ces documents, envoyés aux archives d'État après la mort de ce personnage, ne devront pas être utilisés avant cinquante ans, d'après les instructions de l'empereur, car ils renferment des correspondances de la plus haute importance. — G. Bn.

Belgique. — Un arrêté royal du 27 décembre 1919 spécifie que nul ne peut être définitivement nommé à un emploi scientifique dans les Archives de l'État si, muni du diplôme de docteur en philosophie et lettres (section historique) et ayant passé avec succès l'examen spécial prévu par l'arrêté du 14 juin 1895, il n'a suivi avec fruit, pendant un semestre au moins, le cours d'archivéconomie professé aux Archives générales du royaume.

— Des renseignements qui nous sont fournis de source sûre, on peut établir avec précision le bilan des pertes subies par les archives belges pendant l'invasion allemande :

Il ne reste rien des belles archives communales de Dinant, Namur (fonds moderne depuis 1815), Visé, Herve, Aerschot, Termonde, Lierre, Ypres, et à peu près rien de celles de Dixmude, Furnes, Nieuport, ainsi que du précieux dépôt de l'institution de Messines; ces destructions, jointes à beaucoup d'autres d'ordre secondaire, sont le fait de bombardements, d'incendies et de pillages.

Lors de l'invasion en août 1914, le dépôt de l'État à Liége, bien installé au palais des princes-évêques, fut occupé par les troupes allemandes, qui se sont conduites là comme ailleurs; il s'en fallut de peu qu'un incendie allumé par des soldats ne détruisît tout, et le conservateur des archives n'a pu rentrer en possession de ses bureaux et de son dépôt qu'après l'armistice. Alors un récolement a permis de constater la disparition d'un certain nombre de chartes et liasses des fonds de Saint-Jacques de Liége, du Val-Saint-Lambert (y compris un cartulaire du XIIIe siècle), de Saint-Denis et Saint-Martin de Liége, de la cour de Hombourg, du duché de Limbourg, et de divers registres de sentences de justice.

A Arlon, les archives de l'État, délogées en 1915 pour faire place au chauffeur du gouverneur civil allemand, expulsées de nouveau en 1916, transférées ensuite au palais de justice, ont reçu dans ce dernier local la visite de la soldatesque, qui s'est complue à détruire, à souiller et à lacérer de la façon la plus odieuse et la plus inutile : on regrettera surtout la perte presque totale des précieux fonds des abbayes de Clairefontaine et de Saint-Hubert, une série de cartes et plans, cinq cartons de dénombrements de feux.

Si les bombes ennemies n'ont pas détruit le dépôt des archives de l'État à Namur, il s'en est fallu de bien peu ; de même à Anvers, où l'excellence des matériaux de construction a réussi à écarter le désastre. Par contre, une bombe d'avion a éclaté (nuit du 14 au 15 mai 1918) dans la salle publique du dépôt de l'État à Bruges, et réduit en miettes tout ce qui s'y trouvait.

Les belles archives de l'Université de Louvain ont péri.

Enfin les Archives générales du royaume à Bruxelles, les dépôts de l'État à Gand et à Hasselt ont perdu quelques dossiers ou portefeuilles qui avaient été communiqués au dehors (Université de Louvain, Archives de Liége, etc.); et un recensement des métiers et manufactures des Pays-Bas autrichiens en 1738 a été dérobé par les Allemands dans le cabinet d'un directeur au Ministère des Affaires étrangères où il était déposé momentanément.

L'Allemagne pourrait dédommager en partie la Belgique de ces pertes en lui restituant le fonds de la commanderie de l'ordre teutonique des Vieux-Joncs (conservé à Düsseldorf) et la belle collection de chartes de Saint-Pierre de Louvain (conservée à Berlin). Puisque la Conférence de la Paix n'a pas admis les revendications belges sur les papiers intéressant les anciens Pays-Bas autrichiens que détiennent l'Allemagne et l'Autriche, — ce qui n'a pas été sans provoquer quelque désillusion à Bruxelles, — on estime qu'il y aurait peut-être lieu du moins de faire payer à l'Allemagne les destructions de documents publics occasionnées par ses armées dans la guerre qu'elle a provoquée. Cf. J. Cuvelier, *Les revendications d'archives belges à l'Allemagne et à l'Autriche*

(Bruxelles, Hayez, 1919; in-8 de 15 p., extr. du *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique).*

— Des lettres closes de Charles VI publiées par M. L. Mirot dans le *Moyen Age*, XXI (1919), pp. 1-44, douze sont extraites des archives de Tournai.

France. — La Direction vient de distribuer le fascicule 2 du tome Ier de l'*État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les Ministères et les administrations qui en dépendent*, comprenant la série F1, consacrée à l'Administration générale (Paris, impr. nationale, 1920; in-8 de 64 p.); — ainsi que *Actes du Parlement de Paris;* 2e série (jugés), t. I (1328-1342), par Henri Furgeot (Paris, Plon-Nourrit, 1920, in-4 de [IV-] IV-467 p.).

— Un premier volume de dépouillement des Archives nationales, au point de vue de l'histoire révolutionnaire dans le département de l'Yonne, a été préparé et publié d'excellente façon par M. Ch. Porée ; *Sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans l'Yonne; Inventaire*, I (Auxerre, impr. coopérative, 1918; in-8 de VI-457 p. et fig.).

— D'après le registre LL 1527a des Archives nationales, le fr. A. de Sérent publie dans la *France Franciscaine*, III, pp. 335-382, la liste des Pères gardiens du grand couvent des Cordeliers de Paris, de 1502 à 1764.

— M. Th. Mallet a étudié aux archives historiques de la Guerre la correspondance militaire de Camille de Neufville, archevêque de Lyon et lieutenant général en Lyonnais, pour les années 1649 à 1654 (cf. *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1918, pp. 278-313).

— Bien que la place normale de tels documents soit dans les collections des Archives nationales, c'est la Bibliothèque-Musée de la Guerre qui a hérité des archives de la censure pour la période de 1914-1919; cette dispersion n'est pas conforme aux règlements en vigueur.

— Après un très long silence, le Ministère des Affaires Étrangères vient de reprendre la publication des inventaires de ses archives. Le tome II de la *Correspondance politique* (Paris, impr. nationale, 1920, in-8) est entièrement consacré à l'Espagne et va jusqu'à l'année 1830 : c'est dire quelle mine précieuse sera ce volume pour les études historiques sur ce pays voisin du nôtre et sur les relations franco-espagnoles, si importantes depuis le XVIe siècle.

ALLIER. — Les archives départementales se sont enrichies des papiers de la seigneurie du Luc (près de Vicq), remontant au XVIe siècle. — Dans le *Bulletin de la Société bourbonnaise des Études locales*, no 1 (1920), M. l'archiviste Fazy attire l'attention sur l'intérêt des archives communales ; dans le no 2, il étudie les sources de l'histoire communale aux archives départementales, et publie un essai de bibliographie des monographies communales de l'Allier.

AUBE. — L'abbé G. Verdin a imprimé l'inventaire très sommaire de la

série A des archives hospitalières de Bar-sur-Aube antérieures à 1790 (Bar-sur-Aube, impr. Lebois, 1917 ; in-8 de 4 p.) ; — de la série H des Archives départementales de l'Aube (Troyes, impr. Frémont, 1918 ; in-8 de 8 p.), et celui de la série G du même dépôt (Troyes, impr. Frémont, 1918 ; in-8 de 16 p.). Ces publications ne sont que la reproduction des renseignements fournis par l'*État général des Archives départementales;* M. Verdin n'a donc aucun mérite à les donner à nouveau et paraît quelque peu audacieux de les publier ainsi sous son nom, sans aucune observation préliminaire.

Cote-d'Or. — Aux archives de ce département appartiennent les papiers provenant de Mlle de Noyers, dont M. H. Jassemin a donné un aperçu et des extraits dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1918, pp. 174-226.

Loiret. — Les archives départementales possèdent six bulles pontificales des XIIe-XIIIe siècles, inédites, concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, dont M. J. Soyer a imprimé le texte dans le *Bulletin philologique et historique du Comité*, 1916, pp. 424-430.

— Les mêmes archives ont reçu en don, dans le dernier exercice, une liasse de titres concernant la corporation des bouchers d'Orléans (dep. 1220) ; une liasse relative au service des turcies et levées de la Loire (XVIIIe siècle) ; les papiers du citoyen Guérin, membre de l'administration centrale du Loiret. Elles ont acquis divers documents ayant appartenu à feu G. Vignat (dep. le XIIe siècle) et comprenant notamment des titres des seigneuries de Vennecy, de Machaut, de Genouilly, de Grand et de Petit-Boynes (à Baccon), un cartulaire du prieuré-cure de Saint-Hilaire d'Orléans, des autographes de personnages orléanais connus. — Le répertoire des estampes et photographies a été continué. — De nombreux documents historiques ont été retrouvés dans un grenier de la mairie de Malesherbes. Tous les titres communaux d'Orléans antérieurs à 1815 vont être déposés au dépôt départemental, ce qui en facilitera singulièrement la communication.

Nord. — De l'enquête faite par M. Bruchet, archiviste départemental, sur l'état des dépôts communaux depuis la libération, il résulte que 82 dépôts présentaient avant la guerre un intérêt historique (29 inventaires publiés dans la série in-4° et 7 dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*; 46 inventaires manuscrits) ; la guerre a fait disparaître en totalité ceux de Bailleul, Cambrai [incendie volontaire], Clary [idem], Erquinghem-Lys [idem], Estaires [idem], Illies, La Bassée, La Gorgue, Landrecies, Merville, Mortagne, Seclin ; en partie ceux de Bouchain, Bousbecque, Carnin, Cysoing [incendie volontaire], Dechy, Maresches, Wasquehal. Parmi les autres dépôts, moins intéressants historiquement, qui ont été détruits plus ou moins complètement, on peut citer Aniche, Bettignies, Cuincy, Fressain, Goeulzin, Guesnain, Gussi-

gnies, Herlies, Jenlain, Lallaing, La Neuville, Lesdain, Lieu-Saint-Armand, Louvroil, Marquillies, Merris, Mœuvres, Moustier, Naves, Neuf-Berquin, Neuville-Saint-Remy, Prémesques, Radinghem, Rousies, Sepmeries, Taisnières-en-Thiérache, Trélon, Vieux-Berquin, Villers-Ghislain, Warneton. D'autre part ont disparu en totalité ou à peu près les dépôts hospitaliers d'Armentières, de Bouchain, de Cambrai [incendie volontaire], de Cysoing [idem], d'Estaires, d'Herlies, de La Bassée, de La Gorgue, de Maubeuge, de Merville, de Vieux-Berquin ; les archives des sous-préfectures d'Avesnes, de Cambrai, de Valenciennes ; les archives du tribunal civil de Cambrai [perte très préjudiciable à la reconstitution de l'état civil des localités détruites du Cambrésis]. Si l'on joint à cela la disparition des archives modernes de la ville de Lille, incendiées (sauf l'état civil et une partie de la période révolutionnaire) le 23 avril 1916, on aura un aperçu à peu près complet du bilan des destructions, qui eussent été plus graves encore si des mesures d'évacuation et de sauvegarde n'avaient été prises un peu partout. — Quant au dépôt départemental, il a été entièrement préservé. On trouvera dans le *Rapport* de M. Bruchet pour 1919 d'intéressants détails sur les relations du conservateur avec les autorités allemandes pendant l'occupation.

Seine-et-Oise. — Le service des Domaines a transmis aux Archives départementales un important terrier de Garches et Saint-Cloud ; et du château de Mareil-le-Guyon sont venus des documents sur les eaux et forêts, les papiers Chaumont de La Galaizière (affaires d'Alsace, 1739-1790 ; assemblée des notables 1787-1788), et les papiers [modernes] de Le Peletier d'Aunay.

Vienne. — Un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la Société des antiquaires de l'Ouest, et déposé aux Archives de la Vienne, connu sous le nom de « manuscrit d'Auzance », est en réalité un cartulaire municipal de Poitiers, du XVIII[e] siècle, dont on trouvera l'analyse détaillée, par E. Audouin, dans le *Bulletin philologique et historique du Comité*, 1918, pp. 151-160.
— Les archives départementales ont reçu deux caisses de papiers de la famille de Clervaux (XV[e]-XVIII[e] siècles), intéressant ses domaines poitevins ; et des titres domaniaux de la famille de Clisson (XV[e]-XIX[e] siècles), offerts à la Société des antiquaires de l'Ouest. Le notaire de Couhé a déposé ses anciennes minutes des années 1729 à 1792. — Les communes de Jazeneuil et des Roches-Prémarie conservent un assez grand nombre de documents de l'époque révolutionnaire.

Grande-Bretagne. — Les documents relatifs au Ponthieu, conservés dans la collection de l' « Ancient Correspondence » au Public Record Office, ont été longuement analysés par M. C. Brunel dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1918, pp. 231-277.

Italie. — L'*Annuario del R. Archivio di Stato in Milano* en est à son 9e volume pour 1919 (Milano, Palazzo del Senato, 1920 ; in-8 de 94 p.). Indépendamment des renseignements qu'il fournit d'ordinaire sur les travaux accomplis dans ce dépôt, sur les accroissements, etc., on y trouvera deux travaux originaux : celui de M. G. Vittani est intitulé : *Guerre a paci nei resti dell' archivio visconteo,* et intéresse le XVe siècle ; — celui de M. Ferorelli, plus étendu, étudie la correspondance diplomatique autrichienne de Gênes (conservée à Milan), pour les années 1704-1718, correspondance qui a été inventoriée par ses soins.

— Un lot des archives des Medici-Tornaquinci non revendiqué par le gouvernement italien a été mis en vente à Londres en mai 1919 et acheté au prix de 2310 livres sterling par une maison de librairie anglaise ; ce lot comprenait notamment une série de registres de comptabilité de la banque des Medici. Une partie de ce lot a repassé en vente, en 1920, dans un catalogue de la librairie Henry Sotheran, à des prix fort élevés.

— Par l'article 189 du traité de Saint-Germain (10 septembre 1919), l'Autriche s'est engagée à restituer à l'Italie tous les documents d'archives et objets d'art enlevés des territoires envahis ou cédés.

— Il a été créé un dépôt d'archives d'État à Trente ; en même temps que l'inauguration aura lieu dans cette ville un congrès et sera définitivement constituée l' « Association italienne des amis des archives ».

— Ont été fondés deux dépôts d'archives provinciales à Ancône et à Macerata.

— A Moresco (Marches), la démolition d'un mur dans la maison commune a mis à jour un important dépôt d'archives anciennes totalement inconnues.

— En reconnaissance d'une récente restitution de manuscrits jadis distraits des archives épiscopales, l'évêque de Senigallia a promis l'ouverture de ces archives au public studieux qui sollicitera son admission.

Mexique. — Sous l'impulsion du gouvernement du Mexique, M. Ezequiel A. Chavez publie un *Manual de organizacion de Archivos* (Mexico, Poder Ejecutivo federal, 1920 ; in-4° de 88 p.) où les idées préconisées par cet auteur sont en partie empruntées au Manuel Muller-Feith-Fruin dont il a connu la traduction française. Mais quelle singulière idée de vouloir adopter, pour l'organisation des archives, la classification décimale, et surtout de consacrer à cet objet un volume entier pour la seule subdivision de l'administration fédérale, signé du nom de M. Manuel Aguirre Berlanga : *Archivos ; Clasificacion decimal de los asuntos* (Mexico, impr. de la Secretaria de Gobernacion, 1919 ; in-8 de II-217 p.), et imprimé sur un excellent papier ! La répartition des différents fonds est ainsi constituée : Décisions du gouvernement ; Consultations juridiques ; Relations intérieures ; Législation et justice ; Émigration ; Archives et bibliothèques ; Administration.

Pérou. — Les archives nationales du Pérou viennent d'être réorganisées sur des bases nouvelles, d'après le décret du 17 mars 1919. La *Revista del Archivo nacional del Peru,* créée à Lima en 1920, se propose de publier les documents les plus importants, et les sources de l'histoire politique et administrative du pays, sous la direction de Horacio H. Urteaga et Fr. Domingo Angulo.

Russie. — Le gouvernement bolchéviste a décrété, par un acte du 18 juin 1918, dont nous reproduisons le texte, une nouvelle législation des archives russes : 1. Toutes les archives des institutions gouvernementales sont dissoutes en tant qu'institutions ministérielles ; les dossiers et documents qui les composent constituent désormais un fonds d'archives unique et gouvernemental ; — 2. La gestion du fonds gouvernement d'archives est confiée à la direction générale des archives ; — 3. Les dossiers et la correspondance des institutions gouvernementales jusqu'au 25 octobre 1917 sont incorporés au fonds gouvernemental des archives ; — 4. Les dossiers d'affaires en cours restent dans les bureaux intéressés pour une période de temps que fixera spécialement le Conseil des commissaires du peuple après entente avec chaque département, tout en étant à la disposition de la direction générale des archives, et seront remis après ce délai au fonds gouvernemental des archives ; — 5. Les institutions gouvernementales n'ont le droit de détruire aucun dossier, ni correspondance, ni papier, sans y avoir été autorisées par écrit par la direction générale des archives, et les personnes coupables d'infraction à cette défense seront poursuivies comme responsables devant les tribunaux ; — 6. La direction générale des archives doit immédiatement établir sur quelles bases pourront être communiqués les dossiers demandés au fonds gouvernemental des archives, et le droit d'obtention de ces dossiers demeure de préférence à l'institution où l'affaire a été examinée ; — 7. Les parties séparées du fonds gouvernemental des archives doivent être réunies dans la mesure du possible, suivant le principe de la centralisation, afin de permettre leur meilleure utilisation scientifique, de faciliter leur conservation et de diminuer les dépenses ; — 8. La direction générale des archives est rattachée au commissariat de l'instruction publique ; — 9. Le gouvernement central nomme le directeur des archives sur présentation du commissariat du peuple à l'instruction publique, et le directeur représente la direction des archives devant le gouvernement central ; — 10. Un règlement général sera publié ultérieurement ; — 11. Tous décrets et arrêtés antérieurs sur l'organisation des archives en Russie sont abolis ; — 12. A partir du 1er juillet 1918 les crédits alloués aux différents ministères pour l'entretien de leurs archives seront mis à la disposition du commissaire à l'instruction publique pour les besoins de la direction générale des archives.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Les collections de la bibliothèque universitaire de Heidelberg renferment un certain nombre de précieux manuscrits intéressant l'ancienne littérature française. M. K. Christ en a étudié l'histoire et le contenu dans son travail : *Die altfranzösische Handschriften der Palatina ; ein Beitrag zur Geschichte der Heidelberger Büchersammlungen und zur Kenntnis der aelteren französischen Literatur* (Leipzig, Harrassowitz, 1916; in-8 de VII-123 p.).

Autriche. — Quelques missels manuscrits précieux, conservés en Styrie, ont été décrits par Joh. Köch dans un volume intitulé : *Handschriftliche Missalien in Steiermark* (Graz, 1916; in-8 de VII-200 p. et pl.).

Belgique. — Une bible à miniatures, provenant de la maison d'Anjou de Naples, et appartenant à la bibliothèque du Grand séminaire de Malines, dont la Revue de l'Art chrétien a déjà parlé en 1909, a fait l'objet d'une nouvelle notice parue dans *La France Franciscaine*, III, pp. 410-419.

— Un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique a fait l'objet d'une étude de W. Edw. Collinson, *Die Katharinenlegende der hs. der kgl. Bibliothek zu Brüssel* (Heidelberg, Winter, 1915; in-8 de XII-178p.).

Espagne. — Le catalogue des incunables appartenant à la bibliothèque de l'Académie d'histoire de Madrid vient de paraître par les soins de Fr. Garcia Moreno, dans le *Boletin de la R. Academia de la Historia*, LXXVII (1920), pp. 220-244.

États-Unis. — La New York Library comporte actuellement, dit la revue américaine *Army and Navy Journal* du 4 septembre 1920, une collection de brochures et d'ouvrages sur la grande guerre, montant à 17000 unités, dont 4500 livres classés à l'histoire européenne, et indépendamment d'environ 6800 articles classés sous diverses autres rubriques (histoire navale et diplomatique, aéroplanes, droit international). La direction de la bibliothèque s'efforce, en outre, de grouper le plus qu'elle peut d'historiques militaires provenant de divisions, régiments et compagnies. Le général Pershing a fait don à l'institution de cartes d'opérations, qui montrent les séjours successifs en France des divisions américaines depuis leur débarquement en Europe jusqu'à l'ar-

mistice ; des collections de photographies et de timbres de guerre ont été constituées. — G. Bn.

France. — Les peintures des manuscrits persans de la collection Marteau à la Bibliothèque nationale, entrés dans cet établissement à la fin de l'année 1916 et dont l'intérêt réside surtout dans la perfection de l'écriture et de l'enluminure, ont fait l'objet d'un important article de M. E. Blochet dans les *Monuments et Mémoires* (fondation Eugène Piot), tome XXIII (1919), pp. 129-220. Sept planches accompagnent cette publication.

— Jean Armingaud, qui travailla avec tant de curiosité et de persévérance dans les archives italiennes jusqu'à sa mort survenue en 1889, et tout particulièrement à Florence, Turin, Milan, Modène et Mantoue, a laissé une collection de copies, auxquelles sont joints deux recueils de pièces originales, et conservées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; M. Lucien Auvray en a donné le catalogue dans les *Études italiennes* (Paris, Leroux), 1re année (juillet et octobre 1919).

— L'acquisition des manuscrits orientaux d'Anquetil-Duperron par la Bibliothèque impériale en l'an XIII a été étudiée par M. H. Dehérain dans le *Journal des Savants*, 1919, pp. 151-157.

— Le ms. 3516 de la Bibliothèque de l'Arsenal, ms. unique d'un roman français du XIIIe siècle, a été publié pour la première fois par H. Breuer : *Cristal und Clarie*; *Altfranzösischer Abenteuerroman des* XIII *Jahrhunderts* (Halle, Niemeyer, 1915; in-8 de LXXX-326 p.).

— Dans une étude de C. de Boer, *Ovide moralisé, poème du commencement du XIVe siècle* (Amsterdam, 1915, in-8), l'auteur démontre que le manuscrit 662 de la bibliothèque de Saint-Omer, catalogué comme étant une traduction latine de l'ouvrage attribué (à tort) à Philippe de Vitry, est en réalité une copie du « Reductorium » ou commentaire sur les métamorphoses d'Ovide rédigé par Pierre Bersuire en 1342.

— Un psautier d'origine tourangelle, illustré vers 1460, est conservé sous le n° 10 des manuscrits de la bibliothèque d'Avignon ; on lira à son sujet quelques pages d'Henri Guerlin dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, XXI, pp. 19-31. Il porte la devise de Jean III Le Meingre de Boucicaut.

— La bibliothèque municipale de Besançon possède un curieux armorial de France, de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, qui est le plus ancien connu ; M. Max. Prinet imprime le texte dans le *Moyen-Age*, 1920, pp. 1-49, en l'accompagnant d'identifications précieuses et de commentaires érudits dont il a le secret.

— Dans le *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, n° 1 de 1919, M. Émile Ginot décrit amplement, en joignant à son article 27 planches, le ms. 250 de la bibliothèque de la ville de Poitiers (ms. de Sainte-Radegonde), dont il avait précédemment (1912) signalé l'intérêt dans le *Bulletin archéologique*.

Grande-Bretagne. — La langue dans laquelle a été écrit le manuscrit B 14-52 de Trinity College à Oxford a fait l'objet d'une étude très complète de O. Strauss, *Die Sprache der mittelenglischen Predigtsammlung in der Handschrift B 14-52 des Trinity College* (Wien, Braumüller, 1916; in-8 de XI-136 p.).

Grèce. — Dans les publications de l'Académie des sciences de Vienne a paru en 1917 (in-4 de III-27 p. et 32 pl.) un article abondamment illustré de Paul Buberl sur les manuscrits à miniatures de la bibliothèque nationale d'Athènes.

Italie. — M. Casamassa publie dans le *Bollettino del Bibliofilo* (Napoli), anno I, pp. 365-397, trente-et-une lettres et notes retrouvées au Vatican, qui exposent les circonstances dans lesquelles fut fait le transfert de très bons manuscrits des bibliothèques de Naples, envoyés en 1716-1718 par l'empereur Charles VI pour enrichir la bibliothèque Palatine de Vienne; on y constate la résistance opposée par la curie romaine à ce transfert, aussi bien par la secrétairerie d'État que par ses nonces à Naples et à Vienne, mais l'empereur et ses ministres passèrent outre, en présentant comme argument principal que ces manuscrits trouveraient beaucoup plus de sécurité à Vienne qu'à Naples! Les Italiens d'aujourd'hui s'empressent de les revendiquer.

— L'Académie des sciences de Heidelberg a publié en 1915 un important travail sur les manuscrits médiévaux des bibliothèques de Rome intéressant l'astrologie et la mythologie, dû à Fr. Saxl : *Verzeichnis astrologischer und mythologischer illustrierter Handschriften des lateinischen Mittelalters in römischen Bibliotheken* (in-8 de XVIII-143 p. et 21 pl.).

Suisse. — Au P. Emm. Munding on est redevable d'une ample et érudite description d'un manuscrit hagiographique de la bibliothèque de Saint-Gall : *Das Verzeichnis der St. Galler Heiligenleben und ihrer Handschriften in Codex Sangallensis 566: ein Beitrag zur Frühgeschichte der St. Galler Handschriftensammlung* (Beuron, 1918; in-8 de XX-184 p.).

Turquie. — Un fac-similé d'un manuscrit de l'Aya Sufiyya Library à Constantinople a été donné par L. Caetani : *The Tajarib-al-Uman; or History of Ibn Miskawayh* (London, 1917; in-8 de 528 p.).

— Une brochure de Stephen Gaselee a décrit les manuscrits grecs d'une mosquée de Constantinople : *The greek manuscripts in the Old Seraglio at Constantinople* (New York, Putnam, 1916; in-8 de 34 p.).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie de documents officiels. — Le *Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, qui a commencé de paraître en 1919, trimestriel, à Haarlem (Pays-Bas), contient une liste de documents officiels des divers États parus pendant la guerre de 1914-1918 et relatifs à la guerre.

Bibliographie de l'histoire des Pays-Bas. — Cette littérature fait l'objet, comme précédemment, de rapports détaillés du professeur N. Japiske dans les *Bijdragen voor vaterlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde ;* le dernier paru est dans le tome VI de la 5e série (1919).

Bibliographie de l'esthétique. — *L'histoire de l'esthétique française, de 1700 à 1900*, par T.-M. Mustoxidi (Paris, Champion, 1920 ; in-8 de 320 p.), contient une bibliographie générale de l'esthétique française depuis les origines ; ce travail, malgré son étendue (51 pages), est assez médiocre et notoirement insuffisant.

Bibliographies géologiques de l'Amérique du Sud. — On est heureux d'enregistrer les publications successivement entreprises pour mettre à jour la littérature géologique, minéralogique et paléontologique des principales régions de l'Amérique du Sud. La plus ancienne est de J. C. Branner pour le Brésil, dans le *Bulletin of the geological Society of America*, XX (1909). Elle a été suivie par celle de l'Uruguay, parue en 1917, grâce aux soins de R. Marstrander, dans le tome VIII des *Proceedings of the Second Pan american Scient. Congress*, pp. 659-674 ; — puis par celle du Chili, due à J. Bruggen (*Boletin min. de la Sociedad nacional de minerio*, XXXI, 1919, pp, 441-513 et 539-607). Enfin, tout récemment, vient de paraître un travail analogue pour la République Argentine, où sont relevés plus de 500 travaux et notices imprimés de 1900 à 1914, sous la signature de E. Sparn (*Academia nacional de Ciencias*, Cordoba, 1920 ; in-8 de 58 p.).

Bibliographie des anciens guides anglais et français. — Sir Herbert G. Fordham a publié successivement un catalogue des anciens guides de Grande-Bretagne et d'Irlande, dans les *Transactions of the Bibliographical Society*, XIII (1916), et un catalogue des guides-rou-

tiers et itinéraires français de l'année 1552 à 1850 dans le *Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques*, XXXIV (1919), p. 213 ; cf. plus loin, p. 104.

Bibliographie de la mécanique. — On trouvera une intéressante bibliographie de la mécanique, considérée au point de vue de son développement historique, depuis les origines jusqu'en 1640, dans un intéressant article de M. E. W. Hulm, *Introduction to the literature of historical engineering to the year 1640*, publié par la revue technique *The Engineer* (12 novembre 1920), pp. 482-484. — G. Bn.

Bibliographie catholique internationale. — Sous la direction de M. G. Sismondi et le titre de *I libri nostri*, vieut d'être fondée une revue de bibliographie bimestrielle catholique internationale, dont le premier numéro porte la date de juillet 1920 (Torino, via Garibaldi, 18; prix : 6 lire). — G. Bn.

Publications du Grolier Club. — Le Grolier Club de New York a organisé une exposition d'éditions originales des œuvres de romanciers anglais, qui a eu lieu en avril–mai 1917, et dont le catalogue, fort curieux, mais réservé à ses seuls membres, forme un élégant petit volume : *A catalogue of books in first editions selected to illustrate the history of english prose fiction from 1485 to 1870* (New York, 1917 ; in-16 de IX-149 p.).

Bibliothèques et musées de la guerre. — Sous ce titre la *Revue de Paris* du 1er février 1920 a publié un fort intéressant article de M. C. Bloch sur tout ce qui a été entrepris, tant à l'étranger qu'en France, dans ces dernières années, pour rassembler tous les souvenirs de la guerre 1914-1918, et surtout ce qui pourra servir à sa documentation. L'auteur insiste tout particulièrement sur les fondations allemandes et françaises, dont les programmes sont vastes et les réalisations satisfaisantes. — Toutefois il n'a point cité le service des Archives de la guerre belges, institué dès le mois de mai 1916 par le gouvernement belge et confié à M. Paul Lambotte avec une commission consultative composée de professeurs d'université, et avec des ramifications dans les pays alliés ou neutres. Cet essai de concentration, tout modeste qu'il soit, ne doit pas être oublié.

Histoire de l'imprimerie. — A une érudite notice sur *La Croisade de 1517-1519 dans le diocèse de Bourges*, M. Ch. Barbarin a joint quelques recherches sur Pierre Gresle, neveu de l'archevêque Pierre Cadouet, libraire, puis imprimeur à Bourges dès 1510, qu'il suit à partir de 1494 ; il convient de lui attribuer des bulles pontificales, des confessionaux de la croisade (tirés à 33100 exemplaires !) et peut-être aussi un bréviaire de Saint-Satur cité par La Thaumassière. L'histoire de l'imprimerie à Bourges, à laquelle M. Samaran a naguère (*Biblio-

graphe moderne, 1919) apporté une précieuse contribution, s'éclaire ici d'un jour nouveau (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXXVIII, 1919).

— Le discours prononcé par M. Paul Lacombe à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Normandie le 1er juillet 1919 est consacré aux *Anciens almanachs imprimés et publiés à Rouen* (Rouen, impr. Lainé, 1919; in-8 de 15 p.), où sont décrits quelques rarissimes petits livrets du XVIIe siècle, dont raffolent les collectionneurs.

— On doit au Dr P. Pansier (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1919, pp. 153-178), une étude sur les débuts de l'imprimerie à Avignon jusqu'au milieu du XVIe siècle, où il passe au crible d'une sévère critique les travaux antérieurs de Réquin, Bayle et Pellechet. D'après les conclusions de M. Pansier, Waldfoghel n'aurait même pas eu à sa disposition l'embryon d'un matériel d'imprimerie, et ses stériles tentatives ne lui donneraient aucun droit à une place dans l'histoire de la typographie avignonnaise ; Isoard Eymar, dit Marc, originaire du diocèse de Gap et installé à Avignon en 1485, ne serait qu'un simple libraire-relieur (malgre son titre d'*impressor librorum* !) ; au lieu de Nicolas Tepe, qui n'est qu'un simple bailleur de fonds, il convient d'accorder une place dans cet exposé à Pierre Rouault, natif d'Amiens, qu'on trouve installé en 1497 et qui serait le véritable créateur de l'imprimerie avignonnaise (ce qui nous paraît bien tardif), puis à Jean de La Rivière (et non de Riparia), originaire du diocèse du Mans, établi en 1500 ; à Pierre Paterelli, à Thomas de Campanis, dit Le Breton, connu aussi comme ayant exercé à Sisteron ; à Jean de Channey, venu de Montferrat à Avignon en 1511. Par contre il y aurait lieu de rayer de la liste des imprimeurs avignonnnais George Serre, que Mlle Pellechet s'était crue autorisée à y introduire. Mais je n'ose croire que les conclusions ainsi énoncées seront unanimement approuvées.

Le 4e centenaire de Plantin. — Les fêtes du 4e centenaire ont eu lieu à Anvers, dans les salons du Cercle artistique, au début d'août 1920. D'excellents discours ont été prononcés, qui ont célébré la gloire du grand typographe, par M. Maurice Sabbe, conservateur du Musée Plantin, M. Henri Pirenne, recteur de l'Université de Gand, le R. P. Kruitwagen, rédacteur de « Het Boek », qui apporta le salut de la Hollande, M. P. S. Allen, professeur d'Oxford, et M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, qui parla au nom de l'érudition française. En attendant la publication annoncée qui doit conserver une trace durable de cette cérémonie imposante, on en lira les détails dans le *Matin* (d'Anvers), n° du 10 août 1920.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (sept.-dic. 1918) : A. P. Ballesteros, Alfonso X de Castilla y la corona de Alemania; — J. Catalán, Don Gregorio de Brito gobernador de las armas de Lérida (1646-1648): — G. Vazquez Nuñez, El padre Fr. Zumel general de la Merced; — P. Galindo y Romeo, La Universidad de Alcalà ; — A. Gonzalez Palencia, Fragmentos del archivo particular de Antonio Pérez secretario de Felipe II; — Guia histórica y descriptiva del Archivo general de Simancas; — J. Menéndez Pidal, Catálogo de sellos del Archivo histórico nacional [suite]; — A. Paz y Melia, Catálogo abreviado de Papeles de Inquisición [suite].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (en.-junio 1919) : J. Cuervo, Fr. Luis de Granada verdadero y unico autor del Libro de la Oración [suite]; — Guia histórica y descriptiva del Archivo general de Indias; — Ad. Poschmann, El consulado español en Danzig desde 1752 hasta 1773; — A. M. Alcover, Bibliografia filológica de la lengua castellana; — M. Serrano y Sanz, Documentos ribagorzanos del tiempo de los reyes franceses Lotario y Roberto.

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (julio-dic. 1919) : A. P. Ballesteros, Alfonso X de Castilla y la corona de Alemania [suite]; — Guia histórica y descrittiva del Archivo de la Corona de Aragón; — A. Huarte y Echenique, Apuntes para la biografia del maestro Juan Vaséo; — G. Vasquez Nuñez, El Padre F. Zumel [fin]; — M. Jimenez-Catalán, Don Gregorio de Brito [fin].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (en.-marzo 1920) : A. M. Alcover, Algo sobre la biografia y bibliografia de J. M. Quadrado; — M. Serrano y Sanz, Documentos ribagorzanos del tiempo de los reyes franceses Lotario y Roberto [suite]; — A. Gonzalez Palencia, Fragmentos del Archivo particular de Antonio Pérez, secretario de Felipe II [suite].

2. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (sept.-déc. 1919) : E. Jovy, Quelques autographes d'auteurs du XIXe siècle; — L. de La-

borde, Étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen [fin]; — M. Henriet, Thomas et ses amis [suite]; — E. Griselle, Les tribulations d'un ambassadeur en Suisse (M. de La Barde).

— BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (janv.-avril 1920) : E. Dacier, Un bibliophile du XVIIIe siècle, J.-L.-Gaignat; — M. Henriet, Thomas et ses amis [suite].

3. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1916-1917) : S. Muller, De opneming van private archieven in openbare depots; — H. E. van Gelder, Opneming van private archieven; — R. Fruin, Over de verzorging van private archieven; — S. Muller, Een nieuwe provinciale-en gemeente-archieven; — B. M. de Jonge van Ellemeet, De Kerkelijke archieven; — K. Heeringa, Over Oost-Europa; — H. P. Coster, De gemeente-archieven in 1915; — N. Japikse, Les archives d'Ypres; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1916; — R. Fruin, Over de opneming van private archieven in openbare depots; — L. Lasonder, Het concept-reglement op de archieven van de Nederlandsche Hervormde Kerk van 1916; — P. Berends, Het oudste stadrecht van Steenwijk.

— NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1917-1918) : S. Muller, Onze Handleiding en de private archieven; — L. Lasonder, Het concept-reglement op de archieven van de Ned. Hervormde Kerk van 1917; — Ontwerp van wet tot regeling van het Archiefwezen; — P. van Meurs, De voorgestelde Archiefwet in verband met de Gemeente-en-Waterschapsarchieven; — De oude gemeente-archieven en de voorgestelde Archiefwet; — J. M. Sernée, Oorlogsweëen voor het Archiefwezen; — P. Berends, Doop-, trouw-en doodboeken in Overijsel; — W. Moll, De gemeente-archieven in 1916; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche Archivarissen over 1917; — C. D. Ebell, De nieuwe salarisregeling van de Rijksarchiefambtenaren.

— NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1918-1919) : S. Gratama, De Archiefwet 1918; — Nederlandsch economisch-historisch Archief; — A. S. de Blécourt, De rechterlijke archieven in Groningen; — F. A. Beretta, Een Kijkje in Indische archieven; — R. Fruin, Dr. S, Muller Fz.; — R. Fruin, Historici en Archivarissen; — W. Moll, De gemeente-archieven in 1917; — S. Muller, Archivaris en historiograaf; — Concept-gemeentelijke archiefverordening; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1918.

4. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (janv.-décembre 1919) : Ch. Beaulieux, Catalogue des livres du XVIe siècle (1501-1550) de la Bibliothèque de l'Université de Paris; Supplément; — J. Duportal, Catalogue des estampes en feuilles conservées à la Bibliothèque de l'Université de Paris (France, XVIIe siècle); — J. Bonnerot, Les bibliothèques de Strasbourg et de Metz en 1866; — L. Barrau-Dihigo, Pour l'édition critique

du pseudo-Sébastien ; — L. Vallée, Catalogue des cartes et plans de l'estuaire de la Seine conservés à la Bibliothèque nationale ; — R. Doré, État des inventaires d'archives (France et colonies); — C. Couderc, Bibliographie historique du Rouergue [suite].

5. — Nordisk Tidskrift för Bok-och Biblioteksväsen (1919, nos 3-4) : I. Collijn, De äldsta i Amerika tryckta upplagorna af Luthers lilla Katekes på engelska (Philadelphia, 1749-1761) ; — V. Madsen, Karen Brahes Bibliotek i Odense ; — S. E. Bring, Till den svenska slavistikens äldsta historia ; — E. Nygren, Aennu en handskrift från Stockholms dominikanerkloster ; — G. Lindstén, Ett unik svenskt 1709-talstryck : Skara stiftsbibliotek ; — C. S. Petersen, Et upaagtet Holbergtryck ; — S. E. Bring, En censurerad svensk Rysslandsbeskrifning från det stora nordiska Krigets tid.

6. — Gli Archivi italiani (1919, nos 3-4) : R. Filangieri di Candida, La Charta amalfitana (fin) ; — E. Re, L'Archivio del « Tribunale delle strade » e la sua fundazione ; — E. Casanova, Norme per scarti negli Archivi della rev. Camera apostolica ; — A. Lodolini, L'amministrazione pontificia dei « Buon Governo » ; — L. Guasco, I rogiti originali dell' Archivio urbano del Comune di Roma.

7. — Het Boek (1919, no 5) : F. C. Wieder, D. Burgers Boekententoonstelling ; — L. Bendikson, Oude Hollandsche acten in een Amerikaansche bibliotheek ; — nos 6-7) ; Emm. de Bom en H. Pottmeyer, De incunabelen of wiegedrukken van de hoofdbibliotheek der stad Antwerpen ; — S. H. de Roos, Een onbekende Fransche inkunabel (Clemens V, *Constitutiones*, Paris, 1475) ; — C. van der Feen, Boekerij van Hubert Schuyten Merevin, † 1599 ; — C. P. Burger, Een 16e eeuwsch zeekaartboekje teruggevonden ; — L. Bendikson, De eerste en de derde uitgaaf van het fabelboek von John Ogilby.

— Het Boek (1919, no 8) : E. Kronenberg, De geheimzinnige drukkers Adam Anonymus te Bazel en Hans Luft te Marburg ontmaskerd ; — C. P. Burger, De 16e eeuwsche Amsterdamsche schoolzangen ; — (no 9) : B. Kruitwagen, Spaansche-Portugeesche en Engelsche incunabelen ; — E. Kronenberg, Boekdruk te Munster in't begin van de zestiende eeuw ; — C. Ebbinge Wubben, Biblioteken in Scandinavië ; — (no 10) : C. P. Burger, Charles Enschédé (1855-1919) ; — C. P. Burger, De levensberichten van letterkunde.

— Het Boek (1920, nos 1-2) : Boas, De illustratie der Tabula Cebetis ; — E. Kronenberg, Deensche Bibliographie van incunabelen en postincunabelen ; — R. Foncke, Program der latijnsche School te Mechelen (1605) ; — C. P. Burger, De 16e eeuwsche Amsterdamsche schoolzangen [suite] ; — Iets over de positie van den bibliotecaris in Nederland en in enkele andere landen ; — (no 3) : J. W. Enschédé, De oprichting in 1870 en de eerste jaren van het « Dagblad Het Nieuws van den

Dag »; — C. P. Burger, De bibliographie der Nederlandsche postincunabelen; — (n° 4) : Timeëis, Het leeskaartboek van Wisbuy; — M. Boas, De illustratie der Tabula Cebetis [suite]; — (n° 5) : J. F. Sterck, Onder Amsterdamsche humanisten; — C. P. Burger, Catalogiseering van incunabelen en postincunabelen; — (n° 6) : M. Sabbe, Gedichten van en voor Chr. Plantin; — C. P. Burger, De 16e eeuwsche Amsterdamsche schoolzangen [suite].

8. — The Library Journal (july-dec. 1919) : T. C. Tai, Brief sketch of Chinese libraries; — R. Em. Sternheim, Public Library of to-morrow; — G. F. Strong, Student access to book collections; — H. S. Babcock, Directory of high school librarians; — Ch. H. Chase, Government collection of reconstruction information offered to business world; — G. E. Marion, Interpreting the library movement; — A. Keogh, Our library resources as shown by some government needs in the war; — R. R. Bowker, Library service; — L. N. Feipel, Rise and development of libraries on board vessels; — W. Bishop, Michigan University new Library Building; — F. K. Walter, The relation of the librarian to the trustee; — S. H. Powell, The public library in British reconstruction; — G. O. Kelley, European war classification; — D. M. Kingsley, Recent tendencies in State publications; — M. F. Warner, The literature of horticulture.

COMPTES RENDUS

Gouvernement général de l'Indochine. Direction générale des Archives et des Bibliothèques. Règlement et instructions pour l'organisation et le classement des archives. Hanoi-Haiphong, impr. d'Extrême-Orient, 1919; in-8 de 45 p.

Les Archives et les Bibliothèques de l'Indochine, par Paul Boudet. Hanoi, impr. d'Extrême-Orient, 1919; in-8 de 20 p. et pl.

Un arrêté du 29 novembre 1917 a créé un service des archives et des bibliothèques au gouvernement général de l'Indochine; le fonctionnaire qui en est chargé est M. Paul Boudet, ancien élève de l'École des chartes, membre de l'École française d'Extrême-Orient. Un bâtiment spécial (ancien palais du Kinh-luoc) a été aménagé; des fonds ont été votés; on aura donc à Hanoi une création semblable à celles qui existent depuis longtemps en Algérie et depuis quelques années en Afrique occidentale française. Une première tentative d'organisation avait bien eu lieu en 1902, mais, faute d'une bonne direction, les espoirs de cette époque étaient restés vains [1].

1. Cf. Tranvan-Ky, *Les archives du gouvernement de la Cochinchine* (Hanoi, imprimerie Tonkinoise, 1915).

Un autre arrêté, du 26 décembre 1918, a fixé à cinq le nombre des dépôts d'archives en Indochine : Hanoi, Saigon, Hué (Annam), Pnom-Penh (Cambodge), et Vientiane (Laos). Partout l'œuvre est en bonne voie ; et ces dépôts sont destinés à recevoir les documents émanés respectivement du gouvernement de la Cochinchine et des résidences supérieures, ainsi que des administrations en dépendant ; le dépôt central d'Hanoi aura, de plus, les papiers de la résidence supérieure du Tonkin et des provinces de ce pays, ainsi que les documents d'institutions ou de services supprimés et ayant acquis un caractère purement historique.

Le cadre de classement est ainsi établi : A (Actes officiels) ; B (Correspondance générale) ; C (Personnel) ; D (Administration générale) ; E (Administration locale) ; F (Affaires politiques et cultes) ; G (Justice) ; H (Travaux publics) ; I (Mines, carrières, service géologique) ; J. Chemins de fer et transports) ; K (Postes et télégraphes) ; L (Commerce et industrie) ; M (Travail et colonisation) ; N (Agriculture et forêts) ; O (Navigation) ; P (Marine de guerre) ; Q (Affaires militaires) ; R (Instruction publique et arts) ; S (Hygiène et assistance) ; T (Finances) ; U (Douanes et régies) ; V (Archives et bibliothèques) ; X (Affaires diverses ; guerre de 1914-1918). La brochure officielle du Gouvernement général donne en outre les principales subdivisions et rubriques de chacune de ces séries, pour le dépôt d'Hanoi.

Sont prévus les versements réguliers des bureaux (après vingt ans de date au maximum), les ventes et destructions, les communications aux administrations et aux particuliers, les expéditions, la responsabilité des archivistes. Ces différentes prescriptions sont inspirées des règlements qui régissent la matière dans la métropole.

Tout ce qui a été tenté jusqu'ici pour les bibliothèques d'Indochine se réduit à des projets. On a bien songé à en créer dès la primitive organisation de la colonie, mais tout était à refaire, et nous ne sommes pas trop surpris d'apprendre que les ouvrages, journaux et périodiques réunis à cette époque sont réduits par les vers à l'état de dentelle et bons à mettre au pilon.

Le même arrêté du 29 novembre 1918 prévoit une bibliothèque centrale à Hanoi, enrichie en partie par le service du dépôt légal (à perfectionner), et des bibliothèques de lecture et de prêt dans chacune des villes mentionnées ci-dessus [1]. Cette organisation, aujourd'hui en bonne voie, n'a pu être entreprise qu'avec le concours bienveillant du gouverneur général Alb. Sarraut, auquel M. Paul Boudet rend un hommage mérité. Sa brochure est ornée d'une vue extérieure et d'une vue

1. A Saigon, la société des études indochinoises a déjà un fonds spécial, assez riche ; Hanoi possède une bibliothèque à l'École d'Extrême-Orient, ainsi qu'au service des Mines (voir *L'Éveil économique de l'Indochine*, n° 106, du 22 juin 1919).

de la salle de travail du palais de Kinh-Luoc, transformé et aménagé avec beaucoup de goût et d'intelligence pour sa nouvelle destination.

H. S.

Bibliographie historique du Rouergue, par CAMILLE COUDERC, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. I (A-K). Paris, Ed. Champion, 1918-1920; in-8 de IV-168 p. (Extrait de la *Revue des Bibliothèques.)*

Il existe déjà plusieurs travaux bibliographiques ayant pour objet le Rouergue ou le département de l'Aveyron : un essai général très sommaire dû à Émile Cartailhac (1893), d'autres antérieurs signés des noms bien connus dans la province de H. de Barrau et du baron de Gaujal, d'autres enfin consacrés aux savants, aux écrivains et aux journaux. M. Couderc n'a pas craint de se lancer, à leur suite, dans des recherches très étendues et très complètes qui rendront inutiles celles de ses nombreux prédécesseurs. Cette première partie, qui s'arrête à la lettre C (Causses), — le titre donné par l'éditeur porte une indication erronée, — témoigne d'un effort considérable. L'auteur a fait entrer dans son vaste plan tous les personnages nés dans la région ou y ayant eu des attaches à une date quelconque de leur existence, toutes les localités, et a abordé tous les domaines : ainsi les mots « Archéologie », « Assignats », « Assistance publique », « Bibliographie », « Bibliothèques », « Beaux-Arts », « Biographie », « Botanique », « Camisards », avec la littérature complète du sujet, voisinent avec les noms propres Affre, Armagnac (cardinal d'), Aubrac, Belle-Isle (maréchal de), Bonald (de), Castelnau (de), et d'autres de moindre réputation. A cette allure modérée, que les circonstances ont rendue nécessaire, il nous faudra patienter longtemps encore avant d'arriver à la dernière lettre de l'alphabet; mais M. Couderc saura en profiter pour améliorer, s'il est nécessaire, son manuscrit, et l'augmenter d'un supplément, le moment venu, pour la partie postérieure à 1917, date à laquelle s'est arrêté son travail. Les Rouergats ne seront pas les seuls à se réjouir de l'apparition des fascicules ultérieurs, si, comme on peut en être assuré, ils ont la même tenue que celui-ci, préparé avec amour, disposé avec art, présenté avec une science bibliographique à laquelle nul reproche ne saurait être adressé.

H. S.

Répertoire bibliographique sommaire de l'histoire du département du Loiret; 1re partie (Généralités), par JACQUES SOYER. Orléans, 1915-1917; in-8 de LXXXIV p.

Il nous est agréable de signaler l'initiative de l'archiviste du département du Loiret, qui a voulu doter les érudits locaux et tous les travailleurs d'un répertoire concernant les travaux historiques relatifs à ce

département. Et nous ne voulons pas attendre que cette publication soit terminée pour en saluer l'apparition.

Le mot « histoire » est pris dans son sens le plus large, comprenant la linguistique, les lettres et les arts, l'industrie, le commerce, l'histoire naturelle, l'agriculture, l'hygiène et l'assistance, le droit et les mœurs. La seconde partie, à paraître, sera consacrée à l'histoire des localités.

Je demanderai à l'auteur de vouloir bien songer à compléter le tout par une table qui permettra de retrouver sûrement et sans peine les articles de ce répertoire qui concernent un même objet, un même sujet, un même personnage (ces articles étant classés d'après leur ordre chronologique sous chacune des huit rubriques adoptées par l'auteur). Je me permettrai en outre de lui faire observer qu'il s'est quelquefois abstenu de mentionner le périodique dans lequel tel ou tel de ces travaux a paru tout d'abord, et de le regretter, cette absence d'indication pouvant nuire à la rapidité des recherches. Son travail lui-même est un tirage à part de plusieurs *Bulletins* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais où pourront toujours le retrouver ceux qui n'auraient pas la possibilité de se procurer la brochure même dont le titre est reproduit ci-dessus.

H. S.

La Geografia, per ALMAGIA (Roberto). — **Il Teatro,** per LEVI (Cesare). Guide I. C. S. (Profili bibliografici dell' Italia che scrive, I et II.) Roma, Istituto per la propaganda della cultura moderna, 1919; in-16 de VIII-109 et 87 p.

Le groupe qui gravite autour de l'*Italia che scrive* et qui a reçu mission du gouvernement italien d'organiser la propagande italienne à l'étranger a eu l'heureuse idée de vouloir y faire connaître la place marquée par leur pays dans les diverses disciplines humaines. Les premiers volumes de la série ne sont pas inférieurs à l'espoir qu'on pouvait fonder sur l'intelligence de l'éditeur, M. Formiggini, et l'autorité de ses collaborateurs.

C'est ainsi que M. Roberto Almagià, professeur à l'université de Rome, fournit une biographie choisie de la production géographique italienne : publications des sociétés et institutions scientifiques, périodiques, ouvrages essentiels. M. Cesare Levi, de son côté, établit, dans l'ordre strictement alphabétique, la bibliographie des œuvres théâtrales publiées en Italie. L'une et l'autre de ces bibliographies sont précédées d'introductions fort utiles. M. Roberto Almagià étudie, dans la sienne, l'évolution de la science géographique en Italie dans la seconde moitié du XIXe siècle, évolution où la nécessité pour le jeune royaume de créer sa cartographie et le mouvement colonial d'après 1870 ont eu une action évidente ; il y marque la place de savants comme Dalla Vedova et Marinelli et précise les directions dans lesquelles le travail des géographes italiens a été plus particulièrement fécond, sans craindre d'ailleurs de leur reprocher un manque fâcheux d'esprit synthétique. M. Ce-

sare Levi a écrit une introduction plus longue que celle de M. Almagià, et qui donne cependant une impression de sécheresse; on y trouvera, toutefois, de très intéressantes indications sur le théâtre dialectal, qui a gardé en Italie une vogue justifiée par sa valeur littéraire. G. Bn.

Essai de bibliographie française sur les Serbes, Croates et Slovènes depuis le commencement de la guerre actuelle, par R. J. Odavitch, professeur au premier Lycée de Belgrade. Paris, impr. artistique Lux, 1918; in-16 de 160 p. — Prix : 3 fr.

M. Odavitch a profité de son séjour en France pour recueillir toutes les publications littéraires, historiques, géographiques, économiques, musicales, et surtout d'actualité, qui ont vu le jour dans notre pays depuis 1914 concernant les Serbes, les Croates, les Slovènes et la question yougo-slave. Il n'a pas voulu garder pour lui seul le résultat de son travail, et a cru bon de montrer, dans une excellente étude bibliographique, comment les écrivains français ont manifesté leurs chaleureuses sympathies pour la Serbie et les peuples de la race serbe depuis l'attentat de juillet 1914. Bien entendu, l'auteur n'a pas négligé les travaux, brochures et conférences édités en France, dans le même temps, par les Serbes eux-mêmes, qu'ils s'appellent Cjivič, Marianovitch, Petrovitch, Sokolovitch ou Zujovič. Les livres sont nombreux, les articles de périodiques sont innombrables; toutes les questions à l'ordre du jour y sont traitées successivement, et, pour les principales publications ainsi répertoriées, M. Odavitch a eu l'idée heureuse de joindre quelques extraits des comptes rendus dont elles ont été l'objet; ainsi leur valeur et leur intérêt y sont mieux mis en lumière.

Jusqu'à la signature de la paix, et même après, d'autres sont venus, qui continueront à écrire sur la civilisation yougo-slave, sur l'histoire et sur l'avenir du peuple serbe et des Croates. M. Odavitch devra sans doute ajouter un supplément à son intéressant essai, qui, à l'heure actuelle, n'est déjà plus au courant. Nous le féliciterons en attendant de son initiative et du résultat obtenu. H. S.

Éléments d'une bibliographie française de la Syrie, réunis par Paul Masson, professeur à l'université d'Aix-Marseille. Paris, Champion; Marseille, Chambre de commerce, 1919; in-8 de xx-529 p. [Chambre de commerce de Marseille; Congrès français de la Syrie, 3-5 janvier 1919.] — Prix : 25 fr.

Ceci est un ouvrage de circonstance; c'est surtout un ouvrage de vivante actualité. La Syrie est au premier rang des préoccupations françaises en Orient, et l'intérêt séculaire porté par les Français aux choses syriennes a convié les négociateurs de la paix à y attacher une

importance toute particulière. Aussi faut-il remercier M. Paul Masson d'avoir entrepris un travail considérable avec des moyens insuffisants.

Les bibliothèques existant à Marseille, en effet, ne possèdent pas tous les répertoires bibliographiques et les ouvrages spéciaux qui devaient servir de base à ce travail; il a fallu les faire venir de Paris, obtenir d'amis complaisants des dépouillements de périodiques, compléter des collections, s'adresser à des concours bénévoles; il a fallu procéder avec tant de hâte que l'ensemble des fiches était loin d'être recueilli et que l'impression était encore à son début lorsque le Congrès s'est réuni. Ce n'est pas une œuvre de quelques semaines, mais de longue haleine, qu'un tel amoncellement de renseignements de toute nature sur un pays étudié depuis des siècles à tant de points de vue différents : géographie, ethnographie, histoire, archéologie, langues, littérature, religions.

Il convient donc de se montrer indulgent pour les insuffisances que l'on pourra constater, et dans les critiques que l'on aurait occasion de formuler. Les publications enregistrées se succèdent dans l'ordre chronologique ; mais cet ordre chronologique reparaît plusieurs fois : ainsi voit-on une première liste (pp. 1-138), suivie d'un supplément (pp. 139-181), d'une deuxième liste (pp. 128-428) et d'un deuxième supplément (pp. 428-466), ce qui déroute un peu au premier abord. Heureusement un index alphabétique des auteurs (pp 467-497), puis un index méthodique des matières (pp. 499-525), rachètent (en partie) ce qu'il y a de fâcheux et d'un peu incohérent dans ces listes. Il eût certes été préférable de suivre un ordre scientifique et méthodique, qui aurait donné à cette bibliographie un intérêt plus vif et plus réel. Peut-être aussi eût-il été préférable de laisser de côté toute la partie religieuse ancienne, qui a entraîné l'auteur sur un terrain difficile et compliqué. Songera-t-on à aller chercher dans cette « Bibliographie de la Syrie » les éditions ou traductions de la Bible, les ouvrages relatifs à la question nestorienne, à la vie de saint Jean-Baptiste ou de saint Gérasime, aux études talmudiques et à l'exégèse, aux prophètes et à l'Apocalypse ? En allégeant son livre d'autant, M. Paul Masson aurait pu consacrer tous ses efforts à la partie vraiment essentielle de son sujet, et nous faciliter davantage les moyens de nous retrouver dans une compilation légèrement diffuse : son index méthodique, — trop méthodique parfois, et plus théorique que pratique, — ne nous donne pas toute satisfaction. Il nous est à peu près impossible, même au prix de longs tâtonnements, de connaître tout ce que contient sa nomenclature (plus de 4500 numéros) sur Sidon, Jaffa, ou Saint-Jean-d'Acre, par exemple, tant les indications cherchées sont réparties, dans le corps du livre, suivant l'ordre chronologique, et, dans l'index, suivant des rubriques variées telles que « descriptions géographiques », « voyages », « géographie humaine », « topographie », « villes actuelles », « ou-

tillage économique », « plans de ville », « histoire ancienne » (avec de nombreuses subdivisions), « histoire du moyen âge » (idem), « histoire moderne » (idem), « influence française », « missions françaises », « archéologie orientale », « épigraphie hébraïque », « numismatique », « monuments phéniciens », « empire des Perses », « épigraphie grecque », « archéologie romaine », « archéologie chrétienne », « archéologie du moyen âge », « croisades », « ruines », pour ne citer que les principales. Tous ceux qui consulteront le présent livre se heurteront aux mêmes difficultés. Ils constateront aussi que, dans certains cas, l'ordre chronologiqne n'a pu être suivi exactement, faute de connaître la date de publication, surtout lorsqu'il s'agit de périodiques.

Enfin, certaines personnes m'ont confié qu'elles auraient souhaité de trouver en M. Paul Masson, non seulement un savant bibliographe, mais un guide érudit, capable de leur donner une opinion utile sur la valeur intrinsèque de tel ou tel ouvrage mentionné par le titre seul. Ces personnes n'ont pas tort. Un peu de critique ne messied point quand l'auteur est capable de la faire avec discernement et en connaissance de cause. Ici, l'auteur sera excusé en raison de la hâte avec laquelle sa « Bibliographie de la Syrie » a dû être préparée et imprimée, et sera remercié de toute la peine qu'il a dû prendre pour nous apporter un instrument de travail qui vaut du moins par son ampleur et sa riche documentation.

H. S.

L'art typographique dans les Pays-Bas (1500-1540), par M. Wouter Nijhoff. Fas. I à XXI. La Haye, Nijhoff, 1903-1918; in-folio. — Prix : 7 fl. 50 la livraison.

Nederlandsche Bibliographie van 1500 tot 1540, door Wouter Nijhoff. Fasc. I à VIII. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1919; in-8 de 512 p. — Prix : 3 fl. la livraison.

Tous les bibliographes connaissent les ouvrages célèbres de Holtrop (1868) et de Campbell (1874 — avec quatre suppléments parus en 1878-1890), consacrés à la typographie néerlandaise du xve siècle; le premier est une collection de facsimilés d'après les monuments typographiques les plus rares et les plus précieux; le second contient la description de tous les ouvrages connus qui sont sortis des presses néerlandaises dans le même siècle.

Émule de ces deux précurseurs, M, Wouter Nijhoff s'est donné pour tâche d'être à lui seul le Holtrop et le Campbell des quarante premières années du xvie siècle. Nous avons déjà cité, avec des éloges mérités, les premières livraisons de l'*Art typographique dans les Pays-Bas*, où l'on trouve la reproduction en fac-similé des caractères typographiques, marques d'imprimeurs, gravures sur bois et autres ornements employés dans les Pays-Bas entre les années 1500 et 1540; la

publication est parvenue aujourd'hui à la 21ᵉ livraison, les promesses du début sont actuellement dépassées, et nul ne s'en plaindra. On notera d'ailleurs qu'il s'agit tout ainsi bien des livres en langue néerlandaise imprimés à Anvers, à Bruxelles, à Louvain, à Gand, que des livres imprimés dans les limites actuelles du royaume des Pays-Bas; c'est ainsi que nous pouvons signaler, dans les dernières livraisons, un grand nombre de planches consacrées aux ateliers anversois (Graphaeus, Hillen van Hoochstraten, van Bergen, van Liesveldt, M. De Keyser, G. Bac, Eckert van Homberch, W. Vorsterman, De Grave, van Doesborgh, S. Cock, van Ghelen, J. Thibault, G. Montanus, H. van Ruremunde), gantois (P. de Keyser, G. De Rode), bruxellois (Th. van der Noot), louvanois (Thierry Martens, G. Maes), à côté d'autres consacrées aux ateliers d'Amsterdam, de Delft, de Deventer, de Gouda, de Kampen, de Leide, de Nimègue, d'Utrecht, de Zwolle. L'ensemble donne une idée très complète de l'art typographique et aussi de la gravure sur bois dans ces provinces où cet art fut extrêmement en honneur; il constitue un album de premier ordre. tiré sur papier de luxe, et magnifiquement présenté.

Quant à la *Nederlandsche Bibliographie*, on la jugera de tous points digne de l'album dont elle est l'indispensable accompagnement. On y trouvera la description complète, d'après les méthodes les plus modernes et les plus soignées, de chacun des volumes retrouvés dans les bibliothèques de tous les pays et dont quelques-uns sont d'une insigne rareté : par exemple ce *Diurnale Trajectense*, imprimé par W. Hopyl à Paris pour W. Houtmart à Bruxelles en 1506 (exempl. unique au musée archiépiscopal d'Utrecht). Toutefois je me permets de signaler à l'auteur quelques oublis, sans doute faciles à réparer dans un fascicule final, et qui porteront surtout sur les exemplaires conservés à la Bibliothèque nationale de Paris et dans les bibliothèques françaises, où les investigations ne paraissent pas avoir été poursuivies avec autant de zèle qu'en Belgique, en Angleterre et en Allemagne. Citerai-je quelques numéros de ce répertoire ? Les *Dialogi LVII* de Barlandus (nº 225 supplément), imprimés à Anvers [excudebat M. Hillenius 1530], existent à Paris, Bibliothèque nationale [Rés. p. z 32] (*Catalogue général*, t. VII, col. 814); — de même la traduction hollandaise de la *Somme rurale* de Jean Boutillier (nº 482), imprimée à Anvers [Claes De Grave, 3 avril 1529] (*Catalogue général*, t. XVIII, col. 267); — de même le *Pomarium mysticum* de G. de Branteghem, imprimé à Anvers, chez Vorsterman 1535 (nº 485) (*Catalogue général*, t. XVIII, col. 1055), ainsi que la *Jesus Christi vita* (nº 486); — de même le *De rebus in Italia gestis* de Galeazzo Capella (nº 518), imprimé à Anvers [apud M. Caesarem], dont le même établissement possède deux exemplaires à joindre à ceux des autres dépôts mentionnés (*Catalogue général*, t. XXIII, col. 499); — de même l'*Oratio contra mendicitatem* de Chr. Cellarius,

imprimée à Anvers [Henricus Petri Middelburgensis, anno MDXXXI, mense martio] (n° 548), dont l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles est indiqué, mais non celui de la Bibliothèque nationale de Paris [E 2103] (*Catalogue général*, t. XXV, col. 581).

Ces observations ne sont pas destinées à diminuer les mérites de l'ouvrage de M. Wouter Nijhoff, mais au contraire à lui prouver qu'il conservera toute sa valeur aux yeux des bibliographes si son auteur veut bien faire un ultime effort en vue de la perfection, facile à atteindre. Le 8e fascicule, dernier paru, s'arrête au mot « Luther » et au n° 1429, sur les 2100 dont la description nous est annoncée. Dans quelques années, nous aurons donc un ensemble qui rivalisera avec les meilleures productions bibliographiques dont nos contemporains sont dotés. H. S.

De Incunabelen en de Nederlandsche Uitgaven tot 1540 in de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam, beschreven door C. P. Burger Jr. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1919 ; in-8 de IV-46-72 p. et fig. — Prix : 2 g. 50.

De Incunabelen of Wiegedrukken van de Hoofdbibliotheek der Stad Antwerpen, bibliografisch beschreven door Emm. de Bom en H. Pottmeyer. 's Gravenhage, Nijhoff, 1919 ; in-8 de IV-49 p. — Prix : 1 g. 80.

A côté du grand recueil de M. Wouter Nijhoff que nous venons de signaler, il nous est agréable de citer les publications spéciales qui viennent de paraître, et qui signalent les richesses bibliographiques des bibliothèques de l'Université d'Amsterdam et de la ville d'Anvers ; elles doivent être placées à côté des catalogues d'incunables de Deventer et de Groningue, dont le *Bibliographe moderne* a déjà parlé. M. Burger, le savant conservateur d'Amsterdam, est passé maître dans le domaine bibliographique, et son recueil, qui s'ouvre par la description de l'édition florentine princeps d'Homère par Démétrius Chalcondyle, peut être cité comme un modèle ; les ouvrages y sont classés d'après leur pays d'origine, et dans chaque pays, quand il y a lieu, par matières.

Au contraire, MM. De Bom et Pottmeyer ont suivi l'ordre de classement du catalogue de la bibliothèque d'Anvers, ce qui peut paraître singulier et se trouve d'ailleurs racheté par plusieurs index ; d'autre part, leur excessif flamingandisme les a portés, en décrivant des volumes imprimés à Milan, à Bâle, à Strasbourg, à traduire ces noms de villes qui deviennent Milaan, Bazel, Straatsburg. Cela, ils n'en ont pas le droit ; il convient de conserver l'orthographe originale qui figure sur l'ouvrage décrit, de ne pas commettre un non-sens bibliographique. Leurs prédécesseurs se sont montrés plus respectueux. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

Archivalische Zeitschrift; 3e Folge, I. München, Ackermann, 1915; in-8 de III-300 p. et fig. (12 mk.)

Glogau. — Codex diplomaticus Silesiae. XXVIII. Die Inventare der nichtstaatlichen Archive Schlesiens. II (Kreis und Stadt Glogau), von Konrad Wütke. Breslau, Hirt, 1915; in-8 de VII–328 p. (10 mk.)

Gubbio. — Carte e diplomi di Gubbio dall' anno 900 a 1200, per Pio Cenci. Perugia, tip. Cooperativa, 1915; in-8 de 394 p. et fig. (12 l.)

Kristiania. — Geistlig Edsprotokol for Oslo og Hamar Stifter 1601-1730; utgiv av Riksarkivet ved S. H. Finee-Grœnn. I. Kristiania, Dybwad, 1918; in-8 de 236 et 10 p.

— Statholderskabets Extraktprotokol of Supplicatïoner og Resolutioner 1662-1669; udgivet fra den norske Rigsarkiv. I, 1-2. Kristiania, Dybwad, 1918; in-8 de 472 p.

Leeuwarden. — De archieven van het hof provinciaal en van de gerechten der grietenijen, steden, districten, eilanden en hoogeschool van Friesland, door J. L. Berns. Leeuwarden, Meijer en Schaafsma, 1919; in-8 de XXIV-204 p. (4 g.).

Leiden. — Archieven van de Kloosters te Leiden; Inventaris en regesten, door J. C. Overvoorde. Leiden, Theonville, 1917; in-8 de XXVI-480 et 512 p. (6 g. 40.)

London. — State Papers; Foreign series : Elizabeth. Vol. XVIII-XIX (aug. 1583-dec. 1585). London, Wyman, 1914-1917; in-8. (35 sh. 6 d.)

— Calendar of Patent Rolls; Henry VII. Vol. I-II (1485-1509), London, Wyman, 1914-1916; in-8. (35 sh.)

— Calendar of Liberate Rolls; Henry III. Vol. I (1226-1240). London, Wyman, 1917; in-8. (15 sh.)

— The English factories in India (1651-1654); a Calendar of documents in the India Office, by W. Foster. Oxford, University Press, 1915; in-8 de XXXIX-324 p. (15 sh.)

Middelburg. — De archieven van de rechtbanken, weeskamers en notarissen, die over het tegenwoordige grondgebiet der provincie Zeeland gefungeerd hebben. De Zeeuwsche eilanden (1456-1811), door L. W. A. Lasonder. 's Gravenhage, Nijhoff, 1917; in-8 de 702 p. (10 g.)

Montbéliard. — Le fonds Beurnier aux archives communales de Montbéliard; Inventaire sommaire rédigé par Julien Mauveaux. Paris, Champion, 1919; in-8 de 79 p. et fig. (5 fr.)

PRIVAS. — Archives départementales de l'Ardèche; Répertoire numérique, série L (période révolutionnaire), par Ch. Pintard. Largentière, impr. Mazel et Plancher, 1917; in-4 de 27 p.

RADDA. — Archivio comunale di Radda in Chianti; inventario delle carte, per B. Pianigiani. Siena, tip. Meini, 1918; in-8 de 48 p.

SAVONA. — Le pergamene dell' archivio comunale di Savona, raccolte e pubblicate dal F. Noberasco. I. Savona, Bertolotto, 1919; in-8 de 236 p. (Estr. delle *Atti della Soc. savonese di Storia patria.*)

SEVILLA. — Archivo general de Indias; Catalogo, por P. Torres Lanzas y G. Latorre. Sevilla, tip. Zarzuela, 1918; in-4 de 165 p. (3 p.)

— Colección general de documentos relativos a las Islas de Filipinas existentes en el Archivo de Indias de Sevilla. I-II (1493-1519). Barcelona, Tasso, 1918-1919; in-4 de XIX-365 et 359 p. (30 p.)

— Catalogue of materials in the Archivo general de Indias for the history of the Pacific Coast and the American Southwest, by Ch. E. Chapman. Berkeley, University of Caledonia, 1919; in-8 de v-755 p. ($ 3.50.)

TERUEL. — Catálogo cronológico e indice alfabético de los documentos históricos, desde 1208 hasta 1817, del Archivo municipal de Teruel. Madrid, Fortanet, 1918; in-4 de 87 p. (3 p.)

UTRECHT. — Regesten van het archief der bischoppen van Utrecht (722-1528); I, door S. Muller Fz. Utrecht, Oosthoek, 1917; in-8 de XII-282 p. (3 g. 50.)

WIEN. — Veröffentlichungen des K. K. Archivrats. I. Archivberichte aus Niederösterreich; I, 1-2, von Fr. Wilhelm. Wien, Schroll, 1915-1916; in-8 de 224 p. (6 mk.)

Index de périodiques.

Generalregister til *Nordisk Ugeblad for Katholske Kristne* for Aarg. 1853-1917, av N. Hansen. Kristiania, Ansgariusföreningen, 1919; in-8 de 88 p.

Direction générale des Contributions directes et du cadastre; Tables par ordre chronologique et par ordre alphabétique des *Circulaires* de la 2e série (années 1844 à 1917). Paris, impr. nationale, 1917; in-8 de 240 p.

Table vicennale de la *Revue de l'enregistrement, des hypothèques, du timbre et du domaine* (1892-1911). Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1918; in-8 de VII-986 p. (15 fr.)

Indice generale degli *Annali della facoltà di giurisprudenza* dal 1886 al 1918. Roma, Athenæum, 1919; in-8 de XIV p. (1 l.)

General-Register zu Bd. XXXI bis und mit LX der Amtliche Sammlung der *Entscheidungen des schweizerischen Bundesgerichts*, Gesetzes-

und alphabetisches Sachregister 1905-1914. Lausanne, impr. réunies, 1919 ; in 8 de xx-639 p. (10 fr.)

General-Register zur *Zeitschrift des bernischen Juristenvereins* (Bd. 48-52), bearb. von Paul Dumont. Bern, Wyss, 1918; in-8 de IV-79 et 272 p. (8 fr.)

Overzicht van de behandelde of aangeroerde onderwerpen in *Gemeentebelangen, Tijdschrift voor gemeentebesturen en gemeenteraadsleden;* jaarg. I-XIII (1905-1918), door C. D. Donath. Zwolle, Tjeenk Willink, 1919; in-8 de 176 p. (2 g.)

Registre till *Tidsskrift for Retsvidenskab,* XXI-XXX (1908-1917), af E. Bugge. Kristiania, Aschehoug, 1918 ; in-8 de 54 p. (2 kr. 50.)

Tioårsregister till *Svenska stadsförbundets Tidskrift* (1909-1918). Stockholm, Svenska stadsförbundet, 1919 ; in-8 de 176 p. (5 kr.)

Tables du Bulletin, des Mémoires et des causeries scientifiques de la *Société zoologique de France* ; t. II (années 1896 à 1905), rédigées par Fr. Secques. Paris, Société zoologique de France, 1919 ; in-8 de 100 p.

Geographische Zeitschrift ; Register zu den Jahrg. 1905-1914, von D. Haeberle. Leipzig, Teubner, 1915; in-8 de VI-160 p. (6 mk.)

Le Globe, organe de la Société de géographie de Genève ; Table des matières des vol. I à L (1860-1911), par Raoul Montandon. Genève, Burkhardt, 1917; in-8 de 31 p. (1 fr. 50.)

Index of the *Bulletin of the American geographical Society* (1852-1915), by Arth. A. Brooks. New York, American geographical Society, 1918; in-8 de x-242 p. ($ 2.)

Index to the *Transactions and Proceedings of the Geological Society of South Africa* (1897-1910), by A. Reynell. London, Wesley, 1915; in-8 de 204 p. (15 sh.)

Indice per autori e per materie dei vol. I-XXV degli *Annali della Società degli ingegneri e degli architetti italiani* (1886-1910), par A. Piccardo. Roma, impr. polyglotte, 1917 ; in-4 de 35 p.

Bulletin officiel du Ministère de la guerre ; Tables chronologique et alphabétique des recueils des documents insérés au Bulletin officiel et spécialement applicables pendant la durée des hostilités (t. I à VI). Limoges-Paris, Charles-Lavauzelle, 1918; in-8 de 327 p. (3 fr. 50).

Annales du Commerce extérieur ; Tables générales de 1843 à 1915. Paris, impr. nationale, 1915; in-8 de 165 p.

Register zu den *Gelehrten Anzeigen ;* Bd. I-L (1835-1860), von A. Hilsenbeck. München, Franz, 1915 ; in-8 de IV-79 p. (1 mk.)

Kungl. svenska Vetenskapakademiens skrifter (1826-1917) ; Register af El. Colliander. Stockholm, Bonnier, 1918 ; in-8 de XXIV-687 p. (15 kr.)

Académie royale de Belgique; Tables générales des *Bulletins* de la

Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts ; 4e série (1899-1910), par F. Leuridant et Jos. Perrée. Bruxelles, Hayez, 1919 ; in-8 de VIII-158 p.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc ; Tables des Mémoires (1871-1912), par P. Errard et L. Thevenin. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1914 ; in-8 de 191 p.

Register generel dellas *Annalas della Società reto-romanscha* sur las annedas 1-30, per J. Robbi. Coira, G. Casanova, 1915 ; in-8 de IV-16 p.

Société d'archéologique de Beaune ; Table des travaux contenus dans les Mémoires (1874-1915), par A. Cornereau. Beaune, impr. beaunoise, 1917 ; in-8 de 72 p.

Table générale des matières publiées dans le *Bulletin de la Société Ramond* pour les cinquante premières années (1866-1915), dans le « Bulletin » de 1916.

Boletin de la Sociedad española de Excursiones ; Indices generales de los 25 tomos (1893-1917). Madrid, Hauser y Menet, 1918 ; in-8 de 80 p. (3 p.)

Index to *American Journal of Numismatics* (1866-1916), by S. P. Noe. New York, American numismatic Society, 1918 ; in-4 de II-48 p. ($ 3.)

Bibliothèques.

AARHUS. — Statsbiblioteket i Aarhus ; Aarskatalog. Fortegnelse over Erhvervelser af nyere udenlandsk Literatur. X-XII (1915-1917). Aarhus, Statsbiblioteket, 1916-1917 ; in-8 de 70, 76 et 84 p.

ABERDEEN. — A select bibliography of publications on foreign colonisation (german, french, italian, etc.), contained in the Library of the Royal Institute, by W. C. Hill. Aberdeen, The University Press, 1915 ; in-8 de 48 p.

BALE. — Papyrusurkunden der öffentlichen Bibliothek der Universität zu Basel, von E. Rabel. Berlin, Weidmann, 1917 ; in-8 de IV-100 p. et pl. (10 mk.)

BARODA (India). — The Baroda Library movement, by J. S. Kudalkar. Baroda, 1919 ; in-8 de 85 p.

BERLIN. — Die Inkunabeln der königl. Bibliothek und der anderen Berliner Sammlungen ; Neuerwerbungen der Jahren 1907-1914, von Ern. Voullième. Leipzig, Harrassowitz, 1914 ; in-8 de III-120 p. (5 mk.)

BERNE. — Catalogue de la bibliothèque militaire fédérale ; 3e supplément (1907-1914). Berne, Commission centrale des guerres, 1916 ; in-8 de XXXII-508 p. (4 fr.)

BOSTON. — A catalogue of the Allen A. Brown collection of books relating to the stage in the Boston Public Library. Boston, 1919 ; in-8 de VIII-952 p. ($ 3. 50).

Breslau. — Catalogus codicum latinorum classicorum qui in bibliotaca urbica Wratislaviensi adservantur; edit. K. Ziegler. Breslau, Marcus, 1915 ; in-8 de VIII-289 p. et pl. (8 mk.)

Bruxelles. — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique ; Catalogue onomastique des accroissements de la bibliothèque (lettres et sciences morales et politiques), 1887-1914, par F. Leuridant et J. Perrée. Bruxelles, Hayez, 1919 ; in-8 de VIII-380 p.

Cambridge. — Fitzwilliam Museum ; Mac Cleam bequest. Catalogue of the early printed books, by C. E. Sayle. Cambridge, University Press, 1917; in-8 de 194 p. et 6 pl. (15 sh.)

Escorial. — Catálogo de los codices españoles de la Biblioteca del Escorial; I (Relaciones históricas), por el p. Minguélez. Madrid, impr. Helénica, 1917 ; in-4 de XLVII-359 p. (15 p.)

Genève.— Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Genève; Catalogue de la section des Archives de la Guerre ; I. Genève, Kündig, 1919 ; in-8 de VIII-145 p. (5 fr.)

Iena. — Untersuchungen über die französischen illuminierten Handschriften der Ienaer Universitätsbibliothek vom Ende des XIV bis zur Mitte des XV Jahrhunderts, von W. Dexel. Strassburg, Heitz, 1917 ; in-8 de VI-50 p. et 10 pl. (4 mk.)

Ithaca. — Islandica ; an annual relating to Iceland and the Fiske icelandic collection in Cornell University Library. I (Icelandic books of the sixteenth century), by H. Hermansson. Ithaca, Cornell University, 1916 ; in-8 de XII-72 p. et pl.

Karlsruhe. — Die Handschriften der grossherz. badischen Hof-und Landesbibliothek in Karlsruhe, von Alfr. Holder. VI-VII. Die Reichenauer Handschriften beschrieben und erläutert; 2-3. Leipzig, Teubner, 1914-1916 ; in-8 de VI-684 et 103 p. avec pl. (27 mk. 50.)

La Haye. — Catalogus der Koloniale Bibliotheek van het Kon. Instituut voor de taal-, land-en volkenkunde van Nederlandsch-Indië en het Indisch Genootschaap ; Aanwinsten over de jaren 1916-1918. 's Gravenhage, Nijhoff, 1919; in-8 de IV-86 p. (1 g.)

— Catalogue de la bibliothèque du Palais de la Paix, par P. C. Molhuysen et E. R. Oppenheim. Leide, Sijthoff, 1919 ; in-8 de XLVI-788 p. (16 g.)

Lausanne. — Catalogue de la Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial. Lausanne, impr. réunies, 1919 ; in-8 de IV-92 p. (2 fr.)

Laval. — Notice sur la bibliothèque de Laval ; son histoire, ses conservateurs, ses collections. Laval, impr. Beaumont, 1916 ; in-8 de 24 p.

Leon. — Catálogo de los códices y documentos de la catedral de Leon, por Z. Garcia Villada. Madrid, impr. clásica española, 1919; in-4 de 259 p. et 13 fig. (12 p.)

Linköping. — Strövtåg i Linköpings stiftsbibliotek, af C. M. Stenbock. Linköping, Carlson, 1919; in-8 de 84 p. (2. 50.)

London. — The British Museum Library, by G. Burford Rawlings. London, Grafton, 1916; in-8 de 231 p. (5 sh.)

— British Museum; Catalogue of the hebrew and samaritan manuscripts, by G. Margoliouth. III, 8-9. London, Quaritch, 1915; in-8 de 234 p. et 10 pl. (45 sh.)

— India Office; Manuscripts in european languages belonging to the Library of the India Office; a catalogue. Pref. by F. W. Thomas. Vol. I (The Mackenzie collections), 1; the 1822 collection and the private collection, by C. O. Blagden. Vol. II, part 1; the Orme collection, being the papers collected by Robert Orme, by S. C. Hill. London, Milford, 1916; in-8 de 334 et 458 p. (23 sh.)

Lyon. — Bibliothèque de la ville de Lyon; Catalogue du fonds de la guerre. Contribution à une bibliographie générale de la guerre de 1914-1918. Fasc. XIII-XV. Mâcon, impr. Protat, 1919; in-8, p. 481 à 600. (15 fr.)

Montpellier. — Catalogue de la bibliothèque de l'école régionale des beaux-arts de Montpellier, par Ch. Nourrit. Montpellier, impr. Roumégous et Déhan, 1916; in-4 de 66 p.

Munich. — Catalogus codicum manu scriptorum bibliothecae regiae Monacensis; I, 7 (Die Zendhandschriften der k. Hof-und Staatsbibliothek in München beschrieben), von Chr. Bartholomae. München, Palm, 1915; in-8 de xx-70-382 p. et 17 pl. (15 mk.)

Neuchatel. — Catalogue de la bibliothèque de la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1919; in-8 de xxviii-902 p. (25 fr.)

New-York. — New York Public Library; List on works in the Library relating to Persia. New York, 1915; in-8 de vi-151 p.

Norwich. — Three centuries of a City Library; an historical and descriptive account of the Norwich Public Library (1608), by G. A. Stephen. Norwich, Public Library, 1917; in-8 de 90 p. et fig. (3 sh.)

Oxford. — Catalogue of music in the Library of Christ Church, Oxford; I (Works of ascertained authorships), by G. E. P. Arkwright. London, Milford, 1915; in-8 de xi-128 p. (7 sh. 50.)

Pittsburgh. — Carnegie Library; Classified catalogue. VII-IX, X (Indexes). Pittsburg, 1914; in-8, p. 2021 à 3474.

Roma. — Supplemento al Catalogo alfabetico della Biblioteca militare centrale. I. Roma, tip. del Senato, 1919; in-4 de 125 p.

Strasbourg. — Katalog der kaiserl. Universitäts-und Landesbibliothek Strassburg; Katalog der elsass-lothringischen Abteilung; II, 3, bearb. von Ludw. Wilhelm. Strassburg. 1915; in-8, p. 321 à 448 (2 fr. 50.)

Trier. — Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier ; VIII (Handschriften des historischen Archivs), von Max Keuffer und G. Kentenich. Trier, Lintz, 1914 ; in-8 de 351 p. (7 mk.)

Venezia. — Elenco delle collezioni e delle pubblicazioni periodiche possedute dalla biblioteca Querini-Stampalia. Venezia, tip. Ferrari, 1916 ; in-8 de 98 p.

— Catalogo alfabetico della biblioteca (A-C) del Ufficio idrografico del r. magistrato alla acque. Venezia, tip. Ferrari, 1916 ; in-8 de xvi-140 col.

Washington. — United States War department Office of the Surgeon-General ; Index-catalogue of the Library ; Authors and subjects. 2nd ser., XIX. Washington, Government Printing Office, 1915 ; in-8 de iii-674 p. ($ 2.)

— United States Congress ; Senate Library. Catalogue of the Library, edit. by E. C. Goodwin. Washington, Government Printing Office, 1916 ; in-8 de 824 p.

Histoire de l'imprimerie.

Einblattdrucke des XV Jahrhunderts ; ein bibliographisches Verzeichnis. Halle, Karras, 1914 ; in-8 de xiv-553 p. (38 mk.)

Die deutschen Drucker des XV Jahrhunderts ; Kurzgefasste Einführung in den « Monumenta Germaniae et Italiae typographica », von Ern. Voullième. Leipzig, Harrassowitz, 1916 ; in-8 de xvi-123 p. (5 mk.)

Bibliographia medica typographica pedemontana sæculorum XV et XVI, per J. Carbonelli. Roma, tip. Centenari, 1914-1919 ; in-4 de vi-434 p. et fig. (50 l.)

Impresos de Alcalá en la Biblioteca del Escorial, con adiciones y correcciones a la obra « Ensayo de una Tipografia complutense », por el p. Benigno Fernandez. Madrid, Suarez, 1916 ; in-4 de 353 p. et fig. (6 p.)

Klosterneuburger Altdrucke (1501-1520), von V. O. Ludwig. Wien, Braumüller, 1917 ; in-8 de xiv-224 p. (5 mk. 40.)

Geschichte der Buchdruckerkunst in Schwäbisch Hall bis Ende des XVII Jahrhunderts, von Wilh. German. Strassburg, Heitz, 1916 ; in-8 de vii-162 p. et fig. (5 fr.)

Booksellers and printers in Devon and Cornwall (xvii-xviii centuries), by. J. S. Attwood (*Devon and Cornwall Notes and Queries*, january 1917).

Rhode Island imprints (1727-1800), by G. Parker Winship. Providence, Rhode Island Historical Society, 1915 ; in-8 et fig. ($ 5.)

Bibliographie.

GÉOLOGIE. — Bibliografia glaciologica italiana (1851-1915), per U. Monterin (*Bulletino del Comitato glaciologico italiano*, 1917, nº 2, p. 55-65.)

— On the petrology of the Orijärir region in Southwestern Finland, par P. Eskola. Helsingfors, Fennia, 1914; in-8.

Avec une bibliographie (43 numéros).

— The principles of economic geology, by W. H. Emmons. New York. Mac Graw-Hill, 1918 ; in-8 de XVIII-606 p. et fig. ($ 4.)

Avec une importante bibliographie.

— Fossil plants ; a text-book for students of botany and geology, by Alb. C. Seward. III. New York, Putnam, 1917 ; in-8 de XVIII-656 p. ($ 5.)

Contient 48 pages de bibliographie.

— Die geologische Literatur der Provinz Schlesien und der Nachbargebiete, von R. Michael und W. Quitzow. Berlin, Geologischer Landesanstalt, 1914 ; in-8 de IV-253 p. (8 mk.)

— Bibliography of the geology and eruptive phenomena of the more important volcanoes of Southern Italy, by H. James Johnston-Lavis; 2nd edit. completed by E. M. Stanton. London, University Press, 1918 ; in-8 de 543 p. (42 sh.)

— Bibliographie géologique du bassin du Congo, par J. Cornet. Liége, Vaillant-Carmanne, 1916 ; in-8 de 81 p. (Extr. du *Bulletin de la Société géologique de Belgique.*)

— A bibliography of Indian geology and physical geography, by T. H. D. La Touche. Calcutta, 1917-1918 ; in-8 de XXVIII-571 et II-490 p.

— Bibliography of North American geology for 1917, by J. M. Nickles. Washington, Government Printing Office, 1919 ; in-8 de 154 p.

— Bibliography and index of the publications of the United States Geological Survey relating to ground water, by O. E. Meinzer. Washington, Government Printing Office, 1918 ; in-8 de 169 p.

— United States Bureau of Mines ; Bibliography of recent literature on flotation of ores, by D. A. Lyon. Washington, Government Printing Office, 1917 ; in-8 de 20 p.

CHIMIE. — Edible oils and fats, hy C. A. Mitchell. London, Longmans, 1918 ; in-8 de XII-159 p. (8 sh.)

Avec 27 pages de bibliographie.

— La fabbricazione delle materie coloranti derivate dal estrame di carbon fossile, per Andr. De Mitri. Torino, Lattes, 1919 ; in-8 de XXXV-539 p. et fig. (30 l.).

Contient la littérature du sujet.

— A bibliography on the roasting, leaching, smelting and electro-

metallurgy of zinc, by H. L. Wheeler. Rolla, University of Missouri, 1918 ; in-8 de 388 p. et fig.

Agriculture. — The sugar-beet in America, by Fr. S. Harris. New York, Macmillan, 1919 ; in-8 de xviii-342 p. et pl. ($ 2.50.)

Avec 16 pages de bibliographie.

Botanique. — The anthocyanin pigments of plants, by M. Wheldale. New York, Putnam, 1916 ; in-8 de x-318 p. et fig. ($ 4.)

Avec 76 pages de bibliographie.

— Muschi d'Italia ; I (Bibliografia), per A. Bottini. Pisa, tip. Toscano, 1914 ; in-8 de 80 p. (Estr. dei *Annali delle Università toscane.*)

Biologie. — Senescence and rejuvenescence, by C. Manning Child. Chicago, University, 1915 ; in-8 de xii-489 p. et fig. ($ 4.)

Contient la littérature du sujet.

Zoologie. — Bibliographia zoologica, auct. H. Haviland Field. XXVII-XXVIII. Zürich, Concilium Bibliographicum, 1915-1916 ; in-8 de iv-480 et iii-464 p. (45 fr.)

— A bibliography of fishes, by B. Dean ; enlarged and edit. by C. Rochester Eastman. New York, Museum of Natural History, 1916 ; in-8 de 718 p. ($ 5.50.)

— A bibliography of British Ornithology from the earliest times to the end of 1912, by W. K. Mullens and H. K. Swann. Part. V-VI. London, Macmillan, 1916-1917 ; in-8, p. 497 à 691 et 20 p. (12 sh.)

— Index to the literature of american economic entomology (jan. 1905 to dec. 1914), by N. Banks. Melrose Highlands, American Association of economic Entomologists, 1917 ; in-8 de v-323 p. ($ 5.)

— The biology of dragon-flies (odonata or paraneuroptera), by R. J. Tillyard. New York, Putnam, 1917 ; in-8 de 396 p. et pl. ($ 4.50.)

Contient 12 pages de bibliographie.

Mathématiques. — Historical introduction to mathematical literature, by G. A. Miller. London, Macmillan, 1916 ; in-16 de xiv-302 p. (6 sh.)

Avec 16 pages de bibliographie. — M. Ch.-H. Haskins a donné à l'*English historical Review* (1915) une bibliographie des œuvres des mathématiciens anglais du xiie siècle.

Météorologie. — Météorologie du Brésil, par C. M. Delgado de Carvalho. Londres, Clark, 1917 ; in-8 de xix-528 p. et pl.

Avec la littérature du sujet (pp. 518-525).

Art militaire. — L'artiglieria e le sue meraviglie dalle origini fino ai nostri giorni, per E. Bravetta. Milano, Treves, 1919 ; in-8 de 577 p. et fig. (30 fr.)

Contient une bibliographie suivie.

— Essai de bibliographie hippique, donnant la description détaillée des ouvrages publiés ou traduits en latin et en français sur le cheval

et la cavalerie, par le général Mennessier de La Lance. II. Paris, Lucien Dorbon, 1917 ; in-8 de 740 p.

SCIENCES EN GÉNÉRAL. — Biblioteca cientifica Cubana ; I (Matematicas, Astronomia, Ciencias militares, Ciencias fisicas, Ciencias naturales, Biologia, Antropologia, Agricultura) ; II (Ciencias medicas, Ingenieria), por C. M. Trelles y Govin. Matanzas, impr. Juan Oliver, 1918-1919 ; in-4 de VII-471 et X-503 p. avec fig. (60 p.)

— International Catalogue of scientific Literature. 12th annual issue. A (Mathematics). London, Harrisson, 1914 ; in-8 de IV-VIII-182 p. (15 sh.) ; — B (Mechanics). London, 1914 ; in-8 de IV-VIII-112 p. (10 sh. 6 d.) ; — C (Physics). London, 1914 ; in-8 de IV-VIII-416 p. (30 sh.) ; — D (Chemistry) London, 1915 ; in-8 de IV-VIII-910 p. (40 sh.) ; — E (Astronomy). London, 1914 ; in-8 de IV-VIII-230 p. (28 sh.) ; — F (Meteorology). London, 1915 ; in-8 de IV-VIII-194 p. (15 sh.) ; — G (Mineralogy, Petrology and Cristallography). London, 1915 ; in-8 de IV-XIII-233 p. (16 sh. 6 d.) ; — H (Geology). London, 1916 ; in-8 de IV-VIII-375 p. (16 sh. 6 d.) ; — J (Geography). London, 1915 ; in-8 de IV-VIII-275 p. (16 sh. 6 d.) ; — K (Palaeontology). London, 1914 ; in-8 de IV-VIII-192 p. (10 sh. 6 d.) ; — L (General Biology). London, 1914 ; in-8 de IV-VIII-111 p. (10 sh. 6 d.) ; — M (Botany). London, 1915 ; in-8 de IV-VIII-835 p. (40 sh.) ; — N (Zoology), London, 1914 ; in-8 de IV-XII-1274 p. (40 sh.) ; — O (Anatomy). London, 1916 ; in-8 de IV-VIII-268 p. (15 sh.) ; — P (Anthropology). London, 1915 ; in-8 de IV-VIII-489 p. (15 sh.) ; — Q (Physiology). London, 1917 ; in-8 de IV-VIII-890-VIII-146 p. (40 sh.) ; — R (Bacteriology). London, 1917 ; in-8 de IV-VIII-300-135 p. (28 sh.).

MÉDECINE. — Index medicus ; War supplement. A classified record of literature on military medicine and surgery 1914-1917, by F. H. Garrison and Fr. J. Stockman. Washington, Carnegie Institute, 1919 ; in-8 de V-260 p. ($ 5.)

— Jahresbericht über die Fortschritte der Laryngologie, Rhinologie und ihrer Grenzgebiete ; I (Literatur 1912-1913), 1, von Dr F. Blumenfeld. Würzburg, Kabitzsch, 1914 ; in-8 de 204 p. (6 mk.)

— Skandinavisk medicinsk Bibliografi for 1913, af O. Preisler. Kjoebenhavn, J. Lund, 1914 ; in-8 de 70 p.

— Oversigt over bibliografiske Hjaelpemidler til Orientering i den udenlandske medicinske Literatur, af O Preisler. Kjoebenhavn, J. Lund, 1914 ; in-8 de 32 p.

— Bibliography of feeble-mindedness in its social aspects, by L. W. Crafts. Faribault (Minnesota), Journal of psychoastenics, 1917 ; in-8 de 73 p.

— Dispensaries, their management and development, by Dr M. Davis and Dr A. R. Warner. New York, Macmillan, 1919 ; in-16 de IX-438 p. et pl. ($ 2.50.)

— Chirurgia ortopedica del sistema nervoso, per Dr D. Vitale. Napoli, 1914 ; in-4 de VI-506-XLV p.

— Malattie del sistema nervoso, per Dr E. Aruch. 2a ediz. riveduta ed ampliata. Milano, Vallardi, 1914 ; in-8 de XI-459 p. et fig. (12 l.)

— Ricerche sulle neuriti tossiche e post-infettive, per Dr L. Tabboni. Bologna, Zanichelli, 1915 ; in-8 de 574 p.

— Anatomia chirurgica delle base del cranio e chirurgia relativa, per Dr A. Scanga, Napoli, Idelson, 1916 ; in-8 de XIV-882 p. et fig. (14 l.)

— Forme anormali e larvate della meningite cerebro-spinale nell' infanzia, per Dr G. Zanetti. Parma, tip. Freisching, 1919 ; in-8 de 351 p.

— Rigenerazioni e plastiche dei vasi sanguigni, per Dr O. Tenani. Modena, tip. Parmeggiani, 1914 ; in-8 de VII-521 p. et pl.

— A text-book of Bacteriology, by Dr Ph. H. Hiss and Dr H. Zinseer. 4th. edit. New York, Appleton, 1918 ; in-8 de XXI-852 p. et 198 fig. ($ 4.)

— Chimical pathology, by H. G. Wells. 3rd edit. Philadelphia, Saunders, 1918 ; in-8 de 707 p. ($ 4.)

— Trattato completo di ostetricia, per Dr E. Bumm ; 3a ediz. italiana sulla 9a tedesca, con note di bibliografia italiana del C. Merletti. Milano, tip. Independenza, 1915 ; in-4 de XVI-844 p. et fig. (30 l.)

— La chirurgia dell' esofago, per Dr G. Pensa. Lecco, Grassi, 1916 ; in-4 de 345 p. et fig.

— Chirurgia del polmone, per Dr G. Ricciuti. Roma, tip. l'Universelle, 1917 ; in-8 de 256 p.

— I tumori della mammella, per De G. Masera. Milano, Vallardi, 1914 ; in-8 de VIII-633 p. et 10 pl.

— Tiroide e gozzo ; cura del Dr P. Sabbato. Napoli, Fiorenza, 1914 ; in-8 de V-320 p. (12 l.)

— Patologia del simpatico, per Dr P. Castellino e Dr N. Pende. Milano, Vallardi, 1915 ; in-8 de XXXV-536 p. et fig. (15 l.)

— Il trattamento delle anchilosi, per Dr O. Ortali. Ravenna, tip. Ravegnana, 1919 ; in-8 de 238-XIV p. et pl.

— Ulcera duodenale, per Dr F. Beati. Pavia, Mattei, 1914 ; in-8 de 615 p. (10 l.)

— La tubercolosi del rene, per Dr C. Calzavara. Venezia, tip. Callegari, 1914 ; in-8 de 210-LXXVII p.

— La ptosi renale, per Dr G. Amitrano. Napoli, tip. Giannini, 1918 ; in-8 de 209 p.

— La chirurgia dell' uretere, per Dr G. Sembianti. Milano, tip. Capriolo, 1915 ; in-4 de VII-429 p. et fig.

— La röntgenterapia in dermatologia, per Dr M. Pidone. Nicosia, tip. del Lavoro, 1919 ; in-8 de 288 p.

— Esatta determinazione del volume e della statica dello stomaco in condizioni normali e patologiche, esaminate ai raggi X, per Dr Ant. Coppola. Napoli, tip. Giannini, 1918; in-8 de xii-221 p. et pl.

— L'apparato digerente ai raggi X, fisiologia e patologia dal Dr Ant. Berti e Dr G. Giavedoni. Padova, Drucker, 1914; in-8 de vii-323 p. et pl. (20 l.)

— Il colera asiatico nell' infanzia, per Dr U. Nizzi. Modena, tip. Modenese, 1913; in-8 de 289 p. (5 l.).

— Le malattie del timo dal punto di vista chirurgico, per Dr P. Ferrara. Napoli, tip. Manfredi, 1916; in-8 de vii-288-xcvii p. (10 l.)

— La moderna chirurgia nelle deformità paralitiche e traumatiche, per Dr Alb. D'Agostino. Napoli, tip. Sangiovanni, 1915; in-8 de viii-843-xxxii p. et pl. (15 l.)

— Ferite d'arma da fuoco del sistema nervoso centrale e periferico, per Dr F. A. Musumeci. Catania, tip. Galàtola, 1916; in-4 de 362 p. et pl. (10 l.)

— Le ferite del torace d'arma da fuoco in guerra. Bologna, Zanichelli, 1918; in-8 de xvi-319 p. et fig. (12 l. 50.)

— Infezioni delle ferite, per Dr U. Fabris. Pisa, tip. Simoncini, 1919; in-8 de 370 p.

— Trattamento delle fratture aperte da arma da fuoco, per Dr C. R. Belgrano. Genova, 1918; in-8 de viii-496 p. et pl. (12 l.)

— Amputazioni cineplastiche per la vitalizzazione delle membre artificiali, per Dr A. Pellegrini. Torino, tip. Unione, 1919; in-8 de vii-175 p. et fig. (9 l.)

— La gangrega gassosa, per Dr C. Viscontini. Gozzano, tip. la Cartograficá, 1918; in-8 de 159 p.

Tous ces ouvrages sont accompagnés d'une littérature du sujet traité.

Jurisprudence. — Repertorium van de Nederlandsche jurisprudentie en rechtsliteratuur (1878-1912); 2e opnieuw bewerkte druk. 1e stuk. Haarlem, Veerman, 1918; in-8 de iv-240 p. (4 g.)

— De Nederlandsch-Indische rechtspraak en rechtsliteratuur van 1908 tot 1917, door J. H. Abendanon. 's Gravenhage, van Stockum, 1918; in-8 de xvi-366 p. (17 g. 50.)

Pour faire suite à une publication parue en 1908.

— Bibliografia de los estudos penales por orden alfabético de autores, por C. Amor y Naveiro. Madrid, Reus, 1918; in-4 de 567 p. (9 p.)

— Mohammedan theories of finance, with an introduction to Mohammedan law and a bibliography, by N. P. Aghuides. New York, Columbia University, 1916; in-8 de 540 p. ($ 4.)

Lo bibliographie occupe 37 pages.

Literatura českých právnich dějin, a J. Kapras. v Praze, 1918 ; in-4 de 32 p.

Bibliographie de l'histoire du droit tchèque.

— Commento alla legge sulla imposta di ricchezza mobile; I, per O. Quarta. 3ª ediz. riveduta ed ampliata. Milano, Società editrice libraria, 1917 ; in-8 de XXI-814 p. (24 l.)

Avec la bibliographie du sujet.

ÉDUCATION. — A bibliography of educational surveys and tests, by J. Levi Manahan. Charlottesville, University of Virginia, 1916 ; in-8 de 49 et 92 p.

— Bibliographies on educational subjects, by W. H. Burnham. V (Secondary education); VI (History of education). New York, Stechert, 1916-1917; in-8 de 41 et 34 p. ($ 1).

— A descriptive bibliography of measurement in elementary subjects, by H. W. Helmes. Cambridge, Harvard University Bulletin, 1917; in-8 de 54 p. ($ 0. 50.)

— Contributo alla bibliografia per una storia della scuola primaria in Italia, per I. Ciaurro. Milano, Albrighi e Segati, 1917 ; in-8 de 14 p. (Estr. dalla *Rivista pedagogica.*)

— An introduction to child psychology, by C. W. Waddle. Boston, Houghton Mifflin, 1918 ; in-8 de XV-317 p. et fig. ($ 1. 50.)

Avec la littérature du sujet.

— The prussian elementary schools, by T. Alexander. London, Macmillan, 1918 ; in-8 de VIII-571 p. ($ 2.50.)

Contient 9 pages de bibliographie.

— Problems of subnormality, by J. E. W. Wallin. Yonkers-on-Hudson, World Book Co., 1917 ; in-8 de XV-485 p. ($ 3.)

Contient 10 pages de bibliographie.

— Vocational education, by Em. Robison. New York, Wilson, 1917 ; in-8 de L-303 p. ($ 1. 25.)

Avec une bibliographie de 40 pages.

— Jewish education in New York City, by A. M. Dushkin. New York, Bureau of Jewish Education, 1919 ; in-8 de IX-559 p. et pl. ($ 3.)

Contient 13 pages de bibliographie.

PHILOSOPHIE.— Problems of conduct ; an introductory survey of ethics, by D. Drake. Boston, Houghton Mifflin, 1914 ; in-8 de XIII-455 p. ($ 2).

Avec la littérature du sujet.

— Henri Bergson, a study in radical evolution, by Em. C. Wilm. New York, Sturgis and Walton, 1914 ; in-16 de 185 p. ($ 1.)

Avec 9 pages de bibliographie.

FOLK-LORE. — Volkskundliche Bibliographie für das Jahr 1917, von

Ed. Hoffmann-Krayer. Strassburg, Trübner, 1918; in-8 de XVI-108 p. (10 fr.)

SCIENCES SOCIALES. — Poverty and social progress, by M. Parmelee. New York, Macmillan, 1916; in-8 de XV-477 p. ($ 1. 70.)

La littérature du sujet occupe 12 pages.

— Economic development of modern Europe, by Fr. A. Ogg. London, Macmillan, 1917; in-8 de XVI-657 p. (12 sh.)

— The woman movement, by A. L. Mac Crimmon. Philadelphia, Griffith and Rowland, 1915; in-8 de 254 p. ($ 1.)

— The Monroe doctrine; an interpretation, by A. B. Hart. Boston, Little and Brown, 1916; in-8 de XIV-445 p. ($ 1. 70.)

— The profession of journalism, by W. Grosvenor Bleyer. Boston, Atlantic Monthly, 1918; in-8 de XXIII-292 p. ($ 1.)

— Selected articles on the city manager plan of government, by E. C. Mabie. New York, Wilson, 1918; in-8 de XXIX-245 p. ($ 1. 25.)

Chacun de ces volumes contient une bibliographie plus ou moins détaillée.

— Bibliography on valuation of public utilities to december 1915. New York, American Electric railway Association, 1916; in-8 de 72 p. ($ 0. 50.)

— The rise of rail-power in war and conquest (1833-1914), with a bibliography, by E. A. Pratt. Philadelphia, Lippincott, 1916; in-8 de XII-405 p. ($ 2. 50.)

— A bibliography of municipal utility regulation and municipal ownership, by Lorenzo Stevens. Cambridge, Harvard University, 1918; in-8 de IX-344 p. et pl. ($ 1.50.)

— History of labour in the United States, by J. Rogers Commons. New York, Macmillan, 1918; in-8 de XXV-623 et XX-620 p. ($ 6. 50.)

La littérature du sujet occupe 26 pages.

— The development of transportation in modern England, by W. T. Jackman. London, Putnam, 1917; in-16 de XVI-460 et VIII-360 p. avec pl. (30 sh.)

Avec 62 pages de bibliographie.

— History of transportation in the United States before 1860, by Barth. H. Meyer. Washington, Carnegie Institute, 1917; in-8 de XI-678 p. et pl. ($ 6. 50.)

Avec 27 pages de bibliographie.

— Selected articles on prohibition of the liquor trafic, by L. T. Beman. New York, Wilson, 1915; in-8 de LIV-168 p. ($ 1.)

Avec 36 pages de bibliographie.

— Bibliographie der mitteleuropaeischen Zollunionsfrage, von Imre Barcza. Budapest, Grill, 1917; in-8 de 72 p. (4 mk.)

— Il più grande sogno tedesco ; la ferrovia di Bagdad, per M. N. Salvati. Torino, Bocca, 1919 ; in-16 de XXIII-261 p. et pl. (8 l.)

Contient la bibliographie du sujet.

— The negro in literature and art in the United States, by B. G. Brawley, New York, Duffield, 1918 ; in-8 de 175 p. et fig. ($ 1.40.)

Avec 14 pages de bibliographie.

— Bibliography of food-economy for the house-wife; 2e edit. Pullman, Washington State College Library, 1918 ; in-8 de 59 p. et fig. ($ 1.40.)

— Paris charitable pendant la guerre ; 5e supplément, et Bibliographie charitable (années 1914-1918). Paris, Plon-Nourrit, 1918 ; in-8 de 253 p. (3 fr.).

— A bibliography of the war cripple, by D. C. Mac Murtrie. New York, Red Cross Institute for crippled and disabled men, 1918 ; in-8 de 41 p.

Commerce. — Cotton as a world power ; a study in the economic interpretation of history, by J. A. Brown Scherer. New York, Stokes, 1916 ; in-8 de 452 p. ($ 2.)

Avec 11 pages de bibliographie.

— A history of travel in America, by S. Dunbar. Indianopolis, Bobbs-Merrill, 1915 ; in-8 de 1529 p. et pl. ($ 10.)

Avec 34 pages de bibliographie.

— The Illinois and Michigan canal ; a study in economic history, by J. W. Putnam. Chicago, University, 1918 ; in-8 de XIII-213 p. et pl. ($ 2.)

Avec 20 pages de bibliographie.

Industrie. — Bibliographie der schweizerischen Landeskunde ; V9f. Gewerbe und Industrie ; 5 (Baugewerbe, Wohnungsausstattung, Holzgewerbe, Elektrizität, Motorische Kraft, Maschinen, Metallindustrie und Gewerbe), von Ed. Boos-Jegher. Bern, Wyss, 1914 ; in-8 de X-368 p. (4 fr.)

— The zinc industry, by E. A. Smith. London, Longmans, 1918 ; in-8 de VIII-223 p. et fig. (19 sh.)

Avec une bibliographie sommaire (8 pages).

— Household manufactures in the United States (1640-1860) ; a study of industrial history, by R. M. Tryon. Chicago, University, 1917 ; in-8 de XII-413 p. ($ 2.)

Avec 20 pages de bibliographie.

Statistique. — The theory of statistics, their development and progress in many countries. London, Macmillan, 1917 ; in-8 de XII-773 p. (30 sh.)

Contient une littérature sommaire du sujet.

Finances. — The problem of a national budget, by W. Fr. Willoughby. New York, Appleton, 1918; in-8 de xii-219 p. ($ 2.65.)

Avec 19 pages de bibliographie.

— The movement for budgetary reform in the States, by W. Fr. Willoughby. New York, Appleton, 1918; in-8 de x-253 p. ($ 2.65.)

Avec 23 pages de bibliographie.

— Selected articles on income tax, by Edith M. Phelps. 3rd edit. White Plains, Wilson, 1917; in-8 de xxiii-235 p. ($ 1.25.)

Avec 24 pages de bibliographie.

— 1816-1916, one hundred years of savings banking, by E. Levi Robinson; including comprehensive bibliography on thrift, co-operation and good management as it relates to thrift, compiled by M. R. Glenn and Ina Clement. New York, American Bankers Association, 1917; in-16 de 89 p. ($ 0.50).

La bibliographie seule occupe 58 pages.

Civilisation. — The history of Civilization as shown in a catalogue incl. the library of the late Sir Laurence Gomme and of Henry Callaway. London, Sotheran, 1917; in-8 de 216 p. (2 sh. 6 d.).

— Modern european civilization, by R. Lewis Ashley. London, Macmillan, 1918; in-8 de viii-324 p. et pl.

Mythologie — The mythology of all races, by L. Herb. Gray; VI (Indian-Iranian). Boston, Jones, 1917; in-8 de ix-404 p. et fig.; — IX (Oceanic). Boston, 1916; in-8 de xv-364 p. et fig.; — X (North American). Boston, 1916; in-8 de xxiv-325 p. et fig.; — XII (Egyptian, Indo-Chinese). Boston, 1918; in-8 de xix-450 p, et fig.

Chaque volume est accompagné d'une abondante bibliographie.

— Tannhaeuser and the Mountain of Venus; a study in the legend of the germanic paradise, by Ph. S. Barto. Oxford, University Press, 1916; in-8 de xiii-258 p. et pl. (5 sh.).

Contient 10 pages de bibliographie.

Beaux-Arts. — Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft; XI-XIII (Jahrg. 1912-1914), von Ign. Beth. Berlin, Behr, 1915-1916; in-8 de viii-300, viii-253 et viii-260 p. (34 mk.)

— Hans-Baldung-Grien-Bibliographie (1509-1915), von M. Escherich. Strassburg, Heitz, 1916; in-8 de 136 p. et pl. (10 fr.)

— Bibliografia vinciana, par Luca Beltrami. Roma, tip. del Senato, 1919; in-8 de 21 p.

— An introduction to the study of landscape design, by H. V. Hubbard and Th. Kimball. London, Macmillan, 1917; in-8 de xx-406 p. et pl. (30 sh.)

Avec 18 pages de bibliographie.

Musique. — Die deutsche. Gluck-Literatür, von S. Wortsmann. Nürnberg, Koch, 1914; in-8 de viii-121 p. (2 mk. 50.)

— Handbuch der musikalischen Literatur, von Fr. Hofmeister. XIV (von Anfang 1909 bis Ende 1913). Leipzig, Hofmeister, 1915; in-8 de 971-vi-218 et viii-431 p. (120 mk.)

— American psalmody, or titles of books, containing tules, printed in America from 1721-1820, by F. Johnson Metcaft. New York, Heartman, 1917; in-8 de 54 p. et fig. ($ 6.)

Voyages. — Spanish exploration in the South-West (1542-1706), by H. Eug. Bolton. New York, Scribner, 1916; in-8 de xii-487 p. et pl. ($ 3.)

— British exploits in South America, by W. H. Koebel. New York, Century Co., 1917 ; in-8 de x-587 p. et pl. ($ 4.)

— Intervention and colonization in Africa, by N. D. Harris. Boston, Houghton Mifflin, 1914; in-8 de xviii-384 p. et pl. ($ 2.)

Chacun de ces ouvrages contient une bibliographie du sujet traité.

— Studies in carto-bibliography, British and French, and in the bibliography of itineraries and roadbooks, by Sir Herb. G. Fordham. Oxford, University Press, 1914 ; in-8 de vii-180 p. (2 sh.)

— Verso l'Antartide, par P. Zunino. Milano, Albrighi e Segati, 1918; in-4 de 134 p. et pl.

Contient une bibliographie complète de l'exploration polaire antarctique.

Géographie. — Bibliotheca geographica; Jahresbibliographie der geographischen Literatur; XIX (1911-1912). Berlin, Kühl, 1917; in-8 de xvii-596 p. (8 mk.)

— Geographisches Jahrbuch, herausg. von Herm. Wagner; XXXVII (1914). Gotha, Perthes, 1915; in-8 de x-366 p. (15 mk.)

— Norges Topographi ; Bibliografisk fortegnelse over topografisk lokalhistorisk litteratur, av Joh. Schweigaard. Kristiania, Groendahl, 1918 ; in-8 de viii-291 p. (10 kr.)

— A list of works relating to Scotland, edit. by G. F. Black. New York, Public Library, 1916; in-4 de 1233 p. ($ 3.)

— Bohemian bibliography, by T. and Anna Capek. Chicago, Revell, 1918; in-8 de 256 p. et fig. ($ 1.50.)

— Literatur der Landes-und Volkskunde der Provinz Schlesien, umfassend die Jahren 1907-1912; herausg. von H. Nentwig. Breslau, Aderholz, 1914; in-8 de vii-409 p. (5 mk.)

— Katalog der Druckschriften über die Stadt Breslau ; Erster Nachtrag (Zugänge von 1903 bis 1913). Breslau, Morgenstern, 1915; in 8 de viii-187 p. (3 mk.)

— La Suède et la Pologne; Essai d'une bibliographie des publications suédoises concernant la Pologne, par Stan. Wedkiewicz. Stockholm, Idun, 1918; in-8 de iv-112 p. (2.50.)

— Deutsche Bücher über Polen, von P. Reiche. Breslau, Priebatsch, 1917; in-8 de VIII-129 p. (4 mk.)

— Slavic Europe; a selected bibliography in the Western european languages, comprising history languages and literature, by R. J. Kerner. Cambridge, Harvard University, 1919; in-8 de 426 p. ($ 3.50.)

— Albania, the master key of the near east, by C. A. Dako. Boston, Grimes, 1919; in-8 de XII-289 p. et pl.

Contient 17 pages de bibliographie.

— Livres français des XVIIe et XVIIIe siècles concernant les États barbaresques, Régences d'Alger, de Tunis, de Tripoli et Empire de Maroc, par E. Rouard de Card; Supplément. Paris, Pedone, 1917; in-8 de 27 p.

— Selected bibliography of Africana for 1915, by R. F. Carrol; — for 1916, by C. Asheuden (Harvard African Studies; Varia Africana, I-II; Cambridge, Peabody Museum of Harvard University, 1917-1918, in-8).

— Die Palästina-Literatur; eine internationale Bibliographie, von Paul Thomsen. III (Literatur der Jahre 1910-1914). Leipzig, Hinrichs, 1916; in-8 de XX-388 p. (14 mk.)

— Le vieux Siam, ses mœurs et ses légendes, par N. Riem Dardarananda; étude suivie d'une bibliographie des ouvrages anciens et modernes écrits sur le Siam. Poitiers, impr. Juliot, 1916; in 8 de 24 p.

— A bibliography of Virginia, by Earl G. Swem. II. Richmond, Virginia State Library, 1918; in-8 de X-1404 p. ($ 2.50.)

— The Danish West Indies (1671-1917), by W. Chr. Westergaard. London, Macmillan, 1917; in-8 de XXIV-359 p. et pl. (10 sh.)

Contient 20 pages de bibliographie.

— Bibliografia Bogotana, por Ed. Posada. I. Bogota, impr. Arboleda y Valencia, 1917; in-4 de XVII-501 p. (15 p.)

ETHNOGRAPHIE. — The Japanese invasion; a study in the psychology of inter-racial contacts, by J. F. Steiner. Chicago, Mac Clurg, 1917; in-8 de XVII-231 p. ($ 1.25.)

Avec la littérature du sujet.

— Analytical and critical blbliography of the tribes of Tierra del Fuego and adjacent territory, by J. M. Cooper. Washington, Smithsonian Bureau of Ethnology, 1917; in-8 de 233 p.

HISTOIRE. — Intolerance in the reign of Elizabeth queen of England, by Arth. J. Klein. Boston, Houghton Mifflin, 1917; in-8 de XI-218 p. ($ 2.)

Contient une bibliographie de 18 pages.

— La vie militaire pendant la guerre de Trente Ans, essai historique et bibliographique par Aug. Bouvier. Genève, Kündig, 1917; in-8 de XVI-101 p.

— A History of diplomacy in the international development of Europe, by D. J. Hill. III (The diplomacy of the age of absolutism). New York, 1914; in-8 de xxvi-706 p. et pl. ($ 6.)

Une partie bibliographique est jointe à l'ouvrage.

— The french colonial question (1789-1791), by M. B. Gavritt. Ann Arbor, Wahr, 1916; in-8 de iv-167 p. ($ 1.25.)

— Bibliographie der neueren deutschen Kriegsgeschichte, von Alb. Buddecke. I (Die Literatur über den Feldzug 1864, bibliographisch bearbeitet). Berlin, Bath, 1915; in-8 de 92 p. (3 m. 50.)

— The expansion of Europe; a History of the foundations of the modern world, by W. C. Abbott. New York, Holt, 1918; in-8 de xxi-512 et xiii-463 p. avec pl. ($ 6.)

Avec 35 pages de bibliographie.

— Modern and contemporary european History, by J. S. Schapiro. Boston, Houghton and Mifflin, 1918; in-8 de xiv-804 p. et pl. ($ 3.)

Avec 30 pages de bibliographie.

— Approaches to the great settlement, with a bibliography of some of the more recents books and articles dealing with international problems, by E. Gr. Balch. New York, Hueboch, 1918; in-8 de 351 p. et fig. (§ 1.50.)

La partie bibliographique occupe 44 pages.

— Dansk historisk bibliografi; Systematisk Fortegnelse over Bidrag til Danmarks Historie til Udgangen af 1912, af B. Erichsen og Alf. Krarup. III (Dansk personalhistorisk Biografi). Kjoebenhavn, Gad, 1919; in-8 de 816 p. (9 kr.)

— Guide to the study of Norwich; select bibliography of the principal books, edit. by George A. Stephen. 2nd edit. enlarged. Norwich, Public Library, 1919; in-8 de 28 p. (3 d.)

— Fuentes de la Historia española; Ensayo de Bibliografia sistemática de las monografias impresas que ilustran la historia politica nacional de España, excluidas sus relaciones con América, por B. Sanchez Alonso. Madrid, impr. clásica española, 1919; in-4 de xxi-448 p. (20 p.)

— Bollettino bibliografico della storia del mezzogiorno d'Italia, per Gius. Ceci e A. Simioni. I (1914). Napoli, Pierro, 1916; in-8 de viii-183 p.

— Storia documentata della rivoluzione e delle difesa di Venezia negli anni 1848-1849, tratta da fonti italiane ed austriache, per V. Marchesi. Venezia, Arti grafiche, 1916; in-4 de 562 p.

— Government and politics of Switzerland, by R. C. Brooks. New York, World Book Co., 1918; in-16 de xv-430 p. et pl. ($ 1.50.)

— Russian expansion on the Pacific (1641-1850), by F. A. Golder. Cleveland, Clark, 1915; in-8 de 368 p. et pl. ($ 10.)

— Japan or Germany; the inside story of the struggle in Siberia, by F. A. Coleman. New York, Doran, 1918; in-8 de 382 p. ($ 1.25.)

— The Boxer rebellion; a political and diplomatic review, by P. H. Clements. London, Longmans, 1915; in-8 de 243 p. (8 sh.)

Chacun de ces volumes est accompagné de la littérature du sujet.

— The history of early relations between the United States and China (1784-1844), by K. Scott Latourette. New Haven, Yale University, 1917; in-8 de 209 p. ($ 2.20.)

Avec 55 pages de bibliographie.

— The commerce of Louisiana during the french regime (1699-1763), by N. Miller Surrey. New York, Columbia University, 1916; in-8 de 476 p. et pl. ($ 4.)

Avec 13 pages de bibliographie.

— The colonial merchants and the american Revolution (1763-1776), by Arth. M. Schlesinger. New York, Columbia University, 1918; in-8 de 647 p. ($ 4.)

Avec 15 pages de bibliographie.

— A bibliography of the english colonial treaties with the American Indians, by H. F. De Puy. Cambridge, Lenox Club, 1917; in-8 de 110 p. et pl. ($ 7.)

— A bibliography of the history of California and the Pacific West (1510-1906), by Rob. E. Cowan. San Francisco, Book Club, 1914; in-4 de xxxi-318 p. ($ 20.)

— Texas in the middle eighteenth century; Studies in spanish colonial history and administration, by H. Eug. Bolton. Berkeley, University of Caledonia, 1915; in-8 de x-499 p. ($ 3.50.)

Avec 24 pages de bibliographie.

— A selected bibliography and syllabus of the history of the South (1584-1876), by W. Kenneth Boyd and R. P. Brooks. Athens (Georgia), University, 1918; in-8 de 133 p. ($ 0.75.)

— A catalogue of books relating to the american civil War, by Arth. H. Clark. Cleveland, Clark, 1917; in-16 de 120 p. ($ 0.30.)

— The political history of the public lands from 1840 to 1862, by G. M. Stephenson. Boston, Badger, 1917; in-8 de 296 p. et pl. ($ 2.50.)

Avec 26 pages de bibliographie.

— Writings on American history (1914), by Grace G. Griffin. New Haven, Yale University, 1916; in-8 de 161 p. ($ 2.); — (1915). New Haven, 1917; in-8 de 200 p. ($ 2.50.); — (1916). New Haven, 1918; in-8 de xvi-200 p. ($ 2.50.)

— The French Revolution in San Domingo. Boston, Houghton Mifflin, 1914; in-8 de xviii-410 p. et pl. ($ 2.)

Avec 15 pages de bibliographie.

— Rise of the Spanish-American republics, as told in the lives of their liberators, by W. S. Robertson. New York, Appleton, 1918; in-8 de xv-380 p. et pl. ($ 3.)

Avec 28 pages de bibliographie.

HISTOIRE DES RELIGIONS. — Deutsche Bibliographie des Buddhismus, von H. L. Held. München, Hans-Sachs-Verlag, 1916; in-8 de VIII-190 p. (12 mk.)

— Manuale di bibliografia musulmana, per Giuseppe Gabrielli. I (Bibliografia generale). Roma, tip. Unione, 1916; in-8 de VIII-191 p.

— List of references of the history of the Reformation in Germany, by G. Linn Kieffer. White Plains, Wilson, 1916; in-8 de 60 p. (25 c.)

— Bibliographie der evangelisch-reformierten Kirche in der Schweiz; III (Genf), 1; von Henri Heyer und Eug. Pallard. Bern, Wyss, 1918; in-8 de XII-293 p. (3 fr.)

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Étude sur Pathelin, essai de bibliographie et d'interprétation, par R. Th. Holbrook. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1918; in-8 de 124 p. et fig. ($ 1.25.)

— Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle; Répertoire bibliographique par Arth. Långfors. I. Paris, Champion, 1917; in-8 de VII-444 p. (18 fr.)

— Palinods ou puys de poésie en Normandie, avec appendices et bibliographie, par l'abbé Ch. Guéry. Évreux, impr. de l'Eure, 1918; in-8 de 206 p. (3 fr.)

— English translations from the greek; a bibliographical survey, by F. M. K. Foster. New York, Lemcke, 1918; in-8 de XXIX-146 p. ($ 1.70.)

— Early english literature and its classical sources; a Catalogue of rare editions of english authors, including numerous early printed copies of greek and latin Classics, which have largely influenced english literature, by W. M. Hill. Chicago, Hill, 1918; in-8 de 106 p.

— A manual of tbe writings Middle English (1050-1400), by J. E. Wells. New Haven, Yale University, 1916; in-8 de xv-941 p. ($ 5.)

— Shakespearean playhouses; a history of english theatres from the beginning to the restoration, by J. Q. Adams. Boston, Houghton Mifflin, 1917; in-8 de XIV-473 p. et pl. ($ 3.50.)

Avec 22 pages de bibliographie.

— Manual of play, by W. B. Forbush. Philadelphia, Jacobs, 1914; in-8 de 353 p. et fig. ($ 1.50.)

Avec 17 pages de bibliographie.

— English literature, by Herb. Bates. London, Longmans, 1918; in-8 de XIV-605 p. et fig. ($ 1.50.)

Contient d'abondants renseignements bibliographiques.

— The chief european dramatists (500-1879), selected and edited

with notes and bibliographies, by Br. Matthews. Boston, Houghton Mifflin, 1916; in-8 de XI-786 p. ($ 2. 75.)

— Aspects of modern drama, by F. W. Chandler. London, Macmillan, 1914; in-8 de VIII-494 p. (8 sh.)

Contient la littérature du sujet.

— Community drama and pageantry, by M. P. Beegle and J. R. Crawford. New Haven, Yale University, 1916; in-8 de VI-370 p. et fig. ($ 2.50.)

Avec 78 pages de bibliographie.

— The drama of sensibility; a sketch of the history of english sentimental comedy and domestic tragedy (1696-1780), by E. Bernbaum. Boston, Ginn, 1915; in-8 de IX-288 p. ($ 2.)

Contient la littérature du sujet.

— Ballad criticism in Scandinavia and Great Britain during the eighteenth century, by S. B. Hustvedt. New York, American-scandinavian Foundation, 1916; in-8 de IX-335 p. ($ 3.)

Avec 12 pages de bibliographie.

— Rousseau and romanticism, by I. Babbitt. Boston, Houghton Mifflin, 1919; in-8 de XXIII-426 p. ($ 3.75.)

Avec 20 pages de bibliographie.

— Bibliographie du prince Charles-Joseph de Ligne et du château de Belœil, par H. de Backer (*Annuaire de la Société des bibliophiles de Belgique*, 1914).

— Syllabus and selected bibliography of Lessing, Goethe and Schiller, by W. Addison Hervey. New York, Lemcke, 1918; in-8 de 147 p. ($ 1.)

— English poetry and prose of the romantic movement, with notes and bibliographies, by G. B. Woods. Chicago, Scott, 1916; in-8 de XVIII-1432 p. ($ 3.20.)

— Oriental diction and theme in english verse (1740-1840), by Ed. Osborne. Lawrence, Kansas University, 1916; in-8 de 142 p. ($ 1.)

41 pages sont consacrées à la bibliographie.

— The Cambridge history of English literature, by A. W. Ward and Alf. R. Waller. XIII-XIV (The nineteenth century), 2-3. Cambridge, University Press, 1917; in-8 de X-670 et X-722 p. (21 sh.)

Abondante littérature (116 et 148 pages).

— Six French poets; studies in contemporary literature, by Amy Lowell. London, Macmillan, 1915; in-8 de XIII-488 p. et fig. ($ 2.50.)

Avec une bibliographie choisie de chacun des poètes suivants : Verhaeren, Samain, de Gourmont, de Régnier, Jammes et Paul Fort.

— Contemporary French dramatists, by B. H. Clark. Cincinnati, Steward and Kidd, 1915; in-8 de 225 p. ($ 1.50.)

Avec 18 pages de bibliographie.

— Bibliographie der in den Jahren 1912 und 1913 erschienenen Zeitschriftenaufsätze und Bücher zur deutschen Litteraturgeschichte, von Alf. Rosenbaum. Wien, Fromme, 1915; in-8 de v-407 p. (18 mk. 40.)

— The literary relations of England and Germany in the seventeenth century, by G. Waterhouse. New York, Putnam, 1914 ; in-8 de xx-190 p. ($ 2. 25.)

Avec 36 pages de bibliographie.

— English-german literary influences; bibliography and survey, by Lawrence M. Price. I (Bibliography). Berkeley, University of Caledonia, 1919; in-8 de 111 p. ($ 1.25.)

— Bibliographie hispanique 1915. Abbeville, impr. Paillart, 1918 ; in-16 de 341 p.; — Bibliographie hispanique 1916. Abbeville, 1919 ; in-16 de 213 p. ; — Bibliographie hispanique 1917. Abbeville, 1919; in-16 de 324 p.

— American literature in Spain, by J. de Lancey Ferguson. New York, Columbia University, 1916 ; in-8 de xiii-267 p. ($ 1. 50.)

Avec 56 pages de bibliographie.

— The Cambridge history of American literature, by W. P. Trent, J. Erskine, S. P. Sherman and C. Van Doren. I. New York, Putnam, 1917 ; in-8 de xvii-584 p. ($ 3.50.)

La bibliographie seule occupe 204 pages.

— A bibliographical checklist of American negro poetry, by Arth. A. Schomburg. New York, Heartman, 1916 ; in-8 de 57 p. ($ 2.)

— Poetry and the doctors; a Catalogue of poetical works written by physicians, by C. L. Dana. Woodstock, Elm Tree Press, 1916; in-8 de xxiii-83 p. et fig. ($ 5.)

— Catálogo paremiologico, por M. Garcia Moreno. Madrid, Soc. española de artes gráficas, 1918 ; in-4 de 248 p.

— Escritores agostinos de El Escorial (1885-1916); Catálogo bibliográfico, por el fr. J. Zarco Cuevas. Madrid, impr. Helénica, 1917 ; in-8 de xiv-394 p. (2 p.)

— Ensayo de una Biblioteca ibero-americaná de la Orden de San Agustin; Obra basada en el Catálogo biobibliográfico agustino del p. Bonifacio Moral, por el p. G. de Santiago Vela. III. Madrid, tip. del Asilo de Huerfanos, 1917; in-4 de 728 p. (15 p.)

— Catálogo razonado de obras anónimas y seudonimos de autores de la Compañia de Jesus pertenecientes a la antigua asistencia española, con un apéndice de otras de los mismos dignas de especial estudio bibliográfico (1540-1773), por el p. J. Eug. de Uriarte. V. Madrid, Rivadeneyra, 1916; in-4 de xxv-652 p. (10 p.)

— Bibliographie franciscaine ; Inventaire des revues, livres, brochures et autres écrits publiés par les Franciscains du Canada de 1890

à 1915, par le P. Hugolin, O. F. M. Québec, impr. franciscaine, 1916; in-8 de 141 p.

— The poetry of Giacomo da Lentino, sicilian poet of the thirteenth century, by E. F. Langley. Cambridge, University Press, 1915; in-8 de 191 p. (6 sh.)

Avec 10 pages de bibliographie.

— Estudios de bibliografia Luliana, por él p. Pedro Blanco Soto. Madrid, tip. de la Revista de Archivos, 1916; in-4 de 118 p. (3 p. 50.)

— Simon Goulart (1543-1628); étude biographique et bibliographique par L. Ch. Jones. Genève, Georg, 1918; in-8 de XXII-688 p. et pl. (15 fr.)

— Bibliotheca Rudbeckiana; Beskrivande förteckning över tryckta arbeten, vilka författats aller utgivits av medlemmar; en släkthistoria i elva led från 1600-1900 talen; Bibliografi af Joh. Rudbeck. Stockholm, Lagerström, 1918; in-8 de XIII-561 p. (30 kr.)

— Bibliography of Johnson, by W. P. Courtney; rev. by D. Nichol Smith. Oxford, Clarendon Press, 1915; in-8 de 194 p. (7 sh. 6 d.)

— Gli scritti di Francesco De Sanctis e la loro varia fortuna; saggio bibliografico dal Ben. Croce. Bari, Laterza, 1917; in-8 de VIII-146 p. (2 l. 50.)

— Bibliografia aleardiana, per G. Biadego. Verona, tip. Franchini, 1916; in-8 de 178 p.

— Gérard de Nerval, le poète, l'homme; suivi d'une bibliographie et de notes, par Aristide Marie. Paris, Hachette, 1914; in-8 de VI-438 p. et pl. (12 fr.)

— The literature of the Restoration; being a collection of the poetical and dramatic literature produced between the years 1660 and 1700, with particular reference to John Dryden, described by Percy J. Dobell. London, Dobell, 1918; in-8. (1 sh.)

— A bibliography to the works of Rob. Louis Stevenson, by W. F. Prideaux. New edit. by Mrs L. S. Livingston. London, Hollings, 1918; in-8 de 401 p. (7 sh. 6 d.)

— A bibliographical checklist of the plays and miscellaneous writings of William Dunlap (1766-1839), by O. Wegelin. New York, Heartman, 1916; in-8 de 54 p. ($ 1.35.)

— Bibliography of the published writings of Henry Fairfield Osborn for the years 1877-1915, by H. Ern. Ripley. 2nd edit. Lancaster, New Era Press, 1916; in-8 de 74 p.

— Maurice Maeterlinck; a critical study, by U. Taylor. New York, Dodd and Mead, 1915; in-8 de 199 p. ($ 2.)

— Bernard Shaw; a critical study, by P. P. Howe. New York, Dodd and Mead, 1915; in-8 de 173 p. ($ 2.)

Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une bibliographie.

PHILOLOGIE. — The use of the infinitive instead of a finite verb in French, by B. Luker. New York, Lemcke, 1916; in-8 de 113 p. ($ 1.25.)

Avec 16 pages de bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE. — Guide to the study and use of reference books, by Alice B. Kroeger. 3rd edit. by I. G. Mudge. Chicago, Library Association, 1917; in-8 de XIV-235 p. ($ 2.50.)

— Indice per materie del Catalogo generale della libreria italiana dall' anno 1847 a tutto di 1899, per Att. Pagliaini. III, 1-2. Milano, Priola, 1916; in-8 de 128 p. (6 l.)

— Nynorsk Boklista ; Skrifter i bokform paa norsk bygdemaal og landsmaal (1646-1915), utarbeidd of Anton Aure. Kristiania, Olaf Norli, 1916; in-8 de IV-312 p. (5 kr.)

— Aarskatalog over norsk litteratur 1915, av Chr. Dybwad. Kristiania, J. Dybwad, 1916 ; in-8 de 109 p. (2 kr.); — over norsk litteratur 1916. Kristiania, 1917; in-8 de 80 p. (2 kr.)

— Norsk bokfortegnelse for 1915. Kristiania, Aschehoug, 1918; in-8 de 108 p. (2 kr.); — for 1916. Kristiania, 1918 ; in-8 de 89 p. (2 kr.)

— Arskatalog för svenska bokhandeln ; Aarg. 46 (1917), af C. Elvergren. Stockholm, Svenska Bogförlaggareföreningen, 1918; in-8 de 187 p. (2 kr.)

— Danske Folkeboeger fra 16 og 17 Aarhundrede, af J. P. Jacobsen og R. Paulli. II. Kjœbenhavn, Gyldendal, 1916; in-8 de 290 p. et fig. (4 kr. 50.)

— Dansk Bogfortegnelse for Aarene 1909-1914, av H. Ehrencron-Müller. Kjœbenhavn, Gad, 1916 ; in-8 de 598 p. (47 kr.)

Suite des publications de Fabricius, Vahl et Ehrencron-Müller.

— Brinkman's Alphabetische lijst van boeken, landkaarten, en verder in den boekhandel voorkomende artikelen die in het jaar 1916 in het koninkrijk der Nederlanden uitgegeven of herdruckt sijn. 71e Jaarg. Leiden, Sijthoff, 1917 ; in-8 de LVII-331 p. (2 g.); — 72e Jaarg. (1917). Leiden, 1918 ; in-8 de LVI-319 p. (2 g. 50); — 73e Jaar. (1918). Leiden, 1919; in-8 de LVI-355 p. (3 g.)

— The English catalogue of books; IX (1914-1915). London, Publishers' Circular, 1916; in-8 de 1581 p. (105 sh.)

— The English catalogue of books for 1916. London, Publisher's Circular, 1917 ; in-8 de 284 p. (7 sh. 6 d.); — for 1917. London, 1918; in-8 de 275 p. (8 sh. 6 d.)

Le Gérant : C. BAUDIN.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

L'ÉTAT PRÉSENT

DES

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE LA MARINE

On connaît les plaintes dont les Archives de la Marine ont été l'objet de la part du public savant depuis près d'un demi-siècle. En 1883, elles étaient confiées à des bureaucrates tout à fait incompétents, et leur situation était particulièrement lamentable : classement tellement fantaisiste que les recherches étaient impossibles, défaut complet d'inventaire, surveillance insuffisante, au point que les vols de documents précieux se multipliaient d'une manière scandaleuse. La campagne retentissante menée par un ancien élève de l'École des Chartes, Jules Flammermont, eut pour résultat la nomination d'une *Commission Supérieure des Archives de la Marine*, qui fit, pendant quelques années, d'excellente besogne. Les Archives antérieures à 1789 furent, à sa demande, classées avec méthode par un autre archiviste-paléographe, D. Neuville, qui en publia un excellent *État sommaire* (Paris, 1898, in-8). Les séries de décisions et de correspondance (B^1, B^2 et B^3) de la même période furent, en outre, l'objet d'un inventaire analytique (Paris, 1886-1913, 5 vol. in-8°), dû au même érudit et à son confrère, Henri Buche. Mais ces anciens élèves de l'École des Chartes n'effectuaient leurs remarquables travaux qu'en vertu de commissions temporaires, l'exécution même du service des Archives restant confiée à un personnel incompétent.

Ce défaut d'organisation, joint à l'exiguïté des locaux de la rue Royale, contraignit le département de la Marine à verser en 1899 aux Archives nationales ses documents antérieurs à la

Révolution. Au Palais Soubise, les plus précieuses de ces séries furent l'objet de nouveaux travaux d'inventaire : table alphabétique de la série C^7 (dossiers individuels), lettres A à M (partie), par MM. Le Cacheux et Robert-André Michel; — inventaire sommaire de la série D (Travaux hydrauliques et bâtiments civils), par M. Le Cacheux.

On le voit, les Archives anciennes de la marine sont dès à présent correctement classées et pourvues d'un bon état sommaire, doublé, pour certaines des séries les plus intéressantes, d'un inventaire analytique.

Il n'en est pas de même des documents de ce dépôt postérieurs à l'époque de la Révolution. En 1899, lorsque le Département de la Marine se résigna à envoyer ses Archives anciennes au Palais Soubise, il y joignit la partie antérieure à 1870 des séries BB (Service général) du fonds moderne. M. Georges Bourgin en a dressé un remarquable inventaire analytique, dont une partie (BB^4 1 à BB^4 303, campagnes des années 1790 à 1810) a été publiée dans la *Revue maritime* (octobre 1912 à juin 1914).

Le reste du fonds moderne demeura rue Royale. Une partie en fut transférée il y a une dizaine d'années au magasin central de la Marine, quai Debilly (aujourd'hui avenue de Tokio). En 1917, la totalité des documents qui constituaient alors les Archives centrales de la marine fut placée au rez-de-chaussée et dans le sous-sol d'un immeuble construit pour abriter certains services détachés du Département, avenue Octave-Gréard, 3.

Le personnel technique qui eût été nécessaire pour aménager le fonds moderne faisait toujours défaut. M. Léon Le Grand, conservateur-adjoint aux Archives nationales, reçut alors la mission de classer et inventorier le plus grand nombre possible de ces documents. Il mena cette tâche à bien pour les séries AA (Actes du pouvoir souverain), BB (Service général, partie postérieure à 1870), CC^1 (Personnel des officiers de vaisseau), CC^2 (Corps assimilés et agents divers) et CC^3 (Troupes, équipages et justice maritime).

Le reste, c'est-à-dire les quatre cinquièmes environ du fonds moderne (20.000 articles), demeurait dans le désordre tradi-

tionnel, lorsque le service des Archives et Bibliothèques de la marine fut réorganisé et placé sous la direction d'un ancien élève de l'École des Chartes, M. Charles Braibant (décrets et arrêtés des 19 et 20 juillet 1919). Il constitue aujourd'hui un des trois éléments du « Service historique » du département, dont les deux autres branches sont la *Revue Maritime* et la « Section historique » (organe utilisateur des documents), dirigées l'une et l'autre par des officiers supérieurs de la marine.

Cette très intéressante institution, dont la création fait le plus grand honneur à ses promoteurs, MM. Leygues, alors ministre de la Marine, et le capitaine de frégate Castex, fonctionne à l'heure actuelle depuis dix-huit mois. Elle mériterait de susciter l'institution d'organes analogues dans nos autres départements ministériels. C'est pourquoi nous avons jugé utile de publier un rapport que M. Braibant lut au cours de la 5e séance de la Commission supérieure des archives et bibliothèques de la marine, le 11 octobre 1920, et qui expose le progrès accompli par les archives et les bibliothèques de ce département depuis la création du service historique.

On nous permettra néanmoins de formuler une critique de la nouvelle organisation des archives et bibliothèques de la marine. Les locaux affectés actuellement aux Archives centrales de la marine sont beaucoup trop exigus. Ceux qui avaient été prévus pour elles lors de la construction de l'immeuble de l'avenue Octave-Gréard étaient suffisants. Malheureusement on a dû en affecter une partie à la Section historique, créée en 1916, une autre à la mise en place de 40000 volumes de la bibliothèque du ministère, évacués en 1917 de l'hôtel de la rue Royale, où ils ne purent être réintégrés après la guerre. Il en résulte que les Archives centrales de la marine, qui souffraient jadis d'être confiées à des mains inexpertes, mais disposaient d'un emplacement convenable, sont aujourd'hui dans une situation exactement inverse. Le Département de la Marine se doit à lui-même de trouver dans le nouvel immeuble de l'avenue Octave-Gréard un local qui permette à ses Archives centrales de se développer normalement.

*
* *

Le rapport qu'on va lire traite non seulement de la situation des Archives centrales, mais aussi de celle des Bibliothèques de la marine, à Paris et dans les ports militaires, et des Archives générales des arrondissements maritimes (dites naguère Archives des ports militaires). Il convient de rappeler en quelques mots l'organisation de ces divers établissements,

Il existe à Paris trois bibliothèques de la marine, dont la composition est brièvement indiquée dans le rapport de M. Braibant. Les deux principales d'entre elles, la bibliothèque historique de l'avenue Octave-Gréard et la bibliothèque scientifique du service hydrographique, se trouvaient en 1919 dans un état d'abandon ou de désordre qui exigeait une réorganisation complète. Elles sont, comme on le verra, déjà presque remises à flot.

Dans chaque port militaire, il existe un dépôt comprenant : 1° les Archives historiques du port; 2° les Archives militaires et administratives des unités et services de l'arrondissement maritime et des bâtiments en service soit dans le port, soit dans les divers océans du globe, conformément à une répartition réglementaire. Ces intéressants dépôts, qui étaient extrêmement négligés avant la création du Service historique, sont confiés depuis lors, du moins en principe, à des archivistes pourvus du diplôme de l'École des Chartes.

Ces fonctionnaires sont, aux termes des décrets et arrêtés qui ont créé le Service historique, chefs du service « Archives et Bibliothèques » des arrondissements maritimes. Comme tels, ils ont dans leurs attributions la direction des bibliothèques principales des ports chefs-lieux, dont les conservateurs relèvent de leur autorité. Ces bibliothèques, que créa le décret de la Convention du 27 pluviôse an II, par dérogation au principe de la concentration de toutes les collections publiques de livres dans les bibliothèques de district, languissaient avant la constitution du Service historique, en raison de l'absence complète de direction bibliographique et technique.

Il existe enfin un certain nombre de bibliothèques secondaires de la marine : à la mer, les bibliothèques d'instruction des officiers embarqués et les bibliothèques de bord destinées aux équipages; à terre, les bibliothèques des dépôts des équipages, des bâtiments en réserve, des hôpitaux et des prisons maritimes.

H. S.

*
* *

Rapport sur la situation actuelle des archives et bibliothèques de la marine, et l'inspection des archives générales du 2e arrondissement et de la Bibliothèque principale du port de Brest.

La mission dont j'étais chargé à Brest avait pour objet l'inspection des Archives générales du IIe arrondissement et de la bibliothèque principale du port, ainsi que l'installation de M. René Prigent, élève de l'École des Chartes, nommé comme faisant fonctions d'archiviste, par décision ministérielle du 25 juin 1920.

Le présent rapport a pour principal objet d'en faire connaître le résultat à la Commission.

D'autre part, ma visite à Brest mettant fin à la première tournée d'inspection qui ait été entreprise depuis la constitution du Service historique, je crois utile de présenter à la Commission un tableau succinct de la situation actuelle des Archives générales des arrondissements et des bibliothèques principales des ports, établissements que j'ai tous visités au cours de la présente année. Je ferai précéder cet aperçu de quelques mots sur la situation des Archives centrales et des bibliothèques du département situées à Paris. De la sorte, la Commission sera renseignée sur le progrès accompli par les Archives et les bibliothèques de la marine, au terme de la première année d'existence du Service historique.

A. — COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE LA MARINE

I. — Archives centrales et bibliothèques de Paris

Je serai d'autant plus bref sur ces établissements que la Commission a été régulièrement tenue au courant de leur progrès.

En ce qui concerne les Archives centrales, nous avons dû remédier tout d'abord au congestionnement du dépôt, qui était l'une des principales raisons du désordre dans lequel nous l'avons trouvé. A cet effet, nous avons mis en dépôt aux Archives nationales la série G, demeurée seule du fonds ancien aux Archives centrales, et 3174 articles du fonds moderne (articles des séries AA et GG et des sous-séries CC^1, CC^2 et CC^3 antérieurs à 1870 ; articles de même date de la série BB dont le versement avait été omis en 1899; totalité de la sous-série DD^5). En acceptant d'abriter ces documents, M. Langlois, directeur des Archives, nous a rendu un service inappréciable.

En outre, on a procédé, avec toute la prudence qui convient, à de nombreuses suppressions de papiers inutiles. 5823 registres ou dossiers ont été minutieusement examinés à cet effet. Ceux d'entre eux qui n'ont pas paru devoir être conservés ont été condamnés avec l'approbation de la Commission.

Enfin, 4.282 articles, trouvés en désordre dans le dépôt ou versés par les services, ont été classés et inventoriés.

Le classement et le répertoire numérique des séries DD^1 (constructions navales), DD^2 (travaux hydrauliques) et DD^3 (services administratifs), ont d'autre part, été entrepris. Malheureusement, ces travaux ont été suspendus en raison du départ de deux des trois officiers qui étaient détachés en mission aux Archives centrales, M. le capitaine de frégate Ruffi de Pontevèz, désigné pour le commandement de la station navale de Terre-Neuve et d'Islande, et M. le capitaine de frégate Thomazi, qui vient de prendre sa retraite. M. le capitaine de frégate Cornillat reste seul attaché aux Archives centrales, où il rend, d'ailleurs, les plus éminents services.

Le cadre de classement des Archives centrales adopté en 1887 et maintenu en 1915 n'a pu être modifié qu'en partie, bien qu'il

soit beaucoup trop systématique. La raison en est que les premières séries du dépôt (AA, BB, CC[1] à CC[3]) ont toutes été classées d'assez longue date. Elles ont même été l'objet, il y a deux ans, d'un très remarquable inventaire dû à M. Léon Le Grand, conservateur-adjoint aux Archives nationales. A moins de reprendre à pied d'œuvre tout ce travail, à quoi il ne fallait pas songer, et de modifier des cotes dont quelques-unes figurent déjà à titre de référence dans des ouvrages imprimés, il était donc impossible de se défaire du cadre de 1887. C'est pourquoi on l'a laissé subsister dans ses grandes lignes, quelles que soient les difficultés qu'on éprouve à le mettre en harmonie avec le principe de provenance, hors duquel il n'est point de salut en matière d'archives.

Les bibliothèques de Paris ont été reconstituées selon le plan conçu par M. le capitaine de frégate Castex. Les 40000 volumes de la bibliothèque de la rue Royale, précipités, pendant la guerre, dans le sous-sol de l'immeuble des services détachés, en ont été retirés. Ils constituent maintenant la Bibliothèque historique de la marine (avenue Octave-Gréard, 3), qui fonctionne comme bibliothèque de l'École supérieure de marine. Les volumes demeurés rue Royale y forment une bibliothèque administrative et technique à l'usage de l'état-major général et des bureaux de l'administration centrale. Enfin la bibliothèque du Service hydrographique (ancien dépôt des cartes et plans, rue de l'Université, 13) sera désormais composée spécialement d'ouvrages relatifs aux sciences physiques, géographiques et nautiques. Les échanges se poursuivent entre les trois bibliothèques pour parfaire leur spécialisation conformément à ce plan.

II. — Archives générales des arrondissements maritimes et bibliothèques des ports

Il me semble utile de faire connaître en premier lieu à la Commission la situation actuelle du Service « Archives et Bibliothèques » de chacun de nos ports.

§ 1er. — Cherbourg

Faute de local, les Archives du Ier arrondissement n'existaient pas lorsque fut créé le Service historique de l'état-major géné-

ral. J'ai obtenu du préfet maritime un local et deux annexes. L'ensemble est tout à fait convenable et si vaste qu'il serait possible d'y loger, me semble-t-il, non seulement les archives du port chef-lieu, mais encore la partie la plus intéressante des archives des directions et quartiers d'inscription maritime de l'arrondissement ; il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre à l'abri de tout accident des documents aussi précieux que ceux qui composent les séries anciennes des Archives de Dunkerque, du Havre, de Honfleur, de Fécamp, etc.

Malheureusement, en raison de la modicité des traitements alloués aux archivistes d'arrondissement, aucune candidature d'archiviste-paléographe ne s'est produite jusqu'à présent pour Cherbourg. Il est possible que cette création si utile se trouve par là indéfiniment retardée.

§ 2. — **Brest**

La bibliothèque principale du port fonctionne convenablement. La nomination d'un archiviste jeune, actif et plein de zèle, et l'attribution aux Archives d'un local suffisant vont faire de ce dépôt, très négligé jusqu'à présent, l'un des mieux ordonnés et des plus riches de la marine.

La bibliothèque est tenue dès maintenant d'une manière très satisfaisante.

§ 3. — **Lorient**

Ici, j'ai trouvé bibliothèques et archives complètement embouteillées. J'ai obtenu de la préfecture, pour la bibliothèque, une annexe qui va donner de l'air à cet établissement. Quant aux Archives, elles vont occuper deux vastes locaux qui leur permettront de recevoir les très nombreux documents demeurés dans les services.

Le versement de ces documents, que j'ai demandé avec instance au cours de mon inspection, vient de commencer. La préfecture maritime, qui détenait encore lors de mon passage dans le port toutes les lettres au ministre depuis l'an VI et les dépêches du ministre depuis 1812, les a déjà envoyées aux Archives.

Au cas où le remplacement de l'archiviste actuel deviendrait nécessaire, il y aurait le plus grand intérêt à mettre un archi-

viste-paléographe à la tête de ce dépôt, qui possède le beau fonds de la Compagnie des Indes, et où les versements trés considérables qui vont être effectués nécessiteront la présence d'un fonctionnaire compétent et actif.

La bibliothèque est parfaitement tenue par un conservateur des plus laborieux et encore fort alerte en dépit de son âge.

§ 4. — **Rochefort**

Les arrondissements de Rochefort et de Brest sont actuellement les seuls dont l'archiviste provienne de l'École des Chartes. Le dépôt de Rochefort fut même le premier à avoir à sa tête un archiviste-paléographe, ce poste ayant été sollicité dès l'hiver dernier par M. Roussier.

Cet archiviste, qui a pris possession de ses fonctions le 1er mars dernier, a mis au point les travaux de classement et d'inventaires auxquels son prédécesseur, M. le commandant Lemoine, avait procédé avec beaucoup de zèle et de sagacité. Les deux tiers environ des articles du dépôt restant à classer et à inventorier, et un nombre considérable de documents n'ayant pas encore été versés par les services, la tâche qui incombe à M. Roussier est très considérable. Il s'y consacre avec activité. Il a entrepris, d'après les instructions qu'il a reçues du Service historique, des répertoires numériques des divers fonds en commençant par les plus anciens. Il obtient des services des versements assez importants pour qu'il redoute dès maintenant l'encombrement de son dépôt. Les Archives devront donc, l'année prochaine, être pourvues d'une annexe. J'étudierai cette question au cours de ma prochaine inspection.

La bibliothèque fonctionne d'une façon satisfaisante sous la direction de M. Roussier. L'éclairage électrique vient d'y être installé, ce qui permettra de prolonger les séances pendant la mauvaise saison.

§ 5. — **Toulon**

Les Archives de l'arrondissement occupent un petit bâtiment et un vaste grenier assez éloignés l'un de l'autre. Aucun moyen pour le moment de remédier à cet inconvénient, car il n'existe pas dans l'arsenal de local vacant qui puisse recevoir la totalité

des articles. Du moins l'espace affecté au dépôt est-il considérable. Il n'était utilisé qu'en partie, mais des étagères qui permettront de loger plusieurs milliers d'articles sont en cours d'installation. On pourra alors exiger des services les très gros versements qui leur restent à effectuer.

L'archiviste actuel, M. Verron, a classé et inventorié une grande partie des documents. Mais, procédant sans préparation ni direction technique, il a nécessairement accompli cette tâche considérable sans beaucoup de méthode. Il a reçu récemment, sur le classement et la confection des inventaires, des instructions écrites et verbales qui le mettront en mesure de produire dorénavant des travaux utiles et même dignes de l'impression.

La bibliothèque principale du port, très fréquentée, est aux mains d'un conservateur extrêmement zélé, M. le capitaine de vaisseau en retraite Rey. Elle fonctionne parfaitement.

§ 6. — Conclusion

La situation des bibliothèques est dans l'ensemble satisfaisante. Elles ne souffrent plus du défaut de place, qui, il y a quelques mois encore, entravait le fonctionnement de la plupart d'entre elles. Ce résultat a été obtenu par un échenillage, d'ailleurs très prudent, par l'adoption d'un nouveau système de classement basé sur le format des volumes, enfin par des mesures locales et de circonstance, telles que les conseils que j'ai donnés sur place à certains conservateurs en vue d'une meilleure utilisation des tablettes, l'annexe que j'ai obtenue du préfet maritime du IIIe arrondissement pour la bibliothèque de Lorient, etc.

Les catalogues, inspirés du vieux cadre de classement Bajot, étaient tellement encombrés dans certaines de leurs subdivisions que leur maniement devenait très difficile. Ils seront remplacés par un catalogue alphabétique de noms d'auteurs tenu sur fiches et un catalogue méthodique conforme à l'état présent de la science.

Une réserve vient d'être constituée dans chaque bibliothèque en vue de protéger spécialement les ouvrages précieux.

*
* *

La situation des Archives des cinq arrondissements est encore loin d'être aussi satisfaisante que celle des bibliothèques. Pourtant elle s'est déjà améliorée avec une rapidité que des difficultés de toute nature ne permettaient guère d'espérer.

A l'époque où fut constitué le Service historique de l'état-major général, l'organisation des Archives des ports était entachée d'un certain nombre de vices, qui sont loin, il faut bien le dire, d'avoir complètement disparu.

Leur installation matérielle était extrêmement défectueuse. En moyenne, les archivistes ne disposaient pas du quart de la place qui eût été nécessaire pour loger tous les documents que les services devaient leur verser. A ce point de vue, une comparaison pénible s'impose à l'esprit de quiconque visite les Archives et les bibliothèques de nos ports. Ces dernières, aménagées pour la plupart sous la monarchie de Juillet ou le second Empire, ont été installées dans des locaux spacieux et bien éclairés, et pourvues sans parcimonie du mobilier nécessaire à des établissements de ce genre; leurs salles de lecture sont commodes et agréables. Les archives, au contraire, dont la création remonte à 1908, occupent, à l'exception de celles de Rochefort, des locaux beaucoup trop exigus ou sordidement aménagés.

Les conservateurs des Archives des ports, dont l'emploi avait été créé également en 1908, étaient recrutés théoriquement parmi des officiers ou fonctionnaires de la marine en retraite. Une indemnité annuelle de 720 francs leur était attribuée. En raison du chiffre ridicule de cette rémunération et de la tâche considérable et ingrate qui était offerte aux candidats, ceux-ci étaient nécessairement peu nombreux. On était obligé, le plus souvent, de nommer à ces emplois, non pas d'anciens officiers de vaisseau, mais des commis d'administration ou des fourriers en retraite. En dépit de leur bonne volonté, ces fonctionnaires n'avaient ni les connaissances générales ni la préparation technique nécessaires à leurs fonctions. Dénués en outre de toute

direction technique, ils travaillaient à tâtons. Les classements et inventaires qui leur sont dus seront tous à retoucher et le plus souvent même à refaire, à l'exception de ceux qu'a laissés M. le commandant Lemoine [1].

Ces observations ne peuvent pas faire oublier, d'ailleurs, le zèle qu'ont déployé presque tous ces fonctionnaires. Ils ont consacré à l'aménagement de leurs dépôts des efforts qui méritaient un meilleur résultat et dont il convient d'autant plus de les féliciter qu'ils étaient rétribués, comme on l'a vu, par une indemnité absolument dérisoire.

Ces archivistes improvisés n'inspiraient pas confiance aux services des arsenaux. En dépit des dépêches ministérielles les plus impératives, les directeurs refusaient donc de verser aux Archives du port les documents de leurs bureaux. Ils craignaient, au cas où ils eussent eu besoin d'une pièce versée aux Archives, de ne pouvoir la retrouver dans le galetas poussiéreux où un vieillard abandonné classait sans beaucoup de méthode quelques paperasses à leur sentiment nulles et indifférentes.

On sait combien le particularisme des bureaux de l'administration française est fortifié dans la marine par le principe de l'autonomie des services. Une des manifestations les plus curieuses de cet état d'esprit, c'est cette résistance que les directeurs locaux opposent aux règlements qui leur prescrivent de verser leurs archives anciennes aux dépôts généraux des arrondissements. Comme à des papiers de famille, ils s'attachent à ces titres qui établissent l'antiquité et, pour ainsi dire, la noblesse de leur administration. Les conservateurs des Archives des ports étaient bien peu armés pour imposer à ces puissants fonctionnaires le respect des règlements. Timorés, habitués

1. Cette situation a eu du moins l'avantage de permettre l'adoption d'un cadre de classement plus rationnel que celui que les Archives des ports avaient reçu en 1889. C'est ce qui a été fait. Le nouveau cadre de classement des Archives des arrondissements maritimes, qu'on trouvera annexé au présent rapport, a été conçu en vue de l'application exclusive du principe de respect des fonds. Par une conséquence indirecte de l'abandon dans lequel elles ont été laissées jusqu'à nos jours, les Archives locales de la marine se trouvent ainsi être les seuls établissements français de ce genre qui disposent d'un cadre de classement strictement conforme à ce principe fondamental.

par leur long service dans des emplois subalternes à la subordination et à l'effacement [1], ils n'osaient entreprendre une lutte vraiment inégale.

Les directions conservaient donc leurs archives. Les inconvénients de cet état de choses étaient nombreux. Les documents anciens de ces dépôts particuliers n'étaient pas inventoriés et demeuraient totalement inconnus des historiens. De temps en temps, ayant besoin de place, les directions faisaient parmi eux des coupes sombres, de telle sorte que des services qui devraient avoir des fonds anciens très riches n'en ont conservé que de rares épaves. Enfin, chacun de ces dépôts particuliers était confié à un ou plusieurs agents qui travaillaient le plus souvent sans beaucoup de méthode. La besogne dispersée et mal ordonnée de ce personnel relativement nombreux eût été effectuée à beaucoup moins de frais et avec l'assistance d'un ou deux employés seulement par un archiviste actif et centralisant dans un local unique toutes les archives du port.

*
* *

La Commission entrevoit, d'après les lignes qui précèdent, les mesures susceptibles de remettre à flot les Archives locales de la marine. Elles peuvent être précisées comme il suit :

1° Confier ces dépôts à un personnel compétent, c'est-à-dire à des archivistes-paléographes, comme l'exige d'ailleurs l'art. 6 du décret du 19 juillet 1919 portant constitution du Service historique de la marine ;

2° Remédier à l'insuffisance des locaux ;

1. Ceci peut être illustré par un petit fait récent. Une lettre personnelle que j'ai adressée à l'un de ces archivistes encore en fonctions et dont l'adresse était ainsi libellée : « M. X..., archiviste du nᵉ arrondissement à l'Arsenal, à Y... », a mis huit jours à lui parvenir. Il avait fallu tout ce temps aux employés de la poste pour découvrir dans l'arsenal l'archiviste de l'arrondissement. Et l'enveloppe de ma lettre, qu'il m'a envoyée pour excuser le retard de sa réponse, portait : « Inconnu aux constructions navales, inconnu au ° dépôt, etc... » Inconnu dans tout l'arsenal, un fonctionnaire dont l'une des attributions essentielles est de le parcourir fréquemment, en quête des documents qui ont leur place dans son dépôt !

3o Stimuler le personnel, l'intéresser à sa tâche, le tenir en haleine par l'envoi de notes de service, des consultations techniques et surtout par des inspections.

Voyons ce qui a été fait en ce qui concerne chacun de ces points :

Je viens de rappeler que l'art. 6 du décret du 19 juillet 1919 exigeait le diplôme d'archiviste-paléographe des candidats aux emplois d'archivistes d'arrondissement.

Mais les traitements alloués aux titulaires de ces postes étaient de 6000 francs, traitement de début, à 7500, traitement supérieur. 6000 francs, c'est le traitement d'un brigadier facteur de 3e classe; 7500, c'est ce que touche un secrétaire d'inspection académique de la 6e et dernière classe ! Croit-on que la perspective de recevoir ces appointements dérisoires après trente ans de service soit capable de séduire des jeunes gens conscients de leur valeur scientifique, au sortir d'une école dont seize anciens élèves sont à l'heure actuelle membres de l'Institut et trente et un professent à la Sorbonne, au Collège de France et dans nos autres établissements d'enseignement supérieur ?

Je sais bien que, depuis un certain nombre d'années, on a pris l'habitude de considérer que les jeunes gens qui embrassent la carrière des archives et bibliothèques se vouent délibérément à la misère. Pourtant, un effort considérable a été fait récemment pour relever la situation matérielle du personnel de ces établissements. Les archivistes départementaux, dont la situation est tout à fait comparable à celle des archivistes de nos ports, reçoivent des traitements de début dont la moyenne peut être fixée à 10400 francs, depuis la dernière session des Conseils généraux. La moyenne de leur traitement supérieur est de 14000 francs, et un projet de loi, qui est en instance devant le Parlement et dont le vote est certain, de l'avis de tous, leur accorde un traitement de l'État de 7000 à 16000 francs [1], auquel s'ajouteront dans bien des cas des avantages supplémentaires alloués par les départements. Si l'on considère, d'autre part, que

1. Ce projet de loi a été voté le 11 mai 1921.

les cadres des autres administrations d'archives et bibliothèques sont très incomplets, malgré les améliorations pécuniaires dont leur personnel a été l'objet, il peut paraître surprenant qu'il se soit trouvé un seul archiviste-paléographe pour accepter un emploi dans nos ports. C'est néanmoins ce qui s'est produit. Deux de nos dépôts de province sont même dirigés à l'heure actuelle, comme on vient de le voir, par d'anciens élèves de l'École des Chartes. C'est le résultat des efforts de M. Langlois, directeur des Archives, du chef du Service historique de la marine et du personnel de la branche archives et bibliothèques de ce service. C'est aussi l'indice du prestige et de l'attrait qu'exerce notre marine sur la classe intellectuelle.

Au reste, on peut espérer que la situation pécuniaire des archivistes d'arrondissement sera améliorée incessamment : un projet de décret, qui va être soumis à la signature du ministre, prévoit, en effet, le relèvement de leur traitement, qui serait à l'avenir de 8000 francs (traitement de début) à 16000 francs (traitement supérieur).

Si cette mesure indispensable est prise, le recrutement des archivistes des arrondissements maritimes deviendra d'autant plus facile que la situation morale de ces fonctionnaires n'est pas dénuée d'avantages. Ils sont, en effet, investis de la direction technique du service (Archives et Bibliothèques) de leur arrondissement; comme tels, ils ont à conseiller et à guider les conservateurs des bibliothèques principales des ports, qui sont pour la plupart des officiers supérieurs de la marine en retraite; ils inspectent les archives particulières des unités et services de la marine militaire, à la mer et à terre, et l'on peut espérer qu'ils recevront des attributions analogues en ce qui concerne les archives de la marine marchande. Ils sont donc chefs de service, et ce poste est fait pour tenter de jeunes érudits ayant le goût de l'activité et de l'initiative.

La question des locaux est également capitale. Il y a quelques mois, voici comment elle se présentait :

1° *Cherbourg*, pas de local.

2° *Brest*, local bien situé, bien éclairé, mais à peine suffisant

pour recevoir le tiers, sinon le quart des archives dont le versement peut être obtenu dans un délai de quelques mois.

3° *Lorient*, local trop petit, tout à fait congestionné par l'invasion des volumes de la bibliothèque, elle-même trop à l'étroit.

4° *Rochefort*, locaux satisfaisants.

5° *Toulon*, locaux assez vastes, mais en partie inutilisés, faute d'aménagement.

Or, à l'heure actuelle, les dépôts disposent partout de locaux, sinon toujours très commodes, du moins assez vastes pour suffire au logement des séries actuelles et des documents beaucoup plus nombreux qui vont être versés par les services.

Enfin, les conservateurs d'archives de l'ancienne organisation qui ont été maintenus en fonctions par suite de la carence des archivistes-paléographes apportent à l'accomplissement de leur tâche une activité nouvelle depuis qu'ils reçoivent de Paris en abondance des instructions et des conseils techniques. Il en est de même, d'ailleurs, des bibliothécaires. J'en trouve la preuve dans le zèle avec lequel tous ces fonctionnaires appliquent nos circulaires et notes de services, les consultations qu'ils nous demandent fréquemment par écrit, et peut-être plus encore dans les questions qu'ils posent verbalement et les nombreux problèmes techniques dont ils provoquent la solution au cours des inspections. Sans aucun doute, ils comprennent mieux l'élément scientifique de leur service et exercent leurs fonctions avec plus de goût et d'entrain que par le passé, pour le plus grand bien des collections qui leur ont été confiées.

B. — INSPECTION DES ARCHIVES GÉNÉRALES DU 2e ARRONDISSEMENT ET DE LA BIBLIOTHÈQUE PRINCIPALE DU PORT DE BREST

I. — Archives générales du IIe arrondissement

§ Ier. — Locaux

Le dépôt est établi au rez de-chaussée d'un immeuble dont le premier étage est occupé par le tribunal maritime, rue de la

Voûte. Ce local est clair, bien aéré, et présente le double avantage d'avoir accès directement sur la ville et d'être voisin de la bibliothèque. Malheureusement. si les Archives actuelles, absolument squelettiques, ne l'occupent pas entièrement, il est beaucoup trop exigu pour recevoir les versements que les services ont encore à effectuer, et qui sont, on le verra plus loin, très considérables. Les versements du seul service de l'Intendance, qui possède des documents plus nombreux et plus volumineux que les Archives générales elles-mêmes, suffiront à garnir complètement ce local. Il faut donc de toute nécessité que le dépôt dispose d'un plus vaste emplacement. Après avoir parcouru l'arsenal, j'ai envisagé deux solutions de ce problème :

La première consisterait à conserver le local actuel, mais en lui donnant pour annexes : 1° une pièce située dans son voisinage immédiat et qui abrite les Archives de l'escadre du Nord (annexe n° 1); 2° deux salles spacieuses, mais sombres et infestées de rats, qui se trouvent au rez-de-chaussée de l'ancienne école d'hydrographie et servent actuellement de dépôt d'archives au service de la solde (annexe n° 2); 3° l'ancien local des Archives du port, situé dans les combles du même immeuble (annexe n° 3).

Cette solution a l'avantage de ne donner lieu à aucune difficulté. En effet, les annexes n°s 1 et 3, n'étant détenues ni convoitées par aucun service, seraient affectées aux Archives sans la moindre opposition. Le directeur de l'Intendance consent à nous céder l'annexe n° 2. Enfin, les annexes 2 et 3 sont pourvues d'étagères. Le directeur de l'Intendance m'a promis que les Archives recevraient celles de l'annexe n° 2 en même temps que les documents qu'elles supportent. Quant à celles de l'ancien dépôt d'archives, il nous serait facile de nous les approprier puisqu'elles sont *res nullius*. Il n'y aurait d'autres frais d'aménagement à prévoir que ceux que nécessiteraient de légères réparations à la toiture de l'annexe n° 3.

Mais, dans cette combinaison, les documents seraient répartis entre quatre locaux qui, sans être très éloignés les uns des autres, communiquent malaisément. Pour aller du local actuel à l'annexe n° 3, il faudrait gagner la grand'rue Pasteur par la rue

de la Voûte, entrer dans l'arsenal, contourner le bassin Tourville et monter les trois étages de l'école d'hydrographie. L'archiviste et ses gardiens emploieraient en allées et venues le plus clair de leur temps. C'est pourquoi j'ai envisagé une deuxième solution :

L'ancien bagne de Brest, construit en 1750, après la suppression de l'arsenal des galères de Marseille, est une vaste et robuste construction qui a gardé du séjour de la chiourme les plus curieux souvenirs. Il se compose de deux ailes, qui sont séparées l'une de l'autre par un pavillon central et dont chacune est flanquée à son extrémité d'un autre pavillon. Il comporte un rez-de-chaussée, un étage et des combles. Son aile nord avait été affectée par une décision ministérielle de juillet 1919 au service de santé, qui en disposait déjà pendant la guerre, et le réservait depuis lors pour le convertir en un hôpital au cas d'une épidémie ou de toute autre calamité publique.

Il n'était pas besoin d'une longue inspection pour me convaincre que le seul rez-de-chaussée de cette aile, formé d'un immense vaisseau de 95 mètres de longueur sur 14 de largeur, constituerait un incomparable dépôt d'archives. Il eût été possible d'y loger quelque 3000 mètres cubes de papier. Comme il avait servi d'hôpital pendant la guerre, ses murs comme son sol étaient d'une propreté irréprochable. En y transportant les étagères du local de la rue de la Voûte, des anciennes Archives du port et du dépôt du service de la solde, on pouvait l'occuper sans qu'il en coûtât un sou au budget.

On vient de voir que ce magnifique local était dévolu au service de santé. Je trouvai d'abord le directeur de ce service et le médecin chef de l'hôpital déterminés à le conserver envers et contre tous. Gens amis de la science, ils se laissèrent fléchir néanmoins en considération de l'intérêt que présente l'organisation d'un dépôt d'archives très précieux pour notre histoire maritime. J'obtins donc leur renonciation à ce commode et spacieux local.

Malheureusement, la direction des constructions navales le convoitait également. Elle l'avait demandé au service de santé quelques semaines auparavant, mais en vain. Ayant appris par

la rumeur du port que cette direction voulait bien le céder, elle entra immédiatement en campagne pour que cette renonciation tournât à son profit. Aussi, le préfet maritime ayant réuni, quelques jours après mon départ et comme suite à une note que j'avais adressée au chef d'état-major, une commission destinée à étudier la question, la direction des constructions navales en obtint des propositions favorables à ses prétentions.

Toutefois, mes efforts n'avaient pas été inutiles. En effet, la commission proposa d'affecter aux Archives le pavillon sud du bagne en compensation de la magnifique salle qui nous échappait, et le 2 septembre 1920, le préfet maritime prit une décision dans ce sens. Ce pavillon est d'une contenance sensiblement inférieure à celle du local que j'avais demandé, mais il est encore deux fois plus vaste que le dépôt actuel. Il est malheureusement en mauvais état, et les travaux hydrauliques estiment à 8500 francs la dépense nécessaire pour l'aménager. Les difficultés budgétaires actuelles ajourneront certainement beaucoup l'époque où les Archives pourront s'y transporter. En attendant, l'archiviste dispose du local actuel et des annexes que j'ai obtenues et il pourra y commencer ses travaux de classement et d'inventaire.

Dès l'aménagement du pavillon sud, les Archives y seront transférées. Le local de la rue de la Voûte restera affecté au service des Archives et constituera pour le nouveau dépôt une excellente annexe.

§ II. — *Composition du Dépôt*

La préfecture maritime, la majorité générale et la direction de l'intendance sont seules à avoir effectué des versements de quelque importance. Encore, la direction et les quatre services de l'Intendance conservent-ils à eux seuls, comme on le verra plus loin, une masse de documents plus considérable que le dépôt entier d'archives générales de l'arrondissement.

La préfecture maritime est représentée par 2087 articles, la majorité générale par un peu plus d'un millier, dont 992 journaux de bord. L'intendance a versé le fond des chiourmes

(381 articles), 876 volumes provenant du service de la solde et près de 500 articles d'origine diverse.

Les fonds des directions de travaux sont composés comme il suit :

Travaux hydrauliques, 93 cartons et 61 rouleaux.

Constructions navales, 38 cartons, et c'est tout.

Au total, le dépôt se compose actuellement d'environ 4000 articles.

§ *III. — Classement et Inventaire*

Le classement des documents du dépôt est à peine ébauché. Les quelques inventaires qui ont été rédigés jusqu'à ce jour sont insuffisants à tous points de vue et complètement à reprendre. Il convient de remarquer que l'inventaire que possèdent les Archives centrales (BB^8 454), et qui paraît avoir été rédigé en 1890, donne simplement le résultat d'une reconnaissance des Archives particulières des services. Il est, d'ailleurs, beaucoup trop sommaire et tout à fait médiocre.

Il n'est donc pas un article du dépôt actuel ni un registre ou carton demeuré dans les Archives particulières des services que le nouvel archiviste, M. Prigent, n'ait à classer ou inventorier. On voit que la tâche qui lui incombe est immense. Intelligent et laborieux comme il est, la commission peut avoir la certitude qu'il la mènera à bonne fin.

Il commencera par rédiger des répertoires numériques, en commençant par les fonds les plus anciens. Son inexpérience, bien naturelle puisqu'il n'est pas encore sorti de l'École des Chartes, exigeait qu'il reçût verbalement ou par écrit des instructions complètes et précises. Elles ne lui ont pas été ménagées.

§ *IV. — Versements à effectuer par les services*

Une rapide reconnaissance des archives particulières des services m'a permis de constater que, lorsque les versements réglementaires auront été effectués, l'importance du dépôt se trouvera environ triplée. Voici le résultat de cette petite enquête.

MAJORITÉ GÉNÉRALE

Son petit local d'archives est très encombré. Elle a correctement versé les documents âgés de plus de vingt ans. Les Archives pourront néanmoins recueillir un assez grand nombre de plans de coques et de machines qu'elle détient encore.

DIRECTION DE L'INTENDANCE

On sait que les divers services de l'intendance jouissent, pour des raisons historiques, d'une demi-autonomie vis-à-vis de leur direction. Par suite, chacun d'eux se constitue des Archives et les verse directement au dépôt général de l'arrondissement.

Le service de l'intendance a ainsi, à Brest comme dans les autres ports, cinq dépôts d'archives particuliers. Les plus riches sont ceux de la direction et du service de la solde. Celui-ci comporte environ 2000 rôles d'équipages et contrôles. Celui-là se compose essentiellement d'une très belle série de correspondance dont 2324 volumes sont antérieurs à 1890.

Les plus anciens volumes de cette série forment un recueil de la correspondance échangée par l'intendant Desclouzeaux avec le roi et la cour, à partir de 1672. On sait que les ministres et officiers de l'ancien régime considéraient volontiers leur correspondance officielle comme des pièces de leurs archives privées. C'est ainsi que Desclouzeaux conserva par devers lui et fit relier, lorsqu'il était intendant à Brest, les minutes ou expéditions de la correspondance qu'il entretenait avec la cour lorsqu'il était en fonctions au Havre, à Dunkerque, à l'armée navale du duc de Vivonne, dans les mers du Levant, etc. Ces volumes offrent donc un intérêt considérable pour l'histoire générale. M. Servois les a étudiés sommairement dans un rapport publié en 1885 par les soins de la Commission supérieure des Archives. M. Prigent en reprendra l'examen avec attention et y trouvera certainement la matière de travaux historiques intéressants.

La série des lettres de la cour, depuis l'administration de Desclouzeaux jusqu'en 1790, comprend 307 volumes.

La direction de l'intendance se départira sans difficulté de

toutes ses archives antérieures à 1890. Il en est de même du commissaire de la solde, qui cédera en même temps aux Archives générales du port les étagères qui supportent sa très nombreuse série de rôles d'équipages et de contrôles.

DIRECTION DES CONSTRUCTIONS NAVALES

La plus importante des directions de travaux n'a versé, on l'a vu, que 38 registres aux Archives générales de l'arrondissement.

Je n'ai donc pas manqué de trouver dans son dépôt particulier un grand nombre de documents précieux et relativement anciens. J'y ai relevé en particulier une série de registres tenus par l'ancien service du contrôle pour y consigner les événements, rapports, etc., concernant les constructions navales. Le plus ancien a été ouvert en 1675 et clos en 1685. Les autres se poursuivent sans solution de continuité de 1686 à 1791. La valeur historique de ces documents n'a pas besoin d'être soulignée.

Les lettres de la cour ont été conservées depuis 1775, mais non sans lacunes. Le dépôt possède en outre l'enregistrement *in intenso* de la correspondance au départ de la direction de Brest depuis 1815 et, probablement pour des motifs analogues à ceux qui nous ont valu le recueil Desclouzeaux, les minutes de la correspondance envoyée par le directeur des constructions navales d'Anvers en 1809 et 1810.

DIRECTION D'ARTILLERIE

Un ordre du préfet maritime ayant rappelé les services à l'exécution des règlements concernant le versement de leurs archives, le directeur d'artillerie lui répondit en ces termes par une note du 7 avril 1920 : « En ce qui concerne les documents antérieurs au 31 décembre 1899, la direction n'en possède plus. »

En dépit d'une affirmation aussi catégorique, j'ai demandé à visiter les archives de cette direction. Je n'ai pas eu à le regretter, car j'y ai trouvé une collection de dépêches ministérielles qui remonte à 1817 et les ordres du préfet depuis 1829.

DIRECTION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES

Les archives de cette direction, où l'on conservait des plans d'une valeur inestimable pour l'histoire du port de Brest, ont été incendiées en 1915. Je me suis assuré qu'aucun des rares documents qui subsistent n'est d'âge à rallier les archives de l'arrondissement. Comme, d'autre part, les travaux hydrauliques n'avaient versé à ce dépôt qu'une faible partie de leurs archives, presque tous les documents historiques qui en provenaient ont péri.

ARCHIVES DE L'ESCADRE DU NORD

On les avait entassées dans un local peu éloigné des Archives, où je les ai trouvées dans la plus grande confusion, en partie dévorées par les rats et l'humidité. Personne à ma connaissance ne les avait en charge. J'ai obtenu que le local et son précieux contenu fussent immédiatement cédés aux Archives. Un des premiers soins de M. Prigent sera de mettre ce fonds en ordre.

ARCHIVES DE L'ÉCOLE NAVALE

Les Archives centrales de la marine possèdent une partie de ce fonds, très précieux pour l'histoire et la biographie maritimes. Mais de nombreux documents doivent être demeurés à Brest. Ils ne sont pas conservés à l'École, où je n'ai trouvé qu'un registre des délibérations du conseil d'instruction (1871-1887), qui a été remis séance tenante à M. Prigent. L'école étant en vacances quand je m'y suis présenté, je n'ai pu savoir avec précision où ces archives avaient été déposées. C'est vraisemblablement à l'école des mécaniciens.

Le temps m'ayant fait défaut pour m'en assurer, j'ai donné mission à M. Prigent de rechercher ces documents.

II. — Bibliothèque principale du port de Brest

§ 1er. — *Composition des Collections et Catalogues*

Outre sa belle série de manuscrits, qui comprend en particulier le fonds de l'académie de marine et les diverses collections

Levot, la bibliothèque possède actuellement (31 décembre 1919), 25773 volumes, dont un grand nombre d'ouvrages rares et précieux.

Le catalogue méthodique, établi sur registres d'après le classement de l'ancien catalogue Bajot, est complètement engorgé, comme ceux des bibliothèques principales des autres ports. Les recherches y sont par suite très difficiles. Il est urgent d'adopter un nouveau cadre de classement. C'est ce qui sera fait prochainement, comme le sait la commission.

Le catalogue alphabétique d'auteurs est établi sur fiches. Les notices en ont été rédigées d'une façon beaucoup trop succincte. On y déplore trop souvent l'absence de ces indications bibliographiques qui procurent instantanément au lecteur une notion de la valeur des ouvrages. J'en ai fait comprendre l'utilité à M. Cadiou, qui, étant en fonctions depuis quelques mois seulement, n'a pu acquérir encore toutes les habitudes d'esprit nécessaires à un bibliothécaire. En suivant les conseils techniques de M. Prigent et en s'inspirant des *Règles et Usages* de M. Mortet, que j'ai fait envoyer dans tous les ports et dont je recommande instamment la lecture à MM. les conservateurs, M. Cadiou va faire de ce catalogue encore très incomplet un instrument de travail tout à fait digne de sa belle bibliothèque.

En exécution de la dépêche ministérielle du 2 juin dernier, une réserve a été constituée où tous les ouvrages précieux de la bibliothèque ont déjà été classés. C'est une preuve entre beaucoup du zèle avec lequel M. Cadiou s'acquitte de ses fonctions.

§ 2. — *Fréquentation de la Bibliothèque*

Les rapports très abondants et très précieux de M. Cadiou nous apprennent que la fréquentation de la bibliothéque est en progrès constant. Le nombre des lecteurs, qui avait été de 3878 en 1918, est passé l'année suivante à 5094. Il sera peu éloigné de 7000 en 1920, car il atteint 4532 pour les huit premiers mois de cette année, contre 3025 pour la même période de 1919. Il aura donc presque doublé en deux ans.

La moyenne journalière, qui était de 12,1 en janvier 1918, est passée à 14,1 en janvier 1919 et à 21,5 en janvier 1920. Elle était

encore de 18,2 en août dernier, c'est-à-dire au cœur même de la période des vacances.

L'augmentation du nombre des présences est surtout considérable dans le corps des officiers de vaisseaux (1275 contre 859 en 1918), ceux des ingénieurs (346 contre 259) et des officiers mécaniciens (437 contre 169), le commissariat (406 contre 284), le corps de santé (397 contre 287) et chez les agents techniques (455 contre 272).

Pour stimuler la curiosité du personnel du port, j'ai demandé à M. Cadiou d'adresser tous les trois mois aux chefs de services une liste des dernières acquisitions, ce qui se fait déjà dans nos autres bibliothèques.

Paris, le 8 octobre 1920.

Le Chef du Service des Archives et Bibliothèques de la Marine,

Charles BRAIBANT.

APPENDICE

CADRE DE CLASSEMENT

des Archives Générales des Arrondissements Maritimes

DÉSIGNATION DES SÉRIES	Unités et services correspondants dans l'organisation actuelle
A. — *Commandement de la marine dans les ports militaires. — Arrondissements maritimes.* Organisation et direction générales.	État-major de l'arrondissement et petits services en dépendant (communications, observatoire, cartes et plans, etc.).
B. — *Défense des côtes.* Organisation générale, commandement, opérations.	Services O. D.
C. — *Forces navales.* Bâtiments, unités, formations, etc., dépendant de l'arrondissement ou y désarmant. 1 C. — Rôles d'équipages. 2 C. — Journaux de bord.	Forces navales, unités, formations, etc.
D. — *Ports et arsenaux.* Organisation générale, commandement des ports et arsenaux et services en dépendant.	Majorité générale.
E. — *Services administratifs.*	Intendance maritime.
F. — *Services sanitaires.*	Service de santé.
G. — *Constructions navales.*	Constructions navales.

DÉSIGNATION DES SÉRIES	Unités et services correspondants dans l'organisation actuelle
H. — *Artillerie.*	Artillerie navale.
I. — *Armes sous-marines.* Torpilles, mines, etc.	Constructions navales.
J. — *Matériel aéronautique.*	»
K. — *Travaux hydrauliques et bâtiments civils.*	Travaux hydrauliques.
L. — *Contrôle de l'administration de la marine.*	Contrôle résident.
M. — *Personnel.* Instruction des états-majors et des équipages.	Divers.
N. — *Troupes de la marine.*	Id.
O. — *Institutions de répression.* Justice maritime. — Prisons. — Chiourmes.	Id.
P. — *Navigation commerciale et recrutement des équipages.* Classes, sièges d'amirauté, inscription maritime, marine marchande, pêches.	Inscription maritime.
Q. — *Invalides et prises.*	Inscription maritime, Trésorerie des Invalides.
R. — *Colonies. — Pays étrangers. — Consulats.*	Divers.
S. — *Fonds, collections et documents divers.*	

UN POINT

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU [1]

Au cours de recherches que j'avais entreprises sur un thème très fréquent du folk-lore oriental : l'oiseau ravisseur, le hasard m'a conduit sur un terrain tout nouveau pour moi, et m'a fait découvrir une particularité qui a, je crois, échappé jusqu'ici aux bibliographes de Jean-Jacques Rousseau.

Le thème en question roule sur l'enlèvement d'un objet précieux par un oiseau quelconque, aigle, milan, oie, canard, pie, etc. La recherche de l'objet volé entraîne des péripéties très diverses. Le plus ancien exemple attesté est originaire d'Égypte : c'est la légende de Rhodopis, dont la pantoufle est enlevée par un aigle, qui la laisse tomber devant le Pharaon. Celui-ci veut retrouver la propriétaire de la pantoufle et, l'ayant retrouvée, l'épouse [2].

Mais la variante la plus fréquente est dans l'ignorance où l'on est d'abord de l'auteur du vol. Un innocent est accusé, condamné, puis son innocence est reconnue, quelquefois trop tard. L'exemple le plus anciennement attesté paraît être d'origine bonddhique. On le trouve dans le *Tripitaka* chinois, traduction de textes indiens divers [3]. C'est à cette variante que se rattache

1. Communication faite à la Société française de Bibliographie, le 11 février 1921.

2. Strabon, *Geographica*, XVII, ch. 1 (808); éd. Didot, Paris, 1853, p. 656-657. A. Lang l'attribue à tort à Hérodote (sans autre référence) dans son Introduction au livre de Cox sur Cendrillon : *Cinderella*, Londres, 1893 (*Folk-Lore Society*, XXXI), p. IX.

3. Chavannes, *Cinq cents contes et apologues extraits du* Tripitaka *chinois*, tome III, Paris, 1911, page 210-211. Un perroquet avale une perle ; un men-

la légende bien connue de la pie voleuse. Je fus donc fort surpris d'apprendre qu'au XVIII[e] siècle cette légende avait pris un caractère d'historicité, et, en particulier, que Rousseau et Mercier signalaient une « messe de la pie » régulièrement dite dans une église de Paris pour le repos de l'âme d'une servante qui, faussement accusée de vol, avait été condamnée à mort, puis exécutée. Le vol avait été commis par une pie, et c'est dans son nid que furent retrouvés les objets dérobés.

Lequel des deux auteurs précités avait, le premier, signalé le fait? Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, à l'article : messe, ne citait que Rousseau, premier dialogue. Je retrouvai, en effet, le passage, qui est ainsi conçu : « ... en France, où tout se passe dans le plus effrayant mistère, les faibles sont livrés sans scandale aux vengeances des puissans, et les procédures toujours ignorées du public ou falsifiées pour le tromper restent, ainsi que l'iniquité des juges, dans un secret éternel, à moins que quelque événement extraordinaire ne les en tire.

« C'en est un de cette espèce qui me rappelle chaque jour ces idées à mon réveil. Tous les matins avant le jour la messe de la pie, que j'entends sonner à Saint-Eustache, me semble un avertissement bien solennel à tous les juges... »

Il était évident pour moi que Jean-Jacques Rousseau était le jouet d'une véritable hallucination. Le regretté Lacombe, à qui je parlai de ce texte, fut d'avis qu'il y avait un mélange arbitraire de deux éléments distincts : la légende de la servante innocente, et la chanson populaire de la pie qui, fréquentant l'église, avait appris les répons de la messe. Il me conseilla de me reporter à *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*. J'y trouvai, en effet, les principales références et appris ainsi qu'il y avait deux autres témoignages, l'un de Sébastien Mercier, l'autre plus moderne, mais signalant une source ancienne. J'y trouvai également la chanson de la pie [1].

diant est accusé et frappé, mais se justifie. Ce conte (n° 420) est tiré d'un recueil compilé en 516. Voir la note *ibid.*, p. 207.

1. Années 1866 à 1869 (III), 451, 525; (IV), 86, 152; (V), 62).

La chanson est signalée par C. L. (IV, 152) et donnée tout au long (V, 62),

Voici le texte de Mercier : « Un bourgeois avait perdu plusieurs fourchettes d'argent ; il en accusa sa servante, porta sa plainte et la livra à la justice. La justice la pendit. Les fourchettes se retrouvèrent six mois après sur un vieux toit derrière un amas de tuiles, où une pie les avoit cachées. On sait que cet oiseau, par un instinct inexplicable, dérobe et amasse des matières d'or et d'argent. On fonda à Saint-Jean-en-Grève une messe annuelle pour le repos de l'âme innocente. L'âme des juges en avoit un plus grand besoin [1]. »

Ce passage se trouve pour la première fois dans l'édition d'Amsterdam de 1782. Dans la première, parue à Hambourg en 1781, il s'était contenté de parler d'une histoire de servante mal pendue. « Accusée faussement de vol par son maître, qui ne pouvait triompher de sa vertu », elle avait été pendue, il y a dix-sept ans environ, dit l'auteur, et il termine par ces mots : « Un livre à faire serait le *Recueil de tous les innocents condamnés* [2]. » Il est clair, d'après cela, que Mercier n'a connu l'histoire de la pie qu'après avoir publié la première édition, et qu'il l'a racontée de façon inexacte, s'il l'a empruntée à Jean-Jacques Rousseau, comme cela me paraît vraisemblable.

Passons au troisième témoignage. Gaudreau dit, dans son his-

par L. C., d'après Jérôme Bugeaud, *Chants populaires de l'Ouest* (Niort), 1866, 2 vol. 8°.

J'ajouterai que quelques couplets en sont reproduits par Gaboriau, *La Corde au Cou*, Paris, 1873, 8°, p. 353 (2e partie, ch. XXIII, fin), et 483-485 (3e partie, ch. III). Bujeaud, éd. de 1865-1866, tome II, page 258, donne ainsi le 6e couplet :

Quand le prêtr' dit : *Dominusse*, (*bis*)
Vobiscum, dit l'ageasson,
La pibole,
Vobiscum, dit l'ageasson
Pibolon.

Cf. éd. 1895, II, p. 262.

1. *Tableau de Paris. Nouvelle édition corrigée et augmentée, tome III, Amsterdam*, 1782, page 76, chapitre CCXXV, *Messe de la Pie.*

2. *Tableau de Paris. Tome second. A Hambourg... Et se trouve à Neuchâtel...* 1781, p. 111-113. Dans le tome premier, page 286, il est parlé des messes et, page 289, de la Fête-Dieu ; ces deux rubriques répondent, dans l'édition d'Amsterdam 1782, aux chapitres CCXXIV *Messes*, et CCXXVI *la Fête-Dieu*. C'est la preuve du caractère tardif du chapitre CCXXV.

toire de Saint-Eustache [1] : « M. Boblet possède un manuscrit très ancien donnant la liste des messes de fondation de la paroisse Saint-Eustache ; là se trouve mentionnée la fondation d'une messe dite *de la Pie voleuse*, qui devait être célébrée, à 4 heures du matin chaque jour, pour la pauvre servante injustement condamnée, parce qu'on l'avait crue coupable du vol d'un couvert d'argent porté et retrouvé plus tard dans la toiture d'une église. Cette servante s'appelait *Guillemette de l'Arche*, et nous voyons dans la généalogie des Brice une dame de ce même nom de famille. Cette servante était-elle proche parente des Brice ? » L'auteur pose cette question, parce qu'il a décrit à la page précédente la chapelle des Brice, consacrée à sainte Geneviève, dans l'église Saint-Eustache. Elle eut, dit-il, en 1542, pour fondateur Jéhan Brice, dont la veuve, Guillemette de l'Arche, en 1546, accomplit les dernières volontés, en la décorant d'une manière fort remarquable. C'est à cause de la similitude des noms qu'il a eu l'idée de rappeler l'épisode et de dire : « A cette chapelle se relie le souvenir d'un fait historique fort intéressant ». Or, rien absolument ne prouve que le fait soi-disant historique ait un rapport quelconque avec ladite chapelle. Il faudrait pour cela, il me semble, qu'il y ait eu non seulement parenté, mais identité entre la servante et la veuve du fondateur, ce qui, évidemment, est inadmissible.

Dom Beyssac, le savant bénédictin que je rencontrai à la Bibliothèque nationale, dont il classe les livres liturgiques, me déclara que cette messe de la pie lui était tout à fait inconnue, mais voulut bien faire pour moi des recherches aux archives sur cette prétendue fondation à l'église Saint-Eustache. Sa réponse fut négative. Juste à ce moment, M. Léon Mirot publiait une étude sur ces fondations [2], et voulait bien m'en offrir un

1. *Notice descriptive et historique sur l'église et la paroisse Saint-Eustache de Paris... par L. Gaudreau de Saint-Laurent, curé de ladite paroisse.* Paris, Dentu, 1855, page 199.

2. *Un inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XVe siècle.* Paris, 1918. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XLV (1918).

exemplaire en me confirmant qu'il n'y avait rien de semblable dans les Archives.

L'abbé V. Dufour, qui a signalé dans l'*Intermédiaire* (III, 525) ce texte de Gaudreau, a déjà remarqué : « Ni Lebeuf ni le *Calendrier historique*, journal des cérémonies qui s'observent à Paris, 1744, ne mentionnent cette messe. » Fr. Lock, qui revient sur la question dans le même recueil (IV, 86), dit que Cocheris, dans ses additions à Lebeuf sur Saint-Eustache, indique aux Archives de l'hôtel de Soubise un état des fondations de messes et donations. « Peut-être, ajoute-t-il, trouverait-on là la date de l'événement. » Je le répète, on ne trouve rien, et le manuscrit *très ancien* dont a parlé l'abbé Gaudreau est, à mon avis, postérieur à 1780, parce qu'il n'est qu'une réminiscence de Jean-Jacques Rousseau agrémentée d'une confusion de noms.

L'auteur d'une autre note dans l'*Intermédiaire* (III, 525), qui signe O. D. et parle d'une édition qu'il aurait faite de Jean-Jacques Rousseau, croit à « la réalité de la *Pie voleuse* ». Il ajoute : « Il est donc assez curieux de la retrouver dans les Sept Vizirs, conte arabe », et il en reproduit la variante. Il y en a bien d'autres exemples chez les auteurs arabes, et j'en ai signalé un dans un texte chinois. C'est, je le répète, un thème de folk-lore très répandu et qui n'a aucun caractère historique.

Mais ce ne sont encore que les à-côté de la question, et j'ai hâte de venir à mon sujet purement bibliographique. Le voici.

Je me suis reporté à la première édition des Dialogues de Rousseau ou plutôt de son premier Dialogue, et grande fut ma surprise, en consultant les deux exemplaires de la Bibliothèque nationale, de constater que le passage de la Messe de la Pie ne s'y trouvait pas !

L'histoire de cette première édition est fort curieuse. Voici ce qu'en dit Beaudoin [1] : « Il fallait que tout fût singulier dans ce livre des *Dialogues*, fruit de quatre années d'un douloureux travail. Jean-Jacques a fait lui-même l'histoire des moyens qu'il tenta pour en assurer la publication. A l'en croire, cela n'était

1. *La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau.* Paris, 1891, II, p. 541 et *seq.*

pas chose facile. Entouré d'ennemis, comme il l'était, « frappé « de l'insigne duplicité de Duclos, qu'il avait estimé au point de « lui confier ses *Confessions*, et qui, du plus sacré dépôt de « l'amitié, n'avait fait qu'un instrument d'imposture et de « trahison » ; n'ayant plus personne sur qui il pût compter, il résolut de se confier uniquement à la Providence. Il imagina à cet effet de faire une copie de son ouvrage et d'aller la déposer sur le grand autel de l'église Notre-Dame. ... Le samedi 24 février 1776, sur les deux heures, il se rendit à Notre-Dame. Mais, par suite d'une erreur ou de toute autre cause, il trouva les grilles fermées... et porta son manuscrit à Condillac ; mais il fut peu satisfait de l'accueil qui lui fut fait et eut le pressentiment d'une nouvelle déception. Il se trompait cependant ; Condillac se montra fidèle dépositaire. Il légua le manuscrit à l'abbé de Reyrac, lequel le rendit, avant de mourir, à la famille de Condillac. On se proposait de le publier en 1801 ; mais une autre personne avait pris les devants [1], Rousseau, en effet, avait eu l'occasion de voir aussi un jeune Anglais nommé Brooke Boothby, qu'il avait eu pour voisin à Wooston... Il avait recopié une partie du livre ; il la remit à son jeune ami, lui promettant le reste pour l'année suivante. Brooke Boothby fit paraître à Londres, en 1780, le premier dialogue, le seul dont il eût reçu le dépôt. »

Voici la description de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale [Ln 27 17966], relié en maroquin rouge aux armes royales de France (8°) :

Faux titre : ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES.

Titre : ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES. | *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.* | OVID. TRIST. | ———— | DIALOGUE. | ———— | D'après le manuscrit de | M. ROUSSEAU, laissé entre les mains de | M. BROOKE BOOTHBY. | ———— | A LICHFIELD, | CHEZ J. JACKSON, AUX DEPENS DE L'EDITEUR, | ET SE VEND A LONDRES CHEZ DODSLEY, | CADELL, ELMSLEY, ET STRAHAN. | ════ | MDCCLXXX.

1. [Note de Beaudoin] : Ce manuscrit de Rousseau est actuellement à la bibliothèque de la Chambre des députés.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR, 3 pages non chiffrées. A la 4e page non chiffrée : Qui que vous soyez que le Ciel a fait l'arbitre de cet écrit,...

[Page 1] DU SUJET ET DE LA FORME DE CET ÉCRIT.

[Page 9] ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES. | DIALOGUE.

Page 145 : Suit la copie de la suscription du manuscrit contenant ces trois Dialogues que j'avais résolu de déposer à la seule garde de la Providence sur le grand autel de l'église de Notre-Dame de Paris.

Depôt remis à la Providence....

Page 247 (*sic* pour 147) [fin du texte].

[Page 148] COPIE DU PROCÈS-VERBAL.

De l'ouverture du corps de M. J. J. ROUSSEAU.

Page 150 [fin du procès-verbal].

[Page 151] : TABLE des MATIÈRES [contient l'énoncé des second et troisième dialogues et la remarque finale] : *Ces deux derniers dialogues ne m'ont pas été confiés.* | *Note de l'Editeur.*

Il existe à la Bibliothèque nationale un autre exemplaire qui n'est pas signalé dans le Catalogue général des imprimés à l'article BOOTHBY (Sir Brooke) [1], comme le premier; mais il est mentionné dans le catalogue spécial de M. Ledos [2] sous la cote : 8º Z 10380 (233[1]). Il ne diffère pas du premier.

C'est page 102 que devrait se trouver le passage sur la messe de la pie, qui figure dans les éditions postérieures de 1782 [3] et les suivantes. Que s'est-il donc passé? Ces dernières ont-elles

1. Tome XVI, Paris, 1903, col. 148.

2. *Catalogue des ouvrages de Rousseau (Jean-Jacques) conservés dans les grandes Bibliothèques de Paris.* Paris, 1912, page 59, nº 758.

3. *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues.* Tome premier. Londres. 1782, in-12, pages 167-168; *Collection complète des œuvres de J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. Tome vingt-unième. Contenant le Ier et partie du IIe Dialogue de Rousseau Juge de Jean-Jacques.* Genève, 1782, in-8º, page 167; *Œuvres posthumes de Jean-Jacques Rousseau ou recueil de pièces manuscrites, pour servir de supplément aux Editions publiées pendant sa vie.* Tome cinquième. Genève, 1782, in-8º, page 166; *Collection complete des œuvres de J. J. Rousseau, citoyen de Genève. Tome onzième.* Genève, 1782, in-8º, [éd. Dupeyrou], page 114. Sur ces éditions, voir Ledos, *Catalogue*, nºs 32, 35, 39, 60.

été faites sur l'autre manuscrit? Ou bien le manuscrit de Boothby était-il incomplet? Ou l'édition n'a-t-elle reproduit ce manuscrit qu'imparfaitement?

A la fin de son avertissement, l'éditeur ajoute en note : « Depuis que l'impression est finie, le manuscrit original, tout très proprement écrit de la main de M. Rousseau, a été déposé dans le *British Museum* ». Je demandai donc, par l'obligeant intermédiaire de M. de La Roncière, le savant et aimable conservateur des imprimés à la Bibliothèque nationale, si le manuscrit était toujours au *British Museum*, et s'il était bien, sur ce point, conforme à l'édition de Lichfield. La réponse m'apporta une nouvelle surprise. M. Pollard, conservateur des imprimés de la grande Bibliothèque anglaise, me fit communiquer une lettre de M. Herbert, conservateur-adjoint des manuscrits, dont voici les principaux passages : « J'ai devant moi en ce moment *Rousseau Juge de Jean Jacques, Premier Dialogue, d'après le Manuscrit de M. Rousseau, laissé entre les mains de M. Brooke Boothby*, (Lichfield, 1780). Il contient seulement le « Premier Dialogue »..... Le texte est exactement celui du manuscrit (Add. Ms. 4925). Le passage que vous citez se trouve page 222 (non 102, comme il est dit dans votre lettre), exactement comme dans le manuscrit ».

Ainsi il était évident qu'il y avait à Londres une autre édition (de plus de 151 pages), et de l'enquête rapide à laquelle je me livrai, il me parut que personne ne soupçonnait cette double édition. L'édition Furne de 1822-1826, faite d'après Petitain et Musset-Pathay (IV, page 23), contient cette remarque : « C'est, en effet, un Anglais (M. Brooke-Boothby) que Rousseau a choisi pour dépositaire de ce premier dialogue, et qui l'a fait imprimer en 1780, à Lichtfield (*sic*), en Angleterre (in-8° de 150 pages) [1]. »

1. La note est empruntée à la première édition Petitain (cat. Ledos, n° 85), tome XX. Paris, 1820, page 393. Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* de juillet 1780 (citée par Beaudoin, II, p. 543, note, où il faut corriger 1783 en 1780), paraît n'avoir connu que l'autre édition que j'appellerai A (voir plus loin). « Il n'existe encore dans Paris qu'un ou deux exemplaires du livre intitulé : Rousseau juge de Jean-Jacques, *dialogues* avec cette épigraphe : *Barbarus*, etc. ». Édition Tourneux, XII, 468. Comment les deux autres dialogues ont-ils été joints au premier dans les quatre éditions de 1782 que j'a signalées plus haut, et d'après quel manuscrit? C'est ce qu'il m'a été impossible

Malgré cette remarque, le texte diffère sensiblement de celui de l'édition in-8° de 150 (lire : 151) pages. Le catalogue de M. Ledos, n° 758, ne connaît également que celle-ci. En revanche, le *British Museum* ne la connaît pas.

Il me fallait donc écrire de nouveau.

M. Barclay Squire, conservateur par intérim des Imprimés, à qui j'avais envoyé copie du titre de l'exemplaire de Paris, m'écrivit qu'effectivement les deux exemplaires du *British Museum* en différaient par le titre et par l'adjonction à la page 334 d'une table d'erreurs. Il ajoutait avec raison que, si cette table ne se retrouvait pas dans l'exemplaire de Paris, ce dernier appartenait à une édition postérieure.

Ce point acquis, je me demandai si, par hasard, un des trois autres exemplaires signalés par le catalogue de M. Ledos, en dehors de ceux de la Bibliothèque nationale, ne serait pas de la première. M. Henri Martin, le savant administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, voulut bien m'informer que les deux exemplaires appartenant à cet établissement répondaient à la seconde. Mais je fus plus heureux à la Sorbonne, où, grâce à l'obligeance de M. Barrau-Dihigo, bibliothécaire, je pus constater *de visu* les nombreuses différences des deux textes.

L'exemplaire de la Sorbonne (R. ra 392-8°) présente les particularités suivantes.

La couverture gris-bleu a été conservée sous une demi-reliure moderne très ordinaire. On y lit cet envoi manuscrit : « à Madame | Madame la Comtesse de Grammont, | avec les très respectueux complimens | de | l'Éditeur | Le 23 Juin 1780 ». Il n'est pas douteux que nous avons là l'édition originale ; je la désignerai par A.

Titre : ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES. | DIALOGUES. | *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis* | OVID. TRIST.

de savoir. Ceux qui ont parlé du manuscrit remis à Condillac, comme Bachaumont et Barbier (cités par Beaudoin dans la note précitée), ignorent ce que contenait ce manuscrit ; je m'en suis assuré en lisant les articles du *Journal de Paris*, auxquels Barbier fait allusion (10 et 19 janvier et 13 février 1783, pages 40, 77 et 183 ; 28 décembre 1789, page 1699 ; 10 fructidor an VIII).

| ——— | PREMIER DIALOGUE | ——— | D'après le manuscrit de M. ROUSSEAU, | laissé entre les mains de | M. BROOKE-BOOTHBY | ——— A LICHFIELD, | CHEZ J. JACKSON, AUX DÉPENS DE L'ÉDITEUR, | ET SE VEND A LONDRES CHEZ DODSLEY, | CADELL, ELMSLEY, ET STRAHAN. | ═══ | MDCCLXXX.

Suivent cinq feuillets non chiffrés contenant l'avertissement de l'éditeur et une table des matières avec l'annonce des deuxième et troisième dialogues et la note : « Ces deux derniers dialogues ne m'ont pas été confiés. Note de l'Éditeur. » Au verso du cinquième feuillet est l'adjuration de J.-J. Rousseau au lecteur : « Qui que vous soyez que le ciel a fait l'arbitre de cet écrit... ».

A la page 334, il y a une Table d'Erreurs.

On remarquera la différence de ce titre avec celui de l'autre édition que j'appellerai B (voir page 145). Dans A, *Dialogues* (au pluriel) est placé devant l'épigraphe d'Ovide ; dans B, *Dialogue* (au singulier) suit l'épigraphe, et la mention : *premier dialogue* est nécessairement supprimée. C'est pour cela que j'ai pensé que Grimm a eu A sous les yeux (voir page 147, note 1).

Ainsi B laisse entendre qu'il n'y a qu'un seul dialogue et qu'il est donc complet, tandis qu'A plus honnête annonce un premier dialogue. C'est là, je crois, une preuve de plus que B n'est qu'une copie de A. Nous verrons, d'ailleurs, qu'il a été corrigé sur un texte déjà imprimé, soit sur des épreuves, soit plus probablement sur un exemplaire de A sacrifié pour la circonstance.

Voici la concordance des pages des deux éditions :

A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
cinq feuillets n. c.	deux feuillets n. c.	— 44	19	— 84	38	— 124	57	— 166	76	— 207	95	— 261	114	— 304	133
p. 1]-3	p. 1]	— 46	20	— 87	39	— 126	58	— 168	77	— 209	96	— 263	115	— 306	134
— 5	2	— 48	21	— 89	40	— 129	59	— 170	78	— 212	97	— 265	116	— 308	135
— 7	3	— 50	22	— 90	41	— 131	60	— 172	79	— 214	98	— 267	117	— 311	136
— 10	4	— 52	23	— 92	42	— 133	61	— 174	80	— 216	99	— 270	118	— 313	137
— 12	5	— 55	24	— 95	43	— 135	62	— 176	81	— 219	100	— 273	119	— 315	138
— 14	6	— 55	25	— 97	44	— 137	63	— 178	82	— 221	101	— 275	120	— 318	139
— 16	7	— 58	26	— 99	45	— 140	64	— 180	83	— 234	102	— 277	121	— 320	140
— 19	8	— 60	27	— 101	46	— 142	65	— 182	84	— 236	103	— 279	122	— 322	141
21]-22	9]	— 62	28	— 103	47	— 144	66	— 184	85	— 238	104	— 282	123	— 324	142
— 24	10	— 65	29	— 105	48	— 146	67	— 187	86	— 241	105	— 284	124	— 326	143
— 26	11	— 67	30	— 107	49	— 149	68	— 189	87	— 243	106	— 287	125	— 328	144
— 29	12	— 69	31	— 109	50	— 150	69	— 191	88	— 245	107	— 289	126	— 330	145
— 31	13	— 71	32	— 111	51	— 152	70	— 193	89	— 247	108	— 291	127	— 332	146
— 33	14	— 73	33	— 113	52	— 155	71	— 195	90	— 249	109	— 293	128	— 333	147
— 36	15	— 75	34	— 115	53	— 157	72	— 198	91	— 252	110	— 296	129	— 334	148
— 38	16	— 77	35	— 117	54	— 159	73	— 200	92	— 255	111	— 298	130	Fin.	150
— 40	17	— 80	36	— 119	55	— 161	74	— 202	93	— 257	112	— 300	131		Fin.
— 42	18	— 82	37	— 122	56	— 164	75	— 205	94	— 259	113	— 302	132		

J'y joins le tableau comparatif des différences de texte.

A	B
[Avertissement de l'Editeur, longue note du feuillet 1 v° au 3 v° sur les persécutions excitées contre M. Rousseau].	F° 1 v°] (la note a été supprimée).
[Voir page 334].	F° 2 v°] Le lecteur aura quelque indulgence
[Page 59] (note) : remis par M. *Diderot* l'année suivante à M. d'Alembert	Page 27] (note) : remis par M. Diderot l'année suivante à M...
P. 81 : il est pourri de vérole	P. 37 : il est pourri de v....
P. 98 : Il est vrai que le bon, le judicieux Joli de Fleuri, tout plein de l'horreur que lui inspiroit *le Système criminel de la Religion naturelle*, ne pouvoit gueres s'arrêter	P. 45 : Il est vrai que ces bons et judicieux censeurs, tout pleins de l'horreur que leur inspiroit *le Système criminel de la Religion naturelle*, ne pouvoient gueres s'arreter
P. 133 : d'un Auteur dont les séditieux écrits respiroient l'austérité républicaine, et qui, dit-on, haïssoit le Visirat, méprisoit les Visirs, vouloit qu'un Roi gouvernât par (p. 134) lui-même, que les Princes fussent justes, que les Peuples fussent libres, et que tout obéit à la loi. L'administration se prêta donc aux manœuvres	P. 62 : d'un Auteur dont les divers écrits respiroient une austérité révoltante, et qui vouloit que les mères fussent tendres, que les enfants fussent libres, et que tout obéit à la nature. Ontion[1] se prêta donc aux manœuvres
P. 162 : On en a même tenu un très longtemps à la Bastille sous d'autres prétextes, mais, en effet, pour l'endoctriner plus à loisir, (p. 163) sur le compte de J. J.*	P. 75 (Supprimé, ainsi que la note à la fin de la phrase.)
P. 222 : en Angleterre, où les procédures criminelles se font publiquement, au lieu qu'en France	P. 102 : en Angleterre, où les procédures criminelles se font publiquement[2]

1. Ce monstre typographique prouve que les corrections ont été faites sur les épreuves. La dernière partie de « L'administration » a été oubliée par un typographe distrait ou facétieux, et s'est accolée au remplaçant : « On ».

2. Tout le passage ici supprimé est celui qui contient l'allusion à la messe de la pie et aux erreurs judiciaires.

A	B
. . . .	Quoi ! parce que vous me forgez un monstre
P. 231 : Quoi ! parce que vous me forgez un monstre	
P. 254 : C'est pourtant le vôtre ou celui de ces Messieurs.	P. 111 : C'est pourtant le vôtre.
Vous m'assurez que c'est par leur grande bonté	Vous m'assurez que c'est par leur grande bonté
P. 278 : Pourri de vérole	P. 112 : pourri de v... le * (note) * : La fausseté de cette imputation est prouvée par le procès-verbal d'ouverture de son corps. Voyez cette Pièce à la fin de l'Ouvrage.
P. 312 : Ce ne sera ni à M. d'Alembert ni à ses suppots	— Ce ne sera ni à M. d'A......, ni à ses suppots
P. 334 : Le lecteur aura quelque indulgence	(Voir au début.)
(Suit la table d'erreurs [1].)	(Manque la table.)
	P. 148-150 (procès-verbal suivi de la table des matières).

Il suit de ce tableau que l'édition B est une contrefaçon expurgée *ad usum Francorum,* et, comme nous l'avons vu, que le correcteur, soucieux d'éviter les passages scabreux ou susceptibles d'effaroucher l'administration, a travaillé sur les épreuves imprimées. Il s'est efforcé d'édulcorer la passion de Jean-Jacques, et il a supprimé tout le passage relatif à la messe de la pie, qui lui a paru, avec raison je crois, des plus suspects.

La postériorité de Mercier est ainsi bien mise en évidence. C'est une réminiscence de Rousseau qu'il a mal reproduite. Il y a ajouté, de son cru, l'explication de la servante faussement accusée. Plus tard, on a fixé la légende à Palaiseau ; j'ignore pourquoi. Le théâtre s'en est emparé. Cette histoire, née du hasard des hallucinations propres à cet étrange fou, si admiré de ses contemporains, n'a donc aucun fondement. C'est ce que

1. Comme me l'a fait remarquer M. Ledos, un certain nombre de ces erreurs ont été déjà rectifiées dans le texte.

je voulais démontrer, et c'est ce qui m'a amené à pénétrer sur le terrain de la bibliographie des œuvres de Rousseau, qui, d'après cette incursion et quelques autres que j'ai faites à la suite, me paraît encore bien incomplète.

Il m'est très agréable de terminer en remerciant vivement M. Ledos de son obligeant concours. Non seulement je dois à son précieux catalogue d'avoir pu connaître les nombreuses éditions de Rousseau, mais lui-même m'a plus d'une fois donné les plus utiles indications. Il m'a signalé, en particulier, sur l'éditeur anglais du premier dialogue, Sir Brooke Boothby, un article du *Dictionary of National Biography*, tome V, Londres, 1886, page 391.

J'y relève les détails suivants qui se rattachent à la présente étude. Né en 1743, il fit partie du cercle littéraire de Lichfield, qui comptait le docteur Erasmus Darwin parmi ses membres. Il résida quelque temps en France et devint intime avec Rousseau. Il se fit son défenseur contre les attaques de Burke. Il mourut à Boulogne le 23 janvier 1824. L'auteur de cette notice ne signale pas l'édition du premier Dialogue.

La ville de Lichfield, d'après *The Encyclopædia Britannica*, tome XVI (Cambridge, 1911), page 586, est un très ancien évêché, à 118 milles au nord-ouest de Londres. On voit, par ce qui précède, la raison pour laquelle Sir Brooke Boothby y a fait imprimer le Dialogue de Jean-Jacques Rousseau.

Paris, 4 juillet 1921.

Paul Casanova.

LES

ACTES DES SOUVERAINS

ANTÉRIEURS AU XIVe SIÈCLE

CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET

transcrits *in extenso*

AVEC DES ANALYSES, DES NOTES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES
ET UN INDEX DES NOMS PROPRES

II

FONDS DU PRIEURÉ DE N.-D. DE BONNE-NOUVELLE D'ORLÉANS

dépendant de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours,
ordre de Saint-Benoît.

INTRODUCTION

Les lettres royales et les bulles pontificales concernant le prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle [1] d'Orléans sont comprises entre les années 1029 et 1259. Elles sont au nombre de quinze, savoir : quatre chartes des rois de France Robert le Pieux (996-1031), Louis VII le Jeune (1137-1180), Philippe II Auguste (1180-1223); neuf bulles des papes Eugène III (1145-1153), Luce III (1181-1185), Urbain III (1185-1187), Innocent III (1198-1216), Grégoire IX (1227-1241), Alexandre IX (1254-1261); auxquelles j'ai ajouté (n° III) — bien que ce ne soit pas à proprement parler un

1. En langue vulgaire *Bonnenoix* (*Beata Maria de Bono Nuntio*) : « Le prieur de Bonnenoix », dans le Cartulaire de Saint-Samson d'Orléans, D. 371, f° 89, acte du xve siècle. — Ce prieuré était situé sur l'emplacement de la Préfecture. Aucune rue, aucune place ne rappelle l'existence de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Orléans.

document diplomatique — une missive [1] du roi Louis VI le Gros (1108-1137), adressée au fameux canoniste Ives, évêque de Chartres, et un mandement d'Eudes, cardinal-diacre, légat du Saint-Siège (n° VI), faisant mention d'une bulle — aujourd'hui disparue — d'Eugène III ; ledit mandement rédigé peu après la mort de ce pape.

Sur ces quinze actes (dont cinq ont déjà été publiés), dix sont des originaux ; les autres sont ou des vidimus ou des copies informes. Leur authenticité est indiscutable.

Il est à remarquer que cet établissement, d'abord abbaye de chanoines, puis simple collégiale, ne fut rattaché qu'en l'année 1149 à Saint-Martin de Marmoutier [2].

A cette date, les bénédictins du célèbre monastère tourangeau unirent aux archives de leur nouveau prieuré les titres des biens qu'ils possédaient, ou qu'ils avaient possédés, dans l'Orléanais : ce qui explique la présence, dans le fonds de Bonne-Nouvelle, de certaines chartes — tel le diplôme n° I — qui n'ont aucun rapport avec ce couvent [3].

Je rappelle, en terminant, que j'ai exactement suivi pour cette publication le plan et la méthode exposés dans l'introduction du précédent recueil relatif au prieuré de Saint-Samson [4].

Jacques Soyer,
Archiviste du Loiret.

1. Les lettres de ce genre échappaient, en effet, au formulaire de la chancellerie.

2. Sur les archives de l'abbaye de Marmoutier, voir surtout Charles Loizeau de Grandmaison, *Inventaire des archives départementales d'Indre-et-Loire, série H*, Tours, 1891; préface, p. 9 et suiv. Il n'y a aux Archives d'Indre-et-Loire aucun document relatif à Bonne-Nouvelle.

3. Je publierai un jour les chartes orléanaises de l'abbaye de Marmoutier, antérieures au XIIe siècle, classées dans le fonds de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

4. Paru dans le *Bibliographe moderne*, tome XIX, année 1918-1919, p. 44-100. Il existe des tirages à part de ce recueil.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX RELATIFS AU PRIEURÉ DE BONNE-NOUVELLE

SAUSSEYUS (CAROLUS) [= CHARLES DE LA SAUSSAYE], Annales ecclesiæ Aurelianensis; Paris, 1615, p. 390-391.

GUYON (SYMPHORIEN), Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans [en 2 tomes]; Orléans, 1647-1650; première partie, p. 315.

GALLIA CHRISTIANA, tome VIII, Paris, 1744; col. 1514-1515; et col. 509 des *Instrumenta ecclesiae Aurelianensis.*

[BEAUVAIS DE PRÉAU], Essais historiques sur Orléans, ou description topographique de cette capitale et de ses environs [manuscrit de Polluche, publié et annoté par Beauvais de Préau]; Orléans, 1778, p. 103-105.

VASSAL (CHARLES DE), Recherches sur le monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (extrait des *Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome IV, 1842, p. 169-259, avec planches).

PATRON (L'ABBÉ), Recherches historiques sur l'Orléanais.... [en 2 tomes]; Orléans, 1873-1871 (sic), p. 105 du tome I.

BIÉMONT (RENÉ), Orléans; Orléans, 1880, p. 330-331.

DUCHATEAU (L'ABBÉ), Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours; Orléans, 1888, p. 127.

BEAUNIER (DOM), La France monastique..., tome I; Paris, 1905, p. 365-366.

SOYER (JACQUES), Identifications de noms de lieux : « Sarnacus ». « Spicariae » et « Spicariacus », mentionnés dans un diplôme de Robert le Pieux en faveur de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans (extrait du *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, année 1914*; Paris, 1915).

I

Mars 1029 (?).

Robert le Pieux donne à cens, sur leur requête, à trois moines de Marmoutier une place, avec une petite maison, sise hors des murs de la cité d'Orléans, dans le bourg Dunois, au dessus des terres de l'église Saint-Victor, en un lieu dit « La Vigne ». Cette place est bornée de deux côtés par deux routes. Pour ce cens, les moines devront payer au roi douze deniers d'argent chaque année, au mois de mai, le jour de la messe de la Sainte Croix. Robert leur accorde la permission de donner et de vendre, en respectant cependant la coutume du pays.

A. Original perdu.

B. Copie sur parchemin réglé au dos à la pointe sèche, contemporaine, ou à peu près, de l'original. Au dos, en écriture du XIIe siècle : « Beate Marie Boni Nuncii ». — « De vineis in Burgo Dunensi, prope muros Aurelianis » ; — « [carta (?)] de areis que sunt juxta Aurelianis » ; en écriture du XVIIIe siècle : « Année de J.-C. 999 », mention barrée et remplacée par la date de « 1033 ».

Publié inexactement par M. Ch. Pfister dans ses *Etudes sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, Paris, 1885 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes), p. LVI (analyse p. LXXXIV, n° 86). M. Pfister s'est servi du Cartulaire de l'abbaye de Marmoutier, Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 5441², f° 455, et d'une copie de la collection Moreau, Bibl. nat., vol. XXI, f° 38 ; il n'a pas connu B.

Analysé par M. Frédéric Sœhnée dans son *Catalogue des actes d'Henri I, roi de France (1031-1060)*, Paris, 1907, p. 10, n° 11, d'après les copies de la Bibl. nat. citées précédemment. M. Sœhnée n'a pas connu B.

(*Invocation monogrammatique*). In Christi nomine, Rotbertus, gracia Dei rex, notum esse volo cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ [1] curam gerentibus quia postulaverunt me quidam ex monachis Sancti Martini Majoris Monasterii, nomine Gausbertus

1. *ae* liés.

et Ulgerius et Warnerius, ut eis aream [1] con [2] casuale [3] ad censum concederem [4]; quod ita et feci. Quæ est (in prospec) [5] foris muros Aurelianis [6] civitatis, in burgo Dunensi, super terram Sancti Victoris, in loco qui dicitur Vinea; habet ipsa area in lungum pedes manuales [7] LXVII, in traversum ab uno fronte pedes XXXX, et ab alio fronte ex via pedes XXXX; terminatur a duabus partibus ipsa terra et a duabus viis publicis. Infra has terminaciones præfatam rem eis ad censum concedo, ea racione ut in censu annis singulis, mense maio, missa sanctae Crucis [8], argenti denarios XII exolvant, et, si de eodem censu in exolvando tardi aut neglegentes [9] extiterint, fidem inde faciant et præfatam rem non perdant ampliusque eis non requiratur nisi superius est insertum. Dedi eis etiam licenciam dandi, vendendi, salvo jure sicut mos istius pagi est. Hæc vero cartula ut firmior sit, manu propria subterfirmavi.

† Signum Rotberti, regis.

Signum Ainriici [10], filii ejus. Signum Odoni, comitis; Hilduini, comitis; Burcardi de Monte Morentii.

Signum Wauterii [11], cantoris Sancti Martini.

(*Invocation monogrammatique*). Datum in minse marcio, anno II regnante Ainrico rege [12].

(*Invocation monogrammatique*). Benzo, levita.

1. *area* = place inculte.
2. sic, pour *cum*.
3. *casuale* = maison rurale.
4. M. Pfister a lu : *ad censum crederem*; ce qui n'a aucun sens.
5. Les mots *in prospec* ont été barrés par le scribe, qui voulait écrire *in prospectu*. M. Pfister a lu *in prospre*, ce qui n'a aucun sens.
6. M. Pfister a lu *Aurelianensis*.
7. *Pedes manuales*. Sur le pied manuel, voir : P. Guilhiermoz, *De l'équivalence des anciennes mesures,...* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXIV, année 1913, p. 279 et suiv.
8. Le 3 mai.
9. M. Pfister a lu *negligenter*, ce qui n'a aucun sens.
10. Henri régnait avec son père depuis 1027.
11. M. Pfister a lu *Wauterici*.
12. « M. Pfister », dit M. Sœhnée, *op. cit.*, « date cette charte de mars 1029, et, en effet, on peut penser avec lui que la deuxième année d'Henri s'étend du 14 mai 1028 au 13 mai 1029. Cependant, comme il déclare lui-même que l'indication de l'an du règne est souvent erronée, nous avons voulu marquer notre hésitation. »

II.

Orléans, 4 avril 1030.

Robert le Pieux concède aux chanoines de l'abbaye de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, sise dans la cité d'Orléans, tout le domaine de Cernay et tout le domaine d'Epiès avec les serfs et les serves non partagés, ainsi que l'église d'Epiès.

A. Original, réglé au dos à la pointe sèche. Le sceau, qui était plaqué à droite et au bas de l'acte, a disparu complètement. Au dos, en écriture du XIIe siècle : « De Sarnaico et de Spicariis ; Aurelianensi ecclesie Boni Nuncii pertinet ». En écriture du XVIIIe siècle, la cote « HBB ».

B. Copie figurée, presque contemporaine de l'original. Cette copie est aussi réglée au dos à la pointe sèche. Au dos, en écriture du XIIe siècle : « Boni Nuncii. Aurelianis ». En écriture du XVIIe siècle : « Ecclesia de Sarnaco et Spicarias Beatæ Mariæ Boni Nuncii donata ». La cote HBB de l'inventaire de 1707-1716, conservé aux Archives du Loiret, est aussi reproduite sur la copie.

C. Transcription inexacte au folio 1 (déchiré) du Cartulaire de Bonne-Nouvelle, papier, XVe siècle, 37 feuillets en mauvais état, avec couverture en parchemin. La feuille de titre de ce cartulaire est lacérée, mais on lit encore : « Copia aliquarum cartarum... Beate Marie Boni Nuncii Aurelianensis... » ; de la date de la rédaction il ne reste que « millesimo CCCC^mo... ». Les dates extrêmes des actes y transcrits sont 1030-1425.

D. Autre copie dressée le 19 février 1670 par Dedynan et Basly, notaires au Châtelet d'Orléans, d'après une copie faite sur l'original par deux notaires de Tours le 22 janvier 1653.

Publié par Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France,* tome X, 604 : La transcription faite « ex schedis D. Claudii Estiennot, page 396 ms. Sangerm. », est remplie de fautes de lecture ; de plus, la date de lieu y a été omise ; — par C. de Vassal, *Recherches sur le monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome IV, Orléans, 1842, p. 169-259), avec une traduction infidèle et des notes. Vassal donne, dans cette étude, le fac-similé de la première ligne de l'acte, le fac-similé du *signum* et du monogramme du roi Robert, ainsi que deux plans du prieuré de Bonne-Nouvelle avant et depuis 1562.

Chose extraordinaire, ce diplôme de Robert, daté du 4 avril 1030, publié par Dom Bouquet et C. de Vassal, ne figure pas dans le catalogue

d'actes de ce souverain dressé par M. Pfister, *op. cit.* Pourtant M. Pfister, page 87, parle de ce diplôme : « Robert », dit-il, « donna aux chanoines de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans deux villages, *Sarnacum* et *Spicarias.* »

Mentionné en ces termes dans les lettres de maintenue du privilège de committimus en faveur du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, octroyées par le Conseil Privé, à Saint-Germain-en-Laye le 11 août 1672 : « . . . . ledit roy Robert, après la fondation, en l'an 1026, fait donnation de biens qu'il confirme en ces motz : « pro redemptione peccatorum complacuit de abbatia Sanctae Dei genitricis Mariae canonicis monasterii, quod est situm in civitate Aurelianis, quasdam res usibus et stipendiis canonicorum ibidem servientium deputare et perpetua lege habendas confirmare », etc. » (Archives départementales du Loiret, pièce cotée ADA, H 123 (cote provisoire).

Autre mention vague dans Beauvais de Préau, *op. cit.*, qui date ce diplôme de 1021, p. 103-105.

— Pour l'identification des noms de lieux contenus dans cette charte, voir Jacques Soyer, *Identifications de noms de lieux* : « *Sarnacus* », « *Spicariæ* » *et* « *Spicariacus* », *mentionnés dans un diplôme de Robert le Pieux en faveur de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans* (extrait du *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, 1914;* Paris, 1915.)

— Nota : L'original et la copie contemporaine ont été héliogravés en 1907 pour l'enseignement de l'Ecole des Chartes.

☧. — In nomine sanctae et individue Trinitatis, Rotbertus, gratia Dei rex. Quicquid erga Dei servos et Dei ancillas beneficienciae munere efficere contendimus, profuturum nobis et ad praesentem vitam cum felicitate transigendam et futuram beatitudinem facilius obtinendam omnino non dubitamus. Itaque notum sit omnibus fidelibus sanctæ Dei aecclesie et nostris præsentibus scilicet atque futuris quia, pro redemptione peccatorum nostrorum, complacuit Excellentiæ nostrae de abbatia Sanctæ Dei genitricis Mariæ canonicalis monasterii, quod est situm in civitate Aurelianis, quasdam res usibus et stipendiis canonicorum ibidem Deo servientium deputare et perpetua lege habendas ut sunt nostræ præcepcione confirmare : Hec est villam Sarnacum et Spicarias cum omni earum integritate, quæ habent

simul servos et ancillas numquam partitas [1], simul etiam et æclesiam de Spicariaco. Unde etiam hoc Altitudinis nostræ preceptum fieri jussimus per quod, veluti prescriptum est, memoratas res usibus et stipendiis secundum canonicam auctoritatem et proprii propositi ordinationem sive justa (*sic*) [2] communem eorum assensum vel dispositionem canonicorum prescripti monasterii habendas concedimus et confirmamus; eo videlicet modo ut nulli abbati sive rectori ejusdem loci de jamdictis rebus aliquid liceat abstraere aut minuaere vel in alios præterquam constituimus usus retorquere. Sed quicquid exinde fieri rationabiliter potest totum in usibus et stipendiis sæpedictorum canonicorum plenissime per omnia tempora habeatur, quatinus sine incomoditate intolerabili pro sanctæ Dei æcclesiæ statu divinam misericordiam semper eos et qui futuri sunt post illos exorare delectet. Et, ut hæc nostræ confirmationis auctoritas sive preceptionis largitio pleniorem semper in Dei nomine obtineat vigorem, manu nostra subter eam firmavimus et de anulo nostro sigillari jussimus.

Signum (*monogramme cruciforme* : Rotbertus) pii Rotberti regis.

☧. Balduinus, notarius.

(*Chrisme défiguré*). Datum pridie nonas aprilis, X indictione [3], anno vero XXXIIII regni praedicti regis.

Actum Aurelianis feliciter in Dei nomine.

1. Ce féminin pluriel est assez embarrassant : d'après la règle classique *partitas* ne peut se rapporter qu'à *ancillas*. Mais, dans le latin du XIe siècle, il n'y aurait rien d'étrange à ce que *partitas* se rapportât à la fois à *servos* et à *ancillas*. *Partitas* pour *partitos* s'expliquerait par l'attraction du dernier substantif *ancillas*.

2. Pour *juxta*. Il y a *juxta* dans la copie figurée.

3. Il y a erreur dans le calcul de l'indiction : La 10e année de l'indiction = 1027, et non 1030.

III.

Sans lieu ni date [1110-1111].

Louis VI le Gros écrit à Ives, évêque de Chartres, que l'abbaye de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est une abbaye royale et que la terre qui est l'objet du litige entre les chanoines de Notre-Dame et Geoffroy Boureau [seigneur de Bury en Blésois], leur a été donnée par ses prédécesseurs les rois Charles et Robert, son bisaïeul. Il le prie de continuer à tenir Geoffroy, dévastateur des biens du monastère, sous l'excommunication jusqu'à ce que ce seigneur vienne demander pardon aux chanoines et leur offrir une réparation suffisante.

A. Original perdu.

B. Copie sur parchemin réglé à la pointe sèche, sans caractère d'authenticité, en minuscules romanes du XIIe siècle; cotée HBA. Le manuscrit coté HBA contient, en plus de cette lettre de Louis VI, 1° une lettre d'Ives, évêque de Chartres (1090-1115), aux chanoines de Bonne-Nouvelle; 2° une lettre de Jean, évêque d'Orléans (1096-1135), à Ives de Chartres; 3° une autre lettre de Jean, évêque d'Orléans, à Ives; 4° une lettre d'Ives de Chartres à Jean, évêque d'Orléans; 5° une lettre dudit Jean audit Ives de Chartres; 6° une lettre des chanoines de Notre-Dame de Bonne Nouvelle à Ives de Chartres; 7° une lettre de Daimbert, archevêque de Sens (1098-1122) à Ives de Chartres; 8° enfin, et ajoutée au XIIIe siècle, une lettre d'Eudes, cardinal-diacre, légat du Saint-Siège (peu après 1153). Tous ces documents sont relatifs au différend existant entre le seigneur de Bury et les chanoines de Bonne-Nouvelle. — Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « Aurelianis Boni Nunciii ». En écriture du XVIIe siècle : « Epistolæ Ivonis Carnotensis erutæ de archivis Majoris Monasterii HBA. 1112. »

Publié inexactement dans Dom Bouquet, *Historiens de France*, tome XV, p. 152. Publié de même inexactement, avec traduction et commentaire, par Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 208-209; cf. p. 175.

Analysé dans Achille Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne (1081-1137), avec une introduction historique*, Paris, 1890, p. 66-67, n° 126. Luchaire n'a pas connu cette copie.

Lugdovicus, Dei gratia Francorum rex, Ivoni, Carnotensium episcopo, salutem et gratiam nostram. Scire te volumus abba-

tiam Sanctę Marię Boni Nuntii nostram esse et terram illam [1], unde querela est inter canonicos et Gaufridum Borrellum [2], antecessores nostri reges, videlicet Carolus [3] et proavus noster Robertus, canonicis ejusdem loci dederunt et privilegiis suis firmaverunt. Mandamus itaque tibi ut prędictum Gaufridum, bona sibi canonicorum cotidianis rapinis et oppressionibus usurpantem, sicut cepisti pro amore nostro, justiciare non desinas et tam diu eum excommunicatum teneas, donec ad ecclesiam cui injuriosus est veniat et, culpam suam recognoscens, de prętcritis malis satisfaciat et deinceps se nullatenus esse facturum promittat. Vale.

IV.

Orléans, novembre 1149.

Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, après avoir établi dans l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle des moines au lieu des chanoines séculiers, confirme la donation de cette église à l'abbaye de Marmoutier; cette donation est faite par son vassal Simon, seigneur de Beaugency.

A. Original; le sceau pendant a été enlevé. Au dos, la cote HCC et, en écriture du XVIIe siècle : « Primarius titulus regis Ludovici »; en écriture du XIIe siècle : « De ecclesia Sancte Marie Boni Nuncii ».

B. Copie du XIIIe siècle sur une feuille de parchemin, contenant en plus 5 actes relatifs à cette donation ; cotée HCG.

C. D. Deux copies peu fidèles dans Cartulaire de Bonne-Nouvelle, XVe siècle, f°s 2 v° et 5.

E. F. G. Trois copies sur papier, collationnées par deux notaires en résidence à Tours, les 18 et 22 janvier 1653 et le 15 avril 1673. Ces copies donnent la description du sceau qui était encore suspendu à l'original : « Pendet sigillum orbiculare ex cera rubea filis sericeis viri-

1. Il s'agit de la terre de Mulsans, près Mer (Loir-et-Cher). Mulsans étai dans le diocèse de Chartres, archidiaconé de Blois.

2. Il s'agit de Geoffroy Boureau ou Bourel, seigneur de Bury, sur la Cisse, dans le Blésois. Geoffroy Bourreau était vassal du comte de Blois.

3. Probablement Charlemagne. Voir Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 170-171.

dibus implexum in cujus parte altera cernitur figura regis in solio sedentis; in altera equitis thorace et galea induti, dextra protensa gladium exertum, sinistra clypeum ante pectus gestantis, cum hac inscriptione in margine : Ludovicus, Dei gratia Francorum rex et dux Aquitanorum ».

H. Autre copie sur papier, collationnée sur la copie du 22 janvier 1653 par Dedynan et Basly, notaires royaux au Châtelet d'Orléans, le 19 février 1670.

Indiqué et partiellement cité dans Dom Mabillon et Dom Martène, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. VI, Paris, 1739, p. 465 ; dans la *Gallia christiana*, t. VIII (1744), col. 1515; dans Achille Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885), p. 177, n° 245 (analyse inexacte) ; dans Duchateau, *op. cit.* (1888), p. 127; dans Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 178.

Mentionné en ces termes dans les lettres de maintenue du privilège de committimus en faveur du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, octroyées par le Conseil Privé, à Saint-Germain-en-Laye le 11 août 1672 : « Louis VII confirme par sa chartre de l'an 1149 le don faict à ladite église par Simon de Boisgency, qui porte ces mots : quo jure fidelis noster Simon, qui eandem ecclesiam Dei regio fisco fundatam in feodalis jure possessionis a nobis antiquitus obtinebat; et, au lieu de chanoines que le roy y avoit mis, y met des religieux de Marmoutier » (Arch. dép. du Loiret, pièce cotée ADA; H 123, cote provisoire).

— Nota : Dans l'acte d'approbation de la donation de l'église de Bonne-Nouvelle aux religieux de Marmoutier, par Manassès, évêque d'Orléans, la date est ainsi formulée : « Actum publice Aurelianis, rege Ludovico, qui tunc temporis a Jerosolymitanis partibus redierat, concedente. Astantibus in palacio suo Sansone, Remensi archiepiscopo; Engelbaudo, Turonensi archiepiscopo; Henrico Belvacensi, Hugone Autisiodorensi, Gosleno Suessionensi episcopis; Suggerio, abbate Sancti Dionisii; Radulfo, Veremendorum comite; Theodorico Galeranni. Anno incarnati Verbi M°. C°. XL° VIII°, episcopatus vero nostri IIII° ».

Original, coté HDC, portant comme signature de l'évêque, une croix autographe avec la mention : « Signum Manasse Aurelianensis episcopi ».

In nomine sanctę et individuę Trinitatis, Ludovicus, Dei gratia rex Francorum et dux Aquitanorum, omnibus in perpetuum. Gloriosum et singulare beneficium, regię celsitudini principaliter congruum, facit nobilis excellentia regum quotiens enormitates ęcclesiarum redigit ad correctionem, ut et divinis cultibus amplior honor in eis excrescat et sacrosanctę religionis venerabilis ordo glo[rio]sius convalescat. Qua nimirum consi-

deratione habita super ęcclesia Beatę Marię Boni Nuncii, quę est in civitate nostra Aurelianis, quia in manu secularium canonicorum status illius non mediocriter citra profectum religionis in perniciem declinabat, complacuit nobis ex intuitu pię devotionis in meliorem ordinem ipsam ęcclesiam revocari atque monasticę religionis in ea fundamenta locari. Qua in re fidelis noster Symon de Balgentiaco, qui eandem ęcclesiam, de regio fisco fundatam, in feodalis jure possessionis a nobis antiquitus obtibat, primum habuit locum. Elegit quippe provida diligentia ut de ęcclesia Beati Martini Majoris Monasterii, quę et rebus et dignitate percelebris in estimationem probatę religionis excrevit, accederet ad prefatam Beatę Marię ęcclesiam monastici sanctitas ordinis et propagatio religionis. Donavit itaque Symon ille fidelis noster ęcclesiam Beatę Marię, de qua loquimur, quantum in se erat [1], prenominatę abbatię Majoris Monasterii in manu venerabilis personę Garnerii abbatis cum universis ad eam pertinentibus, in ordinem suę professionis redigendam et perpetua deinceps possessione tam sibi quam successoribus suis sine omni prorsus inquietatione tenendam. Quia ergo ex regia potestate ad nostram pertinet dignitatem hujusmodi donationes rationabiliter factas nostrę concessionis auctoritate fulcire, nos quoque regię pietatis respectu donum istud, a pretaxato Symone laudabili devotione factum, plena concessione firmavimus et perenni stabilitate stabilivimus permanendum, sub ea videlicet assignatione determinate constituentes ut quicquid ad jura prenominatę ecclesię Beatę Marię quacumque legę [2], quocumque modo, quacumque possessione vel ex antiqua vel ex recenti acquisi[ti]one generaliter pertinere cognoscitur, totum prorsus absque aliqua diminutione in liberam (transeat) et quietam transeat possessionem ęcclesię et monachorum Beati Martini Majoris Monasterii. Hujus itaque constitutionis

1. Cette charte permet de dater avec précision le « testamentum » de Simon de Beaugency, publié par MM. J. Thillier et E. Jarry dans le *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans* (Paris, 1906). On y lit, p. 11 : « Postremo, ego Simon do ecclesie Beati Martini Majoris Monasterii ecclesiam Beate Marie Boni Nuncii ».

2. *Sic.*

donum, ut in memoriam presentium redeat atque in noticiam transeat posterorum, memorialis precepti testimonio comendandum decrevimus atque auctoritatis nostrę sigillo signari nostrique nominis subter notato caractere corroborari precepimus.

Actum puplice [1] Aurelianis, anno ab incarnatione Domini mº. cxlviiiº, regni vero nostri xiiiº. Astantibus in palacio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa :

Signum Radulfi, Viromandorum comitis, dapiferi nostri. Signum Guidonis, buticularii. Signum Mathei, camerarii. Signum Mathei, constabularii.

Data cancellario nullo.

Hludovvicus (*monogramme*).

V.

Frascati, 25 novembre 1149.

Confirmation par le pape Eugène III de la donation faite à l'abbaye de Marmoutier par Manassès, évêque d'Orléans, de l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, que Simon, sire de Beaugency, avait injustement possédée pendant longtemps, et qu'il avait enfin spontanément remise à ce prélat.

A. Original ; la bulle de plomb a disparu. — Au dos la cote HCE. En écriture du xiiie siècle : « Sancte Marie Boni Nuntii » ; en écriture du xviie siècle : « Unio ad Majus Monasterium. Eugène pape 3 ».

B. Copie infidèle du xiiie siècle, sur une feuille de parchemin contenant, en plus, 5 actes relatifs à cette donation ; cotée HCG.

C. Copie infidèle, du xve siècle, dans le Cartulaire de Bonne-Nouvelle, fº 3, papier.

D. E. F. Trois copies sur papier, collationnées en 1653 sur l'original par des notaires royaux en résidence à Tours : Elles donnent la description de la bulle de plomb, qui, à cette date, était encore suspendue à l'acte : « Pendet bulla plumbea filis sericeis rubeis innexa, in cujus altera parte imagines sunt sanctorum Petri et Pauli, in altera legitur : Eugenius papa III ».

1. *Sic.*

G. Copie, sur papier, faite sur les collations précédentes par deux notaires du Châtelet d'Orléans, 19 février 1670.

Indiqué dans la *Gallia christiana. op. cit.*, col. 1515; — dans Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 178; — dans Jaffé, t. II, p. 64, n° 9358, d'après le manuscrit latin 12739, f° 387, de la Bibl. nat., et le manuscrit latin 12879, f° 138, de la même Bibl. nat.

Eugenius, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Warnerio, abbati Majoris Monasterii, salutem et apostolicam benedictionem. Divinis institutionibus et apostolicis monitis incitamur ut pro omnium ecclesiarum statu sollicite vigilemus et religiosorum fratrum quieti et tranquillitati paterna sollicitudine providere curemus, ne possessiones et bona, quę a Dei fidelibus locis venerabilibus devotionis intuitu juste ac rationabiliter conceduntur, pravorum hominum valeant inposterum refragatione turbari. Hoc igitur officii nostri debito provocati, donationem et concessionem ecclesię beatę Dei genitricis semperque virginis Marię Boni Nuntii, quam Symon de Baugnatiaco [1] diu injuste detinuit et in manu venerabilis fratris nostri Manasse, Aurelianensis episcopi, voluntate propria refutavit, ab eodem episcopo tibi et monasterio sollicitudini tue commisso rationabiliter factam, tibi tuisque successoribus et per vos eidem monasterio confirmamus, et futuris temporibus ratam et inconvulsam auctoritate Sedis Apostolicę manere decernimus. Si quis autem, hujus nostre confirmationis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Tusculani, VII kalendas decembris.

VI.

Sans date; peu après la mort d'Eugène III (1153).

Lettre d'Eudes [2], cardinal-diacre de l'Église romaine, légat du Saint-Siège, adressée à P. archidiacre. Il rappelle que le feu pape

1. *Sic*, pour *Baugentiaco*, forme secondaire de *Balgentiaco*.
2. Peut-être un cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, ou un cardinal-diacre de Saint-Nicolas « in carcere Tulliano ».

Eugène [III] avait ordonné que Geoffroy Boureau, seigneur de Bury, à cause des maux par lui causés à l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, fût excommunié et que sa terre fût frappée d'interdit. Le cardinal invite l'archidiacre à faire publier dans les églises de son ressort la sentence d'excommunication contre Geoffroy et ses complices; sentence qui sera maintenue jusqu'à ce que ledit seigneur vienne à résipiscence, répare les dommages et rende ce qu'il a dérobé.

(Le mandement du pape Eugène III, dont il est ici question, n'a pas été conservé.)

A. Original perdu.

B. Copie dans un manuscrit du XII[e] siècle, qui contient, avec des lettres d'Ives de Chartres, une lettre de Louis VI publiée plus haut sous le n° III. La lettre du légat a été transcrite au dos de ce manuscrit, et après coup, par un scribe différent.

Odo, Dei gracia sancte Romane ecclesie diaconus cardinalis, Sedis Apostolice legatus, dilecto fratri P. [1] archidiacono, salutem et sinceram dilectionem. Precepta sancte Romane [ecclesie] tanto diligentius observari debent quanto racionabilius fieri probantur. Mandavit felicis memorie papa Eugenius ut Gaufredus Burrellus de Bureio, propter mala que ecclesie Sancte Marie de Bono Noncio [2] inferet, donec ea cum satisfactione emendaret, excommunicaretur et terra ejus interdicta teneretur. Quia igitur tante actoritatis virum quod justum erat mandasse constat, debemus ratum habere quod mandavit. Unde mandamus vobis ut eum tamdiu publice per ecclesias vestras excommunicari et omnes coadjutores ejus faciatis donec resipiscat et dampna resarciat et ablata reddat.

1. Il s'agit évidemment d'un archidiacre de Blois, diocèse de Chartres; car les biens du seigneur de Bury étaient tous situés dans le Blésois.

2. Sic pour *Nuntio*.

VII.

Velletri, 1er avril 1182 ou 1183.

Mandement du pape Luce III à Barthélemy, archevêque de Tours, à la suite d'une plainte de l'abbé et des moines de Marmoutier : Ceux-ci avaient fait savoir au Souverain Pontife que le curé de Josnes, nommé A...., à son dernier soupir, leur avait légué en aumône sa maison et sa terre, qui ne dépendaient nullement de l'église paroissiale ; mais, après son décès, un prêtre eut l'audace de s'emparer illégitimement de l'église ainsi que de ladite maison et de ladite terre. L'archevêque est invité à convoquer les parties, à entendre leurs raisons et à terminer le différend sans appel. Si le prêtre intrus en question ne daigne pas se présenter devant l'archevêque ou devant le tribunal ecclésiastique, il devra être frappé de la censure, et cette censure sera maintenue jusqu'à réparation suffisante.

A. Original perdu.

B. Copie informe, très médiocre, dans le Cartulaire du prieuré de Bonne-Nouvelle, xve siècle, fo 14; avec, en marge, la mention « Josnes ».

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri B[artholomeo], Turonensi archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Dilecti filii nostri abbas et fratres Majoris Monasterii transmissa nobis conquestione monstrarunt quod, cum A., presbyter de Gaona, diem claudens extremum, domum suam et terram, minime ad ecclesiam pertinentes, eis in elemosinam in ultima reliquerit voluntate, presbiter, qui post illius obitum se ipsum intrusit, ecclesiam cum domo et terra illicite detinere presumit. Ideoque causam committentes experientie [tue] terminandam, per apostolica scripta mandamus quatinus, partibus ante tuam presenciam convocatis et racionibus hinc inde plenius auditis et cognitis, prescriptam causam appellatione remota debito fine decidas ; si vero presbiter pre-

senciam tuam adire vel judicio stare contempserit, eum, nullius appellatione obstante, canonica censura percellas, quam absque satisfactione congrua non relaxes. Datum Vellitris [1], kalendis aprilibus.

VIII.

Fontainebleau, du 17 avril au 31 octobre 1183.

Philippe-Auguste prend sous sa protection les « hommes de corps » ou serfs du prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

A. Original. Le sceau pendant a disparu. Au dos de l'acte, en écriture du XIIIe siècle : « Auctoramentum Philipi regis Francie super hominibus Beate Marie Boni Nuncii. — Aurelianis »; — en écriture du XVIIe siècle : « Bonne-Nouvelle : Sauvegarde. 1183 ».

B. Copie inexacte, sur papier, dans le Cartulaire du XVe siècle, fo 28 vo. En marge est écrit : « Ycy est contenu comment les gens qui sont au prieur sont francs et comment ilz sont en la sauvegarde du roy ».

Publié inexactement par C. de Vassal, *op. cit.*, p. 235-236, avec une traduction et un commentaire. Vassal donne, en plus, le fac-similé de la première ligne, des premiers mots de la seconde, de la date et du monogramme de Philippe. — Publié par M. H.-F. Delaborde, *Recueil des actes de Philippe-Auguste*, t. I (Paris, 1916), p. 110.

Analysé par L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* (Paris, 1856), no 77 ; avec transcription intégrale à l'appendice, p. 496, d'après une copie de Gaignières, Bibl. nat., ms. latin 5441, t. II, p. 456.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Philippus, Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri nos ecclesie Beate Marie Boni Nuntii, Dei et rationis intuitu, concessisse ut quicumque homines se cognoverint illius ecclesie homines esse de corpore, ex elemosina regia eorum saisinam dicta ecclesia habeat, salvo jure alieno; ita quod si quis aliquem illorum hominum suum hominem esse de corpore clamaverit, ad curiam prioris prenominate ecclesie accedat et in ejus curia de homine illo rectitudinem accipiat. Volumus

1. Sic pour *Velitris*.

etiam ad omnium noticiam pervenire quoniam homines illos, qui se homines de corpore esse Beate Marie Boni Nuntii recognoverint, cum rebus eorum in nostra suscipimus custodia, salvo cujuslibet jure, quamdiu illi homines per prefatum priorem stare voluerint justicie. Quod ut perpetuam obtineat firmitatem, presentem paginam sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere subtus annotato communimus. Actum apud Fontem Bleaudi, anno ab incarnatione Domini M° C° LXXXIII°, regni nostri anno quarto. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : Signum comitis Theobaudi, dapiferi nostri; signum Guidonis, buticularii; signum Mathei, camerarii; signum Radulphi, constabularii. Data per manum Hugonis, cancellarii.

Philippus (*monogramme*).

IX.

Anagni, 1er décembre 1183.

Bulle de Luce III adressée aux moines de Marmoutier, demeurant dans le couvent de Bonne-Nouvelle d'Orléans. Ces religieux avaient fait savoir au pape qu'ils avaient autrefois des serfs dans un territoire appelé Sigalonia (*lire :* Silva Lognia, *forêt de Marchenoir*).

Par la négligence de divers prieurs et après que l'ordre monastique fut établi dans Bonne-Nouvelle, lesdits serfs devinrent la possession de certains seigneurs et furent mis dans l'obligation de payer à ces derniers la capitation qu'ils devaient à l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Le prieur dudit lieu finit par déposer une plainte au sujet de ces serfs; pour éviter que le couvent ne fût molesté plus longtemps par lesdits seigneurs, il fut statué par Philippe [*Auguste*], *roi de France, et par Thibaud, comte* [*de Blois*], *et confirmé par leurs chartes que, si les seigneurs voulaient élever des prétentions sur certains serfs, ils devraient intenter leurs procès devant le prieur, de telle façon que les serfs ne fussent tenus de leur répondre devant aucun autre juge.*

Le pape, à la demande des religieux et pour réprimer la malignité des seigneurs, confirme le droit de juridiction accordé sur lesdits serfs à Bonne-Nouvelle par le roi et le comte de Blois.

A. Original ; la « bulla » de plomb a disparu. Au dos, l'acte porte cette mention : *De hominibus de Silvalognia*, en écriture du XIII[e] siècle.

B. Copie dans le Cartulaire du XV[e] siècle, f° 8.

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis monachis Majoris Monasterii morantibus in ecclesia Sancte Marie Boni Nuntii, salutem et apostolicam benedictionem. Significatum est nobis, ex parte vestra, quod, cum olim quidam servi ecclesie vestre in terra quadam, que Sigalonia [1] vocatur, suas habitationes haberent, per quorumdam priorum negligentiam, postquam in ecclesia ordo fuit monasticus institutus, predicti servi a quibusdam fuerunt militibus occupati et eorum potestate compulsi capitalem illis censum exsolvere, quem reddere ecclesie tenebantur ; sed tandem a priore ejusdem loci mota super predictis hominibus questione, ne prior et fratres qui pro tempore essent per milites memoratos molestiam super ipsis hominibus sustinerent, a karissimo in Christo filio nostro Philippo illustri Francorum rege et nobili viro comite Teobaldo statutum est et scriptis eorum autenticis confirmatum ut, si milites adversus homines vellent quicquam proponere, coram priore suam prosequi justitiam teneantur, ita quod predicti homines non cogantur sub alio eis judice respondere, quamdiu prior eos exhibuerit ad justitiam faciendam. Eapropter, vestris justis pos-

1. Erreur de scribe pour « Silvalognia », comme l'indique la mention qui est au dos de la bulle. « Sigalonia » désigne la Sologne, région naturelle au sud d'Orléans, où Bonne-Nouvelle n'avait pas de serfs, tandis que « Silvalognia » désigne la forêt de Marchenoir (au nord-ouest d'Orléans), où ce prieuré possédait des hommes et femmes de condition servile. Un acte de 1288 mentionne « la forest de Marchesnoir, dicte Silveloigne » (*Cartulaire de la Ville de Blois*, par J. Soyer, G. Trouillard et J. de Croy, Blois, 1907, p. 253). Cette erreur est aussi rectifiée par un acte daté de Marmoutier, 1183, dans lequel l'abbé Hervé procède à la nomination de « maires », chargés de la surveillance des hommes du monastère habitant la *Silva Lognia* (Archives du Loiret, H, fonds de Bonne-Nouvelle) : « balliam hominum nostrorum de Silva Lognia, ad ecclesiam Beate Marie Boni Nuncii pertinentium ».

tulationibus inclinati, ad predictorum militum malitiam comprimendam, jurisdictionem vobis a rege et comite in predictis hominibus previa ratione concessam et scriptis eorum autenticis roboratam, vobis et successoribus vestris auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus; statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Anagnie, kalendis decembris.

X.

Vérone, 1er août 1184-1185.

Bulle de Luce III adressée aux évêques de Meaux et de Soissons : L'abbé et les moines de Marmoutier, par une requête transmise au pape, ont remontré qu'ils avaient acquis juridiquement l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle après autorisation de Louis [*VII*], *d'illustre mémoire, jadis roi de France, et avec l'institution de l'évêque diocésain et l'assentiment du patron; qu'ils observaient depuis assez longtemps dans ladite église la discipline régulière et qu'ils produisaient relativement à la donation et à l'institution de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle des titres authentiques, tant au nom du roi, de l'évêque et du patron qu'au nom du pape Eugène, confirmant solennellement cette concession, ainsi, d'ailleurs, qu'il est contenu dans les copies envoyées au Souverain Pontife. Néanmoins, les chanoines de Sainte-Croix d'Orléans ne cessaient irraisonnablement de les molester et de les troubler dans la possession de Bonne-Nouvelle ; lesdits chanoines avaient réussi à obtenir du Siège apostolique des lettres adressées à l'évêque de Paris et à l'abbé de Sainte-Geneviève. Du tribunal de ces deux prélats, on avait fait appel au pape : les moines se présentèrent, mais les chanoines ne vinrent point et n'envoyèrent même pas de procureur. Pendant trois mois et plus, les moines de Bonne-Nouvelle attendirent leurs adversaires en la présence du pape. Luce III déclare qu'il ne veut pas que les droits d'aucune église soient troublés malhonnêtement. Il*

invite les évêques de Meaux et de Soissons à vérifier si, dans les documents originaux, sont bien mentionnés, comme dans les copies à lui soumises et qu'il leur adresse sous son sceau, les droits que les moines avouent posséder. Dans ce cas, les deux évêques devront, de l'autorité du pape, imposer silence aux chanoines de Sainte-Croix au sujet de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, afin que les moines de Marmoutier puissent dorénavant la posséder en paix. Si les chanoines cités refusent de se présenter ou d'obéir aux injonctions desdits évêques, ceux-ci devront s'efforcer néanmoins d'exécuter les ordres du Souverain Pontife selon la forme prescrite.

A. Original, coté HCH. — Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « De ecclesie Boni Nuntii »; en écriture du XVIIe siècle : « Cela ne sert que pour l'histoire ». — La « bulla » de plomb a disparu, mais nous en possédons la description grâce à la copie B : « Pendet bulla plumbea in qua legitur : Lucius papa III ».

B. Copie sur papier, collationnée par deux notaires apostoliques en résidence à Tours, le 22 janvier 1653.

C. Autre copie sur papier, faite sur la précédente par Basly et Dedynan, notaires royaux au Châtelet d'Orléans, le 19 février 1670.

Mentionné dans la *Gallia christiana*, *op. cit.*, col. 1515 ; — dans Jaffé, t. II, n° 15226, d'après le manuscrit latin 12739 de la Bibliothèque nationale, f° 422, et le manuscrit latin 12879, f° 188, de la même Bibl. nat.

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus Meldensi et Suessionensi episcopis, salutem et apostolicam benedictionem. Dilecti filii nostri abbas et fratres Majoris Monasterii transmissa nobis conquestione monstrarunt quod, cum ecclesiam Sancte Marie Boni Nuncii, de assensu et voluntate Lodovici illustris memorie, olim Francorum regis, per institutionem diocesani episcopi et concessionem patroni canonice adepti fuerint et in ea fratres eorum regularem diutius servaverint disciplinam et super hac donatione et institutione autentica scripta conpareant tam predictorum regis, patroni et episcopi quam pie recordationis Eugenii pape ipsum factum sollempniter confirmantis, sicut in transcriptis, que nobis fuerunt super hoc exhibita, continetur, dilecti filii nostri canonici Sancte Crucis Aurelianensis irrationabiliter eos super hoc sumptibus et

laboribus variis inquietant, litteris ad venerabilem fratrem nostrum Parisiensem episcopum el dilectum filium abbatem Sancte Genovefe a Sede Apostolica impetratis, a quorum audientia cum fuisset ad Sedem Apostolicam appellatum, monachis venientibus canonici neque per se neque per nuncium accesserunt, licet eos ipsi monachi per tres menses et amplius in nostra presentia expectassent. Quia vero jura ecclesiarum nullius volumus inprobitate turbari, Fraternitati vestre per apostolica scripta mandamus quatinus, si ita in autenticis que se habere monachi confitentur inveneritis, sicut in transcriptis nobis exhibitis, que etiam vobis sub bulla nostra transmittimus, perhibetur, prefatis canonicis auctoritate nostra super jam dicta ecclesia, contradictione et appellatione cessante, silentium imponatis et predictos monachos faciatis pacifice possidere. Quod si citati canonici venire aut mandato vestro parere noluerint, mandatum nostrum secundum prescriptam formam nichilominus exequi studeatis, non obstantibus litteris ad predictos judices impetratis. Datum Verone, kalendis augusti.

XI.

Vérone, 19 octobre 1184-1185.

Luce III confirme à l'abbé Hervé et aux moines de Marmoutier la présentation de l'église de Saint-Nom, présentation qui leur a été concédée canoniquement par l'évêque de Paris, Maurice [*de Sully*].

A. Original perdu.

B. Copie sur papier, authentiquée par cette mention : « Collationné à son original, remis au trésor de l'abbaye de Mairmoustier par frère Jacques Deloynes, garde des chartres et trésor en icelle, le 25me novembre mil six cens vingt-sept ».

(Signé) : J. Deloynes. »

Nota : Cette bulle, dont l'original était conservé à Marmoutier, n'intéresse nullement le prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Herveo, abbati, et fratribus Majoris Monasterii, salutem et apostolicam

benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota, quae a rationis tramite non discordant, effectu prosequente complere. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, presentationem ecclesiae Sancti Nomni [1] a venerabili fratre nostro M[auricio], Parisiensi episcopo, canonice vobis concessam et de mandato ipsius episcopi a sacerdote qui per ejus institutionem in ea aliquandiu ministraverat in manu nostra resignatam, sicut eam juste et sine controversia possidetis et in praedicti episcopi scripto autentico continetur, vobis et ecclesiae vestrae auctoritate apostolica confirmamus et praesentis scripti patrocinio communimus; statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostrae confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Verone [2], XIIII kalendas novembris.

XII.

Vérone, 29 janvier 1186-1187.

Urbain III confirme la sentence des évêques de Meaux et de Soissons rendue contre les chanoines du chapitre de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans.

A. Original, coté HCH. Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « De ecclesia Boni Nuntii » ; — en écriture du XVIIe siècle : « Cela ne sert que pour l'histoire ». — La « bulla » de plomb a disparu.

B. Copie inexacte, sur papier, dans le Cartulaire de Bonne-Nouvelle, dressé au XVe siècle, f° 8 verso.

C. Autre copie inexacte, sur papier libre, faite au XVIIe siècle.

Publié par C. de Vassal, *op. cit.*, p. 230-231, avec traduction et commentaire. Vassal donne le fac-similé de la première ligne, des premiers mots de la deuxième, et de la date. Sa copie est infidèle.

1. Lire : *Sancti Nummi*, Saint-Nom-la-Bretèche (Seine-et-Oise). Voir Auguste Longnon, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, 1904, p. 440.
2. Le scribe a lu : *Seroñ* (sic).

Mentionné dans la *Gallia christiana*, *op. cit.*, col. 1515; dans Jaffé, n° 15779, d'après le manuscrit latin 12739 de la Bibliothèque nationale, f° 421. Jaffé a cru à tort que cette bulle était inédite.

Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et monachis Majoris Monasterii, salutem et apostolicam benedictionem. Cum controversie de apostolici auctoritate mandati concordia vel judicio finiuntur, ne in contentionem denuo reducantur, in scriptum sunt earum sententie reducende apostolicoque presidio roborande. Cum autem inter vos et dilectos filios nostros canonicos Aurelianenses super ecclesia Beate Marie Boni Nuncii diutius fuerit agitata contentio et a presentia venerabilis fratris nostri M., Parisiensis episcopi, et dilecti filii abbatis Sancte Genovefe, coram quibus tractari ceperat, ad Apostolicam Sedem appellatione delata, nuncio vestro apud eam per tres menses expectante partem adversam et illa minime comparente, felicis memorie Lucius, predecessor noster, venerabilibus fratribus nostris Meldensi et Suessionensi episcopis idem sub hac forma commisit negocium finiendum ut si in autenticis scriptis, que se habere monachi fatebantur, invenire valerent que jamdicto predecessori nostro monstraverant in transcriptis et idem judicibus ipsis sub bulla sua transmisit, prefatis canonicis silentium super ecclesia illa, cessante appellatione, imponerent et monachos ipsos eandem facerent ecclesiam pacifice possidere. Quod si legitime citati canonici eorum adire presentiam vel mandato parere contempnerent, ipsi nichilominus secundum prescriptam formam mandatum apostolicum adimplerent. Ceterum sepedicti judices, sicut per eorum scriptum accepimus, cum, vestra parte presente, canonicos illos legitime citavissent et illi nec ivissent nec misissent congruum responsalem, monachorum instrumentis diligenter inspectis et inventis in eis omnibus que habebantur in transcriptis sub apostolica bulla transmissis, eisdem canonicis super ecclesia illa silentium perpetuum imponentes, ipsam a vobis decreverunt pacifice de cetero possidendam. Ut igitur eadem sententia inviolabilem obtineat firmitatem, ipsam, sicut rationabiliter lata canonica non est appellatione suspensa et in scripto autentico continetur, auctoritate apostolica confirmamus et presentis

scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis vero hanc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Verone, IIII kalendas februarii.

XIII.

Latran, 21 novembre 1215.

L'abbé et le couvent de Saint-Martin de Marmoutier-lez-Tours s'étant plaints à Innocent III que le doyen d'Orléans, le curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et d'autres personnes des diocèses d'Orléans, de Chartres et de Meaux nuisaient à leurs droits sur l'église de Bonne-Nouvelle et sur d'autres biens, le pape mande à l'abbé de Saint-Jean, à l'archidiacre et à l'official de Sens que la cause soit entendue et réglée par eux, après convocation des parties, sans appel. La décision des délégués pontificaux sera fermement observée, sous peine de censure ecclésiastique.

A. Original. La « bulla » de plomb a disparu. Au dos, en écriture du XIII[e] siècle : « Beate Marie Boni Nuncii Aurelianensis » ; — en écriture du XVII[e] siècle : « Hoc solum historiae prodest ».

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati Sancti Johannis, archidiacono et officiali Senonensibus, salutem et apostolicam benedictionem. Abbas et conventus Sancti Martini Majoris Monasterii Turonensis nobis conquerendo monstrarunt quod decanus Aurelianensis, capellanus ecclesie Sancte Marie Boni Nuntii, et quidam alii Aurelianensis, Carnotensis et Meldensis diocesium, super ecclesia Sancte Marie Boni Nuntii et rebus aliis injuriantur eisdem. Ideoque Discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus, partibus convocatis, audiatis causam et, appellatione remota, fine debito terminetis, facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes autem qui fuerint nominati, si

se gratia, odio vel timore subtraxerint, per censuram eandem, cessante appellatione, cogatis veritati testimonium perhibere. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur. Datum Laterani, xi kalendas decembris, pontificatus nostri anno octavodecimo.

XIV.

Latran, 17 décembre 1240.

Bulle de Grégoire IX adressée à l'archevêque de Tours, à la suite d'une supplique envoyée au pape par le prieur de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Le souverain pontife avait invité par écrit l'archevêque de Sens à faire pourvoir par certains monastères et églises de sa province au logement et à la nourriture de l'évêque de Madyti, délégué apostolique, de passage avec six personnes et cinq voitures. L'évêque d'Orléans, selon les ordres de son métropolitain, avait mandé au prieur de Bonne-Nouvelle de fournir pour l'évêque de Madyti pendant quatre semaines la somme de 14 sous parisis par semaine. Ledit prieur allégua que, son couvent étant si endetté et si pauvre que ses moines pouvaient à peine vivre avec leurs propres ressources (comme il était prêt à le prouver), il ne devait pas être tenu de payer une pareille contribution. L'évêque d'Orléans se refusa à admettre cette fin de non-recevoir. Le prieur, voyant qu'il était injustement molesté, en appela au pape. Celui-ci mande à l'archevêque de Tours de remettre toutes choses en l'état dû, si les assertions du prieur sont reconnues exactes; dans le cas contraire, le prélat devra inviter l'évêque d'Orléans à se faire payer par ledit prieur la contribution demandée, et sans appel.

A. Original, coté HDO. La « bulla » de plomb, suspendue à l'acte, a disparu. Au dos, en écriture du XIII[e] siècle : « Boni Nuncii » ; — en écriture du XVII[e] siècle : « Bref du pape Grégoire pour décharger les religieux de Bonne-Nouvelle de quelque contribution ; ne sert plus de rien. »

B. C. Copies authentiques infidèles, sur papier, faites sur l'original en 1653.

Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Turonensi, salutem et apostolicam benedictionem. Exhibita nobis, dilecti filii, prioris prioratus Sancte Marie Boni Nuntii Aurelianensis petitio continebat quod, cum venerabili fratri nostro archiepiscopo Senonensi direxerimus scripta nostra ut venerabili fratri nostro Maditensi episcopo in aliquibus monasteriis vel ecclesiis provincie Senonensis pro quinque evectionibus et sex personis provisionem congruam usque ad nostrum beneplacitum assignaret, et venerabilis frater noster Aurelianensis episcopus, cui archiepiscopus ipse mandavit ut eidem episcopo ab aliquibus ecclesiis seu monasteriis civitatis vel diocesis Aurelianensis faceret in quadam summa pecunie provideri, priori mandasset eidem quod singulis quatuor septimanis in quatuordecim solidis parisiensis monete ipsi Maditensi episcopo provideret, idem prior coram eodem Aurelianensi episcopo excipiendo proposuit quod, cum jamdictus prioratus adeo sit ere alieno et paupertate gravatus quod ipse ac monachi Domino servientes ibidem vix possint ex ipsius facultatibus sustentari, prout erat docere paratus, ad provisionem hujusmodi faciendam non debebat de jure compelli [1]; et, quia jamdictus Aurelianensis episcopus exceptionem hujusmodi admittere contra justitiam denegavit, idem prior, sentiens indebite se gravari, ad nos vocem appellationis misit. Quocirca Fraternitate tue per apostolica scripta mandamus quatinus, si est ita, revoces in statum debitum quicquid post hujusmodi appellationem inveneris temere attemptatum; alioquin, mandes eidem Aurelianensi episcopo ut dictum priorem ad solutionem ipsius pecunie juxta litterarum tenorem ad eundem archiepiscopum directarum, appellatione remota, compellat. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratia, odio vel timore subtraxerint, per censuram ecclesiasticam, appellatione cessante, compellas veritati testimonium perhibere. Datum Laterani, XVI kalendas januarii, pontificatus nostri anno tertiodecimo.

1. Les auteurs de la *Gallia christiana*, qui ont connu cet acte, s'expriment ainsi (t. VIII, col. 1515) : « Anno 1240, aere alieno ac paupertate sic gravatus erat locus, ut prior ac monachi Domino servientes ibidem vix possent ex ipsius facultatibus sustentari. »

XV.

Anagni, 8 novembre 1259.

Le pape Alexandre IV, à la demande de l'abbé et du couvent de Marmoutier, leur confirme la possession des prieurés de la Borde, de Neuville, du Verger, de Bonne-Nouvelle et autres, que le monastère possède dans les diocèses de Tours, de Bourges, d'Orléans, de Rouen, de Chartres, etc. Personne ne pourra exiger de ces établissements ni impôt ni droit de gîte.

A. Original. La « bulla » de plomb, appendue à l'acte, a disparu.

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Majoris Monasterii Turonensis, ordinis Sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, salutem et apostolicam benedictionem. Religionis vestre meretur honestas et vestre devotionis merita nos inducunt ut, vos favore benivolo prosequentes, que digne poscitis ad exauditionis gratiam admittamus. Vestris itaque supplicationibus benignum impertientes assensum, ut de Borda [1], de Novavilla et de Viridario [2] et de Bono Nuncio ac aliorum locorum prioratus ad

1. Ce petit prieuré de « La Borde-aux-Moines », ou « La Borde-au-Moine », ou simplement « La Borde » (commune de Rilly, canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), situé sur les confins du Blésois (évêché de Chartres) et de la Touraine, fut donné par Marmoutier au seigneur de Chaumont-sur-Loire en 1274-1275 (voir abbé Ch. Métais, *Cartulaire blésois de Marmoutier*, [Blois, 1891], chartes nos 29, 107, 340, 341, 342). Les textes, publiés par l'abbé Métais, sont, vérification faite, très incorrects. Sur ce prieuré de La Borde, consulter aussi l'*Inventaire des Archives départementales d'Indre-et-Loire*, par Ch. de Grandmaison (Tours 1891), série H, p. 127, article H. 381.

2. Ce prieuré du Verger doit être le même que celui qui est indiqué dans le pouillé de l'abbaye de Marmoutier dressé en 1556 (Archives du Loiret, H. fonds de Bonne-Nouvelle, papier coté DFF) sous le nom de « prioratus Sancti Eligii de Virgulto » au diocèse d'Angers. Le prieuré de Saint-Éloi du Verger était situé dans la ville d'Angers : L'ancienne chapelle sert aujourd'hui de temple protestant (Renseignement fourni par mon confrère M. Saché, archiviste de Maine-et-Loire, auquel j'adresse mes bien vifs remerciements)

monasterium vestrum pleno jure spectantes, quos in Turonensi, Bituricensi, Aurelianensi, Rothomagensi, Carnotensi et aliis civitatibus et diocesibus obtinetis, sicut tam predecessores vestri hactenus quam vos postmodum eos sine alicujus exactionis seu procurationis onere possedistis, ita possidere imposterum sine hujusmodi onere valeatis, vobis auctoritate presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Anagnie, VI idus novembris, pontificatus nostri anno quinto.

TABLE DES NOMS PROPRES

(Les chiffres romains indiquent les numéros des actes transcrits.)

A

B

F

G

H

I

J

L

W

RÉORGANISATION

DES

ARCHIVES D'ALSACE ET DE LORRAINE

RAPPORT DU DIRECTEUR SUR SA MISSION

Strasbourg, le 26 janvier 1920.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

Par un arrêté en date du 30 août 1919, pris sur votre proposition, à la suite d'un rapport de M. le directeur de l'intérieur en date du 14 août et de votre lettre du 18 (I. 5319), M. le ministre de l'instruction publique m'a mis, pour une durée de quatre mois, à votre disposition, pour réorganiser les archives d'Alsace et de Lorraine. Le 2 septembre, je commençais à m'occuper du travail qui m'était assigné et, par votre arrêté en date du 15 septembre, vous me nommiez directeur des Archives d'Alsace et de Lorraine. Arrivé au terme de ma mission, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui a été fait, et surtout de ce qu'il y a encore à faire dans les Archives d'Alsace et de Lorraine.

L'ordre chronologique est bien souvent l'ordre logique ; il l'est particulièrement dans ce pays où deux guerres ont marqué, pour les services, deux coupures importantes : j'examinerai donc successivement ce qui a été fait jusqu'en 1870, ce que les Allemands ont fait de 1870 à 1918, comment le service a été réorganisé depuis l'armistice et quel est le programme de travail dans chacun des trois départements et pour toute la région prise dans son ensemble.

I. ***Jusqu'en 1870***, les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, avaient chacun, comme les autres départements français, un archiviste. A Strasbourg, depuis 1840, Spach, un Alsacien connu par ses travaux d'histoire locale, à Colmar, Félix Blanc, ancien archiviste de Loir-et-Cher, mort au début de 1871, à Metz, un Lorrain, Sauer. Le seul qui fût pourvu du diplôme d'archiviste-paléographe, c'était Félix Blanc. Le service des Archives départementales ressortissait alors au Ministère de l'intérieur, où un bureau spécial assurait, tant bien que mal, l'unité de direction et de méthode. Depuis plusieurs années, les trois départements avaient à leur budget un crédit annuel d'impression d'inventaire : dans le Bas-Rhin, l'actif Louis Spach fit paraître, de 1863 à 1867, l'inventaire des séries anciennes (A à E) (2 volumes), en 1868, celui de la série G (1 volume), et il acheva en 1872, par un tome IV contenant la fin de la série G et la série H, l'inventaire sommaire des papiers antérieurs à la Révolution. Dans le Haut-Rhin, le travail fut commencé par Brièle, le prédécesseur de Blanc, qui fit paraître, en 1863, un premier volume contenant les séries A et D et une partie de la série E; en 1870, Blanc faisait paraître un tome II, qui renfermait l'inventaire de la série E jusqu'à la cote E 2935. La guerre arrêta le travail, qui n'a jamais été poursuivi. Dans le département de la Moselle, l'inventaire était encore à l'état de manuscrit en 1870. C'est, comme nous le verrons tout à l'heure, sous l'administration allemande que Sauer et son successeur firent paraître les volumes actuellement existants.

L'installation matérielle des archives de Strasbourg et de Metz était très médiocre; seules les archives de Colmar venaient d'être logées dans une aile de la nouvelle préfecture, aménagée pour les recevoir et qui a été suffisante jusqu'à ce jour.

II. ***Après 1870***, les Allemands ne changèrent rien aux cadres qu'ils avaient trouvés : dans chacun des trois départements, il y eut un archiviste dépendant alors du Bezirks-Praesident; à Strasbourg, Spach continua ses fonctions jusqu'à sa mort (1879); à Metz, l'archiviste Sauer termina sa carrière comme fonction-

naire allemand ; à Colmar, Blanc, qui venait de mourir, fut remplacé par un immigré, Pfannenschmid, qui connaissait bien la matière et a laissé, sur les archives en Alsace, des travaux où il y a beaucoup à prendre. Les postes de Strasbourg, Colmar et Metz furent successivement occupés, le premier, après la mort de Pfannenschmid, par Hauviller et Mentz; le second après la mort de Spach, par Wiegand et Kaiser; le troisième, après la mort de Sauer, par Wolfram, Hauviller et Ruppel.

Tous les archivistes, sauf Hauviller, furent des immigrés — (à partir de 1889 ils furent nommés par le statthalter et rétribués sur le budget d'Alsace) — choisis en raison de leur solide culture historique et qui tous, en particulier Wiegand devenu professeur à l'université de Strasbourg, et Wolfram, devenu directeur de la bibliothèque régionale, ont eu une activité scientifique. Mais cette activité ne se manifesta pas suffisamment par des travaux purement professionnels menés avec esprit de suite et suivant un plan d'ensemble.

L'esprit de suite et le plan d'ensemble, qui avaient caractérisé les travaux des archivistes avant 1870, provenaient surtout de la forte centralisation des services reliés à un organisme commun ; la constitution même du Pays d'Empire empêchait tout rattachement à la direction des Archives de Prusse à Berlin, par exemple, et l'on ne réussit jamais, à Strasbourg même, à créer un organisme qui aurait donné aux trois départements les directives nécessaires; les archivistes s'en plaignirent à maintes reprises et c'est à leur isolement qu'ils attribuèrent l'état de somnolence de leur service (Stillstand in den Inventarisierungsarbeiten).

De ce ralentissement progressif, la diminution des inventaires imprimés est un signe évident : à Strasbourg il y eut un crédit d'impression jusqu'à l'achèvement du tome IV de l'état sommaire (1872), puis on considéra la besogne comme terminée, sans se préoccuper des fonds de documents anciens qui étaient entrés aux Archives par voie d'échange avec les États allemands ou par réintégration normale. A Colmar, on laissa l'état sommaire dans l'état où on l'avait trouvé, c'est-à-dire inachevé. En revanche, à Metz, Sauer, puis Wolfram, publièrent en 1879,

1890, 1895, trois volumes consacrés aux séries anciennes (A à H).

Pour les papiers de la période révolutionnaire, on les classa médiocrement à Strasbourg, on en fit un répertoire sommaire à Colmar et à Metz; dans ce dernier dépôt, on a commencé, peu avant la guerre, la publication de leur inventaire dans une revue.

Les séries modernes (an VIII-1870) ont été à peu près reconnues, mais aucun état numérique n'en a été dressé, sauf cependant pour quelques-unes d'entre elles à Colmar et à Metz.

Quant aux versements nouveaux des préfectures ou des ministères, les Allemands n'en firent aucun répertoire et se contentèrent toujours des bordereaux de versement.

Dans leurs rapports et dans leurs livres, les Allemands ne cessèrent de vanter l'organisation française en matière d'archives; s'ils ne la modifièrent pas dans son ensemble, ils ne firent rien pour continuer les traditions de travail des archivistes français. Toutefois, pour être juste, il faut reconnaître que l'administration allemande eut le souci de l'installation matérielle des archives. A Strasbourg et à Metz, elle fit construire deux dépôts dont le premier fut, pendant de longues années, considéré comme un modèle, mais qui a maintenant été dépassé par les derniers édifices élevés en Allemagne. Pour quelques années encore, les bâtiments de Strasbourg et de Metz peuvent être considérés comme suffisants; à Strasbourg tout au moins, en raison du terrain prévu pour cela, l'agrandissement sera facile quand on le jugera nécessaire.

III. *Après l'armistice*, envoyé une première fois en mission en Alsace, alors que j'étais encore mobilisé, j'ai visité en novembre et décembre 1918 les trois dépôts départementaux. L'affaire la plus urgente était la désignation d'archivistes intérimaires pour remplacer les fonctionnaires allemands qui partaient ou allaient partir. A Strasbourg, où le titulaire Kaiser fut expulsé deux jours après l'entrée des Français, on désigna, sur les indications du Conseil national, M. Wilhelm, bibliothécaire à la bibliothèque régionale; à Colmar, où l'archiviste Mentz revint de congé, en janvier 1919, pour se faire expulser, le Commissaire de

la République désigna M. Eberhardt, secrétaire des archives, qui connaissait parfaitement le service; à Metz, où l'archiviste Ruppel était resté à son poste et ne partit que quelques mois après, on confia à M. Christiany, secrétaire des Archives depuis de longues années, le soin d'assurer l'intérim.

Dans le rapport que j'adressai à la fin de ma trop courte mission à M. le haut commissaire de la République, je demandais que l'on se préoccupât de la réorganisation des Archives. A ce moment, les tendances de centralisation à Paris dominaient; on se contenta d'un régime transitoire et pendant quelques mois les intérimaires assurèrent seuls — sauf à Strasbourg, où tout le personnel subalterne allemand était resté en fonctions — la marche du service, rendu plus pénible par les nombreuses recherches que nécessitait l'établissement des cartes d'identité.

Ma première préoccupation, en prenant, au mois de septembre, la direction des archives, devait être de remplacer partout, d'une manière définitive, le personnel allemand. A Colmar, où plusieurs candidats étaient en présence, votre choix s'est porté sur M. Waldner, ancien archiviste de la ville; M. Waldner n'est pas archiviste-paléographe, mais il vous a paru que, la loi française n'étant pas encore applicable sur ce point, il y avait lieu de donner la préférence à un candidat de la région qui réunirait les qualités de compétence nécessaires. A Metz, vous avez nommé M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste-paléographe, qui a fait ses preuves en France, comme archiviste de la Meuse, et que ses origines lorraines désignaient de préférence aux candidats locaux moins qualifiés. A Strasbourg, c'est M. Eckel qui a été nommé, un Strasbourgeois, archiviste paléographe également, archiviste du département de la Haute-Saône depuis trente ans. Ainsi les trois postes sont occupés désormais par des hommes restés ou revenus dans leur pays d'origine, en connaissant la langue, le patois et les habitudes, toutes conditions pour que les travailleurs locaux soient bien guidés dans leurs recherches et pour que la publication des inventaires et des documents ne soit pas négligée.

Le personnel des bureaux, à Strasbourg, a dû être entièrement renouvelé ; à Metz et à Colmar, les secrétaires, qui étaient

lorrain et alsacien, ont été maintenus dans leur emploi ; des expéditionnaires leur ont été ou vont leur être adjoints. Jusqu'à nouvel ordre, les postes d'auxiliaire scientifique de Strasbourg et de Metz sont restés vacants, non seulement parce qu'il serait difficile de trouver des candidats en raison de la modicité des crédits, mais surtout parce qu'il est plus urgent actuellement de faire des travaux de versement et de classement des documents modernes.

Programme de travail. – En installant les trois archivistes dans leur poste, j'ai été naturellement amené à examiner avec eux le programme de travail pour l'avenir ; voici, dans les trois dépôts pris d'abord séparément, les besognes qui apparaissent les plus urgentes :

A *Colmar*, l'inventaire sommaire des séries anciennes s'arrête à E 2935 et, s'il faut en croire un rapport de Pfannenschmid, il renfermerait beaucoup d'erreurs et aurait besoin — en particulier pour le fonds Mazarin — d'un sérieux erratum. Il reste à faire paraître E 2936 à 3335 (et l'inventaire des documents venus de Bavière depuis 1870), l'inventaire de F, celui de G et de H (rédigé par Pfannenschmid, sauf les cent cartons du fonds Munster).

Pfannenschmid a fait un inventaire très sommaire de la série L (Révolution, 1087 articles) ; l'archiviste devra en soumettre le manuscrit à la direction des archives, qui décidera s'il est possible de le livrer à l'impression dès à présent. Enfin il y aura lieu de se préoccuper de la publication de l'inventaire du fonds du Conseil Souverain d'Alsace (versé par la Cour de Colmar en 1882-1883); il a été fait par Pfannenschmid et pourrait être publié après traduction.

J'ai demandé le rétablissement d'un crédit d'impression d'inventaire, mais je ne me dissimule pas qu'il y aura des difficultés à surmonter pour l'obtenir ; le Conseil général du Haut-Rhin avait autrefois donné une très large subvention pour une publication savante qui n'avait qu'un intérêt secondaire; des réclamations se produisirent, venant en particulier de Mulhouse, et le crédit d'impression pour les archives ne fut jamais rétabli ; on

n'en obtiendra un nouveau que si l'on propose au Conseil général l'impression d'une série ayant à la fois un intérêt historique pour tout le département et un intérêt de propagande française, comme ce serait le cas pour la série des papiers de la période révolutionnaire.

L'archiviste du Haut-Rhin aura à classer les archives des notaires versées en 1876, et dont l'inventaire est incomplet, les archives des greffes de Mulhouse et d'Altkirch déposées aux archives départementales, les séries modernes R, S, U, X et Y, dont l'inventaire est insuffisant.

Les archives de Colmar ne contiennent encore, à peu près exclusivement, que les papiers antérieurs à 1870; le bâtiment est comble et quelques dossiers versés par les régistratures ont dû être logés dans le grenier d'une annexe de la préfecture; d'autre part, les régistratures sont pleines et le moment est venu où elles ont besoin de place. La question d'un bâtiment nouveau va se poser d'une manière urgente dans le Haut-Rhin. Après examen des locaux, j'ai reconnu qu'il était impossible de prévoir un agrandissement des bâtiments actuels; la seule solution, la moins coûteuse en tout cas, serait d'installer les archives dans les bâtiments de la préfecture de Colmar, quand celle-ci viendra à être supprimée; c'est cette solution que j'ai demandé au préfet de bien vouloir examiner.

Les archives communales sont en voie de classement suivant un plan détaillé dressé autrefois par Pfannenschmid : soixante communes sur six cents ont déjà envoyé leur inventaire manuscrit aux archives. J'ai demandé à l'archiviste départemental de commencer ses inspections par les communes qui étaient de part et d'autre de la ligne de feu; celles qui avaient envoyé leurs archives en lieu sûr à Colmar sont déjà rentrées en possession de leurs papiers; il faudra se préoccuper de savoir ce qui a été fait pour les communes qui étaient dans la zone occupée par les troupes françaises. Quelques caisses de documents anciens avaient été envoyées à Munich en raison des bombardements par avions; elles ont été réintégrées au mois d'octobre; les dossiers d'administration courante que les Allemands avaient transportés dans la Forêt Noire, où ils avaient constitué une

sorte de régistrature annexe, vont être renvoyés sous peu à Colmar.

A *Metz* l'état sommaire des séries anciennes est imprimé, mais il reste à dresser l'inventaire et ultérieurement à publier l'analyse des documents des séries F et H entrés aux archives après 1870, et des 3000 liasses et registres d'actes de notaires non encore reconnus. La série L est classée, inventoriée, et l'état sommaire des districts de Briey et Longwy a déjà paru dans les « Annales révolutionnaires » ; l'œuvre est à continuer. Les séries M, P, Q, S (en partie), T sont inventoriées; M. d'Arbois de Jubainville se propose de publier l'inventaire de la série Q dès qu'il aura les crédits nécessaires. Il reste à inventorier les séries modernes K, O, P, R, S (en partie), U à Z.

On a commencé le versement des papiers des régistratures allemandes ; d'autre part, tous les papiers provenant de l'administration, par les Allemands, des arrondissements de Longwy et Briey ont été réunis au dépôt départemental.

Lors du bombardement de Metz en octobre 1918, les séries anciennes et les papiers révolutionnaires ont été transportés à Leipzig ; le commissariat général négocie actuellement le retour de ces documents.

A *Strasbourg* la tâche de l'archiviste du Bas-Rhin sera lourde : il devra d'abord procéder à un refoulement général de toutes les séries, ce qui lui permettra de gagner de la place pour les versements qui vont être nombreux et abondants ; il aura ensuite à réorganiser, compléter et trier la série L (papiers révolutionnaires), totalement négligée par l'administration allemande, et à en préparer le répertoire numérique ; il devra faire l'inventaire des fonds anciens entrés aux archives depuis 1870 (en particulier le fonds des minutes notariales) ; il devra classer les documents modernes de l'administration française (an VIII à 1870, séries K à Z), actuellement triés par séries, mais non encore classés dans le détail et qui n'ont reçu aucune cote.

A l'époque où Louis Spach entreprenait le classement sommaire des papiers postérieurs à 1790, il régnait, à l'égard des archives modernes, un dédain qui aujourd'hui nous étonne ; en 1844, tout en reconnaissant que dans ces documents « il y aurait cer-

tainement à glaner au point de vue historique » (!), Spach souhaitait la disparition des pièces qu'il considérait comme inutiles (lettres particulières, dénonciations, etc) : « Je ne vois pas pourquoi, écrivait-il, on perpétuerait le souvenir de malheureuses discordes, surtout lorsque ce souvenir pourrait faire peser sur des familles honorables la réprobation qui s'attache à des actes commis par leurs grands-pères. » « La plupart des titres modernes, écrivait-il encore en 1845, se rapportent à des intérêts qui ne sont pas du domaine de l'histoire » ; mais il reconnaissait cependant que « dans ces cartons il y avait des pièces disséminées qui ont déjà ou qui acquerront de jour en jour une valeur politique plus grande » ; c'est à cette conception surannée que nous devons les dossiers factices consacrés aux « événements historiques » constitués autrefois par Spach et qui sont la négation même de la méthode historique.

J'ai commencé à faire réunir dans une salle unique les recueils de documents imprimés (décrets, rapports, délibérations d'assemblées) qui permettront aux travailleurs d'histoire moderne d'avoir sous la main les instruments de recherche indispensables.

Dans les trois dépôts départementaux, une tâche commune s'impose aux archivistes, après le recolement prescrit par les règlements ; c'est la préparation d'un *Etat général par fonds* de leurs archives destiné à compléter celui que la Direction des archives a fait paraître en 1903. Quand cet état aura été publié, nous aurons une notion générale sommaire des archives civiles, des archives ecclésiastiques et des fonds révolutionnaires de l'Alsace-Lorraine.

Une autre tâche commune s'impose à Colmar, à Strasbourg et à Metz, c'est la constitution du fonds de l'administration allemande, formé par le versement des papiers des régistratures de 1871 à 1918.

A Strasbourg, les versements ont commencé en 1885 et, jusqu'en 1917, soixante-sept versements ont été opérés ; une partie de ces versements a été intégrée à tort dans les séries françaises, une autre partie est constituée à part. Dans une réunion que nous aurons à Strasbourg, les trois archivistes examineront

avec moi les principes de classement de ce fonds ; dès à présent il me paraît, en raison de l'excellent état dans lequel se présentent les dossiers déjà classés dans les régistratures, qu'il y aura grand avantage à maintenir le classement allemand et à rapprocher simplement par séries les dossiers au fur et à mesure de leur versement. Le *fonds allemand* constituera un tout et à ce fonds on ne saurait appliquer les principes de classement français : d'une part, les séries allemandes énumérées dans les Geschaeftsanweisungen des préfectures sont plus abondantes que les séries françaises ; d'autre part, le système allemand de la double régistrature (laufende et reponierte, c'est-à-dire documents du service courant et dossiers clos) permet d'éviter ce qui se produit trop souvent dans les départements français, le versement prématuré de liasses de dossiers non classés. Il serait à souhaiter que le système des régistratures fût continué là où il existe et créé dans les nouveaux services où il est inconnu. Ce système permet de faire des archives véritablement le dépôt des dossiers historiques et non un panier à papiers de la préfecture. De toute manière, les archivistes devront exiger le maintien absolu de la tradition du versement avec bordereau très détaillé, comme il était fait sous l'administration allemande.

Enfin, les archivistes auront à reprendre l'inspection des archives communales négligée pendant la guerre et à entreprendre le versement des archives des sous-préfectures dans les dépôts départementaux.

Mais dans les départements de nouveau réunis à la France les archivistes ne doivent pas être simplement des classeurs de documents et des éditeurs de répertoires ; ils ont encore une autre tâche à remplir, à la fois immédiatement utile et très haute : celle de faire renaître, d'accord avec les professeurs de l'Université, la vie historique dans ce pays, d'y réveiller les sociétés d'histoire locale actuellement assoupies, d'y stimuler la curiosité pour tout ce qui touche à l'Alsace française d'avant 1870, en un mot de renouer la tradition et, par dessus le demi-siècle de domination allemande, de faire connaître aux Alsaciens, qui l'ignorent, l'histoire vraie de leur propre pays.

Quand Pfannenschmid s'installa à Colmar, il y vint avec des idées de propagande et déclara que l'Allemagne attendait une nouvelle histoire de l'Alsace, écrite à la fois du point de vue critique et du point de vue « Deutsch national ». Il fallait, disait-il, réveiller le « sens allemand » dans ce pays et il assurait qu'une histoire scientifique de l'administration française de l'Alsace de 1648 à 1870 provoquerait le plus grand étonnement dans toute l'Europe (*sic*). Cette histoire, ni Pfannenschmid ni aucun de ses collègues ne l'écrivirent, on devine pourquoi. Mais la préoccupation de propagande des Allemands, nous avons le droit, nous avons même le devoir de la faire nôtre, et il appartient aux archivistes français de démontrer pourquoi l'Alsace a été attachée à la France.

A ce propos il est piquant de noter que, pendant la dernière guerre, M. de Romberg, à Berne, reçut un jour d'un anonyme une lettre où on lui demandait s'il ne serait pas possible de mettre fin, une fois pour toutes, à cette tenace légende de l'Alsace soudée à la France par la Révolution. Or, dans le même temps, le Ministre de l'intérieur, à Berlin, et ceux que le chancelier avait consultés sur le statut futur de l'Alsace, reconnaissaient que la Révolution avait définitivement marqué l'union de l'Alsace et de la France et que l'Alsace était démocratique et républicaine.

A l'une des séances de la Conférence d'Alsace-Lorraine, M. Albert Thomas faisait observer que l'on n'insisterait jamais assez sur la continuité de l'adhésion de l'Alsace à la France ; au cours de ses travaux de recherche, il avait constaté combien tous les mouvements démocratiques en France avaient trouvé leur répercussion en Alsace, ce qui impliquait ce fait que l'Alsace avait complètement adhéré à la France avant 1870.

Les archivistes failliraient donc à leur tâche s'ils se limitaient aux pures recherches d'érudition et s'ils ne se donnaient pas comme but de travailler, avec les professeurs de l'Université et les sociétés d'histoire locale, à réveiller en Alsace l'esprit de la Fédération de Strasbourg de 1790.

Le fonds régional (*Landesarchiv*).

L'Alsace-Lorraine, il ne faut jamais l'oublier, a formé un petit État de 1871 à 1918; cet État a eu ses archives et ces archives devront être un jour centralisées en un même endroit. Au dessus des trois dépôts départementaux, il y a donc à constituer le fonds des *Archives régionales d'Alsace-Lorraine*, le *Landesarchiv*, que les Allemands se préoccupaient d'organiser depuis plusieurs années, Quels seront les éléments de ce fonds régional? Ce seront les archives même des différents organismes du Reichsland, au fur et à mesure de leur transformation : jusqu'en septembre 1871, les papiers du « Gouvernement général d'Alsace-Lorraine », de 1871 à 1879, ceux de l' « Oberpraesidium », de 1879 à 1918, ceux du « Statthalter », ceux du Ministère avec ses différentes subdivisions, ceux de l' « Oberschulrat » ; de 1874 à 1911, les papiers du « Landesauschuss » et de 1911 à 1918, ceux du « Landtag ». Tels sont les principaux fonds qui devront un jour être réunis en un tout, à Strasbourg.

L'un des objets de la mission que vous m'avez confiée était d'amorcer en quelque sorte cette réunion des archives centrales dans le seul bâtiment qui puisse les contenir, c'est-à-dire dans le dépôt des archives départementales qui devient ainsi, en même temps, dépôt régional. Avant la guerre, quelques versements avaient été faits : en 1898, en 1902, l'Oberschulrat, en 1900, 1903 et 1916, le Ministère (section des Finances), en 1905, le Ministère encore (section de l'Intérieur) avaient fait déposer rue de la Forêt-Noire des liasses de dossiers. Mon devoir était de demander aux chefs des différents services de prescrire à leur régistrature le versement de tous les papiers devenus inutiles; dès à présent, la direction de l'Intérieur, celles des Cultes, de la Justice, des Finances, de l'Agriculture et de l'Enseignement nous ont envoyé, depuis la fin du mois de septembre, des papiers politiques et administratifs importants; le Commissariat général nous a donné le fonds des papiers du Statthalter et, dans quelques jours, nous allons recevoir les dossiers du Lan-

desausschuss et du Landtag [1]. Au total, en y comprenant les versements de la Préfecture, 19 versements ont été effectués du 1er septembre au 31 janvier (il y en a eu 67 de 1870 à 1918). La direction de l'Intérieur et celle des Cultes vont continuer leurs envois ; mais il est à prévoir que le fonds de la Justice (en majeure partie transporté à Colmar), celui des Finances, ceux de l'Agriculture et des Travaux publics, ne pourront, pour des raisons administratives, être versés que dans quelques années.

La constitution du fonds provincial est donc sérieusement amorcée. Les documents de l'administration centrale formeront un tout nettement séparé. Il y faudra logiquement ajouter le fonds de l'administration militaire de l'Alsace occupée (1914-1918), actuellement en dépôt aux archives de Colmar, le fonds du bureau d'Alsace-Lorraine (à Paris, pendant la guerre), celui de la Conférence d'Alsace-Lorraine et enfin les papiers du Commissariat général et de ses services quand le régime actuel aura cessé d'exister. On aura ainsi, réunis et groupés, les papiers de l'administration d'Alsace-Lorraine en tant qu'elle formait une *région* et jusqu'au moment où les trois départements auront repris rang dans l'ensemble des départements français.

Les archivistes allemands avaient naturellement examiné la question de ce fonds régional auquel ils auraient voulu ajouter tous les documents anciens de l'Alsace proprement dite ; à plusieurs reprises, dans leurs rapports ils ont demandé la création d'un Vorstand des Landes-und Elsaessischen Gesamtarchivs, rapporteur au Ministère pour les affaires d'archives ; mais — conflits et compétitions de personnes — leurs projets n'aboutirent pas et l'on s'en tint à l'organisation ancienne, l'archiviste de la Basse-Alsace devenant, du fait des documents qui lui étaient confiés, en même temps archiviste régional. Aujourd'hui encore, quand ma mission aura pris fin et qu'il n'y aura plus de direction des Archives, ce régime sera continué. Cependant, vous

1. Il faut prévoir un jour le versement des papiers de la Direction de la police à Strasbourg et peut-être aussi celui des dossiers de la Direction de la police de Mulhouse.

avez estimé, en raison de la connaissance des personnes que j'ai pu acquérir au cours de ma mission, que je devrai, par des inspections, surveiller la formation du dépôt régional. L'importance du fonds de l'administration allemande est considérable : il n'est pas nécessaire de démontrer qu'au point de vue des rapports avec la France, comme au point de vue de la vie politique, religieuse, économique d'un État devenu allemand pendant un demi-siècle, les papiers du Reichsland doivent, *a priori*, avoir un intérêt de premier ordre. Dès le mois de septembre, j'ai attiré votre attention sur des documents politiques laissés par les Allemands et qui permettaient de connaître leur sentiment vrai sur l'Alsace et les projets qu'ils avaient formés pour son avenir constitutionnel et économique; sur ma proposition, vous avez créé une Commission chargée d'examiner ces papiers : cette Commission a décidé de préparer la publication de « Recueils de documents pour servir à l'histoire de la domination allemande en Alsace », et, dans quelques mois, un premier volume, consacré à l'Alsace pendant la guerre, va paraître, dont on peut attendre le meilleur effet de propagande tant dans notre pays que chez nos alliés, chez les neutres et peut-être aussi chez les Allemands eux-mêmes. Il ne sera sans doute pas indifférent de faire la preuve, documents en main, que l'Alsace était, pour les gouvernants allemands, une véritable tunique de Nessus.

D'autres volumes suivront, car les sujets ne manquent pas.

Vous avez bien voulu décider que je resterai chargé de continuer à m'occuper de cette publication et que je serai maintenu dans la commission que vous avez créée; permettez-moi de vous en exprimer mes sincères remerciements.

D'une manière générale, qu'il s'agisse de la période ancienne ou de la période moderne et contemporaine, le plan de travail est très vaste et les matériaux ne manquent pas : archives nationales pour la période antérieure à 1870, archives départementales, archives régionales pour la période allemande, papiers des Affaires étrangères, — dont il faudra obtenir la communication officielle pour l'étude de certains documents allemands, — archives des départements rhénans, — si riches pour la période

révolutionnaire et napoléonienne, et où l'on retrouvera les problèmes qui se posaient en Alsace, — voilà de quoi tenter les historiens. Or, s'occuper d'histoire d'Alsace, ce n'est pas simplement, est-il nécessaire de le dire, faire de l' « histoire locale » : l'Alsace a été à toute époque mêlée aux mouvements d'idées venus de France et d'Allemagne; publier et mettre en œuvre les documents de son passé, lointain ou proche, c'est étudier l'histoire des rapports des deux grands pays dont elle était comme le trait d'union [1].

CHARLES SCHMIDT.

1. Ce rapport, dont l'essentiel a paru, récemment, dans le recueil des rapports des chefs de service intitulé *Les débuts de l'administration française en Alsace* (Paris, 1921), est de janvier 1920. Depuis cette date, plusieurs versements nouveaux ont été effectués à Strasbourg et à Metz, des principes de classement des fonds allemands ont été adoptés, des répertoires numériques ont paru (à Metz en particulier).

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Autriche. — On doit à M. Eug. Hubert une importante publication, tirée des Archives de Vienne, et devant servir à l'histoire diplomatique de l'époque révolutionnaire : *Le comte de Mercy-Argenteau et Blumendorf; Dépêches inédites*, 5 janvier-23 septembre 1792 (Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1919; in-4 de 219 p.).

Belgique. — Un inventaire sommaire des archives du château de Belœil a été imprimé par F. Leuridant dans les *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, IV, 1919; in-8 de xi-154 p.

Canada. — M. P.-G. Roy, archiviste de Québec, a fait paraître l'*Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, conservées aux Archives judiciaires de Québec* (Beauceville, 1918, 2 vol. in-8 de iv-306 et 583 p.); — et M. E.-Z. Massicotte a commencé dans les *Transactions of the Royal Society of Canada* (3rd ser., XI, pp. 147-174), un répertoire des arrêts, édits, ordonnances, mandements et règlements conservés dans les archives du palais de justice de Montréal. Cette première partie comprend les années 1653 à 1700.

France. — Depuis le 11 mai 1921, les archivistes départementaux sont nationalisés; nommés par le ministre de l'instruction publique, ils dépendent désormais de la Direction des Archives et non plus des préfets. La plupart des titulaires, répartis en dix classes, débutant à 7000 francs et augmentant jusqu'au maximum de 16000, ne peuvent être que satisfaits de cette mesure. La situation des archivistes départementaux avait été jusqu'ici, en effet, anormale et ingrate, et depuis longtemps ils protestaient contre la prolongation de cette situation. Le dernier en date, M. F. Claudon, dans une brochure[1] où règne une certaine indépendance d'esprit, n'a pas craint, en reprenant la question de haut, de plaider avec chaleur et amertume à la fois la cause de ses collègues; son intervention n'aura pas été inutile.

— A paru, comme les précédents volumes, d'après les documents conservés aux archives du Ministère des affaires étrangères, le tome XI de : *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*, comprenant la période du 11 juillet au 6 août 1866 (Paris, 1920; in-8 de 439 p.).

1. *Archives et archivistes départementaux en 1920* (Moulins, impr. Crépin-Leblond, 1920; in-8 de 43 p.).

— Dans : *Le grand Condé et le duc d'Enghien; Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV* (Paris, 1920 ; in-8 de xxxii-375 p.), M. Emile Magne a utilisé les originaux autographes des archives de Chantilly.

Ain. — Ont été classés les papiers des districts de Gex et de Belley. Le répertoire numérique de la série M a été entrepris sur un plan qui s'écarte de celui qu'a préconisé l'administration.

Algérie. — La « Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830 » s'est enrichie du tome II de la *Correspondance du duc de Rovigo, commandant en chef du corps d'occupation d'Afrique*, publ. par Ch. Esquer (Alger, 1920 ; in-8 de 584 p.) ; cette correspondance s'étend du 1er août 1832 au 21 mars 1833.

Alpes (Hautes-). — Les archives de la commune de Ribiers ont été déposées aux archives départementales, qui, d'autre part, se sont enrichies d'archives notariales des études Escalle (de Briançon), Corréard (de Tallard), Vollaire (de La Saulce), Daurelle (de Saint-Martin-de-Queyrières, avec d'autres études et des archives communales de la Vallouise), Jouffrey (de Saint-Chaffrey) ; quelques-uns de ces fonds remontent au xvie siècle. De l'étude Escalle sont venus également onze registres de délibérations de Villar-Saint-Pancrace (1722-1741) et un compte consulaire de 1787. — La belle collection des ouvrages locaux léguée par G. Guillemin s'est encore enrichie de quelques unités.

Ardennes. — A signaler les dons aux archives départementales de pièces du xviiie siècle provenant de la maîtrise des eaux et forêts de Metz, du terrier de Servion-lès-Rouvroy (1528), d'une liasse de procès criminels de l'ancien bailliage de Sedan (1573-1749) et d'un fragment de cartulaire (ff. 34-43) de l'abbaye de Bucilly (copie du xviie siècle).

Calvados. — Parmi les dons au dépôt départemental, notons la correspondance de Boudard, receveur des décimes à Lisieux, et celle de Lebas de Préaux, receveur des tailles dans la même ville (fin xviiie s.) ; les papiers d'Isabel Desparcs, avocat à Pont-l'Évêque, et ceux de Constantin Le Bourguignon Duperré-Delisle (concernant le bailliage et siège présidial de Caen) ; les notes et mémoires de l'abbé L.-J.-Ph. Hébert du Val-Hébert ; les envois toujours précieux de M. Henry Le Court : titres relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive (depuis le xiie s.), au prieuré de Sainte-Barbe en Auge (idem), à l'hôpital des Mathurins de Lisieux (xiiie s.), à la région de Pont-l'Évêque (xvie-xixe s.), correspondance de M. de Brébisson, registres du tabellionage de Tournebu (1607-1608), etc. ; et les collections formées par Julien et Émile Travers, d'une part, par l'érudit lexovien H. de Formeville d'autre part. — A signaler quelques réintégrations du greffe du tribunal civil de Caen et des maisons d'arrêts du département. — L'impression du répertoire des archives municipales de Honfleur est commencée.

Charente. — Dans le *Bulletin de la Société arch. et hist. de la Charente*, 8e série, VI (1916), pp. 1-17, M. E. Biais a publié un inventaire des titres qui se trouvaient en 1820 au château de Saveilles.

Cher. — La comtesse de Galard a offert aux archives départementales le riche chartrier du château de Sancerre (titres du comté de Sancerre; belle série de comptes depuis 1325) ; M. Jacquemet un lot de documents relatifs à des biens sis à Aubigny, Sancergues et Graçay. Le rapport de M. Gandilhon, archiviste, pour l'année 1920, donne le détail de ces deux collections, ainsi que de tous les autres documents offerts depuis quinze ans.

Doubs. — On a reçu de M. de Velna, maire d'Arcier, les archives de cette seigneurie (xve-xixe s.), dont l'inventaire a été imprimé dans le rapport de l'archiviste pour 1918 (pp. 446-470), et de M. de Vrégille les papiers de la famille Caubet de Montussaint (depuis 1592).

Drome. — A signaler : versement de 143 registres de formalité du bureau de l'enregistrement de Saint-Vallier, dépôt des archives hospitalières de Grignan (xviie-xixe s,), don d'un livre de raison (1663) par le marquis de Carmejane-Vesc, réintégration de documents du xviiie siècle sur la police de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Divers documents anciens, non signalés dans les inventaires imprimés, ont été retrouvés dans les communes de Cléon d'Andran, La Courcoude, La Loupie, La Touche, Marsanne, Malataverne, Montélimar, Montségur, Rochegude, Saint-Gervais, Sauzet et Saint-Paul-Trois-Châteaux. On a constaté l'existence de belles archives révolutionnaires à Marsanne, à Montélimar et à Tulette.

Garonne (Haute-). — Versements opérés : 1600 registres d'enregistrement des années 1790 à 1813 ; archives du conseil de guerre de Toulouse (an III à 1830), importantes pour l'insurrection royaliste de l'an VII, et archives du conseil de guerre de l'armée de Catalogne (1823-1825). Dons reçus : plusieurs registres terriers et documents sur l'administration du diocèse de Rieux depuis le milieu du xviie siècle à 1792. — Archives communales signalées comme contenant des documents anciens : Avignonet, Beaumont-sur-Lèze, Calmont, Cintegabelle, Gaillac, Toulza, Gardouch, Gibel, Le Vernet, Montesquieu-de-Lauraguais, Saint-André, Villenouvelle.

— A citer une note de M. F. Galabert, dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nouv. série, n° 43 (1914, pp. 195-201), sur l'Inventaire des archives municipales de Toulouse dressé en 1560 ; un fragment, après trois siècles d'absence, vient d'être restitué par un particulier.

Gironde. — Avant la Révolution, la corporation des notaires bordelais conservait ses archives et en imprima même un répertoire en 1762. La loi du 6 octobre 1791 ayant supprimé la corporation, les archives

devenues propriété nationale furent saisies en pluviôse an V. Les archives départementales reçurent bientôt (ventôse an VIII) l'autorisation (confirmée par quatre décisions du tribunal, 1828-1831) de garder les anciennes minutes notariales bordelaises. Un jugement du 9 avril 1919 a repris et confirmé cette jurisprudence.

Ille-et-Vilaine. — L'archiviste départemental a acquis des documents sur diverses seigneuries et sur l'amirauté de Saint-Malo, des aveux et rôles de fouages anciens, un inventaire des archives de l'officialité de Saint-Malo, quelques minutes de notaires ; il a reçu les papiers du château de Sixt (1544-1844), légué à la commune de ce nom ; et une importante collection de titres originaux et de copies provenant de l'historien A. de La Borderie (entre autres, archives de la baronnie de Quintin, actes et comptes de la baronnie de Vitré, pièces comptables provenant de la Chambre des comptes de Bretagne, la correspondance du marquis de La Coste, lieutenant général en Bretagne, 1666-1685). On pourra voir désormais aux archives départementales le manuscrit original, magnifiquement relié, des coutumes de Bretagne (texte officiel de 1580), précédemment conservé à la Cour d'appel. M. de Cazotte a transmis les titres et papiers (dep. le xive siècle) de la famille de La Landelle, originaire de la région de Redon (nombreux autographes de marins du xviiie s.).

Loir-et-Cher. — On classe et on inventorie le fonds de Saint-Lomer de Blois, en s'aidant d'anciens inventaires des xviie-xviiie siècles.

Loire. — Acquisition de la correspondance de M. de Nonneville, préfet de la Loire de 1815 à 1818.

Loire-Inférieure. — On a poursuivi pendant la guerre l'inventaire monumental des registres de l'administration centrale du département pendant la Révolution (plus de 80000 fiches).

Loiret. — Parmi les dons faits aux archives du département, mentionnons trois liasses de titres concernant Boucher de Mézières, trésorier de France au bureau des finances d'Orléans (1577-an IV) ; parmi les achats, une collection de plans relatifs à la cathédrale d'Orléans (xixe siècle). La ville d'Orléans a remis en dépôt aux archives départementales tous ses titres anciens, à l'exception des registres paroissiaux.

Maine-et-Loire. — Les papiers révolutionnaires sont en classement. Ont éte acquis les papiers de P. de Farcy sur l'abbaye du Perray à Angers ; a été donné un terrier (xviiie s.) de la seigneurie de La Varanne à Saint-Germain-des-Prés.

Mayenne. — En cours de classement : les minutes notariales versées en 1899, ainsi que le fonds Chantelou (depuis le xve siècle), précieux pour l'histoire topographique de Laval.

Morbihan. — Le notaire Guibert, de Vannes, a versé ses minutes. Le dépôt s'est enrichi de lettres de Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados et conventionnel.

Nièvre. — La direction des Postes a transmis les originaux des dépêches officielles antérieures à 1845.

Nord. — Les archives départementales ont récupéré un lot de documents du xv[e] siècle provenant de la Chambre des comptes de Lille et envoyés à l'arsenal de Metz pour la fabrication des gargousses. Elles ont reçu des documents concernant les opérations de l'armée du Nord pendant la guerre de 1870, une partie du fonds du conseil de guerre (Révolution et Empire), les papiers d'Émile Gachet, archiviste à Bruxelles († 1857), un résumé analytique des délibérations de la Société populaire de Lille sous la Révolution. — Le rapport de 1920 donne d'utiles détails sur l'organisation du classement de la série E, qui est achevé (20216 articles) et pour lequel ont été établies des concordances.

Saone (Haute-). — La *Revue de l'histoire de Versailles* a publié en 1917-1918 (pp. 5-30 et 93-184), sous la signature du général de Piépape, une série de lettres adressées par M[me] de Pompadour au duc de Choiseul; elles proviennent des archives du château de Ray-sur-Saône, classées par feu le marquis de Marmier et riches en titres relatifs aux familles de Choiseul, de Moustier, de Bauffremont, de Ligniville, de Bassompierre, du Châtelet, de La Baume-Montrevel, de Stainville.

Savoie. — Des chartes appartenant aux archives du château de Viry (xv[e] s.) ont été imprimées dans *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Documents*, t. VIII (1918).

— L'archiviste départemental déplore l'encombrement, l'insécurité et l'installation défectueuse de son dépôt. Si les réintégrations de ce fait sont impossibles, il a du moins reçu le don important du fonds Claudius Bouvier, intéressant pour les familles et les propriétés, notamment le fief de Saint-Cassin, près de Chambéry (dep. le xv[e] siècle), et plusieurs dépôts (archives de la Société savoisienne d'histoire, avec des parchemins remontant à 1265; délibérations des municipalités d'Avressieux, de La Balme et de Rochefort pour 1792-1795); il a, d'autre part, acquis un rouleau de comptes rendus par le châtelain de Seyssel (1353-1357), deux livres de raison, un dénombrement féodal de Montmayeur (xv[e] s.), des titres relatifs aux prieurés de la Motte-Montfort, de Lémenc et de Saint-Beron, aux Dominicains de Chambéry et à la Chartreuse de Pierre-Châtel.

Savoie (Haute-). — A signaler le don de cartes et plans, d'actes notariés (xviii[e]-xix[e] s.), de quatre registres de correspondance du procureur impérial à Bonneville (1807-1814) et un de la correspondance adressée au receveur des domaines d'Évian en l'an II; l'achat d'auto-

graphes (saint François de Sales, Berthollet, etc.). Le fonds de la guerre s'est enrichi d'affiches, tracts, et brochures diverses. — Un dépôt municipal important est signalé à Thônes.

SOMME. — Il appert des renseignements reçus que, dans ce département, 168 communes ont conservé tout ou partie de leurs archives, et que 116, par suite de la guerre et de l'occupation, ont tout perdu.

TARN. — M. B. Crozes s'est dessaisi en faveur du dépôt départemental des papiers de la famille d'Adhémar de Lautanhac et de ses alliances, d'un recueil de lettres adressées aux consuls d'Albi, de 1573 à 1625, d'un registre du notaire de Saint-Julien au diocèse de Toulouse pour les années 1544-1545. Ont été acquis les débris des archives de la justice seigneuriale de Massuguiès (1776-1785), des papiers relatifs au chapitre cathédral de Castres, et des registres de notaires de Castelnau-de-Brassac, d'Esperausses et de Nages (XVIe-XVIIe s.). — L'archiviste signale le fâcheux chaos qui règne dans les archives communales de Rabastens.

TARN-ET-GARONNE. — Dons : papiers de famille du château d'Espanel, quelques documents sur Montpezat, deux registres notariaux de Moissaguel (1492-1514). Réintégration : nombreux cahiers de registres paroissiaux de Montauban, qui étaient en double au greffe. Dépôts : des notaires de Ferré à Montauban (62 articles) et Bastide à Nègrepelisse (400 art. remontant au XVe siècle). — On va enfin se préoccuper de la réorganisation des archives communales de Montauban, qui sont demeurées à peu près fermées aux travailleurs pendant près de cinquante ans; il est vraiment temps que ce scandale cesse. Elles viennent d'être déposées à la préfecture.

YONNE. — Le dépôt départemental s'est enrichi des archives de l'ancienne fabrique et de l'ancien collège de Noyers, auxquelles se trouvent joints les délibérations, comptes, rôles de tailles, arrêtés de police, procès, etc. (en dépôt); et de l'importante collection de chartes et manuscrits formée à Vausse, sur l'histoire de Bourgogne, par l'historien Ernest Petit.

Grande-Gretagne. — A qui voudra se servir d'un guide pour se retrouver dans l'importante collection des *Reports* anglais, où tant d'archives publiques et privées sont répertoriées ou signalées, recommandons l'excellent petit travail, indispensable à tous les érudits, de R.-A. Roberts : *The Reports of the Historical manuscripts Commission* (London, 1920; in-8 de 91 p.).

— Sir Frederick G. Kenyon, directeur du British Museum, a adressé récemment par la voie des journaux un appel aux propriétaires d'archives privées de Grande-Bretagne, qui sont nombreux, les priant de songer à remettre leurs papiers, chartes, correspondances, etc., à un

dépôt public, en vue d'une conservation plus sûre et indéfinie, et aussi d'une meilleure utilisation pour l'histoire.

— Dom L. Guilloreau publie dans la *Revue Mabillon*, n° 41 (janvier 1921), pp. 1-29, les analyses des « Norman Rolls » du roi d'Angleterre Henri V (au Record Office) relatifs aux établissements religieux de Normandie.

Italie. — Les archives d'État de Parme ont fourni les matériaux de la publication de E. Porcelli, *Le nozze di Isabella di Borbone con l'arciduca Giuseppe d'Austria* (1760), *dal carteggio borbonico* (Palerme, 1919; in-8 de 86 p.).

— Les tomes III et IV des comptes rendus des *Assemblee della Repu-blica cisalpina* (Bologna, 1919, in-8 de 919 et 924 p.) ont paru par les soins de C. Montalcini et A. Alberti.

— Par suite de la cession des biens de la Couronne d'Italie à l'État, les archives d'État de Naples, déjà si riches, viennent de recevoir le précieux dépôt d'archives de la maison royale de Bourbon, des années 1731 à 1860, précédemment conservé dans les palais royaux de Naples et de Caserte ; c'est là une source capitale à laquelle sauront puiser les historiens.

Suisse (archives économiques). — Du rapport du *Wirtschafts-Archiv* de Bâle pour l'année 1920 (c'est le 11°), j'extrais les renseignements suivants : les Archives économiques sont désormais dirigées par M. F. Mangold, professeur de statistique administrative et économique à l'Université. En 1920, 1170 travailleurs ont fait des recherches aux Archives économiques (66 en 1911, 573 en 1917, 977 en 1919). Les dons continuent à enrichir les collections : la Bibliothèque nationale suisse, la Chambre de commerce de Bâle, les services du ravitaillement populaire pendant la guerre ont envoyé des documents. Parmi les visiteurs étrangers, le rapport note le professeur d'économie politique de l'Université de Tokio, M. Kimpei Matsuoka, directeur des *Archives économiques japonaises*, ce qui prouve que le Japon a imité l'Allemagne et la Suisse. Qu'attendent donc nos chambres de commerce pour créer des Archives économiques ? C. S.

Tchéco-Slovaquie. — Du *Zpravy zemského Archivu wazek V* (v Praze, Kralovstvi Tcheského, 1918), nous citerons un article signé V. Klecanda, sur la reconstitution des pièces d'archives après l'incendie de 1541 (pp. 191-270), suivi d'un mémoire de J.-B. Novák, directeur de la publication : « Ce que doit être l'activité des archivistes » (pp. 271-312), avec un compte rendu des travaux accomplis aux archives nationales de Bohême pendant les années 1916-1917 (pp. 313-342).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

L'histoire littéraire du moyen-âge aura grand profit à tirer des recherches de Paul Lehmann, parues dans l'*Historisches Jahrbuch*, XL (1920), pp. 44-105, sur l'histoire des bibliothèques et des manuscrits du moyen-âge. Elles ont trait aux anciens catalogues (imprimés de 1575 à 1650) de bibliothèques renfermant des manuscrits, puis à un catalogue aujourd'hui perdu, mais en partie reconstitué par M. Lehmann, d'un catalogue d'auteurs du moyen-âge, œuvre de deux dominicains gantois (morts en 1525 et 1557), contenant l'indication des bibliothèques où se trouvaient les ouvrages de ces auteurs.

Allemagne. — C'est d'un manuscrit d'Anhalt que P. Rudnitzki a tiré sa publication : *Der Turnierroman « Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Zalaing »* (München, 1915 ; in-8 de v-39-26 p. et 21 pl.

— Un petit guide bâlois pour pèlerins de Terre-Sainte, composé vers 1450 et conservé à la bibliothèque de l'Université de Würzburg, a été publié par A. Bernouilli dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXXVIII (1920), pp. 79-86.

Autriche. — Le P. Stracke s'était mis à la recherche des manuscrits et incunables néerlandais conservés en Autriche et en Hongrie. Le résultat de son exploration a paru, au début de la guerre, dans les *Verslagen en mededeelingen der kon. Vlaamsche Academie*, 1914, pp. 750-788.

Belgique. — Le 25 août 1914, les Allemands incendiaient la fameuse bibliothèque de Louvain. Le 28 juillet 1921, M. Murray Butler, en qualité de président de l'Université de Columbia (New York) et de la dotation Carnegie, a posé solennellement la première pierre des nouveaux bâtiments de la bibliothèque, qui seront construits dans le style flamand du XVIIe siècle, sur les plans de l'architecte américain Whitney Warren approuvés par le gouvernement belge [1].

1. Voir aussi : *La bibliothèque de l'Université de Louvain* (1636-1914), par Ed. de Moreau, S. J. (Louvain, 1918 ; in-8 de IV-114 p. et pl.) ; — et *La bibliothèque de Louvain ; Séance commémorative du quatrième anniversaire de l'incendie ; Discours* (Paris, Perrin, 1919 ; in-16 de IV-179 p.)

— Le tome X du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique* a été distribué en 1919 ; M. Em. Wagemans en a extrait et tiré à part (in-8 de XI-29 p.) la partie consacrée au supplément du catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de France.

France. — M. Henri Omont a terminé sa publication des *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale* par un tome IV, qui contient introduction et concordances (Paris, Leroux, 1921 ; in-8 de 186 p. et pl.).

— Les nouvelles acquisitions de manuscrits faites pendant les années 1918 à 1920 par la Bibliothèque nationale ont fait l'objet d'un inventaire dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1921, pp. 117-156, par M. H. Omont.

— C'est un manuscrit du même dépôt qui sert de base au travail de Hugo Andresen, *Eine altfranzösische Bearbeitung bibl. Stoffe, zum ersten Male herausgegeben* (Halle, 1916 ; in-8 de IV-85 p.)

— De même c'est un manuscrit de la bibliothèque du Musée Condé qu'a publié J. Stürzinger, *Hunbaut, Altfranzösischer Artusroman des XIII Jahrhunderts zum ersten Male kritisch bearbeilet* (Halle, 1914 ; in-8 de XXVII-203 p.).

— M. Alfred Morel-Fatio a déposé sa riche bibliothèque espagnole à la Bibliothèque de la ville de Versailles.

— M. Rondel a fait don à la bibliothèque de l'Opéra (Paris) de sa très belle collection de livres sur la musique et le théâtre.

— Au petit fonds Zaluski, de la bibliothèque publique de Nancy, M. P. Boyé a consacré quelques pages du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, 15e année (1920).

— L'ambassadeur des États-Unis à Paris a remis à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg un lot assez considérable de volumes relatifs à l'histoire, à la littérature et aux institutions américaines, offerts par la Dotation Carnegie.

— D'après un catalogue appartenant au séminaire de Strasbourg, M. Gass étudie l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Münster, qui ne renfermait pas moins de 17360 volumes (*Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, XXXVII, 1918, p. 219).

— MM. Jeanroy et Langfors ont publié dans la *Romania*, 1919, pp. 351-396, une série de chansons inédites, extraites du manuscrit français 2406 de la Bibliothèque nationale, comme supplément à la publication de Gaston Raynaud.

— Le manuscrit français 2230 a fourni à Em. Winkler la matière d'une publication intitulée : *Französische Dichter des Mittelalters* ; I (*Vaillant*) (Wien, 1918 ; in-8).

— Le missel de Claude de Longwy, cardinal de Givry, évêque de Langres, imprimé à Paris en 1525 et dont le seul exemplaire connu est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, a fait l'objet d'une étude

de M. Ch. Barbarin dans le *Bulletin de la Société archéologique de Langres*, avril 1921, pp. 189-198 et planches.

— *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, publiés pour la première fois: tel est le titre d'une publication de Gustave Cohen (Paris, 1920; in-4 de CXLIX-138 p.). Le texte a été écrit dans la seconde moitié du XVe siècle au couvent de Saint-Michel à Huy (Belgique).

— Les miniatures du manuscrit de Dante (l'Enfer) à Chantilly ont été savamment commentées par M. L. Auvray dans *Dante : Mélanges de critique et d'érudition françaises* (Paris, 1921, in-4), pp. 93-106 et pl.

— Un bel évangéliaire, exécuté à l'abbaye de Liessies en 1146 et appartenant à la bibliothèque municipale de Metz, a fait l'objet d'une étude de M. A. Boinet (*Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1919, pp. 214-222).

— Une très intéressante exposition de manuscrits à peintures a été organisée en 1920 à la bibliothèque de la ville de Lyon, dont le catalogue suivant conservera le souvenir : *Bibliothèque de la ville de Lyon; Exposition de manuscrits à peintures; Catalogue*, par l'abbé V. Leroquais (Lyon, 1920; in-4 de 43 p. et 56 pl.). On remarquait particulièrement dans cet ensemble : un évangéliaire du IXe siècle (du nord de la France), un autre du Xe, le Prudence du Xe siècle publié jadis par U. Robert, le psautier de l'église de Jully-sous-Ravières (XIIIe s.), le missel dit du pape Boniface VIII, un psautier à l'usage de Tours, un missel provenant de la Sainte-Chapelle de Paris, un missel de Saint-Vaast d'Arras, deux manuscrits ayant appartenu aux collections du duc de Berry, le missel du cardinal Rolin, des Heures à l'usage de Poitiers, le missel de Thomas James, évêque de Dol, exécuté en 1483 par Attavante, un missel franciscain attribué à Jean Colombe, une traduction de la « Vita Christi » de Ludolphe le Chartreux contenant les portraits de René II de Lorraine et de Philipote de Gueldre sa femme, un exemplaire de la « Passion » de Jacques Le Lieur, le missel de Roland de Neuville, évêque de Saint-Pol-de-Léon.

Grande-Bretagne. — Au British Museum a eu lieu en 1921 une exposition, en l'honneur du 6e centenaire de Dante, des plus importants livres relatifs à la littérature italienne, où l'on a pu voir des manuscrits et d'anciennes éditions de la Divine Comédie, de Pétrarque, de Boccace, de Brunetto Latini, la première édition (Vicenza, 1476), récemment acquise, des « Fioretti » de saint François, des lettres de sainte Catherine de Sienne, de l'Arioste, de l'Arétin, de Tasso, des manuscrits à miniatures, des morceaux de musique italienne (dep. le XIIe siècle). — L'University College a fait une autre exhibition, plus spéciale aux ouvrages de et sur Dante, et dont le clou était le célèbre manuscrit de la collection Yates Thompson, orné de 112 illustrations.

— M. G. de Saint-Foix a consacré un article de la *Rivista musicale*

italiana, en 1920, à « Mozart et le jeune Beethoven », où sont décrits des manuscrits peu ou point connus du British Museum.

— Le nécrologe de l'abbaye de Talloires, du XIIIe siècle, appartenant au British Museum, a été décrit et étudié par L. Ritz dans *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Documents*, t. VIII (1918), pp. 263-520.

Italie. — La collection des *Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia* s'est enrichie d'un tome XXVI (Firenze, 1920; in-8 de 279 p.), qui contient les manuscrits des bibliothèques communales de Faenza et de Castiglione Fiorentino.

— Dans la *Revue hispanique*, voir une étude sur les Romancerillos de la Bibliothèque ambrosienne (New York, 1919; in-8 de 119 p.).

— Dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XLI, pp. 29-90, M. Ant. Thomas étudie le manuscrit latin 4788 du Vatican qui contient une traduction française, avec commentaire de l'italien Pierre de Paris, de la Consolation philosophique de Boèce.

Portugal. — M. A.-P. de Bettencourt Ataide, de la bibliothèque nationale de Lisbonne, est l'auteur d'une très utile bibliographie portugaise de tout ce qui intéresse les bibliothèques et archives ; comptant 292 articles, elle a paru d'abord dans les *Publicações da Biblioteca nacional*, I (1918), pp. 58-81, puis dans la *Revista de Historia*, VII (1919), pp. 87-106.

— Le même volume des *Publicações da Biblioteca nacional* nous donne tous les décrets relatifs à l'organisation de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, précédés de notes historiques et descriptives.

— M. A.-P. de Bettencourt Ataide a étudié dans les *Anais das Bibliotecas e Arquivos de Portugal*, I (avril 1915), l'organisation de la première bibliothèque circulante portugaise, créée par décret du 18 mars 1911; il est revenu sur le même sujet dans sa brochure : *As bibliotecas populares e moveis em Portugal* (Ponta Delgada, 1919; in-8 de 25 p. et pl.).

Suède. — M. G. Binz a appelé l'attention, dans la *Mainzer Zeitschrift*, 1917-1918, pp. 157-165, sur quelques butins littéraires de guerre, provenant de Mayence, et conservés dans des bibliothèques suédoises.

Suisse. — *Das fränk. Sacramentarium Gelasiarum in alamannischen Ueberlieferung* est un manuscrit (no 348) de la bibliothèque de Saint-Gall, que K. Mohlberg a naguère publié avec une copieuse introduction critique et philologique (Münster, 1918 ; in-8 de CII-292 p. et pl.).

Yougo-Slavie. — Le manuscrit 1552 de la bibliothèque publique de Zara, du XVe siècle, est décrit par le P. Golubovich dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. X (1917), pp. 220-226.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

A propos du Dépôt légal. — Désormais le service du dépôt légal, en province, sera dirigé par l'archiviste départemental; souhaitons qu'il s'améliore, car il a grand besoin. A Paris, il ne vaut guère mieux, et le nombre de publications importantes qui échappent à la loi est incalculable et inouï, il augmente chaque jour, certains imprimeurs et éditeurs se faisant sciemment un malin plaisir de ne pas s'y conformer.

On a innové naguère dans le *Journal de la Librairie* en donnant, à chaque ouvrage nouveau qui y est catalogué, la cote sous lequel il est désormais inscrit à la Bibliothèque nationale; mais si cette méthode peut présenter quelque utilité, combien plus méritoire ce serait d'obtenir un meilleur rendement du service du dépôt légal, qui n'a jamais été plus défectueux!

Bibliographie chimique. — Trois spécialistes, R. Fumi, C. Gotusso et G. Vigna Dal Ferro se sont réunis pour publier un *Bulletin bibliographique de la chimie et de ses applications*, mensuel, dont le premier numéro a paru le 15 janvier 1916 (Genova, tip. Torre, in-8 de 20 p.).

Bibliographie russe. — Depuis janvier 1921 paraît à Berlin (libr. Sachs) un journal de la librairie russe qui, sous un titre polyglotte mais en langue russe, renseignera désormais sur la production littéraire du pays des soviets : *Russkaja Kniga; Das russische Buch*, *Mitteilungen des russischen Buchhandels*. Sa périodicité s'annonce mensuelle.

La Junta nacional de Bibliografia. — Un récent décret a créé à Madrid une *Junta nacional de Bibliografia y Tecnologia cientifica*, rattachée à l'Union internationale de bibliographie hispano-américaine. Parmi les projets qu'elle s'efforcera de réaliser, figure un catalogue des œuvres d'intérêt scientifique publiées en Espagne depuis l'année 1900.

Bibliographie des manuscrits à peintures. — Dans le dernier *Bulletin de la Société française de reproductions des manuscrits à peintures* a paru une bibliographie, par les soins de M. Ph. Lauer, des travaux relatifs à ces manuscrits qui ont été imprimés de 1913 à 1920 (à part: Paris, in-4 de 30 p.).

Helps for students of history. — Sous ce titre ont paru à Londres, il y a quelques mois, de nouveaux petits manuels édités par la « Society for promoting christian knowledge », et qui sont plus spécialement

consacrés aux sciences auxiliaires de l'histoire, à l'usage des étudiants; ils ont le mérite d'être brefs et fort intelligemment présentés. C'est le cas de ceux qu'ont signés R.-L. Marshall, *The historical criticism of documents*; Rob. H. Murray, *Short guide to some manuscripts in the Library of Trinity College* (Dublin); W. Cunningham, *Monuments of english municipal life*; C. Jenkins, *Ecclesiastical records* [guide à travers les archives ecclésiastiques anglaises]; J.-P. Gilson, *A student's guide to the manuscripts of the British Museum*; Rob. H. Murray, *Ireland 1494-1603, 1603-1714, 1714-1829* [bibliographie historique raisonnée par périodes en 3 fascicules]; A. G. Little, *A guide to Franciscan studies* [bibliographie critique et raisonnée]; R. Cohen, *Knights of Malta 1523-1798*; H. Craster, *The western manuscripts of the Bodleian Library*; C. Graham Botha, *Records for the early history of South Africa*; J. Hungerford Pollen, *Sources for the history of roman Catholics in England, Ireland and Scotland from the Reformation 1533 to 1795*; J. Wallis, *English regnal years and titles hand-lists.*

Bibliographie canadienne. — Nous avons plus d'une fois appelé l'attention de nos lecteurs sur la *Review of historical publications relating to Canada,* publiée à l'Université de Toronto par MM. G.-M. Wrong, H.-H. Langton et W. Stewart Wallace. Cette publication s'est poursuivie pendant toute la durée de la guerre; le tome XX pour l'année 1915 (Toronto, 1916; in-8 de XII-224 p.), le tome XXI pour l'année 1916 (T., 1917; in-8 de XII-192 p.); le tome XXII pour les années 1917 et 1918 (T. 1919; in-8 de XII-203 p.). Ainsi s'est poursuivi sur un plan identique, pendant près d'un quart de siècle, un excellent guide bibliographique, dont on appréciera d'autant plus la valeur que les trois rédacteurs ont fait paraître un second *Index, vol. XI-XX* (Toronto, 1918; in-8 de VI-218 p.) dont la rédaction a été confiée à Laura Mason, et qui, comme le premier, rendra les plus grands services. — Depuis 1920, la *Review of historical publications* est supprimée, et on devra se reporter, pour la remplacer, à la partie bibliographique de l'*Historical Canadian Review.*

Bibliographie des changes. — L'ouvrage de M. J.-G. de Villefaigne, *Manuel pratique du change des monnaies étrangères* (Paris, 1921; in-16 de XVI-461 p.) est parvenu à sa 4e édition (annoncée pour paraître en 1914); nul doute qu'elle soit bien accueillie, comme l'ont été les précédentes, en raison de l'importance exceptionnelle de la question à l'heure actuelle. Inutile de dire qu'elle a été entièrement refondue et mise au courant. Comme les précédentes aussi, elle est accompagnée d'une excellente bibliographie (pp. 365-423) du change, des banques et des monnaies, également mise à jour, due à M. E.-D. Grand, qui s'est préoccupé surtout de cataloguer les travaux récents, renvoyant pour les autres aux bibliographies de Soetbeer (1892), de Stammhammer

(1903), et d'Helfferich (1903). Cette bibliographie, pour laquelle il a fallu se limiter d'ailleurs, rendra les plus grands services.

Catalogues d'incunables. — Un 2e volume du *Catalogus van de Incunabelen in het Museum Meermanno-Vestreenianum*, publié par R. Pennink, a paru à La Haye en 1920 (in-8 de XII-500 p.); le premier avait paru en 1910 par les soins du P. Kruitwagen.

— La bibliographie des incunables portugais a été traitée par R. Proenca et A. Anselmo, dans les *Anais das Bibliotecas e Arquivos* de Lisbonne, 1920, nº 3.

Les incunables en Amérique. — Un comité formé par la Bibliographical Society of America a édité (New York, 1919; in-4 de XXIV-245 p.), un *Census of fifteenth Century Books owned in America*, dont l'idée première avait été suggérée, il y a quelque quinze ans, par John Thomson, bibliothécaire de la Free Library de Philadelphie. Grâce au dévouement de nombreux collaborateurs, il a pu être catalogué (très sommairement) plus de 16300 ouvrages appartenant à 425 établissements ou collectionneurs différents, et classés par noms d'auteurs ou par le premier mot du titre si l'ouvrage est anonyme. Bien que ce recensement soit sans doute encore incomplet, et qu'il soit sujet à suppléments nouveaux dès que le nombre des acquisitions nouvelles les rendra nécessaires, on ne peut que se féliciter d'avoir entre les mains un instrument de travail aussi commode et aussi exact, qui avait paru d'abord par fragments dans le *Bulletin of the New York Public Library*.

Réimpression du Brunet. — Un libraire allemand a récemment mis en vente, à un prix fort élevé, une nouvelle édition par le procédé anastatique du « Manuel du Libraire » de Brunet, dont la dernière édition parut en 1860-1865. Le besoin de cette réimpression se faisait-il sentir, je ne sais, mais si le Brunet était un ouvrage excellent il y a cinquante ans, il aurait eu besoin d'être mis à jour et complété pour être au courant de la science. Ne s'agit-il pas d'ailleurs d'une réimpression par clichage vendu en France il y a quelque vingt ans ?

Index de périodiques. — MM. Sv. Dahl et Th. Doessing ont publié le 4e volume annuel du *Dansk Tidsskrift-Index* (Kjoebenhavn, 1920; in-8 de 386 p.), qui comprend le dépouillement systématique des articles contenus dans 200 périodiques danois pour l'année 1918.

— Un mouvement bibliographique similaire se dessine en Norvège où, pour la première fois, M. W.-P. Sommerfeldt publie un *Norsk Tidsskriftindex 1918* (Kristiania, 1920; in-8 de XXIV-132 p.), dépouillement de 184 périodiques norvégiens. Le volume afférent à 1919 a paru presque aussitôt (Kristiania, 1920; in-8 de VIII-151 p.) et s'étend à 200 périodiques.

Anciennes papeteries. — Celles de Suède continuent d'être étudiées par S. Ambrosiani : *Document rörande de äldre pappersbruken i Sverige*, II (Stockholm, 1920, in-8), p. 81 à 160.

— Les papeteries de Provence au XVIIIe siècle ont fait l'objet d'une étude, basée sur des documents inédits, parue dans la 4e série des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France* (Paris, 1916, in-8).

Almanachs limousins. — Une consciencieuse étude rétrospective de M. Paul Ducourtieux sur les almanachs, annuaires et calendriers de la Creuse, a paru dans le *Bulletin de la Société des sciences de la Creuse*, XXI, 1 (1919), pp. 12-39. Elle a été tirée à part.

Topo-bibliographie. — La dernière partie de l'*Essai de bibliographie berruyère; Topo-bibliographie* de L. Rollet a paru dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1917, pp. 13-51. On a le regret d'y constater un certain nombre d'omissions.

Bio-bibliographies. — Les bio-bibliographies locales viennent de s'enrichir de plusieurs publications utiles : Du chanoine O. C. Reure, *Bibliothèque des écrivains foréziens ou qui se rattachent au Forez par leur résidence ou leurs fonctions jusqu'en 1835* (Montbrison, 1914-1919; 3 vol. in-8 de XV-456, 530 et IV-279 p.). — De M. H. Barré, *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, 2e partie, t. XI (*Biographies*), Marseille, 1913; in-8 de XV-563 p.). — De M. C. Villani, *Scrittori ed artisti pugliesi antichi, moderni e contemporanei; Nuove addizioni* (Napoli, 1920; in-8 de 255 p.). — M. F. Van Ortroy, dont on connaît les beaux travaux de bibliographie géographique, a fait paraître : *Bio-bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'École belge de géographie, de son fils Corneille et de ses neveux les Arsenius* (Bruxelles, 1920; in-8 de 418 p. et pl.).

Association des archivistes dauphinois. — Cette association, créée le 17 novembre 1920, par un petit nombre de zélés, se propose de travailler à l'achèvement du catalogue [Maignien] du fonds dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble, de publier une bibliographie annuelle des ouvrages relatifs au Dauphiné, de préparer un recueil des chartes de franchises et de coutumes dauphinoises et un album paléographique du Dauphiné, d'explorer les archives étrangères au Dauphiné qui méritent d'être consultées pour l'histoire de la province, enfin d'étudier les moyens d'écrire une véritable histoire critique du Dauphiné. Déjà la seconde partie du programme vient de recevoir un commencement d'exécution, par la mise en vente d'un *Annuaire bibliographique du Dauphiné, année 1920* (Grenoble et Paris, 1921 ; in-8 de XVIII-74 p.).

Bibliographie de la guerre. — Une Commission des Archives de la Guerre a été créée par le roi des Belges le 15 novembre 1919; elle a

déjà réuni une importante collection de documents de toute nature et provenant des administrations belges et allemandes, des organismes officiels et privés établis à l'étranger et en Belgique, de dons d'associations et de particuliers. Elle siège provisoirement rue Terre-Neuve, 105, à Bruxelles. Le premier *Bulletin de la Commission des Archives de la Guerre* vient d'être distribué (Bruxelles, 1921 ; in-8 de II-16 et 88 p.) et donne une idée avantageuse de l'activité de cet organe depuis sa fondation.

— M. Alb. Lumbroso a entrepris, comme beaucoup d'autres, d'enregistrer les publications parues sur la guerre; le tome Ier de sa *Bibliografia ragionata della guerra delle nazioni* comprend les ouvrages antérieurs au 1er mars 1916 (Firenze, 1920 ; in-8 de XXXII-259 p.).

— En mars-avril 1921 une exposition spéciale a eu lieu au Musée des beaux-arts de Berne, et le catalogue en a été publié sous le titre de : *Souvenirs de la mobilisation suisse (1914-1920) ; Catalogue illustré de la collection de gravures de la Bibliothèque nationale suisse à Berne* (Berne, 1921 ; in-8 de IV-80 p. et 7 pl.).

— Indépendamment du catalogue de sa déjà riche bibliothèque, le Musée-Bibliothèque de la Guerre (Paris) a inauguré un *Répertoire méthodique de la Presse quotidienne française*, par Camille Bloch, dont le tome I a paru (Paris, Émile-Paul, 1919 ; in-8 de XLVI-642 p.). L'utilité du présent répertoire, lit-on dans l'introduction, sera évidente pour quiconque a éprouvé la difficulté de s'orienter à travers l'énorme masse documentaire que représente la guerre. On a donc songé à signaler tous les articles « d'opinion » qui ont paru pendant les cinq derniers mois de 1914 (exactement depuis le 23 juillet), dans les plus grands journaux de Paris et de la province, choisis parmi ceux qui ont la plus grande diffusion et sont représentatifs d'une opinion déterminée, ou sont les organes d'un parti. Ces articles sont répartis en quatre sections (La guerre, la France et ses alliés, l'Allemagne et ses alliés, les neutres), chaque section étant subdivisée en un certain nombre de groupes (par exemple : Questions militaires, la politique, la vie économique, financière et sociale, l'université et l'enseignement, les sciences et lettres, l'esprit public, les départements envahis, pour la partie française) ; les articles sont classés chronologiquement et les auteurs (dont il y a un index) sont indiqués chaque fois qu'ils ne sont pas anonymes. Sans doute verrons-nous bientôt paraître la suite de ce dépouillement pour 1915; et, comme au fur et à mesure que le temps s'écoulera, le dépouillement prendra plus d'extension, peut-être pourrait-on adopter une justification qui ferait perdre moins de place et user moins de papier.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (abril-dic. 1920) ; G. M. del Rio y Rico, La imprenta en el siglo XV, ocho ediciones conocidas de la imprenta de Botel en Lérida ; — Guia histórica y descriptiva del Archivo de le Corona de Aragón ; — A. Garcia Rives, Clases sociales en Léon y Castilla (sigl. x-xiii) ; — A. Gonzalez Palencia, Extracto del Catálogo de los documentos del Consejo de Indias conservados en la sección de Consejos del Archivo histórico nacional ; — Catálogo de sellos espanoles de la edad media del Archivo histórico nacional [suite] ; — C. Herrero, La letra visigoda en los reinos pirenaicos ; — A. Gonzalez Palencia, El testamento de Juan López de Hoyos maestro de Cervantes ; — M. Serrano y Sanz, Documentos ribagorzanos del tiempo de los reyes franceses Lotario y Roberto [suite] ; — Guia histórica y descriptiva del Archivo histórico de Mallorca.

2. — Nederlandsch Archievenblad (1919-1920) : Model van eene gemeentelijke archiefverordening met model van eene instructie voor den Gemeentearchivaris ; — A. C. Bouman, Historisch-diplomatische opmerkingen over oorkonden uit te geven in het Oorkondenboek van het sticht Utrecht ; — W. Moll, De gemeente-archieven in 1918 ; — W. A. Smit, De plaats der oude burgerlijke-standsarchieven en der nieuwe notariëele- en rechterlijke archieven in de rijksarchiefdepots ; — L. Lasonder, Het reglement op de kerkelijke archieven in de Nederlandsche Hervormde Kerk van 1919 ; — B. M. de Jonge van Ellemeet, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1919.

3. — Nordisk Tidskrift för Bok-och Biblioteksväsen (1920, n° 1) : R. Dahlberg, En okänd upplaga af Olavus Petris postilla ; — I. Collijn, Den Balhornska a b c- boken ; — L. Bobé, Claude-Philibert (1709-1784) ; — G. Bucht, Härnösands läroverksbibliotek ; — (n° 2) : H. O. Lange, Den nye danske Bibliotekslov ; — S. E. Bring, Lundaafhandlingen « De virgine nobili stuprata » och förbudet mot densamma ; — V. Grundtvig, Om nordisk Biblioteksstatistik ; — G. Carlquist, Till den svenska bokcensurens historia ; — H. E. Lagerquist, Utställningen af modern svensk bokkonst i Nationalmuseum ; — (nos 3-4) : P. E. Olason, Biskop Jon

Arasons Bogtrykkeri ; — E. Kock, En svensk bokkatalog från 1500-tälet ; — I. Henschen, Ett par medeltida bokband i Upsala Universitets-bibliotek ; — S. Blöndal, Londbiblioteket i Reykjavik.

4. — Gli Archivi italiani (1920) : A. Lodolini, L'amministrazione pontificia del « Buon Governo » [fin] ; — E. Casanova, Le carte di Costantino Corvisieri all'Archivio di Stato di Roma ; — E. Duranti-Valentini, E possibile la statizzazione del Notariato ? — M. Tosi, Le clausole cancelleresche del diritto feudale nella diplomazia pontificia in rapporto ai titoli e ai predicati nobiliari ; — E. Loevinson, Indice sommario della sezione delle corporazioni religiose all'Archivio di Stato in Roma.

5. — Het Boek (okt-dec. 1920) : C. P. Burger, De Poolzee-reis van 1595-1596 ; — G. A. Evers, Reyer Pauwelsz., de Utrechtsche boekbinder en rederijker ; — M. Sabbe, Het sonnet « Le bonheur de ce monde » ; — J. Berg, Refereinen uitgegeven ten bate van eene loterij ; — M. Boas, Een onbekende Nederlandsche Cato-vertaling uit het jaar 1653.

— Het Boek (jan.-juli 1921) : J. Hintzen, De geminieerde handschriften der Utrechtsche Universiteitsbibliotheek ; — C. P. Burger, Catalogiseering van incunabelen en post-incunabelen ; — C. P. Burger, Een monument uit den bloeitijd van de Alkmaarsche School ; — J. W. Enschedé, Een letterproef van de lettergieterij Egenolff- Luther te Frankfort uit 1592 ; — R. Foncke, Ruzie bij de Rederijkers te Mechelen (1718) ; — M. E. Kronenberg, Executie te Antverpen van Niclaes van Oldenborch drukker ; — Catalogus van vroege drukken in het bezit van Stephen Gaselee ; — M. Sabbe, Uit de briefwisseling van Clusius met Chr. Plantin en J. Moretus ; — A. van Schelven, Zeldzame Nederlandsche Theologica van omstreeks 1585 ; — M. Boas, Gillis en Sambucus ; — C. P. Burger, De haring in de geschiedenis en in de literatuur ; — — J. Coenen, Het oudste boek van België (L'évangéliaire de Maeseyck) ; — A. Hulshof, Een Egmondsch handschrift uit de xvi eeuw ; — M. E. Kronenberg, Een onbeschreven Incunabel van Johannes de Westfalia te Leuven ; — J. F. Sterck, Joannes Scorel en Joannes Secundus ; — B. J. Stokvis, Bibliographie van Deyssel.

6. — Bollettino del Bibliofilo [L. Lubrano, à Naples] (1920) : A. Bellucci, Descrizione di 22 ignote legature adèspote erroneamente dette Canevari ; — A. Miola, Catalogo topografico-descrittivo dei manoscritti della Biblioteca Brancacciana di Napoli [suite] ; — L. Rocco, La stampa periodica napoletana delle rivoluzioni [fin] ; — A. de Laborde, La librairie d'Anne de Polignac comtesse de La Rochefoucauld ; — M. Inguanez, Inventario di Pomposa nel 1459 ; — G. Aliprandi, La produzione stenografica napoletana ; — M. Cagiati, Elenco delle pubblicazioni numismatiche riguardanti le zecche delle provincie meridionali

d'Italia [suite]; — G. Pansa, Spigolature abruzzesi (inventari di codici e manuscritti, sec. XI-XV); — A. d'Amato, Saggio di bibliografia ragionata della Provincia di Avellino [fin]; — R. Filangieri di Candida, I « Curiales » di Amalfi; — L. Lubrano, Livres inconnus aux bibliographes.

COMPTES RENDUS

Archives départementales du Nord; Répertoire numérique, série B (Chambre des comptes de Lille), par Max Bruchet, archiviste du département. Lille, impr. Danel, 1921; in-4 de XXVII-515 et IV-253 p.

L'importance historique des collections rassemblées à Lille est depuis longtemps connue. Sans remonter aux Godefroy, aux Le Mire et aux Saint-Genois, qui furent parmi les premiers à explorer scientifiquement les fonds de la Chambre des Comptes de Lille, les conservateurs de ce dépôt qui s'appellent Le Glay et Dehaisnes ont fait beaucoup pour la diffusion des magnifiques séries de documents qui le constituent, soit par des travaux d'érudition, soit par des travaux d'inventaire. Les innombrables publications historiques alimentées par ces documents sont des preuves évidentes de l'inépuisable richesse des collections. Mais il était réservé à M. Max Bruchet, le très actif et très entreprenant conservateur actuel, de nous donner de ce fonds de la Chambre des comptes, riche de plus de 20200 articles, un répertoire numérique complet qui servira désormais de guide indispensable et de livre de chevet pour tout érudit qui voudra mettre le cap sur Lille. Il est surprenant que pareil travail n'ait pas encore été entrepris; il est tel que l'on ne pourra s'en passer, et que l'on risquerait fort d'être en défaut si l'on n'y avait recours; il est tel qu'on pouvait le souhaiter, avec un tableau synoptique, des index et des concordances nécessaires, car malheureusement les archivistes antérieurs avaient été amenés à changer certaines cotes (aujourd'hui périmées) et à décomposer un assez grand nombre de dossiers; et ce travail de concordance a été, à lui seul, une œuvre de patience dont il faut remercier M. Bruchet et qui sera fort apprécié.

H. S.

Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre (1914-1918). Annuaire publié sous la direction de Joseph Cuvelier, archiviste général du royaume. Renaix, impr. Leherte-Courtin, s. d. [1920]; in-8 de VIII-454 p.

Un premier annuaire avait paru à la veille de la guerre. Il était destiné à renseigner sur les locaux des différents dépôts d'archives d'État en Belgique, sur les travaux de classement et d'inventaire, les dons et les achats de documents, les communications au public, le

personnel. Voici le second, qui reparaît après la grande tourmente et les douloureuses années de l'occupation.

Malgré les difficultés considérables avec lesquelles il fallut lutter, l'activité scientifique des archivistes ne s'est pas ralentie pendant la guerre, mais, comme on sait, plusieurs dépôts provinciaux ont été fort maltraités. Celui d'Arlon, déménagé par ordre, transféré dans les combles du palais de justice, fut pillé et volé la veille de l'armistice : on compte parmi les pertes 5 cartons de chartes du fonds de Clairefontaine, 210 chartes (XIe-XIVe s.) du fonds de Saint-Hubert, 5 cartons de dénombrements de feux, 87 cartes et plans. — A Bruges, une bombe a éclaté (mai 1918) dans la salle de lecture et a endommagé une partie des bâtiments mais n'a guère nui aux collections, en grande partie d'ailleurs mises à l'abri. — A Liége, le pillage et l'incendie auraient pu compromettre définitivement le dépôt de l'État, qui trouva un asile dans des locaux dépendant de l'Université, et on n'a guère à déplorer que la perte de quelques liasses de la cure de Saint-Adalbert de Liége, un cartulaire (XIIIe s.) de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, quelques dossiers et registres, et des inventaires.

Il n'est pas inutile d'indiquer ici les volumes d'inventaires qui ont paru pendant ces quatre années par les soins de l'administration des Archives générales du Royaume, et qui n'ont été distribués qu'après l'armistice :

Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg, par A. Verkooren ; 4 vol. in-8 de XXXIX-563, 479, 375 et 575 p. — 1914-1917.

Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant, de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, par le même ; 2 vol. in-8 de IV-614 et IV-431 p. — 1916-1917.

Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant, par A. d'Hoop. Tome II ; in-8 de VI-446 p. — 1914.

Inventaire des archives du Comité de commerce maritime, par J. Mees ; in-8 de 34 p. — 1914.

Catalogue des chartes du sceau de l'Audience, par H. Nélis. Tome I ; in-8 de VI-XCIII-III-464 p. — 1915.

Chambres des comptes de Flandre et de Brabant ; Inventaire des comptes en rouleaux, par H. Nélis ; in-8 de 235 p. — 1916.

Inventaire des archives de l'Université de l'État à Louvain et du Collège philosophique (1817-1835), par H. Nélis ; in-8 de 75 p. — 1917.

H. S.

L'Archivio Gonzaga di Mantova, vol. I, a cura di PIETRO TORELLI. Ostiglia, Mondadori, 1920 ; in-4 de XCII-251 p.

L'Academia Virgiliana inaugure avec ce volume une série de « Monumenta » ; elle ne pouvait mieux faire pour seconder les recherches des travailleurs dans le magnifique dépôt de l'Archivio Gonzago.

Assurément, ce fonds ne peut pas passer pour inconnu ; des érudits comme Carreri, Bertolotti, Luzio, Tonelli, D'Arco, Davari, Baschet, L. G. Pélissier [1], y ont depuis longtemps et abondamment puisé ; mais un répertoire général manquait, et il était nécessaire pour y rendre les recherches plus fructueuses et familiariser davantage le public avec ce précieux fonds. Rendons grâce à M. Luzio et à M. Torelli, son zélé continuateur [2], grâce à qui nous serons en possession de ce répertoire, bientôt complet.

Une introduction très détaillée nous initie aux différentes parties de l'Archivio Gonzaga : archives de la commune de Mantoue (transmises en 1899) et de l'hôpital (transmises en 1877), des Bonacolsi, des Gonzague, des Monferrat, des Bozzolo et Sabbioneta, de Reggio et de Verscovato, des Guastalla. Elle en décrit l'histoire et les péripéties (un grand incendie en 1413, le vol Marazzi en 1842, etc.). Elle nous en fait valoir la richesse et la variété. C'est un excellent travail. H. S.

Os Arquivos e as Bibliotecas em Portugal, por Antonio Ferrão. Coimbra, impr. da Universidade, 1920 ; in-8 de iv-331 p.

Membre de l'Académie des sciences de Portugal et initiateur d'une organisation complète des services du Ministre de l'instruction publique en ce pays, M. Ant. Ferrâo est un fervent des études de bibliographie et d'archivéconomie. Le volume qu'il consacre aux bibliothèques et aux archives du Portugal en est la preuve formelle, comme aussi bien sa curiosité s'étend à l'heuristique et à la diplomatique. Il y passe en revue tous les travaux qui leur ont été consacrés depuis plus d'un siècle et les décrets et règlements qui ont organisé tous les dépôts ; il signale les catalogues et inventaires des différents fonds dont il donne un aperçu sommaire, non sans critiquer en passant ce qui lui semble devoir être blâmé. Ainsi défilent sous nos yeux les archives de la Torre do Tombo, la bibliothèque nationale de Lisbonne, les bibliothèques publiques d'Evora, de Porto et de Braga, celles des ministères, des académies et sociétés, les archives de Braga, des ministères, de la ville de Lisbonne, les bibliothèques populaires et circulantes.

Sa connaissance des services similaires des autres pays, il l'a prouvée en confiant aux *Trabalhos da Academia de Sciências de Portugal* un premier mémoire sur les archives de l'histoire du Portugal dans les archives étrangères (t. V, 1916), qui n'est peut-être pas très approfondi, et un second plus précis sur quelques archives diplomatiques de l'étranger (t. VI, 1917), qui se termine par les vœux suivants : com-

1. Voir l'indice bibliographique aux pages 195-212.
2. M. Torelli est l'auteur d'une étude sur l'Archivio del Monferrato (1909) et d'un « Regesto mantovano » (1914).

munication au public des documents historiques des archives des affaires étrangères du Portugal jusqu'en 1858, organisation des différents dépôts de Lisbonne sur des bases uniformes, publication des inventaires sommaires et analytiques des collections diplomatiques portugaises, ainsi que des instructions des ambassadeurs du Portugal auprès des cours étrangères depuis 1640. H. S.

Bibliothèque du Palais de la Paix; Catalogue, par P.-C. Molhuysen et E.-R. Oppenheim. Leide, Sijthoff, 1916; in-8 de xlvi p. et 1576 col.

Ce premier catalogue de la Bibliothèque du Palais de la Paix comprend un catalogue systématique, suivi d'un index alphabétique détaillé et précédé d'une table des matières indiquant le système d'après lequel les livres ont été classés. Une place prépondérante y est faite au droit des gens et au droit international privé, à la politique, à la diplomatie et aux guerres diverses depuis le début du xixe siècle.

D'ailleurs les auteurs annoncent que cette bibliothèque s'accroît rapidement, et au moment où le catalogue a été distribué (en 1919 seulement), il n'était naturellement plus au courant. Ils annoncent leur intention de rédiger un répertoire systématique de la littérature relative au droit international et à la politique, disséminée dans les périodiques. Ce sera une œuvre d'une incontestable utilité si elle peut durer. Mais combien avons-nous déjà vu de ces travaux bibliographiques entrepris avec un zèle louable et bientôt interrompus après une vie éphémère ! H. S.

Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques, par René Maunier, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux. Paris, Tenin, 1920; in-8 de xvi-225 p. — Prix : 20 fr.

Ce livre, disons-le tout de suite, est une bibliographie des bibliographies spéciale aux sciences économiques, c'est-à-dire une liste des ouvrages que peut ou doit consulter quiconque veut travailler dans le domaine, aujourd'hui si répandu, des sciences sociales et économiques, et par conséquent sur tout ce qui touche aux problèmes actuels, théoriques et pratiques; il y trouvera des mentions raisonnées, exactes, suffisantes, classées par rubriques, dont il devra faire son profit.

M. Maunier connaît bien la bibliographie et la pratique avec beaucoup d'intelligence. Les publications étrangères lui sont familières autant que les françaises. Il a compris que les tables de périodiques étaient aussi nécessaires à mentionner que les ouvrages eux-mêmes et il s'est avisé que les répertoires de documents officiels, si peu connus et souvent si difficilement consultables, devaient être au premier chef des répertoires d'usage courant (on verra, il est vrai, que leur nombre est bien restreint et leur valeur parfois médiocre).

Voici l'économie générale de ce « Manuel » : 1re partie (Bibliographie générale, Documents officiels, Thèses et écrits académiques, Catalogues de périodiques, Biographie, Bibliothèques, Institutions scientifiques) ; — 2e partie (Philosophie générale, Sociologie, Science politique, Histoire sociale et économique par époques, Géographie sociale et économique par pays, Statistique sociale et économique, Ethnographie et ethnologie, Folklore, Doctrines sociales) ; — 3e partie (Économie politique en général et par pays, Économie rurale, Économie industrielle, Commerce et crédit, Transports, Économie coloniale, Finances, Questions sociales et ouvrières) ; et un appendice sur la guerre (où les nos 2002 et 2008 font double emploi). Le tout est suivi d'un index des noms d'auteurs et d'un index des matières, qui donnent toute satisfaction.

Un pareil travail se recommande de lui-même et sans qu'on ait besoin d'insister sur les grands services qu'il peut rendre. H. S.

Bibliographie linguistique de la Suisse Romande, par Louis Gauchat, professeur à l'Université de Zurich, et Jules Jeanjaquet, professeur à l'Université de Neuchâtel. II. Neuchâtel, Attinger, 1920 ; in-8 de xii-416 p. avec 3 facsimilés. — Prix : 15 fr.

Ce volume termine l'œuvre entreprise par MM. Gauchat et Jeanjaquet. Il complète la bibliographie spéciale des patois romands et réunit tout ce qui a été écrit sur les origines, l'histoire, la grammaire et le lexique des dialectes et parlers locaux. Il présente un intérêt capital pour les études lexicographiques, étymologiques, dialectologiques, les questions d'onomastique, de toponymie et de sémantique, la survivance des provincialismes et l'influence des idiomes locaux sur la langue officielle. La variété des sujets traités et l'abondance de la littérature ainsi cataloguée expliquent l'ampleur des matériaux réunis.

Les auteurs ne se contentent d'ailleurs d'une simple énumération. Chaque titre est suivi d'une notice critique et raisonnée, souvent fort développée, avec renvois aux comptes rendus s'il y a lieu, et tout en demeurant éclectiques, les auteurs ont eu raison de signaler tout ce que de nombreux étymologistes de rencontre ont ressassé et empilé d'erreurs et d'hypothèses dans leurs travaux. On y trouvera de très curieuses observations sur les provincialismes vaudois et genevois, sur les vieux termes employés dans les textes juridiques locaux (avec indication des ouvrages contenant des glossaires), les travaux de toponymie, les lieux dits, les noms de famille, les noms vulgaires de la faune et de la flore, etc., que l'on ne s'attendait peut-être pas à rencontrer dans un ouvrage qui, sur le vu du titre, paraît exclusivement bibliographique. MM. Gauchat et Jeanjaquet ont réussi à montrer, dans leur excellente publication, tout le parti que l'on peut tirer de recherches dont l'idée première, tout d'abord spécialisée, s'est considérablement

développée. Les Français qui s'intéressent à de semblables recherches auront grand profit à tirer de la lecture de cette « Bibliographie linguistique ».

H. S.

Fornsvensk Bibliografi, Supplement; Förteckning öfver Sveriges medeltida bokskatt pa modersmalet 1901-1917, utarb. af Robert Geete. Stockholm, Norstedt, 1919; in-8 de xii-323 p. — Prix : 7 kr. [Samlingar utgifna af Svenska Fornskrift-Sällskapet, häft 155.]

On a pu lire le compte rendu que nous avons publié sur la *Fornsvensk Bibliografi* de M. R. Geete (Bibliographe moderne, 1903, p. 365). Dix-sept années ont passé, et M. Geete a continué de recueillir des fiches sur le même sujet, d'où le présent supplément, fort copieux comme l'on voit.

Il s'agit, — rappelons-le, — de la description bibliographique de tous les textes littéraires, romans, chroniques, légendes, vies de saints, chartes et diplômes, recueils de lettres, textes officiels, biographies constituant les sources de l'histoire, de la langue, de la littérature, du droit et des institutions de la Suède au moyen âge. Je ne crois pas qu'il soit possible de pousser plus loin le scrupule et la précision. Les bibliographes scandinaves nous ont d'ailleurs habitués à d'excellents travaux et ce n'est pas M. Geete qui nuira à leur brillante renommée.

H. S.

Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques (France, II), par M. Raoul Montandon, Genève et Lyon, Georg; Paris, Leroux, 1920; in-8 de xxviii-507 p. et carte. — Prix : 25 fr.

L'énorme travail de M. Montandon, que nous avons annoncé lors de l'apparition du premier volume, paraît devoir se poursuivre avec régularité. Voici, trois ans après, le tome II consacré aux provinces suivantes : Alsace, Artois, Champagne, Flandre, Ile-de-France, Lorraine, Normandie, Picardie, soit tout le nord de la France; il convient d'ajouter toutefois que l'Alsace n'y est représentée que par le seul territoire de Belfort, et l'auteur s'en excuse, mais ses dépouillements, commencés depuis longtemps, ne pouvaient pas s'étendre au delà; il y aura sans doute de ce fait à prévoir un supplément.

Si l'on compare ce volume au précédent, on constate que l'économie générale de la publication n'a pas été modifiée; de multiples index (chronologiques, géographiques et généraux par auteurs, par noms géographiques, par matières) donnent satisfaction à toutes les recherches; l'abondance des notices démontre assez le nombre de travaux de tout genre qui ont paru concernant les époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine.

C'est, dans cet ensemble, la Normandie qui tient le premier rang, sans que pour cela, bien entendu, les autres provinces paraissent avoir été négligées. Bien au contraire, je constate un excellent dépouillement

des périodiques les plus divers, et les omissions sont très rares et de peu d'importance. Et cependant M. Montandon se plaint avec quelque amertume du peu d'empressement que les présidents ou secrétaires de sociétés savantes ont mis à lui répondre; le pourcentage de demandes de renseignements restées improductives est véritablement incroyable. Quand donc ces messieurs sortiront-ils de leur torpeur et comprendront-ils qu'ils ont un autre rôle à jouer, scientifique celui-là, que celui de présider quelques réunions de congratulations mutuelles ou quelques excursions servant de prétextes à banquets?

Heureusement, l'auteur ne s'est pas laissé rebuter, et, doué d'une activité que beaucoup lui envieront, il songe déjà à nous donner un tome III, qui comprendra les provinces d'Anjou, Berry, Bretagne, Maine, Orléanais, Poitou et Touraine (et la Bretagne à elle seule sera un chapitre considérable). Comme les précédents, il sera le très bien venu[1]. H. S.

Répertoires des ouvrages à consulter. L'Écriture et les Scribes, par HUBERT NÉLIS. Bruxelles, Van Oest, 1918; in-8 de XII-159 p. — Prix : 10 fr.

La langue, la littérature et les écrivains anglais, par HENRI DE VOCHT. Bruxelles, Van Oest, 1917; in-8 de X-65 p. — Prix : 2 fr. 50.

La langue, la littérature et les écrivains italiens, par PAUL AFSTÄNGER. Bruxelles, Van Oest, 1918; in-8 de VIII-49 p. — Prix : 5 fr.

La philosophie et les philosophes (Ouvrages généraux), par JEAN HOFFMANS. Bruxelles, Van Oest, 1920; in-8 de VI-XVIII-395 p. — Prix : 12 fr.

Cette collection de répertoires d'ouvrages à consulter n'est pas la première qui ait été créée. La Société des Études historiques, à Paris, en a patronné une qui a compté vingt volumes et qui a disparu par la négligence de l'éditeur : on y trouve des bibliographies de toute nature dont quelques-unes (Bossuet, Bourdaloue, Taine, La colonisation allemande, Le théâtre espagnol, La sigillographie française, L'épigraphie latine, Les antiquités mexicaines) sont d'excellents instruments de travail.

La collection inaugurée en Belgique pendant la guerre est une reprise de la même idée. Des quatre publications que nous connaissons et dont nous venons de transcrire les titres (il y en a d'autres sur la gravure et les graveurs, sur la peinture et les peintres), deux nous paraissent excellentes : celle de M. Nélis sur l'écriture et son histoire (y compris la paléographie, les matières réceptives de l'écriture, la décoration et la restauration des manuscrits, la sténographie, la grapho-

1. Au moment où paraît cette livraison, nous recevons de M. R. Montandon : *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques; France*, Premier supplément du tome I (Genève-Lyon et Paris, 1921; in-8 de XVI-113 p.).

logie, etc.), et celle de M. Hoffmans sur la philosophie et l'histoire de la philosophie, très bien comprise et suffisamment complète, avec des divisions parfaitement claires et un choix judicieux; mais la partie contemporaine n'a-t-elle pas été quelque peu négligée ?

Je n'oserai adresser les mêmes compliments aux publications de MM. de Vocht et Afstanger, qui manquent de cohésion, sont trop insuffisantes pour rendre service, et où les renseignements donnés sont loin d'être dus, comme dans les précédentes, à un examen personnel des ouvrages eux-mêmes; on ne reconnaît pas là le travail d'un bibliographe de métier.

Les livres à la guerre, par TH. WESLEY KOCH, bibliothécaire, Northwestern University, Evanston. Trad. de l'anglais par Abel Doysié. Paris, Ed. Champion, 1920; in-8 de xx-407 p. et pl. — Prix : 20 fr.

Au point de vue social, la Grande Guerre présente certains caractères qui ne s'étaient pas manifestés dans les conflits antérieurs. Parmi ceux-ci, il faut ranger le ravitaillement intellectuel des combattants, indispensable à côté du ravitaillement physique assuré par les services de l'intendance. Il faut reconnaître que les Anglais et les Américains surtout s'y sont appliqués merveilleusement, et qu'une organisation générale américaine, ayant son point d'attache à Paris, a admirablement fonctionné dans les derniers mois de la guerre. Bibliothèques à bord des transports, dans les hôpitaux, dans les camps français et dans les camps de prisonniers, ont été créées par de généreux dons et des souscriptions volontaires, et ont été abondamment pourvues de livres qui ont prodigieusement circulé. Il importait qu'un tel résultat, si vite atteint et qui peut servir d'exemple, méritât d'être consigné dans un travail d'ensemble. C'est ce qu'a compris M. Koch, dont le livre s'ouvre par une note reconnaissante du maréchal Foch et une introduction de M. Burton E. Stevenson, qui fonda et dirigea la bibliothèque américaine de Paris. A. L.

Bibliographie lyonnaise; Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de Lyon au XVIe siècle, par le Président BAUDRIER, publiées et continuées par J. BAUDRIER. XIIe série, ornée d'un portrait de J. Baudrier et de 118 reproductions en fac-similé, dont 14 hors texte. Lyon, Brossier; Paris, A. Picard, 1921; in-8 de II-503 p. — Prix: 40 fr.

Julien Baudrier, digne continuateur de son père, est prématurément décédé en 1915, à l'âge de 55 ans[1]. Il a consacré pendant plus de vingt ans ses loisirs à utiliser les matériaux immenses d'une histoire de l'imprimerie à Lyon au XVe siècle, que son père avait amoureusement

1. Voir H. de Terrebasse, *Julien Baudrier bibliographe* (Lyon, Brun, 1917), in-16 de IV-110 p. et portrait.

rassemblés; il s'est acquitté de cette tâche avec amour et scrupule ; sa méthode de travail était parfaite, sa conscience et sa persévérance à nulles autres pareilles. En onze volumes imprimés jusqu'à sa mort, défilent plus de 1500 imprimeurs et libraires lyonnais avec une abondance exceptionnelle de notes biographiques, littéraires et bibliographiques qui font de cet ouvrage un monument d'exceptionnelle valeur et d'universel renom.

Il reste encore toute une série de volumes à paraître. M. Humbert de Terrebasse, beau-frère de Baudrier et bibliophile éprouvé, a tenu à poursuivre la tâche si malheureusement interrompue, et c'est à lui que nous devons la publication de ce XIIe volume. Nous ne pouvons que nous en féliciter, et remercier l'héritier de tant de précieuses notes d'avoir tenu à en faire profiter la science bibliographique sans plus tarder.

Dans le tome XII sont passés en revue les Claude Nourry. les Jean Schwab dit Clein, les Jacques Sacon, les Jean Moylin de Cambray, les célèbres dynasties des Trechsel, des Balsarin et des de Vingle, quelques autres typographes moins connus, et cet Antoine Blanc (Antonius Candidus), bizarre et nomade auteur, propagateur de pamphlets et de livres de controverse religieuse, qui finit ses jours à Grenoble après avoir erré à Montpellier et à Genève, et avoir inscrit de fausses adresses sur quelques-uns de ses libelles. Les reproductions jointes sont, comme précédemment, variées et d'un puissant intérêt; marques, titres et vignettes complètent admirablement le texte qu'ils illustrent.

H. S.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE. — American Bibliography ; a chronological dictionary of all books, pamphlets and periodical publications printed in the United States of America, from 1639 to and including the year 1820, with bibliographical notes, by C. Evans. VIII (1790-1792). Chicago, Evans, 1915; in-8 de 432 p. ($ 15.)

— American Library Association. A. L. A. index to general literature. Supplement 1900-1910. Chicago, American Library Association, 1914; in-8 de IV-125 p. ($ 4.)

— The periodical literature of Iceland down to the year 1874 ; an historical sketch by H. Hermansson. Ithaca, Cornell University, 1918; in-8 de 100 p. et fig. ($ 1.)

— Bibliografia Cubana del siglo XX, por Carlos M. Trelles y Govin. I (1909-1916). Matanzas, impr. Quiros y Estrada, 1916; in-4 de VI-415 p. ($ 2.50.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGTIÈME

I. — Archives

II. — Bibliothèques

III. — Bibliographie

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier

V. — Sommaires des revues bibliographiques

VI. — Comptes rendus

VII. — Matières spéciales des chroniques

Le Gérant : C. Baudin.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

LE
BIBLIOGRAPHE MODERNE
COURRIER INTERNATIONAL
DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

21e VOLUME. — 1922-1923



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

—

LES

PAPETERIES DE CASTRES

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

D'après une statistique de l'année 1786, la province de Languedoc comptait alors un certain nombre de papeteries installées dans les localités suivantes : à Annonay, 3 (exploitées par Montgolfier aîné, Johannot, veuve A. Montgolfier); à Vals, 1 (Crozier); à Uzès, 1 (Gentil); à Saint-Laurent, 1 (Philis); à Brissac près Ganges, 1 (Gout); au Vigan, 1 (Chorion); à Lodève, 1 (Rouquet); à Bédarieux, 2 (Faugère); à Clairac près Bédarieux, 1 (Combereurel); à Plaisance près Saint-Gervais, 1 (Pique); à Saint-Denis près Carcassonne [1], 1 (veuve Polère); à Roquerlan près Mazamet [2], à La Galaube [3] près Carcassonne, 2 (Gaillardon); à Castres, 4 (Brieu, Galibert [4], veuve Brière, Grasset); La Caze et environs de Castres, 2 (Brieu fils, Baffet); à Anduze, 1; à Mazamet, 3 (Valade, La Capelle, Guibal) [5]. Indépendam-

1. Le baron Trouvé (*Description générale et statistique du département de l'Aude*, Paris, 1818, p. 632-633) signale dans les communes de Brousses, Saint-Denis et Villalier huit fabriques de papier et de carton, presque entièrement concentrées dans les mains de la famille Polère, et situées sur les rivières d'Orbiel, de Durre et de Linon. Pascal Polère, venu d'Aubagne en Provence, avait créé la papeterie de Brousses vers 1698, et celle de La Galaube en 1709.

2. En 1728, cette fabrique de papier ne fonctionnait pas (*Archives départ. de l'Hérault*, C 2670).

3. Elle est indiquée au-dessus de Lacombe sur la *Carte des rivières, ruisseaux et rigolles qui fournissent l'eau du canal de communication des mers en Languedoc*, dressée en 1771 ; elle figure sous le nom de La Combe sur la *Carte du diocèse de Carcassonne* du XVIIIe siècle.

4. Pour M. de Falguerolles, propriétaire, au moulin de Burlats; et pour son propre compte à Castres. Cf. *Archives départementales du Tarn*, B 393

5. *Archives départementales de l'Hérault*, C 2680. — Il y avait eu à Mazamet jusqu'à six moulins à papier (*Ibid.*, C 2670).

ment des célèbres établissements d'Annonay, la ville de Castres était donc le centre le plus important de toute la province.

Le travail des différentes papeteries castraises n'était pas très intensif; la plupart ne possédaient qu'une seule cuve, et le rendement annuel variait de 1500 à 2000 rames, si l'on s'en rapporte aux déclarations des fabricants eux-mêmes, que le subdélégué local de l'intendant de Languedoc, Sers, ne juge pas d'ailleurs tout à fait sincères :

Castres, le 5 juillet 1788.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous envoyer cy joint les échantillons des papiers qui se fabriquent dans les moulins de mon département que vous m'avés demandé par la lettre dont vous m'avez honoré le 24 mars dernier. Ces moulins à papier sont celluy du sieur Brieu père, à Castres, où il n'y a qu'une cuve et un cylaindre; celluy du sieur Galibert à Castres, où il n'y a également qu'une cuve et un cylaindre; celluy du sieur Baffet à Castres, où il n'y a qu'une cuve; celluy du sieur Brieu fils, à La Caze épiscopalle [1], où il n'y a qu'une cuve; celluy du sieur Grasset à Salvatges, où il n'y a qu'une cuve et un cylaindre; et celluy du sieur Galibert à Burlats, où il n'y a qu'une cuve.

Ces différents papetiers m'ont dit qu'ils fabriquoient chaqu'un dans leur papeterie environ 1500 rames de papier, mais je suis persuadé qu'ils ne sont pas exacts dans leur déclaration, et qu'ils en fabriquent beaucoup plus.

Il y a encore une papeterie à Plaisance, dans la communauté de Saint-Gervaix, dont le fabriquant s'appelle J. Pique ; il n'a qu'une cuve, il m'a dit qu'il y fabriquoit environ huit rames de papier par jour, ce qui faisoit plus de 2000 rames de papier dans le courant de l'année.

Il y a encore une mauvaise papeterie dans la communauté de Raissac de Jeaunes, sur les limitrophes du diocèze de Castres et de celluy d'Alby; il n'y a à cette papeterie qu'une cuve, mais je ne vous envoye pas des échantillons de papier qui s'y fabrique, parce que le fabriquant ou le propriétaire du moulin, qui est M. de Raissac, n'a pas daigné me remettre les dits échantillons, ny me faire aucune réponse sur les questions que je luy ai fait de votre part.

SERS [2].

Brieu père occupait six ouvriers, Baffet quatre, Grasset six, Galibert treize, Brieu fils six, sans compter les apprentis;

1. Ainsi appelé parce que La Caze appartenait depuis longtemps à l'évêché.
2. *Archives départementales de l'Hérault*, C 2680.

chacun de ces ouvriers ne touchait que 19 à 21 livres de salaire régulier par mois, auxquelles venait s'ajouter une somme journalière pour tout travail supplémentaire. Sachant que les ouvriers papetiers de Courtalin [1] touchaient des gages supérieurs aux leurs (10 écus par mois et une somme journalière plus forte), ceux de Castres accrurent leurs prétentions et exigèrent d'être payés au même taux que leurs camarades briards. Ayant formé, au mépris des règlements, une association secrète, ils se mirent en grève au cours de l'année 1786 et abandonnèrent le travail. D'où protestation des patrons.

Ont comparu les sieurs Antoine Brieu, fabriquant de papier au moulin de Belespère, le sieur Jean Baffet, fabriquant de papier au moulin de Cayrolle, le sieur Jean Grasset, fabriquant de papier au moulin de Salvatges, le sieur Louis Galiber, fabriquant de papier au moulin de Burlats et à celluy d'Auque, et le sieur J. Brieu fils, fabriquant au moulin de La Caze épiscopalle, habitants dans le Consulat de Castres et de Burlats [2], qui nous ont dit qu'au mépris des dispositions de l'arrêt du Conseil d'État du Roy du 27e jour de janvier 1739, dont l'exécution a été de plus fort ordonnée par arrêt du Conseil d'État du 24 juin 1772, et au mépris encore des dispositions de l'arrêt du Conseil d'État du Roy du 26 février 1777, touts leurs garçons papetiers ont formé entr'eux une association pour faire cause commune, et qu'ils ont fait des règlements entr'eux dont ils maintiennent l'observation par des amandes qu'ils prononçent et qui sont toujours payées par la crainte d'une cessation de travail, que cette espèce de police séditieuse, introduitte par quelque ouvrier mutin et entreprenant, vient d'être portée à son comble puisque, à raison de certaines prétentions relatives à une augmentation de salaire, qui, bien loin d'avoir lieu dans ce moment où les denrées de première nécessité sont à bas prix, devroit être diminué, leur ayant été augmenté par notre médiation, il y a environ dix ans que les denrées étoint à un prix exorbitant, les dits garçons sans en prévenir les comparants, ainsi qu'ils y étoint obligés par l'article 48 du dit arrêt de Conseil du 27e janvier 1739, ont entièrement abandonné toutes leurs fabriques depuis ce matin, tandis que les matières étoint prettes

1. Arr. de Coulommiers (Seine-et-Marne). Voir le *Bibliographe moderne*, année 1899, p. 206.

2. Sur ces différents moulins à papier, situés sur la Durenque, voir *Archives départementales du Tarn*, C 1158 et A 61. Le moulin de Cayrol était tenu à bail du chapitre de Saint-Benoît de Castres (*Archives communales de Castres*, CC 29). On conserve une enquête faite en 1765 sur l'état du moulin de Burlats (*Archives départementales du Tarn*, B 197).

à être employées, et ont prononcé une amande de soixante livres contre chaqu'un des garçons ou ouvriers qui continueroint de travailler aux dites fabriques, et qu'ils se sont même jactés d'avoir écrit aux garçons et ouvriers des autres fabriques des autres diocèzes et provinces de ne venir travailler qu'autant qu'on leur augmenteroit leur salaire, ce qui porte le plus grand préjudice aux comparants, puisque cette caballe, si on n'en arrêtoit promptement les effets, entraineroit la ruine totale de leurs manufactures ou fabriques.

Et d'autant que par le dit article 48 du dit arrêt du 27e janvier 1739, il est fait defences aux compagnons et ouvriers de quitter leurs maîtres qu'ils ne les ayent avertis six semaines auparavent, que par le dit arrêt du 26 février 1777 il est deffendu à touts ouvriers de former aucunne association, d'exercer aucunne espèce de police entr'eux, et à chaqu'un des dits ouvriers et à touts en général de s'immisser directement ny indirectement dans les discutions qui pourroint survenir entre les maîtres des dites manufactures et les ouvriers qui y sont attachés, de s'assembler à cet effet, de détourner les dits ouvriers, soit de vive voix, soit par écrit, du travail dont ils sont chargés, de les condamner à des amandes, le tout sous peine d'emprisonnement, même sous plus grande peine s'il y échoit, et ordonné à touts maîtres de manufactures de papier qui auront connoissance d'association entre les ouvriers et ceux de quelqu'autre manufacture des complots formés pour faire cause commune ou d'amandes prononcées par les dits ouvriers, sous quelque prétexte que ce puisse être, d'en donner avis sur le champ aux officiers de maréchaussée le plus prochain des lieux, lesquels s'assureront des contrevenants, et les conduiront en prison pour y demeurer jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ; que par l'arrêt du Conseil du 24 juin 1772, le Roy a évoqué à son Conseil et renvoyé par devant Messieurs les Intendants, chacun en droit soy, dans leur généralité, la connoissance de ces sortes de contravention, avec deffenses de se pourvoir ailleurs que par devant Messieurs les Intendants ; les dits sieurs comparants requièrent qu'il nous plaise leur donner acte de leur comparution et de leur plainte, à l'effet de se pourvoir par devant Mgr L'intendant de cette province pour qu'il soit par ce magistrat prononcé telles peines qu'il appartiendra contre les contrevenants, qui sont, savoir ceux du sieur Brieu le père, le nommé Jean Cambonnet, le nommé Prades, le nommé Jean Vincent, le nommé Jean Balut, le nommé Jacques Naturel, le nommé François Naturel ; ceux du sieur Baffet, le nommé Joseph Curé, le nommé Jean Cayre, le nommé Jacques Guilhot, le nommé Gascou ; ceux du sieur Grasset, le nommé Jean Fau père, le nommé Jean Fau fils, le nommé Jean-Pierre Fau fils, le nommé Jean Poudac, le nommé Jean Gary, le nommé Jean Poursines ; ceux du sieur Galiber, le nommé Antoine Beteille, le nommé Tourrangeau, le nommé Antoine Baffet, le nommé Sanscartier, le

nommé Augustin Gaujac, le nommé Azema, le nommé Labrette, le nommé Potdevin, le nommé Cambonnet, le nommé Gary père, le nommé Jean-Pierre Combes, et les deux Paysau frères ; ceux du sieur Brieu fils, le nommé Victor, le nommé Antoine Baffet, Jean Baffet, Sirven, Baffet père, Baptiste, et qui sont au nombre en totalité de trente-cinq ouvriers, sans compter les apprentifs, requérant en outre les dits comparants qu'il nous plaise les authoriser de requérir le sieur Nauthon, brigadier de la maréchaussée de cette ville, en exécution du dit arrêt du Conseil du 26 février 1777, arrêter les susdits garçons et ouvriers, et de les conduire aux prisons de cette ville, pour y demeurer jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par Mgr l'Intendant; et ont signé : Brieu, Jean Baffet, Grasset, Galiber, Brieu fils.

Nous dit subdélégué, faisant droit sur les réquisitions des dits sieurs comparants, avons donné acte de leur comparution et de leur plainte pour leur valoir et servir ainsi qu'il appartiendra, comme aussi déclarons n'entendre empêcher qu'ils requièrent le dit sieur Nauthon d'arrêter et conduire en prison les principaux contrevenants pour y demeurer jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par Mgr l'Intendant, et nous, avons signés et fait contre-signer notre greffier. SERS.

Et à l'instant ont comparu une troupe de jeunes gens qui ont dit être garçons papetiers, lesquels nous ont dit que le salaire que leur payent les fabriquants de papier n'est pas suffisant pour leur nourriture et entretien, qu'ils en ont prévenu ce matin les sieurs Brieu père et fils, le sieur Grasset, le sieur Galiber, et le sieur Baffet, leurs maîtres, et que sur leur refus ils ont quitté et cessé leur travail, et qu'ils ont recours à nous comme subdélégué de Mgr l'Intendant pour qu'il nous plaise faire augmenter leur salaire.

Sur quoy ayant représenté aux dits garçons que leurs maîtres venoint de porter leur plainte contr'eux, à raison de ce qu'ils avoint abandonné leurs fabriques, et qu'ils avoient complotté ensemble de ne plus travailler à leurs fabriques qu'autant que les maîtres leur augmenteroint leur salaire, sous peine de soixante livres d'amande contre chacun des garçons qui contreviendroint, les dits garçons nous ont répondu que ces faits de plainte étoint vray, mais puisque les dits maîtres vouloint faire exécuter les réglements de 1739 et autres, eux garçons étoint fondés à réclamer l'exécution des règlements rendus pour Courtalin, d'après lesquels on donne aux ouvriers dix écus de gage par mois, un sol par porche après la journée faitte, tandis que leurs maîtres ne leur donnent par mois que dix neuf à vingt une livre de gages et huit deniers par porche après la journée faitte, requérant de plus, fort de notre justice, qu'il nous plaise obliger les dits maîtres à leur faire l'augmentation de onze à neuf livres par mois de gages, et la porter à trente livres par mois comme à Courtalin, et une augmentation

de quatre deniers par porche et la porter à un sol ; et ont signé ceux qui savent : Jean Fau, Jean Cambonnet, Victor-Denis Girolle, Roger Cambonnet, Jean Baffet, Pierre Fau.

Sur quoy les dits Baffet, Brieu, Galiber, et Grasset qui étoint encore devant nous, et qui ont entendu les réquisitions des dits garçons, ont dit que le salaire de leurs ouvriers est suffisant, et qu'ils ne veulent point leur augmenter leur salaire, attendu le bon marché des denrées, ajoutant que quand leur salaire n'auroit pas été suffisant, ils n'auroint pas dû former la caballe qu'ils ont faitte, et que s'ils avoint crû pouvoir gagner plus ailleurs, ils n'auroint eu qu'à s'en aller en se conformant au réglement de 1739, attendu que les dits garçons viennent de déclarer que puisque les maîtres ne veulent pas augmenter leur salaire, ils reviendront travailler ceux qu'ils voudront, et que sur cella le nommé Pierre Beteille a dit hautement et distinctement que ceux qui travailleroint en payeroint bien la fautte, les dits maîtres nous en ont requis acte, et ont signé : Galiber, J. Baffet, Brieu et Brieu fils [1].

Et de tout ce dessus nous dit subdélégué avons donné acte aux susdites parties pour se pourvoir par devant Mgr l'Intendant, ainsi qu'ils aviseront, et nous avons signé et fait contresigner notre greffier. Sers.

Fait grave : le travail avait été abandonné brusquement, alors que les matières étaient prêtes à être employées; et une amende de 60 livres serait prononcée par les grévistes contre tout garçon ou ouvrier qui continuerait à travailler aux fabriques.

Des conflits de même ordre avaient déjà éclaté parfois dans les papeteries. On cite celui d'Ambert, en 1688, où était réclamé un droit d'apprentissage, celui de Thiers, en 1727, celui de Rives, en 1776, où la fabrique de Montgolfier fut mise en interdit, celui de Courtalin, en 1777, où de graves désordres provoquèrent un arrêt du Conseil d'État, celui de Troyes enfin, en 1783, où des mesures sévères durent être prises pour arrêter le désordre [2]. Partout les compagnons papetiers se déclaraient solidaires les uns des autres.

1. Les papetiers Brieu et Galibert avaient obtenu chacun des États de Languedoc une subvention de 1500 livres, en 1783, pour les améliorations qu'ils avaient apportées dans leur industrie (*Archives départementales du Tarn*, C 151).

2. Voir, entre autres, Rouchon, *Les grèves des ouvriers papetiers de Thiers*, dans la *Revue d'Auvergne* (1885); — X. Roux, *Les papetiers du Dauphiné* (Grenoble, 1890); — C.-M. Briquet, *Associations et grèves des ouvriers papetiers en France*, dans la *Revue internationale de sociologie* (1897).

La grève de Castres rebondit du fait qu'un des ouvriers papetiers voulut s'obstiner à travailler malgré l'interdit lancé par les camarades; et il fallut l'intervention des autorités pour calmer les esprits surexcités, comme on peut l'inférer de la lettre suivante du subdélégué Sers à l'Intendant.

Castres, le 23 août 1786.

Monseigneur,

Le nommé Antoine Carrol, garçon papetier, chez le sieur Brieu le père, fabriquant de papier de cette ville, est venu, vendredy 18 de ce mois, se plaindre contre les autres garçons papetiers du dit sieur Brieu, ainsi que contre les garçons papetiers du sieur Galiber et du sieur Baffet, autres fabriquants de papier de cette ville, de ce que au mépris des dispositions de l'arrêt du Conseil du 26 février 1777, les dits garçons voulant exercer une police qui leur est interditte, l'ont condamné au payement d'une amande qu'il ne veut ny ne peut payer, parce que, sortant de l'hôpital où il a resté longtemps malade, il n'a pas le sol, et qu'ils se sont associés et ont cabalé pour l'empêcher de travailler, jusqu'à ce qu'il ait payé la dite amande; j'ay cru devoir envoyer chercher les plus principaux auteurs de cette cabale, qu'il m'a dit être le nommé Cambonnet fils, garçon chez le dit sieur Brieu, le nommé Jacques Guilhot, garçon chez le sieur Baffet, et le nommé Manuet, garçon chez le sieur Galiber.

Ces trois garçons sont venus le landemain samedy au soir, et après leur avoir fait connoître la plainte, et leur avoir représenté leurs torts, puisqu'ils contrevenoint aux règlements qui leur deffendoit de former des associations, d'exercer aucune espèce de police entr'eux, de condamner à des amandes, etc. sous peine de prison, même de plus grandes peines, ces trois garçons m'ont répondu, d'un ton impertinant, qu'il falloit que le dit Carrol payat l'amande, et qu'ils l'empêcheroint de travailler, que s'il falloit aller en prison ils y iroint, à quoy ayant ajouté une foule de propos indécents, et qui annonçoint l'indocilité, je les ay fait mettre en prison jusqu'au lendemain dimanche 20e du courant, et imaginant que cette petite leçon les rammeneroint à leur devoir, je leur ay fait de nouvelles représentations en les renvoyant à leur travail, et il m'avoit paru qu'ils étoint disposés à laisser travailler tranquillement le dit Carrol; mais point du tout. Le lundy 21, les garçons papetiers me depêchèrent le nommé Jacques Aussenac, autre garçon papetier de chez le dit sieur Brieu, pour savoir si je n'avois pas authorisé les dits garçons à faire payer l'amande par le dit Carrol. Je luy répondis que je n'avois pas pu le faire et que je ne pouvois que les exhorter à se conformer aux règlements, puisque l'exécution vous en étoit confiée, et qu'ayant l'honneur d'être votre subdélégué, j'y devois tenir la main,

que s'ils ne s'y conformoint pas, ils seroint punis, parce que je serois forcé de vous rendre compte de leur inconduite ; il m'a répondu avec assés d'insolence, et m'a dit que le dit Carrol payeroit l'amande, ou qu'ils l'empêcheroint de travailler dans quelle fabrique qu'il se présente. Je l'ay renvoyé en luy disant que j'aurois l'honneur de vous rendre compte de cella. Et enfin hyer, mardy 22 de ce mois, le sieur Brieu, fabriquant de papier, est venu se plaindre de la caballe des garçons au sujet du dit Carrol, attendu qu'il a été obligé de congédier le dit Carrol, qui est d'ailleurs bon ouvrier et bon sujet, parce qu'aucun des garçons n'a voulu travailler à sa fabrique qu'autant que le dit Carrol n'y seroit pas employé, sous prétexte qu'il n'avoit pas payé l'amande qu'ils luy ont infligée ; en conséquence, et comme c'est un abus intolérable proscrit par le dit arrêt du Conseil, le dit sieur Brieu venoit me requérir d'y remédier ; mais, vu la mutinerie de ces garçons, j'ay cru ne devoir faire aucune démarche sans prendre vos ordres, parce que toute représentation à cet égard sera sans succès. Ce n'est qu'autant qu'on punira sévèrement, au moins ces quatre garçons, c'est-à-dire, Cambonnet, Guilhot, Manuet et Aussenac, qu'on pourra se flater de vaincre l'opiniatreté ou l'indocilité des autres garçons ; je ne fairay que ce que vous voudrés bien me prescrire là-dessus [1].

Trois ans après, nouvelle cabale des ouvriers de Brieu, dirigée cette fois par des ouvriers papetiers étrangers à la localité, dont deux d'Angoulême, et par un soldat du régiment de Médoc, Julien Rocher, qui tous avaient été antérieurement occupés dans les papeteries castraises ; des injures on en vint aux menaces, et l'intervention de la force armée fut nécessaire :

L'an 1789 et le 24e jour du mois de mars, à sept heures du soir, dans le petit consistoire de l'hôtel de ville de Castres, Nous Louis-Charles Adal de Pujol, chevalier, premier consul, maire de la ville de Castres ; Jean-Baptiste Azais, second consul, lieutenant de maire, et Jean-Antoine Auger, quatrième consul, lieutenants généraux de police de la ville et consulat du dit Castres, étant en tournée dans la ville pour veiller à l'exécution des ordonnances de police, nous aurions été joints par un homme à nous envoyé de la part du sieur Brieu, fabricant de papier, demeurant au moulin de la Caze, distant de cette ville d'un petit quart de lieue, qui nous a remis de la part du dit sieur Brieu un petit buletin contenant qu'il étoit assassiné chez luy par un garçon passant, et nous demandoit main forte ; en conséquence nous avons de suitte fait prier M. le commandant du régiment de dragons du roy en

1. *Archives départementales de l'Hérault*, C 2680.

quartier en cette ville d'envoyer au susdit moulin de la Caze un brigadier avec quatre dragons pour y maintenir le bon ordre et arrêter les coupables, et les conduire dans les prisons du présent hôtel de ville; après quoy avons continué notre tournée. Environ demy heure après avons rencontré le dit sieur Brieu sur nos pas, qui nous a dit qu'il avoit fait arrêter au moyen de la main forte de la maréchaussée deux garçons papetiers étrangers qui avoint mis le trouble dans sa fabrique, et les avoit fait conduire dans les dittes prisons; quoy entendu, avons dit au sieur Brieu de se rendre au quartier pour éviter que la main forte du brigadier et des quatre dragons qui étoint déjà commandés se rendissent au dit moulin s'ils n'étoint dejà partis, et de se rendre ensuitte au présent hôtel de ville à l'effet de nous porter sa plainte aux formes de droit.

Le dit sieur Brieu, après avoir contremandé le détachement qui devoit être envoyé à son moulin, a comparu à la présente heure devant nous dits maire, lieutenant de maire et consul, et nous a dit que, vers les trois heures cet après midy, il étoit arrivé à son moulin quatre garçons papetiers étrangers, dont deux d'Angoulême, et un autre du lieu de Brousse près Carcassonne, qui avoint travaillé chez le sieur Galiber, fabricant de papier de cette ville, et le quatrième est un soldat semestrier du régiment de Médoc qui avoit travaillé chez la veuve Brieu, mère du comparent; à l'arrivée de ces quatre garçons ceux qui travailloint à la fabrique du dit moulin de la Caze ont demandé au comparent s'il vouloit les faire souper, alors le comparent leur a répondu qu'il leur faisoit faire collation, en conséquence il leur a fourny ce qui leur étoit nécessaire pour cela. Mais, avant de faire collation, ces quatre garçons étrangers se sont mis à la place des ouvriers de sa fabrique pour travailler à leur place, comme c'est d'usage; parmi eux le soldat semestrier qui avoit la place à ouvrer à commencé un porche, mais, ayant gâté ce qu'il avoit fait, un des garçons d'Angoulême a pris sa place, et ayant également gâté l'ouvrage, le dit sieur Brieu comparent a dit en particulier à ce garçon d'Angoulême, pour ne point luy donner de mortification, que ce porche étant gâté il le fairoit refondre, ce qu'ayant été convenu par le dit garçon, ils se sont mis à faire collation, et le comparent s'est retiré. Un instant après, l'un de ces garçons d'Angoulême a fait appeller le comparent par un apprentif pour qu'il redescendit à l'attellier; le comparent s'y étant rendu pour voir ce qu'on luy demandoit, l'un des dits garçons étrangers d'Angoulême n'a pris la parolle que pour luy dire des sottises et l'a injurié, l'autre garçon d'Angoulême a égallement injurié le comparent. Alors le dit sieur comparent leur a dit que, s'ils étoint venus chés luy pour l'injurier, ils n'avoint qu'à se retirer. Mais ceux cy ayant répondu au comparent qu'ils vouloint rester, son épouze a paru et leur a également dit de se retirer, alors l'un des dits garçons a donné une secousse à l'épouze du

comparent, et celluy cy ayant voulu leur en imposer, l'un des dits garçons d'Angoulême continuant ses propos injurieux, il a ajouté la menace en présentant à la figure du comparent un pistolet qu'il a mis à la main. C'est pour lors et dans ce moment de crise que le dit sieur comparent nous a adressé le buletin cy dessus mentionné, et après l'avoir envoyé, l'un de ses garçons nommé Jean-Pierre nous a fait finir la dispute, et les susdits quatre garçons se sont retirés, crainte d'être arrêtés par la garde qu'il avoit envoyé chercher. Mais le dit sieur comparent ayant pris le devant par un chemin oposé à celluy qu'avoint pris les dits garçons et étant arrivé plutôt qu'eux en ville, il a averty la brigade de maréchaussée de ce qu'il venoit de se passer, et a été avec elle les attendre sur la route où les dits garçons devoint passer, et où il est parvenu à faire arrêter ceux d'Angoulême coupables envers luy et son épouze des injures et menaces, lesdits garçons d'Angoulême conduits dans les prisons du dit hôtel de ville, le nommé Michel Teron, garçon papetier, qui étoit avec eux au dit moulin de la Caze, cy dessus désigné pour garçon étranger, résidant à Brousse près Carcassonne, a comparu devant nous et nous a fait la remise du pistolet non chargé avec lequel l'un desdits garçons d'Angoulême avoit menacé le sieur Brieu, et qui avoit été remis au dit Teron par le dit garçon d'Angoulême, que le dit Teron nous a dit s'apeller Durandeau, pour qu'il le portât à une maison étrangère, afin que si on venoit à le fouiller, on ne le trouvât point sur luy; ajoutant le dit sieur Brieu que le dit Michel Teron, Pierre Salvetat, charpentier, et les ouvriers de sa fabrique sont témoins de la vérité des faits cy dessus comme s'étant passés en leur présence, et requiert acte de sa plainte, et à ce qu'il nous plaise confirmer l'arrestation des dits garçons d'Angoulême; ce que nous avons fait; et de tout ce dessus avons dressé notre présent procès-verbal pour être envoyé à Monseigneur l'intendant et être par ce magistrat statué sur la plainte du dit sieur Brieu ce qu'il appartiendra. Et nous avons signé avec le dit sieur Brieu et notre greffier.

AZAIS, lieutenant de maire; Louis-Charles DE PUJOL, consul, maire; AUGER. consul; Brieu;

Bonet, greffier [1].

A la suite de ces faits répréhensibles, l'intendant de Languedoc Ballainvilliers jugea à propos [2] de promulguer une ordonnance contre les insurgés, datée du 2 avril 1789, et dont voici la teneur :

1. *Archives départementales de l'Hérault*, C 2681.

2. Le 29 mars, l'évêque de Castres avait cru bon d'écrire une lettre de recommandation en faveur de Brieu, « honnête homme qui mérite protection » et qu'il faut croire sur parole.

Supplient humblement les sieurs Brieu, fabricant de papier au moulin de la Caze [1]; Galibert, fabricant de papier de la ville de Castres, et Grasset, fabricant de papier, du lieu de Salvages, vous remontrent qu'ils ont été obligés de vous présenter requête à raison du trouble dans leur fabrique et des excès que se sont permis les nommés Durandau frères, et Théron, garçons de la fabrique du dit sieur Galibert, établie à Burlats, et le nommé Rocher, soldat du semestre, garçon de la fabrique de la demoiselle veuve Brieu, trouble et désordre à raison desquels les deux premiers ont été arrêtés et constitués prisonniers, d'autorité des consuls de la ville de Castres, sur la plainte des suppliants ; et le dit Rocher, en vertu d'un ordre donné par votre subdélégué, informé pareillement des voies de fait dont ces garçons s'étoient rendus coupables.

Dans la requête que les suppliants vous ont présentée à ce sujet, ils ont conclu à ce qu'il vous plaise infliger aux dits Durandau, Rocher et Théron telles peines que votre sagesse vous dictera, afin que les suppliants ne soient point à l'avenir exposés à être insultés par leurs garçons et à voir chaumer leurs fabriques par les associations qu'ils font entr'eux, et par les défenses et amendes qu'ils s'ingèrent de prononcer.

Vous n'avez pas encore, Monseigneur, prononcé sur cette requête. Mais sur la connoissance que les garçons papetiers ont eu de l'arrestation des dits Durandau et Rocher, faite sur la plainte des suppliants, les dits garçons, excités par le nommé Baptiste, dit le Quercy, et par le dit Rocher, ont fait défenses à ceux de la fabrique des suppliants de continuer à y travailler, notamment à ceux du sieur Brieu, qui, étant revenus à son atelier, ont été détournés de leurs travaux par des nouvelles défenses, ou plutôt par des menaces que les autres garçons, et principalement les dits Baptiste et Rocher, se sont permis contr'eux, la fabrique du dit sieur Brieu se trouvant aussi totalement abandonnée, ainsi qu'il résulte du certificat des maires et consuls de la ville de Castres, qui sera annexé à la présente requête.

Et comme les entreprises des garçons papetiers, l'interruption du travail qu'ils se sont permis, et les défenses faites par les uns à l'égard des autres sont contraires à la police des papetiers, aux règlemens qui doivent y être observés, et aux divers arrêts du Conseil rendus pour leur exécution, notamment à celui du 26 février 1777, qui, tous, vous attribuent expressément la connoissance des contestations qui peuvent s'élever en cette matière; c'est pourquoi les suppliants ont recours à vous.

A ces causes, vû l'arrêt du Conseil en forme de règlement du 27 janvier 1739, et ceux rendus les 24 juin 1772 et 26 février 1777; ensemble, le certificat des maires et consuls de la ville de Castres, du 29 mars

1. Les Brieu y furent papetiers de père en fils; en 1692 c'était Antoine Brieu; un peu plus tard Jean Brieu, qui testa en 1729 (*Archives départementales du Tarn*, B 152; et *Archives communales de Castres*, CC 32).

1789; et attendu ce qui en résulte, il vous plaira, Monseigneur, sans préjudice de la plainte portée par les suppliants contre les dits Durandau, Rocher et Théron, sur laquelle vous voudrez bien, Monseigneur, statuer ainsi que de raison, ordonner en l'état que les garçons des fabriques des suppliants seront tenus de se rendre par le jour chacun à leur attelier, pour y reprendre et continuer les ouvrages dont ils sont chargés, avec défenses de les quitter ; et à toutes personnes, notamment au dit Baptiste, dit le Quercy, de les en détourner, soit de vive voix, soit par écrit, directement ou indirectement, à peine de prison, même de cent livres d'amende contre chacun des contrevenants, payables par corps, même d'être punis exemplairement, si le cas y échoit ; comme aussi, faire défenses à tous garçons passans de se mêler d'aucune sorte de travail dans les atteliers et fabriques, sans la permission expresse du maître, à peine contre les dits garçons passans qui auroient travaillé sans la permission du maître, et contre les garçons de la fabrique qui les y auroient invités, ou qui l'auroient souffert, d'être en perte de la façon de l'ouvrage ; ordonner en outre l'exécution de l'arrêt du Conseil du 26 février 1777 ; et, en conséquence, faire défenses aux garçons papetiers de former aucunes associations, d'exercer aucune espèce de police entr'eux, de s'assembler à cet effet, de s'immiscer directement ni indirectement dans les discussions qui peuvent survenir entre les maîtres et les ouvriers ; d'interdire le travail dans aucune fabrique ; d'en débaucher les ouvriers, ou de les détourner de leurs travaux ; de prononcer des amendes, ou d'exiger paiement de celles qu'ils pourroient prétendre avoir été prononcées dans d'autres fabriques, et de rien faire qui puisse préjudicier aux manufactures, à peine d'emprisonnement, même d'être punis exemplairement, si le cas y échoit. Et pour assurer l'exécution des dispositions ci dessus, nécessaires pour la bonne police, faire défenses aux maîtres des fabriques de permettre ou de tolérer aucune association entre les garçons, et qu'ils prononcent des amendes les uns contre les autres, ou qu'ils les fassent payer, à peine contre les maîtres d'être condamnés eux même en trois cents livres d'amende au profit de l'hôpital diocésain, payable par corps ; ordonner enfin que l'ordonnance qui interviendra sera exécutée par provision, et non obstant toutes oppositions et appellations quelconques, et sans y déférer, et fairez justice.

Vu la présente requête des sieurs Brieu, fabricant de papier au moulin de la Caze; Galibert, fabricant de papier de la ville de Castres et Grasset, fabricant de papier au lieu de Salvages ; l'arrêt de règlement du 27 janvier 1739, autre arrêt du 24 juin 1772, qui nous attribue la connoissance des faits dont il s'agit ; autre arrêt du 24 juin 1772, qui nous attribue la connoissance des faits dont il s'agit ; autre arrêt du 24 juin 1772, qui nous attribue la connoissance des faits dont il s'agit ; autre arrêt

du 26 février 1777; le certificat des maire et consuls de la dite ville, du 29 mars dernier, l'ordonnance par nous rendue le premier de ce mois, sur la plainte des dits fabricans de papier, et autres pièces; nous, sans préjudice de l'ordonnance par nous rendue le premier de ce mois, sur la plainte portée par les suppliants contre les sieurs Durandau frères, Rocher et Théron; ordonnons que les garçons des fabriques des suppliants seront tenus de se rendre, par le jour de la signification de la présente ordonnance, chacun à leur attelier, pour y reprendre et continuer les ouvrages dont ils se sont chargés, avec défenses de les quitter; et à toutes personnes, notamment au dit Baptiste, dit le Quercy, de les en détourner, soit de vive voix, soit par écrit, directement ou indirectement, à peine de prison, même de cent livres d'amende contre le dit Baptiste, dit Quercy, ou autres ouvriers, payable par corps, même de plus grande peine s'il y échoit; comme aussi faisons défenses à tous garçons passans de se mêler d'aucune sorte de travail dans les atteliers et fabriques des suppliants, sans la permission expresse du maître, à peine contre les dits garçons passans qui auroient travaillé sans la permission du maître, et contre les garçons de la fabrique qui les y auroient invités, d'être en perte de la façon de l'ouvrage; ordonnons en outre que les dits arrêts de règlement seront exécutés selon leur forme et teneur, notamment les articles XLVIII et XLIX de celui du 27 janvier 1739; en conséquence faisons défenses aux garçons papetiers de former aucunes associations, d'exercer aucune espèce de police entr'eux, de s'assembler à cet effet, de s'immiscer, directement ni indirectement, dans les discussions qui peuvent survenir entre les maîtres et les ouvriers, d'interdire le travail dans aucune fabrique; d'en débaucher les ouvriers ou de les détourner de leur travail; de prononcer des amendes ou d'exiger paiement de celles qu'ils pourroient prétendre avoir été prononcées dans d'autres fabriques, et de rien faire qui puisse préjudicier aux dites fabriques, à peine de prison, et de plus grande peine s'il y échoit; faisons pareillement défenses aux maîtres des dites fabriques de permettre ou de tolérer aucune association entre les dits garçons, et qu'ils prononcent des amendes les uns contre les autres, ou qu'ils les fassent payer, à peine contre les maîtres de trois cents livres d'amende, applicable moitié au profit de Sa Majesté. et l'autre moitié au profit de l'hôpital diocésain, payable par corps. Ordonnons enfin que la présente ordonnance sera exécutée par provision, et nonobstant toutes oppositions et appellations quelconques et sans y préjudicier; permettons aux sùppliants de faire imprimer la présente ordonnance, jusques au nombre de cinquante exemplaires.

Fait à Montpellier, le 2 avril 1789.

BALLAINVILLIERS [1].

1. Imprimé (*Archives départementales de l'Hérault*, C 2681).

Les ouvriers papetiers ne se tinrent pas pour battus. Déclarant se baser sur les termes mêmes de l'ordonnance précédente, ils attaquèrent les patrons et invoquèrent des griefs dont la lettre suivante nous fera connaître la valeur :

Castres, le 29 may 1789.

Monseigneur,

Depuis la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire le 16 de ce mois, relativement aux difficultés qu'a éprouvé votre ordonnance du 5 de ce mois, de la part de la veuve Brieu, du sieur Baffet, fabriquants de papier, et des garçons papetiers; quatre garçons papetiers, savoir Bethècles dit Mauvet, garçon chez le sieur Baffet, Cambonnet aîné, garçon chez le sieur Galiber à Burlats, Jean Fau ainé, garçon chez le sieur Grasset à Salvatges, et un garçon chez la veuve Brieu que l'on croit être le nommé Patraquet, dit la Médaille, sont venus chez moy vendredy dernier 22 du courant, au nom de touts les garçons papetiers, me dire que s'ils étoint obligés de se conformer à votre ordonnance, en exécution des règlements, ils vouloint, à leur tour, que les maîtres fabriquants se conformassent aux mêmes règlements; je leur répondis que c'étoit juste et qu'ils n'avoint qu'à se plaindre si les maîtres y contrevenoint.

Alors ils me dirent que suivant les règlements la journée des ouvriers était fixée à tant de rames ou porches, et qu'ils n'en vouloint pas faire davantage; que le prix de la journée étant réglé entr'eux à tant par mois et ne pouvant vivre qu'au moyen des avantages, c'est-à-dire au moyen des porches qu'ils faisoint au-dessus de la journée, ils vouloint qu'on leur augmentât le prix de la journée, snr le pied qu'elle est payée à Courtalin, que d'ailleurs les règlements fixoint la grandeur du papier et des formes avec lesquelles on le fait, et que les fabriquants employant des formes dont la grandeur est plus considérable que celle fixée par le réglement, qui est à ce que je crois de 1732, ils ne vouloint travailler qu'avec des formes de la dimension prescritte par ce réglement.

Je vis bien que leur réclamation n'étoit qu'une pure récrimination; et je leur fis mes observations qui avoint pour objet de leur faire voir que les règlements, quant à ce qui concerne la fabrication, ne devoint pas être exécutés, d'après la liberté accordée par le roy, aux fabriquants en général et au commerce ; que le fabriquant doit plustot suivre le gout du consommateur, que le règlement.

Que quant à la journée des ouvriers, l'esprit du règlement étoit que les garçons employassent leur temps à perfectionner leur ouvrage et qu'ils ne devoint pas imaginer d'avoir exécuté le règlement, lorsqu'ils auroint fait le nombre des porches prescrit par le règlement, à midy;

que j'étois persuadé (et je le savois des maîtres avec lesquels cette question avoit été agittée d'autres fois) que les maîtres se conformeroint à cella, qu'ils n'exigeroint pas un plus grand nombre de porches par jour, s'ils employoint leur journée à la perfection de leur travail, et qu'ils refissent le papier qui seroit deffectueux.

Quant au prix de la journée, que je ne croyois pas que vous puissiés en fixer le prix sur le taux de celluy de Courtalin, parce que le prix ou salaire des ouvriers est réglé, en général, suivant les usages des lieux et les circonstances locales qui ont pour base le prix des denrées, qu'à Courtalin le prix du pain étant, par supposition, de quatre sols la livre et à Castres de trois sols, il étoit tout simple que le salaire des ouvriers à Courtalin fut un quart plus considérable qu'à Castres.

Qu'au surplus, le salaire des ouvriers est et doit être réglé de gré à gré, entre le maître et l'ouvrier, que si l'ouvrier ne croyoit pas gagner assés, il étoit le maître d'aller aillieurs, voir s'il fait meilleur vivre; qu'au demeurant leur prétention au sujet du salaire étoit injuste, parce qu'ils prétendent qu'un mauvais ouvrier soit payé sur le même pied qu'un bon ouvrier; car la saine raison dicte que chaque ouvrier doit être payé suivant son habileté, et conséquemment que chaque ouvrier devoit faire son prix.

Ces gens-là, qui n'ont pas l'ombre de la raison, persistèrent; et je leur dis qu'ils n'avoint qu'à s'adresser à vous, par requête ; que vous y statueriés ce que votre sagesse vous suggéreroit. Ils me prièrent de leur faire la requête ; je leur répondis que ma place ne me le permettoit pas, et sur ce qu'ils me représentèrent qu'aucun avocat n'avoit voulu leur prêter son ministère, je leur dis que j'en inviterois un qui ne me refuseroit pas de les écouter et de les servir. En effet je priay M. Derrouch, avocat et procureur de cette ville, qui offrit son ministère, et qui prit jour avec eux, au dimanche 24 de ce mois ; ils se proposoint de luy faire faire la requête et de se détacher un d'eux pour aller vous la présenter; je croyois cella fait, mais ayant envoyé hyer chez le sieur Derrouch pour savoir et prendre connoissance de la minutte de la requête, s'il l'avoit gardée, il m'a fait répondre que ces garçons avoint été chez luy, mais qu'ils étoint si derraisonnables et l'ennuyèrent si fort qu'il ne put y tenir, et les renvoya sans rien faire.

Le nombre des ouvriers qui sont dans les papeteries de Castres ou environs est de 34 ouvriers. J'ay eu l'honneur de vous en envoyer l'état nominatif.

Les dits garçons témoignent toujours de l'obstination à ne pas exécuter votre ordonnance; je m'explique : certains garçons témoignent cette obstination, d'autres désirent que l'ordonnance soit exécutée; mais ceux-cy, craignant d'être amandés par les premiers, sont forcés de cacher leurs désirs et d'avoir l'air de ne pas vouloir s'y conformer, de sorte qu'à proprement parler ils témoignent la même obstination. Il

est vray qu'ils ne disent pas aujourd'huy aussi topiquement qu'ils ne veulent pas exécuter l'ordonnance, mais ils ne forment leur dite récrimination que parce qu'ils imaginent, par là, forcer les maîtres à ne pas tenir la main à l'exécution de la dite ordonnance.

Les dits ouvriers forment encore et plus que jamais cause commune, tous ceux du sieur Baffet et de la veuve Brieu, que ceux des autres fabriquants; je m'explique encore là-dessus : ceux du sieur Brieu, à la Caze, ne font pas cause commune, mais ils sont forcés de la faire, par la crainte qu'ils ont d'être amandés par les autres garçons; ces garçons ont plus fait, c'est qu'ils se sont concertés avec les garçons papetiers de Mazamet, diocèze de Lavaur, tellement que, par une convention, une association qui est bien repréhensible, ils se sont mis à six semaines, et ont forcé les garçons du sieur Brieu de s'y mettre aussi.

Voicy ce que c'est : les règlements pour ce qui concerne la police et la discipline entre les ouvriers et leurs maîtres, veulent qu'un garçon ne puisse quitter l'atelier de son maître qu'après l'en avoir prévenu six semaines à l'avance, afin que le maître ait le temps de se procurer un autre ouvrier pour le remplacer; et vice-versa, un maître ne peut renvoyer un ouvrier qu'après l'avoir aussi prévenu six semaines à l'avance, afin que l'ouvrier puisse trouver à se placer ailleurs; par une association qui n'est que l'effet de l'insubordination et de la révolte, quoique couverte des voiles des règlements, ils ont touts convenus de quitter et faire quitter touts les atteliers des fabriques de Castres et environs, et même de celle du sieur Guibbal [1], de Mazamet, de manière qu'ayant prévenu leurs maîtres six semaines à l'avance, ils imaginent d'être à l'abri de punition, quoiqu'ils quittent touts à la fois; et l'on soubçonne qu'il y a de l'intelligence avec le sieur Baffet et la veuve Brieu, qui malgré cela conserveront leurs ouvriers, après que les autres ouvriers auront quitté chez les autres maîtres; car on soubçonne fort que ces ouvriers ne se sont obstinés que parce qu'ils ont été favorisés par le dit sieur Baffet; cella est si vray que l'on vient de m'asseurer qu'un ouvrier du sieur Brieu luy avoit dit que les garçons du sieur Baffet et de la veuve Brieu ne s'étoint pas mis à six semaines, disant que, puisque leurs maîtres se moquoint de l'ordonnance, ils suivroint toujours les mêmes usages.

Vous sentés quel désordre cella va être à l'expiration des six semaines, et combien il importe de faire un exemple qui punisse les méchants et protège les bons qui se laissent contraindre par la timidité.

De sorte que je crois qu'il y a lieu, sous votre bon plaisir, de rendre promptement l'ordonnance que j'ay eu l'honneur de vous proposer, et même, vu les circonstances, d'emprisonner de plus les quatre ouvriers

1. En 1739, Raymond Fau était fermier du moulin « nouvellement construit à Castres par le sieur Guibbal » (*Archives de Castres*, HH 6).

qui sont venus vendredi 22; ils sont sans doute ceux qui tiennent le haut bout de l'association des dits ouvriers; il paroitroit égallement à propos de deffendre aux dits ouvriers de quitter leurs atteliers, même à l'expiration des six semaines qu'ils ont donné.

Vous n'avez à craindre aucune fermentation de la part des autres ouvriers de toute espèce. Ils n'ont aucune police entr'eux, ils ne font pas corps, et n'ont en quelque sorte aucune relation avec les garçons papetiers. D'ailleurs les garçons papetiers ne se réclameroint pas d'eux, ls se croyent d'une autre classe différente et plus distinguée.

Au surplus, n'ayant pas de troupe à Castres, vous pourriez engager M. le comte de Perrigord de donner ses ordres à la brigade de Saint-Pons, de venir donner main forte à celle de Castres pour arretter et conduire en prison les six garçons qui méritent d'y être mis.

SERS.

Il est superflu d'insister sur l'intérêt de ce document, tant au point de vue social qu'au point de vue plus particulier de l'histoire des papeteries de Castres. Il est probable d'ailleurs que l'affaire n'eut pas de suite et que les troupes du comte de Périgord n'eurent pas à intervenir, puisque le dossier que nous venons d'utiliser s'arrête là.

HENRI STEIN.

DOM CALMET ET LA GALAIZIÈRE

On sait assez communément les difficultés qu'eut avec la censure le savant bénédictin, dom Augustin Calmet, lorsqu'il publia la première, puis la seconde édition de son *Histoire de Lorraine* ; il dut apporter à sa rédaction de nombreux changements pour obtenir la permission d'imprimer, et l'affaire fut assez importante pour mériter d'être retracée dans plusieurs notices spéciales [1].

Il ne faudrait pas croire que les rapports de dom Calmet avec le pouvoir aient tenu uniquement dans ces tracasseries. Il en reçut aussi des encouragements et un appui. C'est que, pieux autant que savant, le bénédictin de Saint-Vanne était très pacifique, très conciliant, qu'il avait de l'éloignement pour toute polémique, même sur des matières d'érudition, et se prêtait assez docilement aux corrections et suppressions qu'on lui demandait. Et le pouvoir lui savait gré de ne pas se montrer intransigeant.

Déja, par lettres patentes du 7 mars 1726, le duc Léopold concède à dom Calmet, alors prieur de Lay-Saint-Christophe, le droit de pêche dans la Meurthe, depuis les grands moulins de Nancy jusqu'au gué de Champigneules [2], à charge de payer 200 livres par an au fermier du domaine; il veut par là, dit-il, lui donner des marques de sa bienveillance et de son estime,

1. Noël, *Notice sur les histoires de Lorraine de dom Calmet*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, n° 1. Nancy, 1838, in-8. — Beaupré, *Dom Calmet aux prises avec la censure*, dans le *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1866, p. 6-28. — Voir aussi les mss. 767 de la bibliothèque de la ville de Nancy et 229 de la bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine. — La bibliothèque de la ville de Nancy possède (n° 360 du *Catalogue du fonds lorrain*) un exemplaire non cartonné de la première édition qui permet de se rendre compte de l'étendue des modifications imposées.

2. Cela fait environ six kilomètres de rivière.

reconnaître son mérite personnel et la profonde érudition qui l'a mis au nombre des plus savants hommes du temps [1]. A cette date, Calmet n'avait encore publié que des commentaires sur la Bible, fort remarqués du reste, mais depuis 1713 il travaillait à son *Histoire de Lorraine*, et depuis 1723 il était officiellement chargé par Léopold d'écrire cet ouvrage dont la première édition, achevée en 1727, fut imprimée en 1728 et ne put être mise en vente qu'en septembre 1729, par suite de l'intervention de la censure [2].

Quand il fut question de donner une nouvelle édition de cet ouvrage, la situation de la Lorraine était tout autre : aux ducs descendants directs de Gérard d'Alsace avait succédé un étranger, le Polonais Stanislas, sous le nom duquel un intendant français, Chaumont de La Galaizière, gouverna les deux duchés pendant une trentaine d'années, avec une autorité presque absolue et dans l'intérêt exclusif de la France. Il semblerait que, ni le nouveau prince, ni son chancelier (titre dont était revêtu La Galaizière) ne devaient s'intéresser à une entreprise de nature à rappeler les temps où la Lorraine était indépendante et à raviver les regrets de beaucoup de Lorrains. Il n'en fut rien : Stanislas était pénétré de respect pour tous les travaux de l'esprit et fort désireux d'ailleurs d'augmenter sa gloire par la protection qu'il accordait aux hommes de talent; il témoigna les plus grands égards à dom Calmet, le reçut à sa table et le dispensa des règles du cérémonial [3]. On a même assuré, mais sans en donner la preuve, qu'il conseilla au bénédictin d'écrire la seconde édition de son *Histoire de Lorraine* [4].

La Galaizière ne resta pas en arrière, donna même à l'auteur un concours pécuniaire très précieux, bien qu'indirect, en provoquant les souscriptions des villes à cet ouvrage. Voici le texte

1. L'original de ces lettres patentes est aux Archives de Meurthe-et-Moselle, H 190; elles sont imprimées par dom Fangé dans sa *Vie de dom Augustin Calmet* (Senones, 1762), p. 438.

2. Aug. Digot, *Notice sur dom Calmet*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1860, p. 31, 53-58.

3. Dom Fangé, *op. cit.*, p. 298-299.

4. Noël, *op. cit.*, p. 11.

de la lettre qu'il écrivit à la petite ville de Vézelise [1] en 1745, année où parurent les tomes I et II de la seconde édition ; les autres volumes de cette édition, qui en compte sept, se suivront assez irrégulièrement jusqu'en 1757.

Lunéville, ce 30 novembre 1745.

Messieurs les officiers de l'Hôtel de ville de Vézelise.

J'ai cru, Messieurs, que ce seroit vous faire plaisir et aux habitans un peu considérables de votre ville que de leur procurer la nouvelle *Histoire de Lorraine* qui s'imprime actuellement chés Leseure, imprimeur du roy à Nancy.

Je vous autorise donc à prendre sur vos deniers communs le prix d'une souscription de ce livre qui restera déposé à votre Hôtel de ville et ne pourra servir qu'à votre usage, ou des personnes de considération auxquelles il sera sûr de le confier.

Je suis, Messieurs, votre très affectionné serviteur.

La Galaisière [2].

Venant du tout-puissant chancelier qui, en huit ans d'administration, avait déjà eu le temps de façonner les communes lorraines à une stricte obéissance, cette autorisation équivalait à un conseil, voire à un ordre. Vézelise le comprit ainsi et, dans le compte de cette ville pour 1747, au chapitre de la dépense extrordinaire, on lit :

Fait dépense le comptable de la somme de 100 l. 15 s., délivrée au sieur Leseure, imprimeur du roy à Nancy, par le sieur Durup, ancien receveur de l'Hôtel de ville, pour le prix de l'*Histoire de Lorraine* à luy payé par ordre de Mgr le chancelier, suivant sa quittance du 12 décembre 1746.

Cette mention a l'utilité de nous faire connaître le prix de vente de ces sept grands et gros volumes in-folio, ornés de cartes, de plans et de gravures, et de nous faire mesurer la progression des prix du papier imprimé entre 1747, où le papier était excellent, et 1922, où il l'est moins.

E. Duvernoy.

1. Vézelize, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy.
2. Archives municipales de Vézelise, II 1.

UNE DES SOURCES

DE

L'HISTOIRE DE LA FRONDE PARISIENNE

LE « JOURNAL DU PARLEMENT »

Un des documents les plus intéressants pour l'étude de la Fronde, à Paris, est le *Journal du Parlement*, publication demi-officielle, qui fut donnée en plusieurs fois de 1648 à 1652, par les libraires Alliot et Langlois. M. H. Courteault a insisté sur cette collection dans l'excellente préface qu'il a donnée à sa publication d'*Un journal inédit du Parlement de Paris, pendant la Fronde*, où il étudie les différentes sources qui permettent de tracer le récit des événements pendant toute la crise [1].

Un magistrat de la Cour ou un greffier prenait des notes au cours des séances et rédigeait ensuite un procès-verbal assez exact, mais de tendance frondeuse, qu'il remettait aux éditeurs. Ce document imprimé contient donc une analyse de presque toutes les séances du 13 mai 1648 au 22 octobre 1652, avec documents annexes : arrêts, déclarations royales, etc. Comme le dit justement M. Courteault, ce résumé est assez sec [2]; le rédacteur s'efforce de paraître impartial et ne signale qu'à peine les scandales trop fréquents, qui troublaient ces assemblées. Ce document, qui a été utilisé par tous les historiens, doit donc être employé avec précaution. En tout cas, il est intéressant et forme un utile complément des registres du

1. Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1916). Paris, 1917, in-8.

2. *Id.*, p. 11.

Conseil secret. Cette publication obtint d'ailleurs un grand succès.

Le *Journal* comprend huit parties, publiées et republiées à part [1]. Ce sont :

I. Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour de Parlement, toutes les chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps présent. Paris, G. Alliot et J. Langlois, 1648, in-4 ; — Paris, G. Alliot, 1649, in-4. Bibl. nat., Lb 37/4 et 4A.

II. Journal contenant tout ce qui s'est passé aux assemblées des compagnies souveraines de la Cour du Parlement de Paris, en l'année 1648. Paris, G. Alliot, 1649, in-4. Lb 37/5.

III. Suite du journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour du Parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps présent. Paris, G. Alliot, 1649, in-4. Lb 37/6 et 6A.

IV. Journal de ce qui s'est fait ès assemblées du Parlement, depuis le commencement de janvier 1649, ensemble, par additions, ce qui s'est passé de plus mémorable tant en la ville de Paris qu'ailleurs. Paris, J. Langlois, 1649, in-4. Lb 37/7.

V. Journal contenant ce qui s'est fait et passé en la Cour de Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées et ès autres lieux, sur le sujet des affaires du temps présent, ès années 1648 et 1649. Paris, G. Alliot et J. Langlois, 1649, in-4. Lb 37/8 et 8A.

Réimprimé à Rouen, impr. du Roi, 1689, in-4 (Lb 37/8B) ; — à Paris, G. Alliot, 1652, in-4 (Lb 37/8C). — Autres réimpressions (Lb 37 8 D et E).

Enfin, M. Colombel et J. Bouillerot l'ont republié en 1649 sous ce titre : Nouveau journal, contenant tout ce qui s'est fait et passé aux assemblées des compagnies souveraines du Parlement de Paris, ès années 1648 et 1649, jusques à présent, revu, corrigé et augmenté. Lb 37/12.

VI. Suite du vrai journal des assemblées du Parlement, conte-

1. Dans tout cet exposé, nous suivons pas à pas les excellentes pages consacrées par M. Courteault au « Journal du Parlement ».

nant ce qui s'y est fait depuis la Saint-Martin mil six cens quarante neuf jusques à Pâques 1651. Paris, G. Alliot et J. Langlois, 1651, in-4. Lb ^{37}/9.

VII. Le journal ou l'histoire du temps présent, contenant toutes les déclarations du roi, vérifiées en Parlement, et tous les arrêts rendus depuis le mois d'avril 1651 jusques à juin 1652. Paris, G. Alliot et J. Langlois, 1652, in-4. Lb ^{37}/10.

VIII. Suite et conclusion du journal, finissant les assemblées de Paris. S. l., 1652, in-4. Lb ^{37}/11.

« Il était dans l'intention des libraires, dit M. Courteault [1], de poursuivre la publication au delà du 22 octobre 1652. » L'exemplaire du dernier volume, s'arrêtant à cette date, que possède la Bibliothèque, contient le titre suivant : « Relation contenant la suite et conclusion de tout ce qui s'est passé au Parlement, depuis Pâques 1652 jusqu'à janvier 1653. Paris, G. Alliot et J. Langlois, 1653 (in-4). » Le volume annoncé n'a pas paru sous cette forme, mais rien que dans sa première partie, qui constitue le 8e fascicule, signalé plus haut.

Cependant, l'exemplaire conservé à la Bibliothèque de la Cour de Cassation [2] et qui réunit en un seul volume la série complète du journal [3], comprend une double série de folios manuscrits, dont la seconde complète, en partie, la lacune signalée par M. Courteault.

On y trouve :

1° En tête de l'ouvrage, 30 feuillets d'une main du XVIIe siècle, à l'écriture soignée, serrée et lisible. Ce sont les procès-verbaux des séances, depuis le jeudi 9 janvier 1648 jusqu'à celle du 13 juin de la même année. Au folio 1, se lit le titre général, de la même main : « Journal du Parlement, depuis le 9 janvier 1648 jusqu'au 19 novembre 1657. » A partir du folio 18 v°, la copie fait double emploi avec l'imprimé, mais les procès-verbaux

1. *Op. cit.*, p. 12.

2. Cote : 4237. Nous en devons la communication au bibliothécaire de la Cour, notre ami et confrère M. Fr. Gebelin, à qui nous adressons ici tous nos remerciements.

3. Fascicules nos 5 (éd. de 1652), 6 (en deux parties), 7 et 8 (avec le titre général de 1653).

y sont plus développés. On y trouve des résumés des séances [1] du 9 janvier (f. 1), du 11 (f. 1 v°), du* 15 (f. 2 v°), du 17 (f. 5), du 20 (f. 5 v°), du 21 (f. 6), du 1er février (f. 6 v°), des 3, 5 et 14 (f. 7 v°), des 15 et 17 (f. 8), du * 18 (f. 8 v°), des 2 et 3 mars (f. 11 v°), du * 6 (f. 12), du 7 (f. 14), des 13 et 14 (f. 14 v°), du 16 (f. 15), du 17 (f. 16 v°), du 18 (f. 17), du 26 (f. 17 v°), des 3 et 7 avril (f. 18), des 4 et 5 mai (f. 18 v°), du 6 (f. 19), du 8 (f. 19 v°), du 13 (f. 20), des 23 et 25 (f. 21), du 28 (f. 21 v°), du * 8 juin (f. 22 v°), et enfin du * 13 (f. 25 v°).

2° 17 feuillets, de la même main, sont reliés à la fin de l'ouvrage et continuent les procès-verbaux en général très résumés des séances suivantes :

— 1652. 27 novembre, 4, 7, 14, 18 décembre (f. 1) ; — *31 décembre (f. 1 v°).

— 1653. 10 et 31 janvier (f. 2 v°) ; — 22 janvier (f. 3) ; — 23, 29 et 31 janvier (f. 3 v°) ; — 4 et 19 février (f. 3 v°) ; — 21 février, 5 et 17 mars (f. 4) ; — 5 avril (f. 4 v°) ; — 30 avril, 5 et 10 mai (f. 5) ; — 16 et 20 mai (f. 6) ; — 18 juillet, 3 septembre, 2 octobre et 26 novembre (f. 6 v°) ; — 29 novembre, 10, 12, 19 et 22 décembre (f. 7).

— 1654. 14 janvier (f. 7 v°) ; — 19 janvier (f. 8) ; — 20, 21, 26 et 27 mars (f. 8 v°) ; — 28 mars et 21 avril (f. 9) ; — 8 et 22 mai, 17 juin et * 31 juillet (f. 9 v°) ; — 19 décembre (f. 11).

— 1655. 16. 22 et 23 janvier (f. 11) ; — 17 février et 5 mars (f. 11 v°) ; — 19 et 20 mars (f. 12) ; — 23 mars, 7 et 29 avril (f. 13) ; — 22, 29, 10 avril, 5 et 28 mai (f. 14 v°) ; — 22 juin et 29 décembre (f. 15).

— 1656. 11 et 14 janvier (f. 15) ; — 12, 19, 21, 22 et 24 janvier (f. 15 v°) ; — 29 janvier, 26 février et 10 avril (f. 16) ; — 1er septembre (f. 16 v°).

— 1657. 20 janvier, 18 avril, 8 mai (f. 16 v°) ; — 19 novembre (f. 17).

Ces notes ne sont certainement pas la préparation du travail de publication de la suite du *Journal*. Ce sont des additions très rapides, faites par quelque parlementaire pour compléter

1. Les procès-verbaux marqués d'une * sont particulièrement développés.

son exemplaire d'après des résumés succincts des procès-verbaux empruntés aux registres des archives du Parlement. Elles méritent cependant d'être signalées; en effet, elles peuvent fournir quelques renseignements, et l'exemplaire ainsi complété de la bibliothèque de la Cour de cassation a l'avantage de grouper en un seul volume de format commode des renseignements qui s'étendent, ainsi que l'affirme le titre général manuscrit, du 9 janvier 1648 au 19 novembre 1657.

P.-M. Bondois.

L'ARCHIVISTE J.-B. BERGER

MEMBRE DU BUREAU DU TRIAGE DES TITRES

Une des plus curieuses figures d'archiviste de l'époque révolutionnaire est certes celle de l'abbé J.-B. Berger, que quelques documents nous apprennent à connaître.

On sait qu'un décret du 7 messidor an II avait créé une commission chargée du triage des titres de la République, et que cette commission de neuf membres, nommés pour six mois, fonctionna à Paris sous le titre d'Agence temporaire des titres, puis fut reconstituée le 5 floréal an IV sous le nom de Bureau du triage des titres, subordonné à l'archiviste de la République, Camus [1].

Parmi les membres de ce Bureau on cite Dom Lièble, ancien bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, Fr. Bouyn, ancien garde des archives du Louvre, M. Reboul, archiviste du collège Louis-le-Grand, J.-B. Ponsar, ancien archiviste de l'archevêché de Paris, J. Blondel, avocat, et l'abbé J.-B. Berger. Ce dernier, né en 1728, avait remplacé Bouyn, démissionnaire, le 1er nivôse an III, après avoir été pendant quelques mois employé par ce même bureau en qualité de « déchiffreur ». On lui avait donc reconnu des qualités particulières de paléographe exercé. Il avait obscurément travaillé, avant la Révolution, pour divers historiens, à la Sainte-Chapelle et à la Chambre des Comptes, et classé les archives du comte d'Artois [2].

1. Voir Bordier, *Les archives de la France* (Paris, 1854, in-8) ; — J. Viard, *Les opérations du Bureau du triage*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII (1896).

2. Nous ne connaissons aucun ouvrage de lui, mais seulement un projet qui ne reçut qu'un commencement d'exécution : *Prospectus de l'histoire de la noblesse d'Auvergne* (Paris, Lottin, 1767 ; in-4).

La mission confiée à ce Bureau consistait à distinguer, dans la masse des documents provenant des établissements supprimés et des administrations disparues, les papiers utiles, qui seraient réservés aux Archives nationales, les papiers inutiles (par exemple les titres féodaux), et les papiers à conserver pour l'histoire des sciences et des arts, qui devaient être versés à la Bibliothèque nationale.

Le travail que l'on demandait à ces archivistes était immense, et bien entendu les six mois prévus furent largement dépassés. Ce n'est pas ici le lieu de juger l'œuvre accomplie, qui fut parfois néfaste et contraire à l'intérêt historique ; on ne saurait d'ailleurs incriminer les employés qui avaient à obéir, non à discuter les ordres reçus. Mais on trouvera sans doute quelque intérêt à parcourir les projets de travaux que présenta Berger à Camus et sa notice sur le Trésor des chartes, à lire son mémoire sur les archives de la République. Quelles que soient les idées que l'on professe aujourd'hui en matière d'archives, on verra quelles sont celles dont Berger se faisait alors le champion ; et, en matière d'inventaires, on le jugera par cette note signée de lui :

Suivant le plan proposé par le citoyen Camus, garde des archives nationalles, on ne fera pas d'inventaires ; ils seront remplacés par des tables où l'on suivra scrupuleusement l'ordre chronologique et sur lesquelles on portera les noms de matières, de familles et de localités.

Si au premier abord ce plan ne paraît pas aussi utile que des inventaires, en l'examinant de près on verra qu'il abrège le tems des recherches et qu'il ôte à une curiosité souvent oiseuse et indiscrète tous les moyens de se satisfaire. Dattes, matières, noms de familles et de localités, rien n'est confondu ; tout est distinct et séparé, et tout se réunit pour indiquer les pièces que l'on veut grouper.

Pour tirer de ce plan tout l'avantage qu'on se propose, il faut que les préposés à son exécution y portent la plus grande attention ; une erreur seroit irréparable ; ne s'en étant pas apperçu, on ne penseroit jamais à la réparer.

Le Bureau du triage des titres fut supprimé par un arrêté des consuls du 21 janvier 1801. Avant que cette suppression fût décidée, Berger, dans son *Mémoire sur les archives de la République*, avait essayé de montrer la nécessité de cette institution,

mais en vain. Il continua d'occuper aux Archives de la République, puis de l'Empire, des fonctions assez analogues à celles qui lui avaient été dévolues antérieurement. Mais, lorsqu'en brumaire an IX il sollicita la place de garde du Trésor des Chartes, il s'attira cette réponse peu bienveillante de Camus, qui l'avait sous ses ordres : « Il n'y a pas de place de garde du Trésor des Chartes ; il n'y a pas lieu de la créer ; Berger est excellent pour travailler en sous-ordre, non comme chef. »

Berger était alors fort âgé. Il mourut dans sa maison de la rue Cassette le 2 novembre 1813 ; sa veuve — car l'ancien abbé, à la faveur des idées nouvelles, s'était marié — en fit part à l'administration qui le comptait toujours parmi ses fonctionnaires. Mais dès 1809 sa santé et ses infirmités lui avaient interdit tout travail, et, par un contrat en bonne et due forme ratifié par le garde des archives impériales Daunou, il avait alors abandonné 600 livres sur son traitement (de 3000 livres) à son collègue de Vitry, qui avait consenti à le remplacer [1].

HENRI STEIN.

I.

Projet d'un travail pour mettre en ordre la prodigieuse quantité de chartes et de bulles, de titres et de manuscrits qui sont disséminés dans les Salles du Louvre.

Le citoyen Berger, membre du bureau du triage des titres,
le soumet aux lumières du ministre de l'intérieur
et à la sagesse de son conseil.

I. — On fera la collection des pièces ci-dessus énoncées. Cette collection faite, on triera les chartes et on les classera par ordre de dattes ; on noticera chaque pièce et on portera à chaque règne celles qui lui appartiennent. — On suivra le même mode pour les diplômes et pour les chartes des princes et des ci-devant grands vassaux de la couronne ; on placera celles-ci à leurs anciennes possessions connues jadis sous les noms de duché et de comté. — Les bulles des papes seront classées dans l'ordre chronologique ; on distinguera celles des papes qui ont siégé à Avignon de celles des papes qui ont siégé à Rome, et celles-ci de celles des antipapes. — Les titres indiqueront, en les lisant, la place qu'ils doivent occuper. — Les manuscrits seront classés selon l'ordre

1. *Archives nationales*, D I, n° 511.

des matières, soit qu'ils appartiennent à l'histoire de la nation en général, soit à celle des ci-devant princes, soit à celle de grands personnages, soit à celles des anciennes et nouvelles corporations.

II. — Tout étant distribué et classé dans l'ordre convenable, on s'assurera de l'autenticité des chartes en examinant scrupuleusement leur forme et leur contexture et les caractères dont elles sont revêtues ; on les comparera avec des chartes du même tems et on distinguera les coppies et les vidiums de celles qui sont originales. — On prendra les mêmes précautions pour s'assurer de l'autenticité des bulles, brefs et rescrits des papes et des grands maîtres de l'ordre de Malthe et de l'ordre Teutonique. On remarquera sur toutes celles où les papes ont le plus manifesté leurs fausses prétentions. — Les titres ne demandent pas moins d'attention ; on sait qu'il s'en trouve de faux, surtout dans les chartriers des moines ou dans leurs cartulaires (le citoyen Berger en a plus d'une preuve). Du tems de Bernard, abbé de Clairvaux, les Bénédictins de Saint Vallery, département de la Somme, furent cités comme faussaires du tems du pape Eugène III ; on en trouve parmi les titres de la ci-devant abbaye de Saint-Gildas, département de l'Indre, sécularisée dans le xviie siècle ; on en trouve dans les cartulaires du chapitre de Brioude et des moines de Soucillanges. D'autres, ouvrage d'une plume habile et longtems exercée, dormoient dans la poussière ; ils étaient destinés pour établir une origine que de grandes familles vouloient usurper. Le citoyen Berger a vu les moyens employés, il a vu les planches et les épreuves.

III. — Tout ce qu'on vient de dire n'est qu'un préliminaire. Il est un travail plus important encore, c'est celui qui analyse et qui fait connoître tout ce que les chartes et les titres contiennent d'intéressant et d'utile pour l'histoire, les sciences et les arts. Ce travail consiste à faire l'extrait raisonné de chaque pièce. Si c'est une charte, l'extrait doit contenir : 1° le nom du prince ; 2° l'objet dont il dispose ; 3° le nom de celui ou de ceux qu'il en gratifie ; 4° les obligations qu'il impose si c'est à titre onéreux ; 5° la datte de cette charte ; 6° la forme et son caractère et les formalités dont elle est revêtue, c'est-à-dire annoncer si elle est scellée et comment, ou si les sceaux sont perdus, sans oublier les noms des signataires. Cet extrait sera attaché à sa charte et y restera jusqu'au tems qu'on procédera à l'inventaire. — On suivra la même forme pour les chartes de fondations d'églises et de monastères, pour celles portant privilèges et franchises, coutumes et usages. — L'extrait des chartes portant réunion des grands fiefs, on annoncera comment elle s'est opérée, si c'est par confiscation ou par acquisition ou à titre volontaire (telle la réunion du Dauphiné à la couronne) ou à titre de succession. — Celles des princes étant placées dans l'ordre de leurs possessions, on en fera l'extrait dans la même forme ; on fera connoître leurs prétentions sur des états étrangers, telles celles de Louis duc d'Orléans

sur le Milanais par Valentine Visconti sa femme, telles celles des ci-devant princes de Condé sur le royaume de Naples, etc. — L'extrait des titres n'est pas moins intéressant pour l'histoire, surtout ceux des XIIIe, XIVe et XVe siècles; on y trouve mille faits passés sous les règnes des rois Jean, Charles V, Charles VI et Charles VII, temps malheureux où la France éprouva les suites funestes des batailles de Poitiers et d'Azincourt. — Les ordres de Malthe, de Saint-Lazare et de Saint-Antoine fournissent nombre de faits intéressans; et les anciennes corporations, riches en monumens, ont laissés nombre de manuscrits propres à faire connoître des faits ignorés ou à rectifier des erreurs glissées dans notre histoire, ou à confirmer des faits déjà connus.

IV. — Tous les extraits étant faits, on en fera l'inventaire qui sera distribué par règnes, par provinces, par ordre de matières et dans l'ordre chronologique; on y ajoutera une table qui facilitera la recherche des pièces qu'on voudra consulter.

Observation. — En examinant cet ordre de travail, on concevra aisément son utilité : on sentira combien il deviendra instructif et intéressant, et l'on jugera que c'est un travail pénible et rebutant, un travail qui demande une grande familiarité avec les anciennes écritures; à chaque instant on trouve des diamans brutes qu'il faut polir et dont il faut faire sortir des traits de lumière jusqu'alors ignorés. — La collection des cartulaires est bien plus facile. Pour les classer il suffit de les ranger par ordre de corporation. Ces monumens ne remontent pas au-delà des XIIIe et XIIe siècles; ce sont des registres où l'on a transcrit quelques chartes et des dons de piété et d'humanité. Rien ne garantit leur autenticité; ce sont des enfans anonymes qu'on ne peut sagement avouer qu'après des comparaisons de tems et de localités, de noms et de propriétés. Trop de confiance et de bonne foi conduiroient à bien des erreurs. Les plumes étoient intéressées; elles écrivoient sans témoins et sans contradicteurs. — Les chartes remontent aux IXe, VIIIe et VIe siècles; elles portent avec elles des caractères qui prouvent leur autenticité. S'il s'en trouve de fausses, l'expérience acquise par un long travail sait les distinguer.

Le citoyen Le Breton, qui est un de mes amis, m'a prévenu par la demande qu'il a faite; mais l'afinité qui règne entre les chartes, les titres et les cartulaires demande que ces deux collections marchent ensemble et soient portées dans le même emplacement; elles formeront le dépôt le plus riche et le plus beau de l'Europe; mais une seule personne ne suffit pas pour remplir ces deux objets.

Le citoyen Berger.

II.

Paris, ce 1er messidor an 6 de la République française.

Au citoyen Camus,
archiviste de la République.

Citoyen,

J'ai retrouvé, après bien des recherches, un extrait de l'inventaire du Trésor des chartes fait par Godefroy et Dupuy. En le parcourant, l'on juge bien mieux de la richesse de ces anciens dépôts que par le travail qu'on nous a envoié. Celui-ci n'a rien d'intéressant que par le discours du citoyen Villiers; car, au fond, c'est un simple rapprochement de registres mêlés et confondus; c'est un placement de layettes et de titres dont on ignore le contenu. Les inventaires en main, ce travail n'étoit pas difficile : je m'en suis assez occupé pour en juger. C'est un nouvel inventaire qui en fera connaître la richesse; on verra tout ce qu'il contient d'utile pour le domaine, pour l'histoire, les sciences et les arts; on sera confirmé dans l'opinion que les savants ont de ce dépôt. Je sais qu'il renferme beaucoup de choses inutiles, telles des lettres de noblesse et d'abolition, des provisions de charges et d'offices, etc. Vous prononcerez sur ce qui est susceptible d'être supprimé.

En 1766 et 1767, travaillant à l'histoire de France avec Villaret, continuateur de Velly, j'eus occasion de lire et faire des extraits de chartes et de titres déposés à la Sainte Chapelle et à la Chambre des comptes. Comme j'avois pour cette partie un goût que j'ai conservé, Villaret me donna cet extrait de l'inventaire des chartes. J'en ai tiré un grand avantage, soit dans la recherche des chartes et des titres servant à l'histoire et à la connoissance du droit public, dont j'étais chargé par le Ministère, soit pour mettre en ordre les archives du ci-devant comte d'Artois où je travaillai depuis la formation de son apanage jusqu'à la Révolution. Je voudrais, pour ma satisfaction, qu'on eût conservé l'ordre que j'y avois établi et le grand nombre d'extraits et de copies de chartes et de titres écrits de ma main. Vous verriez ma manière de procéder dans un travail qui demande beaucoup d'ordre et des connaissances.

Si une copie de cet extrait vous est agréable, je me ferai un plaisir et un devoir de vous la procurer; elle sera une marque de ma déférence pour vous et de mon attachement à la chose publique.

Salut et respect.

Le citoyen Berger,
membre du Bureau du triage des titres.

P.-S. Il seroit intéressant de savoir ce que sont devenus les titres et

les copies de chartes qui étoient chez le citoyen Moreau, historiographe, place Vendôme. Durant ma mission, je lui en remis un grand nombre. Les Bénédictins chargés de la même partie contribuèrent encore plus à enrichir son cabinet. Cet écrivain a imprimé plusieurs volumes de discours sur l'histoire de France. Ils n'ont pas eu un grand succès. Vendu à la Cour, la vérité n'étoit pas toujours au bout de sa plume [1].

III.

Paris, ce 29 ventôse an 9 de la République.

Berger, ex-membre du Bureau du triage des titres,
au citoyen Camus, garde des archives nationalles.

Citoyen,

Voici un apperçu de l'état du Trésor des Chartes avant et après la Révolution. Il en est qui se flatent de connoitre parfaitement les richesses de ce dépôt; j'en ai prouvé l'impossibilité; j'ai examiné les diférens travaux qu'on y a faits et j'ai remarqué que cette apparence d'ordre ne présente que des numéros et des étiquetes sans signalement certain. Savoir que dans 84 portefeuilles il y a 233 registres, que dans tel carton sont des titres qui concernent le Languedoc, etc., c'est être savant à peu de frais. Les inventaires imparfaits et sans ordre ne donnent pas de grandes connoissances. Pour le bien de la chose, j'estime qu'il est de votre zèle, qui s'étend à tous, d'en faire dresser un inventaire général. Ce sera un nouveau droit à la reconnoissance des gens de lettres.

J'ai joint mes idées sur un plan de travail ; vous en verrés plusieurs sur les Archives nationalles. S'ils ne sont point agréés, c'est au moins une preuve de mon zèle et de ma déférence.

Salut et respect.

Le citoyen Berger [2].

IV.

Mémoire sur les archives de la République

Instrumenta chartarum prædiorum possessiones firmant quove jure teneantur judicant. (Du Cange, *Gloss.*)

Jamais la nation française n'eut autant d'intérêt de réunir et de classer dans un ordre méthodique les titres qui justifient la propriété de ses domaines et lui en assurent la jouissance. La suppression du

1. *Archives nationales*, AB V[D] 1.
2. *Archives nationales*, AB V[a].

clergé séculier et régulier, la fin honteuse de grands coupables et l'émigration de ci-devant princes et nobles ont réuni par le fait au domaine nationnal des possessions et des biens immenses. De là, quelle prodigieuse quantité de titres dispersés et répandus dans les différens chartriers de la République, qu'il importe de réunir. Les uns sont encombrés, mêlés et confondus; les autres sont ensevelis dans la poussière ou pourrissent dans l'humidité; d'autres sont rongés par les souris et les vers; d'autres enfin ont été enlevés par des mains infidèles, ou déchirés ou brûlés par des citoyens intéressés à anéantir des tributs onéreux et prescriptibles.

Quand Philippe Auguste marchoit pour quelque expédition, on voituroit à sa suite les archives de la couronne. Batu par les Anglais en 1194 entre Blois et Fréteval, il perdit ce dépôt précieux et la perte fut irréparable. Tout ce qu'on put recueillir ne remplacera jamais les anciennes chartes ni tant de pièces originales si intéressantes pour l'histoire et pour la connoissance du droit public. Ses successeurs ne suivirent point son exemple. La nation doit inférer de là combien il lui importe de connoître les titres qu'elle possède et de recouvrer ceux qui sont adirés.

Dans plus de 400 dépôts existant dans Paris et dont on a encore examiné qu'une partie, que de pièces superflues et inutiles ! que de vieux comptes de recettes et de dépenses ! que de procédures anciennes où l'on ne voit que requêtes, salvations, contredits, inventaires et coppies informes ! que de provisions de charges et d'offices ! que de quittances sans valeur ! que de titres qui ne servent qu'à rappeller l'injustice et la dureté de la cour et l'avidité des traitans ! que de lettres ministérielles ! quel amas de correspondances dont l'objet sera toujours éloigné, etc.

Dans les archives de la République on ne doit trouver que les titres qui établissent ses droits et qui constatent ses propriétés et assurent celles des citoyens. Tout ce qui tient à l'histoire, aux sciences et aux arts et à l'ordre judiciaire doit faire classe à part et être placé dans le même dépôt pour n'en former qu'un avec celui des titres.

Par la réunion et l'examen des titres, la nation connoitra parfaitement ses droits; elle verra ce qu'elle possède; elle saura quelles sont les portions de domaine éclypsées ou par des aliénations sous faculté de rachat, ou par des contrats de vente pure et simple; elle verra les dons qu'elle peut annuller, les concessions et les échanges qu'elle peut révoquer; elle distinguera ce qui a été usurpé de ce qui est possédé à titre légitime; elle fera revivre des droits ignorés et imprescriptibles. Survient-il un procès ? lui fait-on quelque demande insidieuse ? Dans l'instant elle trouvera ses moyens de défenses.

Pour remplir cet objet important, la Convention nomma neuf citoyens aussi distingués par leurs talens et l'étendue de leurs connoissances

que par leur zèle et leur amour pour le bien public. Ceux-ci se sont associés des citoyens capables de les seconder dans une carrière pénible et rebutante. Ils ont déjà fait le départ des plus grands dépôts de Paris, et que n'auroient-ils pas fait sans les antraves de l'intrigue et de l'ambition ?

Le triage et l'arrangement des titres de la République présentent une opération pénible et laborieuse et qui demande du tems. Qu'importe ? Elle est nécessaire et utile ; elle n'est point à charge à la Nation. L'abbandonner seroit un mal réel et peut-être sans remède.

Primo, cette opération est nécessaire ; on l'a rendue indispensable ; en la commençant on s'est imposé la loi de la pousser à sa fin ; on l'a rendue plus urgente encore. Jamais on n'abbandonne les réparations d'une maison qu'on a prise en sous-œuvre.

Dans les archives il ne faut point de confusion. Chaque titre doit être mis à sa place ; chacun doit être classé à côté des droits qu'il justifie. Dans les archives, il faut un ordre clair et méthodique. Qu'on divise par grands fiefs et par terres ci-devant titrées ou par départements et districts, l'ordre veut qu'on sépare le domaine fieffé du domaine non fieffé ; les rentes en argent des rentes en denrées ; les bois et les moulins ; les domaines engagés et les domaines aliénés à perpétuité ; les contrats d'acquisitions, les rentes et les échanges ; les baux et les accensemens ; les adjudications et les arrentemens ; les biens réunis au domaine par confirmation et les biens réunis à titre d'aubaine et de déshérence ; les rentes foncières et constituées ; les terres vagues et en non-valeur.

Après ces divisions et sous-divisions, il faut donner à chacune une place qu'elle ne perde jamais. Tous les titres qui lui appartiennent doivent la suivre et être placés de manière qu'au besoin on puisse la trouver sans d'autre peine que celle d'ouvrir une liasse ou un carton ; s'il s'en trouve qui établissent un double ou triple droit, on en fera mention dans l'inventaire pour n'être pas inquiet sur leur conservation.

Après cette grande opération, on dressera les inventaires par ordre de matières et de chronologie, et chaque inventaire sera placé à côté de sa division ou sous-division. Ces inventaires doivent contenir le sommaire et la substance de chaque titre, c'est-à-dire les noms, qualités et domicilles des contractans, l'objet du contrat et les obligations qu'ils s'imposent, les dattes précises et les noms des notaires, scellés ou non scellés, originaux ou collationnés, sur papier ou parchemin, etc.

Tel est l'aperçu des travaux de l'Agence. Cette opération est-elle nécessaire et indispensable ? Sera-t-elle utile ? On peut en juger.

Secundo, cette opération n'est point à la charge à la Nation : 1° L'établissement de l'Agence a entraîné la suppression d'un nombre prodi-

gieux de gardiens et d'archivistes qui, salariés par la République, occasionnoient des frais immenses et favorisoient pour la pluspart ce vandalisme affreux qui dans tous les dépôts a fait des ravages irréparables. 2° Le produit de la prodigieuse quantité de papiers inutils et de rebut, tant en parchemins qu'en papiers, que l'agence a livrés en vertu d'ordres et de ceux qu'elle livrera dans le cours de ses opérations seroit seul capable de fournir aux frais, car il n'est point d'administrations où les employés soient plus mal traités, et ils font un travail qui demande des connoissances de plus d'un genre et qui sont le fruit du tems et de l'application. D'ailleurs ils usent plus de linges et de vêtemens, toujours dans la poussière et ne respirent qu'une... qui altère la vue, fatigue l'odorat et nuit à la poitrine.

D'ailleurs, que d'avantages pour l'histoire ! que de faits ignorés vont enrichir la littérature ! La pluspart des historiens ont écrit sur la foi de ceux qui avoient écrit avant eux ; ils ont fait les mêmes fautes, les mêmes erreurs, et la vérité est encore derrière le rideau. Le voile sera levé ; elle paroitra avec ses charmes ; la basse flaterie fuira devant et gettera son opprobre sur ces plumes viles et vénales qui ont rendu plus méprisables encore ceux qu'ils se sont efforcés de célébrer.

Quel plus bel établissement que celui qu'offrira le dépôt général des archives de la République ! Placées dans le même local et sous le même toit, elles présenteront dans un ordre imposant tout ce qui tient à la propriété, à l'ordre judiciaire et à la partie mixte ; c'est alors qu'on pourra donner le nom de « trésor » au plus beau chartrier de l'univers. Ces trois dépôts réunis, la dépense sera diminuée, un seul dépositaire suffira.

Tertio, supprimer l'Agence seroit un mal réel ; il régnoit dans les dépôts une espèce d'ordre qu'on s'est vu obligé de changer pour séparer ce qui est utile de ce qui n'étoit qu'embarrassant ; ce premier départ n'est point encore dans l'ordre qui lui convient ; il faut un examen préalable et scrupuleux de ce qu'on a anéanti provisoirement et de ce qu'on a jugé digne d'être conservé ; de manière que, pour bien connoitre la beauté de cette opération, il faut la pousser à sa fin.

Si on l'abbandonne, on sera obligé d'établir des dépositaires, des archivistes, et quels sont les citoyens sages et instruits qui voudront s'en charger ? On trouvera des brouillons, des ignorans qui porteront partout le désordre et la confusion. Alors le mal sera plus grand que le remède, et la Nation aura à se repentir d'avoir renoncé à une opération dont la dépense n'est qu'un point dans celle des finances.

Le citoyen Berger,
employé à l'agence des titres[1].

1. *Archives nationales*, AB V[a] 4.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Le *Handbuch der Urkundenlehre* de H. Bresslau a paru en 2e édition, t. II, 1 (Leipzig, Veit, 1915; in-8 de 392 p.); un chapitre, le 5e, est consacré aux archives et à l'archivistique.

— L'histoire et l'état actuel des archives de Hanovre ont été exposées par O. Jürgensen dans les *Hannoversche Geschichtsblaetter*, XIX (1916), pp. 321-405.

— On trouvera dans les *Veröffentllchungen der Gesellschaft für fränkische Geschichte*, 5e série, t. I (1914), un inventaire des archives des paroisses catholiques du diocèse de Würzburg, par A. Amrhein, — et t. II (1918), un inventaire de celles d'Eichstätt, par F.-X. Buchner.

— En 1919 a paru le fasc. 12 des *Würtembergische Archivinventare*, comprenant les archives de Riedlingen.

— Le Bayerisches Hauptstaatsarchiv, créé en 1921, comprend désormais la totalité des trois grands dépôts d'archives qui existaient précédemment à Munich, savoir le Geheimes Staatsarchiv dans la Maxburgstrasse, le Geheimes Hausarchiv de la Residenz, et le Kreisarchiv de la Himbselstrasse.

— Le manuscrit 46 des Archives de l'État à Wetzlar a été reconnu par W. Smidt pour être un fragment d'un ancien manuscrit des « Viri illustres » d'Isidore de Séville (*Neues Archiv für æltere deutsche Geschichitskunde*, 1922, t. XLIV, pp. 125-135).

Autriche. — Les différents dépôts d'archives de Vienne doivent être réunis en un seul groupement, et un premier pas a été déjà fait dans ce sens par la réunion des archives de la famille impériale de Habsbourg-Lorraine aux anciennes archives centrales de l'État (cf. Aug. Jaksch, *Der erste Plan zur Gründung eines österreichischen Staatsarchivs in Wien* (*Mitteil. des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 1920, p. 629; et *Das Haus, Hof-und Staatsarchiv in Wien* (Wien, august 1920; in-16 de 10 p.).

— O. H. Stowasser a étudié les archives des anciens ducs d'Autriche dans les *Mitteilungen des deutsch-österreichischen Archivrates*, t. III (1919).

Belgique. — On apprend que quelques débris des archives de la ville de Dixmude ont pu être retrouvés, le *Keurboek van der stede van Dixmude* (1482-1568), le *Register van der Draperie* (XVIe s.), et le compte communal de l'année 1521, restitué par un professeur de l'université de Leide qui le tenait d'un soldat bavarois. La série des comptes remontait à 1380; du premier, perdu. existait à Bruxelles une copie faite jadis par l'ancien échevin Feys, qui va être prochainement publiée par les soins de M. Ernest Hosten.

— Une utile contribution à la connaissance des archives privées est due à M. Em. Dony, de qui le *Bulletin de la Commission roy. d'histoire*, t. LXXXVI (1922), pp. 11-162, imprime une intéressante communication : Les archives du château de Chimay; Recueil d'analyses, textes et extraits.

Espagne. — Dans un savant article de Dom Anselm M. Albareda sur « l'arxiu antic de Montserrat » (*Analecta Montserratensia*, t. III, 1919), on trouvera un essai de reconstitution des anciennes archives du célèbre monastère catalan, où sont passés aussi en revue les manuscrits et documents d'origine diverse qui y furent déposés (missels, bibles, calendriers, livres de miracles, légendaires, obituaires et martyrologes. etc.).

— M. Jean Régné continue dans la *Revue des Études juives*, 1921, t. LXXIII, pp. 195-209, le catalogue des actes pour servir à l'histoire des Juifs de la couronne d'Aragon sous Jaime II (1291-1327), d'après les archives de Barcelone.

France. — Les Archives nationales ont fait paraître un nouveau volume d'inventaire, dû à Henri Furgeot ; *Actes du Parlement de Paris*; 2e série, *Jugés*, t. I [de 1328 à 1342] (Paris, Plon, 1920 ; in-4 de IV-IV-467 p.).

— C'est d'après des documents inédits du même dépôt que se poursuit la publication de M. Ernest d'Hauterive : *La police secrète du Premier Empire* ; *Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur*, III [1806-1807] (Paris, Perrin, 1922; in-8 de 599 p.).

— La Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française vient de s'enrichir d'un très important volume de MM. Hubert et Georges Bourgin sur *L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution* (Paris, impr. nationale, 1920 ; in-8 de XXV-561 p. et cartes). C'est un dépouillement complet à ce point de vue, département par département, de la série F^12 des Archives nationales, avec renvoi à d'autres fonds nationaux et départementaux, ayant comme charte initiale l'enquête organisée en 1788 par le Bureau du commerce sur les usines et manufactures à feu (forges, hauts-fourneaux, fonderies, tréfileries, quincailleries, manufactures d'armes, etc.), et comme

point d'arrivée la grande enquête de 1811. C'est toute l'histoire d'une grande industrie avant la période de révolution qui s'est développée avec le concours des grands établissements financiers. Pour chaque établissement, une notice donne l'historique, la consistance, la production, le régime (nom du propriétaire et exploitant), la main d'œuvre, la technique et parfois les prix.

— Sont extraites des Archives des colonies les *Instructions générales données de 1763 à 1870 aux gouverneurs et ordonnateurs des établissements français en Afrique occidentale*, I (1763-1831), par Chr. Schefer (Paris, Champion, 1921 ; in-8 de XXXII-459 p.).

Bouches-du-Rhône. — L'Agence nationale d'Afrique a été créée par l'arrêté du Comité de salut public du 19 pluviôse an II (8 février 1794) en vue de remplacer la Compagnie royale d'Afrique qui assurait pour la plus large part les subsistances dans le Midi. L'Agence nationale continua en Barbarie les traditions de la politique de l'ancien régime, elle survécut pour cette raison aux institutions politiques de la Terreur et dura jusque sous le Consulat. Les archives de l'Agence ont été versées en 1807 et 1808 en même temps que les papiers de la Compagnie royale aux archives de la Chambre de commerce de Marseille. Menacées de destruction, en partie insérées dans les archives de la Chambre, en partie laissées à l'abandon et détruites, ces archives, quoique aujourd'hui très réduites et incomplètes, forment encore un fonds de 21 registres plus les dossiers. M. P. Masson en a tiré la matière d'un mémoire sur l'Agence nationale d'Afrique, qui forme la 2e partie du t. XI des *Annales de la Faculté des lettres d'Aix*, années 1917-1918. A. V.

Cantal. — Déjà signalées par Marcellin Boudet dans le *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne*, 1914, pp. 40-43, les archives du château de Parentignat ont été sommairement inventoriées dans l'ouvrage du marquis de Lastic : *Chronique de la maison de Lastic* (Montpellier, impr. Firmin et Montane, 1919-1921, 3 vol. in-8), tome I, pp. 14-18.

Calvados. — Dons, achats et réintégrations : Comptes du domaine de la vicomté d'Auge, pour les années 1461-1471 ; Journal des recettes et dépenses du trésor de l'église Saint-Pierre de Caen pour 1788-1792 ; Censier et aveux de la seigneurie de Coquainvilliers (XVe s.) ; Documents et papiers de famille divers, provenant des cabinets Travers, Le Révérend du Mesnil et Le Court ; Chartrier de Longueville (près d'Isigny, XVe-XVIIIe s.).

Cher. — Les archives départementales ne se sont guère enrichies que de titres concernant la seigneurie de Biou (XVIIe s.), les domaines de Saint-Laurent et Vignoux-sur-Barangeon (XVIIe-XVIIIe s.). Le classement de la série G est terminé ; le répertoire numérique de la série H

se poursuit. On travaille à la table alphabétique des trois premiers volumes de l'Inventaire sommaire imprimé.

Finistère. — Accroissement du dépôt de Quimper : 6 registres de correspondances du district de Brest avec les municipalités ; registres de délibérations et de comptes de deux paroisses de Morlaix.

Hérault. — Les archives départementales ont acquis un fonds de 28 sacs de papiers judiciaires, 200 volumes de minutes de notaires, et environ 500 parchemins relatifs au Gévaudan, qui faisaient partie de la succession de l'abbé Pourcher. Elles ont reçu en don, entre autres, de M. Louis Maury, des dossiers provenant d'un cabinet d'affaires de Pézenas, et de M. J. Fabas la copie faite au XVIIIe siècle du cartulaire du chapitre cathédral d'Agde ; elles ont reçu de la direction de l'enregistrement de Montpellier 20 registres et 40 paquets de documents concernant les biens des émigrés, des communes et des hospices ; — et en dépôt un certain nombre d'archives communales dont les plus importantes sont Aniane, Gignac et Saint-Jean-de-Fos, ainsi que les minutes anciennes des notaires Calvet (de Saint-Martin-de-Londres), Escoffier (de Marsillargues) et Maurin (de Gignac). — Le service des douanes de Cette a fait également un versement notable.

— A signaler les recherches de M. H. de Ferrouil de Montgaillard, *Anciens registres de l'état civil de Villeneuve-lès-Béziers ; Notices sur les familles et les personnes importantes* (Toulouse, Mollat, 1921 ; in-8 de 183 p.).

Indre. — M. Jacques de Font-Réaulx a publié dans le *Bulletin philologique et historique du Comité*, 1919 (et à part : 1921, in-8 de 39 p.) le catalogue des lettres apostoliques conservées aux archives départementales de l'Indre, postérieures à 1198 (les précédentes étant indiquées dans les publications de Hubert et de Wiederhold).

Loir-et-Cher. — L'intérêt des documents conservés dans la série V (cultes) des archives départementales est une fois de plus mis en lumière par M. l'abbé Chesneau dans les articles qu'il a consacrés aux *dissidents vendômois de la Petite Église* (*Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, t. LVIII à LX, 1919-1921). A. V.

Loiret. — Sont menés de front les inventaires des séries C (archives départementales), et GG (archives communales d'Orléans), l'inventaire des cartes et plans, ainsi que le *Catalogue sommaire de la bibliothèque des Archives départementales*, dont le 2e fascicule a paru (Orléans, 1921, in-4). — La sous-préfecture de Pithiviers a versé des registres d'arrêtés et de correspondance du sous-préfet pour les années 1806-1887, ainsi que deux registres de délibérations de l'administration municipale du canton de Boiscommun et du canton de Chilleurs-aux-Bois (an VII-an VIII). — La cour d'appel d'Orléans s'est dessaisie de ses

archives anciennes, entre autres du fonds très important de la Haute Cour nationale qui siégea à Orléans en 1791-92.

Lot-et-Garonne. — Mlle Sellier de Lample a fait don aux archives d'Agen de 28 liasses ou registres intéressant la seigneurie de Plèneselve (1209-1780); un notaire a remis un volume de minutes de Me Benech, notaire à Agen en 1679. Le minutier Cazaubon, précédemment déposé par Me de Lataulade, a été mis en ordre et aménagé. — L'archiviste se lamente sur la situation de plus en plus attristante des archives communales, où chaque année sont constatées de nouvelles lacunes, même dans les séries de délibérations et dans les registres d'état-civil; à Tournon-d'Agenais, par contre, règne un ordre réconfortant. L'incendie récent de la mairie d'Aiguillon a fait disparaître les archives révolutionnaires de cet important chef-lieu de canton.

Manche. — Le 4e fascicule du *Cartulaire de Jersey, Guernesey et des autres îles normandes*, composé à l'aide des documents des archives départementales de la Manche, a paru (Jersey, 1921, in-8, pp. 243-306).

Morbihan. — Les papiers du greffe de Pontivy ont été versés au dépôt départemental.

Pas-de-Calais. — M. C. Enlart a offert aux archives municipales de Montreuil-sur-Mer quelques documents ayant jadis appartenu à ces archives, notamment les comptes des argentiers pour les années 1538 à 1552.

Saône-et-Loire. — Parmi les dons, achats et récupérations dont a bénéficié le dépôt de Mâcon, citons le fonds d'archives du prieuré du Val-Saint-Benoît, à Épinac (500 pièces dont 150 remontent aux xiiie et xive siècles), et une nouvelle série de documents, conservés jusqu'ici par un particulier, et provenant du château de la Marche (complément d'un fonds important).

Somme. — Accroissements des archives départementales : fonds de l'Académie d'Amiens (depuis 1820), du bailliage de la seigneurie de Villers-Bocage, et du bureau d'enregistrement de la ville d'Amiens; documents sur Chuignolles; 30 registres de municipalités de cantons (retrouvés à la sous-préfecture de Doullens), papiers de la gestion de l'office des sucres et du bureau des réfugiés (période contemporaine). — L'archiviste a acquis la certitude qu'un second cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux a existé (du xive siècle, 282 ff. contenant des documents depuis 1073).

Inde. — Grâce à l'impulsion de M. Alf. Martineau, on a publié à Pondichéry, en 2 vol. in-8 (1917-1919) le *Résumé des actes de l'état-civil de Pondichéry* pour les années 1676-1769. — A leur tour les registres paroissiaux de Chandernagor depuis 1690 ont fait l'objet d'une publica-

tion similaire dans la *Revue historique de l'Inde française*, t. III (1919), pp. 97-166, et IV (1920), pp. 93-114.

Afrique occidentale française. — M. Claude Faure, ancien archiviste du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, a donné dans une récente brochure : *Les archives du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française* (Paris, Émile Larose, 1922; in-8 de IV-59 p.) un aperçu très clair et très complet des documents qui ont été réunis, par arrêté du 1er juillet 1913, à Dakar. Le cadre de classement, dû à l'initiative de M. Faure, comprend d'une part les documents antérieurs à 1809 (peu importants; les archives antérieures à 1809 ont été emportées en France), et d'autre part les documents postérieurs à 1816, dont l'avenir est aujourd'hui assuré.

Algérie. — Des archives du Gouvernement général est tiré le tome III de la *Correspondance du duc de Ravigo, commandant en chef le corps d'occupation d'Afrique* (1831-1833), publiée par G. Esquer (Alger, Carbonnel, 1921; in-8 de 646 p.).

Tunisie. — La *Revue Tunisienne*, en 1918, a publié un article de M. Gandolphe sur les registres de l'église Sainte-Croix de Tunis depuis 1756.

Grande-Bretagne. — Un important et satisfaisant manuel général des archives communales, locales et ecclésiastiques anglaises est bien celui de M. Hubert Hall, *Repertory of British Archives*; I (England), publié par le Royal historical Society (London, 1920, in-8 de LIII-266 p.).

— Le Record Office a repris la série de ses publications d'inventaires et de répertoires. Ont paru en 1920-1922 : *Calendar of Close Rolls of Richard II*, t. II (1381-1385); — *Year Books of Edward II*, t. XIV, 1 (1312-1313), par P. Vinogradoff et L. Ehrlich, et t. XVIII (1315), par W. C. Bolland (London, Selden Society); — *Calendar of Fine Rolls of Edward III*, t. VI (1347-1356); — *Letters and Papers, foreign and domestic, of Henry VIII*, t. I, edit. revised by R. H. Brodie (London, 1920); — *Calendar of State Papers; Domestic* (sept. 1680-dec. 1681), edit. by F. H. Blackburne Daniell (London, 1921; in-8 de IX-805 p.); — *Correspondence of Sir Edward Nicholas, Secretary of State*, t. IV (1657-1660), edit. by Sir George F. Warner (London, Royal Historical Society, 1921; in-16 de XXIX-283 p.); — *Acts of the Privy Council of England, 1613-1614*, par E. G. Atkinson (London, 1922; in-8 de X-741 p.).

— Le rév. H.-E. Salter a donné deux volumes des *Mediæval archives of the University of Oxford* (Oxford, Historical Society, 1920-1921 ; in-8 de IX-381 et XIX-385 p.).

— Les cités provinciales de la Grande-Bretagne rivalisent d'ardeur à faire connaître les documents anciens de leurs archives; nous mentionnerons parmi les recueils plus récemment parus : *The Records of*

Dover; The Charters, Record Books and papers of the Corporation, edit. by J. B. Jones (Dover, 1921; in-8 de IV-210 p.); — *Court Rolls of the Borough of Colchester*, t. I (1310-1352), by I.-H. Jeayes (Colchester, 1921; in-8 de XXXIII-242 p.); — *The City of Sheffield; Descriptive Catalogue of charters... at the Public Reference Library*, by T. W. Hall (Sheffield, 1920; in-8 de XV-279 p.); — *Letters of the fifteenth and sixteenth Centuries from the Archives of Southampton*, edit. by R. C. Anderson (Southampton, 1921; in-8 de XVI-80 p.). — Citons d'autre part le *Catalogue of the seals of the treasury of the Dean and Chapter of Durham*, by C. H. Hunter Blair (Durham, 1921; in-8 de LXXXIII-645 p. et 81 pl.).

Italie. — Dans la collection du « Master of Rolls » vient de paraître le tome XXIII, correspondant aux années 1632 à 1636, du *Calendar of State Papers and manuscripts relating to English affairs existing in the archives and collections of Venice and in other libraries in Northern Italy*, edit. by Allen B. Hinds (London, 1922; in-8 de LII-743 p.).

D'autre part, M. A. Twemlow a publié un *Calendar of entries of the papal registers relating te Great Britain and Ireland*; *Papal letters*, XI (1455-1464), d'après les archives du Vatican (London, 1920; in-8 de XXXI-907 p.).

— Dans les *Atti della R. Accademia di Torino*, t. LIII (1918), A. Luzio a étudié les ressources que peut fournir l'Archivio Gonzaga (de Modène) pour l'histoire d'Angleterre.

Suisse. — M. Emil Dürr a tiré des archives de Bâle la matière d'un important recueil de textes pour servir à l'histoire de la Réforme; *Aktensammlung zur Geschichte der Basler Reformation in den Jahren 1519 bis Anfang 1534*, t. I (Basel, 1921; in-4 de XXIV-553 p.).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Un Congrès des Bibliothécaires et des Bibliophiles se tiendra à Paris au printemps de l'année 1923. Il est organisé par l'Association des bibliothécaires français, et s'occupera non seulement de tous les intérêts professionnels des bibliothécaires, mais de toutes les questions de coopération scientifique qui peuvent être discutées entre les nations. Trois sections sont d'ores et déjà prévues : 1° Bibliothèques et bibliothécaires; 2° Utilisation des bibliothèques et diffusion du livre; 3° Histoire et art du livre. La cotisation des adhérents est fixée à 25 francs (trésorier : M. l'abbé Marcel Langlois, 150, boulevard Montparnasse, à Paris).

Allemagne. — La bibliothèque de la cathédrale de Breslau à la fin du moyen âge a fait l'objet d'une étude de M. Fliegel dans la *Zeitschrift des Vereins für Geschichte Schlesiens*, t. LIII (1919), pp. 84-133; — cf. P. Lehmann, dans la *Zeitschrift des Deutschen Vereins für Buchwesen und Schrifttum*, III (1920), p. 39.

— Une importante contribution à l'histoire de la bibliothèque du monastère de Corvey a été donnée par le même P. Lehmann dans les *Abhandlungen der Münchener Akad. der Wissenschaften*, t. XXX (1919), in-4 de 83 p.; l'auteur a tenté de la reconstituer et a recherché en de nombreux dépôts les manuscrits qui en firent partie; il a en même temps trouvé un nouveau poème du moine Agius à la bibliothèque de Bâle.

— Dans les *Beitraege zur Geschichte Dortmunds*, t. XXVI (1919), pp. 96-118, Luise von Winterfeld étudie un manuscrit du « Speculum humanæ salvationis » de la bibliothèque de Darmstadt (n° 2505) qui appartient au XIVe siècle.

— L'évangéliaire de Prüm conservé à la Bibliothèque nationale de Berlin (ms. lat. theol. fol. 733) a été consciencieusement étudié par H. Degering dans la Festschrift für A. von Harnack : *Fünfzehn Jahre königliche und Staatsbibliothek* (Berlin, 1921, in-4); ce ne serait pas un présent de l'empereur Lothaire (en 852), mais une œuvre de l'école de Tours de la première moitié du IXe siècle; par contre Degering combat

les conclusions de Léopold Delisle sur l'école calligraphique de Tours (cf. *Neues Archiv*, 1922, pp. 135-137).

— Les notes liturgiques du ms. 134 de la bibliothèque de Trèves ont fait l'objet d'observations de Dom de Bruyne dans la *Revue bénédictine*, 1921, pp. 46-52.

— Un manuscrit de Cologne a servi à l'édition de *Morant und Galie*, par E. Kalisch (Bonn, Schrœder, 1921; in-8 de XIX-167 p.).

Arménie. — Un manuscrit du Xe siècle conservé à Etchmiazdin a été reproduit par les soins de M. F. Macler : *L'Évangile arménien;* Édition phototypique du ms. nº 229 de la bibliothèque d'Etchmiazdin (Paris, Geuthner, 1920; in-4 de 27 p. et 266 pl.).

— Le catalogue des manuscrits arméniens de l'institut Sanassarian à Erzeroum a paru, par les soins du P. J. Kosian, dans la revue arménienne de Vienne *Handès Amsoreay*, t. XXXV (1921), pp. 173-181, 580-584.

Belgique. — Un manuscrit du XVe siècle conservé à Tournai, le « Miroir des Hystoires du Monde », a été décrit avec soin par M. E.-J. Soil de Moriamé dans le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1921, pp. 7-21.

— Sous la direction très avisée de son bibliothécaire en chef M. Paul Bergmans, la bibliothèque de l'Université de Gand a repris la publication de son bulletin des *Nouvelles acquisitions* qui forme un fascicule annuel, bien nourri; elle vient de publier également la 3e édition de son *Catalogue des périodiques* (Gand, 1922; in-8 de IV-103 p.), préparé par M. Goffin, et qui marque une augmentation très sensible sur la précédente édition de 1909.

Danemark. — Les manuscrits italiens de la bibliothèque de Copenhague ont été décrits par M. P. Högberg dans les *Études italiennes*, tome II (1920), pp. 85-96 et 154-171; les manuscrits espagnols, par le même, dans la *Revue hispanique* (1919).

Égypte. — Au R. P. Hippolyte Delehaye nous sommes redevables du catalogue des manuscrits hagiographiques grecs possédés par la bibliothèque du patriarchat d'Alexandrie au Caire (*Analecta Bollandiana*, XXXIX, 1921, pp. 345-357).

Espagne. — M. F. Macler consacre une série d'articles de la *Revue des Études arméniennes*, tome I (1921), pp. 237-272 et 411-417, à la description de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens qu'il a vus dans quelques bibliothèques d'Espagne, de Portugal et du sud-est de la France.

— L'activité bibliographique de l'Institut d'Estudis Catalans ne se dément pas, bien au contraire. Le *Buttleti de la Biblioteca de Cata-*

lunya en est une preuve. S'il a débuté en 1914 par un fascicule modeste, il s'est depuis augmenté dans de notables proportions, et aujourd'hui se présente sous la forme d'importants volumes. Le tome IV, correspondant à l'année 1917 (Barcelona, 1917, in-4), compte 228 + 54 p. (avec pl.), et l'on y trouvera : une importante étude paléographique de P. Pujol y Tubau sur un codex de l'Apocalypse de Beatus conservé à la cathédrale d'Urgel (écriture visigothique, fac-similés); une contribution de Ramón d'Alós à la bibliographie du P. Jaume Caresmar [Prémontré, né en 1717]; des notes inédites d'archives, par J. Mas, sur les anciens typographes établis en Catalogne (1513-1732); la description de quelques manuscrits [ecclésiastiques] conservés à l'église de Morella, par Manuel Beti; de précieux documents d'archives exhumés par A. Duran y Sanpere sur Bernat Martorell, peintre et enlumineur de livres au XVe siècle (avec 4 pl.); la suite du catalogue des manuscrits appartenant à la Biblioteca de Catalunya, par J. Massó Torrents et J. Rubió Balaguer ; la notice d'un manuscrit des poésies de Joan Pujol [Bibl. Mazarine à Paris], par J. Massó Torrents; plusieurs inventaires de livres du XVe siècle, tirés par A. Duran y Sanpere des archives municipales de Cervera [Cerbère]; quelques nouveaux documents d'archives sur des copistes et imprimeurs de Valence, par J. Sanchis Sivera; le catalogue des plus récentes acquisitions de livres et de manuscrits. — Le tome V, correspondant aux années 1918-1919 (Barcelona, 1920, in-4) compte 309 p., et l'on y trouvera : Les gravures dans les éditions barcelonaises de Pere Malo (+ 1590) et de son fils Paul, par L. C. Viada y Lluch; le P. Jaume Custurer [de Majorque] et le catalogue des œuvres de Ramon Lull, par le p. J.-M. March ; Trois impressions liturgiques de Saragosse inconnues, par J. Rubió; Publications périodiques barcelonaises écrites en catalan, entre 1879 et 1898, par P. de Givanel; Les archives du chapitre de Tortosa, par R. d'Alos ; La bibliothèque du chapitre de Tortosa, par J. Rubió ; Documents du XVe siècle concernant les communautés des Juifs catalans, par A. Duran y Sanpere ; Le manuscrit des Homélies de saint Grégoire, de la cathédrale de Barcelone, par P. Pujol i Tubau [en onciales] ; Un manuscrit du « Pugio fidei » de Ramon Marti à la bibliothèque provinciale de Tarragona, par le p. J.-M. March ; La carte nautique de Gabriel de Vallseca [de Majorque]; Une boutique de libraire relieur à Palma en 1593, par J. Llabrés i Bernal ; Contrat de copie et vente de livres du XIVe siècle, par P. Pujol ; Anciens inventaires de livres extraits des archives de la cathédrale d'Urgel, par le même ; et la continuation des articles du précédent volume sur J. Caresmar et sur les manuscrits appartenant à la Biblioteca de Catalunya. Ajoutons que le volume, orné de nombreuses figures, de planches et de fac-similés, se complète par une chronique assez abondante qui reflète tout le mouvement bibliographique catalan, et par un index très copieux.

États-Unis. — Dans une publication importante sur *L'Architecture aux États-Unis*, de M. J. Gréber (Paris, 1920; 2 vol. in-4 avec 140 pl. et 479 fig.), un chapitre (le IXe) est consacré aux bibliothèques et aux musées. Les architectes européens feront bien de le lire et de le méditer.

France. — On devra lire les remarques généralement fort justes qu'a inspirées à MM. G. Fleury et Godefroy la situation des bibliothèques universitaires françaises (*Revue internationale de l'enseignement*, 1920, pp. 212-220); ces auteurs, qui réclament une nouvelle organisation, déplorent à la fois l'insuffisance des crédits, la création d'inutiles commissions, le peu d'entente qui existe avec les bibliothèques municipales, et la présence d'employés mutilés, impropres par conséquent à la besogne qui leur incombe.

— A signaler une édition, par E. A. Lowe, du manuscrit latin 13246 de la Bibliothèque nationale : *The Bobbio Missal; a Gallican Mass-Book* (London, Bradshaw Society, 1920; in-8 de XI-198 p.).

— Dom A. Wilmart étudie, d'autre part, le palimpseste (ff. 296-300) du même missel de Bobbio dans la *Revue bénédictine*, 1921, pp. 1-18.

— A la bibliothèque municipale de Douai on conserve des documents intéressant la mission de M. de Saizieu à Tunis dans les années 1762-1779; ils ont été mis en valeur par M. le col. G. Hannezo (*Revue Tunisienne*, 1921, pp. 80, 143 et 217).

— Les manuscrits hagiographiques de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier sont décrits et catalogués dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXXIV (1921), pp. 229-305, par le R. P. Henri Moretus.

— Une notice historique (1791-1897) sur la bibliothèque municipale d'Agen, par V. Calvet, a paru dans la *Revue de l'Agenais*, 1916, pp. 137-151 et 224-240.

— De M. Vittorio Rossi est à signaler l'érudit travail inséré dans les « Memorie della R. Accademia dei Lincei, Scienze morale », 5e série, t. XVI, 5 (Roma, 1920, in-4 de 40 p.), sur le manuscrit latin 8568 de la Bibliothèque nationale et le texte des « Lettres familières » de Pétrarque.

— En attendant la restauration complète de la bibliothèque de la ville de Reims, partiellement détruite par les obus allemands le 3 mai 1917, et l'édification d'un nouveau bâtiment dont la première pierre a été récemment posée, M. Henri Loriquet, conservateur de la bibliothèque, a voulu en célébrer la réouverture en exposant à la curiosité du public, pendant les mois d'août et de septembre 1921, les principales richesses du dépôt (livres, manuscrits, reliures, gravures) parmi celles qui ont été sauvées du désastre. Un article du Dr Gosset, publié dans l'*Indépendant Rémois*, et à part sous le titre de : *Musée des Beaux-arts de la ville de Reims* ; *Manuscrits, livres, reliures; Exposition temporaire* (in-16 de 24 p.), a fait ressortir tout l'intérêt de cette méritoire exhibition.

— A M. l'abbé Joseph Sautel revient le mérite d'avoir imprimé pour la première fois un *Catalogue descriptif et imprimé des manuscrits liturgiques de l'église d'Apt* (Carpentras, impr. Batailler, 1921; in-8 de XII-59 p. et 4 pl.), précédé d'une intéressante étude historique et hagiographique de ces manuscrits, dont les plus anciens remontent au XIe siècle, et dont quelques-uns sont d'excellents spécimens de la paléographie provençale. On y rencontre aussi des registres de comptes et revenus, de fondations et d'insinuations de l'église d'Apt (XIVe-XVIIe siècles).

— La relation de la défense de Gênes en avril 1814, écrite par le capitaine Jacquey, a été imprimée par M. Edmond Poupé dans le t. XXXIII du *Bulletin de la Soc. d'études de Draguignan* (1921), d'après le ms. 92 de la bibliothèque de Draguignan.

ALGÉRIE. — Les registres de solde des janissaires, conservés à la Bibliothèque nationale d'Alger, ont fait l'objet d'une importante étude que publie la *Revue africaine*, 1920, pp. 19-46 et 212-260, sous la signature de M. J. Dény.

Grande-Bretagne. — Dans l'*English historical Review*, t. XXXVI (1921), pp. 393-419 et 553-570, M. Idris Bell a donné l'indication des bulles de papes originales, dont beaucoup sont inconnues de Jaffé-Lœwenfeld, et qu'il a retrouvées dans les manuscrits du British Museum; elles sont au nombre de 236; la plus ancienne est de l'année 1096, la plus récente de 1480.

— Une Bible enluminée en 1476 par Joseph Ibn Hayyim, dite Bible de Kennicott, appartient à la Bodléienne d'Oxford, et passe pour un chef-d'œuvre; elle a fait l'objet d'une description de R. Vishnitzer dans la *Revue des Études juives*, 1921, tome LXXIII, pp. 161-172 (avec fig.). Le même érudit a montré, dans un article de la *Jewish Quarterly Review*, l'influence exercée par les manuscrits scientifiques (lapidaires, bestiaires, etc.) ornés sur l'enluminure juive du moyen âge.

— Le manuscrit additional 39574 du British Museum a fait l'objet d'une publication que les philologues apprécieront : *The Wheatley manuscript; a collection of middle english Verse and Prose*, edit. by Mabel Day (London, Early English Text Society, 1922; in-8 de XXII-125 p.).

— L'administration de la grande bibliothèque nationale anglaise poursuit la publication des reproductions des plus beaux ou des plus intéressants manuscrits à miniatures : *Schools of Illumination; Repr. from mss. in the British Museum*; Part. III (English), *1300 to 1350* (London, in-4 de 9 p. et 15 pl.).

— La riche bibliothèque du duc de Northumberland, à Alnwick Castle, est explorée avec succès. Qu'on en juge par : *A Catalogue of miniatures, the property of H. G. the Duke of Northumberland*, by

J. J. Foster (London, 1921 ; in-8 de XXIV-48 p. et 18 pl.). — Précédemment avait paru : *The Sherbone Missal; Reproductions of full pages and details of ornament from the missal executed between the years 1396 and 1407 for Sherbone Abbey Church*, by J.-A. Herbert (Oxford, Roxburghe Club, 1920; in-8 de 34 p. et 31 pl.).

— L'œuvre de l'*Historical manuscripts Commission* se poursuit de son côté; deux nouveaux volumes ont paru : *Calendar of the mss. of the Marquess of Ormonde preserved at Kilkenny Castle*, VIII (London, 1921; in-8 de IV-460 p.); et *Report of the manuscripts of Allan George Finch, Burley on the Hill*, II (London, 1922; in-8 de XXII-636 p.).

— Le 12 décembre 1920, un incendie criminel a détruit la Free Public Library de Cork, ville d'Irlande comptant 90000 habitants. Manuscrits, incunables, rares ouvrages imprimés en Irlande entre autres ont disparu. Le bibliothécaire James Wilkinson et le Comité ont fait un appel pressant de livres pour reconstituer partiellement leur bibliothèque.

— Pour commémorer le 25e anniversaire de la fondation de la branche gréco-romaine de l'*Egypt Exploration Society*, on a fait au début de l'année 1922 une exposition spéciale, au British Museum, de papyri provenant de Behnesâ (Oxyrhynchus) et de Fayum-el-Kibeh ; le catalogue en a été publié par H.-I. Bell. En même temps paraissait le tome XV des *Oxyrhynchus Papyri* (London, 1922; in-4 de 250 p.).

Italie. — Le P. S. Tosti continue dans l'*Archivum franciscanum historicum*, 1920, pp. 586-601, et 1921, pp. 243-258, la description des manuscrits franciscains de la Biblioteca Riccardiana à Florence.

— La bibliothèque du Vatican est entrée en possession de la « Bibliotheca Rossiana », constituée entre 1838 et 1854, transférée en 1855 au collège des Jésuites de Lainz (Autriche), et restée dans ce pays depuis lors; elle comprend 1195 manuscrits et 2500 incunables; les manuscrits grecs ont été décrits en 1906 dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*; les manuscrits médicaux en 1908 dans les *Sitzungsberichte der Akad. Wien*, et M. K. Tietze a étudié de son côté les manuscrits à miniatures.

— Par MM. Alfr. Cauchie et A. Van Hove ont été réunis les *Documents concernant la principauté de Liége (1230-1532), spécialement au début du XVIe siècle, extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre* (ms. latin 3881 du Vatican et ms. 954 de l'Université de Bologne), tome II (Bruxelles, 1920; in-8 de IV-408 p.).

— A l'occasion des fêtes consacrées à Dante, deux reproductions de manuscrits ont été publiées, l'une par la maison Hoepli : *Il codice trivulziano 1080 della Divina Commedia*, riprodotto in eliocromia (Milano, 1921 ; in-4 de 9 p. et 218 pl.); — l'autre par la maison Olschki : *La Divina Commedia; Fac-simile del codice landiano* [1336], con prefazione di A. Balsamo et G. Bertoni (Firenze, 1921 ; in-fol. de 28 p. et 220 pl.).

— M. Ern. Perels attire l'attention, dans le *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XLIII (1921), pp. 605-609, sur la résurrection de quelques manuscrits disparus de la Biblioteca Vellicelliana.

— Le roi d'Italie a inauguré, au mois d'avril 1922, le « Museo del libro e della miniatura », organisé à Florence par les soins de M. G. Biagi à la Bibliothèque Laurentienne. L'histoire de celle-ci a été retracée dans le *Marzocco* par le distingué érudit, qui rappelle que, créée il y a 504 ans, elle est ouverte au public depuis 351 ans. Il a paru un catalogue de l'exposition par les soins de Filoppo Rossi : *Mostra storica della legatura artistica in palazzo Pitti ; Catalogo* (Firenze, tip. Vallecchi, 1922; in-16 de 256 p. et 24 pl.).

Pays-Bas. — Nous sommes un peu en retard pour annoncer l'apparition d'un *Gids voor de Bibliotheek van Amsterdam* (Amsterdam, 1919; in-8 de XXXII-18 + 46 + 72 + 26 + 21 + 4 + 4 + 7 p. avec fig. et pl.), qui renferme, outre une notice du conservateur M. Burger sur l'histoire, les bâtiments et les catalogues, une description très précise des manuscrits (au nombre de 68), des incunables (au nombre de 119), des éditions néerlandaises antérieures à 1540, de la collection Vondel, de la collection Rosenthal, et de tout ce qui constitue la richesse de ce dépôt. Si l'on joint à ce « Guide » les catalogues généraux et spéciaux (droit, médecine, etc.), le catalogue annuel des nouvelles acquisitions (depuis 1878), le catalogue des périodiques, celui des autographes de la collection Diederichs, et ceux des diverses institutions dont les livres sont également conservés à la bibliothèque d'Amsterdam (Séminaire luthérien, Église réformée, Société de géographie, Société des beaux-arts, Société de pharmacie, Société pédagogique, etc.), tous parus depuis cinquante ans, on aura une idée excellente de l'activité qui règne dans ce grand établissement et des services que le public de tout rang et de tout ordre peut en attendre.

Suisse. — Un essai de reconstitution de la bibliothèque de l'ancien couvent des Dominicains de Bâle a été tenté par Ph. Schmidt dans la *Basler Zeitschrift für Geschichte*, XVIII (1920), pp. 160-254.

— Un catalogue de la bibliothèque de la cathédrale de Coire en 1457 a été publié par Paul Lehmann dans les *Sitzungsberichte der Münchener Akad. der Wissenschaften*, 1920, n° 4.

— Le sacramentaire de Gélase en traduction alamanique, possédé par la bibliothèque de Saint-Gall (ms. 348), a été édité par le p. K. Mohrberg dans les *Liturgiegeschichtliche Quellen* (Münster, 1918).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie de l'histoire d'Allemagne. — Tout le monde de l'érudition connaît la collection des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* fondée autrefois par Jastrow et poursuivie avec le plus grand zèle, grâce à de nombreux collaborateurs, jusqu'en 1914. La guerre mondiale a suspendu la série de ces volumes, comme de beaucoup d'autres publications. Pour combler cette lacune, MM. V. Loewe et M. Stimming ont entrepris une nouvelle série intitulée *Jahresberichte der deutschen Geschichte*, dont le tome Ier (Breslau, Priebatsch, 1920; in-8 de VIII-124 p.) se réfère aux publications de l'année 1918; et le tome II (Breslau, 1921; in-8 de 100 p.) aux publications de l'année 1919. Comme l'indique leur titre, ces volumes se contentent modestement de cataloguer les seuls travaux relatifs à l'histoire d'Allemagne, alors que les anciens « Jahresberichte » avaient la prétention de comprendre l'histoire mondiale. En outre, c'est une simple nomenclature, raisonnée, mais non critique, où l'on a adopté le classement du Dahlmann-Waitz.

Bibliographie de l'histoire de France. — Dans le même ordre d'idées va être créé en France, grâce au concours de la Confédération des Sociétés scientifiques françaises, et par les soins de MM. Pierre Caron et Henri Stein, un *Répertoire bibliographique de l'histoire de France* qui paraîtra en un volume bisannuel, sur le modèle de l'ancien « Répertoire de l'histoire moderne et contemporaine », mais s'étendant des temps anciens à 1914. Le premier volume, sous presse, est destiné à faire connaître la production historique de la France et de l'étranger (livres et périodiques) sur l'histoire de France pendant les années 1920 et 1921.

Bibliographie de l'histoire d'Italie. — La mort d'Am. Crivellucci a suspendu la publication du précieux *Annuario bibliografico della storia d'Italia*, fondé en 1902. On a quelque espoir de voir un éditeur romain reprendre cet utile instrument de travail. En attendant, on doit se contenter des renseignements bibliographiques et critiques que l'on peut

puiser dans la *Rivista di storia d'Italia*, sous la direction éclairée du prof. Rinaudo.

Histoire du moyen âge. — M. K. Hampe a consacré un fascicule (VIII) des *Wissenschaftliche Forschungsgeschichte* (Gotha, Perthes, 1922; in-8 de VIII-150 p.) à une étude critique des publications sur l'histoire du moyen-âge parues dans les années 1914-1919.

Bibliographie de l'histoire tchèque. — Le Club historique de Prague a fait paraître (Prague, 1922; in-8 de 250 p.) une bibliographie raisonnée des travaux relatifs à l'histoire tchèque parus pendant les années 1915-1919, sous la signature de Jos. Kazimour; c'est un extrait du t. XXVII de la revue *Česky časopis historicky*.

Bibliographie pharmaceutique. — Sous le titre de *Terapeutica* paraît depuis août 1920 un organe périodique dont le sous-titre indique suffisamment le programme : *Bollettino bibliografico internazionale di farmacologia clinica*, sous la direction du prof. G.-M. Piccinini (Bologna, Istituto chimico opoterapico, in-8).

Bibliographie de l'archéologie préhistorique anglaise. — On la trouve, annuelle, par les soins de T. Sheppard, dans le *Report of British Association ;* pour l'année 1920, dans le vol. portant la date de 1921, pp. 499-549.

Bibliographie américaniste. — M. P. Rivet a dressé une bibliographie américaniste pour les années 1914-1919 (63 p. in-8) dans le *Journal des Américanistes*, nouv. série, t. XI, daté de 1919.

Bibliographie de l'Indianisme. — Une excellente bibliographie sommaire de l'Indianisme a paru, par les soins de M. P. Masson-Oursel, dans la revue *Isis* (Bruxelles, Weissenbruch, 1920), vol. III, n° 2, pp. 171-218. — La littérature bouddhique n'a pas été traitée dans cette publication, car elle a fait l'objet d'une bibliographie non moins recommandable dans la *Buddhistische Litteratur* de Winternitz [Geschichte der indischen Litteratur, II, 1] (Leipzig, 1913).

Le centenaire de la presse lettone. — A l'occasion du centenaire de la presse nationale, la Société lettone des gens de lettres a organisé, en mars 1922, dans les locaux du Musée municipal de Riga, une exposition rétrospective de la presse où figuraient de remarquables collections de journaux, de revues et d'éditions rares en langue lettone, généralement peu connues hors du pays. Tous les quotidiens et périodiques lettons se sont entendus pour publier en commun un

fascicule spécial qui contient un aperçu rétrospectif des cent années écoulées depuis la création (janvier 1822) du premier journal letton, *Latveesu Avizes*, à Mitau, où paraissait déjà, depuis 1797, une revue lettone sous la direction de Stobbe.

Bibliographie sociologique. — *Le guide de l'étudiant en sociologie*, par C. Bouglé et M. Déat (Paris, Garnier, 1921; in-18 de 67 p.) est la première publication du « Centre de Documentation sociale », organisé, grâce à la générosité d'un philanthrope, à l'École Normale supérieure; il constitue un bon instrument de travail élémentaire. Il comporte : 1° une bibliographie sommaire de la sociologie, divisée en cinq parties (générale; domestique et politique; juridique et morale; religieuse; économique); 2° une liste de revues et périodiques de langue française; 3° une liste des principaux centres de documentation sociale à Paris. Il y a forcément des lacunes, que les auteurs justifieraient sans doute au besoin, dans ces diverses listes; le choix est, en effet, en général, très soigneusement fait, et ce *Guide* rendra, sans nul doute, de grands services aux étudiants, et à bien d'autres encore. — G. Bourgin.

Géographie de la Pologne. — Dès l'apparition de son tome I, la revue polonaise de géographie, *Przeglad geograficzny* (Varsovie, 1918), a joint à chacun de ses volumes un fascicule à part consacré à la bibliographie courante de la matière.

Bibliographie polonaise de la guerre. — Mme Rosa Bailly a dressé le bilan des ouvrages sur la Pologne, parus en langue française de 1914 à 1919, dans *La Pologne politique, économique, littéraire et artistique* (octobre et novembre 1920); cette bibliographie par noms d'auteurs ne comprend pas les dépouillements des revues, ce qui est réellement fâcheux et aurait certes accru l'intérêt qui ressort de son travail, les périodiques ayant joué un rôle considérable en cette matière. Dans le numéro de décembre 1920, le même auteur a joint une bibliographie similaire pour les ouvrages parus en langue anglaise et en langue italienne dans la même période de la guerre.

Bibliographie liturgique. — La bibliographie des publications des années 1914-1921 sur la liturgie est répertoriée dans le fasc. I du *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft* (Münster, 1921).

Helps for students of history. — Aux premiers fascicules de cette collection, dont nous avons donné la liste précédemment (t. XX, pp. 216-218), viennent s'ajouter : G. F. Hill, *Coins and medals*; — H. S. Kingsford, *Seals*; — A. A. Tilley, *The French wars of religion*; — H. G. Aldis, *The University Library Cambridge.*

Bibliographie de la langue d'oc. — Depuis le mois de juin 1921, le *Bulletin of the New York Public Library* publie mensuellement, par les soins de D. C. Haskell, le dépouillement des périodiques reçus par cette bibliothèque (et des nouvelles acquisitions) au point de vue de la littérature méridionale de la France et de la langue d'oc, ainsi que de l'histoire des régions situées au sud de la ligne Genève-Lyon-La Rochelle ; les meations ainsi recueillies sont classées suivant l'ordre alphabétique des localités.

L'outillage bibliographique de la Belgique. — Une communication de M. Eug. Bacha à la Société des bibliophiles de Belgique en 1916 se terminait par cette conclusion, que tout était à faire dans le domaine bibliographique en Belgique. Conclusion inattendue, certes. Dans une lecture faite à la Société des bibliophiles belges (Mons) en 1920, et imprimée sous ce titre : *L'outillage bibliographique de la Belgique* (Mons, Léon Dequesne, 1920 ; in-8 de 78 p.), M. Léon Losseau a relevé le gant. Passant en revue les affirmations de M. Bacha, il n'a pas de peine à démontrer tout ce qu'elles ont d'arbitraire et d'injustifié, et, preuves à l'appui, il donne dans de longues notes infrapaginales l'indication méthodique et précise de tous les travaux bibliographiques publiés en Belgique au cours du XIXe siècle et au début du XXe. Sa brochure est donc un répertoire précieux en même temps qu'une heureuse pensée de réhabilitation.

Bibliographie tchéco-slovaque. — L'Institut bibliographique tchéco-slovaque établi près la Bibliothèque de l'Université de Prague publie tous les jeudis un *Bibliograficky Katalog*, méthodique, qui renseigne fort bien sur toute la production du pays. — D'autre part, depuis 1920, paraît à Prague un journal mensuel, *Naše Kniha* (Notre livre), qui joint à quelques renseignements bibliographiques une liste complète de la production littéraire de la Tchéco-Slovaquie ; la première année ont été enregistrés 3572 ouvrages (dont beaucoup d'ailleurs de minime importance) et 577 œuvres musicales. — La bibliothèque nationale de Prague a fait paraître un catalogue des revues et journaux qu'elle reçoit (et pour lesquels aucun dépôt légal n'est prévu) ; le nombre, en 1920, en a été de 2423, dont 1684 en langue tchéco-slovaque.

Bibliographie croate. — Une revue mensuelle de bibliographie critique pour toutes les publications et éditions croates a commencé de paraître en 1921 ; l'éditeur est Vl. Prestinic, à Zagreb (Ilica, 30).

Bibliographie polonaise. — La revue bibliographique polonaise *Ksiazka*, à Cracovie, après une assez longue interruption, a reparu en

1922; mensuelle, elle comprend une partie critique (60 p.) et une partie énumérative (36 p.).

Bibliographie russe. — La liste des publications de langue russe, imprimées tant en Russie qu'à l'étranger, se trouve dans le bulletin trimestriel de N. Lunacharsky, *Pechat i revolutiutziia* (Moscou); chaque livraison comprend 240 pages in-8.

— D'autre part l'énumération des 3300 livres et brochures dont l'importation et la vente sont interdits en Russie a fait l'objet d'un volume de V. M. Anderson, *Volnaia russkaia pechat v rossisskoi publichnoi biblioteke* (Petrograd, 1920; in-8 de XXII-330 p.).

Bibliographie flamande. — Depuis janvier 1922 se publie sur fiches préparées à Oisterwijk (Pays-Bas) une *Algemeene nederlandsche Bibliographie*, destinée à faire connaître tous les ouvrages publiés dans les Pays-Bas, les Flandres et l'Afrique du Sud en langue néerlandaise (au nombre de 5000 environ par an). Chaque abonné peut les classer à son gré (prix annuel : 30 fl.).

Bibliographie hongroise. — Dans une nouvelle revue de langue allemande fondée à Berlin en 1921 et dirigée par Robert Gragger, *Ungarische Jahrbücher*, on trouvera, à la fin de chaque fascicule, l'indication des nouveaux ouvrages publiés en Hongrie sur la politique, les sciences sociales, la philosophie, la littérature, l'histoire, la géographie humaine, etc., ainsi qu'un bon dépouillement systématique des principales revues hongroises.

Bibliographie de l'est européen. — A Breslau a été créé, sous les auspices de l'*Ost-Europa Institut* (fondé en 1918), un nouvel organe bibliographique annuel, dont le titre suffit à indiquer la nature et l'objet : *Osteuropäische Bibliographie für das Jahr 1920* (Leipzig, Teubner, 1921; in-8 de VII-51 p.). On y trouve répertoriés pour chaque domaine scientifique les ouvrages nouveaux relatifs à l'est de l'Europe, et classés par pays : Russie, Ukraine, Finlande, Pays Baltiques, Pologne, Tchéco-Slovaquie, États balkaniques.

En l'honneur de Plantin. — Le Musée du Livre (Bruxelles) a édité un recueil de *Sept études publiées à l'occasion du 4e centenaire du célèbre imprimeur anversois Christophe Plantin* (1921; in-4 de 126 p. et fig.). On y remarque : L'édition plantinienne des « Annales » de Baronius, par le R. P. Henri Moretus; Plantin relieur, par G. Rudbeck; Visite de Marie de Médicis à l'imprimerie Plantin-Moretus, par M. de Backer; Les artistes collaborateurs de Plantin, par A. J. Delen.

— Signalons aussi l'écho des fêtes d'Anvers : *Fêtes données en 1920 à*

Anvers et à Tours à l'occasion du 4e centenaire de la naissance de Christophe Plantin ; Discours et séances (Anvers, Buschmann, 1920 ; in-4 de 92 p. et pl.).

Anciennes papeteries. — M. Justin de Pas signale (*Bulletin de la Soc. des antiquaires de la Morinie*, n° 258, 1921, pp. 617-619) un texte de l'année 1473 qui permet d'affirmer l'existence d'une fabrique de papier en la paroisse de Hallines, dans la vallée de l'Aa, non loin de Saint-Omer ; il en sortait, d'après une seconde mention en 1569, du « papier gris médiocre ».

La fin du papier à la forme. — C'est aux moulins de Valeyre, près d'Ambert (Puy-de-Dôme), que M. Marius Audin est allé rendre visite au dernier représentant de la fabrication du papier à la forme, le sieur Joubert : minuscule industrie qui ne tardera pas à disparaître et qu'il était curieux de décrire avec toute la science d'un spécialiste ; c'est ce qu'il a fait dans le fascicule 4 de ses *Causeries typographiques* (Lyon, impr. Audin, 1921 ; in-4 de 15 p. et 8 pl.). En une longue journée, on fabrique au « moulin Joubert » cinq ou six rames à peine de pur chiffon, sur lequel d'ailleurs a été imprimée cette brochure — véritable curiosité — et dont le filigrane est le mot même « pur chiffon ». Notez que, à tort et à raison, Ambert passe pour être le centre des plus anciens établissements papetiers de France au XIIIe siècle, et vous jugerez de l'intérêt qu'il y avait à fixer le souvenir du dernier survivant par la plume et par la photographie.

Les « caractères de civilité » de Granjon. — Tous les amateurs de livres anciens connaissent les matrices de caractères d'imprimerie dits de civilité, fondus à Lyon par Robert Granjon en 1556 et employés dans ses éditions dès l'année suivante. La divulgation de ces charmants caractères dans les Pays-Bas comme en France fut grande, et Christophe Plantin lui en commanda, qu'on peut voir aujourd'hui encore dans la célèbre maison d'Anvers. Sur les relations du fondeur et du typographe, on lira avec fruit la brochure de MM. Maurits Sabbe et Marius Audin : *Les caractères de civilité de Robert Granjon et les imprimeurs flamands* (Lyon, impr. Audin, 1921 ; in-4 de 24 p. et fig. ; extr. de la *Revue du Lyonnais*).

Catalogues d'anciennes bibliothèques. — M. Paul Lehmann, après Gottlieb, s'applique à rechercher tous les anciens catalogues de bibliothèques allemandes du moyen-âge. Après avoir consacré un premier volume à celles des évêchés de Constance et de Coire [1], il a retrouvé un

1. *Mittelalterliche Bibliothekskataloge*, I (Die Bistümer Konstanz und Chur). München, Beck, 1918 ; in-8 de XVII-599 p. et carte. [Publication de l'Académie des sciences de Bavière.]

inventaire de la bibliothèque du chapitre de Coire, qu'il a publié dans les *Sitzungsberichte der Akad. der Wissenschaften in München*, sous le titre : *Ein Bücherverzeichnis der Dombibliothek von Chur aus dem Jahre 1457* (München, Franz, 1920; in-8 de 22 p.).

— Le même érudit a condensé en quelques pages de l'*Historische Vierteljahrschrift*, t. XIX (1920), pp. 237-246, à propos des collections et dons de livres de Charlemagne, des observations et des critiques à l'article de Dom Leclercq sur le même sujet dans le *Dictionnaire d'archéologie religieuse*, t. XXV, pp. 698 à 703.

— Dans la *Revue des études juives*, 1921, tome LXXII, pp. 163-183, Jacob Mann publie des listes de livres provenant de la Gueniza (collection Taylor-Schlechter à Cambridge), et insiste sur l'importance des catalogues de livres anciens pour l'histoire de la littérature hébraïque du moyen âge, en ajoutant quelques données nouvelles à l'énumération faite jadis par S. Poznanski (*Zeitschrift für hebräische Bibliographie*, XII, 1908).

Publications de la « Bibliographical Society ». — Sous le titre de « Supplément » aux *Transactions of the Bibliographical Society*, ont été imprimées naguère deux brochures dont les titres sont : *List of manuscripts formerly owned by Dr John Dee*, avec préface et annotations de M. J. James (London, 1921 ; in-16 de 40 p.); et *The Spanish books in the Library of Samuel Pepys*, by S. Gasclee (London, 1921 ; in-16 de 49 p.).

Imprimerie politique de la Suisse italienne. — Dans un très curieux ouvrage de *Gli esuli italiani nella Svizzera* (Milano, R. Caddeo, 1921 ; in-18 de XVI-175 p.), M. R. Manzoni fournit des renseignements fort intéressants sur les origines de la « Tipografia della Svizzera italiana », d'où, sous des dates et des indications d'origine souvent imaginaire, sont sorties tant d'œuvres essentielles pour la formation des idées politiques italiennes et le développement du *Risorgimento*. Possédée par le patriote Giacomo Ciani, dirigée par le philosophe Passerini, cette imprimerie a, dans l'histoire de la pensée démocratique italienne et internationale, autant d'importance que celle de Capologo. — Georges BOURGIN.

Histoire de l'Imprimerie. — Les impressions hébraïques de Moravie, et celles de Homburg (Hesse) et de Rödelheim au XVIIIe siècle ont été cataloguées en 1918 dans la *Zeitschrift für hebräische Bibliographie*.

— M. K. Haebler a terminé par un volume de supplément son répertoire bibliographique : *Typen-repertorium der Wiegendrucke*, IV (Leipzig, Harrassowitz, 1922; in-8 de XII-196 p. et pl.).

— Une contribution à l'histoire de l'imprimerie à Moulins nous est

apportée par M. Claude Mosnier : *Notice sur le premier livre imprimé à Moulins en 1607, suivie de quelques mots sur l'Édition de la coutume du Bourbonnais de 1638* (Paris, impr. Gomel-Pottier, 1921; in-8 de 13 p.). Ce volume de 1607, ignoré jusqu'ici, et vraisemblablement le premier livre sorti des presses de Pierre Vernoy à Moulins, est « Le Coustumier du pays et duché de Bourbonnois ».

Questions techniques de typographie. — Le *Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs* a inséré en avril 1922 un article réclamant la simplification de certains usages dans les règles habituelles de la typographie, et notamment celles-ci, répétées par les livres techniques :

1°) Lorsque le guillemet s'ouvre après un signe de ponctuation quelconque, le signe de ponctuation qui doit clore la citation se met intérieurement avant le guillemet final;

2°) Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le guillemet qui ouvre n'est pas précédé d'un signe de ponctuation, ce qui a lieu dans le discours indirect ou lorsque la phrase est incomplète, le signe de ponctuation qui la termine se rejette après le guillemet.

3°) Si le ou les mots compris entre parenthèses interrompent ou modifient la phrase qui les précèdent, on rejette la ponctuation après la deuxième parenthèse;

4°) Lorsque la phrase est terminée, la ponctuation se met devant la parenthèse, à moins que les mots entre parenthèses ne soient que la mention complémentaire d'une indication contenue dans le texte.

L'auteur de l'article estime qu'il serait beaucoup plus simple d'adopter une règle unique, conforme à l'esthétique et au bon sens. Je lui répondrai que la réalisation de son désir aboutirait au contraire à un non-sens, et que les manuels incriminés ont au contraire le bon droit pour eux. Il n'y a là ni fantaisie, ni chinoiserie, mais une règle de logique contre laquelle il serait inopportun de s'insurger.

Publications de la Library of Congress. — Ont paru : *Select list of references on economic reconstruction*, by H. B. Meyer (Washington, 1919; in-8 de 47 p.) ; — *List of references on the Monroe doctrine*, by H. B. Meyer (W., 1919; in-8 de 122 p.); — *List of references on Shipping and Shipbuilding*, by H. B. Meyer (W., 1919; in-8 de 303 p.); — *List of references on the treaty-making power*, by H. B. Meyer (W., 1920; in-8 de 219 p.); — *A list of American doctoral dissertations printed in 1917*, by K. Jacobs (W., 1921 ; in-8 de 294 p.); — *A list of American doctoral dissertations printed in 1919*, hy M. W. Mac Nair (W., 1921 ; in-8 de 167 p.); — et le tome IV de *A List of geographical Atlases in the Library of Congress*, by Ph. Lee Phillips (W., 1920; in-8 de CLXIV-639 p.).

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (1921; janv.-déc.) : Ed. Rahir, La bibliothèque James de Rothschild et son catalogue; — Ph. Lauer, Pièces concernant la bibliothèque du roi du XVe au XVIIIe siècle ; — J. Nève, Les éditions gothiques des sermons de Michel Menot; — L. Barrau-Dihigo, Note sur le Codex de Meye; — Ch. Beaulieux, Catalogue des livres du XVIe siècle (1501-1550) de la bibliothèque de l'Université de Paris [suite]; — M. Esposito, Inventaire des anciens manuscrits français des bibliothèques de Dublin; — A. Sauer, Vie d'Édouard Sauer, archiviste du département de la Moselle (1819-1913); — E. Wickersheimer, Catalogue des livres légués par Jean Protzer à l'hôpital du Saint-Esprit de Nördlingen (1528).

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (1922; janv.-juin) : Henri Lemaître, La nouvelle loi belge sur les bibliothèques publiques; — Ph. Renouard, Imprimeurs parisiens de 1470 à la fin du XVIe siècle; Supplément; — M. Cauchie, Le poète Jean Dupin, émule et continuateur de Loret; — R. Doré, Bibliographie des « Livres jaunes » à la date du 1er janvier 1922; — E. Jovy, Le testament d'un médecin connu et apprécié de Pascal (Antoine Menjot).

2. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (1920-21) : P. Gulyas, La bibliothéconomie des communistes; — Ed. Hoffmann, Le livre d'heures de Lodovico Gonzaga au Musée des arts appliqués; — E. Sági, Bibliographie des dictionnaires et des grammaires hongrois; — L. Gopcsa, La littérature sténographique hongroise de 1800 à 1920.

3. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (1921) : E. Pacheco y de Leiva, Grave error politico de Carlos I haciendo la boda de Felipe II con doña Maria reina de Inglaterra; — A. Gonzalez Palencia, Fragmentos de l'Archivo particular de Antonio Pérez, secretario de Felipe II [suite]; — Guia historica y descriptiva de los Archivos, Bibliotecas y Museos arqueológicos de España [suite]; — A. Garcia Rives, clases sociales en León y Castilla, siglos X-XIII [fin]; — C. Viñas Mey, Una pagina para la historia del helenismo en España; — V. Castañeda,

Relaciones geográficas, topográficas y históricas del Reino de Valencia [suite]; — Catálogo de sellos españoles de la Edad media del Archivo histórico nacional [suite]; — E. Egea Abelenda, Sobre « la Galatea » de Miguel de Cervantes; — M. Alcocer, Criptografia española.

4. — Het Boek (okt.-dec. 1921) : E. Bendikson, De Huntington-Library en een nederlandsch-engelsch nieuwsbericht van 1591; — J. Hintzen, Handschrift 252 der Utrechtsche Universiteits-bibliotheek (Nicolaus de Lyra); — P. Hagen, Ein bisher unbekannter Niederländischer Wiegendruck [Lubecker Stadtbibliothek]; — E. Kronenberg, Frans Sonderdanck, drukker te Delft en te Leiden in de 16e eeuw; — C. P. Burger, Een bundel nieuwjaarsdichten van de gereformeerde school te Antwerpen; — M. Sabbe, In-en uitvoerrechten op boeken en papier gedurende de 17e en 18e eeuw in Zuid-Nederland; — C. P. Burger, De opleiding van wetenschappelijke Bibliotheek-ambtenaren; — D. De Kok, De zegen van S. Clara in het Oud-Nederlandsch; — A. van Schelver, Werken van Marten Micron; — C. Burger, Een anti-Roomsch Pamflet van 1564; — E. Wiersum, Een zeldzome Rotterdamsche druk; — B. J. Stokvis, Supplement Bibliographie van Deyssel.

5. — Nordisk Tidskrift för Bok-och Biblioteksväsen (1921, nº 1) : I. Collijn, Det äldsta svenska politiska trycket (1503); — L. Nielsen, Danmarks äldste trykte Lovsamlinger; — P. Hierta, Den äldsta svenska almanackan för ar 1585; — (nos 2-3) : G. Rudbeck, Några äldre svenska bokägaremärken; — L. Samzelius, Kronologisk gruppuppställning i våra offentliga bibliotek; — S. Larsen, Om konserveringen af Haandskrifter og Arkivalia i Kjœbenhavns Universitets-bibliotek og Arkiv; — I. Collijn, Catechesis graeca christianorum (Stockholm 1584); den antagligen åldsta i Sverige tryckta grekiska boken; — O. Granberg, Huru det såg ut i Kungl. Biblioteket två år före Stockholm slotts brand; — E. Joergensen, Friederich Lindenbrogs Forhold til en Gruppe Haandskrifter i det Kgl. Bibliotek; — (nº 4) : L. Nielsen, Tycho Brahes Bogtrykkeri paa Hveen; — A. Grape, Om Schefferi Sciagraphia juris naturæ; — J. M. Hulth, Upsala Universitets historia [300 årsjubileum]; — J. Samzelius, Nordisk bibliografisk litteratur under år 1919.

6. — Zentralblatt für Bibliothekswesen (1920) : G. Leyh, Die Gesetze der Universitätsbibliothek zu Göttingen (1761); — A. Schulze, Zur Frage der deutschen Nationalbibliothek; — G. Weil, Die orientalische Abteilung der preussischen Staatsbibliothek; — H. Praesent, Die Kartensammlung der deutschen Bücherei und ihr systematischer Katalog; — F. Herrmann, Verkauf von Handschriften aus Arnsberg nach Maulbronn im Jahre 1439; — J. Husung, Zum Philobiblon des Richard de Bury; — E. P. Goldscfimidt, Eine Handschrift von Wenzeslaus

Brack ; — K. von Stockmayer, Die Zukunft der deutschen Kriegssammlungen ; — R. Sillib, David Hoeschels Beziehungen zur Heidelberger Palatina ; — L. Pfandl, Der Lastanosa-Katalog ; — M. Perlbach, Eine historisch-politische Zeitschrift vor 200 Jahren (1711).

— Zentralblatt für Bibliothekswesen (1921) : G. H. Müller, Die Einheit des bibliothekarischen Berufs ; — K. Schottenloher, Beitraege zur Bücherkunde der Reformationszeit [G. J. Lobmeyer von Würzburg] ; — A. Predeek, Zur Organisation des wissenschaftlichen Dienstes an den preussischen Bibliotheken ; — G. Abb, Die Lehniner Handschriften der Staatsbibliothek zu Berlin ; — O. Clemen, Autographen aus der Reformationszeit in Kestnermuseum in Hannover ; — H. Schleimer, Zu Mathaeus Cerdonis de Windischgraetz ; — A. Meyer, Probleme des Realkatalogs ; — G. Prausnitz, Eine Bilderhandschrift des XIII Jahrhunderts in Univ.-Bibliothek Breslau [Apokalypse] ; — O. Clemen, Handschriften und Bücher aus dem Besitze K. von Barths in der Zwickauer Ratschulbibibliothek ; — J. Rest, Zur Technik des Leihverkehrs zwischen den deutschen Bibliotheken.

— Zentralblatt für Bibliothekwsesen (1922) : T. Schnurre, Ludwig Uhland und die Bibliotheken ; — J. Rest, Die aelteste Geschichte der Freiburger Universitätsbibliothek ; — E. Anemüller, Der Brand der Lippischen Landesbibliothek in Detmold ; — O. Clemen, Versteckte mittelalterliche Literatur ; — Zobel von Zabeltitz, Studie zu einem kirchlichen Kalenderblatt des Bistums Meissen (1505) ; — E. Crous, Gesamtverzeichnis der Wiegendrucke ; — W. Polthier, Die Odebrechtsche Familienbibliothek auf der Univ.-Bibliothek zu Greifswald ; — K. Preisendanz, Zur Richenthalhandschrift ; — J. Joachim, Eccardus Albertus ; — H. Menhardt, Die Handschriftensammlung des bischöflichen Bibliothek in Klagenfurt ; — H. Husung, Eine neue Philobiblon-Ausgabe [v. Axel Nelson] ; — H. Füchsel, Entwurf einer Verwaltungsordnung für deutsche Universitätsbibliotheken ; — M. Burger, Die Pflichstücke nach dem neuen österreichischen Pressgesetz ; — O. Clemen, Handschriftliche Einträge in Bücher der Zwickauer Ratsschulbibliothek ; — G. Zedler, Ein kritischer Vergleich der preussischen und bayrischen Ordnungsregeln für den alphabetischen Verfasser-Katalog ; — G. Abb, Die ehemalige Franziskanerbibliothek in Brandenburg ; — C. Kaulfuss-Diesch, Maupertuisiana.

COMPTES RENDUS

Les sources de l'histoire des territoires rhénans de 1792 à 1814 dans les archives rhénanes et à Paris, par Charles Schmidt, avec la collaboration de J. Estienne, J. de Font-Réaulx, J. de Pange, A. Pfeiffer, G. Ritter. Paris, Rieder, 1921 ; in-8 de [iv-]ii-323 p. et carte.

Comme l'écrit M. Ch.-V. Langlois dans la préface de ce livre, « les circonstances ont donné récemment à la période française de l'histoire des territoires rhénans, de 1792 à 1814, un intérêt imprévu ; or les sources de cette histoire sont, en grande partie, dans les archives locales de ces pays et à Paris ». C'est ce qui a décidé le gouvernement français à désigner, presque aussitôt après l'armistice, des archivistes capables d'explorer avec fruit ce nouveau champ de recherches. La mission confiée à M. Charles Schmidt, — le meilleur choix à tous égards que l'on pût faire, — et à ses collaborateurs devait comprendre les dépôts de Coblence, de Trèves, de Düsseldorf, de Mayence[1], de Darmstadt, de Wiesbaden et de Spire. Il a assumé la tâche de coordonner les travaux d'inventaire sommaire accomplis dans ces différents centres, de faire un travail analogue pour les fonds des Archives nationales et des autres dépôts d'archives parisiens, enfin de résumer en une introduction très nourrie l'histoire des transformations successives de l'administration des territoires qui ont formé pendant quelques années les quatre départements rhénans de la Sarre, de Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle et de la Roër.

Si les archivistes allemands avaient déjà fait connaître par différentes publications, non homogènes d'ailleurs, l'ensemble des fonds dont ils ont la garde, — par exemple Ausfeld pour Coblence, Ilgen pour Düsseldorf, Pfeiffer pour Spire, — ils ne s'étaient généralement pas attachés à étudier plus particulièrement les papiers du régime français, et les avaient toujours traités accessoirement. C'est donc, sauf exception, un instrument de travail entièrement nouveau qui nous est offert et qui facilitera beaucoup les recherches. Bien entendu, ces inventaires suivent l'ordre de classement établi et leurs auteurs se sont contentés de signaler les déficits constatés au cours de leurs investigations. Ils n'ont eu qu'à se louer d'ailleurs de l'accueil qui leur a été fait partout, et des facilités qui leur ont été octroyées pour l'accomplissement de leur tâche. H. S.

1. M. J. Estienne a déjà publié un volume de textes réunis pendant son séjour à Mayence : *Lettres de la municipalité de Mayence aux commissaires du gouvernement dans les nouveaux départements de la rive gauche du Rhin*, germinal an VI à thermidor an VIII (Paris, Rieder, 1920 ; in-8 de xxiv-154 p.).

Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon; catalogue des ouvrages concernant Avignon et le département de Vaucluse (fonds Requien, Massilian, Moutte, Chambaud et divers). Tome Ier. Avignon, Seguin, 1912-1921; in-8 de XVI p. et 1110 col.

Aux collections locales dont il existe des catalogues imprimés, il conviendra désormais d'ajouter celle de la bibliothèque du Musée Calvet à Avignon. Cette collection a été presque entièrement constituée par des libéralités particulières, celles d'Esprit Requien (1788-1851), du chanoine Massilian (1721, † ap. 1800), de Victor Chambaud († 1849); elle est aussi riche pour la période ancienne que pour la partie révolutionnaire; elle a été poursuivie de nos jours par des apports successifs et forme un ensemble de première importance.

Imprimé avant 1914 (sauf la table), le présent catalogue ne comprend naturellement aucun ouvrage postérieur à 1912. Il se présente avec un classement alphabétique des noms d'auteurs et des anonymes et comprend environ 5000 livres ou brochures. Dans un second volume apparaîtront les actes et documents administratifs, publications périodiques et de collectivité, factums et pièces judiciaires, etc. La cote de chaque ouvrage (plusieurs sont en double ou multiple exemplaire) est soigneusement indiquée. Une table générale par noms de localités et par matières facilite singulièrement les recherches.

Commencé par M. Labande, le travail a été mené à bonne fin par M. J. Girard, son successeur à la direction de la bibliothèque du Musée Calvet, avec la collaboration de ses auxiliaires MM. Lucien Gap et Louis Binon. Dans la mesure où chacun d'eux y a participé, il a droit à nos meilleures félicitations. C'est un excellent et précieux instrument de travail. H. S.

Ville de Sélestat; Catalogue général de la Bibliothèque municipale; 1re série (Les livres imprimés). 1re partie : Les Alsatiques, par J. Walter. Colmar, Soc. d'édit. Alsatia, 1920; in-8 de x-329 p.

Il convient de féliciter le Conseil municipal de Sélestat d'avoir voté en 1919 l'impression du catalogue de sa belle bibliothèque, et le zélé bibliothécaire-archiviste d'avoir mené à bonne fin la première partie de son travail. Le premier volume a réservé tout l'honneur aux Alsatiques et il faut l'approuver. Si Mulhouse et Strasbourg l'ont déjà précédé dans cette voie, la collection de Sélestat, due en grande partie à la générosité d'Antoine Dorlan, méritait elle aussi d'être connue, car elle est considérable. De plus on doit remercier M. l'abbé Jos. Walter d'avoir songé (ce qui a été tenté déjà ailleurs) à comprendre dans son catalogue d'alsatiques les principaux travaux d'histoire locale publiés dans les revues alsaciennes, anciennes et modernes, de langue française et de langue allemande : ces travaux y sont placés à leur rang, dans le cha-

pitre dont ils traitent, au même titre que les livres ou brochures. Le classement est très rationnel; il manque assurément un index alphabétique des noms d'auteurs, qui permettrait de retrouver au plus vite tout ce que la bibliothèque de Sélestat compte de travaux signés par un Mossmann, un Hanauer, un Ingold, un Pfister; mais sans doute M. l'abbé Walter se réserve de le donner lors de l'achèvement du catalogue, qui, selon ses prévisions, aura de notables proportions. Nous ne pouvons que joindre nos encouragements à nos remerciements.

H. S.

Biblioteca de la Excma. Diputación de Vizcaya; Ensayo de un Catálogo de la Sección Vascongada, por Dario de Areitio. Autores. Bilbao, J.-J. Rochelt, 1919; in-4 de 455 p.

La section « basque » de la Bibliothèque de la Diputación de Vizcaya, à Bilbao, a pour origine la donation faite par les héritiers de D. Fidel de Sagarminaga d'une riche collection de livres. Elle comprend l'histoire locale et la biographie des personnages qui ont honoré le pays.

Non content de collectionner, l'excellent bibliothécaire D. Dario de Areitio a voulu faire connaître au public les richesses de son dépôt et il a entrepris d'en imprimer le catalogue. C'est un ensemble de près de 2000 volumes et brochures, classés par ordre alphabétique d'auteurs, qui forme ce premier volume, digne d'être placé sur les rayons des bibliothèques de travail à côté de la « Bibliographie de la langue basque » de Julien Vinson, du « Catálogo de obras euskaras » de G. de Sorarrain, et de la « Biblioteca del Bascófilo » d'Allende Salazar. Ce n'est pas à dire que la collection de Bilbao contienne toute la production littéraire basque, — je crois notamment que certains livres souvent réédités n'apparaissent pas dans leur ensemble et que les œuvres publiées en France en langue basque sont loin d'y être au complet, — mais j'y ai reconnu, en feuilletant ce catalogue, beaucoup de livres rares (voir les mots *Fueros*, *Ordenanzas*, *Quaderno*, etc.), de nombreuses publications officielles, et les noms d'auteurs basques réputés tels que B. de Echave, C. de Echegaray, P. de Egaña, Espinosa y Malo, S. de Goicoechea, P. de Gorosabel, G. de Henao, Firmin Herran, Iturriza y Zabala, E. Jaime de Labayru, M. de Larramendi, J. J. de Landazuri y Romarate, J. H. de Ozaeta y Gallaiztegui, L. de Salazar y Castro, Antonio de Trueba, pour n'en citer que quelques-uns.

H. S.

Uppsala Universitets Biblioteks Minnesskrift 1621-1921; med Bidrag av Bibliotekets Forna och nuvarande Tjänstemän. Uppsala, Almquist och Wiksell, 1921; in-8 de x-622 p. et fig.

Remarquable et luxueuse publication, destinée à commémorer le troisième centenaire de la fondation de la bibliothèque de l'Université

d'Upsal. Nous donnons ci-après la liste des plus importants articles dont elle est formée :

1° Biographies des directeurs de la bibliothèque depuis Laurent Tolfstad, le premier, jusqu'au vénérable Claes Annerstedt, auteur de l'article, et à son successeur actuel J. M. Hulth (la plupart sont accompagnées de portraits) ;

2° Catalogue descriptif des manuscrits allemands du moyen-âge de la bibliothèque, par Erik Rooth (pp. 40-96) ;

3° Notice très approfondie sur Paul Grijs, premier imprimeur d'Upsal (1510-1519), par Isak Collijn (avec nombreux fac-similés et description des impressions connues) ;

4° Étude littéraire sur le « Gensvar » de Peder Swart (1558), qui est une sérieuse contribution à la littérature politique suédoise du XVIe siècle, par Axel Nelson ;

5° Description d'un livre unique néerlandais de la bibliothèque, appartenant au temps de la Réformation aux Pays-Bas (*Antechrist*), sans doute sorti des presses de Paffraet à Deventer, et ayant appartenu au collège des Jésuites de Riga, par Elof Colliander (avec fac-similés) ;

6° Recherches sur un amateur de livres suédois du temps des Vasa, Hogenskild Bielke et sa bibliothèque, par O. Walde (pp. 193-267) ;

7° Étude sur une édition rarissime, peut-être unique, du Roman de la Rose (Paris, G. Eustace, v. 1500), existant à la bibliothèque d'Upsal, par Paul Högberg (article en français, avec observations intéressantes sur la carrière de Guillaume Eustace, et un essai de liste chronologique de ses publications et de celles de son contemporain Nicolas Desprez) ;

8° Les recueils manuscrits de Sophie-Éléonore Rosenhane appartenant à la même bibliothèque, par Eugène Lewenhaupt ;

9° Les écrits de Georg Stiernhielm et sa place dans la littérature suédoise, par Harald J. Heyman ;

10° Questions de préséance à l'Université d'Upsal, par Aksel Andersson ;

11° Les ex-libris de la bibliothèque d'Upsal, par Gustaf Rudbeck ;

12° Les collections de Björkholm (archives de la maison de Döbeln) à la bibliothèque d'Upsal, par Ernest von Döbeln ;

13° Notice sur un manuscrit original de Linné, par J.-M. Hulth ;

14° Les relations d'échanges à la bibliothèque d'Upsal, par Samuel E. Bring ;

15° Un bienfaiteur de la bibliothèque d'Upsal au XVIIIe siècle [J. H. Lidén], par H. Lundgren ;

16° Recherches sur l'histoire des collections de manuscrits scandinaves de la même bibliothèque, par Sven Agren ;

17° Étude bibliographique sur les papiers et les travaux de Jonas Hallenberg, par A. B. Carlsson ;

18° Les cartes étrangères à la bibliothèque d'Upsal, par N.-E. Taube ;

19° La littérature islandaise à la bibliothèque d'Upsal, par A.-H. Uggla (bibliographie remontant à 1540 et s'arrêtant à 1749, avec fac-similés);

20° La collection de dessins de l'Université d'Upsal, par Gunmar Ekholm (avec fig.);

21° Les collections de journaux étrangers de la bibliothèque d'Upsal, par Jonas L. Samzelius;

22° Bibliographie des thèses soutenues depuis 1890 [avec supplément à Josephson pour la période antérieure], par C.-W. Stjernberg.

Bel et brillant ensemble, dû à la collaboration de tous les fonctionnaires de la bibliothèque d'Upsal et de quelques autres qui se sont joints à eux en vue de cette commémoration. L'effort a été productif et le résultat acquis est tout à l'honneur de la célèbre Université. Le volume s'ouvre par une fort belle reproduction d'un portrait de Gustave-Adolphe, peinture d'un maître hollandais qui appartient à l'Université. H. S.

Bibliografía de la Historia de España; Catálogo metódico y cronológico de las fuentes y obras principales relativas a la Historia de España desde los origenes hasta nuestros dias, por Rafael Ballester. Barcelona, Sociedad general de publicaciones, 1921; in-8 de XVI-299 p. — Prix : 7 pes. 50.

En 1919 D. Benito Sánchez Alonso a publié un important volume : *Fuentes de la Historia Española* (in-8 de XXIV-448 p.), qui peut dans une certaine mesure être comparé aux travaux français de Molinier-Hauser-André [1]. Aujourd'hui, voici une autre publication consacrée à la bibliographie de l'histoire d'Espagne, et dont le plan est très voisin du Monod et du Pirenne (elle est dédiée à ce dernier). Ce sont donc deux œuvres qui se complètent sans se concurrencer, et toutes deux de valeur. Après avoir longtemps attendu, on est abondamment renseigné désormais sur la littérature historique rétrospective de la grande nation qui a joué un rôle capital dans l'histoire du monde. Souhaitons que le volume de M. le professeur Ballester ait, à l'étranger comme dans son propre pays, le succès qu'il mérite. Il est clair, bien disposé, assez correctement imprimé sur bon papier, muni d'un satisfaisant index, pratique et facile à consulter ; et l'auteur est très maître de son sujet.

Voici, d'après la table des matières, ses principales divisions : 1re partie : Collections et ouvrages généraux (Sciences auxiliaires ; Sources ; Histoires générales de seconde main, par régions, puis par matières, y compris l'histoire littéraire, le droit et l'histoire de l'art ; Publications périodiques, générales puis régionales). 2e partie : Histoires par époques [2].

1. Il compte 6783 numéros, avec tables très détaillées. Les omissions y sont assez rares.

2. Dans cette 2e partie, lorsque M. Ballester s'est rencontré avec M. Sanchez Alonso, il s'est sagement contenté de renvoyer à la publication de ce der-

Pour un certain nombre d'ouvrages, M. Ballester ne s'est pas contenté d'en transcrire les titres ; il a cru bon de donner quelques détails sur leur composition, ou de fournir un supplément d'information dont on lui saura gré. Bien que l'on y puisse relever quelques travaux qui pouvaient être mentionnés, je dois reconnaître que la bibliographie française lui est très familière, et il me répondra sans doute que devant se borner à un choix, il a dû, à son grand regret, se résigner à se voir reprocher certaines omissions. On les lui pardonnera aisément. Mais, puisque sa bibliographie comporte 1400 articles numérotés, pourquoi l'index renvoie-t-il aux pages et non à ces numéros ? H. S.

Bibliographie lyonnaise ; ouvrage comprenant : 1°) un Répertoire alphabétique des Lyonnais dignes de mémoire ; Biographie et bibliographie des personnages appartenant aux provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et au département du Rhône; 2°) une Bibliographie géographique des localités de cette région. Tome 1er (A-Bia), par l'abbé Jean-Baptiste Martin. Lyon, chez l'auteur, rue Saint-Jean, 30 [Mâcon, impr. Protat], 1922; in-8 de xiv-353 p. avec une carte.

Ce long titre nous dispense d'exposer quelle a été la pensée de l'auteur en composant cet ouvrage. Il a fallu le zèle et la persévérance de M. l'abbé Martin, qui nous a habitués à de grandes initiatives et ne recule devant aucune difficulté, pour entreprendre une bibliographie de cette nature, qui laisse bien loin derrière elle les travaux de ses prédécesseurs, entre autres celui de Péricaud et Bréghot du Lut, paru en 1839. M. l'abbé Martin n'a négligé aucun auteur contemporain, même vivant en 1921. Et aux écrivains ou personnages lyonnais qu'il a jugés dignes de figurer dans son dictionnaire, il a ajouté les auteurs nés en dehors de la province mais qui y ont fait un séjour plus ou moins prolongé, même ceux, en petit nombre, qui, sans y avoir séjourné, ont écrit sur quelque matière d'histoire lyonnaise. Enfin, l'auteur a pris pour limite de ses recherches l'ancien *pagus major lugdunensis* pour la partie antérieure à la Révolution, et les limites même du département du Rhône pour la période moderne. Les notices sont aussi sobres que possible : une fonction ou une qualité, une ou deux dates, et c'est tout. Malgré tout, le premier volume n'englobe que la lettre A et la moitié de la lettre B.

Pour simplifier et gagner de la place, un chiffre (en caractère gras) représente le périodique ou l'ouvrage fréquemment cité auquel il est renvoyé : ainsi **93** indique la *Revue du Lyonnais*, **567** le *Lyon médical*, **146** la Biographie Michaud, **254** le répertoire de Hain, etc. Évidemment, cela oblige le lecteur peu familiarisé avec ces renvois à recourir

nier : c'est le cas, par exemple, pour toute la période moderne et contemporaine de l'histoire d'Espagne.

chaque fois au tableau de concordance que l'auteur a dressé en tête de son volume, mais on ne pourra lui en vouloir. Par contre, on lui saura un gré infini d'avoir pris la peine d'établir dès le premier volume de sa publication un volumineux index (8000 articles disposés sur 3 colonnes) qui comprend les noms et les principales matières en mots-types qui méritaient d'être relevés.

Je n'ai rien dit encore des bibliographies proprement dites. Songerai-je à les critiquer ? Ce serait outrecuidance de ma part de chercher à prendre en défaut M. l'abbé Martin, qui sait travailler, qui a donné des preuves évidentes de son érudition et qui connait trop bien Lyon et sa région pour qu'on ose lui reprocher telle omission insignifiante qu'un critique méticuleux aurait la velléité de lui signaler.

H. S.

Dansk Bibliografi 1482-1550, med saerligt Hensyn til dansk Bogtrykker-Kunsts Historie, af Lauritz Nielsen. Kjöbenhavn, Gyldendal, 1919 ; in-4° de [vi-] lviii-248 p. avec 5 pl. et fig.

Depuis les recherches, d'ailleurs fort estimables, de Chr. Bruun sur les débuts de la typographie en Danemark, aucun ouvrage d'ensemble n'avait été consacré à cette matière. Des travaux de détail, comme ceux de H. O. Lange (sur le prototypographe Joh. Snell), de I. Collijn et de M. L. Nielsen lui-même avaient bien apporté quelques données nouvelles ; mais il était réservé à M. Nielsen de réunir les éléments complets d'une bibliographie générale des ouvrages en langue danoise, ou sortis de presses danoises ou d'auteurs danois, depuis l'origine (1482) jusqu'au milieu du xvie siècle. Ainsi il ne s'en est pas tenu aux limites actuelles du royaume de Danemark, mais s'est appliqué à retrouver ces productions dans les officines de Lubeck, de Rostock, de Malmö, et de différentes villes étrangères comme Magdeburg, Wittenberg (brochures sur la Réforme), Zwickau, Leipzig, Hambourg. Nüremberg, Cologne, Bâle, Gouda, Leide, Anvers et Paris.

La plupart des impressions citées sont des livres liturgiques, religieux et moraux. On peut citer cependant quelques ouvrages historiques (même contemporains des événements), de rares textes littéraires (Térence, Flore et Blancaflor) et juridiques.

Les descriptions sont excellentes et complètes ; elles sont suivies de l'indication de tous les exemplaires connus et du dépôt où ils se trouvent, de la notice dont ils ont été antérieurement l'objet. Parmi les planches, citons la reproduction d'une page des deux plus anciens volumes décrits : premier livre imprimé à Odense, premier livre imprimé à Copenhague. De nombreux fac-similés reproduisent les différents types de matériel et les ornements employés par les typographes dont il est question. Une préface étendue résume tout ce que l'on sait de ces typographes et de leur activité pendant la période indi-

quée. Présenté avec un certain luxe, l'ouvrage a conquis les suffrages des critiques les plus difficiles à contenter. H. S.

Les imprimeurs belges à l'étranger, par PAUL BERGMANS. Bruxelles, Société des Bibliophiles et iconophiles de Belgique, 1922 ; in-4 de 189 p. avec carte et fig.

Ce livre est une réédition luxueuse et considérablement augmentée d'un travail du même auteur paru en 1897, sous le même titre. Des recherches nouvelles, des renseignements recueillis par les Renouard, les Lepreux les Gordon Duff, les Haebler, les Sanchez, les Serrano y Morales, M. Paul Bergmans a tiré d'abondantes additions qui font de cette réédition un ouvrage entièrement nouveau et bien au point. L'érudit conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand a dressé une liste géographique raisonnée des imprimeurs et libraires belges établis à l'étranger depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, en résumant tout ce que l'on sait de leur vie et de leur activité professionnelle. La carte jointe montre cette expansion se développant dans tous les Pays-Bas et dans l'ouest de l'Allemagne (Lubeck, Hambourg, Munster, Wesel, Cologne, Francfort, Nuremberg), à Malmö (Suède), en Angleterre, en France, en Espagne et à Lisbonne, dans toute l'Italie et jusqu'à Messine, à Bâle et à Genève, à Vienne et à Pottendorff (Autriche). Des points d'interrogation demeurent encore, et des problèmes restent à étudier. Souhaitons à M. Paul Bergmans de trouver l'occasion de les élucider ultérieurement et rendons-lui grâces du travail accompli. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

Studî sugli archivi delle prefetture e delle sottoprefetture, con appendice sull' ordinamento dell' archivio e del protocollo per gli uffici di pubblica sicurezza, per i comuni e per l'amministrazione carceraria, per T. Romani. Roma, tip. delle Mantellate, 1921 ; in-8 de 245 p. (20 l.)

AIX-EN-PROVENCE. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Bouches-du-Rhône; Archives civiles, série B, t. III (Fonds du Parlement de Provence, Lettres royaux, 1366-1660). Marseille, Barlatier, 1919; in-4 de XXXII-381 p.

ALBI. — Archives départementales du Tarn; Répertoire numérique de la série Q, par Charles Portal. Albi, Nouguiès, 1919; in-4 de IV-48 p.

ALENÇON. — Archives départementales de l'Orne; Répertoire numé-

rique de la série U (Justice), par R. Jouanne et A.-L. Gueutier. Alençon, Laverdure, 1919; in-4 de 7 p.

Amiens. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Somme. Tome I, 2e édit. Archives civiles, série B, par Georges Durand. Amiens, impr. du Progrès de la Somme, 1920; in-4 de vi-443 p.

Angoulême. — Archives départementales de la Charente; Répertoire numérique des minutes notariales (série E), par J. de La Martinière et L. Imbert. Angoulême, impr. ouvrière, s. d.; in-4 de iv-lxiv-36 p.

— Archives départementales de la Charente; Répertoire numérique de la série Q (Domaines nationaux), par L. Imbert. Angoulême, impr. Olivier, s. d. ; in-4 de 43 p.

Auriol. — Département des Bouches-du-Rhône; Inventaire sommaire des archives communales d'Auriol antérieures à 1790, par Maurice Rimbault. Marseille, imp. Burotto et Sauvon, 1921; in-4 de xiv p. et 584 col.

Avignon. — Inventaire sommaire des archives départementales de Vaucluse; Série G, tome I (archevêché d'Avignon), par Léon Duhamel. Avignon, Seguin, 1914; in-4 de vi-277 p.

Bandol. — Département du Var; commune de Bandol. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, par Joseph Giraud. Draguignan, impr. Olivier-Joulain, 1919; in-4 de iv-243 p.

Besançon. — Département du Doubs; Inventaire sommaire des archives départementales. Période révolutionnaire (1789-1800); tome I, par Maurice Pigallet. Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1921; in-4 de vii-231 p.

— Archives du département du Doubs postérieures à 1800. Répertoires numériques; série M (Personnel et administration générale); série N (administration et comptabilité départementale), par Maurice Pigallet. Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1921; in-4 de l-52 p.

Bourges. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Cher, série E supplément, tome II, par Alfred Gandilhon. Bourges, impr. Tardy-Pigelet, 1919; in-4 de xviii p. et 358 col.

Bruyères. — Département des Vosges; ville de Bruyères. Inventaire-sommaire des archives de l'hôpital Saint-Jean, par André Philippe. Épinal, impr. des Vosges, 1920; in-4 de vi-14 p.

Eichstätt. — Archivinventare des katholischen Pfarreien in der Diözese Eichstätt, von F. X. Buchner. München, Duncker und Humblot, 1918; in-8 de xxxv-942 p. (48 mk.)

Épinal. — Département des Vosges; Inventaire des sceaux de la série G (Clergé séculier) des Archives départementales, par André Philippe. Épinal, impr. des Vosges, 1919 ; in-4 de iv-10 et 101 p. (pl.).

Grenoble. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Isère. Série B, tome IV, par Auguste Prudhomme. Grenoble, Allier, 1919; in-4 de vi-441 p.

Guéret. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Creuse. Série H, tome I, par Fr. Autorde. Guéret, impr. centrale, 1919; in-4 de iv-xxiv-481 p.

Helchteren. — Helchteren ; Notice, inventaire et extraits des archives locales, par Jean Gessler. Tongres, impr. Collée, 1920; in-8 de 51 p. (2 fr.)

Hessen. — Inventare der nichtstaatlichen Archive im Freistaat Hessen. I. Inventare der evangelischen Pfarrarchive in Freistaat Hessen, von Fr. Herrmann. Darmstadt, Haus-und Staatsarchiv, 1920; in-8 de xxxiii-1232 p. (24 mk.)

Kjœbenhavn. — Meddelelser fra det danske Rigsarkiv. I, 9-13. Kjœbenhavn, Reitzel, 1921 ; in-8, pp. 333 à 520.

Liége. — Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège, par Édouard Poncelet. II. Bruxelles, Imbreghts, 1922; in-8 de 552 p. (15 fr.)

— Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liége, par Léon Lahaye. I. Bruxelles, Imbreghts, 1922; in-8 de cxix-450 p. (15 fr.)

London. — Calendar of the Close rolls preserved in the Public Record Office; Richard II (1381-1385). London, 1920; in-8 de 911 p.

Marseille. — Archives départementales des Bouches-du-Rhône ; Répertoire numérique de la série G (Chapitre métropolitain d'Aix, 3e partie), par Emmanuel de Grasset. Marseille, impr. Aschero-Vial, 1921 ; in-4 de vii-168 p.

Metz. — Archives départementales de la Moselle; Répertoire numérique de la série N (administration et comptabilité départementale), par Paul d'Arbois de Jubainville. Metz, impr. Le Messin, 1920; in-4 de 7 p.

— Archives départementales de la Moselle; Fonds de la présidence de Lorraine (1870-1918) ; Répertoire numérique de la section A, par Paul d'Arbois de Jubainville. Metz, impr. Le Messin, 1920; in-4 de 7 p.

Milano. — Inventari e regesti del r. Archivio di Stato in Milano; Gli atti cancellereschi viscontei. I. Milano, tip. s. Giuseppe, 1920; in-4 de xiv-248 p. (30 l.)

Montauban. — Archives de Tarn-et-Garonne; Répertoire provisoire des titres des communautés d'habitants dans la série E, par Robert Latouche. Montauban, Forestié, 1920; in-8 de II-29 p.

Moulins. — Archives départementales de l'Allier; Répertoire numérique, série K. Moulins, impr. du Progrès de l'Allier, 1920; in-4 de 7 p.

— Archives départementales de l'Allier; Répertoire numérique de la série L (période révolutionnaire), par Pierre Flament et Max Fazy. Moulins, impr. du Progrès de l'Allier, 1919; in-4 de 22 p.

Napoli. — Catalogo dei libri, registri e scritture esistenti nella sezione antica o prima serie dell'. Archivio municipale di Napoli (1387-1806), per R. Parisi. III, 2. Napoli, tip. Giannini, 1920; in-8 de XVI-608 p.

Nevers. — Département de la Nièvre; Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série E supplément (arr[t] de Château-Chinon), par H. de Flamare et Paul Destray. Nevers, impr. Fortin, 1919; in-4 de VIII-401 p.

— Archives départementales de la Nièvre antérieures à 1790; Répertoire numérique de la sous-série 2 C (administration des domaines), par Paul Destray. Nevers, impr. Fortin, 1920; in-4 de 31 p.

Orange. — Inventaire sommaire des archives municipales de la ville d'Orange; I (séries AA-CC), par L. Duhamel. Orange, impr. Martin-Peyre, 1917; in-4 de VIII-465 p.

Orléans. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Loiret. Série D, par Jacques Soyer. Orléans, impr. Pigelet, 1917; in-4 de IV-VIII-260 p.

— Ville d'Orléans; Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, par Camille Bloch et Jacques Soyer. II, 1. Orléans, 1920; in-4 de 232 p.

Poitiers. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Vienne. Série E supplément, tome I (arr[t] de Poitiers), par Émile Bricauld de Verneuil. Poitiers, impr. Texier, 1921; in-4 de VIII-347 p.

Provins. — Archives départementales de Seine-et-Marne; Répertoire numérique de la série H supplément : Anciennes archives de l'hospice de Provins (Grand Hôtel-Dieu). Melun, impr. administrative, 1921; in-4 de 11 p.

Quimper. — Archives départementales du Finistère; Répertoire numérique de la série G (clergé séculier antérieur à 1790), par Henri Waquet. Quimper, impr. Jaouen, 1920; in-4 de IV-IV-101 p.

Roma. — L'archivio storico del comune di Roma, per Luigi Guasco. Roma, tip. Cuggiani, 1919; in-8 de 108 p.

SACRAMENTO. — Guide to the county archives of California, by O. C. Coy. Sacramento, California historical Commission, 1921 ; in-8 de 622 p.

SAINT-AMAND-MONTROND. — Département du Cher; Archives communales et hospitalières de la ville de Saint-Amand-Montrond ; Répertoire numérique, par Henri Mallard et Émile Pivoteau. Saint-Amand, impr. Bussière, 1915 ; in-4 de VIII-47 p.

SAINT-LO. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Manche. Série H (Clergé régulier) ; IV, 1, par Paul Le Cacheux. Saint-Lô, impr. Barbaroux, 1914 ; in-4 de VI-66 p.

— Archives départementales de la Manche ; Période révolutionnaire. Répertoire numérique de la série L, par Paul Le Cacheux. Saint-Lô, impr. Barbaroux, 1920 ; in-4 de XCII-92 p.

SÉVILLE. — Catálogo de legajos del Archivo general de Indias ; Secciones I y II (Patronato y Contaduria del Consejo de Indias), par Pedro Torres Lanzas. Sevilla, tip. Zarzuela, 1919 ; in-4 de 203 p. (4 pes.)

— Catalogue of materials in the Archivo General de Indias for the history of the Pacific Coast and the American Southwest, by Ch. E. Chapman. Berkeley, 1919 ; in-8 de 775 p.

WIEN. — Regesten aus dem Zentralarchive des deutschen Ritterordens zu Wien, von V. Schindler. Wien, Gerold, 1921 ; in-4 de 170 p. (50 mk.)

Bibliographie.

RELIGIONS. — Religionsgeschichtliche Bibliographie, von Carl Clemen. V-VI (Die Literatur der Jahre 1918-1919). Berlin, Teubner, 1920 ; in-8 de IV-40 p. (aus *Archiv für Religionswissenschaft*.)

— Bibliografia della storia della riforma religiosa in Italia ; contributo alla storiografia religiosa italiana, dal P. Chiminelli. Roma, edit. Bilychnis, 1921 ; in-16 de VIII-301 p.

LITURGIE. — Essai d'une bibliographie d'offices particuliers au diocèse de Rouen, par Édouard Pelay. Rouen, impr. Lainé, 1922 ; in-16 de x-123 p.

— Bibliographie liturgique de l'ordre du Carmel, par l'abbé J.-B. Martin. Tamines, Duculot-Roulin, 1920 ; in-8 de 71 p. (extr. des *Études carmélitaines*.)

JURISPRUDENCE. — Verzekeringsbibliografie 1910-1920 ; Nederlandsche Bibliografie van privaatrechtelijke en sociale verzekering en aanverwante vakken, door M. van Haaften en W. G. H. vander Zweep. Amsterdam, W. ten Have, 1922 ; in-8 de VIII-94 p.

— Bibliographie des Presswesens, insbesondere des Pressrechts, in

deutscher und ausländischer Literatur, von G. M. Potulicki. Berlin, Heymann, 1920; in-8 de 16 p.

Industrie. — Bibliographie des travaux relatifs à l'histoire de l'industrie drapière verviétoise, par Ém. Fairon (*L'Ingénieur textile*, 15 janvier 1922, pp. 826-837).

— Coal, by J. H. Ronaldson. London, Murray, 1920; in-8 de x-166 p. et cartes.

Bibliographie sommaire de la question du charbon (pp. 160-166).

— Bibliography of the economics of textiles and clothing. Washington, State College Library, 1918; in-8 de 44 p.

Botanique. — Essai de bibliographie botanique marocaine, par E. Gattefossé et E. Jahandier (*Bulletin de la Société des sciences naturelles du Maroc*, nos 3-4, 1922, p. 71-88).

Mathématiques. — Bibliographie des séries trigonométriques, par Maurice Lecat. Bruxelles, Lebègue, 1921 ; in-8 de 169 p.

Agriculture. — The economic history of China, by Mabel P. Lee. New York, Longmans and Green, 1921 ; in-8 de 461 p.

La bibliographie occupe 10 pages.

— The principles of rural credits, as applied in Europe and as suggested for America, by J. S. Morman. New York, Macmillan, 1915; in-8 de xviii-296 p.

Contient 7 pages de bibliographie.

— Appunti per un elenco di pubblicazioni riguardanti l'industria apistica. Ancona, tip. Nacci, 1921 ; in-8 de 37 p.

Médecine. — Geographia medica; Primo saggio nella letteratura medica italiana, par Dr C. Muzio. Milano, Hoepli, 1922; in-24 de xix-1212 p. et 56 pl.

— Bibliográfia medical de Catalunya; Inventari primer. Barcelona, 1918; in-4 de xxxii-478 p. et 8 pl.

— Sul trattamento dell' epilepsia postraumatica, dal Dr C. Gamberini. Bologna, Cappelli, 1921; in-8 de 122 p. et fig.

— Chirurgia del cavo peritoneale, del Dr Amorosi. P. Palermo, tip. Boccone del povero, 1921 ; in-8 de 290 p. et pl.

Avec bibliographie du sujet.

Sciences sociales. — Les populations de la ville et de la campagne dijonnaises au xviie siècle; Bibliographie critique, par Gaston Roupnel. Paris, Leroux, 1922; in-8 de 86 p.

— A history of political teories from Rousseau to Spencer, by W. A. Dunning. New York, Macmillan, 1921 ; in-8 de ix-446 p.

Contient 11 pages de bibliographie.

— United States Library of Congress; List of references on the Monroe Doctrine. Washington, Government Printing Office, 1919; in-8 de 122 p.

— Introduction à l'étude du Bolchevisme, par Claude Palabaud. Villefranche-sur-Rhône, Réveil du Beaujolais, 1921 ; in-8 de 74 p.

Bibliographie (50 nos).

— Les conditions du travail dans la Russie des soviets; Questionnaire méthodique et bibliographique. Paris, Berger-Levrault, 1920; in-8 de 316-CXLIV p.

— Répertoire bibliographique sur la question de la natalité [par Jean Masure]. Bruxelles, Office de publicité, 1922; in-8 de 20 p.

— Répertoire bibliographique sur la question de la puériculture [par Jean Masure]. Bruxelles, Office de publicité, 1922; in-8 de 22 p.

— Bibliographie des principaux ouvrages anglais sur la criminalité infantile (*Bulletin of the Russel Sage foundation Library*, New York, 1920, fasc. 42).

— Bibliography of industrial efficiency and factory menagement, by H. G. T. Cannons. London, Routledge, 1920; in-8 de 167 p.

Traite de l'organisation des établissements industriels, des salaires, du taylorisme.

— Bibliographie de la question de la nationalisation des mines en Grande-Bretagne (*Bulletin of the British Library of political Science*, janv. 1913 et février 1920).

— The international protection of labor, by B. E. Lowe. London, Macmillan, 1922 ; in-16 de XLIII-439 p. (13 sh. 6.)

Contient 54 pages de bibliographie.

— The negro question of the French Revolution, by Ch. O Hardy. Menasha, Banta, 1919; in-8 de 91 p. ($ 5.)

Avec une courte bibliographie.

— Selected articles on the negro problem, by Julia E. Johnsen. New York, Wilson, 1921; in-8 de XXXV-370 p. ($ 9.)

Bibliographie de 23 pages.

— Negro migration during the war, by E. J. Scott. Washington, Carnegie Endowment, 1920; in-8 de V-189 p.

Avec 8 pages de bibliographie.

— Répertoire bibliographique sur la question des anormaux, par Jean Masure. Bruxelles, Office de Publicité, 1922; in-8 de 29 ff.

— Répertoire bibliographique sur la question des infirmières, par Jean Masure. Bruxelles, Office de Publicité, 1921; in-8 de 12 ff.

GÉOLOGIE. — Géologie de la Corse, par D. Hollande (*Bulletin de la Soc. des scienees naturelles de la Corse*, XXXV, 1915; in-8 de 466 p.)

A la fin, littérature du sujet (339 nos).

— Bibliographie géologique du bassin du Congo, par J. Cornet. Liége, Vaillant-Carmanne, 1916; in-8 de 81 p. [Annales de la Société géologique de Belgique.]

— Bibliografia geológica y minera de la Republica Mexicana, por R. Aguilar y Santillan. Mexico, 1918; in-4 de 97 p.

— Bibliographia agrogeologica; Essay of a systematic bibliography of agrogeology, by Ad. Wulff. Wageningen, Veenman, 1921; in-8 de IV-285 p.

Climatologie. — Bibliography of the climate of South America, by Margaret M. Welch. Washington, Monthly weather Review, 1921; in-4 de 42 p.

— Literature concerning supposed recurrent irregularities in the annual march of temperature, by C. Fitzburgh Talman (Monthly weather Review, 1919, pp. 555-565).

Donne la liste des travaux parus de 1820 à 1917.

Chimie. — Bibliographie des principales questions sur l'aluminium, par Léon Guillet (*Bulletin de la Soc. d'encouragement pour l'industrie nationale*, CXXXIII, 1921, pp. 1017-1033).

Physique. — Die Röntgen-Litteratur; IV (1914-1917), bearb. von Herm. Gocht. Stuttgart, Enke, 1921; in-4 de XX-680 p.

Philologie. — Pour étudier les patois méridionaux; Notice bibliographique, par Joseph Anglade. Paris, de Boccard, 1922; in-8 de 35 p.

— Bîbliografia de la lengua valenciana, o sea Catálogo razonado por orden alfabético de autores de cuantos libros, folletos, obras dramáticas, periódicos, coloquios, coplas, chistes, discursos, romances, alocuciones, etc., escritos en lengua valenciana y bilingüe, han visto la luz pública, desde el establecimiento de la imprenta en España, hasta nuestros dias, por José Ribelles Comin. Madrid, impr. de la Revista de Archivos, 1920; in-4 de 676 p. et fig. (15 pes.)

— Bibliographies of lesser North American linguistic families, by N. Toomey. Saint-Louis, Hervas laboratories, 1917; in-8 de 20 p.

— Essai sur l'histoire du vers français, par Hugo Thieme. Paris, Champion, 1916; in-8 de XII-432 p.

Bibliographie chronologique commentée.

— Guide bibliografiche : Lingua e lettere latine, per V. Ussani. Roma, tip. l'Universelle, 1921; in-16 de 94 p.

Littérature. — English-german literary influences; Bibliography and Survey, by Lawrence M. Price. I (Bibliography). Berkeley, University of California, 1919; in-8 de 111 p.

— I traduttori di Dante; contributo ad una bibliografia delle tradu-

zioni dantesche, per Bart. Bottazzi. Reggio-Emilia, Bonvicini, 1922; in-8 de 16 p.

— Bibliografia foscoliana, contenente la descrizione di tutte le opere di Ugo Foscolo e delle traduzioni delle stesse opere, la rassegna cronologica degli studi riguardanti il Foscolo, per Aug. Ottolini. Firenze, Battistelli, 1919; in-16 de IX-396 p.

— Bibliographie critique de l'abbé Raynal, par Anatole Feugère. Angoulême, impr. ouvrière, 1922; in-8 de 99 p.

— Bibliotheca Schlemihliana; ein Verzeichnis der Ausgaben und Uebersetzungen des Peter Schlemihl, von Ph. Rath. Berlin, Breslauer, 1919; in-8 de 96 p. et fig.

— Jahresberichte für neuere deutsche Literaturgeschichte. XXVI (1915), 1 (Bibliographie, von O. Arnstein). Berlin, Behr, 1919; in-8 de XXX-148 p.

ARCHÉOLOGIE. — Répertoire bibliographique des travaux archéologiques (époques préhistorique, protohistorique, gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne) publiés sur le département de la Loire-Inférieure de 1795 à 1920, par A.-L. Harmois. Nantes, Société archéologique, 1921; in-8 de 182 p.

ART. — L'art russe des origines à Pierre le Grand, par Louis Réau. Paris, Laurens, 1921; in-8 de XI-387 p. et 104 pl.

Contient la bibliographie de l'art russe ancien.

PHILOSOPHIE. — Para a historia da philosophia em Portugal; Subsidio bibliográfico. Porto, empr. typ., 1922; in-folio de 36 p.

— Bibliographies critiques de la simulation, du sommeil, des rêves et de la psycho-analyse, par E. Stern, H. Keller et J. H. Schulz (*Zeitschrift für angewandte Psychologie*, XV-XVI, 1919-1920).

— Bibliographie thomiste, par le P. Mandonnet et le P. J. Destrez. Lille, Desclée et De Brouwer, 1921; in-8 de XXI-116 p.

ETHNOLOGIE. — The passing of the great race or the racial basis of european history, by Madison Grant. 4th edic. New York, Scribner, 1922; in-8 de XXXIII-476 p.

Contient 25 pages de bibliographie.

ETHNOGRAPHIE. — Contribution à la bibliographie ethnographique chinoise, par Henri Cordier (*Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, 1920, pp. 295-305, et 1921, pp. 56-61).

— Bibliographic notes on Quirigua (Guatemala), by Marshall H. Saville. New York, Museum of Indian Heye Foundation, 1919; in-8, 22 p.; — Bibliographic notes on Uxmal (Yucatan), by Marshall H. Saville. New York, 1921; in-8, p. 55 à 132. [Indian notes and monographs, VI, 1, et VIII, 2].

GÉOGRAPHIE. — Bibliographie critique de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'État de Piémont-Savoie (XVIIe-XVIIIe siècles) et à l'époque napoléonienne (1796-1815), par Marcel Blanchard. Grenoble, impr. Allier, 1920; in-8 de 120 p.

— Pfälzische Bibliographie; IV (Die landeskundliche Literatur des Rheinpfalz von 1908-1918), von D. Hæberle. II. Dürkheim, Rheinberger, 1919 ; in-8 de VII-245 p.

— Bibliographie zur Ortsnamenkunde der Ostalpenlaender, von Georg Büchner. München, Wolf, 1919; in-8 de 47 p.

— Stewart's Handbook of the Pacific Islands, by Percy S. Allen. Sydney, Mac Carron and Stewart, 1922; in-8 de XXXII-566 p. et carte.

Contient 47 pages de bibliographie.

— Landeskunde von Russisch Turkestan, von F. Machatschek. Stuttgart, Engelhorn, 1921 ; in-8 de XIII-349 p. et pl.

Bibliographie aux pages 317-334.

— British North Borneo, by Owen Rutter. London, Constable, 1922; in-8 de XVI-404 p. et pl.

Contient une partie bibliographique étendue.

— Bibliographia geographica Brasileira, por Rod. Garcia (*Revista do Instituto historico é geographico Brasileiro*, LXXXV, 1919, pp. 5-105).

— Biblioteca geográfica Cubana, por Carlos M. Trelles. Matanzas, Oliver, 1920; in-4 de IV-340 p. et 36 pl.

PRÉHISTOIRE. — Prehistory; a study of early cultures in Europe and the mediterranean basin, by M. C. Burkitt. Cambridge, University Press, 1921 ; in-8 de XX-439 p. et 47 pl.

Contient une bibliographie de 11 pages.

HISTOIRE. — Magyars et pangermanistes, par S. Osusky. Paris, Bossard, 1918; in-16.

Avec une bibliographie allemande du « Mitteleuropa ».

— The age of the Reformation, by Pr. Smith. New York, Holt, 1921 ; in-8 de XIII-861 p.

Avec 66 pages de bibliographie.

— Skrifter till Sveriges historia, tryckta före 1600, af G. Rudbeck. Uppsala, Almquist och Wiksell, 1919 ; in-8 de XVI-95-272 p.

— Bibliographie der sächsischen Geschichte ; I, 2, von Rud. Bemmann. Leipzig, Teubner, 1921 ; in-8 de XVIII-614 p.

— Histoire de l'Asie, par René Grousset. Paris, Crès, 1922; 3 vol. in-8.

Notices bibliographiques à chacun des tomes, qui comprennent : 1°) l'Orient; 2°) l'Inde et la Chine; 3°) l'Empire mongol et le Japon.

FOLKLORE. — Volkskundliche Bibliographie für das Jahr 1917, von E. Hoffmann-Krayer. Strassburg, Strassburger Druckerei, 1919; in-8

de xv-108 p.; — für das Jahr 1918. Berlin, Reimer, 1920; in-8 de xvii-126 p.

Hippologie. — Libros, escritos o tratados de equitación, jineta, brida, albeiteria, etc. Indice de Bibliográfia hipica española y portuguesa, catalogada alfabéticamente por orden de autores y per orden de titulos de los obras, por el Marqués de La Torrecilla. Madrid, Rivadeneyra, 1916-1921; in-folio de v-441 p.

Musique. — Handbuch der musikalischen Literatur; XV (1914-1918), von Fr. Hofmeister. Leipzig, Hofmeister, 1920; in-8 de 448 p.

— Verzeichnis der im Jahre 1917 erschienenen Musikalien, auch musikalischen Schriften und Abbildungen. LXVI. Leipzig, Hofmeister, 1918; in-8 de ii-198 p.; — Verzeichnis im der Jahre 1918... LXVII. Leipzig, Hofmeister, 1919; in-8 de ii-197 p.

— Das Violoncello und seine Literatur, von M. Vadding und Max Merseburger. Leipzig, Merseburger, 1919; in-8 de 172 p. et fig.

Guerre mondiale. — Die deustche Kriegslyrik 1914-1918; eine kritische Bibliographie, von Jul. Bab. Stettin, Norddeutscher Verlag, 1920; in-8 de 180 p.

Bibliographie. — Die wissenschaftliche Vereine und Gesellschaften Deutschlands im XIX Jahrhundert; Bibliographie ihrer Veröffentlichungen, von Joh. Müller. II (bis 1914). Berlin, Behrend, 1917; in-8 de xxxii-1422 p. (120 mk.)

— Verzeichnis wissenschaftlichen Einrichtungen, Zeitschriften und Bibliographien dar ibero-americanischen Kulturwelt; Lista de instituciones cientificas, revistas y bibliografias pertenecientes á los paises ibero-americanos, von Otto Quelle. Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1916; in-8 de xvi-67 p. (3 mk. 50.).

— Bibliography of american newspapers 1690-1820; part X (North Carolina), by Clarence S. Brigham (*Proceedings of the American antiquarian Society*, vol. XXVIII, part. 2, pp. 291-322).

— Catalogue des thèses et écrits académiques. XXXVI-XXXVII (1920-1921). Paris, Leroux, 1921-1922; in-8 de 347 p.

— Publications of the members of the University of Chicago (1902-1916); a bibliography, by G. J. Laing. Chicago, The University, 1917; in-8 de x-518 p. ($ 1.50).

— Yale University graduate School; Doctors of philosophy of Yale University, with the titles of their dissertations (1861-1915). New Haven, Yale University, 1916; in-8 de 210 p.

— Autograph prices current; a complet alphabetical and chronological record of all autograph letters, documents and manuscripts sold in auction in London, by E. H. Courville. I (aug. 1914-july 1916). London,

Courville, 1916; in-8 de 205 p. (25 sh.); — II (aug. 1916-july 1917). London, 1917; in-8 de 259 p. (25 sh.); — III (aug. 1916-july 1918); in-8 de 296 p. (25 sh.).

— American book prices current; a record of books, manuscrits and autographs sold at auction in New-York, Boston and Philadelphia from sept. 1913 to sept. 1914, with the prices realized. New York, Dodd, 1914; in-8 de XIX-838 p. ($ 10.); — from sept. 1914 to sept. 1915, by V. H. Paltsits. New York, Dodd, 1916; in-8 de XVII-923 p. ($ 10.); — from sept. 1915 to sept. 1916, by V. H. Paltsits. New York, Dodd, 1917; in-8 de XVII-1072 p. ($ 10.); — from sept. 1914 to sept. 1917, by V. H. Paltsits. New York, Dodd, 1917; in-8 de XVII-1080 p. ($ 10.); — from sept. 1917 to sept. 1918, by V. H. Paltsits. New York, Dutton, 1919; in-8 de XVI-954 p. ($ 15.).

Index de périodiques.

Entscheidungen des Reichsgerichts in Zivilsachen; Generalregister zu 91-100 Bd., bearbeitet von H. Cornelius. Berlin, 1921; in-8 de XXII-502 p. (40 mk.)

Tables générales alphabétique et bibliographique des matières contenues dans les tomes XXVI à XLVI de la *Revue de droit international et de législation comparée* (1894-1914), par Léon Devogel. Bruxelles, Weissenboruch, 1918; in-8 de VIII-244 p. (10 fr.)

Table décennale de la *Revue pratique du notariat belge* (1905-1914). Bruxelles, Van Oest, 1914; in-8 de 206 p.

Table des publications de la *Société d'anthropologie de Bruxelles* (1883-1914), par J. Vannérus. Bruxelles, Van Oest, 1917; in-8 de 94 p.

Table des tomes I-XX (1894-1913) de l'*Intermédiaire des mathématiciens.* Paris, Gauthier-Villars, 1916; in-8 de 282 p.

Tables du *Bulletin de l'Association des ingénieurs électriciens Montefiore* (1889-1913), par Arth. Sadzot. Bruxelles, Van Oest, 1915; in-8 de 29 p.

Chemisches Centralblatt; General-Register 4 über die Jahrg. 1912-1916, bearb. von I. Bloch. Berlin, Verlag-Chemie, 1921; in-8 de VI-2016 p. (800 mk.).

Verhandelingen en Bijdragen uitgegeven in de werken der *Koninklijke Akademie van wetenschappen te Amsterdam;* Afdeeling Letterkunde. Naam-en zaakregister tot juni 1920, met Register der van 1859-1920 verschenen levensberichten. Amsterdam, J. Müller, 1921; in-8 de 104 p.

Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft; Autoren General-Register über die Jahrg. 41-50 (1901-1917), von R. Stelzner. Berlin, Friedlaender, 1920; in-8 de 146 p.

Zeitschrift der physikalischen und chemischen Unterricht; General-register für Jahrg. 21 bis 30 (1908-1917), von O. Ohmann. Berlin, Springer, 1920; in-8 de 73 p. (10 mk.)

Mitteilungen aus den Grenzbieten der Medizin und Chirurgie; Gesamtregister zu Bdn. 16-30, von Dr Ad. Schneider. Jena, Fischer, 1919; in-8 de 70 p. (5 mk.)

Deutsche Zeitschrift für Chirurgie; General-Register für die Bde 151-160. Leipzig, Vogel, 1921; in-8 de 51 p. (15 mk.)

Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnes-organe; Register zu Bdn. 51-75, von Hans Henning. Leipzig, Barth, 1918; in-8 de IV-236 p. (20 mk.)

Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie und psychischgerichtliche Medizin; Register für Bd. 61-70. Berlin, Springer, 1921; in-8 de 300 p. (50 mk.)

Quarterly Journal of Medicine; Index to vol. I-XII (1907-1919), by H. M. Barlow. London, Milford, 1921; in-4. (44 sh.)

Tables des *Annales de biologie lacustre*, t. I-X (1906-1921), par J. A. Lestage. Bruxelles, Van Oest, 1922; in-8 de 17 p. (2 fr.)

Table des *Archives de biologie* (1880-1914), par Louis Verlaine. Bruxelles, Van Oest, 1915; in-8 de 40 p.

Archiv für Buchgewerbe; Gesamt-Inhaltsverzeichnis der ersten fünfzig Bände 1864-1913. Leipzig, Deutscher Buckgewerbeverein, 1919; in-4 de 44 p. (8 mk.)

Archiv für das Studium der neuer Sprachen und Literaturen; Bd. 131-140. Register, zusammengestellt von Fr. Fiedler. Braunschweig, Westermann, 1921; in-8 de 24 p. (10 mk.)

Register op de *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap*, LVI-LXI (1907-1919); en het *Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde*, LI-LVIII (1909-1919). 's Gravenhage, Nijhoff, 1921; in-8 de VI-81-14 p. (1 g. 80.)

Première table décennale analytique et alphabétique des *Annales révolutionnaires* (1908-1918), par Maurice Dommanget. Paris, Alcan, 1919; in-8 de 111 p. (12 fr.)

Liste des travaux publiés dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 2e partie (1900-1916), dans le tome XXX de la 4e série (1917), pp. 171-179.

Table générale récapitulative des travaux et mémoires de la *Société d'émulation du Jura* depuis sa fondation (1818-1917), par Maurice Perrod. Lons-le-Saunier, impr. Declume, 1918; in-8 de 131 p.

Bulletin du musée historique de Mulhouse; Table générale des matières des quarante premiers bulletins (1876-1920), dans le tome XL (1920), pp. 141-167.

Indici dell' *Archivio per l'Alto Adige*, vol. I-XII (1906-1917). Roma, tip. Camera dei Deputati, 1919; in-8 de 102 p.

General index to papers and annual reports of the *American historial Association* (1884-1918), by David Maydole Matteson. Washington, Government Printing Office, 1918; in-8.

Jahrbuch des deutschen archæologischen Instituts; Register zu Bd. XXI-XXX (1906-1915), bearbeitet von L. Malten. Berlin, Reimer, 1921; in-4 de III-352 p. (80 mk.)

Mitteilungen des deutschen archæologischen Instituts (Rom). XXXI (Register zu Bd. I-XXX). Rom, Regenberg, 1920; in-8 de 296 p. (12 mk.)

Index to *St-Nicholas*; vol. I-XLV (1873-1918), comp. by Anna Lorraine Guthrie. New York, Wilson, 1920; in-8 de 479 p. (§ 12.)

Bibliographie des articles d'histoire locale publiés dans l'*Almanach Annuaire de l'Eure* depuis son origine (1843), par Jean Hubert (*Recueil de la Sociéte de l'Eure*, 7e sér., t. VII, 1919, pp. 115-139).

Tables générales des *Almanachs-annuaires limousins* (Haute-Vienne, 1859-1914; Creuse, 1881-1914; Corrèze, 1882-1914), par Paul Ducourtieux. Limoges, Ducourtieux, 1921; in-8 de 63 p.

Supplément à la Table générale [parue en 1913] des *Annuaires du Doubs*, par A. Kirchner, dans l'Annuaire de 1921, pp. 245-253 [index des noms de lieu, des notices biographiques, des cartes et plans].

Inventaire des notices historiques et archéologiques publiées dans la *Semaine religieuse du diocèse de Mende* de 1873 à 1906, dans le *Bulletin de la Société de la Lozère*, Chroniques et mélanges, t. II, pp. 41-49.

Catalogue des publications de la *Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* de 1881 à 1914, par A. Ambrosi, dans le *Bulletin de la Société*, t. XXXIV (1914), pp. 1-59.

Indice geográfico de las publicaciones del *Instituto Geólogico* (1873-1919). Madrid, 1919; in-8 de 160 et 64 p.

Table des *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles* (1879-1914), par Georges Willame. Bruxelles, Van Oest, 1916; in-8 de 14 p.

Table du Bulletin et du Compte rendu des actes de la *Société royale belge de géographie* (1902-1914), par J. Tiberghien. Bruxelles, Van Oest, 1917; in-8 de 60 p.

Repertorio de publicaciones y tareas de la *Real Sociedad geográfica* 1911-1920, par R. Beltrán y Rozpide. Madrid, 1921; in-8 de 100 p.

Revista Coloniale; Indici della Rivista dal maggio 1906 al dicembre 1929, vol. I-XV. Roma, 1921; in-8 de VII-182 p.

Revue des Deux-Mondes; Table, 6e période (1911 au 1er janvier 1921), Paris, Revue des Deux-Mondes, 1921; in-8 de XXXII-161 p. (6 fr.)

Economic Journal; Index to vol. XXI-XXX (1911-1920). London, Macmillan, 1922; in-8 de 70 p.

Tables générales de l'*Année épigraphique*, 3e série (1911-1920). Paris, Leroux, 1922; in-8 de 75 p.

Bibliothèques.

Aberytswill. — National Library of Wales; Catalogue of manuscripts. I. Additional manuscripts in the collections of Sir John Williams, by J. Humphreys Davies. Aberytswill, National Library, 1922; in-8 de 395 p. (15 sh.)

Amsterdam. — Catalogus der bibliotheek van de Vereeniging ter bevordering van de belangen des boekhandels te Amsterdam. I. 's Gravenhage, Nijhoff, 1921; in-8 de xvi-484 p. (8 g.)

Anvers. — Bibliothèque principale de la ville d'Anvers; Liste systématique des accroissements pendant les années 1915-1916. I (A.-E). Antwerpen, Secelle, 1920; in-8 de 510 p.; — pendant les années 1917-1918. I (A.-D.); 1921; in-8 de 441 p.

Bale. — Katalog der Militärbibliothek in Basel; Nachtrag II (1912-1919). Basel, Werner, 1920; in-8 de viii-104 p.

— Katalog der Bibliothek des Basler-Kunstvereins, von R. Riggenbach. Basel, Werner-Riehon, 1922; in-8 de xxii-138 p.

Bamberg. — Die Bamberger Apokalypse; eine Reichenauer Bilderhandschrift von Jahre 1000, von H. Wœlfflin. München, Franz, 1918; in-4 de 20 p. et 53 pl.

Berlin. — Mitteilungen aus der kgl. Bibliothek. IV. Kurzes Verzeichnis der romanischen Handschriften. Berlin, Weidmann, 1918; in-8 de iv-141 p. (10 mk.)

— Die Handschriften-Verzeichnisse der preussischen Staatsbibliothek zu Berlin. XIV. Verzeichnis der lateinischen Handschriften; 3 (Die Görreshandschriften), von Fr. Schillmann. Berlin, Behrendt, 1919; in-8 de vii-262 p. (30 mk.)

— Mitteilungen aus der kgl. Bibliothek. Neue Erwerbuugen der Handschriftenabteilung; II (Die Schenkung Sir Max Waechters). Berlin, Weidmann, 1917; in-8 de v-164 p. et fig. (10 mk.)

— Katalog der Berliner Stadtbibliothek; XVI, Nachtræge zu Abt-2 (Erdkunde). Berlin, Weber, 1919; in-8 de xi-282 p. (2 mk. 50.)

Birmingham. — Birmingham Public Libraries; Catalogue of the war poetry Collection. Birmingham, Public Libraries, 1921; in-8 de 67 p.

Bologne. — Indice dei codici e manoscritti danteschi conservati nella biblioteca comunale dell' Archiginnasio, per Alb. Sorbelli. Bologna, Zanichelli, 1921; in-8 de 18 p.

Bonn. — Geschichte der Bonner Universitätsbibliothek (1818-1901), von Wilh. Erman. Halle, Karras, 1919; in-8 de xii-299 p. (40 mk.)

Bruges. — Catalogue des manuscrits mathématiques et astronomiques de la bibliothèque de Bruges, par A. De Poorter et M. Alliaume. Bruges, de Plancke, 1922; in-8 de 50 p.

Bruxelles. — Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique; X, par J. Van den Gheyn, Eug. Bacha et Émile Wagemans. Renaix, Leherte-Courtin, 1919; in-8 de xi-335 p. (15 fr.)

— Ministère des Colonies; Catalogue de la bibliothèque (1914-1921), suivi d'un appendice bibliographique sur la colonisation en général, par Th. Simar. Bruxelles, Vromant, 1922; in-8 de 186 p.

— Ex-libris de manuscrits conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, par Fr. Lyna. Bruxelles, Van Oest, 1921; in-8 de 44 p. (5 fr.)

— Catalogue onomastique des accroissements de la bibliothèque de l'Académie royale de Belgique (Beaux-arts, 1890-1914), par F. Leuridant et J. Perrée. Bruxelles, Hayez, 1919; in-8 de viii-56 p.

Cambridge. — Early printed books in the Library of Corpus Christi College, by S. Gaselee. Cambridge, University Press, 1921; in-4 de 38 p. (2 sh. 6.)

— The Samuel Butler collection at St. John's College (Cambridge); a catalogue ad commentary, by H. F. Jones and A. T. Bartholomew. London, Heffer, 1921; in-8 de 68 p. (7 sh. 50.)

Coire. — Katalog der Kantonsbibliothek von Graubunden: Allgemeiner Teil, Suppl. 1 (Zuwachs von 1888-1921). Chur, Sprecher, 1921; in-8 de vi-763 p.

Danzig. — Die Handschriften der Kirchenbibliothek von St. Marien in Danzig, von Otto Günther. Danzig, Kafemann, 1921; in-8 de viii-671 p. et 9 pl. (120 mk.)

Dublin. — Catalogue of the irish manuscripts in the Library of Trinity College, Dublin, by T. K. Abbott and E. W. Gwyn. London, Longmans, 1922; in-16 de 465 p. (21 sh.)

Erfurt. — Die Handschriften des Benediktinerklosters S. Petri in Erfurt; ein bibliotheksgeschichtlicher Rekonstruktionsversuch, von Jos. Theele. Leipzig, Harrassowitz, 1920; in-8 de xi-220 p. et 2 pl. (32 mk.)

Faenza. — Indice degli incunabili della Biblioteca comunale di Faenza, par S. Fiorentini. Faenza, tip. Montanari, 1921; in-8 de 15 p.

— Indice delle edizioni cinquecentine (1501-1550) della Biblioteca

comunale di Faenza, per P. Zama. Faenza, tip. Montanari, 1921; in-8 de 110 p.

FIRENZE. — Breve notizia di codici attinenti a Dante, che si conservano nella biblioteca Ricasoli Firidolfi in Firenze, per G. Vandelli. Firenze, tip. Arte della Stampa, 1921; in-8 de 31 p.

FRANKFURT AM MAIN. — Katalog der ständischer Ausstellung (Stadtbibliothek Frankfurt am Main): Handschriften, Einbände, Formschnitte und Kupferstiche des XV Jahrhunderts, Druckwerke und Einblattdrucke des XVI bis XX Jahrhundert. Frankfurt, Baer, 1920; in-8 de x-94 p. et 12 pl. (10 mk.)

FRIBOURG. — Catalogue des incunables de la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, par Wilh. Jos. Meyer. Fribourg, Fragnière, 1917 [1920]; in-8 de IV-191 p. et pl. (15 fr.)

GAND. — Bibliothèque de l'Université de Gand; Nouvelles acquisitions (année 1920). Gand, Van Dosselaere, 1921; in-8 de 41 p.

HAMBOURG. — Katalog der deutschen Seewarte zu Hamburg; Nachtrag 4. Hamburg, Friederichsen, 1921; in-8 de VI-124 p.

HARTFORD. — Select list of manuscripts in the Connecticut State Library. Hartford, State Library, 1920; in-8 de 32 p.

KARLSRUHE. — Die Handschriften der grossh. badischen Hof-und Landesbibliothek in Karlsruhe. Die Reichenauer Handschriften beschrieben; III, 2 (Zeugnisse zur Bibliotheksgeschichte, von Alfr. Holder und K. Preisendanz. Leipzig, Teubner, 1918; in-8 de IX-269 p. et 8 pl. (12 mk.)

LA HAYE. — Catalogus van de pamflettenverzameling berustende in de koninklijke bibliotheek; IX (alph. register), door W. P. C. Knuttel. 's Gravenhage, Nijhoff, 1920; in-8 de XIV-148 p. (4 g.)

— Museum Meermanno-Westreenianum. Catalogus van de incunabelen. II (Nederland, België, Deutschland, Duitsch-Zwitserland, Oostenrijk). s' Gravenhage, Algemeene Landsdrukkerij, 1920; in-8 de XII-500 p.

LEICESTER. — The old Town Hall Library of Leicester; a catalogue, by Cecil Deedes. Leicester, Town Clerk, 1920; in-8 de 252 p. (5 sh.)

LEIDE. — Catalogus der Maleische en Minangkabausche handschriften in de Leidsche Universiteitsbibliotheek; Supplement, door P. S. van Ronkel. Leiden, Brill, 1921; in-8 de XXIV-316 p. (9 g.)

Le Gérant, C. BAUDIN.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

LES DIVERSES ÉDITIONS

DES

LETTRES, MÉMOIRES ET NÉGOCIATIONS

DE M. LE COMTE D'ESTRADES

ET

La propagande anti-française dans la première moitié du XVIIIe siècle

La Hollande a été, après la guerre de 1672-1678 et surtout après la révocation de l'Édit de Nantes, le grand centre de la propagande anti-française. Entre ce pays protestant et libéral et la France de Louis XIV, catholique et intolérante, il y avait une opposition fondamentale, qu'avait exaspérée un état de guerre presque permanent. Personne n'ignore que nombre d'écrits périodiques français de toute nature, gazettes, mercures, pamphlets, et que bien des livres, qui n'auraient pu paraître dans le royaume, sortirent des presses hollandaises ; mais il ne semble pas qu'on ait déjà remarqué que la haine de la France n'a pas été complètement étrangère à la publication de certaines éditions de documents historiques. Ce fut, par exemple, le cas pour les volumes intitulés *Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades*.

D'Estrades avait à plusieurs reprises joué un rôle important en Hollande. Né à Agen en 1607, le futur maréchal, après avoir fait ses premières armes comme volontaire en Piémont, prit du service, vers 1633, dans un des régiments français à la solde des

États-Généraux des Provinces-Unies. Désigné par Richelieu pour remplir, aux lieu et place de Charnacé, tué au siège de Bréda, les fonctions d'attaché militaire auprès du prince d'Orange, Frédéric-Henri, il eut à débattre chaque année, depuis 1638 jusqu'en 1646, la question des subsides français et les conditions d'entrée en campagne des deux armées alliées. Sans avoir d'autre titre que celui d'officier français au service des États-Généraux, il exerça en Hollande plus d'influence que l'ambassadeur de France lui-même.

Après une année passée en Italie, en qualité de gouverneur des Présides de Toscane, d'Estrades reçut, en 1648, une nouvelle mission en Hollande. Le prince Guillaume II venait de succéder à son père Frédéric-Henri. D'Estrades devait s'entendre avec le nouveau stathouder pour déterminer les Hollandais à continuer la guerre contre l'Espagne. Il ne réussit pas, et les États-Généraux signèrent leur paix séparée. Toutefois il resta en rapports suivis avec le prince et fut sur le point de le décider à reprendre la lutte contre les Espagnols. L'affaire était en bonne voie, lorsque le prince vint subitement à mourir (novembre 1650). D'Estrades était, à cette époque, gouverneur de Dunkerque.

Après la perte de cette place, qui se rendit aux Espagnols le 16 septembre 1652, il fut employé par Mazarin à pacifier la Guyenne et Bordeaux, dont il fut nommé maire perpétuel. Il servit ensuite à l'armée de Catalogne, puis à l'armée d'Italie.

A la mort de Mazarin, Louis XIV l'envoya comme ambassadeur extraordinaire auprès de Charles II Stuart (1661-1662). Un conflit de préséance avec l'ambassadeur d'Espagne à Londres, le baron de Watteville, attira sur lui l'attention générale. En 1662, il négocia avec le ministre anglais Clarendon l'achat de Dunkerque à Charles II.

Ambassadeur en Hollande en 1663, il noua d'excellentes relations avec le Grand-Pensionnaire Jean de Witt, pendant cette période si critique pour l'amitié franco-hollandaise. Il ne fit pas toujours preuve de clairvoyance et d'habileté. Rappelé en 1668 pour n'avoir pas su renseigner Louis XIV sur la formation de la Triple Alliance, il rejoignit Dunkerque, dont le gou-

vernement lui avait été donné de nouveau, dès le rachat de cette place.

En 1671, il prit part à la campagne de Hollande. Gouverneur de Wesel en 1672 et de Maestricht en 1673, il fut compris, en 1675, dans la promotion des sept maréchaux, que l'on dénomma « la monnaie de M. de Turenne ».

En 1676, il fut désigné comme ambassadeur plénipotentiaire au congrès de Nimègue, conjointement avec Colbert de Croissy et le comte d'Avaux. Après la signature de la paix de 1678, il rentra en France. Il avait alors 72 ans, sa carrière militaire et diplomatique était terminée. Il mourut à Paris le 26 février 1686. Il avait alors la charge de gouverneur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent du royaume. Cet homme dont la vie avait été si remplie avait voulu jouer son rôle jusqu'au bout !

Ces brèves indications biographiques expliquent l'intérêt que devait présenter, en particulier pour les Hollandais, la publication de la correspondance de Godefroy d'Estrades.

Cette publication ne se fit pas en une fois, mais par fragments.

En 1709 parurent un certain nombre de pièces sous le titre suivant : *Lettres, Mémoires et Négociations de Monsieur le comte d'Estrades, ambassadeur de S. M. T. C. auprès de leurs H. P. Messeigneurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, 1663-1668.* A Bruxelles, Henry-le-Jeune; 5 vol. in-12.

En 1710, Adrian Moetjens publia une autre série de documents sous ce titre : *Lettres et Négociations de MM. le maréchal d'Estrades, Colbert, marquis de Croissy, et comte d'Avaux, ambassadeurs plénipotentiaires du roi de France à la paix de Nimègue, 1676-1677.* La Haye, Adrian Moetjens, 1710 ; 3 vol. in-12.

En 1718 sont imprimées les *Ambassades et Négociations de M. le comte d'Estrades en Italie, en Angleterre et en Hollande* [1], *depuis l'année 1637 jusqu'en l'année 1662.* A Amsterdam, chez J. F. Bernard, 1718 ; 2 tomes en 1 vol. in-12.

1. Après l'Avertissement du libraire et l'Éloge du comte d'Estrades, on lit comme titre à la page 1 : *Nouvelles lettres de M. le comte d'Estrades, conte-*

En 1719, les documents publiés en 1709 et en 1718 furent réunis en 6 vol. in-12 sous le titre suivant : *Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades, ambassadeur de S. M. Très-Chrétienne en Italie, en Angleterre et en Hollande, depuis l'année 1637 jusqu'à l'année 1668 inclusivement.* Dans lesquelles sont compris l'Achat de Dunkerque fait en l'an 1662 et plusieurs autres pièces curieuses, divisées en six volumes. — Au-dessous du titre de chaque volume se trouve l'indication : A la Haye, chez Abraham de Hondt, 1719.

En 1743, enfin, les parties parues en 1719 et en 1710 furent réunies dans la publication qui a pour titre : *Lettres, Mémoires et Négociations de Monsieur le Comte d'Estrades, tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre et en Hollande, que comme Ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Nimègue, conjointement avec Messieurs Colbert et comte d'Avaux, avec les réponses du Roi et du Secrétaire d'Etat.* Ouvrage où sont compris l'Achat de Dunkerque et plusieurs autres choses très-intéressantes. Nouvelle édition, dans laquelle on a rétabli tout ce qui avait été supprimé dans les précédentes. A Londres, chez J. Nourse, proche Temple-Bar, 1743 ; 9 vol. in-12.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte des relations qui existent entre les éditions successives qui viennent d'être énumérées, et de constater que la correspondance publiée embrasse, à quelques années près, toute la carrière diplomatique de Godefroy d'Estrades.

Edition de 1709................ — 1663 à 1668.
— de 1718. — 1637 à 1662.
— de 1719. — 1637 ——— à ——— 1668.
— de 1710............................. — 1676 à 1677.
— de 1743. — 1637 —————— à —————— 1677.

Une traduction en néerlandais faite sur l'édition de 1743, — la plus complète — parut en 1758-1759 : *Brievén, Memorien en Negociatien zo in de hoedamgheid van Ambassadeur v. d. Koning van Vrankrijk in Italie, Engeland en Holland, als van Ambass.*

nant ses ambassades et négotiations en Angleterre et en Hollande depuis l'année 1637 jusqu'en l'année 1662.

op. de vredehandeling te Nimegen, met Colbert en d'Avaux; met de antwoorden v. d. Koning... Utrecht, H. en J. Besseling, 1755-1759; 9 vol. in-8.

On avait déjà traduit en anglais les volumes publiés par Moetjens, et cela dès leur apparition : *The secret letters and negociations of the Mareschal d'Estrades, Monsieur Colbert and the count d'Avaux, the French King's Plenipotentiary-Ambassadors in the treaty of Nimeguen.* London, 1710 ; 1 vol. in-12.

Tous ces volumes, sauf ce dernier, sortent des presses hollandaises. Les volumes de 1709 portent — il est vrai — l'indication : à Bruxelles, Henry-le-Jeune, et ceux de 1743 : à Londres, chez J. Nourse; mais il ne se trouvait pas à Bruxelles d'imprimeur du nom d'Henri le Jeune; et, quant à Nourse, c'était un libraire de Londres qui avait pour spécialité, semble-t-il, de vendre des livres français édités en Hollande [1]. En réalité, ces volumes ont été, les uns et les autres, imprimés à La Haye, les premiers par Abraham de Hondt [2], ceux de 1743 par son fils Pierre de Hondt.

Si l'on peut déterminer avec précision les imprimeurs-éditeurs, on est, par contre, mal renseigné sur la façon dont ils se sont procuré les documents en question.

Peu importe au public, écrit l'éditeur de 1709, d'apprendre par quel moyen ces mémoires me sont tombés entre les mains. « C'est assez qu'il sçache qu'ils ont été fidèlement copiez sur les originaux, et que, de ma part, je me suis fait une espèce de religion de n'y pas changer la moindre chose. »

Les critiques ne se firent pas attendre, L'année 1709 ne s'était pas écoulée que parut une brochure [3] intitulée *Remarques géné-*

1. Cf. Nichols, *Literary anecdotes of the 18th century* (1812), t. III, p. 732-733.

2. Pour les volumes de 1709, Cf. l'Avertissement à l'édition de 1743. Pour cette dernière édition, elle a été faite par Pierre de Hondt, qui imprima aussi le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand; La Haye, 1758, in-fol., 2 tomes en 1 vol. Cf. cet ouvrage, à l'article « d'Estrades ».

3. Plaquette de 76 p. in-12 (Paris, 1709). Un exemplaire qui se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds Clairambault, ms. 580, porte cette note de la main de Clairambault : « par M. de la Roque, secrétaire du Conseil de dedans pendant la Régence. Il est mort dans les Quinze-Vingts à Paris ».

rales sur un livre qui a pour titre : Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades... Cette brochure est anonyme, mais on est d'accord pour l'attribuer à Daniel de Larroque [1], qui était alors « employé dans un des bureaux de M. de Torcy, comme interprète de l'anglais et du hollandais ». Ce serait donc comme une réponse quasi-officielle. L'éditeur y est pris très vivement à partie.

« Il a rêvé, dans l'ardeur de sa fièvre, qu'il avait vu les véritables *originaux* des dépêches de M. d'Estrades, qu'il les avait fidèlement copiés, qu'il est entré dans un cabinet jusqu'alors impénétrable... L'enchantement n'en est pas difficile à dissiper. Il suffit d'en raconter l'histoire pour le faire cesser. »

« Lors de l'ambassade de M. le comte d'Estrades en Hollande, feu..., homme d'esprit, laborieux et connu par de bons ouvrages qu'il aurait pu rendre meilleurs, était comme le commis du grand pensionnaire de Hollande, fort avant dans sa confiance, et de plus attaché à la France par des bienfaits. Comme il pensait toujours à se confirmer la qualité d'auteur et â devenir l'historiographe de la province de Hollande, qui l'honora depuis de ce titre, il ne négligeait rien de ce qui pouvait l'aider en ce dessein. Le poste qu'il occupait y était très propre, parce que tous les Mémoires délivrez à M. de Wit passaient incontinent entre les mains de..., qui quelquefois n'en tirait que la substance et quelquefois les transcrivait tout entiers pour son usage. »

« Et comme c'est la coutume en Hollande de traiter par écrit quand les affaires sont de quelque importance, afin que les députés des villes qui composent les États puissent délivrer à

1. Il était fils du ministre protestant Mathieu de Larroque. Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, t. II, p. 10, dit de lui qu'il était « connu dans la République des Lettres par quelques traductions d'écrits du docteur Burnet contre Varillas, mais encore plus par la *Préface* du libelle satirique qui fit pendre son imprimeur et son relieur en 1693, pendant que par le crédit des Jésuites et en vertu de sa prétendue conversion au Papisme il en fut quitte pour quelque temps de prison. Peu après, il fut employé dans un des bureaux de M. de Torcy comme interprète de l'Anglais et du Hollandais... ». Il est l'auteur de *La Vie de François Eudes de Mézeray, historiographe de France*, parue sans nom d'auteur en 1726 à Amsterdam, chez Pierre Brunel, 111 pages in-12.

leurs commettans l'acte ou le Mémoire qui devient le sujet d'une délibération générale, il est aisé de juger combien ces sortes de pièces se multiplient dans le cours d'une longue négociation et la facilité qu'a un curieux à les rassembler. »

« Il faut ajouter à cela que les intérêts de la France et des Provinces Unies étant devenus communs en plusieurs choses par la garantie où le Roy entra en faveur des Etats contre leurs ennemis, il ne se passait presque aucun jour que l'ambassadeur de S. M. et le Grand-pensionnaire ne conférassent ensemble, et que le premier ne laissât à l'autre ou un Mémoire public ou quelque fragment de lettre qui put être communiqué aux députés des affaires secrètes. »

« C'était là le sujet d'une abondante récolte pour un homme que rien ne détournait de la faire. Feu... la fit, en effet, si ample que rien n'échappa à sa vigilance, surtout ce qui avait été communiqué ou aux Etats en corps ou à M. de Wit en qualité de secrétaire d'Etat des Sept Provinces ; et s'il ne rassembla que ce qu'on voit dans l'édition de Bruxelles, la seule prudence de M. d'Estrades en est cause. Sage et discret ministre d'un grand prince, il ne disait que ce qu'il fallait dire, il n'écrivait que ce qui devait être sçu, des uns plus tôt, des autres plus tard, selon la nature des conseils, persuadé que des intérêts communs entre deux nations confédérées n'empêchent pas qu'un chacun n'ait des veues qui luy sont propres, et qui doivent toujours être des mystères pour l'autre. »

Celui qui avait entrepris ce recueil est mort sans en avoir fait usage, excepté en ce qui concerne quelques pièces relatives au Cérémonial.

« Son fils, moins éclairé en toutes manières, regarda comme un thrésor des choses de si peu de valeur, et s'en fit même en quelque façon un bien de patrimoine, auquel il résolut de ne toucher qu'à l'extrémité. Elle est venue apparemment. On s'est adressé au libraire et on lui a confié d'où partait ce dépôt. Le nom de...luy a semblé d'un bon augure, mais celuy de M. d'Estrades l'a décidé tout d'un coup. On est convenu du prix, et aussi du lieu qu'on supposerait être celuy où l'impression a été faite. Et afin de mieux garder la vraysemblance et de persuader

que l'auteur n'a point présidé à cette édition, on y a laissé les fautes les plus rares qu'on ait encore veus dans un Errata. »

« Il ne manquait à un si parfait ouvrage qu'une préface qui en découvrit tout le mérite, et on l'a faite de manière à ne rien laisser désirer, sinon l'exécution de ce qu'elle promet... »

La citation est longue, mais elle est intéressante. D'après Daniel de Larroque, ce serait Abraham de Wicquefort [1], qu'il désigne assez clairement, qui aurait rassemblé les documents en question, et ce serait son fils qui aurait vendu le recueil au libraire.

Il est vrai que l'abbé Lenglet du Fresnoy, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire* [2], et le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, sont d'un autre avis. Ils attribuent la publication à un prêtre apostat, nommé Jean Aymon, qui aurait volé les documents dans la Bibliothèque du Roi, « où on avait eu la bonté de le laisser entrer ». Mais, dans l'avertissement placé en tête de l'édition de 1743, Prosper Marchand s'élève avec raison contre cette assertion, et avance qu'ils sortaient « du cabinet d'une personne de distinction dont les livres furent vendus publiquement à La Haye peu avant la publication de cette édition ». S'agit-il de Wicquefort? c'est probable, mais nous ne pouvons pas l'affirmer.

Il est certain que l'éditeur a eu entre les mains, non des originaux, mais des copies, et, qui plus est, des copies incomplètes. La lettre du 11 janvier 1663 débute par ces mots : « Il me reste à parler... » ; celle du 25 janvier 1663 par ceux-ci : « Il a été bien aise d'apprendre... » ; celle du 1er février 1663 commence ainsi : « J'ai sçu de plus que cet envoyé ne s'est pas arrêté... »

Tout cela avait déjà frappé les contemporains. Dans une lettre écrite par une personne « connue dans la République des Lettres » et insérée dans les *Remarques* de D. de Larroque, se trouve ce passage : « Pour ce qui regarde les dépêches rappor-

1. Le nom, laissé en blanc dans la brochure, est écrit à la main sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, ms. Clairambault 580.

2. Édition de 1729, t. IV, p. 460-461. — Pour le P. Lelong, voir le n° 30979 de l'édition de Fevret de Fontette.

tées dans les Mémoires imprimez, il n'y en a pas trente d'entières; toutes les autres sont tronquées et défigurées par des fautes tant du copiste que de l'imprimeur. Il y en a de mutilées dès le commencement, d'autres au milieu ou aux derniers articles et communément partout. » Dans un article des *Nouvelles de la République des Lettres* [1], qu'il dirigeait, Jacques Bernard remarque qu'il y a « plusieurs lettres auxquelles on ne trouve point de réponses et des réponses à des lettres qu'on ne trouve point ».

Ainsi, les volumes parus en 1709 ne contiennent qu'un « ramas informe et sans liaison » de pièces, provenant de copies incomplètes, prises très probablement par Abraham de Wicquefort quand il était au service du Grand Pensionnaire Jean De Witt.

Les volumes publiés en 1710 ont une origine à peu près semblable. Adrien Moetjens, imprimeur et libraire, avait déjà donné sept volumes d'Actes et Mémoires sur les négociations de Nimègue. Il recherchait tout ce qui s'y rapportait. Il fut heureux de trouver une partie de la correspondance des plénipotentiaires français, qu'il s'empressa de publier. « Le reste me manque, dit-il dans son Avis au lecteur, c'est-à-dire l'année 1678 et le commencement de 1679. Si ce morceau est entre les mains de quelques personnes et qu'elles veuillent bien le donner au public par mon moyen, elles me trouveront toujours prêt à exécuter leurs bonnes intentions... »

En ce qui concerne les documents publiés en 1718, on serait tenté de les attribuer à un habile faussaire, puisque, comme l'a démontré I. Goll [2], la première partie du volume renferme nombre de pièces apocryphes ou falsifiées. Mais nous touchons ici à la question d'authenticité qui mérite une étude spéciale que nous donnerons prochainement [3]. Contentons-nous pour le moment

1. Tome XXXIV (janvier 1710), p. 66 et suiv. Ce journal, qui paraissait à Amsterdam, était alors dirigé par Jacques Bernard, réfugié français, mort à Leyde le 27 avril 1718.

2. I. Goll, *Recherches critiques sur l'authenticité des « Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades »*, dans la *Revue historique*, t. III et IV (1877).

3. En tête d'une édition de la correspondance authentique de Godefroy

d'indiquer que les lettres publiées en 1718 paraissent provenir des papiers mêmes du maréchal d'Estrades.

Quoi qu'il en soit de l'origine et de la valeur de ces documents, il est certain que les diverses éditions eurent beaucoup de succès. Les préoccupations du moment n'y furent pas étrangères, comme on s'en rend compte par la lecture des « Avis » ou « Avertissement », placés en tête de chacun de ces ouvrages.

L'avis de 1709 est conçu en ces termes : « Le Cabinet de France a passé jusqu'ici pour impénétrable... Le secret y a toujours été si bien observé que l'on n'en a presque jamais rien sçu que ce que le Roi ne s'est pas soucié d'en cacher. Ici on le verra entièrement ouvert... » Et plus loin : « On ne croyait pas en France, lorsque toutes ces lettres s'escrivoient, qu'elles seroient un jour rendues publiques: si on l'avoit prévu, on s'y seroit aparemment expliqué en d'autres termes, surtout en quelques endroits... »

N'oublions pas que cela est écrit au moment où Louis XIV, vaincu par la coalition dans la guerre de la Succession d'Espagne, s'efforçait de diviser les Alliés pour obtenir la paix. N'y avait-il pas un enseignement à tirer de la divulgation des « secrets » de la diplomatie française ? Maintenant que l'on connaissait son action en Hollande, de 1663 à 1668, pouvait-on encore avoir confiance dans les promesses de Louis XIV ? Un réfugié français, professeur à l'Université de Leyde, Jacques Bernard, écrivait les lignes suivantes [1] : « ... Quelque imparfait que soit cet ouvrage, il ne laissera pas d'être recherché par l'importance des matières dont il parle. On y verra surtout que chez certains princes [lisez : Louis XIV] et chez leurs ministres, la probité n'est pas une vertu qu'on respecte beaucoup, quoi qu'on en affecte les dehors le plus qu'on peut. On reconnaîtra aussi que quelques précautions qu'on prenne dans un traité, quoiqu'on

d'Estrades, que je prépare en collaboration avec le Dr L. Lemaire. Ce dernier a déjà démontré, dans un article paru dans le t. XIX du bulletin de l'*Union Foulconnier* (Dunkerque, 1922), que les lettres des Ambassades du 5 février 1652 et du 2 mars de la même année sont apocryphes et ont été fabriquées par d'Estrades dans un but déterminé.

1. Cf. la note 1 de la page précédente, p. 15.

entasse termes sur termes, un souverain trouvera toujours des raisons pour en éviter l'observation, quand ses intérêts l'exigeront... ».

Mais, dans ses *Remarques*, Daniel de Larroque avait répondu par avance : Si on n'a publié ces « Mémoires » que « pour obscurcir la gloire de la France, on n'a pas réussi. La France y apparaît triomphante de ses ennemis, fidèle à ses alliés souvent ingrats... ; l'Angleterre présente l'aspect d'un État divisé et mal gouverné, et, en ce qui concerne la Hollande, le tableau n'en est pas brillant. Ainsi « l'auteur veut insulter la France, et cet outrage retombe sur la Hollande ».

Ces réflexions assez justes n'arrêtèrent pas les ennemis de la France, qui continuèrent leur campagne en se servant des lettres publiées. Un Anglais écrivit, en 1712, *The secret history of Europe* [1], et cette brochure parut l'année suivante en français sous le titre : de Histoire secrète des intrigues de la France [2]. L'auteur voulait, nous dit l'éditeur de 1743, « ouvrir les yeux à sa patrie qui, en 1712, conduite par des ministres, ou très faibles, ou très corrompus, ou très peu éclairez, se disposoit à sacrifier lâchement son honneur et son bonheur à la France, sous le spécieux prétexte qu'un prince déjà fort vieux et qui venoit d'essuyer un grand nombre de terribles revers, ne pouvoit plus désormais songer qu'à finir ses jours en repos, et seroit à l'avenir, tant par nécessité que par reconnoissance, le meilleur ami de la Grande Bretagne ». Pour parvenir à ses fins, il rappela à ses compatriotes, écrit [3] l'éditeur de 1743, « le souvenir de la conduite que Louis XIV avoit tenue avec les Provinces-Unies, dans le temps même qu'il leur faisoit le plus de caresses et leur marquoit le plus d'amitié... ».

1. *The secret History of Europe, showing that the late Greatness of the French Power was never so much owing to the number or goodness of their troops and the conduct of their ministry at home as to the treachery and corruption of the ministers abroad.* London, 1712, in-8.

2. *Histoire secrète des intrigues de la France en diverses cours de l'Europe, où l'on voit que l'accroissement du pouvoir de cette couronne est dû au succès de ses intrigues plutôt qu'à ses propres forces et à l'habileté de ses ministres...* Londres, 1713, 3 parties, in-8°.

3. Avertissement de l'édition de 1743, p. IX.

En 1718, la situation internationale était bien changée. Depuis les traités d'Utrecht, la France n'inspirait plus de craintes sérieuses à l'Europe. Mais la politique suivie par Dubois inquiétait certains Hollandais, qui étaient hostiles à une alliance avec la France. La publication des volumes de 1718 fait peut-être partie des moyens employés pour agir sur l'opinion publique [1]. Toujours est-il que l'éditeur Jean-Frédéric Bernard ne manqua pas d'attirer l'attention du lecteur sur une « quantité de choses nouvelles et intéressantes et une infinité de particularitez curieuses qui avoient échappé à nos historiens... » et notamment sur une « lettre fort curieuse que le comte d'Estrades écrivit à Louis XIV, en 1672, pour le féliciter sur les conquêtes qu'il avoit faites en Hollande, et pour lui communiquer les moyens de se rendre entièrement maître des Provinces-Unies. Le conseil qu'il y donne de s'emparer de Muyden, où sont les écluses, eut, si on l'avoit suivi, procuré au Roi la conquête de la province de Hollande, mais on ne s'en avisa que lorsqu'il n'en fut plus temps, parce que le prince d'Orange y mit garnison ». Cette lettre est authentique; seulement l'original, qui se trouve aux archives des Affaires étrangères, ne contient pas le passage en question [2], qui est une interpolation.

1. Il se peut aussi que le parti d'opposition qui s'agitait en France n'ait pas été étranger à l'affaire. Notons que le petit-fils du maréchal, Louis-Godefroy d'Estrades, était lié avec le duc et la duchesse du Maine. Il avait accompagné leur fils aîné, le prince de Dombes, à l'armée du prince Eugène de Savoie, et c'est dans cette campagne contre les Turcs qu'il avait été mortellement blessé au siège de Belgrade (août 1717). Ne serait-ce pas dans les papiers du maréchal que Louis-Godefroy détenait que l'on trouva, à sa mort, les lettres en question? Comme elles paraissaient de nature à contrecarrer la politique du gouvernement de la Régence, on les fit imprimer en Hollande. Ce point est à éclaircir. En tout cas, il est intéressant de constater que les *Mémoires de Trévoux* (mars 1720, t. LVIII, p. 423-448), qui étaient publiés sous la protection du duc du Maine, donnèrent un compte rendu fort élogieux des « Ambassades », en même temps qu'une apologie du maréchal d'Estrades. L'article n'a pas moins de 25 pages.

2. *Arch. des Affaires Étrangères*, Correspond. politique, Hollande, t. 92, fol. 140. Notons en passant que Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. IV, p. 13-14, a imprimé le passage qui ne se trouve pas dans l'original. Voir dans la *Revue du Nord*, 1923, t. IX, p. 49, notre article : *Un épisode de la guerre de Hollande; Les écluses de Muiden.*

Pour ce qui en est de l'édition de 1719, qui contient les documents publiés en 1709 et ceux publiés en 1718, elle est dédiée à Mgr Georges Guillaume baron de Hohendorff[1], colonel de cuirassiers au service de S. M. impériale et catholique, gouverneur de la ville et citadelle de Courtrai, commandant des gardes à cheval de Son Altesse sérénissime le prince Eugène de Savoye, gouverneur des Pays-Bas. Dans son « Avis » le libraire répète ce qu'avaient dit ses prédécesseurs au sujet de l'interêt de la correspondance publiée.

L'édition de 1743 est due à Prosper Marchand. En tête du premier volume, il donna un long extrait de l'Histoire secrète des intrigues de la France, que nous avons résumé plus haut, et cela établit nettement son dessein. Il publia en outre dans la *Bibliothèque britannique*[2] un article, qui fut reproduit dans son dictionnaire[3], pour montrer l'intérêt tout actuel, pourrait-on dire, de la correspondance de Godefroy d'Estrades au moment où vient de commencer la guerre de la succession d'Autriche. « Jamais livre, écrit-il, ne fut réimprimé plus à propos que celui-là, vu la ressemblance remarquable et peut-être même trop effective des tems et des faits dont il parle avec ceux que nous voyons et dans lesquels nous vivons aujourd'hui. En effet, la liberté de l'Europe entière exposée à de nouveaux et violens

1. Le baron de Hohendorff fut désigné pour le gouvernement de la citadelle de Courtrai, par patentes datées de Bruxelles, le 23 avril 1718, expédiées au nom du prince Eugène de Savoie (*Arch. gén. du royaume, à Bruxelles*, Papiers d'État et de l'Audience, reg. 1012, fol. 14). Il mourut au bout de quelques mois (mai 1719), et le commandement de la citadelle de Courtrai fut donné, le 31 octobre 1719, à Jacques Devenisch (*Ibid.*, fol. 90). Renseignements aimablement communiqués par M. J. Cuvelier, archiviste général du royaume. — Hohendorff avait la passion des livres. En 1720, A. de Hondt imprima le catalogue de la bibliothèque de feu M. G. G., baron de Hohendorff.

2. *Bibliothèque britannique*, t. XX, part. 1, p. 169-203. Cette publication, dirigée par Desmaizeaux, Bernard et autres, paraissait à La Haye, et forme 25 vol. in-12 (1733-1747).

3. *Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la République des lettres*, par Prosper Marchand. La Haye, chez Pierre de Hondt, 1758; 2 t. en 1 vol. in-folio. Marchand, calviniste français réfugié en Hollande, y mourut le 14 juin 1756. L'ouvrage fut publié par son ami J. N. S. A[llamand], de Lausanne, professeur à l'Université de Leyde.

efforts; toute l'Allemagne en combustion par des intrigues artificieuses et par des hostilités prétendues pacifiques; les Pays-Bas autrichiens avidement convoitez depuis plus de 200 ans, visiblement menacés d'une invasion prochaine; leurs plus proches voisins fortement sollicitez de rester mollement dans une inaction nuisible ou dangereuse et amusez par les promesses les plus séduisantes et les plus illusoires ou allarmez par les menaces les plus industrieusement emploiées; l'or et l'argent fréquemment répandus partout avec profusion et pour gagner et entretenir de nouvelles créatures, la division et la mésintelligence adroitement introduites et fomentées dans la plupart des États et même de nos Parlements et notre ministère; les engagements les plus contradictoires conclus et signez en même temps et presque à la même heure, et les traités les plus solennels violez et foulez aux pieds de la manière du monde la plus ouverte et la plus infidèle : tout cela et cent autres moïens, autant et plus dangereux encore... ne sont réellement et de fait que des répétitions odieuses, ou des copies malheureusement trop ressemblantes de ce dont on en reconnoit aujourd'hui que trop visiblement l'original dans les divers écrits du comte d'Estrades... On ne sçauroit trop recommander aux personnes encore assez sages pour aimer leur liberté et assez courageuses pour la défendre, de bien étudier dans ces utiles écrits les dangereux moïens, non seulement si artificieusement conseillés, mais même si violemment mis en usage, contre la liberté générale de toute l'Europe; et cela afin d'y apprendre de même, non seulement à s'en garder avec soin, mais même à les faire heureusement échouer. Rien n'est plus propre à bien remplir ce but salutaire que la lecture fréquente et réfléchie de cette *Clef de la politique française...* ».

Dans les comptes-rendus que donnèrent de cette édition la *Bibliothèque raisonnée* [1] et la *Nouvelle Bibliothèque ou Histoire littéraire* [2], les mêmes préoccupations se manifestent nette-

1. N^os de janvier-mars 1743, t. XXX, p. 443 et suiv.; et de juillet-septembre 1743, t. XXXI, p. 105 et suiv.

2. N° d'octobre 1742, p. 274 et suiv.

ment. Dans le premier on fait un grand éloge de Stairs [1], qui n'a pas « rampé » comme Clarendon. Dans le second, l'auteur écrit : «... bien des gens trouvent, en gros, une affinité si marquée entre les affaires de ce temps là et celle du nôtre que, me mêlant aussi peu de politique que je le fais d'ordinaire, en mon particulier, je ne me dois pas donner le ridicule d'en entretenir le public. »

Quant à la traduction en néerlandais, elle parut en 1755-1759, c'est-à-dire à l'époque de la guerre de Sept ans. C'est là une coïncidence qui ne peut être fortuite. D'ailleurs nous savons qu'il y eut alors dans les Provinces-Unies une polémique au sujet des relations qu'avaient eues ensemble le comte d'Estrades et le Grand pensionnaire Jean de Witt [2].

Comme on le voit, à toutes les périodes de crises depuis 1709 jusqu'en 1759, on a puisé dans la correspondance de Godefroy d'Estrades tous les arguments que l'on pouvait trouver contre la politique de la France [3].

A. DE SAINT-LÉGER.

1. John Dalrymple, second comte de Stair (1673-1747), avait servi dans les armées de Guillaume III et de Marlborough. A l'avènement de Georges Ier, il avait été nommé ambassadeur à Paris à la place de Mathieu Prior, et il avait obtenu satisfaction pour l'Angleterre dans les négociations relatives au comblement du port de Dunkerque et du canal de Mardyck.

2. *Het karakter van den raadpensionaris Jan de Witt en zijne factie, beschreeven door den graaf d'Estrades, om te dienen tot ophelderinge der vaderlandsche historie voor de jaaren 1663-1672* ('s Gravenhage, P. van Os, 1757 ; in-8 de 144 p.) ; — *Het egt en war karakter van den heere raadspensionaris Johan de Wit, getrokken uit de brieven van den graave d'Estrades, en andere geschriften* (Amsterdam, 1757, in-8) ; — *Zedige beproeving van de voorgestelde karakters van den voorgestelde karakters van den raad-pensionaris Johan de Wit* (Amsterdam, 1757, in-8) ; — *Gepast Antwoord op de vrijmoedige aanmerkingen over de zeedige beproeving van Johan de Wit* (Utrecht, 1757, in-8).

3. Ajoutons que le Révérend Edw. Combe fit paraître à Londres, en 1728, un petit volume in-12 de 175 pages intitulé : *The Sale of Dunkirk to the late french King Lewis XIV in the year 1662, taken from the Letters, Memoirs... of Count d'Estrades*, et qu'en 1763 parut à Londres également un *Supplément aux lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades, servant à l'éclaircissement de l'histoire de la République des Provinces Unies, pour les années 1674 et 1675*. A Londres, chez J. Nourse, proche Temple-Bar, 1763, in-8, 208 p. Ce Supplément est formé de lettres tirées du *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV* [par le P. H. Griffet], A la Haye ; et se trouve à Paris chez A. Boudet, 1760-1764, 8 vol. in-12.

LES

ARCHIVES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Les Archives de la Légion d'honneur ont été considérables par la qualité autant que par la masse des documents qui les composaient. Dès qu'il eut été nommé Grand Chancelier, le savant LACÉPÈDE s'ingénia à former une collection de *Notices historiques* sur les membres de la Légion d'honneur, comme le prouve cette lettre écrite par lui, en 1804, au Colonel d'un régiment d'infanterie légère :

> Ma juste sollicitude pour tout ce qui constitue la gloire de la Légion d'honneur, me commande de peser tout ce que la modestie, cet ordinaire et noble partage des plus dignes guerriers, leur impose souvent de réticences sur leurs belles actions. Vous penserez, comme moi, que lorsqu'il s'agit d'honorer la mémoire d'un Légionnaire, il ne faut rien laisser à la disposition de l'oubli. Veuillez donc me seconder dans cette recherche honorable et me donner sur les vertus militaires et morales du chef de bataillon AILLOT tous les renseignements qui pourraient ajouter, s'il était possible, à l'estime nationale dont Sa Majesté lui donne un témoignage si éclatant en le nommant membre de la Légion d'honneur.

En effet, aux termes de l'Arrêté du 13 messidor an X-2 juillet 1802 relatif à l'organisation de la Légion d'honneur, un des membres du Grand Conseil d'Administration était chargé de prononcer, dans la séance extraordinaire tenue au cours du semestre d'été, l'éloge en forme de notice historique des Légionnaires décédés pendant l'année (article 6); en outre, dans chaque chef-lieu de cohorte, on devait prononcer, lors de la séance extraordinaire annuelle, l'éloge en forme de notice his-

torique des Membres de la cohorte décédés pendant le courant de l'année (article 18).

Lacépède mandait, le 19 juin 1807, au Lieutenant-Colonel Vidal qu'aucun détail de ses services distingués n'était inconnu de la Grande Chancellerie : « Mais ce n'est (écrivait-il) ni dans les brevets, ni même dans les diplômes qui seront délivrés dans le temps, que les actions d'éclat et les services des Légionnaires sont rappelés ; ils le sont, de la manière la plus honorable, dans nos matricules et le seront de même dans les Notices particulières qui seront publiées aux époques que Sa Majesté Impériale et Royale voudra bien déterminer. » Ainsi, les matricules de la Légion d'honneur et, d'autre part, des notices particulières enregistraient les actions et les services de chaque Légionnaire.

Sans aucun doute, les documents affluèrent. Un témoignage du législateur Girod-Chantrans nous apprend que la Grande Chancellerie avait rassemblé déjà, en 1807, une série importante de mémoires manuscrits. Voué de tout cœur à cette œuvre, Lacépède ne négligeait rien pour conserver avec soin, ainsi qu'il le disait en 1812, à propos du Chevalier Varin, tué en Espagne, tout ce qui pouvait perpétuer le souvenir des vertus et des actions d'éclat des Membres de la Légion d'honneur. Huit cent quatre-vingts cartons occupaient la salle des Archives qui était, paraît-il, d'un caractère noble mais simple en même temps.

La Restauration suivit l'exemple donné par l'Empire. Le successeur de Lacépède à la Chancellerie, l'archevêque-baron de Pradt, réclama à un régiment de ligne, le 2 juillet 1814, un mémoire détaillé des services, actions, campagnes et blessures du Chevalier Guinot « avant, depuis et pendant le cours de la Révolution, jusqu'au moment où le sort des combats termina sa destinée », et il spécifia que les services civils, « ses actes de dévouement étrangers au métier des armes », ne devraient pas être omis. Il ajouta :

J'ai l'honneur de vous inviter également, M. le Colonel, à vous occuper du même travail pour chacun des Chevaliers du régiment, décédés jusqu'à ce jour, en observant de faire rédiger un mémoire séparé pour chacun d'eux, afin d'en faciliter la classification dans les archives

de la Légion d'honneur auxquels ils sont destinés. Je vous invite aussi à m'envoyer, à l'avenir, un semblable travail à la mort de chaque officier ou soldat membre de la Légion d'honneur, et faisant partie du corps que vous commandez. Le nom d'aucun brave, quel que soit le rang qu'il occupe dans l'armée, ne doit rester dans l'oubli quand l'amour, l'honneur et la gloire de sa Patrie, inséparables de la cause de son Roi, furent le mobile de ses belles actions et de ses généreux dévouements. Je ne m'écarterai jamais de ce principe éternel d'équité ; et c'est, je le pense, de ma part la plus noble manière de répondre à la confiance dont Sa Majesté a bien voulu m'honorer.

C'était, sous une forme adaptée à la Royauté, la réédition, très heureuse, du programme de 1804.

Le dépôt d'archives s'accrut encore sous Louis XVIII et Charles X, malgré leurs préférences pour les Ordres monarchiques ressuscités. En 1828, le nombre des cartons atteignait mille, le nombre des pièces n'était pas inférieur à deux cent mille. Ces chiffres augmentèrent sensiblement pendant la Monarchie de Juillet, la Seconde République et le Second Empire. En 1871, plus de cent cinquante cartons renfermaient la chronologie des décrets de nomination depuis l'origine de l'Ordre, cinquante-deux registres matricules in-folios mentionnaient les Légionnaires [1]. A l'armistice, l'Administration avait retrouvé, avec tous ses employés, ses papiers intacts [2]. Mais toutes ces richesses accumulées à l'ancien Hôtel de Salm allaient sombrer, hélas ! dans le criminel incendie qu'allumèrent, le 23 mai 1871, les bandes insurrectionnelles de la Commune de Paris et qui consuma, avec les Archives de la Légion d'honneur, tous les papiers qui concernaient la Médaille Militaire et les Médailles commémoratives de Crimée, de la Baltique, de Sainte-Hélène, d'Italie, de Chine et du Mexique. Le désastre fut complet : « Des innombrables et glorieux documents qui remplissaient l'édifice, il ne reste plus aujourd'hui les moindres vestiges, constatait à l'époque Louis Enault. Tout a été brûlé, brûlé sans relâche et sans bruit, — comme dans un étouffoir dont on au-

1. *La Légion d'honneur et la Commune*, par G. d'Heylli (pseudonyme d'Edmond Poinsot, chef de bureau à la Grande Chancellerie, 1833-1902).
2. *Paris et ses ruines en mai 1871*, par V. Fournel.

rait fermé la porte —; papiers et parchemins n'ont laissé qu'une poudre impalpable et légère. »

Par bonheur, une quantité assez notable de documents originaux avait échappé à cet auto-da-fé de papiers précieux, parce qu'ils avaient quitté, avant l'incendie, le Palais de la rue de Lille. En 1868, lorsque la Grande Chancellerie, obligée de s'agrandir en raison de l'extension des bureaux de l'Administration centrale, fit construire, sur les plans de Lejeune, un grand corps de bâtiment sur la rue de Solférino nouvellement ouverte, ils avaient été transportés à l'Hôtel des Invalides. La guerre de 1870 avait empêché de les aménager tous dans la construction neuve. Ils restèrent aux Invalides, évitèrent l'incendie des insurgés et ne rentrèrent qu'après la reconstruction totale du Palais. Leurs vicissitudes ne finirent point avec leur réintégration : ils demeurèrent exposés au pillage. Quelques-uns d'entre eux subirent des mutilations et lacérations. Les archives (on ne le sait que trop) n'ont pas joui, toujours, du respect auquel elles ont droit, et nous constatons avec regret que des hauts fonctionnaires d'autrefois en faisaient leur propriété personnelle. C'est ainsi qu'on voit figurer parfois, sur des catalogues de marchands, quelques autographes que des héritiers plus scrupuleux auraient dû restituer au Fonds normal d'où ils avaient été tirés.

Quoi qu'il en soit, la reconstitution des dossiers et matricules détruits par l'incendie s'imposa dès 1871. Il y avait des lacunes qu'il devenait nécessaire et urgent de combler pour les nominations dans l'Ordre, la discipline, les Maisons d'Éducation, les autorisations de décorations étrangères, etc. Comment allait-on s'y prendre ?

Le Ministère des Beaux-Arts, auquel la Grande Chancellerie se trouva rattachée pour ordre pendant plusieurs années, avait l'habitude de prendre copie de tous les décrets avant de les transmettre à la Légion d'honneur contresignés par le Ministre. Mais ces ampliations, versées aux Archives nationales, ne devaient revenir à la Grande Chancellerie qu'avec l'adhésion du Chef du Pouvoir exécutif. En effet, d'après un décret du 22 décembre 1855 (article 4), les documents déposés aux Archives

nationales ne pouvaient en être retirés, pour être placés dans un autre Département, qu'en vertu d'un décret rendu sur le rapport du Ministre. Un décret se trouva donc nécessaire pour effectuer ce dessaisissement. Toutefois, il importait que les Archives nationales, déjà gardiennes des papiers de l'ancien Ministère d'État, de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, eussent aussi en dépôt les documents se rapportant à la Grande Chancellerie jadis rattachée à ce Département, afin que les collections restassent complètes à l'Hôtel Soubise. C'eût été amoindrir un fonds intéressant conservé dans le lieu le plus approprié à sa conservation. On adopta ainsi un procédé qui n'était pas le simple retrait : on se borna à des communications autorisées par le Ministre de l'Instruction publique, et des copies furent levées des titres qui avaient trait à la Légion d'honneur.

Aux mêmes fins, le 30 décembre 1871, le Grand Chancelier envoya une circulaire aux Préfets de France et d'Algérie en leur recommandant d'apporter la plus grande célérité possible à l'exécution de son contenu :

Ce que j'attends de vous, leur écrivait le Général Vinoy, est d'une importance que vous reconnaîtrez sans peine, si vous voulez bien arrêter votre pensée sur le but que je dois atteindre, et qui est l'objet de ma grande préoccupation. Refaire la matricule de la Légion d'honneur, sinon depuis son origine, du moins aussi loin que je pourrai remonter; réédifier le répertoire général alphabétique, les dossiers de tous les Légionnaires, la collection complète des décrets et ordonnances de nomination; exécuter les mêmes opérations pour les titulaires de la Médaille militaire et pour les décorés d'Ordres étrangers.

A ce point de vue complexe, j'ai fait établir des états individuels dont le simple examen vous indiquera suffisamment la destination. Envoyés par vos soins et recommandés aux maires de toutes les communes, ces états pourront être remplis, soit par les secrétaires des mairies, soit par les titulaires eux-mêmes, et, à défaut de ceux-là, par les instituteurs communaux.

Dans ces trois hypothèses, le visa des maires sera indispensable pour donner aux états individuels le caractère authentique qu'ils doivent avoir.

Les inscriptions devront être faites sur la production de pièces régulières telles que : brevets sur parchemin, titres de nomination, certificats d'inscription aux registres des traitements (pour les membres de l'Ordre ou les décorés de la Médaille militaire qui en jouissent).

Ces pièces seront immédiatement rendues à leurs détenteurs.

Après l'exécution des dispositions qui précèdent, il resterait une lacune dans la reconstitution des matricules, si je n'y comprenais l'inscription des titulaires décédés.

Les familles doivent tenir à honneur que leurs auteurs ou ascendants à un degré quelconque continuent à figurer parmi les membres de l'Ordre ou les décorés de la Médaille militaire et d'Ordres étrangers. J'ai donc pensé, Monsieur le Préfet, que les inscriptions des décédés de ces diverses catégories doivent être reçues au même titre et dans les mêmes conditions que pour les Légionnaires vivants, pourvu toutefois que le décès soit bien indiqué sur les états.

Telles sont les instructions que comporte la mission qui m'est dévolue, et sur lesquelles je ne saurais trop appeler votre bienveillante attention. Elles peuvent être propagées par l'insertion au Bulletin administratif et par la voie de la presse départementale. Elles seront, je n'en doute pas, comprises de toutes les personnes qu'elles concernent; les Légionnaires, les Médaillés, les décorés d'Ordres étrangers ont un intérêt direct à s'y soumettre ; par ce moyen, en effet, ils affirmeront les droits et prérogatives qu'ils tiennent de leur qualité et qu'ils ne pourraient invoquer efficacement si la Grande Chancellerie n'en constatait pas l'existence. Ils contribueront aussi à rendre plus facile la répression des abus qui se produiraient relativement au port de rubans, de décorations ou de médailles, la constatation de leurs droits par la Grande Chancellerie pouvant seule les empêcher d'être confondus avec tels ou tels individus qui se décoreraient illégalement.

De plus, comme l'action préfectorale restait limitée aux Légionnaires qui n'avaient plus aucune attache avec les départements ministériels, un appel fut adressé à tous les Ministres, aux questeurs de l'Assemblée nationale, aux chancelleries diplomatiques. Ces diverses prescriptions furent reproduites le 22 mars 1872, dans une circulaire du Ministre de la Justice aux procureurs généraux; elles s'appliquaient également aux décorés de la Médaille Militaire et aux titulaires d'Ordres étrangers. Les Médailles commémoratives des campagnes de guerre et les Médailles de sauvetage n'entraient pas dans le cadre adopté. Enfin, le Secrétaire général de la Grande Chancellerie s'adressa aux Légionnaires individuellement pour la reconstitution de leur dossier.

Rien ne fut négligé pour mener à bien une tâche aussi considérable. Les résultats furent, du reste, assez satisfaisants : une

grande quantité de bulletins ont été remplis sur le vu de pièces régulières. Mais il faut reconnaître que la reconstitution des archives de la Légion d'honneur ne pouvait être entière, et il est pénible de penser qu'un nombre incalculable de documents de la plus haute valeur reste à jamais disparu.

Archivistes. — Lorsque la Légion s'organisa, deux candidatures furent posées auprès du Premier Consul pour la nomination au grade d'archiviste. L'une émanait d'un ancien député à l'Assemblée législative, F. V. Mulot, qui formulait ainsi sa demande de l'emploi d'historiographe : « En exposant les motifs de sagesse et de politique qui vous ont fait créer la Légion d'Honneur, en racontant les faits qui en auront illustré les Membres, je me trouverais comme associé à leur gloire. »

L'autre candidature fut celle d'un ami des vieux papiers, le tribun Portiez (de l'Oise), l'un des rédacteurs de la loi de messidor an II sur l'organisation des archives, plus tard directeur de l'École de Droit, bien connu comme collectionneur, qui fit valoir pour la place d'archiviste de la Légion d'honneur une probité à toute épreuve, un zèle actif et un attachement sincère au Gouvernement.

En fait, les archives furent confiées à une division spéciale de la Grande Chancellerie, dont le chef, M. Joseph Lavallée, publia les Annales nécrologiques de la Légion d'honneur et plusieurs autres travaux du même genre.

Ont porté depuis 1867 le titre d'archiviste de la Grande Chancellerie MM. Bonal, Joissant, Jacob, Poncelet, Constant, Levasseur, J. Durieux (19 février 1902), Paul Feuillatre (1er janvier 1910) et G. Raymond, ces deux derniers morts au champ d'honneur. Depuis 1918, le service des archives est rattaché au Bureau du Secrétariat Général.

Nous donnons ci-apres un aperçu des documents que conserve la Grande Chancellerie :

Collection des décrets et ordonnances de nomination et de promotion dans la Légion d'honneur depuis 1803. — L'usage constant jusqu'en 1815 était de transmettre au Grand Chancelier des décrets originaux et non pas seulement des ampliations. A cette

époque, on perdit un grand nombre de décrets. Une ordonnance du 16 mars 1815 prescrivit la disposition suivante : « Ceux de nos sujets porteurs de lettres d'avis de nomination ou promotion dans la Légion d'honneur, de deux lettres d'avis ou brevets de nomination dans le même grade ou d'un brevet provisoire du Général Rapp (qui avait été autorisé, comme gouverneur de Dantzig, à faire un certain nombre de nominations et de promotions), devront se retirer par devant leur ministre respectif pour être par Nous statué sur les rapports qu'ils nous en feront. » Cette série de documents, détruite en 1871, a été reconstituée, mais elle n'est pas sans lacunes.

D'après l'ordonnance du 28 juillet 1815 et celle du 26 mars 1816 (article 40), les séries de numéros formées depuis la fondation de la Légion d'honneur étaient supprimées; une nouvelle et unique série de numéros devait être commencée, à laquelle seraient assujetties toutes les nominations faites depuis l'établissement de la Légion et toutes celles à faire dans la suite.

Dossiers individuels des membres de la Légion d'honneur par ordre alphabétique des noms et prénoms. — La collection reste incomplète, surtout pour les Légionnaires décédés pendant le Premier et le Second Empire; elle est complète depuis 1871.

Mémoires de propositions pour l'obtention d'armes d'honneur et nomination ou promotion aux grades de la Légion d'honneur sous le Consulat et le Premier Empire. — États collectifs classés par corps de troupe : Infanterie de ligne, Infanterie légère, Garde consulaire ou impériale, Artillerie, Génie, Cuirassiers, Dragons, Carabiniers, Hussards, Chasseurs, Gardes d'honneur, Marins, Régiments étrangers, Service de santé militaire, Administrations civiles.

Demandes de décorations. — 1802 à 1814.

Maisons d'éducation : Correspondance et comptabilité, dossiers individuels des dames et élèves (série incomplète).

Discipline de la Légion (série incomplète).

Comité de consultation sous le Premier Empire (lacunes).

Cohortes de la Légion d'honneur : État des biens territoriaux des seize cohortes, réparations, devis, affaires diverses.

Dossiers de secours aux veuves et orphelins (depuis 1871).

Personnel et matériel de la grande chancellerie.

Ordre militaire des trois toisons d'or (créé en 1809). Propositions et candidatures; projets de décoration.

Ordre impérial de la réunion (1811-1815) : nominations et dossiers (collection incomplète).

Médaille militaire créée en 1852 : nominations et dossiers (série depuis 1871).

Ordres étrangers conférés a des Français. — La collection des décrets d'autorisation et des dossiers n'est complète que depuis le 26 juillet 1871.

Pensions viagères accordées par la loi du 5 mai 1869 aux anciens militaires de la République et de l'Empire (pièces diverses).

Médaille de Sainte-Hélène. — Titulaires wurtembergeois.

On trouve d'autre part, aux Archives nationales, un certain nombre de papiers intéressant l'Ordre de la Légion d'honneur. En voici l'état sommaire :

Serie F^{1d} III, 1 à 21, 296 à 299. Légion d'honneur (ministère de l'intérieur).

Série F^{1d} IV (ministère de l'intérieur; dossiers individuels).

Série F^{12} (ministère du commerce, expositions, hygiène; dossiers individuels, 1830-1900).

Série F^{17}, anciens 69666 à 69678, 79984 à 80096, 86167 à 86282, 89362 à 89498, 89543 à 89592 (ministère de l'instruction publique).

Série F^{19}, 3185 à 3207 (ministère et direction des cultes, an XII-1901).

Série F^{21}, 489 (ministère des beaux-arts; artistes, 1841-1870).

Série F^{70}, 114 à 119 (ministère d'État, 1852-1870).

Série O^{3}, 812 à 842, 2248 (maison militaire du roi, 1814-1830).

Série AD vi 80. Armée, Légion d'honneur (1803-1815).

Série AF iv, registres 92, 313 à 314. Légion d'honneur (an XII-1813).

Série AF vi, registre 1231. Conseil de la Légion d'honneur (jusqu'à 1811).

Série AF iv, 1037 à 1039. Légion d'honneur (an X-1814).

Série AF IV, 1306 et 1313. Légion d'honneur (an XIII-1813).

Série BB^{30}, 587 à 608 (ministère de la justice, dossiers individuels, 1820-1879).

Série BB^{30}, 751 à 758. (Légion d'honneur, an XII-1873, et ministère d'État, 1852-1870).

Il subsiste donc aujourd'hui, malgré tout, quelques archives de la Légion d'honneur, tant à la Grande Chancellerie qu'au palais Soubise. Elles ne font pas double emploi avec celles du ministère de la guerre, par exemple, car celles-ci, restreintes à l'armée de terre, ne fournissent des mentions détaillées que pour les officiers. Quoique relativement peu connues, les archives de la Grande Chancellerie méritent d'être consultées pour l'histoire des campagnes militaires du Consulat et de l'Empire, les Historiques régimentaires (qui tous ou presque tous sont à refaire pour l'époque napoléonienne), la biographie des personnages et le passé des familles. Nous croyons rendre service aux travailleurs en signalant ces papiers à leur attention. Il ne serait pas juste qu'un si grand nombre d'actions importantes, de créations éminentes, de traits de bravoure, d'œuvres intéressantes qui constituent, en quelque sorte, le patrimoine moral du pays, restassent ignorées ou méconnues plus longtemps.

Joseph DURIEUX.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

DES

ÉCRITS DE FRÉDÉRIC AMOURETTI

Ce titre a besoin d'être expliqué. Quand un écrivain n'a laissé ni un livre ni une brochure, rien que des articles dans des publications périodiques et surtout dans des quotidiens (et c'est le cas d'Amouretti), il devient difficile, quelques années après sa mort, de retrouver ces articles. Dans la plupart des notices biographiques on ne trouve qu'une simple énumération des titres des principaux revues et journaux auxquels il a collaboré ; muni de ces renseignements sans précision, pour retrouver ces articles, il faut entreprendre des dépouillements longs et pénibles, d'autant plus que les journaux se présentent sous la forme de volumes de dimensions et de poids incommodes, ou de paquets non reliés, et que la disposition typographique en est le plus souvent serrée et confuse. Que faire pour faciliter ces recherches? Une bibliographie complète, c'est-à-dire la liste de tous les articles, ne pourrait être publiée : l'étendue d'un tel travail serait hors de proportion avec l'utilité dont il serait. A défaut de cela, la liste des périodiques auxquels cet écrivain a collaboré, avec les dates précises du commencement et de la fin de sa collaboration, les pseudonymes dont il s'est servi et quelques autres renseignements, peut être un guide utile et propre à faciliter les recherches : c'est ce que j'appelle « bibliographie sommaire ».

Amouretti n'étant pas un personnage historique de premier plan et son nom même n'étant pas connu de tous, il ne sera pas

inutile de faire précéder cette « bibliographie sommaire » d'une très brève biographie, enrichie de notes bibliographiques [1].

*
* *

Joseph-François-Frédéric Amouretti [2], petit-fils d'un profes-

1. Ces notes, comme celles qui ont servi à établir la « bibliographie sommaire », ont été recueillies pour la plupart avant la guerre, au cours de recherches faites pour préparer une notice sur Amouretti, destinée au *Dictionnaire de biographie française* que préparait alors M. Ledos, et dont les circonstances ont malheureusement fait abandonner le projet. Depuis, elles ont été complétées au fur et à mesure des occasions. En somme, c'est une boîte de fiches que je vide ici à l'intention de l'historien qui entreprendrait la biographie d'Amouretti.

2. Notices sur Amouretti écrites de son vivant ou depuis sa mort par des auteurs ayant été en relations directes avec lui : Alcide Blavet (sous le pseudonyme Jan Soulèu), *li Troubaire, Frederi Amouretti*, dans la *Cigalo d'or*, 1er mai 1892. — Froment de Beaurepaire, *les Méridionaux décentralisateurs, Frédéric Amouretti*, dans le *National*, 9 avr. 1900 (renferme quelques erreurs de date). — Maurice Barrès, *le Deux novembre à la campagne*, dans le *Journal*, 6 nov. 1900 ; rééd. sous le titre *le Deux novembre en Lorraine*, dans *Amori et dolori sacrum* [1903], p. 287 ; extr. dans l'*Action française*, 1er sept. 1903, t. X, p. 376. — Charles Maurras, introduction à la réponse d'Amouretti à l'*Enquête sur la monarchie*, dans la *Gazette de France*, 8 nov. 1900 ; rééd. dans toutes les éd. de l'*Enquête*, entre autres dans celle de 1909, p. 389-393, avec, dans cette dernière, l'addition « *Après neuf ans* », p. 403 ; extr. dans l'*Action française*, 1er sept. 1903, t. X, p. 377-380. — Ch. Maurras, *Un disciple de Fustel, Frédéric Amouretti*, dans l'*Action française*, 1er mars 1905, t. XVII, p. 364-366. — Jacques Bainville, leçon d'ouverture d'un cours à l'Institut d'action française, dans la « chaire Frédéric Amouretti », le mardi 26 févr. 1907 [Cf. à ce sujet l'*Action française*, 15 févr. 1906, t. XXI, p. 305 ; 1er et 15 févr. 1907, t. XXV, p. 192, 330 ; 15 août 1907, t. XXVII, p. 253 ; Maurras dans la *Gazette de France*, 28 févr. 1907.], publ. dans la *Gazette de France*, 1er mars 1907. — Joseph Bérenger, *Charles Maurras et Frédéric Amouretti*, dans le *Nouvelliste de la Côte d'Azur*, 13-14 oct. 1910 ; rééd. en 1 broch. in-8°, 20 p., Cannes, bureaux de la section cannoise de la Ligue d'action française, 1913. — Louis Dimier, *Notre chaire Frédéric Amouretti*, dans l'*Action française*, 16 févr. 1915. — Marius André, *Guide psychologique du français à l'étranger*, 1917, p. 60-110. — Adrien Frissant, *Charles Maurras et l'amitié*, dans le *Feu*, d'Aix, 1er mai 1918, nouv. série, 12e année, n° 9, p. 143-144 ; rééd. dans *Charles Maurras, poèmes, portraits, jugements, opinions*, 1919, p. 109-116. — Louis Dimier, *Souvenirs d'action publique et d'université*, 1920, p. 228-229.

A ces notices il faut joindre des jugements brefs et des mentions, dont chacun pris isolément serait de peu d'intérêt, mais qui pourraient acquérir plus de valeur par l'utilisation qui en serait faite dans une biographie : André Buffet, dans Ch. Maurras, *Enquête sur la monarchie*, p. 50. — Gaston Jourdanne, *Hist. du félibrige*, 1897, p. 8, 131, 295. — Paul Mariéton, dans la

seur [1] et fils d'un médecin de la marine [2], naquit à Toulon le 18 juillet 1863, mais passa la plus grande partie de son enfance et de sa jeunesse à Cannes, pays de sa mère, et où son père

Revue félibréenne, 1892, t. VIII, p. 14. — Ch. Maurras, dans la *Revue hebdomadaire*, août 1892, 1re année, t. III, p. 464 (rééd. dans *Kiel et Tanger*, 1910, p. 332), la *Gazette de France*, 21 mars 1899, 16 juin 1901, le *Soleil*, 9 nov. 1900, l'*Action française*, revue, 1900, t. III, p. 864, et 1904, t. XV, p. 370, journal, 4 juin 1912 (rééd. dans l'*Etang de Berre*, p. 189), 15 déc. 1913, 27 juill. 1918, 5 avr., 12 juill. 1920, 17 sept. 1921. (De plus, deux livres de M. Maurras sont dédiés à Amouretti ou à sa mémoire : le *Chemin de Paradis*, 1894, et *Kiel et Tanger*, 1910.) — René de Saint-Pons, dans la *Plume*, 1891, 3e année, p. 226 (reproduit dans l'article d'Alcide Blavet à la *Cigalo d'or*, 1er mai 1892). — ***, *le Jeune félibrige*, dans la *Grande revue*, *Paris et Saint-Pétersbourg*, 1892, 5e année, t III, p. 492. — Notice anonyme, dans le *Nouveau Larousse illustré... Supplément* [1906], p. 22.

Autres notices, dont les auteurs n'ont pas connu Amouretti directement : Charles Benoît, *Frédéric Amouretti félibre et fédéraliste*, dans la *Revue critique des idées et des livres*, 1912, t. XIX, p. 416-433. — Joseph d'Arbaud, dans le *Feu*, 1er mai 1918, p. 129; rééd. dans *Charles Maurras, poèmes, portraits, jugements, opinions*, 1919, p. 36. — Achille Ségard, *les Hommes d'action, Charles Maurras* [1919], p. 54-55.

Iconographie : *Revue encyclopédique*, publ. par la librairie Larousse, 1897, p. 654; — le *Panache*, 20 sept. 1903, 2e année, p. 285.

1. Joseph-Étienne, né à Toulon, le 5 mai 1796, d'Étienne et de Paule-Marie-Adamian, professeur au collège de Toulon à partir de 1826, maître de pension à Pignans (Var) de 1830 à 1835, puis à Toulon après 1835, mort à Toulon le 30 janvier 1854. Sa femme, Anne (ailleurs Marie)-Victoire-Thérèse Davèt, lui survécut. (Communication de M. A.-Jacques Parès, archiviste de la ville de Toulon; — Arch. nat., F17 1883; — *Almanach de l'université royale de France*, années 1830, p. 73; 1831, p. 75; 1835, p. 83; 1836, p. 30; 1848, p. 39; après 1848, cet almanach n'a plus paru et n'a pas été remplacé.)

2. Étienne-Henri, né à Toulon le 15 juillet 1828, entra à l'École de médecine navale, parcourut, de 1848 à 1869, les degrés de la hiérarchie dans le corps des officiers de santé de la marine jusqu'au grade de médecin principal, se fit recevoir docteur en médecine à la faculté de Montpellier le 23 mars 1870, avec une thèse sur l'*Histoire médicale de l'ipécacuanha*, se fit admettre à prendre sa retraite le 10 mai 1871 et s'établit à Cannes pour y exercer la médecine civile. Il avait épousé le 11 juillet 1859 une jeune fille de cette ville, Mlle Anne-Marie Guigon, fille de Florent-Frédéric, décédé, et de Magdelaine-Augustine Calvy. Il mourut à Cannes le 3 avril 1883. (*Bulletin officiel de la marine*, 1re année, t. I, p. 51; 4e année, t. II, p. 911; 13e année, t. II, p. 538; 17e année, t. II, p. 287; 22e année, t. II, p. 45; 24e année, t. I, p. 154. — *Courrier de Cannes*, 12 avr. 1883 : compte rendu des obsèques célébrées le 5 avril, avec le texte des discours de MM. Barthélemy, médecin en chef à Toulon, Serrailler, médecin à Cannes, et Léon Rigal. — Amouretti, *Pour un fait personnel*, dans la *Libre parole*, 24 avr. 1892. — Communication de M. Marie Bertrand, bibliothécaire et archiviste de la ville de Cannes.)

s'était établi après sa retraite. Il fit ses classes au collège Stanislas de Cannes [1] et, pour achever, passa quelques mois à celui de Paris (mai 1881-juillet 1882) [2].

En 1882, il fut reçu félibre mainteneur de la maintenance de Provence [3]. A partir de cette date, il ne manqua pas une seule occasion de prendre part aux manifestations de l'activité félibréenne [4].

1. Voir un article d'Amouretti dans l'*Observateur français*, 3 juill. 1894. — Voici deux dates comme points de repère : il était en huitième durant l'année scolaire 1871-1872 (d'après un palmarès du collège), et, en juillet 1879, il passa avec succès l'examen de la 1re partie du baccalauréat ès lettres (*Courrier de Cannes*, 27 juill. 1879).

2. *Annuaire du collège Stanislas* pour 1881-1882 et pour 1883.

3. *Lou Felibrige*, 1887-88, t. I, p. 15.

4. Il fut présent aux fêtes de la Sainte Estelle à Paris et à Sceaux, 24 mai-5 juin 1884 (Amouretti, *F. Mistral*, dans l'*Action française*, 1901, t. V, p. 21 et suiv. [C'est à Paris, à cette occasion, qu'Amouretti fit la connaissance de Mistral]), aux grands jeux floraux septennaires d'Hyères, 24-25 mai 1885 (*ibidem*), aux réunions des félibres de Languedoc à Cournonterral, 3 avril 1887, et à Montpellier, 30 mai 1887 (*lou Felibrige*, 1887-88, t. I, p. 9, 33-35), aux fêtes d'Aix en l'honneur de Paul Mariéton, 30 avril 1889 (*id.*, 1889-90, t. III, p. 23; *Revue félibréenne*, 1889, t. V, p. 167-169), à la Sainte Estelle de Montmajour, 30 mai 1889 (Amouretti, art. cité; *Revue félibréenne*, 1889, t. V, p. 129; *lou Felibrige*, 1889-90, t. III, p. 33; *Cigalo d'or*, 15 juin 1889), aux fêtes félibréennes de Paris et de Sceaux, 3-8 juillet 1889 (*Mois cigalier* 1889, p 56; *Viro-souleu*, 1889, p. 48 [C'est là qu'il fit la connaissance de M. Charles Maurras]).

Dès la fin de 1886, à l'occasion de la préparation des fêtes de la Sainte-Estelle, qui eurent lieu à Cannes le 27 et le 28 mars 1887, Amouretti et quelques amis s'occupaient de fonder à Cannes une école félibréenne, qui porta le nom d'École de Lérins. La première réunion officielle en fut tenue le 8 décembre 1887. Amouretti fit partie du premier bureau de l'école comme *sous-capiscol*, et, en 1889, il en fut secrétaire (*Revue félibréenne*, 1886, t. II, p. 378; 1888, t. IV, p. 59, 206-207, rééd. dans P. Mariéton, *la Terre provençale, journal de route*, 1890, p. 53-55; *lou Felibrige*, 1887-88, t. I, p. 28, 88, 137, 156, 169; *Règlement de l'École de Lérins*, Cannes, 1888 [cité par Gaston Jourdanne, *Hist. du félibrige*, 1897, p. 227 ; *lou Felibrige*, t. I, p. 140]).

Avant d'habiter Paris, Amouretti fut « membre correspondant » de la Société des félibres de Paris ; en 1890, il en devint « membre titulaire » et fit partie de la Cigale (*Viro-souleu*, 1889 et 1890, *Mois cigalier*, 1890, listes des membres de ces sociétés). En 1891, il fut secrétaire de la Société des félibres de Paris (*lou Felibrige*, 1890-91, t IV, p. 205; *Viro souleu*, févr. 1891, p. 8) et comme tel répondit au discours de réception d'Eugène Lintilhac (*Mois cigalier*, mars 1891, p. 17; Lintilhac, *les Félibres*, 1895, p. 9). Le 22 février 1892, il lut devant les felibres de Paris assemblés et le *capoulié* la *Déclaration des jeunes félibres fédéralistes* (P.-F. Fournier, *la Déclaration des jeunes félibres fédé-*

Pour poursuivre ses études, Amouretti se fit inscrire à la faculté des lettres d'Aix. Il y fut reçu licencié d'histoire en 1886 [1]. Nommé à titre de suppléant professeur d'histoire au collège communal de Béziers, le 2 mars 1887, il y acheva l'année scolaire, mais à la rentrée d'octobre ne reprit pas sa classe [2]. Passant l'hiver 1887-1888 à Cannes, il se présenta alors à Fustel de Coulanges, qui y était venu pour rétablir sa santé [3].

Fustel de Coulanges lui fit obtenir une bourse d'agrégation auprès de la faculté des lettres de Lyon, à dater du 1er novembre 1888, bourse qui fut renouvelée l'année suivante. En août 1890, Amouretti fut « admissible aux épreuves orales » de l'agrégation d'histoire et de géographie ; mais il échoua aux épreuves finales [4].

Après cet échec, il paraît avoir été quelque temps indécis. Le professorat « n'était pas son élément ». Cependant, il hésitait à renoncer définitivement à cette carrière. Aussi fut-ce sans avoir pris encore de décision ferme qu'il partit pour Paris, vers la fin de 1890. Mais là, son humeur « vagabonde » l'emporta et il « opta en fin de compte pour le journalisme ». Sa collaboration régulière à des journaux commença au printemps de 1892. Il ne la cessa que lorsque la maladie l'y contraignit.

ralistes et l'École parisienne du félibrige, 1892-1899, dans la *Revue des études historiques*, 1922, t. LXXXVIII, p. 59-82. A la suite des incidents que souleva cette lecture, l'École parisienne du félibrige, indépendante de la Société des félibres de Paris, fut fondée en 1893 ; Amouretti en fut *cabiscol* de 1893 à 1895 (*ibidem*).

1. Son diplôme est daté du 27 novembre. — Sur son séjour à Aix, voir des articles d'Amouretti, *Observateur français*, 27 févr. 1893, *Soleil*, 11 déc. 1898, *Express du Midi*, 7 oct. 1901.

2. *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, t. XLI, p. 366 ; t. XLII, p. 988 (au commencement de la nouvelle année scolaire, un autre professeur fut nommé à sa place). — Voir un article d'Amouretti, *Observateur français*, 31 juill. 1894

3. Amouretti, *Fustel de Coulanges*, dans l'*Action française*, 1900, t. III, p. 733. (Voir un autre article d'Amouretti sur Fustel de Coulanges, *Observateur français*, 4 juill. 1893.) — Fustel de Coulanges arriva à Cannes dans la semaine qui précéda le jeudi 24 novembre 1887 et en partit dans celle qui précéda le 26 avril 1888 (*Indicateur de Cannes*, liste des étrangers, aux dates ci-dessus).

4. *Bulletin admin. du minist. de l'instruction publ.*, t. XLIV, p. 395 ; t. XLVI, p. 449 ; t. XLVIII, p. 183, 388.

A partir de 1898, un mal douloureux commença de miner ses forces, qui finit par le contraindre au repos. Il se retira à Cannes à l'automne de 1901. Mais ni le repos ni les soins ne purent rétablir sa santé. En dépit de périodes de rémission qui donnaient à sa famille et à ses amis l'illusion d'une amélioration, le mal suivait irrémédiablement son cours et n'épargnait pas les facultés intellectuelles. Amouretti finit par mourir à Marseille le 26 août 1903. Son corps fut ramené à Cannes, où la cérémonie des obsèques et l'enterrement eurent lieu le 29 août [1].

1. Maurras, compte rendu (avec des extraits ou mentions de lettres ou télégrammes de MM. Paul Bourget, Eugène de Lur-Saluces, de L'Église, Maurice Barrès, Léon de Montesquiou, de La Tour Du Pin, Lucien Moreau, Paul Mariéton, Charles Vincent, de Parseval), dans la *Gazette de France* et le *Réveil français*, 3 sept. 1903. Résumé de ce compte rendu dans le *Soleil*, 3 sept., le *Panache*, 20 sept., p. 285, l'*Action française*, 1er oct., t. XI, p. 74-80 ; fragments insérés par M. C. Maurras dans son *Étang de Berre*, p. 295, 296.

Autres comptes rendus : *Petit Niçois*, 30 août, *Littoral* et *Soleil du Midi*, 31 août, *Courrier de Cannes*, 31 août-1er sept.

Au cimetière, deux discours furent prononcés, un en français par M. Joseph Gubert (*Soleil du Midi*, 31 août 1903; *Littoral*, de Cannes, 1er sept. ; *Courrier de Cannes*, 1er-2 sept. ; extr. dans la *Gazette de France*, 3 sept., le *Soleil*, 3 sept., l'*Action française*, 1er oct., t. XI, p. 74), et l'autre en provençal par M. Marie Bertrand (*Tribune de Cannes*, 6 sept. 1903 ; *lou Felibrige*, 1903-04, t. XVII, p. 54 ; extr. avec traduction, par Ch. Maurras, dans la *Gazette de France*, 3 sept., le *Soleil*, 3 sept., l'*Action française*, 1er oct., t. XI, p. 76).

Articles nécrologiques : Ch. Maurras, *F. Amouretti*, dans la *Gazette de France* et le *Réveil français*, 27 août ; rééd. en tout ou en partie dans l'art. de R. de Fréchencourt (*Soleil*, 27 août), dans l'*Express du Midi*, le *Ralliement*, de Montauban, et le *Soleil du Midi*, 28 août, l'*Éclair*, de Montpellier, et le *Littoral*, de Cannes, 29 août, le *Courrier de Cannes*, 29-30 août, l'*Action française*, 1er sept., t. X, p. 369, le *Panache*, 5 sept., 2e année, p. 269 ; rééd. (remaniée) par M. Maurras, *l'Étang de Berre*, 1915, p. 293-297. — Marie-Adrien-Raoul Pujol, dit Raoul de Fréchencourt, *Amouretti*, dans le *Soleil*, 27 août. — Baron Verly, notice dans *Gil Blas*, 27 août. — Notice anonyme dans la *Libre parole*, 27 août. — L. Nemours-Godré, *F. Amouretti*, dans la *Vérité française*, 28 août ; extr. dans la *Gazette de France*, 3 sept. — Notice anonyme dans la *Tribune de Cannes*, 30 août. — Henri Vaugeois, *Amouretti*, dans le *Soleil*, 1er sept. ; même article, avec un commencement et une fin différents, sous le titre *Amouretti et le nationalisme*, dans l'*Action française*, 1er sept., t. X, p. 373 ; extr. dans la *Gazette de France*, 3 sept. — Froment de Beaurepaire, *F. Amouretti*, dans le *Soir*, 9 sept. ; extr. dans l'*Action régionaliste*, 1903, p. 254. — Maurice Barrès, *la Mort d'un ami*, dans le *Gaulois*, 13 sept. ; extr. dans l'*Action française*, 1er oct., t. XI, p. 77. — Duc d'Orléans, lettre à Mme Amouretti, dans la *Gazette de France* et le *Réveil français*, 17 sept., l'*Action française*, 1er oct., t. XI, p. 80. — Ch. Maurras, *Notes de*

Comme journaliste, les questions de politique étrangère intéressèrent Amouretti de bonne heure. Elles tiennent la plus grande place dans son œuvre écrite. Mais les deux faits principaux qui sauveront sans doute de l'oubli sa mémoire sont d'avoir été un des auteurs de la *Déclaration des jeunes félibres fédéralistes*, dont l'action fut considérable sur les milieux félibréens et n'a pas fini de s'exercer, et d'avoir été lié avec plusieurs de ses contemporains qui tiennent une place importante dans le mouvement intellectuel de notre temps et qui lui reconnaissent une influence sur eux-mêmes, au premier rang desquels M. Maurice Barrès et surtout M. Charles Maurras, de qui il fut l'ami le plus cher et le « compagnon presque de tous les instants ».

* * *

Amouretti a écrit dans divers revues et journaux de Paris et des provinces [1] de 1889 à 1901. On en trouvera ci-après l'énumération, du moins de ceux dont j'ai eu connaissance. Il n'est pas impossible qu'il ait publié quelques articles dont la trace n'aurait pas été retrouvée; mais assurément ce ne saurait être que peu de chose. Les fragments qui ont été réimprimés (et qu'on peut ainsi se procurer plus facilement peut-être que dans les collections des périodiques où ils ont paru pour la première fois) sont indiqués. Vers la fin de sa vie, Amouretti avait constitué un recueil d'environ 170 de ses articles, avec le projet de le publier. Il avait même pensé au titre qu'il y donnerait ; ce devait être : *Vers l'autorité* ou *Contre la démocratie*. M. Charles

critique. I. Les espérances politiques, dans la *Gazette de France*, 17 sept. ; rééd. (très remaniée et avec additions) dans *l'Étang de Berre*, 1915, p. 298-308. [Cf. au sujet de cette rééd. un article signé « le Vieil Aixois », dans le *Mémorial d'Aix*, 13 févr. 1916 (cité dans l'*Action française*, 6 mars 1916), et celui d'Édouard Chapuisat, dans le *Journal de Genève*, 21 nov. 1915 (extr. dans l'*Action française*, 22 nov.).]. — [Frédéric Mistral], *Mortuorum felibren*, dans l'*Armana prouvençau* pour 1904, p. 111. — Notice anonyme, dans la *Terro d'oc*, 1903, 10e année, p. 180. — Notice de la rédaction (sans doute écrite par Charles Brun) dans l'*Action régionaliste*, 1903, 2e année, p. 203.

1. D'après M. Gubert (discours aux obsèques d'Amouretti), Amouretti aurait collaboré à des journaux étrangers, et, d'après M. J. Bérenger (*Charles Maurras et Frédéric Amouretti*, p. 16), des articles d'Amouretti auraient été reproduits à l'étranger : rien de cela n'a pu être retrouvé.

Maurras a souvent annoncé le dessein de faire cette publication[1]. Elle est toujours en projet.

Avant d'énumérer les diverses collaborations d'Amouretti, il y a lieu de signaler en passant, comme ne se rattachant à aucune collaboration régulière, les quelques écrits suivants : la *Déclaration des jeunes félibres fédéralistes* rédigée par Amouretti et M. Charles Maurras[2], un petit nombre de lettres[3], un *brinde* à la Sainte Estelle de Carcassonne (1893)[4], et la réponse à l'*Enquête sur la monarchie* de M. Maurras[5].

Premiers écrits et collaboration aux périodiques félibréens. — Les plus anciens écrits d'Amouretti que j'aie retrouvés sont contemporains de son séjour à Lyon. En 1889, il donna deux comptes rendus[6] à la *Revue félibréenne* de Paul Mariéton.

Les années suivantes, il continua de collaborer aux périodiques félibréens, publia dans le *Viro-souleu*, organe de la Société des félibres de Paris, de novembre 1890 à janvier 1892, quelques comptes rendus[7] et deux poésies en provençal[8], dont

1. *Gazette de France*, 3 sept. 1903 ; *Action française*, revue, 1905, t. XVII, p. 364, 1919, t. IV, p. 96, journal, 5 sept. 1913; *Enquête sur la monarchie*, 1909, p. 403. Cf. Bérenger, *Charles Maurras et Frédéric Amouretti*, p. 20 ; J. Gubert, article du *Var* cité dans l'*Action française*, 1er févr. 1916.

Ce recueil appartient à M. Charles Maurras. La Nouvelle librairie nationale en a projeté la publication en 1908 ([R. de Marans], dans la *Revue critique des idées et des livres*, 25 janv. 1909, t. IV, p. 97). Cinq articles en ont été réédités dans la *Revue critique des idées et des livres* (alors publiée par cette librairie), en 1909 et 1910 (voir plus loin le chapitre relatif au *Soleil*).

2. Rééditée dans Maurras, *l'Étang de Berre*, p. 124. Voir Fournier, dans la *Revue des ét. histor.*, t. LXXXVIII, p. 64.

3. Sur une lettre d'Amouretti et de Maurras (11 mars 1894) rectifiant une assertion de Sextius Michel, et sur une autre d'Amouretti aux deux témoins qu'il avait envoyés à Eugène Ledrain. Voir Fournier, *ibid.*, p. 66, note 3. — Lettre d'Amouretti au conseil d'arrondissement d'Arles, le félicitant d'un vœu en faveur de l'enseignement du provençal dans les écoles (fragment dans Fournier, *ibid.*, p. 81).

4. *Cigalo d'or*, 15 mai-1er juin 1893 (rééd. dans Fournier, *ibid.*, p. 74).

5. Parue d'abord dans la *Gazette de France*, 8 nov. 1900 ; rééd. dans l'*Action française*, 1er sept. 1903, t. X, p. 380, et dans toutes les éditions de l'*Enquête* (dans celle de 1909, p. 394).

6. Des *Marseillais*, par Hor. Bertin, et de l'*Armana prouvençau* pour 1890 (extr. dans la *Rev. des études hist.*, t. LXXXVIII, p. 60) : t. V, p. 165, 218.

7. 1890, p. 93 ; 1891, p. 12, 80.

8. 1891, p. 78; 1892, p. 3.

l'une fut rééditée dans la *Cigalo d'or*[1] d'Albert Arnavielle, et donna deux articles à l'*Armana marsihès*[2] d'Auguste Marin.

Quand Amouretti et ses amis eurent fondé l'École parisienne du félibrige, ils publièrent un bulletin, la *Courrespoundenci de l'Escolo parisenco dou felibrige*. Le premier numéro fut celui du 3 juillet 1893[3]. Seul il fut imprimé. Les suivants furent seulement polycopiés. Ce bulletin parut pendant un an ou deux[4]. En tête du premier numéro était un article-programme en provençal, *La Lucho nouvelo*[5], paru anonyme, mais rédigé en collaboration par Amouretti et Maurras.

L'*Annuaire de la presse* pour 1894[6] fait mention d'Amouretti parmi les collaborateurs du *Cascavel*, qui parut à Alais de 1892 à 1894. Mais tout est anonyme ou signé de pseudonymes dans ce périodique, et aucune précision n'a été retrouvée sur la collaboration d'Amouretti.

La *Plume* n'était pas une revue félibréenne. Cependant Amouretti y ayant collaboré une seule fois, en 1891, dans un numéro spécial et consacré au félibrige, cela autorise à la classer ici. M. Charles Maurras fut le rédacteur en chef de ce numéro, avec l'aide d'Amouretti et de Joseph Mange pour secrétaires de rédaction. Il s'y trouve[7] une courte note d'Amouretti sur les félibres provençaux.

Le Réveil de la Provence. — C'était un petit journal hebdomadaire, paraissant le dimanche à Cannes[8], fondé par Amouretti et quelques amis, et dont le premier numéro fut celui du 5 janvier 1890[9]; il paraissait encore en février 1891[10], mais ne dura

1. N° du 15 avr. 1892.
2. Pour 1893, p. 62 ; pour 1894, p. 105.
3. C'est le seul numéro dont il y ait un exemplaire à la Bibl. nationale.
4. Communication de M. Ch. Maurras.
5. Trad. partielle dans la *Rev. des études hist.*, t. LXXXVIII, p. 78.
6. P. 375.
7. IIIe année, p. 220.

Il est à noter qu'il arriva à Amouretti d'assister aux soirées de la *Plume* : IVe année, 1892, p. 282.

8. 3, rue Sainte-Marguerite. Rédacteur en chef : Philippe Grangier. La Bibl. nat. n'en possède aucun numéro. Les arch. dép. des Alpes-Maritimes ne possèdent que les nos 39, 40, 41 et 45 de la 1re année.
9. *Revue félibréenne*, 1890, t. VI, p. 63-64.
10. *Aioli*, no 5, 17 févr. 1891.

pas au delà de cette année 1891. Bien qu'éloigné de Cannes alors, Amouretti y collabora régulièrement [1]. Les auteurs n'y signaient souvent pas de leurs noms : les articles politiques d'Amouretti y sont anonymes ou signés des initiales A. ou C. ; il y a aussi publié des « fantaisies méridionales » sous le pseudonyme de Jean Risoulet [2].

Journaux politiques des provinces. — Le *Soleil du Midi* paraissait à Marseille. Au moment de la mort d'Amouretti, la rédaction de ce journal rappela qu'il « fut pour notre journal un collaborateur trop rare, mais un ami précieux » [3]. Je n'ai rien retrouvé de cette collaboration.

Sa collaboration au *Courrier de Cannes* est mentionnée par M. Charles Maurras [4]. Je n'en ai rien retrouvé non plus.

L'*Express du Midi* paraissait à Toulouse. Une autre édition en paraissait à Montauban, sous le titre du *Ralliement* [5]. Le 24 août 1899, une note de la rédaction annonçait qu'Amouretti devenait « collaborateur hebdomadaire » du journal [6]. Son premier article y parut le lendemain 25, et le dernier le 7 octobre 1901. Dans ce temps-là il y a publié environ 70 articles.

Revues générales de Paris. — En 1891, Amouretti publia dans les *Matinées espagnoles, nouvelle revue internationale*, un article *A propos des « Spectacles contemporains » du vicomte E.-M. de Vogüé* [7].

1. Parmi les articles de lui-même qu'Amouretti avait rassemblés vers la fin de sa vie, il y en avait 17 parus dans le *Réveil de la Provence.*

2. Trois de ces contes ont été rééd. par M. Gustave de Jarrie dans la *Revue de Cannes et du littoral*, 1re année, n° 9, 28 nov. 1903, p. 6-8 (*L'Histoire de M. le curé de Grasse*), n° 11, 12 déc. 1903, p. 6-9 (*Moussu Franciot*), et n° 15, 1904 (*Vieille légende*). [Je dois l'indication de ce dernier à une communication de M. M. Bertrand, le n° en question manquant à l'exemplaire de la Bibl. nat.]

3. 28 et 31 août 1903.

4. *Gazette de France*, 3 sept. 1903.

5. La Bibl. nat. ne possède pas le *Ralliement* pour cette époque. La collection s'en trouve aux archives départementales de Tarn-et-Garonne. L'archiviste, M. Benjamin Faucher, a bien voulu vérifier que le *Ralliement* publiait les mêmes articles sous la même date que l'*Express du Midi.*

6. Voir une autre note, n° du 29 août 1899, et la notice nécrologique d'Amouretti dans ce journal (28 août 1903).

7. 31e année, p. 404.

Plus tard il fut secrétaire de la rédaction de la *Revue politique et littéraire*, dite *Revue bleue* [1], et y publia huit articles de 1893 à 1896 [2].

Il fut aussi secrétaire de la rédaction de la *Quinzaine* à partir de 1896 [3], et y publia un article [4].

La Libre parole. — C'est le premier journal de Paris auquel Amouretti collabora régulièrement. Ce ne fut d'ailleurs que quelques jours. Édouard Drumont fonda la *Libre parole* pour y continuer les campagnes « antisémites » commencées dans ses livres. Le premier numéro parut le 20 avril 1892. Il contenait un article d'Amouretti [5], chargé de la rubrique *A l'étranger*. Trois autres articles [6] seulement suivirent celui-là. Amouretti fut congédié par Drumont sans ménagement, en pleine salle de rédaction, sous le prétexte que sa collaboration manquait de couleur et d'intérêt.

L'Observateur français et la France nouvelle. — Ayant ainsi dû quitter la *Libre parole*, Amouretti chercha un autre journal. M. Charles Maurras, qui collaborait déjà à l'*Observateur français*, l'y fit entrer. Le premier article d'Amouretti y parut dans le numéro du 17 mai 1892, et sa collaboration y continua régu-

1. Gubert, discours aux obsèques d'Amouretti ; Froment de Beaurepaire, dans le *National*, 9 avr. 1900, et dans le *Soir*, 9 sept. 1903.

2. *Le Rejet du home rule* (30e année, t. LII, p. 375); *Kossuth et la nationalité hongroise* (31e année, 4e série, t. I, p. 397); *le Procès d'une nation : les Roumains de Hongrie* (même vol., p. 628); *En Orient, deux coups d'état : le roi Milan, Stamboulof* (même vol., p. 722); *les Grèves d'Amérique* (t. II, p. 117); *la Guerre de Corée* (même vol., p. 244); *l'Anniversaire de Bismarck* (33e année, 4e série, t. III, p. 438); *d'Assab à Adoua, les Italiens en Afrique* (33e année, 4e série, t. V, p. 338). — D'après M. Bérenger (p. 16), l'article sur les Roumains de Hongrie aurait été traduit en roumain : cette traduction n'a pu être trouvée.

3. Froment de Beaurepaire et Gubert, *ibidem ;* Dimier, *Souvenirs*, p. 228 ; *Annuaire de la presse* pour 1897, p. 189, pour 1898, p. 200.

4 *Les projets de réforme fiscale, leurs résultats pratiques* (vol. XI, p. 502).

5. *Un monopole juif.* Cet article, relatif aux agences d'informations, fut cause d'un incident entre Amouretti et M. Émile Meyerson, collaborateur de l'Agence Havas (Maurras, dans l'*Action française*, 11 oct. 1913).

6. *La crise italienne. Main mise par les juifs sur les ministres des finances* (21 avr.). — *Un scandale juif en Suisse* (22 avr.). — *Les juifs dans le socialisme. Pour un fait personnel. Les erreurs de Jacques de Saint-Cère* (24 avr.).

lièrement jusqu'au jour où le journal cessa de paraître. Elle se compose d'environ 670 articles [1].

L'*Observateur français*, publié sous la direction de Denis Guibert, défendait la politique du « ralliement ». Vers le même temps, la *France nouvelle* passa sous la même direction et devint une sorte de succédané, plus tard même une simple deuxième édition de l'*Observateur*. Ces deux journaux paraissaient le soir et antidatés : l'*Observateur* était en vente « à partir de 4 heures du soir », et la *France nouvelle* « à partir de 7 heures ».

C'est à partir du numéro du 29 mai 1892 que la *France nouvelle* commença à publier les mêmes articles que le numéro de l'*Observateur* portant la même date. Les articles d'Amouretti paraissaient donc dans les deux journaux, sauf un petit nombre d'exceptions. Mais ils ne paraissaient pas toujours le même jour dans les deux ; d'autre part, ils étaient souvent sous des titres différents ou avec des signatures différentes, ou bien signés dans un des journaux et anonymes dans l'autre [2]. Dans ces deux journaux, Amouretti a signé de son nom, de ses initiales et du pseudonyme J. François (qui n'est autre chose que ses deux premiers prénoms non usuels) [3], ou des initiales de ce pseudonyme.

En 1895, ces deux journaux paraissent avoir été loin de faire de bonnes affaires. Ils cessèrent de paraître après le numéro du 20 avril. Cependant, une nouvelle société en ayant pris la direction, ils purent revivre quelques jours. Le numéro du 30 avril fut le premier publié par la nouvelle société, mais celui

1. Extraits de deux de ces articles dans l'article de Charles Benoît, p. 422-423 : 1° de « La fusion... » à « ... inutile » (*Obs. fr.* et *Fr. nouv.*, 19 oct. 1894) ; 2° de « Qu'on ne se le dissimule pas... » à « ... révolutionnaires » (*Obs. fr.* et *Fr. nouv.*, 9 mars 1895).

2. Des articles en grand nombre, signés dans l'*Observateur*, sont anonyme dans la *France nouvelle*, principalement en 1893. Inversement, un article signé dans la *France nouvelle* (8 janv. 1893) est anonyme dans l'*Observateur* (9 janv.).

3. Par une erreur de l'employé du journal chargé de composer les sommaires, on trouve dans un sommaire de la *France nouvelle* (19 avr. 1894) Jean François ; il aurait fallu Joseph François. Quand il a signé de ces deux prénoms, jamais Amouretti n'a écrit du premier autre chose que l'initiale.

du 6 mai fut le dernier [1]. Les deux journaux publiaient un article d'Amouretti dans ce numéro du 6 mai.

La Cocarde. — En même temps qu'il collaborait à l'*Observateur français,* Amouretti le fit quelque temps à la *Cocarde*, tant que ce journal eut M. Maurice Barrès[2] pour directeur. Cette direction dura six mois : du numéro du 5 septembre 1894 à celui du 7 mars 1895 [3]. La *Cocarde* paraissait le soir et antidatée. Elle était « formée des éléments les plus divers », et même un peu contradictoires.

« Dès le début d'octobre 1894 », Amouretti confiait à M. Charles Maurras que « les allures révolutionnaires de la *Cocarde* le faisaient souffrir dans sa chair ». Il finit par se retirer [4]. Autant qu'on puisse s'en rendre compte en dépouillant la collection du journal, cela dut être vers la fin de décembre 1894. D'ailleurs, il rentra à la *Cocarde* quelque temps avant que M. Barrès en abandonnât la direction.

Un seul article d'Amouretti parut signé de ses initiales : ce fut

1. L'*Observateur français* disparut définitivement. Quant à la *France nouvelle,* le titre fut relevé par une direction toute différente, à partir du 6 octobre 1895.

2. Amouretti connaissait M. Maurice Barrès avant de collaborer à la *Cocarde* et fut un de ceux qui l'aidèrent dans sa campagne électorale en 1893 (*Écho de Paris*, 8 sept. 1893). Voir Maurras, dans l'*Action française*, 4 juin 1912 (reprod. dans *l'Étang de Berre*, p. 189).

3. Barrès, *Scènes et doctrines du nationalisme* [1902], p. 14. — Eugène Nolent, *Un fragment de l'histoire du régionalisme, de la « Cocarde » aux « Lézardes »*, dans l'*Action régionaliste,* 1904, IIIe année, p. 225, 257. — Articles de M. Barrès réédités et annotés par M. Nolent sous le titre *De Hégel aux cantines du Nord,* 1904. — Ch. Maurras, *Il y a dix ans, note sur la « Cocarde » de Barrès*, dans l'*Action française*, 1904, t. XVI, p. 49 (réponse à M. Nolent), 204 (lettre de M. Nolent et réponse à cette lettre), avec *errata*, p. 143, 322; *le Fédéralisme de Maurice Barrès,* dans la *Nouvelle revue,* 1895, t. XCV, p. 383; *l'Idée de décentralisation,* 1898, p. 16; *Mme Paule Minck*, dans la *Gazette de France*, 2 mai 1901 (rééd. avec retouches dans *Quand le Français ne s'aimaient pas*, 1916, p. 166); *Enquête sur la monarchie*, dans la *Gazette de France*, 28 août 1901 (rééd. dans l'éd. de 1909, p. 133). — Henri Clouard, *la « Cocarde » de Barrès,* 1910 (lettres de MM. Barrès, René Boylesve, Eugène Fournière, Alfred Gabriel; extraits d'articles de MM. Barrès et Maurras).

En dépit de cette littérature assez abondante, il y aurait encore une étude à faire de la *Cocarde* et de sa place dans le mouvement intellectuel contemporain.

4. *Action française*, 1904, t. XVI, p. 56.

dans le dernier numéro (7 mars 1895). Il a signé des pseudonymes Bezaudun et Lérins [1] 30 autres articles parus dans les numéros du 28 octobre [2] au 28 décembre 1894. D'autres ont été publiés anonymes : l'un d'eux (pour la défense des courses de taureaux : 16 octobre 1894) est identifié grâce à une mention de M. Charles Maurras [3]. La part d'Amouretti dans cette « fumeuse et orageuse collaboration » ne fut pas sans importance ; mais elle n'apparaît pas suffisamment à celui qui dépouille la collection du journal. C'est ce qui a trompé M. Clouard : « Peut-être », lui a écrit à ce sujet M. Maurice Barrès, « le nom de Frédéric Amouretti tiendra-t-il dans votre esquisse moins de place que ce grand et charmant esprit n'en tenait dans notre maison. »

Le Soleil. — *L'Observateur français* ayant cessé d'exister, Amouretti entra au *Soleil* [4]. Son premier article parut dans le numéro du 26 mai 1895. Le *Soleil* avait été fondé par Édouard Hervé. C'était alors un journal monarchiste, mais avec une tendance au libéralisme, par où se prolongeait en quelque sorte la tradition de l' « orléanisme ».

Amouretti y collabora à deux reprises. La première dura jusqu'à la fin de 1898. On était alors au plus fort des troubles civils de l'affaire Dreyfus. Édouard Hervé et son frère Jacques Hervé de Kérohant, qui exerçait au journal les fonctions de rédacteur en chef, inclinaient vers le parti « dreyfusien » [5]. Depuis octobre 1898, la Ligue de la patrie française était en formation [6] : Amou-

1. Les îles de Lérins, près de Cannes, sont bien connues. Bezaudun est un village et un ancien château de l'arrondissement de Grasse.

2. Extrait de l'article du 28 oct. 1894 dans l'article de Charles Benoit, p. 427-428 (de « Lorsque... » à « ... foyers intellectuels »). Charles Benoit a reproduit deux autres passages extraits de cet article (p. 423 et 424), qui sont non pas d'Amouretti, mais bien des citations d'Émile de Laveleye (*Le Gouvernement dans la démocratie*, 1891, t. I, p. 79-80) insérées par Amouretti dans son article.

3. *L'Idée de décentralisation*, p. 16. Extrait de cet article dans l'article de Charles Benoit, p. 426-427.

4. En même temps que son ami M. Charles Maurras, dont le premier article y parut le 25 mai.

5. Pour cette raison, M. Charles Maurras venait de se retirer : son dernier article parut au *Soleil* du 15 décembre.

6. Sur les origines et les débuts de ce groupe, voir Maurice Barrès, *La Patrie française, ligue patriotique*, dans le *Journal*, 2 janv. 1899 (reproduit très

retti avait pris part aux démarches préliminaires, et c'est lui qui avait mis en relations MM. Louis Dausset et Gabriel Syveton avec M. Charles Maurras. Enfin, le 20 décembre, un comité d'initiative fut formé qui rédigea un manifeste signé de 47 noms, qu'on fit passer de main en main pour recruter de nouveaux adhérents ; mais le comité, n'ayant encore arrêté aucune ligne de conduite ferme, entendait que ce manifeste ne fût pas publié, dans la crainte qu'une « publicité prématurée » ne compromît le succès de l'entreprise. Le 30 au soir, Amouretti le montra dans la salle de rédaction du *Soleil*, mais sans en autoriser la publication. Et cependant le numéro du *Soleil* du lendemain 31 contenait manifeste et signatures. Amouretti protesta le jour même par une lettre et donna sa démission de collaborateur du *Soleil*; sa lettre n'y fut pas publiée et il n'en fut même pas fait mention. Il la porta alors à la *Gazette de France*, où elle parut dans le numéro des 2-3 janvier 1900 [1]. Son dernier article au *Soleil* avait paru au numéro du 26 décembre.

Mais Hervé de Kérohant, devenu directeur politique du *Soleil*

remanié dans *Scènes et doctrines du nationalisme*, p. 65-67), et les mêmes *Scènes*, p. 4, 68-95, 100 ; *le Procès de la Patrie française*, 1899, avec préface par Louis Dausset ; L. Dausset, *Historiq. de la Ligue de la patrie française*, dans l'*Almanach de la Patrie française* pour 1900, p. 11 ; Georges Bonnamour, *Gabriel Syveton*, 1907, p. 21-37, 261; Ch. Maurras, *l'Enquête sur la monarchie*, 1909, p. 162-166, et articles à la *Gazette de France*, 12 et 21 mars 1899, 20 avril 1902; Maurice Pujo, articles de l'*Action française*, 24 mai 1900 (reproduit le 11 mai 1916), 1er juillet 1914; Henri Vaugeois, notice nécrologique d'Amouretti ; Amouretti, articles à la *Gazette de France*, 5, 6, 7, 8, 21 janvier, 17 février 1899, et à l'*Express du Midi*, 20 janvier et 12 février 1900; etc.

1. Dans le numéro du 4, il publia encore une *Explication nécessaire*.

Le manifeste fut reproduit par le *Journal* et le *Temps*, 1er janv. 1899 (cf. l'*Éclair*, 2 janv., et le *Temps*, 4 janv.). Le comité provisoire se déclara « étranger à la publication ». Hervé de Kérohant commença par en accepter la responsabilité (*Soleil*, 2 janv.; cf. au sujet de son article de ce jour, *Liberté*, 3 janv., *Gazette de France*, 4 janv.). Mais, quelques jours plus tard, il prit prétexte d'un entretien de François Coppée pour demander la constitution d'un jury d'honneur. Coppée refusa de se mêler de cette affaire (*Soleil*, 9 janv.; *Liberté*, 10 janv.; *Gazette de France*, 11 janv.; le *Soleil* n'a pas publié la réponse de Coppée). Le 18 janvier, sur sa demande, Hervé de Kérohant présenta sa défense devant l'Association des journalistes parisiens, et prétendit n'avoir pas pris part à la publication, étant alors trop préoccupé de la santé de son frère, qui était, en effet, à peu de jours de sa mort. L'association consentit à enregistrer cette défense dans une « délibération » (*Soleil*, 19 janv.).

le 14 janvier 1899 (son frère était mort le 4 janvier), échoua dans sa tentative de convertir au « dreyfusisme » les milieux « conservateurs » où son journal se lisait. En présence des désabonnements qui se produisirent, il dut abandonner la direction politique du *Soleil :* son nom disparut du titre du journal le 1er novembre 1899.

Amouretti rentra alors au *Soleil.* Son premier article parut au numéro du 10 novembre 1899 [1]. Il y collabora régulièrement jusqu'au moment où la maladie le contraignit au repos. Son dernier article parut au numéro du 25 septembre 1901. Il a donné au *Soleil* environ 300 articles en 1895-1898 et 70 en 1899-1901 [2].

La Gazette de France. — Ayant donné sa démission de collaborateur du *Soleil,* Amouretti entra à la *Gazette de France,* qui avait publié sa lettre de démission [3]. Il y écrivit régulièrement durant les mois de janvier et février, puis ses articles s'espacèrent. Ils sont en tout au nombre d'une trentaine. Le dernier parut dans le numéro du 9 novembre 1899. Un article isolé d'Amouretti parut encore en 1901 à la *Gazette*, au numéro du 7 avril.

L'Action française. — Au mois de juin 1899, un nouveau groupe se forma à l'instigation d'Henri Vaugeois, pour réunir les adhérents de la Ligue de la patrie française déçus par l'importance de plus en plus grande que les préoccupations électorales prenaient pour les chefs de cette ligue. Ce groupe prit le nom d'Action française et publia une revue sous ce titre,

1. M. Charles Maurras y rentra aussi en même temps : premier article le 16 nov.

2. Dans la leçon d'ouverture du cours qu'il a fait à l'Institut d'action française en 1907 (éd. dans la *Gazette de France*, 1er mars 1907), M. J. Bainville a lu des articles d'Amouretti, parus au *Soleil*, sur « la légende du libéralisme anglais », Gladstone et Édouard VII (20 mai 1898, 5 déc. 1900, 27 janv. et 20 mars 1901) et « le mariage du prince de Naples » (20 août 1896). On a réimprimé, avec une note liminaire de M. Ch. Maurras, un article sur Édouard VII (27 janv. 1901) et un sur Canovas (11 août 1897) [cf. au sujet de ce dernier, Maurras dans la *Gazette de France*, 2 août 1904], et, avec une note liminaire de M. René de Marans, trois articles sur la question d'Autriche (3 juill. et 11 sept. 1897, 16 mai 1900), dans la *Revue critique des idées et des livres*, 1909, t. IV, p. 97-116, et t. VI, p. 231 ; 1910, t. IX, p. 266.

3. N° du 2-3 janvier 1899. La *Gazette de France* paraissait le soir et antidatée.

paraissant deux fois par mois [1]. Amouretti fit partie du comité de rédaction [2] et publia trois articles dans la revue en 1900 et 1901 [3]. Cependant il ne tint dans l'activité de ce groupe à ses débuts qu'une place assez effacée.

L'agence Paris-nouvelles. — Cette agence d'informations internationales fut fondée en 1899 par un compatriote d'Amouretti, Amédée Saissy. Un des premiers concours que Saissy s'assura fut celui d'Amouretti, qui fut un des principaux collaborateurs et même le sous-directeur de l'agence. « On avait inauguré à *Paris-nouvelles* », a écrit Amouretti lui-même, « la dépêche commentée, et même on ne se bornait pas à traduire des fragments de journaux, on les expliquait. » Dès lors, une très grande partie du temps d'Amouretti fut employée à la rédaction du bulletin de l'agence [4]. Saissy mourut le 3 avril 1901. Je ne sais ce que devint l'entreprise après sa mort.

Publications posthumes. — Elles sont en très petit nombre, et il ne semble pas qu'Amouretti ait laissé de manuscrits qui puissent être imprimés. M. Charles Maurras a publié en mars 1905

1. Sur les origines et les débuts de ce groupe, voir les premiers numéros de la revue, notamment une note de J. Caplain-Cortambert, 1899, t. I, p. 38-41; Maurice Pujo, *Un essai de nationalisme intellectuel*, dans les *Annales de la Patrie française*, 1900, 1re année, p. 113; Léon de Montesquiou, articles de l'*Action française*, revue, 1913, t. XXXII, p. 157, journal, 30 nov. 1913, 9 mars, 15 juin, 3 juill. 1914; Ch. Maurras, *Enquête sur la monarchie*, 1911, p. 243; etc.

2. *A propos d'un article de Maurice Barrès*, note de la rédaction dans l'*Action française*, 1899, t. I, p. 562 (reproduit dans Barrès, *Scènes et doctrines du nationalisme* [1902], p. 98).

Amouretti assista aussi au premier « dîner de l'*Appel au soldat* » organisé par l'Action française : Maurras, compte rendu dans l'*Action française*, 1900, t. III, p. 181 (reproduit dans Barrès, *Scènes*, p. 112).

3. *Les Deux sénateurs, ploutocrate et politicien* (2e année, t. II, p. 109; *Fustel de Coulanges* (t. III, p. 733) [Extraits rééd. dans la *Gazette de France*, 2-3 nov. 1900; dans Ch. Maurras, *l'Étang de Berre*, 1915, p. 301-305; lus par Louis Dimier à la célébration du 75e anniversaire de Fustel de Coulanges (18 mars 1905) et réimpr. dans le compte rendu de cette cérémonie (*Action française*, 7e année, t. XVIII, p. 25; avec tir. à part)]; *Frédéric Mistral* (3e année, t. V, p. 21) [Reproduction d'un article déjà paru à l'*Express du Midi* et au *Ralliement*, 17 juin 1901 (extr. rééd. dans l'article de Ch. Benoit, p. 420-421, 425).]

4. Froment de Beaurepaire, dans le *National*, 9 avr. 1900. — Maurras, *Enquête sur la monarchie*, 1909, p. 392. — Amouretti, *M. Amédée Saissy*, dans le *Soleil*, 7 avr. 1901.

une note sur *le Gouvernement des partis en Europe en 1901* [1], qui « n'a pas été écrite de la main d'Amouretti, mais presque sous sa dictée ». *Dictateur et roi* est un projet de manifeste rédigé par M. Charles Maurras dans l'été de 1899, et auquel Amouretti fit quelques additions; ce document a été publié pour la première fois en 1903 [2], quelques jours seulement avant la mort d'Amouretti, ce qui autorise à le réunir ici aux publications posthumes. Enfin Charles Benoit a recueilli de la bouche de M. Charles Maurras et publié [3] six vers provençaux d'Amouretti.

P.-F. FOURNIER.

Décembre 1921.

1. *Action française*, t. XVII, p. 367. — On peut comparer avec des articles d'Amouretti sur le même sujet, *Soleil*, 25 avr. 1900 et 6 févr. 1901. Cf. Criton [Maurras], dans l'*Action française*, 26 août 1913.

2. *Action française*, 1er août 1903, t. X, p. 193; rééd. dans Ch. Maurras, *Enquête sur la monarchie*, 1909, p. 538-559.

3. *Revue critique des idées et des livres*, 1912, t. XIX, p. 433. — Traduction en français de ces vers dans Maurras, *l'Étang de Berre*, p. 297.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — D'après les renseignements publiés par *The Naval and Military Record* (28 janvier 1920, p. 54), une grande quantité de documents officiels auraient été détruits par les officiers de marine allemands lors des mutineries de Kiel et de Wilhelmshaven d'octobre 1918. Une partie des archives de l'amirauté a également disparu. Les publications effectuées par l'amiral von Tirpitz et annoncées par les amiraux von Scheer, qui commandait à la bataille du Jutland, et von Ingemohl, qui commandait à celle du Dogger Bank, ne pourront donc être confrontées désormais avec les sources officielles allemandes.

Belgique. — Dom Hugues Lamy signale dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1922, pp. 203-209, l'importance des archives des abbayes de Tongerloo et de Saint-Michel d'Anvers, dont il prépare l'inventaire.

Canada. — Les Archives publiques d'Ottawa viennent de s'enrichir d'une précieuse collection de documents offerts par Sir Leicester Harmsworth ; ce sont les papiers Monckton, de premier ordre pour la période de l'histoire canadienne qui s'étend à la fin du régime français et aux débuts de l'occupation anglaise; on y trouve entre autres une série de lettres du commandant Wolfe et de son aide de camp Thomas Bell, d'un intérêt capital pour l'histoire du siège et de la capitulation de Québec, et un journal du chevalier de Léry, qui défendit la ville. Cette collection occupera une salle spéciale dans le nouveau bâtiment des archives canadiennes.

Espagne. — L'Archivo histórico nacional de Madrid a publié un nouveau volume d'inventaire : *Catálogo alfabético de los documentos referentes a Hidalguias conservados en la Sección de Consejos suprimidos* (Madrid, Rivadeneyra, 1920; in-8 de 158 p.).

— D'autre part les *Actas de las Cortes de Castilla* se sont enrichis d'un 43ᵉ volume, comprenant les actes du 5 juillet 1625 au 17 février 1626 (Madrid, Fortanet, 1920; in-4 de 438 p.).

— Les sceaux des archives de Catalogne sont décrits par Fern. de

Sagarra, qui vient de publier le tome II de sa *Sigillografia catalana* (Barcelona, Henrich, 1922; in-folio de xxxv-435 p. et 222 pl.).

— La *Colección general de Documentos relativos a las Islas Filipinas existentes en el Archivo de Indias de Sevilla* est parvenue à son 5e volume (Barcelona, Tasso, 1923), in-4 de xx-349 p.).

— On sait toute la valeur des archives particulières du duc de Medinaceli, l'une des plus riches d'Espagne. Le conservateur de ses collections, M. A. Paz y Melia, vient de faire paraître le tome II des *Documentos* (*Series de los mas importantes*) *del Archivo y Biblioteca del Excmo Sr. Duque de Medinaceli* (Madrid, 1922; in-4 de 563 p. et 86 pl.).

France. — Les Archives nationales ont reçu un nouveau versement important de l'administration des télégraphes (période de 1869 à 1889); deux liasses des commissions militaires qui siégèrent après le coup d'État du 2 décembre (ministère de l'intérieur); et quelques pièces concernant Fouquier-Tinville, qui proviennent de la collection Lucas de Montigny et ont dû être volées antérieurement. Le chanoine Dumont a légué ce qui reste aujourd'hui des riches archives du château d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) et de la famille de Gourgues; Mme Desbrest a offert un dossier (en partie politique) provenant du marquis de Bonnay, pair de France et agent de Louis XVIII pendant l'émigration.

Un nouveau règlement général des archives départementales ayant été promulgué le 1er juillet 1921, remplaçant celui du 6 mars 1843, l'administration en a profité pour publier une brochure intitulée : *Loi, décrets, arrêtés, règlements et instructions concernant le service des archives départementales* (Melun, 1922; in-8 de 148 p.). Cette brochure contient le tableau des documents conservés dans les archives départementales et dans les sous-préfectures qui sont susceptibles d'être supprimés, tableau qui a été tiré aussi à part (Melun, 1922; in-8 de 80 p.).

— Le *Recueil des chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, par J. Depoin, s'est augmenté de deux nouveaux volumes, t. IV-V (Paris, 1921-22); les textes sont presque entièrement empruntés aux Archives nationales.

— M. Ed. Maugis poursuit la publication des *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens*, t. III (1397-1471), extraits des archives du Parlement de Paris et de la Cour des aides. Ce vol. in-4 de iv-437 p. fait partie de la série des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*.

— Sous le titre d'*Études et Documents pour servir à l'histoire de l'art français du XVIIIe siècle* (Paris, 1921 ; in-4 de xii-188 p.), M. Georges Wildenstein a publié une série de procès-verbaux d'expertises d'œuvres d'art pour les années 1712-1791, d'après les originaux conservés dans le fonds du Châtelet aux Archives nationales.

— Des notes, suivies d'extraits, sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand (xve siècle) intéressant ses possessions de Harnes en Artois, retrouvé aux Archives nationales, sont imprimées par M. Henri Nowé dans le *Bulletin de la Commission roy. d'histoire de Belgique*, 1923, t. 87, pp. 13-38.

Alpes-Maritimes. — MM. Baréty ont donné aux Archives départementales le fonds du Magistrat de Santé de Nice (xviiie-xixe siècles), que leur père, l'érudit docteur Baréty, avait sauvé lors de la destruction du bâtiment de la Santé. Ce fonds se compose de 27 liasses et registres pour la période antérieure à la Révolution, qui ont été insérés dans la série B, et de 191 liasses pour la période de 1815 à 1860, qui sont classées dans le fonds sarde. — M. Navello a remis 18 registres (délibérations, cadastres, etc.) provenant des Archives municipales de Clans (xviie-xixe siècles). — Les Archives de l'inspection académique, précieuses pour l'histoire de l'enseignement public à l'époque sarde et de sa réorganisation après l'annexion, sont désormais conservées aux Archives départementales. — Un important lot de documents judiciaires et notamment de papiers provenant de la *Prefethua* de Nice — tribunal de première instance sous l'ancien régime — a été retrouvé à la Bibliothèque municipale par M. Levrot, conservateur, et transféré aux Archives départementales, où cette institution n'était pas représentée.

On a entrepris le versement à la Préfecture des Archives du Greffe du Tribunal civil de Nice, qui se composent des fonds du Sénat et du Tribunal de Préfecture de Nice de 1814 à 1860, des registres de l'insinuation de la province de Nice (1814 à 1860), et de l'état civil de la ville de Nice pendant la Révolution et l'Empire ainsi que des registres de catholicité des communes de la province depuis 1814.

L'archiviste achève l'inventaire de la série L et il a entrepris le répertoire du Fonds sarde (1814-1860).

La mission qui lui est confiée tous les ans à Turin lui permet de dépouiller à l'Archivio di Stato le fonds « Nizza e contado », dont il publie le répertoire dans la revue *Nice historique*. Robert Latouche.

Calvados. — Ont été donnés aux Archives départementales des documents révolutionnaires sur Pont-l'Évêque et de nombreux papiers sur les familles normandes. Ont été acquis le chartrier de Longueville (près d'Isigny, depuis le xive s.), et les titres de famille des Révérend. — Le dépôt annexe de Bayeux s'est enrichi de recherches sur le protestantisme dans le diocèse de Bayeux, et de papiers provenant de la confrérie de l'Immaculée-Conception en l'église Saint-Patrice de la même ville.

Charente-Inférieure. — Dons à signaler aux Archives départementales : deux registres des prisons militaires de La Rochelle sous la

Restauration; documents de l'ancien état civil colonial d'Acadie et de Saint-Pierre-et-Miquelon (1763-1776); papiers des familles Cacaud et Le Berthon de Bonnemie. Réintégrations : Registres de la municipalité cantonale de Pons (an IV-an VIII) et liasse du prieuré de Saint-Vivien de Pons. Dépôts : minutes notariales de Me Pallard, de La Rochelle (1680-1801) ; titres des anciens établissements hospitaliers de la ville de Pons, remontant au XIIIe siècle. — Le Dr Picard a dressé une table alphabétique très détaillée des registres de délibérations de la commune de Jonzac. — Avec un zèle très louable, M. Fr. de Vaux de Foletier s'est rendu deux fois à Londres à l'effet de poursuivre dans les archives anglaises des recherches sur le siège de La Rochelle et la période avoisinante (1626-1628), en vue de suppléer à la pauvreté des fonds rochelais pour cette période.

DORDOGNE. — M. Robert Villepelet a réuni sur les archives et les anciens archivistes de la Dordogne une série de notes et documents inédits dans le *Bulletin de la Société hist. et archéol. du Périgord*, 1922, pp. 118-138.

ISÈRE. — Les récents dons et acquisitions ayant enrichi les Archives départementales comportent notamment des documents sur Crémieu; quatorze registres de notaires de Vaujany (1574-1715) ; quelques pièces relatives au duc de Lesdiguières ; tout ou partie des archives communales de La Garde, Pontcharra-sur-Bréda, Pont-en-Royans et Saint-Antoine; les papiers des familles Beaumont des Adrets, Bonniel, Rolland, Monet et Doudard de La Grée ; une liasse relative à la Grande-Chartreuse; l'état civil ancien de Notre-Dame de Commiers; divers documents concernant des localités du Dauphiné.

LOIR-ET-CHER. — Les papiers des familles d'Aubrèves, Bergeron et Delagrange sont entrés au dépôt départemental.

LOZÈRE. — Quelques notes historiques sur les archives communales de Mende, par M. R. Rohmer, ont paru dans les *Archives du Gévaudan*, publication de la *Société des sciences de la Lozère*, t. III (1921), pp. 273-288.

MANCHE. — M. Émile Vivier a attiré l'attention sur les archives de La Haye-Pesnel pendant l'époque révolutionnaire (*Revue de l'Avranchin*, 1920, pp. 118-125, 182-189).

MARNE. — De M. Gaston Robert nous signalerons un travail très complet sur les archives de la commune de Rilly-la-Montagne (*Travaux de l'Académie de Reims*, 1921, t. 135, pp. 167 à 208).

NORD. — M. Paul Denis du Péage publie dans le *Bulletin de la Société d'études de Cambrai* la liste alphabétique des testaments et actes olographes existant aux archives départementales du Nord (1920, pp. 42-68).

— Le tome II des *Documents relatifs à l'histoire des subsistances dans le district de Bergues pendant la Révolution*, publié et annoté par les soins de Georges Lefebvre, fait partie de la collection de Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française (Lille, 1921; in-8 de 704 p.).

Oise. — Un récolement récent des archives municipales de Senlis a fait constater la disparition, pendant la guerre, des pièces les plus anciennes et les plus précieuses de la série AA et partie de la série BB (en tout 75 chartes).

Rhin (Bas-). — Des archives municipales de Strasbourg M. Rod. Reuss a extrait des correspondances adressées au maire de la ville pendant la Révolution, Fr. de Dietrich, pour les publier dans *Revue d'Alsace*, 1921, pp. 34-48 et 175-196.

Rhin (Haut-). — M. Paul Leulliot publie, sous le titre de *Les Jacobins de Colmar* (Strasbourg, libr. Istra, 1923; in-8 de xxxiv-503 p.), les procès-verbaux annotés de la Société populaire de Colmar pendant les années 1791 à 1795, d'après les archives locales.

Seine-et-Marne. — Les archives départementales se sont enrichies de la collection meldoise de Ch. Le Blondel (xiii[e]-xix[e] s.), des notes recueillies par Eug. Thoison sur les familles gâtinaises, d'une liasse de titres provenant de la seigneurie de Moissy-Cramayel ou intéressant Crouy-sur-Ourcq et Châteaulandon.

Seine-et-Oise. — La collection des Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française s'est enrichie de deux volumes de A. Defresne et F. Évrard : *Les subsistances dans le district de Versailles de 1788 à l'an V; Documents* (Paris, Leroux, 1921–22; 2 vol. in-8).

— Le service des archives a été transféré dans un local de la rue Neuve. Entre autres dons récents, sont à signaler : titres des seigneuries de Magnanville, de Nesles-la-Vallée, de Buloyer et de Romainville à Magny-les-Hameaux; papiers de la famille Paris (d'Étampes) et de ses alliées; titres du fief de la Fouilleuse à Rueil (depuis le xv[e] siècle); papiers de J. Chennevières sur Pontoise et la région; terrier de la seigneurie de Génicourt (xviii[e] s.). La direction de l'enregistrement a complété le versement fait par elle il y a vingt ans (biens nationaux, biens d'émigrés, biens de la liste civile sous le Gouvernement de juillet et le second Empire).

Vienne. — Les Archives départementales se sont enrichies du fonds de l'ancienne juridiction consulaire de Poitiers (depuis 1678) et du fonds du tribunal de commerce antérieurement à l'an VIII. — La ville de Châtellerault a remis les registres de la Société des amis de la Constitution (devenue Société populaire) de cette ville (1791-an III); la

ville de Loudun les registres de la Société populaire (ans II-III). — Me Desmarets, notaire, a déposé la suite de ses minutes, de 1714 à l'an IV. — Les manuscrits de la Société des antiquaires de l'Ouest, déposés aux Archives départementales, se sont accrus des titres de la terre du Breuil-Mingot (XVIIe-XVIIIe siècles).

Grande-Bretagne. — Les archives d'Irlande seront mieux connues désormais, grâce à un petit guide de Herbert Wood, *Guide of the Records deposited in the Public Record Office of Ireland* (Dublin, 1919; in-16); — que l'on complétera par celui de Rob. H. Murray, *Short Guide to the principal classes of documents preserved in the Public Record Office* (London, 1919; in-8).

— Pour être renseigné sur le dépôt des archives des Indes à Londres, on devra se reporter à un petit volume de W. Foster, *Guide of the India Office Records* (*1600-1858*) (London, 1919; in-8).

Italie. — Les Archives du Vatican continuent d'être explorées avec succès. Dans la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome a paru le dernier fascicule des *Lettres closes de Benoît XII* (édit. Daumet, 1920), comprenant l'introduction et l'index; — la fin de la table des *Registres d'Innocent IV* (édit. Berger, 1920); — l'introduction aux *Lettres communes de Jean XXII* (édit. Mollat, 1921); — et le dernier fascicule du tome III des *Registres de Boniface VIII* (édit. Digard, 1921).

— Dans l'*Archivio storico siciliano*, t. XLII (1918), G. La Mantia a publié les instructions données par Philippe III, roi d'Espagne, à Francesco Quingles lorsqu'il occupa la fonction d'archiviste de la secrétairerie des vice-rois de Sicile en 1642, avec de curieux détails sur les mesures à prendre en vue de la conservation et de la consultation de ces archives, ainsi que sur leurs vicissitudes jusqu'au début du XVIIe siècle.

Pays-Bas. — MM. G. Van Es et H. L. Driessen ont dressé l'état des nombreux registres d'ancien état civil, tant réformé que catholique, qui sont conservés dans le dépôt des archives d'État de Nord-Hollande à Haarlem : *Inventaris der Doop-, Trouw-, Begraaf- en Successie-Registers berustende in het Rijks-archief-Depot in Noord-Holland* ('s Gravenhage, Landsdrukkerij, 1922; in-8 de II-64 p.).

— La collection des *Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven* s'est enrichie de 4 nouveaux volumes. Le rapport de 1920, t. XLIII ('s Gravenhage, 1922; in-8 de VIII-804 et VIII-444 p.) nous apporte la liste des anciennes archives féodales de Hollande dont il existe des papiers dans les archives d'État, avec l'indication des localités où ils sont conservés; un rapport de F. O. Dentz sur les archives de la Guyane; un rapport sur les études et les examens de l'École d'archivistes de

La Haye ; une longue liste des acquisitions ; puis des inventaires de différents dépôts, parmi lesquels nous citerons ceux du couvent d'Émaüs dans le pays de Stein, des familles de Duivenvoorde, Hoeufft et Constant de Rebecque. de la commune de Stolwijk, des anciennes archives de Curaçao; de la collection Schimmelpenninck (arch. d'Arnheim) ; de la seigneurie de Zunderdorp-Nieuwendam (arch. de Haarlem), de l'hôpital Sainte-Anne de Groningue (arch. de Groningue). — Dans le rapport de 1921, t. XLIV (1922; in-8 de VIII-523 et VIII-369 p.), outre les mêmes renseignements généraux que ci-dessus, un supplément a été ajouté au répertoire sommaire des archives des affaires étrangères, affaires générales (1831-1848), commission des frontières françaises et belges, légations, consulats pour le XIXe siècle; des inventaires des archives de la seigneurie d'Alblasserdam, des archives judiciaires de Leide, des archives des possessions néerlandaises de la côte de Guinée, etc., sont joints.

Portugal. — MM. Jaime Cortesão, directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, et Raúl Proença, chef des services techniques à la même bibliothèque, viennent de répandre une brochure : *Idée générale sur les nouvelles règles de catalogation des bibliothèques portugaises* (Lisboa, Oficinas gráficas da Biblioteca nacional, 1923 ; in-8 de 39 p.), qui est la reproduction d'une communication par eux faite au récent Congrès international des Bibliothécaires. Après avoir exposé les méthodes rénovatrices adoptées en cette matière à Lisbonne depuis 1919, ils déclarent s'être inspirés des règles spéciales aux bibliothèques américaines, françaises, allemandes et espagnoles, et n'avoir abouti à une réglementation définitive qu'après une discussion sévère et un contrôle par l'application directe, en empruntant à chacune de ces réglementations différentes leurs meilleurs éléments. Limiter le plus possible l'arbitraire personnel du bibliothécaire, multiplier le nombre des références, uniformiser et dédoubler les vedettes, tel a été le but poursuivi pour arriver à une plus grande rigueur bibliographique et au classement le plus pratique ; la question des catalogues idéographiques, celle des réimpressions à titres variables, celle des sur-titres, les difficultés provenant des différences alphabétiques dans les diverses langues, ont été prévues et étudiées avec le plus grand soin. Les nombreux modèles de cartes figurés dans la brochure en augmentent l'intérêt et seront appréciés des spécialistes.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Sous ce titre : *Ein Denkschrift Hinkmars im Prozess Rothads von Soissons*, E. Perels a montré que les feuillets 15-33 du manuscrit 2606 de la bibliothèque de Berlin, contenant un mémoire anonyme sur le droit ecclésiastique, avait pour auteur l'archevêque de Reims Hincmar (*Neues Archiv*, 1922, t. XLIV, pp. 43-400).

Autriche. — D. Germain Morin, dans la *Revue bénédictine*, 1922, p. 265-274, attire l'attention sur des fragments pélagiens inédits qui font partie du ms. 954 de la Bibliothèque nationale de Vienne ; sur 15 feuillets, 10 sont des palimpsestes.

— Un livre d'heures exécuté vers 1460 pour Olivier de Coëtivy appartient à la même bibliothèque ; M. le comte Durrieu l'a étudié ainsi que d'autres manuscrits paraissant provenir du même atelier, qui serait celui du peintre Henri de Vulcop (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1921, pp. 301-317).

Belgique. — La *Revue des Questions scientifiques*, en 1923, publie un savant article du P. H. Bosmans sur le « Philotechnes de Jordanus de Nemore » d'après Pierre Duhem et le manuscrit de cet ouvrage possédé par la bibliothèque de la ville de Bruges.

— Un autre manuscrit de la même bibliothèque a été étudié au point de vue artistique par Eb. Schenk zu Schweinsberg : *Die Illustrationen der Chronik von Flandern ; Hds. 437 der Stadtbibliothek zu Brügge, und ihr Verhältnis zu H. Memling* (Strassburg, Heitz, 1922 ; in-8 de 77 p. et 8 pl.).

— La vente de la bibliothèque du couvent de Saint-Jacques à Liége en 1788 a fait l'objet d'une courte notice dans la *Revue bénédictine*, 1922, p. 55-59. Cette collection est aujourd'hui dispersée.

— On doit à M. Félicien Leuridant une notice sur *La Bibliothèque du château de Belœil* (Bruxelles et Paris, 1923 ; in-8 de 39 p. et fig.), propriété de la maison de Ligne, célèbre depuis le XVIIe siècle et riche d'environ 25000 volumes, où le prince Charles-Joseph avait fait inscrire ce vers de Delille :

L'esprit a des plaisirs immortels comme lui.

Dans l'incendie qui consuma une partie du château en 1900, elle fut heureusement préservée, et s'augmente de jour en jour de livres précieux pour les bibliophiles. La notice comprend une description des principaux manuscrits, religieux, militaires, littéraires, historiques, diplomatiques, et une liste des ouvrages dédiés à des princes de Ligne.

— En Belgique sont nés deux nouveaux periodiques consacrés spécialement aux bibliothèques : le *Bulletin der openbare bibliotheken*, organe officiel publié par le Ministère des sciences et arts (Brussel, Guyot, in-8), dont le premier numéro porte la date de janvier 1922 ; — et *La Bibliothèque publique* (Bruxelles, 18, rue Ernest Solvay), qui paraît dix fois l'an, depuis le mois de mars 1922 (prix d'abonnement : 15 fr., et étranger 20 fr.).

Danemark. — A la bibliothèque royale de Copenhague on peut voir un livre d'heures ayant appartenu au cardinal Charles de Bourbon ; ce beau manuscrit a été étudié par F. Winkler dans la *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1920, pp. 195-206 et 252-256 (avec pl.).

France. — La maison Catala frères a repris la publication, interrompue par la guerre, de la collection de fac-similés de manuscrits. Cette reprise débute par la reproduction des 63 miniatures de Jean Fouquet ou de son école qui décorent un exemplaire de la traduction française par Pierre Bersuire de l'*Histoire romaine* de Tite-Live (mss. français 273-274 de la Bibliothèque nationale).

— La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXIII (1922), a publié deux nouveaux articles de M. Henri Omont, l'un sur un manuscrit (du xe siècle) des Fables d'Avianus, illustré, récemment entré à la Bibliothèque nationale ; l'autre sur un manuscrit de l'Apocalypse, d'une époque peut-être un peu antérieure, également illustré (à rapprocher du ms. 99 de Valenciennes) : ces deux textes sont réunis sous le no 1132 des nouv. acquisitions latines.

— La Bibliothèque de l'Arsenal s'est enrichie récemment du magnifique don de la collection théâtrale formée pendant près d'un demi-siècle par M. Georges Douay.

— Un obituaire de Saint-Paul de Lyon récemment entré à la Bibliothèque nationale a fait l'objet d'une communication de M. Henri Omont (*Comptes Rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1921, pp. 69-72).

— De M. Hild. Kjellman vient de paraître : *La deuxième collection anglo-normande des miracles de la sainte Vierge, et son original latin, avec les miracles correspondants des mss. français 375 et 818 de la Bibliothèque nationale* (Paris, Champion, 1922 ; in-8 de LXXXI-368 p.).

— Le manuscrit de Herbert of Bosham conservé à Arras a été étudié par Th. Craib dans l'*English historical Review*, 1920, t. XXXV, p. 218 224.

— Deux écrits inédits de Witelo sur la démonologie, conservés dans

un manuscrit du XVe siècle de la Bibliothèque nationale (ms. latin 14796), ont été décrits par A. Birkenmayer « Studya nad Witelonem » (*Archiwum komisji dla badania historij filozofyi w Polsce*, Krakow, 1921 ; in-8 de 149 p.).

— Le Dr E. Wickersheimer a tiré du manuscrit 2120 de la bibliothèque de Strasbourg un opuscule, le « Régime de santé », dont l'auteur est Jean Chanczelperger, bachelier de l'Université de Bologne; il l'a publié en 1921 dans *Janus*, t. XXV, p. 245-250.

— Après un premier fascicule, paru en 1908 dans la *Revue des Bibliothèques* et tiré à part, M. Henri Dehérain nous donne un second fascicule du *Catalogue des manuscrits du fonds Cuvier conservés à la bibliothèque de l'Institut de France* (Hendaye, Observatoire d'Abbadia, 1922; in-8 de [IV-]-XII-76 p.) : ce sont surtout les papiers personnels et la correspondance du célèbre naturaliste.

— Dom A. Wilmart a reconstitué la bibliothèque de l'abbaye de Cluny au XIe siècle (*Revue Mabillon*, 1921, pp. 89-124).

— M. G. Baumont a écrit une notice historique sur la bibliothèque de Saint-Dié dans le *Pays lorrain*, 1920, pp. 241-250 et 311-318, et décrit quelques-uns des livres que possède cet établissement dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1921, p. 7-17.

— Les collections plantiniennes de la bibliothèque d'Avranches sont décrites dans la *Revue de l'Avranchin*, 1921, pp. 167-170, par M. Jean Seguin.

— De nombreux documents, la plupart du moyen âge, intéressant Sens et le Sénonais, ayant fait partie de la collection Tarbé, appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque de Reims ; M. Maurice Prou en a donné le texte intégral dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXXII, pp. 5-154, et à part : 1921 ; in-8 de 160 p.

— On doit à M. Ch. Hirschauer la publication de curieuses notes sur l'histoire de la bibliothèque de Versailles pendant la guerre de 1870 (*Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1920-21, pp. 172-179).

Grande-Bretagne. — M. G.-F. Warner et J.-P. Gilson ont acquis des droits nouveaux à la gratitude des travailleurs en publiant le *Catalogue of western manuscripts in the Old Royal and King's Collections* (London, 1921 ; 4 vol. in-4), qui sont deux des fonds les plus riches du British Museum, et comprennent au total 2300 volumes. Avec la très sagace introduction historique de M. Gilson et l'album de 125 planches qui forme le tome IV, ce catalogue est un modèle de science et d'érudition.

— Signalons d'autre part la publication de James Weale et L. Taylor, *Early stamped bookbindings in the British Museum*; *Descriptions of 385 blindstamped bindings of the XII-XV centuries* (London, Longmans, 1922; in-8 de IV-171 p. et pl.).

— Grâce à M. R. Fawtier, nous possédons un supplément au catalogue des manuscrits latins de la John Rylands Library (de Manchester), comprenant ceux qui y sont entrés depuis 1908, au nombre de 149; il a paru dans le *Bulletin of the John Rylands Library*, vol. VI, et à part: Aberdeen, 1921 ; in-8 de 21 p.

— La célèbre bibliothèque de la « Faculty of Advocates » d'Édimbourg, créée en 1682 sur l'initiative de Sir George Mackensie, enrichie par de multiples et précieuses donations, favorisée du dépôt légal depuis 1709, et dont les collections sont estimées à 725000 volumes (sans compter les manuscrits, les cartes et la musique), est toujours propriété privée, bien que considérée comme la bibliothèque nationale de l'Écosse. Il fut question récemment d'une reconstitution nouvelle de ce dépôt comme établissement d'État, mais la situation financière n'a pas permis, pour le moment, de réaliser cette opération souhaitée par tous.

Italie. — Dans la *Rivista d'Italia* (1920, p. 29-44), le professeur Barbagallo a inséré un article sur les bibliothèques italiennes, qui, en dépit de leur nombre (3584 dans la statistique de 1915), n'offrent que des ressources tout à fait insuffisantes pour le travail scientifique. — G. Bn.

— Le catalogue des manuscrits hagiographiques latins de la bibliothèque du chapitre cathédral d'Ivrée (Piémont), dressé par le P. Alb. Poncelet, est publié dans les *Analecta Bollandiana*, t. XLI (1923), pp. 326-356.

Pays-Bas. — Le *Gids voor de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam* (Amsterdam, 1922 ; in-8 de 50 p.), complément du guide paru en 1919, renseigne sur les nouveaux catalogues, les changements de personnel, les acquisitions, les règlements et la statistique de cet établissement.

Turquie. — D'importantes recherches sur l'histoire de la bibliothèque Serai à Constantinople, depuis le XVI[e] siècle, par Em. Jacobs, ont été imprimées dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie*, phil. Klasse, 1919, t. XXIV (151 p.).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie algérienne. — M. André Julien consacre à *La question d'Alger devant l'opinion de 1827 à 1830* (Oran, impr. Fouque, 1922; in-8 de 36 p.; extr. du *Bulletin de la Soc. de géogr. et d'archéol. d'Oran*, t. XLII) quelques pages de bibliographie très fouillée, critique et méthodique, étudiant une à une les sources de cette page de notre histoire coloniale, d'abord dans la presse, puis dans les ouvrages généraux et brochures de circonstance. Aux articles qu'il a déjà fait paraître sur la conquête de l'Algérie depuis plusieurs années, l'auteur en ajoute aujourd'hui un nouveau qui affirme sa compétence en pareille matière et sa parfaite connaissance de la question.

Bibliographie suisse. — Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer sommairement les principales bibliographies qui à l'heure actuelle sont publiées régulièrement en Suisse, au point de vue historique. Voici d'abord, comme supplément annuel à la « Zeitschrift für schweizerische Geschichte », une *Bibliographie der Schweizergeschichte* (la dernière parue, Zürich, 1923, in-8 de 126 p., a été dressée par Helen Wild); — puis W.-Jos. Meyer, bibliothécaire de Berne, nous donne une *Bibliographie zur Geschichte des Kantons Bern* (tir. à part, pp. 170-195 des publications de l' « Historischer Verein » de Berne (Bern, 1923; pour l'année 1922); — de même Fritz Heusler une *Basler Bibliographie* (tir. à part, 19 pp., des publications de la Société historique de Bâle (Basel, 1922; pour l'année 1922); — puis J.-K. Brandstetter continue la publication de sa *Literatur der V Orte von den Jahren 1919 und 1920* (tir. à p.; Stans, von Matt, 1922); — et Paul-Edmond Martin est l'auteur d'une *Revue des publications historiques de la Suisse romande* (tir. à p. de la *Revue historique vaudoise*, p. 376-398; Zürich, Leemann, 23; pour le premier semestre de 1922).

Bibliographie dalmate. — Une bibliographie des ouvrages nouveaux relatifs à l'art et à l'histoire dalmates se trouve aux pages 158-162 du *Vjesnik* publié par la Société d'arch. et d'hist. dalmate, t. XLV 1922). Dans le même volume, pp. 64-102, importante contribution bibliographique à la question des « martiri salonitani ».

Bibliographie de l'Indochine. — Le sujet, déjà traité par MM. Maybon et Cordier, vient d'être repris par M. Paul Boudet, qui s'est appliqué à donner une moisson de renseignements précis, bien choisis, mis à la portée de tous, dans la *Revue indochinoise*, t. XXXV (1921), pp. 399-490, sous ce titre : « Pour mieux connaître l'Indochine ; Essai d'une bibliographie ». C'est une excellente mise au point.

Bibliographie sténographique. — Un *Saggio di una bibliografia stenografica italiana* a paru en 1921, sous la signature de G. Aliprandi, dans *La Bibliofilia* d'Olschki (Firenze).

Bibliographie de l'ancienne poésie catalane. — Le bibliographe érudit qui a nom J. Massó Torrents a fourni à l'*Anuary de l'Institut d'Estudis catalans*, tome V (1913-1914), une très remarquable contribution sous le titre de « Bibliografía dels antics poetes catalans », où l'on trouvera la description raisonnée de tous les manuscrits et imprimés ; elle occupe les pages 3 à 276 du volume, et peut être recommandée comme un modèle du genre.

Bibliographie de La Bruyère. — Le « La Bruyère » de la collection des Grands Écrivains était depuis longtemps épuisé. La nouvelle édition, remaniée et mise à jour par M. Gustave Servois, vient d'être heureusement terminée (Paris, Hachette, 1922-23); le 4e et dernier volume est en grande partie consacré à la bibliographie des éditions du grand écrivain, décrites avec un soin méticuleux et une admirable connaissance du sujet, et à l'indication des nombreux travaux qui ont paru jusqu'à ce jour sur La Bruyère et les « Caractères ».

Bibliographie de Voltaire. — Comme supplément au monument érigé jadis par G. Bengesco à la gloire de Voltaire, nous citerons le récent opuscule de Paul Wallich et Hans von Müller, *Die deutsche Voltaire-Literatur des achtzehnten Jahrhunderts* (Berlin, 1921 ; in-16 de 78 p.). Il comprend deux parties : la première est la liste chronologique, de 1734 à 1800, des éditions allemandes des différentes productions de Voltaire ; la seconde est un index des mêmes classé par genre d'ouvrages.

Bibliographie de Baudelaire. — Elle a été traitée d'une façon très satisfaisante par Ernest Raynaud, *Charles Baudelaire, Étude biographique et critique, suivie d'un essai de bibliographie et d'iconographie baudelairienne* (Paris, Garnier, 1922 ; in-8 de III-411 p.).

Bibliographie Mahan. — Une bibliographie du célèbre tacticien et historien naval américain l'amiral Mahan est fournie par l'important ouvrage qu'a consacré à celui-ci M. Ch. Carlisle Taylor, *The life of admiral Mahan* (New York, Doran, 1920 ; in-8).

Bibliographie de Ferdinand de Saussure. — L'activité prodigieuse de ce savant ne pourra être mieux appréciée que par le monument bibliographique élevé à sa mémoire : *Recueil des publications scientifiques de Ferdinand de Saussure* (Genève, Sonor, 1922; in-8 de 641 p.).

Bibliographie de Lacordaire. — Un petit livre intitulé : *Morceaux choisis et Bibliographie de Lacordaire* (Paris, libr. des Saints-Pères, s. d. [1922]), et signé par M. Gabriel Ledos, nous donne d'importants extraits des lumineuses conférences et d'autres œuvres du célèbre dominicain, et aussi, — ce qui mérite d'être consigné ici, — une bibliographie lacordairienne aussi complète et aussi soignée qu'on peut le souhaiter (pp. 401-549) ; elle compte plus de 1000 numéros comprenant les œuvres d'une part, les ouvrages le concernant d'autre part ; ce travail laisse loin derrière lui l'index bibliographique mis par l'abbé J. Favre en tête de son « Lacordaire orateur » (1908) et peut être consulté en toute confiance.

Bibliographie de V. Pareto. — M. G. Rocca, en appendice à un article qu'il a écrit en collaboration avec C.-E. Ferri sur le grand économiste V. Pareto (*Conversando con Vilfredo Pareto*), a dressé la bibliographie des travaux, — ouvrages et articles — de celui-ci dans la *Réforme sociale*, sept.-oct. 1923, t. XXXV, p. 412-418.

Bibliographie systématique italienne. — Nous croyons devoir signaler la manifestation bibliographique de la Bibliothèque fondée à Milan en 1915, via Ugo Foscolo, 5. C'est une *Biblioteca dei maestri italiani; Guida bibliografica*, qui, en 324 pages, fournit l'indication des meilleurs ouvrages italiens à consulter avec classification systématique par spécialités, et grâce à des collaborations diverses ; la partie « religion » est traitée par Gallarati et Scotti ; la partie « pédagogie » par Lombardo et Radice ; la partie « économie sociale » par Bachi ; l'histoire par Volpe et Mondolfo ; la géographie par Ricchieri. — G. Bn.

Bibliographie judiciaire. — Dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* (1920, pp. 101-154), M. Louis Grimaud donne une bibliographie analytique des discours de rentrée prononcés de 1811 à 1902 au Palais de justice de Grenoble.

Histoire du papier. — Le tome XXXI du *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie* (1922) est rempli par un important travail de W. Habicht sur les industries de Serrières à travers les âges ; un des chapitres est consacré à l'histoire de la fabrique de papier existant toujours dans la localité et qui est parmi les plus anciennes de la ville (elle remonte à l'année 1477). Les documents recueillis ont été suffisants pour suivre l'évolution de cette industrie sans trop de lacunes.

Histoire de l'imprimerie. — M. Léon Germain de Maidy attire l'attention sur des ordonnances monétaires, imprimées en 1512 à Saint-Nicolas-du-Port par Nicolas Simon, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1920, pp. 8-13.

— Dans les *Annales de l'Académie roy. d'archéologie de Belgique*, t. LXVII (1919), pp. 41-134, M. F. Donnet étudie en détail la famille des imprimeurs anversois Trognaesius (de Trogney) et dresse une nomenclature des ouvrages sortis de leurs presses de 1565 à 1646.

— Le vol. IV des *Analecta Montserratensia* (1922) contient un certain nombre de mémoires et documents parmi lesquels nous citerons la publication d'un certain nombre de lettres pontificales (1290-1409) relatives aux prieurs du monastère de Montserrat, et un article bibliographique de Jordi Rubió sur les différentes bulles incunables du même monastère, déjà étudiées par K. Hæbler et Miguel y Planas, et attribuées ici à Joan Luchner, typographe installé à Montserrat même à l'extrême fin du xv[e] siècle : ce travail, qui complète celui de Dom Albareda, précédemment paru dans les *Analecta* (t. II, 1919, pp. 11-166) et qui semble définitif, est accompagné de fort belles planches. — Dans le même tome II, pp. 167-178, D. F. Bruner Prieto avait décrit l'exemplaire unique du *Missale benedictinum* imprimé à Montserrat en 1499 ; cet exemplaire, malheureusement incomplet, a été découvert sur les rayons de la Bibliothèque nationale de Santiago (Chili).

Les incunables de la Bibliothèque cantonale de Fribourg. — La première livraison du tome XI des *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* (Fribourg, 1917 [20] ; in-8) est remplie par le catalogue des incunables de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg qu'a dressé Wilh-Jos. Meyer, ancien sous-bibliothécaire (pp. 57 à 246 et 8 pl.). Ces livres, antérieurs à l'an 1500, sont au nombre de 378, provenant pour la plupart des couvents supprimés, et 30 d'entre eux n'avaient encore été décrits nulle part. M. Meyer a travaillé d'après les meilleurs modèles, et, s'il s'est contenté d'une description sommaire pour les incunables bien connus (la partie bibliographique est toujours très soignée), il s'est au contraire étendu assez longuement sur les productions inédites des ateliers français, suisses et allemands. Spécialement nous avons constaté la présence d'un second exemplaire du fameux *Missale speciale* de la collection Rosenthal dont il a été plusieurs fois question dans le « Bibliographe moderne »; cet exemplaire, paginé, incomplet d'un seul feuillet, ayant plusieurs filigranes d'origine essentiellement bâloise ou alsacienne, a été trouvé dans la bibliothèque du couvent des Capucins à Romont ; et la publication de M. Meyer est enrichie de plusieurs fac-similés tirés de cet incunable, que M. Mortet, dans l'ouvrage dont il est rendu compte plus loin, attribue plutôt à Schoiffer qu'à Gutenberg.

Les livres liturgiques de l'église de Chartres. — Après quelques travaux de détail sur les anciens livres liturgiques en usage dans le diocèse de Chartres, il y avait encore place pour une étude historique, à laquelle s'est attaché M. Maurice Jusselin, auteur d'un excellent article imprimé dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XVI (et à part : Chartres, imp. Félix Lainé, 1923; in-8 de 63 p.); mais l'auteur n'a pas poussé ses recherches au delà du XVIe siècle. Après quelques intéressantes pages sur l'état de la librairie à Chartres vers l'an 1500, écrites à l'aide de nombreux documents inédits, et une affirmation en faveur de l'impression à Chartres du missel de 1482, l'auteur passe en revue les antiphonaires, évangéliaires, épistoliers, légendiers, missels, processionnaux et autres que lui ont révélés les actes qu'il a pu recueillir.

Publications périodiques catalanes. — Leur bibliographie a été dressée par J. Givanel Mas et L. P. de Givanel, *Publicacions periodiques barceloneses escrites en llengua catalana desde 1879 a 1898* (Barcelona, impr. de la Casa de Caridad, 1920 ; in-4 de 23 p.).

La question du depôt légal. — Elle a été traitée une fois de plus dans le *Mercure de France* (1922, t. 154, pp. 713-728, t. 155, pp. 411-421, t. 156, pp. 122, 132) où tour à tour MM. F. Roches, Eug. Morel et Vuibert ont exprimé leur opinion et leurs idées, très différentes à la vérité. L'un réclame depuis longtemps des améliorations, qui sont combattues par d'autres ; ce qui plaît au bibliothécaire et au bibliographe déplaît aux libraires ; on n'est guère près de s'entendre. Il n'est pas moins vrai que, d'une statistique d'avant-guerre, il résulte que le dépôt légal ne reçoit guère que 60 °/₀ des ouvrages imprimés, que sur 1500 ouvrages non reçus et réclamés par la Bibliothèque nationale il n'en arrive qu'un tiers, que des lacunes plus ou moins graves sont constatées dans plus des deux tiers des périodiques et que pour les estampes le service est presque inexistant. On a beau protester ; la situation ne change guère !

Éditions clandestines de Bourdaloue. — Elles ont fait l'objet d'un article du P. Alex. Brou dans les *Études religieuses*, 1920, p. 302-321.

La Société des bibliophiles anversois. — Cette Société vient d'entreprendre la publication d'un nouveau Bulletin qu'elle intitule : *De Gulden Passer* ou *Le Compas d'Or*, qui est, comme on sait, la marque de Plantin. Il sera spécialement consacré à l'étude de l'histoire de la typographie anversoise et de tout ce qui s'y rapporte. Le premier fascicule paru (Antwerpen, 1922 ; in-8 de 96 p. et pl.) nous apporte un excellent aperçu de son programme ; nous y relevons les articles du P. B. Kruitwagen, *De Incunabeldrukker en Lettersteker Henric Pieterssoen die lettersnider van Rotterdamme ;* — de Paul Bergmans, *Un impri-*

meur-musicien du XVIe siècle (*Tielman Susato*); — de Maurits Sabbe, *Th. Crajenschot en de Antwerpsche Boekverkoopers*; — de A.-J.-J. Delen, *Antwerpsche Drukkersmerken*; — de Em. Van Heurck, *Une ancienne édition anversoise de Pierre de Provence* (1587). Le fascicule, abondamment illustré, renferme en outre des variétés bibliographiques et un bulletin des prix atteints dans les ventes récentes par les anciennes impressions anversoises.

Publications de la Bibliographical Society. — Les publications de cette Société depuis 1914 ont été les suivantes : *A Hand-list of english Books in the Library of Emmanuel College, Cambridge, printed before MDCXLI* (1915); — *Abstracts from the wills and testamentary Documents of printers, binders and stationers of Cambridge from 1504 to 1699*, by G. J. Gray and W. Mortlock Palmer (1915) ; — *A Register of middle english religious and didactic verse*, I, by Carleton Brown (1916); — *English printed Almanacs and prognostications; a bibliographical History to the year 1600*, by E. F. Bosanquet (1917); — *Fifteenth century english Books; a Bibliography of books and documents printed in England and of books for the english market printed abroad*, by L. Gordon Duff (1917).

La *Bibliographical Society* a en outre distribué à ses membres, en 1919 et 1920, deux nouveaux volumes de *Transactions*.

Les articles composant le tome XIV sont les suivants : Alf. W. Pollard, *The work of Bruce Rogers printer* (pp. 9-22); — E. Marion Cox, *Lyons as a literary centre in the XV-XVI centuries* (pp. 23-38); — G. A. Aitken, *Notes on the bibliography of Matthew Prior* (pp. 39-68); — G.-F. Barwick, *The law regulating printing and publishing in France* (pp. 69 108); — H. B. Wheatley, *Shakespeare's editors 1623 to the XX century* (pp. 145-174); — Ch. Welch, *The City printers* (pp. 175-242); — G.-F. Barwick, *The laws regulating printing and publishing in Italy* (pp. 311-324).

Les articles composant le tome XV sont les suivants: E. Gordon Duff, *Scottish bookbinding* (pp. 95-114); — D. Waley Singer, *Hand-list of scientific manuscripts in the British Isles during from before the XVI century* (pp. 185-209); auxquels est joint un index général des volumes XI à XV.

Depuis 1920, la *Bibliographical Society* a créé une revue trimestrielle, *The Library*, dont on trouvera le détail dans un prochain numéro; puis elle a inauguré d'autre part une série de *Supplements to the Transactions*. Le nº 1 est de M. R. James, *Lists of manuscripts formerly owned by Dr. John Dee* (1527-1608) (Oxford University Press, 1921 ; in-8 de II-40 p.); — le nº 2 de S. Gaselee, *The Spanish books in the Library of Samuel Pepys* (1921 ; in-8 de 49 p.).

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Revue des Bibliothèques (janvier-juin 1922) : Henri Lemaître, La nouvelle loi belge sur les bibliothèques publiques ; — Ph. Renouard, Imprimeurs et libraires parisiens de 1470 à la fin du xvie siècle ; — M. Cauchie, Le poète Jean Dupin, émule et continuateur de Loret ; — R. Doré, Bibliographie des « Livres jaunes » à la date du 1er janvier 1922 ; — E. Jovy, Le testament d'un médecin connu et apprécié de Pascal, Antoine Menjot ; — (juillet-décembre 1922) : Fr. Ritter, La police de l'imprimerie et de la librairie à Strasbourg depuis les origines jusqu'à la Révolution française ; — F. Charbonnier, Pamphlets protestants contre Ronsard ; — Ch. Beaulieux, A propos d'un exemplaire du « Dictionnaire français-latin » de Rob. Estienne ; — C. Couderc, Bibliographie historique du Rouergue [suite] ; — M. Cauchie, Documents pour servir à l'histoire littéraire du xviie siècle (Nicole Jamin, le médecin Citoys, le voyage de Bois-Robert en Italie) ; — E.-G. Ledos, Usages suivis dans la rédaction du Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale ; — R. Doré, Essai d'une bibliographie des Congrès internationaux.

2. — Het Boek (1922) : E. R. Kluyver, Stempels van NP op Groningsche banden ; — H. Logeman, Een raadsel in de Nederlandsche Holberg-Bibliographie ; — J.-F. van Someren, De opleiding van wetenschappelijke bibliotheek-ambtenaren ; — W. De Vreese, Een Noordnederlandsch handschrift met verlichterien uit het midden xv^e eeuw ; — K. R. Gallas, De rubrick « Philadelphia » in de xviii^e eeuw ; — C. P. Burger, Eene verzameling xvi^e-eeuwsche boekjes en fragmenten ; — J.-H. Hessels, Laurens Janszoon Coster verdraaid en verminkt ; — Fr. Kossmann, De refereyn-en liedboekjes van de Antwerpsche Loterij (1574) ; — C. P. Burger, D. Coornhert (1522-1922) ; — M. Sabbe, Een Plantijnsch bandje ; — E. Kronenberg, Van der verveerlicken aenstande tyt endechristes ; — G. J. Hoogewerff, Noord-Nederlandsche verluchtingskunst en een oude Klosterbibliotheek ; — Z. W. Sneller, Een schrijven van Lucas J. Wagenaar aan N. Adriaensz, van Adrichem, koopman te Delft ;

— C. P. Burger, Een geleerde schoolmeester (Nic. Brontius, de Douai) en een geleerde boekdrukker (Ant. De Goys); — B. Kruitwagen, De miniatuur « Moralisatio seraph » in handschrift Bibl. Univ. Utrecht 252; — B. Kruitwagen, Ernst Voullième als incunabelvorscher; — W. De Vreese, De legende van Sint-Haringus; — C. P. Burger, Nieuwe zestiende-eeuwsche vondsten; — A. van Schelven, Een catalogus van den Amsterdamsche boekverkooper Cornelis Claesz; — B. Mendes da Costa, « Vorstius spreekt »; — C. P. Burger, Een Engelsche vertaling van het leeskaartboek van Wisbuy.

3. — Nordisk Tidskrift för Bok-och Biblioteksväsen (1922, n° 1): H. Schück, Två boktryckare och bokbindare från boktryckarekonstens första årtionden i Sverige; — K. Haebler, Ulrich von Hutten und Christoph Hos; — K. B. Wiklund, De första lapska böckerna; — T. Haapanen, Missale Hafniense vetus; ett hittills okändt danskt missale tryckt i Mainz af Peter Schöffer onckring 1484; — V. Madsen, Fragment af Missale Hafniense vetus i Kjœbenhavn; — J. Ansteinsson, Norges Tekniske Hœlskole; Hovedbiblioteket; — (n° 2): A. Lindhagen, Vallentuna-Kalendariets helgonlängd; — G. Carlquist, Visingsborgsboktryckaren Johan Kankels Kalenderanteckningar; — (n° 3): G. Carlsson, Mäster Beros of Lödöse bibliotek; — A. Malin, Bidrag till nordisk bokhistoria under medeltiden; — H. Ehrencron-Müller, H. Maj. Kongen af Danmarks Bibliotek; — I. Collijn, Nyfunnet fragment af en 26-radig Donat tryckt med Gutenbergs 42-radiga bibeltyp; — (n° 4): L. Nielsen, Aeldre dansk Litteratur; tyske Biblioteker; — J. D. Landmark, Om et exemplar av Kong Frederik den andens « Sprüche i Videnskabsselskabets Bibliotek i Trondhjem; — A. Lindhagen Om, betydelsen af uttrycket festum terræ; — J. Rudbeck, Om Grolier-bandens härkomst; med anledning af ett till Sverige nyförvärfvadt Grolier-band. — Nordisk bibliografisk litteratur under åren 1920-1921.

4. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (enero-junio 1922): M. Lasso de la Vega, Un gentilhombre de José I; El marqués de Arneva; — V. Pascual y Beltrán, El Carmelita fray C. Castañeda, historiador y orador; — V. Castañeda, Relaciones geograficas, topográficas e históricas del reino de Valencia [suite]; — C. Viñas Mey, Una página para la historia del helenismo en España [fin]; — Catálogo de sellos españoles de la Edad Media del Archivo histórico nacional [suite]; — Guia de Museos (Museo arqueológico provincial de Tarragona).

5. — Magyar Könivszemle (1922): P. Gulyás, La bibliothéconomie des communistes [fin]; — R. Lavotta, Systématisation nouvelle des pièces de musique de la bibliothèque Széchényi; — V. Hóman, Rédaction des fiches des « libelli graduales »; — E. Sàgi, Bibliographie des dictionnaires et des grammaires hongroises [fin]; — P. Lugasy, La miniature persane; — Z. Baranyai, Supplément à la « Bibliographie française de

la Hongrie » de Kont; — La bibliothèque d'Alexis Bethlen en 1683; — La bibliothèque de Jean Haunold en 1595; — Nouvelle loi [hongroise] sur le dépôt légal; — P. Gulyás, Les bibliothèques hongroises et la paix de Trianon.

LIVRES NOUVEAUX

A Manual of Archive Administration, including the problems of War Archives and Archive Making, by HILARY JENKINSON, lecturer on palæography and archives in the University of London. Oxford, Clarendon Press, 1922; in-8 de xi-243 p.

Voici un nouveau manuel d'archivistique, qui fait partie d'une série de publications relatives à l'histoire sociale et économique de la guerre mondiale, sous le patronage du Carnegie Endowment for International Peace. Cela peut paraître assez singulier au premier abord, mais en fait il s'agit pour l'auteur de donner des instructions précises et bien définies aux archivistes chargés de classer les documents de la guerre; un chapitre leur est spécialement consacré.

M. Jenkinson a considéré néanmoins qu'il était nécessaire d'examiner la question de plus loin, et c'est ce qu'il l'a amené à étudier l'histoire et l'évolution des archives dans leur ensemble, à définir le rôle de l'archiviste et à exposer (en utilisant le manuel Muller-Feith-Fruin qu'il cite fréquemment, d'après l'édition française) les théories de classement et d'inventaire, et ce qu'il appelle la « défense physique » et la « défense morale » des archives; car, en Angleterre comme en France, on a eu longtemps pour les archives un mépris qui nous prive aujourd'hui d'une foule de documents précieux. Il a donné également de sages conseils pour la suppression des papiers inutiles, déclarant une sélection nécessaire, en particulier pour les papiers modernes, à seule fin d'éviter une accumulation qui deviendrait désastreuse; mais cette sélection doit être raisonnée et prudente. C'est ce que l'on a compris naguère en France.

En somme, livre utile, bien présenté, mais où le problème est envisagé surtout au point de vue anglais ; ce qui est très naturel.

H. S.

Mémoires pour servir à l'explication de la Carte géologique détaillée de la France. Le Jura, par EMM. DE MARGERIE. Première partie : **Bibliographie sommaire du Jura français et suisse** (orographie, tectonique et morphologie). Paris, Imprimerie nationale, 1922; in-4 de xii-642 p. avec 183 fig., 8 pl. et album de 5 cartes. [Ministère des Travaux publics.] — Prix : 150 fr.

La réputation de M. Emmanuel de Margerie comme géologue n'est

plus à faire, et de toutes les régions qu'il a étudiées, celle du Jura lui est sans doute la plus familière. Comme, d'autre part, il a donné maintes preuves incontestables de sa maitrise en bibliographie, on peut penser qu'un ouvrage signé de lui, si considérable soit-il, où ces deux sciences sont étroitement liées et subordonnées l'une et l'autre, ne saurait manquer d'attirer l'attention du monde savant tout entier.

L'attente n'a pas été vaine. Si l'auteur s'excuse d'avoir beaucoup tardé à signer le dernier bon à tirer de son livre, aucun de ceux qui auront la joie de l'examiner et de s'en servir, d'admirer la valeur du texte et le luxe de l'illustration, qui soupçonnent tout ce qu'il a fallu y entasser de science et de documentation, ne songera à lui en faire un reproche ; le Service géologique éprouvera d'autre part quelque fierté à voir son éminent collaborateur mettre par là le sceau à sa réputation mondiale.

La matière est divisée en douze chapitres ainsi disposés : 1° Bibliographies ; 2° Généralités ; 3° Cartes topographiques et Hypsométrie ; 4° Cartes géologiques ; 5° Cartes et croquis tectoniques ; 6° Études géologiques régionales ; 7° Principales coupes figurées ; 8° Travaux spéciaux sur les dépôts quaternaires et les anciens glaciers ; 9° Travaux spéciaux sur le tracé des cours d'eau et la sculpture du sol ; 10° Études hydrologiques et spéléologiques (régime des cours d'eau, sources, cavernes) ; 11° Travaux spéciaux sur les lacs et les tourbières ; 12° Tremblements de terre. Le tout terminé par la bio-bibliographie des géologues jurassiens, suisses en majeure partie. Encore a-t-on laissé de côté, comme l'auteur a soin de nous en avertir, les documents d'ordre exclusivement minéralogique, paléontologique, économique, agronomique ou touristique, qui eussent donné à l'ouvrage des dimensions exagérées. L'ordre chronologique a été suivi dans chacun des chapitres, et l'index alphabétique général réunit tous les noms cités. La présence de très nombreux dessins, figures et cartes anime ce recueil véritablement unique dans le domaine de la bibliographie géologique.

Nous n'avons encore là qu'une première partie, où M. de Margerie a réuni les énormes matériaux, classés avec la méthode la plus sûre, d'un livre qu'il doit écrire sur le Jura. Le prélude de cette œuvre magistrale (qu'il a qualifiée modestement, je ne sais pourquoi, de bibliographie sommaire) est déjà par lui-même et à lui seul un monument d'une haute science et d'une rare perfection. H. S.

Les sources de l'histoire de France ; XVIIe siècle (1610-1715), par Émile Bourgeois et Louis André. III (Biographies), Paris, Auguste Picard, 1923 ; in-8 de XII-372 p. [Manuels de bibliographie historique.] — Prix : 12 fr. 50.

Dix années ont passé depuis l'apparition du volume précédent, consacré aux « Mémoires et lettres ». Mais le manuscrit de cette troisième

partie, rédigé dès 1914, n'a pu être imprimé que très récemment, après avoir été complété et mis à jour.

Il semble que, plus les auteurs avancent dans leur travail, plus les difficultés s'accumulent et plus le nombre des articles répertoriés s'accroît. Peut-être même, par excès de générosité, se sont-ils crus dans l'obligation d'indiquer même des livres qui méritaient à peine d'être mentionnés, si mince étant le secours qu'on en peut attendre ; ils se sont embarrassés, par exemple, d'un certain nombre de recueils ou travaux généalogiques, d'une utilité douteuse, et ils l'ont si bien compris eux-mêmes qu'ils les ont souvent négligés dans la table provisoire qui termine le volume (par exemple Alsace, Aubusson, Budes, Cardaillac, Chasteigners, Estrades, Forbin. La Fare, La Valette, Rieux, etc.) ; il est d'ailleurs inexact d'écrire qu'il n'existe pas d'ouvrage particulier sur la famille de Forbin. J'eusse été assez disposé à voir passer également sous silence les ouvrages de Michel de Marolles (n° 1485), d'Auvigny (n° 1489), de Ceriziers, Cattier, Fromentières, Le Clerc, Marcel, Serapion (n° 1496), Lemoyne (n° 1518), Le Bossu, Faure (n° 1531), et quantité d'autres qui ne seront d'aucune utilité aux historiens. Il semble que les auteurs n'aient voulu nous faire grâce d'aucune de leurs lectures.

Car ils ont lu ou tout au moins parcouru toutes les biographies, notices, oraisons funèbres qu'ils ont pu rencontrer, et c'est là un énorme mérite, dont il convient de les féliciter hautement. Ils expriment sur chacune d'elles leur opinion personnelle, et il semble que l'on puisse toujours leur accorder confiance. Leur jugement est sain et toujours modéré. Peut-être la bibliographie moderne laisse-t-elle parfois à désirer (par ex. aux mots Ph. de Champagne, Harlay, Le Camus, Ornans, Peiresc, Priolo, Paget), mais le cas est vraiment assez rare. Et devant l'énorme quantité de dépouillements effectués, de documents produits, de renseignements fournis, on serait mal venu à paraître vouloir diminuer la valeur de la publication en énumérant quelques vétilles et en signalant quelques rares omissions. Disons bien haut, au contraire, que nous sommes en présence d'une bibliographie précieuse et d'un mérite indiscutable.

H. S.

Bibliographie alsacienne. Revue critique des publications concernant l'Alsace. I (1918-1921). Strasbourg-Paris, libr. Istra; London, Oxford University Press ; New York, Columbia University Press, 1922 ; in-8 de xii-362 p. — Prix : 20 fr.

De 1909 à 1913, la *Bibliographie lorraine* publiée annuellement par la Faculté des lettres de Nancy sous la direction du professeur R. Parisot renfermait un bulletin alsatique annexe, dû à l'excellente collaboration de R. Reuss. Sur le modèle de sa sœur aînée, la *Bibliographie*

alsacienne dont nous annonçons l'apparition et que les professeurs de l'Université de Strasbourg, réunis autour du professeur Albert Grenier, viennent de créer, sera désormais autonome et promet d'être annuelle. Exceptionnellement, pour cette fois, elle comprend toutes les publications parues de novembre 1918 jusqu'à la fin de 1921.

Cet instrument de travail, de premier ordre, est l'œuvre de plusieurs collaborateurs qui se sont partagé la charge d'étudier, d'analyser et de critiquer, s'il y a lieu, tous livres et articles de périodiques touchant l'Alsace dans tous les domaines du présent et du passé. Ainsi la géographie est traitée par M. H. Baulig, l'archéologie préhistorique et gallo-romaine par M. A. Grenier, l'histoire par MM. F. Kiener, Chr. Pfister, R. Reuss, G. Pariset et J.-E. Gerock, l'histoire des arts par M. C. Schneegans, la lingustique et le folklore par MM. E.-H. Lévy et E. Tonnelat, l'histoire littéraire par M. Schlagdenhauffen, l'économie et les finances par M. W. Oualid, l'économie rurale et sociale par M. A. Beaucourt, l'hygiène par M. le Dr Vaucher et le Dr Schmutz, les questions administratives et financières par M. J. Delpech. Médecins, juristes et économistes se sont joints aux historiens pour nous présenter une image exacte de la production intellectuelle de l'Alsace pendant ces premières années d'après-guerre, un guide précieux et parfois assez développé : je noterai, par exemple, tout ce qui concerne la question du port de Strasbourg et le régime des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, les critiques des théories de M. Tourneur-Aumont sur l'Alémanie, les comptes rendus très développés des livres du pasteur J. Adam sur l'histoire de l'église protestante de Strasbourg (pp. 131-138), de F. Eccard sur la domination allemande en Alsace, de R. Reuss sur l'Alsace au XVIIe siècle (pp. 74-79), des histoires générales d'Alsace dues à R. Wackernagel (pp. 46-54) et à K. Staehlin (pp. 56-61). Je pourrais multiplier les exemples à l'infini, mais cela n'augmenterait ni le mérite de l'ouvrage ni le bien que l'on en doit penser.

H. S.

Bibliographie de l'histoire de Gand depuis l'an 1500 jusqu'en 1850. Répertoire méthodique et raisonné des écrits anciens et récents concernant la ville de Gand dans les temps modernes, par VICTOR FRIS. 1er fascicule. Gand, A. de Tavernier, 1921; in-8 de 258 p.

Ce livre est la suite de la « Bibliographie de l'histoire de Gand jusqu'au XVe siècle », parue en 1907. Il est pour cette grande cité belge ce qu'est la publication de MM. Bourgeois et André pour la France. L'auteur, historien de Gand, connaît son sujet à fond et se meut avec la plus grande aisance au milieu de tous ces recueils d'actes, ces sources narratives, ces écrits modernes (politiques, juridiques, sociaux), qui sont analysés en détail, et pour lesquels M. Fris distribue tantôt l'éloge, tantôt le blâme, à bon escient. On ne peut souhaiter

rien de mieux pour une bibliographie locale, et il serait à désirer qu'en Belgique d'autres érudits provinciaux, s'inspirant de sa méthode, de tous points excellente, nous dotent de semblables répertoires.

Un deuxième fascicule comprendra l'histoire financière, religieuse, artistique, littéraire, morale et topographique de Gand. Puisse-t-il ne pas se faire trop attendre ! H. S.

Bibliographie méthodique des parlers de Savoie (langue et littérature). Introduction à l'histoire du langage en Savoie, par JOSEPH DÉSORMAUX. Annecy, Impr. commerciale, 1923; in-8 de 318 p. — Prix : 20 fr,

M. Désormaux, à qui l'on doit déjà de nombreux travaux de linguistique, de sémantique, de phonétique et de littérature dialectale, qui s'est livré à une vaste enquête sur l'état actuel des parlers en Savoie et a signé plusieurs articles de bibliographie philologique, dont le « Dictionnaire savoyard » (avec Aimé Constantin, 1902) a été excellemment apprécié, qui prépare enfin une importante publication documentaire sur le folklore de la Savoie, est un spécialiste trop averti pour que nous ne soyons pas convaincus, avant d'ouvrir le livre nouveau dont nous avons transcrit le titre, de nous trouver en présence d'une œuvre d'une importance exceptionnelle.

L'impression qui se dégage de cette riche bibliographie, lorsqu'on l'a parcourue et étudiée, n'est point faite pour démentir ces prévisions. Bien au contraire : on demeure pénétré d'admiration pour un travail d'une érudition aussi exacte et aussi étendue, où rien n'a été négligé comme source d'information philologique, depuis les textes du moyen âge jusqu'aux compositions patoises publiées par les journaux locaux et aux chansons anonymes imprimées en feuilles volantes si facilement dispersables. M. Désormaux est aussi familier avec les archives qu'avec la bibliographie rétrospective et la bibliographie courante. Son ouvrage, très compréhensif, s'étend à la faune, à la flore, aux vocabulaires techniques, à l'argot des métiers, à la lexicographie, à l'onomastique, aussi bien qu'à la morphologie et à la phonétique proprement dite. Il vient se placer, d'égal à égal, à côté de la bibliographie de Gauchat et Jeanjaquet pour la Suisse romande (dont nous avons précédemment rendu compte), et il serait vraiment bien souhaitable que toutes nos provinces où le langage et la littérature ont leur vitalité propre fussent dotées d'un semblable instrument de travail.

S'il prend envie à quelque érudit languedocien, béarnais, limousin, périgourdin, saintongeais, picard, lorrain, de se livrer à une exploration aussi fructueuse et aussi soignée, il n'aura pas de guide plus sûr et plus recommandable que le livre de M. Désormaux.

H. S.

Bibliographie des Recueils collectifs de poésies du XVIe siècle (du *Jardin de Plaisance*, 1502, aux *Recueils de Toussaint du Bray*, 1609), par Frédéric Lachèvre. Paris, Champion, 1922; in-4 de VIII-613 p. — Prix : 80 fr.

« Cette Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle avait été projetée sur le modèle de notre Bibliographie des recueils collectifs publiés de 1597 à 1700. Comme le coût véritablement prohibitif de l'impression et du papier nous interdit de publier la deuxième partie (Pièces classées par auteurs avec notices bio-bibliographiques), la troisième partie (Table générale des pièces anonymes) est ici la seconde et dernière, de façon à présenter un ouvrage complet. »

Ainsi M. Lachèvre présente un nouvel ouvrage au public qui, loin de le blâmer d'une telle décision, devra lui être vivement reconnaissant d'avoir eu le courage — coûteux — de nous doter, pour le XVIe siècle, d'un travail analogue à celui qu'il avait précédemment consacré au XVIIe. Nous sommes en présence du dépouillement considérable, entrepris avec amour, d'un grand nombre de recueils, dont quelques-uns rarissimes, où les noms les plus réputés (Marot, Melin de Saint-Gelais, Eustorg de Beaulieu, Bonaventure des Périers, Gilles Corrozet, Marguerite d'Angoulême, Baïf, Remi Belleau, Roger de Collerye), voisinent avec de réels inconnus. Qui donc pourrait se vanter de posséder les recueils de François Gomain, les deux éditions (l'une rouennaise, l'autre lyonnaise) du *Printemps de madame Poésie,* celles du *Paragon des joyeuses inventions* ou du *Thrésor des joyeuses inventions,* et les quatre éditions de *Récréation et passe-temps des Tristes* ? Qui donc se souvient aujourd'hui d'une petite plaquette publiée en 1596 en l'honneur de Jean Sarrasin par ses amis, et de *L'amie des amies, imitation d'Arioste,* par Bérenger de la Tour d'Albenas ? Qui connaît les différentes impressions du *Boutehors d'oysiveté* et de la *Synathrisie* ? M. Lachèvre est aussi bien renseigné sur les poésies catholiques que sur les poésies protestantes; il excelle à nous décrire les « entrées » de princes et de souverains, les « épitaphes et tombeaux » de personnages célèbres. Il nous fournit aussi une précieuse table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales, avec l'indication du nom des auteurs lorsqu'elles ont pu être attribuées. Il a droit à toute notre gratitude et à toute notre admiration pour ce beau travail. Et si quelque jour un supplément apparaît nécessaire, — M. Lachèvre le laisse d'ores et déjà entrevoir, n'ayant pas la prétention d'avoir tout retrouvé, — nous le supplierons de faire un nouvel effort pour compléter la brillante série de ses travaux bibliographiques.

H. S.

Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits de la collection Baluze, par Lucien Auvray et René Poupardin. Paris, Ernest Leroux, 1921; in-8 de xxviii-653 p. et portrait.

Baluze mourut le 28 juillet 1718. Par disposition testamentaire, il avait légué sa bibliothèque et ses papiers à l'une des filles de son imprimeur et ami François Muguet; sa bibliothèque, considérable (11000 ouvrages), fut vendue en détail après publication d'un catalogue, en 1719; ses manuscrits, au nombre de 957, et ses papiers (chartes originales et copies en grand nombre) furent peu après cédés à la bibliothèque du roi pour 30000 livres. Chartes et copies, contenues dans sept armoires, qui constituent aujourd'hui la collection Baluze à la Bibliothèque nationale, furent reclassées presque aussitôt dans un ordre différent par Boivin, alors garde des manuscrits, puis rétablies autant qu'il fut possible, peu d'années après, dans l'ordre primitif par les soins de l'abbé de Targny, successeur de Boivin. Plusieurs catalogues, depuis cette époque, en furent dressés, plus ou moins sommaires, plus ou moins satisfaisants. Mais, en deux siècles, la collection a subi des pertes bien fâcheuses, faute de numérotation, de reliure et d'estampille; ces pertes portent principalement, on doit s'en douter, sur les autographes qui ont toujours le don de la convoitise d'amateurs peu scrupuleux; et les quelques récupérations obtenues depuis 1851 (la dernière date de 1920) sont bien faites pour nous permettre de constater la valeur toute spéciale de ces documents soustraits et non encore réintégrés.

Si nous rappelons que Baluze avait recueilli chez lui les papiers de Mazarin, de Richelieu et des Colbert, ceux de Gaston d'Orléans, de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, l'un des plénipotentiaires français au congrès de Munster, les papiers de plusieurs diplomates de marque (marquis d'Effiat, comte de Sabran), ceux de Fouquet et des Chifflet, de Malherbe, de Marca, des PP. Sirmond et Morin, si l'on songe à l'extraordinaire correspondance qu'il échangea avec tous les savants de son temps, si l'on se souvient de ses travaux pour la maison de Bouillon et sur le Limousin, on aura une idée de l'importance et de la variété de cette collection.

Commencé par M. Poupardin, ce catalogue détaillé et définitif a été terminé par M. L. Auvray, qui a employé toute sa science et son érudition à identifier tous les personnages cités; la table, notamment, est un modèle de précision. Quant à la copieuse et remarquable préface de M. Auvray, qui aurait sans doute grossi le volume outre mesure, elle a trouvé place dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1920, pp. 93-174) [1], et l'une des publications se complète par l'autre. Ce travail fait grand honneur à son auteur et à l'établissement auquel il appartient. H. S.

1. Il en existe un tirage à part.

Catalogues des « Bibliothèque et Musée de la guerre ». Catalogue méthodique du fonds allemand de la Bibliothèque, rédigé par Jean Dubois avec la collaboration de Charles Appuhn. Introduction par Camille Bloch. Tome I (La Crise internationale). Paris, E. Chiron, 1921; in-8 de xviii-292 p. [Publications de la « Société de l'Histoire de la guerre », première série.]

La Bibliothèque de la guerre, fondée avec les collections Henri Leblanc, conserve aujourd'hui plus de 80000 ouvrages. Les diverses séries qu'elle comprend sont loin encore d'être définitivement constituées, mais elles sont déjà assez riches pour que leur catalogue puisse être publié avec profit. Le premier volume paraît aujourd'hui. Il inaugure une série de trois tomes consacrés aux livres publiés dans les deux principaux pays ennemis, et qui éveillent de ce fait un grand intérêt. Le fonds dont l'inventaire commence à paraître comprend plus de 10000 ouvrages parus en Allemagne et 1200 ouvrages parus en Autriche-Hongrie. On a joint à leur liste, car ce catalogue vise à être aussi une bibliographie, l'indication d'environ 15000 articles de revue.

L'introduction nous renseigne sur la façon originale dont le classement méthodique a été obtenu. Les ouvrages n'ont pas été répartis dans les divisions d'un cadre préconçu. L'établissement de ce cadre, au lieu d'être la première opération du classement, en a été la dernière. La carte de chaque ouvrage a reçu une rubrique de matière uniquement déterminée par l'objet du livre, les différentes cartes ont ensuite été groupées suivant leur vedette, et le cadre de classement s'est trouvé constitué, sans plan rigide, d'après les livres qu'il s'agit de présenter; « ainsi, se modelant lui-même sur la matière historique qu'il doit faire connaître à travers les publications où elle s'est inscrite, ce souple et objectif catalogue reflète véritablement les nuances et les péripéties de l'histoire dont il est destiné à rappeler les traces et les témoignages ». Entre cette méthode et la méthode déductive il y a peut-être moins de distance qu'il ne paraît. Je doute, en effet, qu'un cadre de classement ne soit jamais déterminé sans tenir compte de l'expérience et qu'il ne soit pas amendé au cours de son application. D'autre part, sous peine d'être entraîné dans des subdivisions excessives, il faut bien, en partant de la matière à classer, modifier les rubriques pour les rapprocher et permettre un groupement. A un second degré de la façon de procéder, le mode de classement traditionnel tombe dans la méthode empirique et le nouveau dans la méthode logique, des deux côtés il s'agit d'un compromis, qui est inévitable.

Le catalogue est divisé en deux parties : la crise internationale, la vie nationale. Le présent volume a trait à la première partie, on y a fait entrer : 1° les ouvrages ou articles traitant de la crise internationale proprement dite; 2° les ouvrages on articles sur les questions politiques, économiques, sociales et intellectuelles d'ordre général. Les notices sont établies avec la précision et le soin le plus louables. Des

résumés de quelques lignes sont donnés de temps à autre, ils sont très utiles, mais on n'aperçoit pas la raison de leur existence pour tel ouvrage plutôt que pour tel autre. Dans la transcription des titres, l'article allemand est toujours abrégé sous la forme *d.*; je ne crois pas ce système heureux, l'économie n'est pas notable et il est charitable d'éviter une maladresse au lecteur qui hésite sur le genre d'un mot.

La récente guerre a suscité des sentiments trop profonds, elle a mis en jeu de trop vastes intérêts pour que l'heure soit venue de la considérer avec sérénité. Les historiens, acteurs ou témoins de si graves événements, ne peuvent que recueillir des témoignages et les classer. Dans la paix des cœurs, d'autres éprouveront ces matériaux et essaieront de construire. Alors l'œuvre accomplie par la Bibliothèque de la guerre apparaîtra du plus haut prix.

C. Brunel.

Les origines et les débuts de l'Imprimerie d'après les recherches les plus récentes, par Charles Mortet, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris, Aug. Picard, 1922; in-4 de VIII-99 p. et album de 21 pl. en phototypie. [Société française de Bibliographie.]

Depuis Augustin Bernard, dont le livre sur les origines de l'imprimerie en Europe date de 1853, nous ne possédions en France aucun ouvrage critique sur cette passionnante question. La Société française de bibliographie a donc été bien inspirée en éditant l'important travail de M. Mortet, l'un des érudits les plus qualifiés, par son long enseignement à l'École des Chartes et par sa connaissance approfondie de la matière, pour en parler savamment. Le moment était d'autant plus propice que, depuis le commencement du XXe siècle, de nouveaux exemplaires de très anciennes impressions, jusqu'alors inconnues, ont été mis en lumière, des documents d'archives ont vu le jour, qui permettent, avec l'aide des progrès de la technique photographique et la multiplication des fac-similés, d'établir des comparaisons et de faciliter des suggestions qui n'étaient pas possibles autrefois.

On sait que la question des origines de l'imprimerie est débattue depuis longtemps, et que Hollandais et Allemands, à très peu d'exceptions près, apportent dans leurs travaux des idées préconçues et tendancieuses qui nuisent à la rigueur de leurs conclusions; la question Waldfoghel et la question Gutenberg-Schoiffer sont elles-mêmes controversées; il s'en faut que la lumière soit entièrement faite sur ces différents points. Mais il semble que M. Mortet, plus désintéressé que ses devanciers étrangers, plus exempt de parti pris, nous apporte une saine appréciation et interprétation des textes et des monuments figurés sur lesquels il est possible de discuter. Très modéré dans ses jugements, très réservé dans ses affirmations, M. Mortet persiste à penser que la vérité réside dans un juste milieu, dans une opinion moyenne

qui, sans faire à Gutenberg une aussi large part que le voudraient les bibliographes d'outre-Rhin, ne lui dénie pas cependant, parmi les premières impressions de Mayence, toute œuvre de quelque importance; il conviendrait désormais d'élargir et de hausser en toute justice, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la part de Pierre Schoiffer dans les débuts de la typographie, les progrès réalisés par lui ayant pour origine la découverte d'un moyen nouveau de fabriquer les types en métal fondu, et son habileté technique étant démontrée et attestée par une innovation qui ne peut être mise en doute.

Le présent travail n'est pas seulement un exposé des questions que nous venons d'indiquer brièvement. Il contient des pages excellentes sur les origines de la technique typographique, ainsi que sur la ressemblance qui existe entre les premiers livres imprimés à Mayence et les livres manuscrits contemporains, ressemblance dont les fac-similés joints permettent de vérifier la complète exactitude.

Les planches, toutes de la grandeur des originaux, sont empruntées à : 1°) la *Biblia Pauperum* (xylogr.); 2°) le *Speculum humanæ salvatonis* (xylogr.); 3°) le *Defensorium Virginis Mariæ* de Fr. de Retza (xylogr.); 4° l'*Ars moriendi* (xylogr.); 5°) le Donat de Deventer (xylogr.); 6°) l'*Abecedarium* de Haarlem; 7°) le Calendrier astronomique de Wiesbaden; 8°) le *Weltgericht* de Berlin et le Donat de Paris (typogr.); 9°) la Bible à 36 lignes; 10°) la Bible à 42 lignes; 11°) le Donat de P. Schoiffer; 12°) la Lettre d'indulgences de 1454 (ms.); 13°) la Lettre d'indulgences de 1454 (impr.); 14°) le Missel de Toul (ms.); 15° et 16°) le *Psalmorum codex* de 1457; 17°) le *Missale speciale* de la collection Rosenthal; 18°) la *Biblia latina* de 1462; 19°) le Missel de Sainte-Geneviève (ms.); 20°) le *Catholicon* de 1460; 21°) le livre des *Vier historien* de 1462. Ensemble bien choisi et remarquablement exécuté.

Que les amateurs de beaux et bons livres se hâtent d'acquérir celui de M. Mortet, tiré à petit nombre et bientôt introuvable !

H. S.

Le Gérant, C. Baudin.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

LES ARCHIVES TOULOUSAINES

DE LA

RÉFORMATION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS

La Réformation générale des Eaux et Forêts, provoquée par Colbert à la suite des abus de toute espèce qui s'étaient développés depuis le début du XVIIe siècle dans le personnel forestier et dans les forêts elles-mêmes, fut décidée par arrêt du Conseil du 15 octobre 1661. Des Commissaires réformateurs, munis de pleins pouvoirs, furent désignés pour asseoir la propriété forestière, réglementer les coupes et les usages et supprimer les offices inutiles. Ils vérifièrent les arpentages des forêts, l'assiette des coupes, procédèrent aux adjudications, réorganisèrent le Service des Eaux et Forêts d'après les prescriptions de l'ordonnance de 1669.

Les résultats des travaux des Commissaires réformateurs ont été des plus importants pour l'avenir des forêts françaises, et les archives qui les concernent constituent une source de documentation précieuse, pouvant avoir encore de nos jours des applications pratiques.

Ces archives ont malheureusement disparu dans bien des régions, mais existent à Toulouse dans leur quasi intégralité pour tout ce qui concerne la réformation dans le ressort de la grande maîtrise du Languedoc (généralités de Toulouse et de Montpellier) et dans le Béarn, le Labourd, la Basse Navarre et le pays de Soule. Elles contiennent en outre certaines pièces concernant la réformation dans les généralités de Bordeaux et

de Montauban. C'est dire qu'elles intéressent l'histoire forestière de tout le Sud-Ouest de la France et celle des régions de l'Aveyron et du Lot, de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche, du Vivarais et du Velay (la généralité de Montpellier comprenait en effet les diocèses de Saint-Pons, Narbonne, Béziers, Agde, Lodève, Montpellier, Nîmes, Alais, Uzès, Viviers, Le Puy et Mende).

Ces documents de la Réformation se trouvent à Toulouse :

1° Aux Archives départementales (Préfecture);

2° Aux Archives du Parlement (annexe des précédentes);

3° A la Bibliothèque de la Ville.

Nous avons fait le relevé des inventaires sommaires existant dans les trois dépôts. Leur publication simultanée, en dehors du point de vue de la curiosité historique, peut être intéressante pour les forestiers, les magistrats et les hommes d'affaires qui ont fréquemment à faire des recherches à l'appui des questions forestières proprement dites ou juridiques qu'ils ont à traiter. C'est ainsi que, grâce à ces documents, nous avons pu éclaircir au début de 1914 une affaire épineuse d'anciens usages dans une forêt communale du Tarn et des questions de propriété dans les forêts de l'Aude (Montagne-Noire).

L'inventaire des documents existant aux *Archives départementales* est la reproduction, sauf quelques notes succinctes, des inventaires établis au moment même de la Réformation.

Le registre A^{10} contient le relevé des titres, renseignements, procès-verbaux, plans et jugements concernant la Réformation pour chacune des maîtrises du ressort de la Grande maîtrise du Languedoc.

Le registre A^{11} (5 tomes) a trait aux ventes faites dans la Grande maîtrise de 1667 à 1685.

Le registre A^{12} (2 tomes) renferme les règlements faits par les réformateurs (défrichements, audiences, coupes, etc.), les jugements des grands-maîtres, des maîtres particuliers et autres officiers, et des arrêts divers.

Le registre A^{13} (2 tomes) est le double de A^{12} à peu de chose près.

Le registre A^{14} indique les ressorts des maîtrises, la réglementation des coupes et usages dans les forêts de chaque maî-

trise, les jugements et condamnations prononcés en la Réformation de chaque maitrise.

Les registres A^{15} et A^{16} se rapportent aux jugements de réformation et au bornage pour les forêts de la maîtrise particulière de Villemur, et le registre A^{17} aux mêmes matières pour la maîtrise particulière de l'Isle-Jourdain.

Les indications concernant les archives de la Réformation déposées au *Parlement* sont très sommaires, car aucun inventaire détaillé de ces archives considérables n'a encore été établi ; nous les avons prises dans les tables récapitulatives existant sur place.

A la *Bibliothèque de la Ville* nous avons établi une liste des documents signalés comme concernant la Réformation et le célèbre réformateur L. de Froidour, en les plaçant non dans l'ordre des numéros, mais dans un ordre qui permette des recherches faciles au point de vue forestier ; nous avons ensuite analysé en détail le manuscrit 672 qui contient des renseignements importants au point de vue de l'histoire générale de la Réformation en Languedoc.

On remarquera que les manuscrits 599, 600 et 671 ont trait à la réformation des forêts dans une grande partie du nord de la France (Ile de France, Brie, Picardie, etc.) ; leur présence à Toulouse s'explique par le fait que de Froidour avait collaboré à la réformation dans ces provinces avant d'arriver en Languedoc.

On remarquera également que les manuscrits 652 et 659 à 661 ne se rapportent pas à la matière des Eaux et Forêts ; mais ils font partie des dossiers Froidour et nous les avons relevés à ce titre.

Henri DE COINCY,
Inspecteur des Eaux et Forêts.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE

Série A

A[2]. — Tome Ier. — *Inventaire général des Archives du Roy de la Trésorerie de Tolose*, 1669, 1670; du folio 137 au folio 178. — Les forêts; aux folios 137-140, table alphabétique des titres inventoriés du folio 141 à folio 178 et contenus dans l'armoire 7.

A. 10

Registre in-folio, relié basane, 452 feuillets papier (1670-1675).

Inventaire général des titres, renseignements, procès-verbaux, plans, figures et jugements concernant la *Réformation générale des Eaux et Forêts* du département de la Grande Maîtrise de Toulouse, fait par MM. de Froidour et de Héricourt, commissaire et procureur de la Réformation.

Table de marbre de Toulouse, folio 4.

Maîtrise particulière de Toulouse, folio 22,

et ses subdivisions, savoir :	Châtellenie de Verdun	folio 25
Jugerie de Villelongue	Siège de Castelsarrazin	— 28 v°
—	Siège de Montech	— 30
—	Siège de Villemur	— 35
—	Siège de Buzet	— 37
—	Siège de Lavaur	— 41
Jugerie d'Albigeois	Siège de Gaillac	— 42
—	Siège de Valence	— 50 v°
—	Siège de Pont d'Albi	— 53
—	Siège royal de Castelnau de Montmirail	— 54 v°
—	Viguerie d'Albi et ses enclaves	— 56
—	Baronnie de Lombers au Comté de Castres	— 56 v°
—	Baronnie de Bérens au Comté de Castres	— 58
Judicature de Terre Basse d'Albigeois :	Siège à Giroussens	— 59
Sénéchaussée de Montauban :	Viguerie de Montauban	— 62
	Judicature de Caussade	— 62 v°
	Judicature de Cos	— 63
	Judicature de Moissac	— 65

Maîtrise de Castelnaudary,	folio 69, et ses subdivisions :
Châtellenie de Castelnaudary	— 71
— de Laurac	— 76 v°
— de Revel	— 85
— d'Avignonet	
— de Villefranche	
Judicature de Villelongue, siège à Puylaurens, folio 94.	
Châtellenie de Montréal.	
Viguerie de Cabardès.	
Maîtrise de Castres, transférée à Saint-Pons	folio 102, et ses subdivisions :
Judicature de Villelongue, Siège de Puylaurens	— 115
Judicature de Carcassonne : Châtellenie de Cabardès	— 120
Viguerie de Minervois	— 124
— de Béziers	— 140
Maîtrise de Quillan	folio 148 et ses subdivisions :
Bailliage de Sault	— 158
Viguerie de Fenouillèdes	— 165
Viguerie de Félines : pays de Termenès	— 169
Viguerie de Limoux	— 173
Viguerie de Carcassonne au delà de la rivière l'Aude	— 176
Pays de Donnezan : Châtellenie de Quérigut	— 177
Diocèse de Mirepoix	— 178
Pays de Foix	— 179
Moulins et péages sur la rivière l'Aude	— 180
Maîtrise de Montpellier	folio 188, et ses subdivisions :
Étangs du Bas Languedoc	— 190
Bois du diocèse de Montpellier	— 197
— de Nîmes	— 199
— de Lodève	— 203
Maîtrise de Villeneuve de Berc	folio 206, et ses subdivisions :
Vivarais	— 208
Velay	— 211
Uzège (diocèse d'Uzès)	— 214
Maîtrise de Rodez	folio 222, et ses subdivisions :
Bailliage de Marsillac	— 223
— de Ségur	— 224
— de Cambolas	— 227
— de Saint-Geniès	— 229
— de Laguiolle	— 230

Bailliage de Millau	folio	232	
— de Saint-Affrique	—	235	
— de Saint-Sernin	—	239	(en blanc)
— de Villefranche	—	240	d°
— de Najac	—	241	
— de Villeneuve	—	242	
— de Peyrusse	—	244	
— de Sauveterre	—	246	
Rouergue : Sénéchaussée de Cahors	—	247	
— — de Figeac	—	250	
— — de Gourdon	—	252	
Maîtrise de l'Isle-Jourdain	folio	254,	et ses subdivisions :
Comté de l'Isle-Jourdain	—	258	
Vicomté de Gimont	—	267	
Comté de Commenge. Châtellenie de Muret	—	268	
— — — Samatan	—	270	
Le Gaujagois	—	274	
Judicature de Verdun	—	275	
Siège de Sainte-Foy	—	277 v°	
Vicomtés de Lomagne et Auvillars	—	280	
Comté de Gaure	—	282	
— des Bruilhois	—	287 v°	
— de Fezensac : Collecte d'Auch	—	288	
— — — de Vic	—		
— — — de Jégun	—		
— de Fezensaguet	—	292	
— d'Astarac	—	293	
Judicature de Rieux pour les lieux situés sur la rive gauche de la Garonne	—	296	
Viguerie de Toulouse	—	300	
Maîtrise de Commenge	folio	302,	et ses subdivisions :
Siège de Saint-Gaudens	—	302	
Vicomté de Nebouzan : Châtellenie de St-Gaudens	—	310	
— — St-Blancard	—	311 v°	
— — Cassagnabère		313	
— — Sauveterre	—	315	
— Viguerie de Mauvezin	—	316 v°	
Vallée de Magnoac	—	319 v°	
— d'Aure	—	325	
— de Nistos	—	326 v°	
— de Barousse	—	328	

Commenge : Châtellenie d'Aurignac folio 329 v°
— de Salies — 340
— de Castillon
composée des 4 vallées de Moulis,
Betmale, Biros et Ballongue — 344
Châtellenie de Pontac — 346
composée des vallées de :
Frontignès — 346
Bavartès — 347 v°
Layrisse — 348 v°
Luchon — 350 v°
Oueil — 353 v°
Bès — 354
Châtellenie de l'Isle-en-Dodon — 356
— ou baronnie d'Aspet — 359 v°
Vicomté de Couserans — 363
Aides de Commenge
Marquisat de Montespan — 365 v°
Dépendances du marquisat de Montespan dans la vallée de Loron,
Bordères et autres lieux — 366 v°
Lance d'Encausse — 368
Petit Commenge rattaché au Languedoc — 369 v°
Comté de Rivière : Châtellenie de
Montréjeau — 371 v°
Vallée de Loron — 373
— Larboust — 374 v°
Châtellenie de Boulogne — 375
— ou Siège de Galan — 376
Vallée de St-Béat — 377
Comté de Foix. Maîtrise de Pamiers folio 380
— Bailliage de Mérens — 381
— — d'Ax — 382
— — Lordat — 384 v°
— — Château-Verdun — 386
— — Vic de Sos — 387
— — Quié — 389
— — Tarascon — 392
— — Montgaillard — 394 v°
— — Labastide de Sérou — 398
— — Camarade — 399 v°
— — du Carla — 401 v°
— — de Saverdun — 402 v°

Comté de Foix. Bailliage de Varilles et Pamiers folio 404 v°
— Châtellenie de Montréal — 407
— Judicature de Rieux — 408 v°
— Châtellenie de Saint-Julien — 413 v°

Maîtrise de Tarbes ou Vic-de-Bigorre folio 414, et ses subdivisions :

Comté de Bigorre : Quarteron de la ville de Tarbes fol. 415
— — de Bagnères — 419
— — de Vic — 420 v°
— — de Lourdes — 424
— — de la vallée de l'Extrême — 428
— — d'Avantaigue — 429

Comté de Rivière : Châtellenie de Maresac — 429 v°
— — de Beaumarchais — 430
— Pays de Fittes et Refittes — 430 v°
— Pays de Rivière-Basse, élection d'Armagnac, — 432

Comté de Pardiac — 434 v°
Comté d'Armagnac, Bas Armagnac
Collecte de Nogaro — 437 v°

A. 11

*Tome 1*er. Registre in-folio, relié basane, 459 feuillets papier (1667-1676). Registre des ventes des forêts dépendantes du ressort de la grande maîtrise de Toulouse, paraphé par M. de Froidour, Commissaire Réformateur.

Tome 2. Registre de même, 266 feuillets (1677-1680), *ut supra.*

Tome 3. Registre in-folio, relié (1681), *ut supra.* Celui-ci contient des formules imprimées de procès-verbal d'adjudication, remplies à la main par les greffiers de M. de Froidour.

Tome 4. 333 feuillets papier (1672-1783) ; *ut supra.*

Tome 5. 453 feuillets papier (1684-1685) ; *ut supra.*

A. 12

*Tome 1*er. Registre in-folio, relié basane, 481 feuillets papier.

Folio 4. Juillet 1673. Rapport de M. L. de Froidour sur l'exécution de sa commission de Réformateur des Eaux et Forêts de la grande maîtrise de Toulouse.

— 50. 1665. Ordonnance de M. Tubeuf pour la clôture générale des forêts de la Grande Maîtrise.

— 54. Janvier 1667. État des officiers de la Grande Maîtrise, leurs noms, qualités, gages, droits de chauffage et autres.

Folio 74. 21 mars 1667. Avis de M. de Froidour pour le règlement provisoire ou général des forêts et du siège de la Table de marbre de Toulouse.

— 107. Juillet 1668. Jugement des Commissaires réformateurs contre le sieur Jean Caulet, sieur de Cadars, Grand Maître des Eaux et Forêts de Toulouse, Provence, Dauphiné et Béarn.

— 145. Juillet 1668. Jugement des mêmes contre le sieur de Flottes, Grand Maître enquêteur et Général Réformateur de la Grande Maîtrise de Toulouse, etc.

— 181. Juillet 1668. Jugement des mêmes contre le sieur de Campistron, Procureur au siège de la Table de Marbre de Toulouse.

— 207. Juillet 1668. Avis des Commissaires Réformateurs donné en conséquence de l'édit de suppression des Grands Maîtres pour le règlement général de la Table de marbre et de son ressort.

— 261. Juillet 1668. Avis des Commissaires Réformateurs pour les règlements des bois des bénéfices, des communautés ecclésiastiques et séculières et des particuliers.

— 293. Juillet 1669. Règlement entre les officiers des maîtrises particuliéres du ressort de la Grande Maîtrise de Toulouse et ceux de la Table de marbre pour la connaissance en première instance du fait de la visite des rivières.

— 303. Juillet 1669. Procès-verbal de présentation par les officiers des Eaux et Forêts supprimés des contrats d'acquisition de leurs offices pour la liquidation de leurs finances.

— 315. Mai 1670. Avis des Commissaires Réformateurs sur la liquidation de la finance des officiers des Eaux et forêts de la G. M. de Toulouse.

— 329. Mai 1670. Observations des Commissaires Réformateurs sur quelques articles de la nouvelle Ordonnance des forêts de 1669 qui semblent ne pouvoir être pratiqués dans le ressort de la G. M. de Toulouse.

— 341. 17 avril 1669. Arrêt du Conseil d'État pour la liquidation par les Commissaires Réformateurs de la finance des officiers des Eaux et forêts supprimés et la réorganisation par les mêmes des maîtrises particulières.

— 352. 5 mai 1670. Avis des Commissaires Réformateurs pour le règlement du ressort de la G. M., du nombre des maîtrises particulières et des grueries en dépendant, du ressort de chacune d'elles, du nombre des officiers, de leurs gages et autres droits, mesure de leurs visites, et de l'établissement de la juridiction des juges en dernier ressort.

— 404. Janvier 1670. Rapport d'experts contenant la visitation des

terres défrichées dans les forêts des maîtrises de Pamiers et Saint-Gaudens ou Commenge, et leur avis pour l'inféodation des dites terres.

Folio 408. Février 1670. Rapport d'experts contenant la visitation des terres défrichées dans les forêts des montagnes de la maîtrise de Saint-Pons et leur avis, etc.

— 391. Septembre 1669. Ordonnance de M. de Froidour portant que les terres arpentées dans les forêts seront visitées par experts pour, iceux ouïs, être donné avis au roi sur les repeuplement ou inféodation d'icelles.

— 399. Décembre 1669. Rapport d'experts concernant la visite des terres défrichées dans les forêts des montagnes des pays de Sault, Fenouillèdes et Donnezan.

— 413. Mai 1670. Avis des Commissaires Réformateurs pour l'inféodation et le repeuplement des terres défrichées dans les forêts des maîtrises de Quillan, Pamiers, Saint-Gaudens et Saint-Pons.

— 423. Mai 1671. Jugement contradictoire par lequel le syndic général de Languedoc est débouté du privilège de la pêche prétendu par les habitants de ladite province.

— 427. Mars 1671. Règlement pour le fait de la pêche des rivières, rédigé par les Commissaires Réformateurs.

— 449. Novembre 1671. Addition au règlement ci-dessus.

— 451. Mai 1671. Règlement pour les audiences du siège de la Table de marbre.

— 455. Avril 1672. Procès-verbal de rédaction des mesures du pan, de la perche et de l'arpent de Toulouse aux mesures du pied de Roy, de la perche et de l'arpent de Paris que le roi veut qu'on emploie dans tous les arpentages et mesurages concernant les Eaux et forêts. (Imprimé.)

— 464. Mars 1672. Arrêt du Conseil d'État pour l'enregistrement aux greffes des grandes maîtrises et maîtrises particulières des règlements généraux de réformation et de coupes de bois et de recépages faits par les Commissaires Généraux établis pour la Réformation des Eaux et forêts du Royaume. (Imprimé.)

— 465. Mars 1672. Arrêt du Conseil d'État portant que MM. de Bezons, de Sève et de Froidour donneront des commissions de garde des Eaux et forêts valables pour trois ans aux personnes qu'ils estimeront les plus capables de remplir cette charge. (Imprimé.)

— 467. Avril 1672. Arrêt du Conseil d'État portant confirmation des règlements proposés par les Commissaires Réformateurs pour les coupes qui doivent être établies dans les forêts de

chaque maîtrise particulière et les usages dont les dites forêts sont chargées. (Imprimé.)

Tome 2. — Registre in-folio, relié basane, 302 feuillets papier (les 17 derniers blancs).

Recueil des actes relatifs à la Réformation Générale des Forêts. 1673.

Pièces concernant la réformation de la maîtrise particulière de Toulouse. Table en tête (folios 3 à 7).

Rapport de M. de Froidour (Voir le 1er volume).

Jugements contre les maitres particuliers des Eaux et forêts et autres officiers.

Avis pour le règlement des coupes des forêts de la dite maîtrise.

Avis pour le règlement des fonctions et droits des officiers et la garde et l'administration des forêts de la Maîtrise.

Ordonnance portant pouvoir aux officiers de la Maîtrise de connaître du fait des Eaux et forêts dans l'étendue des pays ci-mentionnés.

Ordonnance pour les officiers de la Maîtrise contre ceux de la Table de marbre pour la connaissance en première instance du fait de la visite des rivières.

Avis donné en conséquence de l'édit de 1669 pour le règlement des coupes des forêts de la Grande Maîtrise et des usages dont les dites forêts sont chargées.

Jugement qui déboute les habitants du Languedoc du privilège de la pêche.

Règlement de la pêche.

Lettres patentes portant établissement du siège de la Maîtrise particulière de Toulouse à Villemur et d'un siège de grurie à Albi dans le ressort de ladite maîtrise.

Ressort de la maîtrise particulière de Toulouse.

Réduction de la mesure de Toulouse à la mesure royale de Paris. (Imprimé.)

Arrêt pour l'enregistrement des règlements généraux de la Réformation aux greffes des maîtrises.

Pouvoir aux Commissaires Réformateurs de nommer pour trois ans des gardes forestiers.

Arrêt du Conseil portant confirmation des avis des Commissaires Réformateurs concernant les coupes dans les forêts et les usages dont elles sont chargées.

A. 13

Tome 1er. — Registre in-folio, relié basane, 507 feuillets papier. [Double de A 12 avec cette différence qu'il est précédé d'une table, qu'il ne contient pas le rapport de M. de Froidour (la place où ce rapport devait être transcrit a été réservée), et qu'on y trouve intercalé au

milieu du jugement contre M. de Cadars un « procés-verbal de visitation de la forêt de Saint-Rome en 1666 », dont la table ne fait pas mention.]

Tome 2. — Registre in-folio, relié basane, 305 feuillets papier (les 16 derniers blancs).

Double du tome II de A 13 [avec table].

A. 14

Registre in-folio, relié basane, 732 feuillets papier (1667-1670). Réformation des Eaux et forêts du département de la Grande Maîtrise de Toulouse, faite par MM. les Commissaires députés par le Roy en 1667, 1668, 1669, 1670.

Folio 1. Avis concernant l'établissement des maîtrises particulières et d'une chambre de Réformation.
— 40. État de la maîtrise particulière de Toulouse.
— 64. Ressort de la maîtrise de Castelnaudary.
— 76. — de l'Isle-Jourdain.
— 98. — de Quillan.
— 110. — de Rodez.
— 138. — de Saint-Pons de Thomières.
— 152. — de Montpellier.
— 168. — de Villeneuve-de-Berc.
— 182. — de Saint-Gaudens.
— 189. — de Tarbes ou Bigorre.
— 215. — de Pamiers.
— 229. Avis pour le règlement des coupes et des usages assignés sur les forêts de la maîtrise de Toulouse.
— 249. Id. de Castelnaudary.
— 261. Id. de l'Isle-Jourdain.
— 277. Id. de Rouergue.
— 299. Id. de Commenge.
— 346. Id. de Bigorre.
— 358. Id. de Foix.
— 382. Id. de Quillan.
— 428. Id. de Saint-Pons.
— 454. Id. de Montpellier.
— 464. Id. aux pays de Vivarais, Uzèje et Velay.
— 486. Avis au Roi touchant l'inféodation des terres défrichées.
— 494. Avis au Roi touchant le don de la forêt de Fréjerolles aux Jésuites d'Albi.
— 504. Avis pour le règlement des coupes et usages des forêts de la maîtrise d'Angles.
— 516. Remarques et observations sur quelques articles de

l'Ordonnance de 1669 qui semblent ne pouvoir être pratiqués dans le ressort de la Grande Maîtrise.

Folio 534. État des jugements et condamnations rendus en la réformation générale des forêts de la maitrise particulière de Toulouse par les Commissaires Réformateurs, Bezons, Tubeuf, Froidour.

— 550. État des jugements rendus pour les forêts de la généralité de Montauban, Rouergue, Quercy, Armagnac, Lomagne, Astarac, Rivière-Verdun, Comté et Rivière.

— 580. État des jugements rendus pour les forêts de la susdite Grande Maîtrise de Toulouse situées dans les plaines du département de Guienne, ès généralités de Bordeaux et Montauban.

— 596. État des jugements rendus pour les forêts dans la généralité de Montauban, maîtrise de Commenge : Châtellenie de Muret, Castillonnés, Salies, l'Isle-en-Dodon, Samatan, Frontignès, vallées de Font, Bavartès, de Lairisse, de Luchon, d'Oueil, de Larboust, de Saint-Béat, baronnie d'Aspet, Aides de Commenge, vallée de Louron.

— 631. État des jugements rendus pour les forêts de la maîtrise de Commenge, Châtellenies de Salies, Aurignac, l'Isle-en-Dodon, Rivière-Verdun, Nébouzan, Magnoac, Aides de Commenge, Quatre-Vallées, Baronnie d'Aspet, vallées de Saint-Béat et Lairisse, seigneurie de Larboust, vallées de Vallongue, Couserans.

— 673. État des jugements rendus pour les forêts au comté de Bigorre, Rivière-Basse et Bas-Armagnac.

— 680. État des jugements rendus pour les forêts au ressort de la maîtrise du comté de l'Isle-Jourdain.

— 689. État des jugements rendus pour les forêts au comté de Foix, judicature de Rieux et pays adjacents.

— 711. État des jugements rendus en la Réformation Générale des Eaux et forêts du département de la Grande Maîtrise de Toulouse et généralité de Guyenne : pays de Foix, de Bigorre, les Quatre-Vallées et pays abonnés.

— 725. État des jugements rendus aux pays de Rouergue et Quercy.

A. 15

Première partie de la Réformation Générale des Eaux et forêts de la maîtrise particulière de Toulouse, établie à Villemur, contenant les procès-verbaux de bornage, visite et mesurage, avec les plans des forêts dépendantes de la maîtrise et les jugements rendus. Réformation sur le fait desdites forêts.

Registre petit in-folio, relié demi-parchemin; il avait primitivement 686 feuillets; mais « les feuillets 25 à 168 inclus (contenant les procès-

verbaux des forêts), 218 à 275 inclus, 584-614 (de la Grésigne, Giroussens et Valence) ont été extraits du présent registre pour être déposés dans les bureaux de l'Inspecteur des forêts du département du Tarn (Toulouse, 6 frimaire an XII). Signé : Dralet. » Du folio 2 à folio 19 : table.

Folio 170. Forêt de Garrigue Clare près Montricoux; plan, avec une petite vue cavalière de Montricoux.
— 196. Forêt de Sivens près Gaillac d'Albigeois (plan).
— 276. Forêt de Gaborn près Lavaur (plan).
— 289. Forêt de Buzet, plan avec quatre petites vues cavalières des villes de Buzet et de Bessières, des villages de Genel et Paulhac.
— 353. Forêt de Villemur; plan avec petites vues cavalières de la ville de Villemur et de l'église de Montbalen.
— 373. Forêt de Montech : plan avec petites vues cavalières de la ville de Montech, des châteaux de Cadars et Bernauze, de l'église de Brial, du village de la Court.
— 468. Forêt de Saint-Porquier (plan) et bois de Fromissart.
— 501. Forêt du Vigard ou de Verdun; plan avec petites vues cavalières de la ville de Verdun, du château de la Fitte, de l'église de Mauvers, du château de Rapin, du château du sieur de Margestaud, du village d'Aucamville, du château de Lautru, du village de Sabènes.
— 553. Forêt de Thuries au Consulat de Pampelonne; plan avec petites vues cavalières des ruines du château de Thuries et du village de La Rive.
— 615. Buissons de Berens et Saint-Félix, près Gaillac. Plan.
— 627. Forêt de Fréjerolles près Albi; plan avec petite vue cavalière d'Albi.
— 671. Forêt de la Forestette au Consulat de Fauch; plan.

A. 16

Registre in-folio, relié peau verte, 298 feuillets papier (il en avait 336 ; les feuillets 299-336 ont été détachés).

Réformation des Forêts. « Plan des bois des Communautés assis dans le ressort de la Maîtrise particulière de Toulouse établie à Villemur, ensemble les jugements rendus en procédant à la réformation d'iceux. »

Bois de La Barthe à Castelginest.
Bois du Chapitre Saint-Sernin à Castelginest.
Bois des dames de Lespinasse.
Bois de Gagnac (sans plan).
Bois de Bruguières.
Bois de Saint-Sauveur.

Bois d'Estaquebiou près Saint-Geniès.
Bois de Buzet.
Bois de Bessières.
Bois de Vacquiers.
Bois de Pinel à Villariès.
Bois de Fronton.
Les autres bois figurés et réformés par jugement appartiennent à des communes des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

A. 17

Registre in-folio, relié peau verte, 515 feuillets papier.

Janvier 1673. « Première partie de la Réformation Générale des Eaux et forêts de la maîtrise particulière de l'Isle-en-Jourdain, contenant les procès-verbaux de bornage, visite et mesurage, avec les plans des forêts dépendantes de ladite maîtrise et les jugements rendus en réformation sur le fait desdites forêts » par MM. de Froidour et de Héricourt, commissaire et procureur de la Réformation. Table.

Folio 22 à 174. Forêt de Bouconne (plan).
— 177 à 216. Forêt de Saint-Thomas (plan).
— 218 à 260. Forêt de la Barthe au Fousseret (plan).
— 261 à 285. Gruerie de Fleurance au comté de Gaure.
— 290 à 342. Forêt de la Ramée (plan).
— 344 à 415. Forêt de Réjaumont (plan).
— 419 à 432. Bois de Clarac, commune de Lupiac en Armagnac (plan).
— 454 à 456. Bois de Pellauque, Corbère, Grand et Petit Bedat, commune de Demu en Armagnac (plan).
— 459 à 479. Bois de Mazons à Castillon en Armagnac (sans plan).
— 482 à 502. Bois d'Ordan en Armagnac (plan).

II

ARCHIVES DU PARLEMENT A TOULOUSE

Le répertoire des documents de la Réformation au Parlement donne les affaires par ordre alphabétique et dans l'ordre alphabétique par maîtrises.

Le nombre des tomes concernant les maîtrises particulières est de 30, savoir :

Maîtrise de Toulouse, 5 tomes.
— Castelnaudary, 2 tomes.

Maîtrise de Saint-Pons, 3 tomes.
— Quillan, 2 tomes,
— Montpellier, 2 tomes.
— Villeneuve-de-Berg, 2 tomes.
— Rodez, 2 tomes.
— L'Isle-Jourdain, 3 tomes.
— Comminges, 5 tomes.
— Pamiers, 2 tomes.
— Tarbes, 2 tomes.

Le nombre d'arrêts, jugements, procès-verbaux et ordonnances rendus à l'occasion de la Réformation est indiqué dans le tableau ci-après :

MAITRISES

	Toulouse	Castelnaudary	Saint-Pons	Quillan	Montpellier	Villeneuve de Berg	Rodez	L'Isle-Jourdain	Comminges	Pamiers	Tarbes
A	35	6	25	18	4	6	8	10	41	20	15
B	80	22	55	29	11	10	6	30	59	18	25
C	33	30	58	43	13	13	21	29	56	40	23
D	5	8	8	9	2	2	3	5	8	10	1
E	4	2	6	10	4	1	1	3	17	1	2
F	50	4	20	27	3	4	6	17	13	10	»
G	63	9	17	10	3	6	8	19	32	11	3
H	1	3	7	2	»	»	2	2	2	»	2
I, J	8	1	5	8	1	4	3	10	13	4	5
L	24	29	25	15	4	7	18	45	62	22	27
M	58	13	42	26	23	12	13	25	57	33	24
N	»	1	3	14	»	1	4	5	4	3	3
O	1	»	3	1	2	»	1	4	4	3	5
P	46	10	29	20	8	6	8	22	24	15	12
Q	»	»	»	25	»	2	»	»	1	2	»
R	29	15	23	17	2	4	17	7	11	4	2
S	29	12	25	21	2	8	15	16	29	14	10
T	38	1	9	6	3	2	5	13	15	5	14
U	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
V	52	11	12	13	2	20	8	8	12	8	7
	556	177	372	314	87	108	147	273	462	223	180

Total général : 2889

III

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE TOULOUSE

Dossiers de Froidour

Manuscrit 655. Recueil de déclarations, règlements et arrêts concernant les taxes et droits des officiers de justice.

— 657. Recueil de déclarations, édits et règlements concernant l'établissement des greffes et autres objets qui s'y rapportent. Subdélégation donnée à M. de Froidour.

— 658. Recueil de divers documents relatifs à l'administration, à la justice et aux finances. Commission à MM. les maîtres des requestes députés dans les provinces (1664), par Barillon... Mémoire sur la refformation des forests, etc.

— 668. Recueil de divers édits, arrêts et règlemens concernant les Eaux et forêts de 1538 à 1669 (un de 1538, un de 1549, un de 1580, les autres de 1606 à 1669).

— 669. Recueil semblable (de la fin du XVIe siècle à 1640).

— 670. Recueil semblable (de 1639 à 1680).

— 672. Recueil d'édits, arrêts des Parlements et du Conseil, d'actes divers relatifs à l'administration des forêts en Languedoc[1] (1667-1672).

— 666. Recueil d'édits et ordonnances sur le fait de la pêche (1292-1669).

— 667. Recueil d'ordonnances, arrêts et règlemens concernant les Eaux et forêts, et notamment le fait de la chasse (1669-1682).

— 647 à 650. Subdélégations et Commissions de MM. les Intendants des provinces de Languedoc et de Guienne.

Tome I : 55 actes de 1667 à 1676.
Tome II : 48 — de 1677 à 1679.
Tome III : 32 — de 1679.
Tome IV : 18 — de 1680.

[351 E. Instruction pour la vente des bois du Roy. Toulouse, Bosc, 1678, in-8.

[255 E. Instruction abrégée pour les gardes des Eaux et forêts dans le Languedoc. Toulouse, Boude, 1683.]

— 682. Recueil de diverses pièces concernant la maîtrise des Eaux et forêts de Toulouse (1535-1681).

— 679. Bornage des forêts de la maîtrise de Toulouse en 1677.

1. L'analyse de ce recueil est donnée plus loin.

Manuscrit 653. Recueil de diverses pièces concernant les domaines de la Couronne et en particulier ceux de Villemur (1675 et années suivantes).

— 674. Visite générale de la forêt de Bouconne et autres (1676).

— 688. Inventaire des titres et actes de la maîtrise de l'Isle-en-Jourdain (1681).

— Inventaire des registres, titres et papiers de la maîtrise particulière de Comminges, fait l'an 1679.

— 675 à 677. Visite de la maîtrise de Comminges en 1676 et 1679.

Registre des procès-verbaux et ordonnances rendus par le Grand Maître des Eaux et forêts en 1677 en ses visites de Comminges.

— 643. Relation d'un voyage en Comminges et Bigorre (XVIIe siècle).

— 644. Mémoire du pays et des états de Nebouzan.

— 646. Mémoire du pays et des états de Bigorre.

— 645. Mémoire du pays de Soule et Labourd.

— 680-681. Bornage des forêts de la maîtrise de Castelnaudary (1676).

— 686. Inventaire des registres, titres et papiers de la maîtrise particulière de Castelnaudary (1682).

— 678. Visite de la maîtrise de Quillan en 1676 (avec plan de la région Roquefort-Sainte-Colombe).

— 689. Inventaire des registres, titres et liasses de la maîtrise de Quillan (1682).

Recueil de plusieurs pièces, ventes, assiettes, bornages et taxations des années 1687 et 1688 pour les maîtrises de Quillan, Saint-Gaudens, L'Isle-Jourdain, Rodez, Villemur, Castelnaudary, Mazamet, Foix, Villeneuve-de-Berg et les grueries d'Albi et de Fleurance.

— 683. État des ventes des bois de la Grande Maîtrise de Toulouse (de 1666 à 1670).

— 684. Registre des ventes ordinaires faites dans le département de la Grande Maîtrise de Toulouse en 1685, pour être exploitées en 1686.

— 685. Ventes ordinaires des bois du roi en 1686 par le grand maître Timoléon Legras, écuyer, seigneur de Maisoncelle et Baspré.

— 599. Instruction pour la confection du papier terrier du comté de Marle (châtellenie de La Fère et comté de Ham).

— 600. Bornage des forêts de la maîtrise de La Fère en Picardie (1666).

— 671. Réformation Générale des Eaux et forêts dans le dépar-

tement de l'Ile-de-France, Brie, Perche, Picardie et pays reconquis.

Manuscrit 663. Mémoires et actes concernant le canal de communication des Deux-Mers.

— 664-665. Recueil de pièces et mémoires concernant le chemin depuis Montpellier jusqu'à Brioude[1] en 1668.

— 652. Mémoires et autres pièces concernant le huitième denier des taxes des biens ecclésiastiques (1676-1678).

— 659-661. Mémoires concernant l'Université de Toulouse, les collèges qui en dépendent et les collèges des villes épiscopales de la province de Languedoc.

— Mémoires relatifs à la réforme des Universités de Toulouse, de Montpellier et de Cahors (1681-1683). Édits concernant les collèges de la province de Languedoc.

Analyse détaillée du manuscrit 672

Ce volume contient des édits, lettres patentes du roy et arrêts du Conseil d'État et Commissions de Sa Majesté donnés pour la Réformation Générale des Eaux et forêts du département de la Grande Maîtrise de Toulouse.

Folio 2. Arrêt du 26 mars 1665. Les communautés et particuliers prétendant avoir des droits sur les forêts de Sa Majesté devront produire leurs titres dans la quinzaine devant MM. de Bezons et de Cadars.

— 7. Arrêt de même date. Les officiers du siège de la Table de marbre procéderont à l'instruction et au jugement de toutes instances portant amende ou restitution jusqu'à 250 livres et les maîtres particuliers jusqu'à la somme de 10 livres.

— 10. Commission de M. de Bezons, commissaire du roi en ses conseils, intendant de la justice, police et finances de la province du Languedoc pour la Réformation des Eaux et forêts de la Grande Maîtrise de Toulouse (2 juin 1665).

— 18. Commission de M. Tubeuf, commissaire du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant, etc. (2 juin 1665).

— 27. Arrêt du Conseil d'État du 12 août 1665. Il sera procédé par MM. de Bezons et Tubeuf, « à l'assiette, mesurage, martelage et balivage de telle quantité de bois abroutis et de telle fustaye étant sur le retour qu'ils jugeront nécessaire pour le rétablissement des forêts de la Grande Maîtrise de Toulouse pour tenir lieu des ventes au plus offrant ».

1. Intéressant pour le flottage de la Loire.

Folio 31. Commission de M. de Froidour (3 mars 1666).

— 36. Commission de M. de Héricourt, conseiller au présidial de Soissons, pour faire fonction de procureur du roi en la Réformation (2 juin 1665).

— 38. Commission de M. Valentin Prioux, pour servir de greffier en la Réformation (3 mars 1666).

— 39. Commission de M. de Pellot, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant de justice, police et finances en Guienne pour la Réformation générale des Eaux et forêts au département des généralités de Bordeaux et Montauban [pour le ressort de la Grande Maîtrise de Toulouse] (8 avril 1666).

— 40. Commission de M. de Héricourt pour faire fonctions de procureur du roi des Eaux et forêts de la Grande Maîtrise de Toulouse au département des généralités de Bordeaux et Montauban (8 avril 1666).

— 42. Arrêt du 6 mai 1666. Tous prétendants à des droits dans les forêts représenteront leurs titres devant MM. les commissaires de Sa Majesté.

— 57. Arrêt du 15 juillet 1666. Il sera procédé par MM. de Bezons, Tubeuf et de Froidour, à l'assiette, martelage et ballivage de telle quantité d'arpents de bois abroutis et de recépages qu'ils estimeront nécessaires pour le rétablissement des forêts de la Grande Maîtrise de Toulouse.

— 62. Commission de M. Aymé Riquier pour la réception des deniers provenant des condamnations et restitutions qui seront rendus par les Commissaires députés (26 septembre 1666).

— 64. Arrêt du 31 mars 1667. Visitation par les commissaires de la Réformation sera faite de la forêt de la Ramée, et avis sera donné à S. M. sur la commodité et incommodité d'un haras qu'on proposait d'y établir.

— 67. Édit du roi, d'avril 1667, portant suppression des officiers des grandes Maîtrises des Eaux et forêts anciens et alternatifs, réduction des officiers des maîtrises particulières à un maître, un lieutenant procureur du roi, garde marteau, etc., et gardes, et d'un gruyer et greffier pour les bois détachés et éloignés des maîtrises.

— 74. Arrêt du Conseil d'État, du 20 mai 1667. MM. Pellot et de Froidour sont commis à l'effet de procéder à la Réformation des bois et forêts des pays de Béarn, Labour, Basse Navarre et Soule.

— 80. Arrêt du 20 mai 1667. Il sera procédé par les commissaires députés ès provinces de Guienne et Languedoc, chacun dans l'étendue de son département et par les commissaires députés

— pour la Réformation au département de Toulouse, à l'assiette, martellage, ballivage de telle quantité de bois qu'ils aviseront pour tenir lieu des ventes de l'année 1668.

Folio 83. Ordonnance de M. Claude Pellot pour l'examen du susdit arrêt (20 juillet 1667).

— 84. Arrêt du Conseil d'État, du 15 septembre 1667. Il sera procédé par MM. de Bezons, Tubeuf et de Froidour à la vente des coupes des bois et forêts du roi pour l'année 1668.

— 86. Arrêt du 29 septembre 1667. Les jugements rendus par les commissaires sans l'assistance des gradués, soit en matière civile ou en matière criminelle, seront exécutés.

— 91. Ordonnance de M. Pellot pour faire contraindre par logement effectif de quatre gardes les communautés ou particuliers dénommés à ses jugements au paiement des amendes y contenues (Pau, 1er novembre 1667).

— 93. Arrêt relatif au paiement des sommes portées aux jugements de condamnation (17 novembre 1666).

— 98. Arrêt pour l'exécution des jugements rendus en la Réformation à la Grande Maîtrise de Toulouse (12 mars 1668).

— 100. Lettres patentes royales du 8 mai 1668 pour la fourniture de bois de rames pour les galères et vaisseaux.

— 106. Arrêt du 6 août 1668. Il sera procédé par les commissaires députés en la province de Guienne et M. de Froidour à l'assiette, martelage et ballivage des bois abroutis dans lesdites provinces pour les ventes de 1669.

— 110. Même arrêt pour le Languedoc (6 août 1668).

— 114. Mémoire pour les commissaires ordonnés par le roi pour la Réformation générale des Eaux et forêts du royaume, ensemble pour les Grandes Maîtrises établies pour la conservation desdites forêts (20 août 1668), signé Colbert.

— 118. Arrêt du 15 mai 1669, qui ordonne l'établissement des officiers de la Maîtrise particulière des Eaux et forêts du comté de Lauraguais au siège royal de Castelnaudary.

— 125. Arrêt du 3 juin 1669, qui commet Aymé Riquier pour faire la réception des deniers des ventes des bois de la Grande Maîtrise, avec la commission attachée.

— 128. Arrêt du 26 août 1669 commettant les commissaires pour assiette, etc. et adjudications des ventes de futaie pour 1670.

— 132. Arrêt du 9 octobre 1669, portant évocation au Conseil de la procédure faite contre les habitants d'Angles pour la dégradation et le défrichement des forêts royales.

— 136. Arrêt du Conseil d'État, du 6 janvier 1670, contre la comtesse de Turillac, sur appel pour deux condamnations de 3000 livres.

Folio 142. État des munitions que le sieur Jacques Agier, marchand, demeurant à La Rochelle, s'oblige de fournir et livrer par chacune année dans les arsenaux de la marine de S. M. à Rochefort et Brest (26 août 1669)[1].

— 170. Arrêt du 30 octobre 1670, par lequel S. M. surseoit pendant les années 1671 et 1672 à l'exécution des articles de la nouvelle ordonnance concernant les bois des ecclésiastiques.

— 184. Arrêt du 5 mars 1671, portant que le sieur de Lafont, — lieutenant général du siège de la Table de Marbre, sera tenu de résider à Toulouse.

— 187. Arrêt du Conseil d'État, du 7 mars 1671 (manuscrit) et lettres patentes (imprimées) portant que le siège des Eaux et forêts de la Maîtrise particulière de Toulouse sera fixé à l'avenir en la ville de Villemur, celui de Lauraguais en la ville de Castelnaudary, celui de Castres en la ville de Saint-Pons, et celui de Commenge en la ville de Saint-Gaudens, diminution du ressort de la Maîtrise particulière de Montpellier et augmentation de celui de la Maîtrise de l'Isle-Jourdain, création des Maîtrises particulières de Quillan, Villeneuve-de-Berg, Rodez, Pamiers, Tarbes, et des grueries d'Alby sous le ressort de la maîtrise de Villemur, Mende sous le ressort de la maîtrise de Montpellier, Saînt-Girons et Aveux sous le ressort de la maîtrise de Saint-Gaudens, et Nogaro sous le ressort de la maîtrise de Tarbes, et conservation de la gruerie establie à Fleurance sous le ressort de la maîtrise de l'Isle-Jourdain.

— 287. Arrêt du 10 décembre 1671 sur l'instance relative aux habitants d'Angles, portant condamnation et réglementation d'usagers.

— 301. Arrêt du 5 mars 1662 portant que les règlements de Réformation seront enregistrés aux greffes des Grandes Maîtrises et Maîtrises, et exécutés de point en point. (Imprimé.)

— 303. Arrêt du 19 mars 1672 donnant pouvoir à MM. de Bezons, de Sève et de Froidour de commissionner des gardes pour trois ans. (Imprimé.)

— 305. Arrêt du 11 avril 1672 pour la confirmation des règlements portés par les avis des commissaires du roi pour la Réformation pour les coupes de la Grande Maîtrise de Toulouse qui doivent être établies et des usages dont les forêts sont chargées. (Imprimé.)

1. Important pour la mâture de Bayonne.

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT FRANÇAIS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE DANZIG

(Les Chereau et leurs Traités d'architecture)

On voit exposé à l'hôtel-de-ville de Villeneuve-sur-Yonne, entre Sens et Joigny, un feuillet de parchemin d'environ un mètre de hauteur, qui figure l'élévation géométrale de la façade ajoutée, au XVIe siècle, à l'église Notre-Dame de cette localité. Au bas de ce dessin, on lit ces mots d'une écriture contemporaine : « Ce portrait a été signé ne varietur par les à présent maregliers de l'église de Villeneuve le Roy, de Jehan Chereau, me architecte et tailleur de pierres, demeurant à Joigny, et des notaires soubzsignez, suyvant le marché passé par devant les ditz jurez cejourd'hui entre lesdits maregliers et Chereau »[1]. De la date, il ne reste que celle du jour et du mois (10 septembre) ; celle de l'année a disparu. Mais on peut dans une certaine mesure la rétablir, car, sur le pignon extérieur de l'église de Villeneuve, on lit distinctement cette inscription également ancienne, qui corrobore la légende précédente :

CE PORTRAIT A ESTÉ FAIT PAR IEHAN CHERIAU.
1575.

1. Ce texte, accompagné de commentaires, a été publié par Ad. Lance et A. de Montaiglon dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1872, pp. 174-176.

D'importants travaux ont été, vers cette époque, exécutés dans cet édifice, si l'on en croit une autre inscription qui apparaît derrière le buffet des grandes orgues, contre le mur de la nef[1] :

LE . 6 . IOVR . DAPVRIL . 1573 . LES . TOVRS . FVRENT . COVMÃCE . A REFAIRE .

D'autre part, en l'église Saint-Jean de Joigny, au-dessus des grandes orgues, sur le pignon intérieur de la nef, une inscription en grandes lettres capitales du XVIe siècle se lit ainsi[2] :

CESTE . NEIF . ET .
VOULTE . DEPVIS . LE .
IVBE . JVSQVES . ICY .
A . ESTE . CONDVICTE .
PAR . IEHAN . CHERIAV .
ENFANT . DE . IOIGNY .

Si Bauchal n'a pas fait allusion à ce dernier texte, il a du moins, grâce à la communication de Lance et Montaiglon, fait une place, dans son *Dictionnaire*[3], à l'architecte Jean Chéreau. Et si Bauchal avait connu le manuscrit de la bibliothèque de Danzig qui fait l'objet de la présente notice, et que j'ai pu examiner à loisir, il eût augmenté l'article qu'il a consacré à Jean Chéreau d'un renseignement nouveau.

* * *

Ce manuscrit[4] n'est autre, en effet, qu'un « Livre de l'architecture de Jehan Cheriau, tailleur de pierre, natif de Joygni » ; et il ne paraît jamais avoir été édité[5]. C'est un petit volume

1. Paul Quesvers et Henri Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. II (1900), p. 530. — La part des travaux accomplis par Jean Chéreau à Villeneuve-sur-Yonne a été fort justement établie dans la monographie de cette église par mon ami tant regretté Eugène Lefèvre-Pontalis (*Congrès archéologique d'Avallon*, 1907, p. 665-670).
2. Même ouvrage, t. II, p. 342.
3. *Nouveau Dictionnaire des architectes français* (1887), p. 118.
4. Ms. 2280. Cf. O. Günther, *Katalog der Handschriften der Danziger Stadtbibliothek*, III (1909), p. 232.
5. Ce traité ne paraît qu'ébauché et non terminé.

in-4 (34 × 22) de 128 feuillets sur papier, illustré d'un assez grand nombre de dessins à la plume incontestablement dus à l'auteur lui-même, et dont nous ne croyons pas inutile de donner ici le détail :

Fol. 4 v° : « Le toisé des cheminées ».
Fol. 6 : « Le toisé des bâtiments ».
Fol. 8 : « Le toisé des pavillons et autres édifices quarrez ».
Fol. 10 à 27 : *blancs*.
Fol. 28 : « Que c'est que cosmographie, et en quoy elle diffère de la géographie et corographie ».
Fol. 29 : Figures de dessin linéaire.
Fol. 30 : « Figures de dédales ».
Fol. 31 v° : Figures de dessin linéaire.
Fol. 32 v° : « Figures de cartouches ».
Fol. 34 : « De la mesure de l'homme ».
Fol. 34 v° : Figures d'animaux.
Fol. 35 v° à 40 : Figures de volutes, oves, feuilles d'acanthe, fleurs de lys et autres.
Fol. 42 v° à 44 v° : Figures de portes et perrons, doriques et autres.
Fol. 45 v° : « De la mesure des parties et des espèces de la géométrie practicale ».
Fol. 46 : Figure de portique.
Fol. 46 v° : « Mesure du piê de France. »
Fol. 46ª : « Mesure du pied antique et palme romain ».
Fol. 46ª v° : « Figure fasse de lougis servant de boutique pour les marchant », et, au-dessous, plan dudit logis.
Fol. 47 v° : Figures de vases.
Fol. 48 : « Fasse de lougis et boutique par le devent ».
Fol. 48 v° : Vases.
Fol. 49 : « Montez ou fassade du plantz marcquez V et servent boutique par le devent ».
Fol. 50 v° : « La manière de trouver la ligne orientale et occidentale et aussi celle du midi et de septemtrion par l'ombre du souleil ».
Fol. 51-52 : Figures de perspectives, avec explications [sorte de traité de perspective].
Fol. 53 : « Plantz en perspective ».
Fol. 54 v° : Figures de frises et de corniches.
Fol. 55 v° : « Corniche des Thuillerie aux faubours de Sainct Honoré à Paris ».
Fol. 56 v° : « Ordonnance aux enrichicemens du devant des piedz droictz des porte ou huserie qui sont aux Thuillerie ».
Fol. 57 : « Autre corniche des Thuillerie ».
Fol. 58 : Figure d'une cheminée.

Fol. 59 : « Manteau du devant d'une cheminée ».

Fol. 59 v° : « La forme d'un niveau sur la figure d'un triangle équilatéral ».

Fol. 60 v° : Figure d'une règle à niveau.

Fol. 62 : « De la mesure des lignes droites ».

Fol. 63 v° : « De la mesure des lignes perpendiculaires ».

Fol. 64 v° : « De l'umbre droicte et de l'umbre verse ».

Fol. 65 : « Le moyen pour mesurer les longueurs par le carré géométrique ».

Fol. 65 v° : « Le moyen de mesurer haulteurs perpendiculairement à plomb ».

Fol. 66 : Autre moyen.

Fol. 67 : « Aultre moyen de mesurer les haulteur inaccessibles ».

Fol. 67 v° : « Moyen pour mesurer toutes longueurs et distances ».

Fol. 68 v° : Plan d'un château.

Fol. 69 : Montée en perspective.

Fol. 69 v° : Tour.

Fol. 70 : Montée d'escalier.

Fol. 70 v° : « Le plan de Madri du chasteau de Boulongne près Paris. »

Fol. 71 v° : Figures de montées en perspective.

Fol. 72 v° : Le plan d' « Asier ».

Fol. 73 v° : Le plan d' « Ansilfranc ».

Fol. 74 : Vue du même château.

Fol. 74 v° : Plan des caves d' « Ansilfran ».

Fol. 75 v° : Plan de « Chambour ».

Fol. 76 : « Les sept arts libéraux, les sept arts non libéraux, les sept arts mécaniques ».

Fol. 77 à 80 : Cosmographie (division d'une sphère). Diverses figures de cadrans et d'horloges.

Fol. 80 v° : Vents principaux.

Fol. 86 : « Manière de tirer et pourtraire une carte de un lieu à un autre ».

Fol. 89 : « Des corps solides ».

Fol. 90 : Figure d'une colonne d'ordre toscan.

Fol. 90 v° : Figure d'une colonne d'ordre dorique.

Fol. 91 : Figure d'une colonne d'ordre ionique.

Fol. 91 v° : Figure d'une colonne d'ordre corinthien.

Fol. 92 : Figure d'une colonne d'ordre composite.

Fol. 92 v° : Figures diverses d'ordre toscan.

Fol. 93 v° : Figures diverses d'ordre dorique.

Fol. 94 v° : Figures diverses d'ordre ionique.

Fol. 95 v° : Figures diverses d'ordre corinthien.

Fol. 96 v° : Figures diverses d'ordre composite.

Fol. 97 v°-101 : Figures diverses de chapiteaux.

Fol. 102 v° : « Le planct et traict de géométrie de la neif des haultes voutes de l'église de Sainct Jehan à Joigny faicte en parqueitz et enrichiz ainsi que le voyez suivant les présentes figures. »

Fol. 103 à 119 : Figures géométriques diverses.

Fol. 120 à 122 : Recettes diverses pour faire de l'encre et de l'eau forte, pour polir le marbre.

Fol. 122 v° : Règle d'extraction de la racine carrée.

Fol. 123 : De l'arpent, de la corde, etc.

Fol. 127-128 : Règles d'arpentage.

Tel est, avec quelque désordre on le voit, le contenu de ce volume abondamment illustré. On remarquera surtout, au fol. 102 v°, les dessins préparatoires aux travaux qu'accomplit Jean Chéreau à l'église Saint-Jean de Joigny. On remarquera également les exemples tirés des châteaux des Tuileries, de Madrid près de Paris, d'Ancy-le-Franc, de Chambord et d'Assier en Quercy : ce qui semble indiquer que l'architecte de Joigny et de Villeneuve-sur-Yonne ne se confina pas dans sa province.

Un dessin représentant, au fol. 50, un roi debout, tenant une épée, ayant une toque sur la tête et un casque devant lui, accompagne une sorte de dédicace commençant par ces mots : « Sire, le plaisir de Voustre Majesté, etc. », et paraissant indiquer que Jean Chéreau avait l'intention d'offrir son travail au roi Charles IX [1]. Voici, en outre, un avis au lecteur, emprunté au fol. 48, qui n'est pas sans intérêt pour juger l'auteur [2] :

« Ami lecteur, estant ces jours passez non moins de repos et qu'en voulonté de m'emploiger à quelque chouse nécessaire pour ne perdre le temps, et pour ce je vous prie que recepviés ce mien petit labeur et entendements, en ce que j'ay peu praticquer estant sur les champs, et pour le commancement est de diverse et plusieurs belle invensions touchant le faict d'architecture; et par ce que le tout despend de belle et nouble science de géométrie : qui contient peu d'escriture, combien toutesfoys qu'il soyt nécessaire aussi bien que les discours de perspective, lequel sont de grand labeur et difficile à comprandre; néanmoins il faut venir là et sçavoyr quelz desains et ouvrages on veult faire avent que les gecter et faire en perspective : ces petiz motz senble par aventure estre mal agréable à quelques parties des hommes, ce néan-

1. Le manuscrit serait, en effet, un peu antérieur à 1573.

2. Je respecte, bien entendu, orthographe et ponctuation.

moins je vous en ay mis quelque reigle en ce présant livres, et en suivent vous verrais quelque reigle de mathêmatique. Et daventage d'aultre chouse diverse et souvenance, desquelles peult en former un jugement à la pensée tel que à l'endroyct des édifices l'on peut avoyr congnoyssance des parties belle et comode, et éviter les diforme et choysir les plus convenable. Pour ces causes donc et aultre raisons, je laisseray premierement aller le quart et reviendray à la reigle généralle des cinq ordre de colonne antique fort utiles et nécessaire avec leurs proportions et mesure, pour apliquer aux bastiment et devent de lougis et aultre lieulx tel que bon semblera à l'architecte; je vous veuil encoure présanter ci après ces volumes de traictz et lignes, assés garnie de secreitz de géométrique, qui me faict bien auzer dire que l'archittecte qui aura congnoyssance desdictz traictz et lignes ne sçauroyt prandre excuse qu'il ne puisse trouver une infinité de belles invensions et faire chouse qui seurpasseront l'opignion, et sçavoir de plusieurs qui s'atribue le non et titre d'architecte, n'i mettant suffisantes raisons ne propre démonstrations, pourveu qu'on les veuille entendre et recepvoyr en payement. Et seront les dictes démonstrations extraicte de géométrie : c'est la plus subtile, plus ingénieuse et plus inventée de toute les disipline, qui est les quatre seurs de la mathématique, elle prand son commansement des chouses manifestes et signament d'arithmétique qui est tant nécessaire pour tous estats qu'avec grande raison les hommes bien avisez la font apprandre à la jeunesse, car il n'i a science ni art méchanique ou mestier quelque vous le sçachiez donner qui ne se ayde et tire quelque proufict et usage d'arithmétique et géométrie. Je produiray donc tant seullement certeines règles et divisions de ligne par moy pratiquée, comme réduire la superficie ronde à la superficie du carré aux plus juste qu'il m'a été de pousible, comme pourrez voyr par la figure, et plusieurs aultres lignes comme parallelogramme aultrement appeller cadrangles, et aultre ligne comme triangle équilatéral, lozange estant en cadrangle, et plusieurs aultres lignes, desquelz ladicte ligne réduicte à leurs carré, et aultre figure délectable qui pourront bien aysément tomber en l'intelligence des hartisans; davantage si je me voulloys amuzer à traicter de plusieurs chouse senblable qui me vienne en la mémoyre, cause que je seroys trop longt à le réciter, et par aventure en mieulx en cest endroyct qui est la causse que je feray fin. Supliant très humblement et de bonne voulonté les lecteurs d'iceluy vouloyr prandre en gré le tout. Et sci par fortune il se trouve quelque chouse mal couchée, escripte, figurée ou démonstrée, mon vouloyr amiablement excuser et panser que je me recongnoys homme aussy estre subgect à faillir et à péché, car je sçay combien sont malicieulx les jours présants et les oreilles de plusieurs chatouleuses, comme aussy les jugements corrompus et dépravez; de sorte qu'ilz estiment le plus souvent un doux miel estre très amer fiel.

Les bons et sages sçauront le tout fort bien et sagement interpretter et en faire leur proufict, moyennant la grâce de Dieu, lequel je supplie très humblement, ami lecteur, qui lui plaise vous mainthenir en ces graces longue et heureuse santé tout le temps de voustre vie. »

On nous saura gré, sans doute, d'extraire encore du manuscrit de Danzig cette page (fol. 52 v°) où l'architecte expose ses idées et sa théorie :

« Il avient souvente foys que l'architecque ou maistre masson veult faire montrer tout d'une veue le dehors et le dedans de quelque bastiment, et pour ce faire, c'est que premierement toute euvre il doibt tirer en perspective tout le plantz de son édifice, puis rehaulser et reprandre seur ledict plant les parties qu'il vouldra estre veues, laissant les aultres en platte forme pour exprimer le demeurant de l'édifice. Mays pour maitre un plantz comme il appartient en perspective, fault premièrement qu'il mette ce plant en sa propre forme et après le rédige en perspective. Qui voudra donc profiter en cest art, il ne lui fault laisser derrière aucune difficulté, ains mettre entierement son labeur et employger tout son esprict à ce qu'il entende bien toutes les particularitez que je propose afin d'en tirer consentement et profict avec le temps : car qu'il voudra passer maintenant ceste figure et tantost l'aultre, il ne feroit gueres bien ses besongnes en cest endroit. Toutesfoys je me suis tousjours emploiger de rendre les chouse entendibles le plus qu'il m'a esté de pousible ; sachant que qui aura bonne intelligence de ceste pratique sans grand peine pourra tirer en perspective des choses que plusieurs estimeroient merveilleusement difficiles, le moyen donc de tirer ceste présante figure en perpestive ce peulx assez clarement comprandre par elle, et tousjours tenir en mémoire que les lignes diagonales sont celles qui gouvernent tout l'ouvrage, quand elle se entrecroysent avec les lignes orizontalle ; et combien que l'on pouroit faire plusieurs et diverses fassons de plant à l'exemple de ce subgect, lesquelz y aplicant leur estude pouront avec ce petit de lumière en faire d'autres à leur fantasies selon les euvres qui ce présanteront. Ainsi qui voudra relever seur un plant les parties d'un bastiment qu'il désirera estre veue, fauldra qu'il fasse avant tout euvre le carré en sa propre forme, le mesurant seur les mesme ligne qui fera la largeur dudict plant, puis dresse avec l'esquierre toute les parties pour venir aux raccourcissement. »

*
* *

Au fol. 1 du même manuscrit, quelques mentions historiques locales, de la même main, et suivies de la marque de propriété

de Jean Chéreau, « A maistre Jehan Chereau, m[e] architecte demeurant à Joigny », sont encore à relever [1] :

« Le lundy 25 janvier 1597, la terre trembla au pays d'Ivernoys (*sic*), au château de Vefvre, parroisse de Rouy [2].

« Le dimanche 25 octobre 1609, l'église des Capucins de la ville de Joigny fut dédiée, et la dédicace fut faicte par Monsieur l'Evesque d'Auxerre, en présence de Monseigneur le Cardinal de Gondy, seigneur et comte de Joigny [3].

« Le vendredy 22 novembre 1591, à 4 heures et demyes du matin, la ville de Joigny faillit à estre prise par le sieur de Tannerre par un pétard, lequel pétard fut attaché à la grille près la porte aux Malades, dont le pétardier y fut tué, et plusieurs capitaines et soldats et beaucoup d'autres soldatz blessez, avec ledict sieur de Tannerre lequel faillit à y demeurer et y fut bien blessé [4]. »

* * *

Si le « Livre de l'architecture » de Chéreau, architecte à Joigny au XVI[e] siècle, n'a jamais vu le jour, un de ses descendants peut-être, nommé Jacques Chéreau, également architecte et assez inconnu comme tel [5], a au contraire obtenu le 20 septembre 1747 un privilège général du roi, enregistré à la Chambre des libraires-imprimeurs de Paris le 26 septembre suivant, pour lui permettre d'éditer un *Essay sur les cinq ordres d'architecture* dont il était l'auteur.

J'emprunte ce renseignement au volume lui-même qui paraît être très rare et dont je n'ai pu voir qu'un seul exemplaire, celui de la Bibliothèque nationale [6]. Encore cet exemplaire se présente-t-il dans des conditions assez étranges, étant paginé

1. Elles apportent la preuve que Jean Chéreau vivait encore en 1609 ; les travaux de cette époque à l'église de Villeneuve doivent donc bien lui être attribués.

2. *Vesvres*, c[ne] de Rouy, cant. de Saint-Saulge (Nièvre).

3. Les Capucins furent établis à Joigny en 1606 par le cardinal de Gondi, évêque de Paris.

4. Ce renseignement précise le récit emprunté aux « Mémoires » de Sully par A. Challe, *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois*, t. II, p. 156.

5. Il n'est pas mentionné par le *Dictionnaire* de Bauchal.

6. Sous la cote *Inv. V 1378*. — Les autres bibliothèques parisiennes ont été visitées sans succès.

102 à 150, avec un titre, suivi d'un avant-propos, à la page 102.

Sur ce titre est une composition allégorique de l'Architecture, symbolisée par une femme debout tenant un livre dans la main gauche et désignant d'une baguette qu'elle tient dans la main droite le titre du volume gravé sur un mur concave; un homme, des enfants ailés, les attributs de l'architecture, puis au fond une balustrade, une corniche, des arcades, un dôme complètent le tableau qui est une composition de N. Le Sueur [1], avec la mention : *M. Aubert sculpsit* [2].

L'avant-propos (p. 103) débute ainsi :

« Parmy le grand nombre d'Auteurs qui ont traité des cinq ordres d'Architecture, Palladio, Scamozzi et Vignole sont les plus approuvés. Ce dernier est le plus généralement suivi, cependant, suivant le sentiment des célèbres Architectes, l'on ne doit point le suivre dans certaines parties, surtout dans quelques proportions générales, » etc.

A la suite, des pages entières contiennent des dessins de colonnes, pilastres, entablements, impostes et architraves de l'ordre toscan, puis des ordres dorique, ionique, corinthien et composite, avec notice explicative pour chacun de ces dessins sur la page correspondante. Çà et là, au bas des pages, de jolis culs-de-lampes ont finement gravés. A la page 143, sont figurées les proportions d'un dôme; aux pages 144 à 150, diverses portes d'entrée et portes monumentales. Jusqu'à plus ample informé, nous tenons cette publication pour incomplète et inachevée, mais il nous a semblé du moins curieux de rapprocher cette entreprise, même rudimentaire, de Jacques Chéreau [3] du manuscrit de Jean Chéreau égaré aujourd'hui dans une lointaine bibliothèque où l'on ne songerait certes pas à le chercher.

Henri Stein.

1. Le graveur parisien Nicolas Le Sueur, mort en 1764.

2. Michel Aubert (1700-1757), qui a gravé de nombreuses œuvres de Watteau, de Boucher, d'Oudry (cf. Meyer, *Künstlerlexikon*).

3. Serait-il le même que le marchand d'estampes et graveur du xviiie siècle, bien connu, Jacques Chéreau (1688-1776), demeurant à Paris rue Saint-Jacques, mort à quatre-vingt-huit ans, sur qui on consultera le *Dictionnaire* de Jal, Herluison dans ses *Artistes orléanais* et J.-J. Guiffrey, *Académie de Saint-Luc* (1915), p. 221 ? Cf. U. Thieme, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, t. VI (1912), pp. 461-462.

L'ORGANISATION DES ARCHIVES LOCALES
EN ANGLETERRE

Il n'y a pas, déclarons-le tout de suite, d'organisation générale des archives britanniques. Cela ne surprendra pas quiconque sait ce qu'est la vie administrative du Royaume-Uni et à quel point la décentralisation, le *selfgovernment* la caractérisent. Donc, point de hiérarchie, pas de coordination, pas de méthodes d'ensemble. A Londres, le *Public Record Office*, placé sous l'autorité du *Master of rolls* et du *Deputy keeper of records*, et qui correspond d'assez près à nos Archives nationales, est une institution admirable. Mais il n'a point de rapports avec les archives locales. Celles-ci sont isolées entre elles. Abandonnées à la vigilance de leurs possesseurs, elles sont, suivant l'intérêt inégal qu'on leur porte, tenues avec soin ou complètement négligées. Leur situation n'est pas, cependant, sans préoccuper aussi bien les pouvoirs publics que les érudits. A plusieurs reprises, et récemment encore, le gouvernement a chargé une commission spéciale d'enquêter sur leur état et de préparer leur réforme [1].

1. Cf. *Reports from the select committee appointed to inquire into the state of Public Records of the Kingdom, etc.* London, 1800, in-fol. — *Reports from the Commissioners appointed by his Majesty to execute the measures recommended by a select committee of the House of Commons respecting the Public Records of the Kingdom, 1800-1812. With an account of their proceedings*, London, 1812, in-fol. — *Reports from the commissioners... of the Kingdom, 1800-1819.* London, 1820, in-fol. — *General report to the King in Council from the honourable board of the Public Records...* London, 1837, in-fol. — *Local Records Committee. Reports of the committee appointed to enquire as to the existing arrangements for the collection and custody of*

D'autre part, bien des savants anglais, — il n'est pas hors de propos de citer leur témoignage, — ont eu l'occasion d'apprécier nos Archives départementales, « dont l'organisation, écrit l'un d'eux, est l'envie des historiens de l'autre côté du Détroit. Celui qui a bénéficié, durant de longs mois, de l'accès à ces admirables collections d'archives tient à exprimer sa gratitude envers ceux qui les ont créées et ceux qui les administrent aujourd'hui avec tant de courtoisie »[1]. Frappés des facilités de travail qu'ils trouvaient dans les départements français et dans les provinces belges, ils devaient souhaiter d'en rencontrer de semblables dans leur pays. Précisément, depuis le dernier quart du XIXe siècle, et sous l'impulsion de John Richard Green, ils avaient commencé d'explorer l'histoire, encore presque inconnue, de leurs comtés, de leurs villes et de leurs villages. C'est à un bref aperçu de l'état actuel et des projets de réorganisation des archives locales publiques en Angleterre[2] qu'est consacrée la présente étude.

Ces catégories d'archives sont fort nombreuses[3]. On distingue celles des « branches de l'administration centrale agissant localement », c'est-à-dire des cours de justice, de l'armée (régiments), de l'Amirauté (arsenaux), des Douanes (ports extérieurs), de l'Agriculture et des Pêches, des Postes, et celles des « administrations proprement locales », — cours de comtés, cours de coroners, conseils de comtés, conseils urbains et de districts, town trusts, paroisses civiles, etc. Il faut ajouter à

local Records, and as to further measures which it may be advisable to take for the purpose. London, 1902, in-fol. — *Royal Commission on Public Records. Third report of the Royal Commission on public records appointed to inquire on the state of public records and local records of a public nature of England and Wales.* Vol. III (part I). London, 1919, in-fol.

1. C. H. Haskins, *The Normans in European history* (1916), p. 67.

2. Des archives de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles. Il ne sera pas question de celles d'Écosse ou d'Irlande ni des îles Anglo-normandes.

3. Pour leur étude générale, voir : Walter Rye, *Records and recordsearching : a guide to the genealogist and topographer.* London, 1888, in-8. — G.-R. Sims, *A manual for the genealogist, topographer and legal professor*, London, 1888, in-8. — Ch. Gross, *The sources and literature of English history from the earliest times to about 1485*, 2e éd., London, 1915, in-8. — Hilary Jenkinson, *A manual of archive administration. Including the problems of war archives and archive making*, London, 1922, in-8.

cette liste celle des administrations publiques mais indépendantes : corps ecclésiastiques (diocèses, archidiaconés, chapitres, paroisses, maisons religieuses), palatinats (Chester, Durham, duché de Lancastre), bourgs et autres « corporations » (bourgs, cités, villes, universités, compagnies coloniales, etc.). Il sera surtout question, dans ces pages, des archives d'institutions dont on trouve à peu près l'équivalent dans les dépôts d'archives publiques françaises, c'est-à-dire des archives de comtés, qui peuvent se comparer dans une certaine mesure à nos archives départementales, et des archives de villes et de paroisses civiles et religieuses, qui correspondent à nos archives municipales.

Mais, rappelons-le, il n'y a pas de règles générales. Ainsi, chaque comté traite ses archives à sa guise. Si nous étudions, à titre d'exemple, celles du Bedfordshire, c'est qu'elles sont administrées avec un soin particulier et qu'il est assez probable qu'elles serviront de modèles à d'autres [1].

Ces archives ne dépendent aucunement de l'État, qui n'a même pas sur elles de droit de surveillance. Elles appartiennent, d'une part, au Conseil de comté (*County council*), d'autre part à la Cour des Sessions trimestrielles (*Quarter sessions*). En théorie le lord lieutenant du comté en est responsable, car il a parmi ses titres celui de gardien des archives, *custos rotulorum* [2]. Mais, dans leur ensemble, c'est le *County Records Committee* qui les administre. Ce comité, composé de neuf membres du County council, élus par le Conseil, tient trois ou quatre séances par an. Son président actuel (*chairman*), M. G. Herbert Fowler, s'occupe régulièrement des archives et fait fonction d'archiviste, mais sans aucune rétribution. Chaque année, il adresse au Conseil un rapport sur son service. Il est aidé par un « assistant » spécial, le *clerk of records* (dont l'emploi n'existe que

1. L'auteur tient à exprimer sa reconnaissance à M. G. Herbert Fowler, CBt, Ph. D., président du Comité des archives du comté de Bedford, pour son obligeance à lui ouvrir les archives dont il a la garde, et à lui expliquer le fonctionnement de son administration.

2. On sait que le lord lieutenant de comté a un rôle surtout représentatif et qu'il n'y a pas dans l'administration anglaise de fonctionnaire qui corresponde au préfet français.

dans un petit nombre de comtés). Cet employé des archives est également subordonné au *clerk of the peace*, qui est le secrétaire général de toute l'administration du comté, puisque, à la fois, secrétaire du County council, greffier des Quarter sessions, secrétaire de la lieutenance (*clerk to the Lieutenancy*) et du « County returning office ».

Trois catégories, dans ces archives : celle du Conseil de comté (institué par la loi du 13 août 1888 pour régler toutes les affaires administratives et financières de cette circonscription territoriale); celle de la Cour des Quarter sessions (qui administrait le comté jusqu'en 1888 et qui depuis lors est un organisme purement judiciaire [1]; celles, peu nombreuses, des sheriffs (anciennement *vicecomites*) et des lieutenants du comté [2]. Il s'y ajoute des archives déposées aux Archives du comté, sans en être la propriété, savoir, d'une part, des archives familiales, d'autre part des archives ecclésiastiques, celles de l'archidiacre, remontant au XVIe siècle, qui ont été remises au *Shirehall* en 1922 pour y être conservées et classées (elles avaient été très négligées auparavant). Enfin, l'archiviste a commencé récemment, par voie d'acquisitions, une collection de documents divers concernant le comté.

Normalement, et en dehors de ces dépôts, dons et acquisitions, ces archives s'accroissent par les versements qu'effectuent les divers bureaux et comités du Conseil de comté (Éducation, Finances, Ponts et chaussées, Service des aliénés, Maternité, Hygiène, etc.), les Quarter sessions, le lieutenant de comté et le sheriff. Des suppressions de papiers périmés peuvent être opérées avec l'autorisation du Records committee; aucun règlement ne détermine les catégories ni les délais de suppression, sauf pour les papiers des finances.

1. A Bedford, les plus anciennes de ces archives sont du XVIIe siècle. En général, les archives des comtés anglais remontent à cette époque. Cinq ou six de ces comtés ne possèdent pas de documents antérieurs au XVIIIe siècle; sept ou huit en ont du XVIe. Les archives des comtés gallois (à part le Brecknock et le Denbigshire) sont moins bien conservées. Beaucoup de séries judiciaires présentent des lacunes à l'époque de la Guerre civile.

2. Les papiers de la lieutenance sont surtout relatifs aux affaires militaires du comté. L'office est une fondation de Henri VIII.

Le cadre de classement qui a été adopté à Bedford — car il n'y a aucun cadre obligatoire — repose sur un ordre alphabétique des matières : c'est en quelque sorte le système du dictionnaire. Chaque série ou sous-série est représentée par une, deux ou trois initiales. Voici, à titre d'exemple, quelques rubriques : AC, Agricultural Committee; AV, Asylum visiting Committee; CC, County Council; CCC, County Council correspondance; CCE, County Council real Estate; CCL, County Council letter books; CCM, County Council minutes; CCO, County Council orders; CCP, County Council reports; QS, Quarter sessions, etc., etc. Un répertoire manuscrit, qui doit être prochainement publié, a été dressé par M. Fowler.

Les communications sont faites régulièrement aux administrations, exceptionnellement aux particuliers. Pour ceux-ci, l'accès des archives n'est pas un droit, mais une faveur. En fait, les demandes d'admission sont assez rares. Du reste, l'exiguïté du local et l'absence de salle de travail empêcheraient un public nombreux de fréquenter les archives et n'en permettraient pas la surveillance. Jusqu'à présent, l'autorisation n'est guère accordée qu'à des historiens locaux. Pour tous les *students*, les communications sont gratuites, tandis que les gens de loi, solicitors, etc., ou leurs représentants, ont des droits à payer pour consulter les documents de caractère administratif ou juridique[1]. Il n'est pas délivré d'expéditions authentiques [2]. Il est loisible au clerk of the peace de remettre, moyennant finances, des copies, mais qui n'ont pas de valeur légale.

Le local, qui fait partie de l'hôtel du comté (*Shirehall*), ne se compose que de deux salles où sont emmagasinés parchemins et papiers. C'est là aussi que travaillent l'archiviste et son employé, ainsi que les chercheurs autorisés. On voit les inconvénients que cette disposition présente, tant au point de vue des facilités de travail du personnel qu'au point de vue de la sécurité

1. Cette distinction est observée au Public Record Office, où les chercheurs sont admis, suivant le but de leurs recherches et la nature des documents, gratuitement dans le *Literary search room* ou à titre onéreux dans le *Legal search room*.

2. Seul le Public Record Office en délivre.

matérielle des collections. On n'a pas négligé, néanmoins, les précautions contre l'incendie : ainsi les portes sont métalliques. Les travées sont aussi de métal et roulent sur des rails : de cette façon, la place est économisée à l'extrême. Les documents y sont rangés par registres, liasses ou boîtes verticales ; les plans sont roulés en tubes de carton ; les pièces de quelque importance sont estampillées. Un grand soin est apporté à ces opérations.

Rarement les archives des comtés ont été l'objet d'autant de sollicitude intelligente que celles du Bedfordshire. Et là où des mesures analogues ont été prises, elles sont trop récentes. Aussi faut-il regretter soit la dispersion, soit la disparition totale de bien des titres anciens. Les uns sont annexés à des archives familiales : c'est ainsi que le marquis de Salisbury conserve les plus vieux rôles des Quarter sessions d'Hertfordshire ; et c'est chez les descendants des lords lieutenants, plutôt que dans les bureaux des clerks of the peace, qu'il faut, le plus souvent, chercher les *Lieutenancy papers*. On trouve aussi beaucoup de ces pièces dans les collections qu'ont formées des érudits, isolés ou réunis en sociétés savantes : les anciennes archives du Buckinghamshire sont actuellement la propriété de la *Buckinghamshire archaeological Association*. Des bouquinistes, des sollicitors en détiennent d'autres par fragments, et il y a enfin bien des pertes qui paraissent définitives.

Si jusqu'à ces dernières années les historiens ont rarement utilisé les archives des comtés, c'est qu'elles sont insuffisamment classées et cataloguées. Un petit nombre d'entre elles ont été pourvues de répertoires imprimés dans l'excellente collection officielle des *Reports of the historical manuscripts Commission* (Wiltshire, Essex, Worcestershire), ou publiées par les soins des autorités locales (Middlesex, Hertfordshire, Bedfordshire, Worcestershire, Stropshire, Derbyshire, Nottinghamshire) ou encore par des sociétés savantes (Wiltshire, Yorkshire, North Riding).

Les archives municipales [1] sont composées et conservées dif-

1. Cf. Charles Gross, *A bibliography of British municipal history, including gilds and parliamentary representation*. New-York, 1897, in-8o. — F. J. C. Hearnshaw, *Municipal Records*, London, 1918, in-8o.

féremment suivant que les « bourgs » sont des « bourgs de comté » ou non (*county* ou *non-county boroughs*). Mais il faut observer que d'anciens bourgs importants ont perdu dès avant la fin du moyen âge leur *corporate status* et aussi que des villages sont devenus des villes par un soudain accroissement de leur population. En principe, les archives suivent le sort du bourg : quand le bourg existe encore, elles sont conservées comme autrefois ; quand il a été *disfranchised*, elles sont souvent perdues, en totalité ou en partie, en dépit de la *statutary provision* édictée pour leur sauvegarde (section 9 [2] du *Municipal corporations act* de 1883). Le défaut de conservation est pour une bonne part le résultat du *Local Government act* de 1888 qui, par le groupement en districts urbains ou ruraux des villes (*towns*) non reconnues comme *boroughs*, efface les anciennes délimitations et détruit l'individualité de beaucoup d'anciennes villes et paroisses au point de vue de leur administration et de la garde de leurs archives.

Signalons les principales séries que renferment les archives de villes [1] : chartes municipales, leurs ampliations et confirmations [2], correspondances, registres de délibérations (*council books*) ; comptes de sénéchaux, chambellans et autres fonctionnaires, importants pour l'histoire économique ; documents corporatifs, parmi lesquels les *Gild rolls and Ordinances*, archives de guildes (*merchant gilds* et *craft gilds*) dont un grand nombre ont été publiées [3]. Citons aussi : les archives d'écoles, d'hôpitaux, d'institutions diverses de bienfaisance, qui ont eu une existence indépendante, *corporate* ou *quasi-corporate*, mais se

1. Au Public Record Office, les principales séries de documents à consulter pour l'histoire municipale sont : les *Anglo-Saxons charters and laws*, le *Domesday book*, les *Charter rolls* (1189-1517), les *State papers* et parmi ceux-ci notamment les *Court rolls*, les *Minister's accounts*, les *Rental and Surveys*, les *Hundred rolls* du règne d'Édouard Ier et les *Rolls of Parliament* (1278-1503).

2. Beaucoup de ces chartes ont été récemment publiées : celles de Bristol, Cambridge, Colchester, Gloucester, Leicester, Norwich, Nottingham, Southampton. Voir aussi les *British borough charters* de Ballard.

3. Mais le plus souvent ce sont les corporations qui gardent leurs archives. Les statuts des guildes ont été analysés par Charles Gross dans *The Gild Merchant* (1890).

sont peu à peu étroitement associées avec les administrations municipales. Enfin, il y a les *Court rolls*, archives de cours civiles que possédaient les cités ou les bourgs, et des cours criminelles établies dans les villes à charte avec une juridiction et des pouvoirs semblables à ceux des grandes Cours de Centaines (*Hundred courts*), ou même de la cour du sheriff ; les villes des ports avaient aussi des cours d'amirauté. Ces archives judiciaires remontent parfois au XIIIe ou XIVe siècle et se suivent jusqu'à l'époque de l'abolition de la cour, ou même jusqu'à nos jours, lorsque la cour médiévale est parvenue à survivre au milieu des juridictions rivales.

Conservées à l'hôtel de ville (*townhall* ou *guildhall*) ou quelquefois dans un bâtiment annexe, les archives municipales sont généralement à la garde du *town clerk*, qui correspond au secrétaire de mairie français ; celui-ci n'a pas souvent des connaissances en rapport avec la valeur historique des documents qui lui sont confiés. La cité de Londres rétribue un véritable archiviste, le *Records clerk*, mais son exemple n'est pas imité. Il est encore assez difficile d'avoir accès aux archives municipales : pour cela, l'autorisation formelle du *Common Council* est souvent nécessaire. Très longtemps, les archives des villes ont été laissées à l'abandon, et, en bien des endroits, dilapidées. C'est ainsi qu'au début du XIXe siècle, lors de la construction du nouveau guildhall de Plymouth, son chartrier était dans la rue, et n'importe qui pouvait s'y approvisionner de parchemin. Weymouth n'avait d'autre dépôt, pour ses collections, qu'une écurie, d'où un particulier, en se les faisant céder, les sauva d'une destruction certaine. A Hereford, une femme qui avait la charge du townhall vendit comme papiers hors d'usage les premiers registres du conseil. Des faits analogues ont dû se produire à une date relativement récente. C'est depuis 1870 que les chartes les plus anciennes de Lincoln ont disparu. Les inventaires des grandes bibliothèques, telles que le British Museum et la Bodléienne, et les catalogues des ventes aux enchères donnent de nombreux exemples de la désagrégation des archives municipales, ainsi dispersées dans les collections publiques ou privées.

Cependant bien des villes s'enorgueillissent encore de riches archives : ainsi Exeter, Londres, York, Preston, Norwich, Gloucester, Bristol, Shrewsbury, Chester, Lincoln, Oxford, Reading, Winchester, Maidstone, Bedford. Plusieurs d'entre elles ont tenu à en publier des extraits ou des répertoires. L'Angleterre a d'ailleurs été précédée dans cette voie par l'Écosse [1].

Les localités de moindre importance que les villes proprement dites ou bourgs, les paroisses civiles (*civil parishes, townships*) — dont les limites ne sont pas toujours les mêmes que celles des paroisses ecclésiastiques, — ont aussi leurs archives, qui représentent l'activité des divers fonctionnaires communaux : *churchwardens* (marguilliers qui cumulent avec leurs attributions religieuses des fonctions civiles, comme de convoquer l'assemblée générale ou *vestry*, de répartir l'impôt, etc.), *overseers of the poors* (chargés de l'assistance publique), *surveyors of highways* (agents voyers), *constables* (agents de police). Le *Vestries act* de 1818 confiait à l'assemblée des habitants le soin de désigner les gardiens et le lieu de dépôt des archives civiles de la paroisse. Le Local Government act de 1894 transfère ce pouvoir de la vestry au *parish council* ; il charge le conseil de comté d'enquêter périodiquement sur la façon dont les archives sont tenues, et de prendre des mesures, si besoin est, pour leur préservation. Mais il est rare que, comme dans le Stropshire, le conseil de comté use des droits que la loi lui confère. Très peu de paroisses ont pu garder la série complète de leurs archives civiles : la moitié des paroisses d'Angleterre n'en possède pas d'antérieures au début du XIXe siècle. Ces lacunes sont dues au manque de surveillance, aux changements fréquents des fonctionnaires, au caractère même des documents qui sont rapidement considérés comme dépourvus d'utilité pratique.

Les archives ecclésiastiques sont de deux sortes : diocésaines et paroissiales [2]. Les premières sont à la garde des évêques, des

1. Publications de la *Scottish Burgh Society* et des *Records of the Convention of Royal burghs.*

2. Il n'est question ici que des archives conservées par le clergé de l'Église anglicane.

chapitres ou des archidiacres. Les archives épiscopales comprennent les registres officiels de l'évêque (institutions de bénéfices, ordinations, visitations), les papiers des *Consistory courts*, les *marriage licenses*, les titres concernant les propriétés diocésaines, etc. Elles sont en général gardées par le *Bishop's registrar*, — souvent un solicitor exerçant dans la localité, — qui les détient d'habitude à son domicile : ce procédé, outre qu'il n'est pas sans danger pour la conservation des documents, en rend l'accès difficile aux érudits. Quelquefois aussi, le chartrier est placé dans une salle du palais épiscopal ou dans la cathédrale. C'est aussi dans la cathédrale, ou dans un local en dépendant, que sont aménagées les archives capitulaires (les chapitres de Lincoln, Salisbury, Bath et Wells en possèdent de considérables). Les archives d'archidiaconés sont plus dispersées et plus négligées que les précédentes. Celles d'Oxon, Bercks et Bucks sont déposées à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford; celles de Bedford, on l'a vu plus haut, à l'Hôtel du comté. Dans l'ensemble, à part le cas, encore rare, d'un dépôt de ce genre, la consultation des archives ecclésiastiques est malaisée : leur emplacement ne s'y prête guère; d'autre part, le clergé, qui a longtemps manifesté à l'égard des historiens une certaine méfiance (constatée par les rapports officiels), maintient çà et là des tarifs de communication presque prohibitifs.

Les archives paroissiales (religieuses) renferment, outre des papiers de caractère ecclésiastique, les comptes de fabrique (*churchwardens accounts*), des pièces cadastrales (*Title apportionment awards and plans*, *Inclosure awards*, deux groupes dont la nature est mal définie et que l'on considère tantôt comme ecclésiastiques, tantôt comme civils [1]), enfin les registres de baptêmes, mariages et sépultures [2]. Cette dernière série, qui,

1. Aussi ces groupes de documents figurent-ils souvent parmi les archives civiles des paroisses.

2. Pour les registres paroissiaux, consulter : Burn, *History of parish registers*. — R.-E. Chester-Waters, *Parish registers in England ; their history and contents with suggestions for securing their later custody*, 2e éd., London, 1887, in-8. — Arthur Meredyth Burke, *Key to the ancient parish registers of England and Wales*, London, 1908, in-8°, 163 p. (Cet ouvrage donne la liste alphabétique de toutes les paroisses, avec les dates des plus ancien

en France, est réunie depuis le 31 décembre 1792 aux archives communales (et en constitue, le plus souvent, la seule partie ancienne), n'a pas cessé d'être regardée, en Angleterre, comme ecclésiastique. Le nombre et la précision des mesures législatives prises à leur sujet prouve l'importance que le pouvoir central a toujours attachée à leur tenue régulière et à leur conservation. La création de l'état religieux remonte à Thomas, lord Cromwell, vice-gérant de Henri VIII pour les affaires ecclésiastiques, qui en 1538 ordonna à tous curés ou vicaires d'inscrire, chaque dimanche, sur des registres spéciaux, en présence de l'un des fabriciens, les baptêmes, mariages et sépultures de leurs paroissiens, et de garder ces livres dans des coffres sûrs, munis chacun de deux clefs. Il est à constater que cette institution a précédé et peut-être inspiré l'institution française analogue : encore François Ier, dans l'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539), ne parlait-il que de l'enregistrement des baptêmes. L'injonction fut renouvelée par Édouard VI en 1547 et Élisabeth en 1559. En 1597 une constitution prescrivait d'envoyer périodiquement à l'évêque des copies des registres. Le 70e article des canons ecclésiastiques de 1604 enjoignait de reproduire sur de nouveaux registres toutes les indications qui figuraient sur les précédents depuis 1538 et de recevoir désormais les déclarations, chaque dimanche, devant deux fabriciens. Pendant le Protectorat de Cromwell, en 1653, l'état religieux fut remplacé par l'état civil ; la tenue et la garde des registres étaient attribuées à des secrétaires élus pour trois ans par les habitants de la paroisse ; on enregistrait les naissances et non les baptêmes. La Restauration ramena la législation antérieure, mais en lui apportant, par l'ordonnance du Parlement de 1664, quelques précisions : dans chacune des églises ou chapelles d'Angleterre et de Galles, un livre de vélin devait mentionner pour chaque baptême, outre les noms du baptisé, ceux des parents, et les dates de la naissance et de la cérémonie religieuse, pour chaque sépulture, la date de la mort. Depuis le 1er janvier 1813 (*Rose's act* de 1812),

registres paroissiaux conservés, en notant les lacunes dans les collections, les publications qui ont été faites de ces registres, etc.). — A. Hamilton Thompson, *Parish history and records*, London, 1919, in-8.

les baptêmes, mariages et décès sont inscrits sur trois registres différents : des modèles uniformes sont établis pour chaque catégorie. Depuis la loi du 17 août 1836 [1] (entrée en vigueur le 1er juillet 1837, modifiée et refondue en 1874), l'enregistrement est laissé au clergé, mais les registres sont tenus en double, et les duplicata sont envoyés à Londres et conservés au *General Registrar Office*, à Somerset House, où le public peut les consulter moyennant le paiement d'un shilling pour chacun, ou d'une guinée pour une « recherche générale ».

Les registres « non-paroissiaux », c'est-à-dire des non-conformistes (y compris les Quakers) sont également déposés à Somerset House (commissions de 1836 et 1857, *Marriage act* de 1898). On y trouve aussi les registres des églises françaises, wallonnes, allemandes, hollandaises et suisses [2]. Ceux des Quakers et des synagogues sont considérés comme valables depuis 1836, et les mariages sans cérémonie religieuse sont enregistrés par le *Superintendent registrar*. Notons que bien des mariages de catholiques romains et dissidents sont portés sur les registres tenus par le clergé anglican, puisque, jusqu'en 1806, aucun mariage n'était réputé légal s'il n'avait été célébré dans l'église paroissiale (*Marriage act,* 6 et 7, *Will.* IV, *cap.* 85).

En dépit des règlements, il s'en faut de beaucoup que les collections de registres paroissiaux soient complètes. Remarquons d'abord que la constitution de 1597, qui prescrivait d'en exécuter des duplicata pour les évêques, n'a été que bien rarement observée. Quant aux lacunes des originaux, il faut les attribuer à des négligences de deux sortes : soit dans l'enregistrement, soit dans la conservation [3]. Des raisons fiscales sont, dans une assez large mesure, à l'origine des premières. Ainsi, comme

1. Cette loi ne s'applique qu'à l'Angleterre. Des mesures analogues ont été prises pour l'Écosse (lois de 1854, 1855, 1860) et l'Irlande (loi de 1863).

2. Nombre de ces registres ont été publiés par la *Huguenot Society of London*, fondée en 1885 (notamment ceux des églises françaises de Southampton, Norwich, Canterbury).

Les registres de la *French ambassador's chapel* remontent à 1793 (cf. G. R. Sims, *op. cit.*, p 382).

3. Cf. *Mysteries of parish registers*, dans *Journal of the British archaeological Association*, nouv. sér., t. XXII (1916), p. 108-109).

pendant les guerres de Guillaume III contre la France, l'État avait établi une taxe nouvelle à percevoir pour chaque inscription de naissance ou de mariage, certains clercs s'arrangèrent pour ne pas faire payer l'impôt; l'un d'eux note naïvement sur son registre : « Il n'a pas été fait de déclaration depuis quelques années afin d'éviter la taxe [1]. » Il arrivait aussi que le vicaire se contentait de tenir au jour le jour un cahier de brouillon et ne transcrivait en fin d'année, sur le livre officiel, que les actes rémunérés.

Les registres pouvaient être victimes, d'une autre manière, de l'esprit trop pratique de leurs gardiens. C'est ainsi que chez un clerc de Plungar (Leicestershire), qui cumulait ses fonctions paroissiales avec celles d'épicier, ils servaient à envelopper les marchandises. Un autre clerc en distribuait les feuillets de parchemin à ses filles, qui les transformaient en patrons à dentelle. D'autres les vendaient à des amateurs. Si, à des fautes de ce genre, nous ajoutons les simples oublis dans la transmission de ces archives lorsque les bénéfices changeaient de main, les accidents de toutes sortes, incendies surtout, qui pouvaient survenir, bien des lacunes s'expliquent. Cette période de négligences continuelles semble avoir pris fin, mais des abus se produisent encore parfois, et ils restent toujours possibles tant qu'un contrôle général n'est pas organisé. C'est seulement dans quelques circonscriptions que les archidiacres et les doyens ruraux inspectent les archives paroissiales.

Les indications, forcément sommaires, qui viennent d'être données sur l'état actuel des principales catégories d'archives locales, prouvent que cet état, dans l'ensemble, n'est pas satisfaisant. Çà et là, des réformes heureuses ont été accomplies; mais, dues à des initiatives particulières, elles restent isolées; le besoin se fait sentir d'une coordination que seul le gouvernement peut réaliser. Le « Local Records Committee » de 1902, la commission royale de 1919 ont désigné les trois objectifs principaux qu'ils avaient en vue : assurer aux archives locales des

1. Un acte de 1783 (Georges III) fixa un droit de 3 pence à percevoir pour la couronne à chaque enregistrement, Les curés ou vicaires prélevaient pour leur peine 2 shillings par livre.

lieux de dépôt convenables, avec les meilleures garanties de conservation, les classer avec soin, enfin en faciliter l'accès au public. Ces buts ne peuvent être atteints sans qu'une autorité centrale ne les décide et, au besoin, ne les impose.

Là d'ailleurs est peut-être la difficulté, dans un pays aussi décentralisé que l'Angleterre, et où les multiples autorités locales restent jalouses de leur indépendance. Pourtant, il y a déjà un précédent : un pouvoir de contrôle, en ce qui concerne celles des archives judiciaires qui appartiennent à la couronne, les *King's judicial records*, a été attribué au Master of rolls ; il est confié, pratiquement, à son second, le Deputy keeper of the public Records. On étendrait ce pouvoir sur les autres archives locales de caractère public.

Par qui le Maître des rôles ou son adjoint feront-ils exercer ce contrôle ? Il n'est pas question de créer un cadre d'archivistes régionaux, mais de prélever parmi le personnel du Public Record Office (actuellement insuffisant, mais qu'il ne serait pas nécessaire de beaucoup augmenter), un corps d'inspecteurs des archives locales. Ces fonctionnaires auraient pour mission, non seulement de surveiller ces archives, mais encore de régler leur arrangement, d'approuver ou de modifier les conditions de leur accès au public, de prescrire à l'occasion leur transfert dans des dépôts mieux appropriés. Villes et comtés pourraient donc, sans l'intervention de l'État, nommer à leur guise, sous des titres divers, leurs archivistes. Mais ceux-ci seraient aidés dans leur tâche par les directives qu'ils recevraient d'hommes du métier.

Cette centralisation qui s'impose dans une certaine mesure, quelques novateurs l'avaient projetée excessive : ils ne demandaient rien moins que de remplacer les dépôts disséminés dans le royaume par un dépôt central[1]. Une si énorme accumulation de documents dans la capitale est à peine réalisable et ne serait pas souhaitable non plus, car ce projet se heurte autant à des difficultés matérielles qu'aux résistances du patriotisme

1. On a surtout demandé, à plusieurs reprises, de rassembler à Londres tous les registres paroissiaux antérieurs à 1837.

régional. Le maintien des dépôts locaux permet d'étudier dans son vrai cadre l'histoire locale, de s'y intéresser davantage et de la mieux comprendre.

Mais une trop grande dispersion présente aussi des inconvénients. C'est pourquoi la Commission de 1919 suggère de réunir, toutes les fois que cela sera possible, dans un même bâtiment et sous une même surveillance, les archives civiles de comtés et les archives ecclésiastiques. D'une façon générale, elle estime qu'il serait facile et profitable de conserver sous un même toit des collections de provenances diverses et appartenant à des propriétaires différents. On a vu qu'à Bedford l'heureuse initiative de M. G. H. Fowler a déjà réalisé partiellement ces vœux.

Les bâtiments où reposent les archives devront, d'une part, présenter toutes les garanties de sécurité désirables, — que les délégués du Maître des rôles exigeront sans se contenter de la simple bonne volonté des autorités locales, — d'autre part se prêter au travail des érudits. Ils auront ainsi des salles de lecture bien aménagées et pourvues de livres de références. On en faciliterait l'accès aux chercheurs, au lieu de les décourager par des horaires d'admission mal commodes ou par des taxes prohibitives, comme on l'a souvent fait jusqu'à présent. Si le principe de la gratuité n'est pas adopté, s'il reste loisible aux possesseurs des archives de n'ouvrir leurs collections que moyennant finances, du moins faudrait-il des tarifs raisonnables et non plus laissés à la fantaisie des clerks of the peace, des secrétaires de mairie et des registrars ecclésiastiques. Il faudrait aussi que le public pût obtenir, et à des prix modérés, des copies certifiées et des photographies de documents. La liberté des communications demeurerait théorique, si elle était restreinte en fait par le désordre des collections : donc, il faut classer celles-ci et en dresser sans tarder des répertoires sommaires, de préférence à des inventaires par échantillons ou à des publications partielles, telles que les *select calendars* dont certaines villes se sont offert le luxe presque inutile. Par contre ce serait étendre à l'excès la liberté des communications, si on les autorisait ailleurs que dans les salles d'archives ou de bibliothèques publiques.

Toutes ces règles visent spécialement les archives municipales d'une certaine importance, les archives de comtés, celles aussi des cours de justice et des corps ecclésiastiques qui y seraient en quelque sorte annexées. Une législation précise, — non plus seulement « permissive », mais « positive », comme disent les Anglais, — attribuerait aux conseils de comtés le devoir strict plutôt que le simple droit de surveiller les archives des paroisses. Celles-ci dépendraient en dernier ressort du Public Record Office. Il y aurait lieu de prévoir, outre les inspections périodiques, des inspections spéciales lors de chaque changement dans le personnel paroissial. Certaines pénalités pourraient en être la sanction.

En résumé, la réglementation future, telle qu'elle est conçue par les commissions gouvernementales et attendue par le public, se rapprocherait, dans une certaine mesure, de celle qui est appliquée en France. Une hiérarchie similaire serait créée. D'une part, les archives locales des diverses catégories relèveraient d'une autorité centrale, celle du Maître des rôles, directeur des Archives d'Angleterre. D'autre part, les archives des comtés, mieux aménagées, mieux classées, enrichies, sous forme de dépôts, de fonds administratifs, ecclésiastiques et de familles, ouvertes plus libéralement aux travailleurs, rempliraient à peu près le rôle de nos archives départementales. Et ce serait pour le plus grand profit des historiens anglais, et aussi des historiens français, qui ont encore tant à glaner dans les archives d'outre-Manche.

F. de Vaux de Foletier,
archiviste de la Charente-Inférieure.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Belgique. — La seule charte sauvée de l'incendie des belles archives d'Ypres a été publiée par M. Henri Pirenne avec un intéressant commentaire dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 86 (1922), p. 1-10 : Un conflit entre le magistrat yprois et les gardes des foires de Champagne en 1309-1310.

Espagne. — Un nouveau volume d'*Acta Aragonensia* (Berlin, Rothschild, 1922 ; in-8 de LX-583 p.) comprend la correspondance diplomatique du roi Jaime II d'Aragon pour les années 1291-1327 ; l'introduction contient d'intéressants développements sur les archives de la couronne d'Aragon à Barcelone et de l'île de Majorque.

— Dans le *Boletin del Centro de studios americanistas* de Séville, t. IX (1922), M. P. Torres Lanzas poursuit la publication du Catalogue de l'Archivio general de Indias (seccion III; Casa de la Contratacion de Indias).

France. — Les archives des ports maritimes dépendant du Ministère de la Marine sont partout en voie de classement. Nous avons même à signaler deux petits inventaires récents, l'un de A. Tollemer, *Répertoire numérique des archives de l'arrondissement maritime de Cherbourg* (série K, Travaux hydrauliques) (Paris, Impr. nationale, 1922 ; in-8 de 24 p.) ; — l'autre de F. Marec, *Répertoire numérique des archives de l'arrondissement maritime de Lorient* (série A) (Paris, Impr. nationale, 1922 ; in-8 de 16 p.).

— MM. Louis André et Émile Bourgeois ont fait paraître les deux premiers volumes du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* ; Hollande (1648-1720), d'après les originaux des Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris, de Boccard, 1922-1923 ; in-8 de LXXVI-545 et 560 p.).

ALLIER. — M. Léon Burias a tenté de reconstituer le trésor des chartes des Bourbon-Busset en se servant d'un inventaire des titres du château de Busset rédigé vers 1780 (*Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Bourbonnais*, t. XXV, 1922, p. 125-137, et t. XXVI, 1923, p. 29-44 et 103-111).

ALPES-MARITIMES. — Dans ses *Études historiques sur le comté de Nice*

(Nice, 1922; in-4 de 23 p.; extr. de *Nice historique*), M. Robert Latouche étudie la formation des archives des Alpes-Maritimes, raconte les démarches faites à Turin sous le Directoire pour négocier le retour des archives du Sénat de Nice et de l'ancienne Intendance, signale les travaux d'inventaire effectués sous le gouvernement sarde et tout ce qui a été fait pour l'enrichissement de ce dépôt depuis sa constitution définitive en 1860, et rend justice à ses prédécesseurs. Ce dépôt est d'ailleurs aujourd'hui en excellentes mains.

Charente. — Sur l'importance du versement des documents judiciaires effectué il y a peu de temps aux Archives départementales, voir une note de M. Léon Burias dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1922, p. cxxx-cxxxii.

Bouches-du-Rhone. — Les Archives départementales sont entrées en possession d'un lot de documents des xve-xviiie siècles concernant la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et découverts dans la chapelle haute de l'église de ce lieu.

Côte-d'Or. — La comtesse de Galard a offert aux Archives départementales les papiers de la terre de Pagny-sur-Saône et dépendances, qui remontent au xiiie siècle. Un versement considérable a été fait par les bureaux de l'enregistrement (800 reg. de formalité de 1807 à 1821, 1900 reg. de comptabilité des domaines nationaux, 388 reg. et tables concernant l'administration générale des domaines du roi au xviiie siècle). Des versements non moins importants ont été faits par la Cour d'appel de Dijon (dossiers du tribunal criminel, an IV-an XII, et dossiers de la Cour de justice criminelle, an XII-1816); par les tribunaux de première instance (reg. et dossiers d'audiences correctionnelles, 1791-1870; fonds de la Cour prévôtale de la Côte-d'Or, 1816-1818; reg. de jugements forestiers, an IV-1860; fonds du tribunal de commerce de Semur, an IV-1869; quelques minutes de notaires; quelques registres d'insinuations; collection des doubles des registres paroissiaux pour la totalité des communes des arrondissements de Beaune et de Dijon : 862 volumes dont un certain nombre remontent au xvie siècle; par le tribunal de commerce de Dijon (documents antérieurs à 1851 et remontant à 1606, mais séries assez incomplètes); par les justices de paix de Châtillon-sur-Seine, de Semur, d'Is-sur-Tille (avec, pour cette dernière localité, une liasse de procédures du xviiie siècle et les procès-verbaux du bureau de conciliation du district pour 1790 et années suivantes), et enfin d'Arnay-le-Duc, où ont été récupérés également les papiers d'une vingtaine de justices seigneuriales de l'ancien bailliage, un registre d'écrou (1754-1780) et trois liasses du directoire du district.

Eure. — Les papiers de la seigneurie de Vendreuil ont été incorporés aux archives départementales.

EURE-ET-LOIR. — Les archives du château de Denonville ont été offertes aux Archives départementales par son propriétaire.

GIRONDE. — M. Billaudet a remis au dépôt départemental les papiers qu'il tenait de son grand-père, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et qui intéressent spécialement les ports de Bordeaux et de Libourne.

MARNE (Haute-). — Les archives municipales de Bourmont possédaient un fonds d'État consistant en papiers du bailliage et sénéchaussée de Bourmont et La Mothe, papiers des établissements ecclésiastiques supprimés en 1789, archives du district et de la municipalité de canton ; registres et papiers provenant de quelques paroisses voisines. Le tout, y compris les archives municipales de l'ancien régime, a été transféré au dépôt départemental.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — L'abbé Demange a fait remise aux Archives départementales d'un assez grand nombre de documents provenant des archives du chapitre de la cathédrale de Toul, très maltraitées et dispersées à l'époque révolutionnaire.

MOSELLE. — L'ancien fonds de la cour impériale de Wetzlar pour la Lorraine, indûment détenu jusqu'ici par les Allemands, a été restitué aux archives de la Moselle.

NIÈVRE. — Du greffe du tribunal de Château-Chinon sont venus les papiers des bailliages locaux (ancien régime et Révolution). L'administration des domaines a remis une quantité considérable de registres d'actes judiciaires de la période révolutionnaire et de l'Empire, et de documents relatifs aux biens nationaux. Ont été offerts des papiers provenant d'anciens notaires de Decize et intéressant tous les environs. Ont été également donnés les papiers Du Bourg de Bozas, conservés jusqu'ici au château de Prye (68 liasses depuis le XIIIe siècle), concernant la région des Amognes, les forges de Prie et d'Imphy, et différentes localités de Brie, de Bourgogne, d'Auvergne, du Forez et du Vivarais.

— L'archiviste départemental a constaté à Saint-Aubin-les-Forges la disparition de certains registres paroissiaux.

TARN. — Dans une récente inspection, l'archiviste du Tarn a eu le regret de constater, dans le dépôt municipal de Labruguière, l'absence totale de 89 piéces de parchemin, de 1750 pièces papier et de 8 registres qui constituaient tout le fonds communal de l'ancien régime et qui étaient encore en place il y a une vingtaine d'années.

TARN-ET-GARONNE. — Les archives municipales de Montauban, longtemps restées à l'abandon et presque inaccessibles, viennent d'être déposées aux Archives départementales. A cette occasion M. B. Faucher a signalé un très ancien inventaire imprimé de ces archives (1662) dans les *Annales du Midi*, t. XXXIV (1922), p. 416-419.

VAR. — Six notaires de Toulon ont déposé leurs anciennes minutes aux Archives départementales ; l'ensemble forme un total de 2000 registres environ, et les plus anciens sont du XVe siècle.

VIENNE. — M. E. Audouin a formé un recueil de tous les documents concernant la commune et la ville de Poitiers de 1063 à 1327, qui constitue le tome XLIV des *Archives historiques du Poitou* (Poitiers, 1923 ; in-8 de LXXVIII-389 p.).

ALGÉRIE. — M. Ch. Braibant a publié dans la *Revue africaine*, 1922, p. 39-84, un bon inventaire des archives de l'amirauté d'Alger.

Grande-Bretagne. — Nombreuses sont les récentes publications anglaises de documents d'archives d'après les grands dépôts de Londres : *Year Books of Edward II*, t. XIV, 1 (1312-1313), edit. by P. Vinogradoff et L. Ehrlich (London, Selden Society, 1921 ; in-8 de XL-180 p.); — *Year Books of Edward II*, t. XVIII (1315), edit. by W. C. Bolland (London, Selden Society, 1920 ; in-8 de LIII-278 p.) ; — *Calendar of State Papers* ; *Domestic* (sept. 1680-dec. 1681), preserved in the Public Record Office, edit. by F. H. Blackburne Daniell (London, Stationery Office, 1921 ; in-8 de IX-805 p.) ; — *Calendar of Fine Rolls preserved in the Public Record Office*, t. VI (Edward III, 1347-1356) (London, Stationery Office, 1922 ; in-8 de VII-620 p.) ; — *Acts of the Privy Council of England 1613-1614* (London, Stationery Office, 1922 ; in-16 de X-741 p.).

— Les archives locales ont fourni également leur contingent de documents inédits : *The Records of Dover ; The Charters Record books and papers of the Corporation*, by J. B. Jones (Dover, 1921 ; in-8 de IV-210 p.) ; — *Newington Longeville Charters*, edit. H. E. Salter (Oxford, 1921 ; in-8 de XLVI-1124 p.) ; — *Registers of the Church of Le Carre and Berwick Street*, edit. by W. and S. Minet (London, Huguenot Society, 1921 ; in-8 de X-58 p.).

Italie. — L'abbé H. Grange a terminé par un second fascicule paru en 1922 la publication commencée en 1911 (Nîmes ; in-8 de 525 p.) d'un *Sommaire des lettres pontificales concernant le Gard, émanant des papes d'Avignon.*

— Un terrible incendie a détruit, à la fin de janvier 1924, l'Archivio generale civico de Milan, situé dans la via Signoria (Palazzo Trivulzio), et une partie des archives de la chancellerie de la Cour d'assises, qui y confinait. La perte des archives communales de Milan est irréparable.

Paraguay. — Sur les archives de la capitale du Paraguay, on peut consulter une notice de Juan F. Perez, *Los archivos de la Asunción del Paraguay* (Buenos Aires, Instituto de investigationes historicas, 1923 ; in-8 de 42 p.).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Le Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles, qui s'est tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923, a réuni un assez grand nombre d'adhérents venus de pays voisins et lointains. D'intéressantes communications y ont été faites, dont nous reparlerons quand elles auront paru en volume. Des vœux ont été adoptés par les différentes sections, qui paraissent pour la plupart ou trop particuliers, ou trop irréalisables, et dont nous retiendrons ceux-ci : Accorder la personnalité civile aux bibliothèques ; rendre les prêts plus accessibles et les règlements moins disparates ; obliger les éditeurs à inscrire la date de publication sur les livres qu'ils éditent ; développer les bibliothèques spécialisées ; créer entre les bibliothèques générales et spéciales une entente pour l'achat des livres étrangers. A l'occasion du Congrès, a eu lieu au Pavillon de Marsan une exposition de manuscrits à peintures, de livres à gravures et de reliures, dont le catalogue suivant consacrera le souvenir : *Le Livre français des origines à la fin du Second Empire* (Paris, Morancé, 1923 ; in-16 de VIII-115 p. et pl.).

— A lire : de Marcel Clavié, dans la *Revue de France*, n° du 15 décembre 1922, « La vie des bibliothèques ; Du manque de liaison entre le lecteur et la bibliothèque ». Beaucoup d'observations justes.

— A consulter : *Résumé du cours préparatoire aux examens de bibliothécaire*, par P. Otlet et L. Wouters (Bruxelles, Le Service social, 1922 ; in-8 de 127 p. et fig.) ; mais se rappeler que les auteurs préconisent le système de l'Institut bibliographique de Bruxelles, celui de la classification décimale, pour laquelle on continue à faire une propagande active : *La classification décimale ; Exposé du système et tables abrégées* (Bruxelles, Palais Mondial, 1921 ; in-8 de 42 ff.).

Allemagne. — Une bonne contribution à l'étude d'un manuscrit provenant de l'empereur Maximilien est celle de G. Leidinger, *Albrecht Dürers und Lukas Cranachs Handzeichnungen zum Gebetbuche Kaiser Maximilians I in der Bayerischen Staatsbibliothek zu München* (München, Riehn und Reusch, 1922 ; in-folio de 28 p. et 58 pl.).

— Les feuillets palimpsestes du manuscrit 6333 de la même bibliothèque de Munich ont fait l'objet d'un travail du P. E. Munding dans :

Königsbrief Karls des Grossen an Papst Hadrian über Abt Bischof Waldo von Reichenau (Beuron, 1920; in-8 de VIII-68 p. et fig.).

Autriche. — Une longue et sérieuse étude de J. Bick sur les scribes des manuscrits grecs conservés à Vienne a paru dans le *Museion* (Wien), t. I (1920); elle comporte 127 pages de texte et 52 planches.

— Signalons une étude sur un manuscrit à miniatures de la bibliothèque nationale de Vienne, due à M. Konrad Escher : *Die deutsche Prachtbibel der Wiener Nationalbibliothek und ihre Stellung in der Basler Miniaturmalerei des XV Jahrhunderts* (Wien, Halm und Goldmann, 1923; in-folio avec 48 fig.).

Belgique. — M. Th. Simar a publié dans l'*Annuaire de la Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique* (1920) le catalogue des anciennes cartes d'Afrique que possède la bibliothèque du Ministère des Colonies.

— Dans une brochure de M. G. Vander Meylen, *Excursion à Mariemont* (Bruxelles, V[ve] Mommon, 1922; in-8 de 28 p. et pl.), sont décrites les curiosités bibliographiques de la bibliothèque de feu Raoul Warocqué.

Bulgarie. — L'*Annuaire de la Bibliothèque nationale de Plovdiv*, que le directeur de cet établissement, M. B. Diakovitch, vient de publier pour l'année 1921 (Plovdiv, impr. P. Belovejdov, 1923, in-4 de 208 p. avec fig. et pl.) nous donne quelques renseignements intéressants sur la vie de ce centre scientifique. Sur 2892 ouvrages entrés en 1921, la grosse majorité naturellement est bulgare (2308) ; les anglais (191), les français (130), les allemands sont plus nombreux que les russes (96) et que les ouvrages en d'autres langues. Le nombre des lecteurs (15789) est sensiblement le même que celui des lecteurs de l'année précédente (15784) ; ce sont les étudiants qui en forment la grosse partie (8586). L'annuaire nous fournit une liste de revues et journaux parus en Bulgarie en 1921.

Espagne. — Dans les *Estudios Franciscanos* (1920-1921), et à part (Barcelona, 1921 ; in-8 de 34 p.), on trouvera une bonne étude sur l'histoire de la bibliothèque des Capucins de Palma de Mallorca (île de Majorque).

— Un fragment espagnol du Graal, conservé dans un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, a été décrit par K. Pietsch dans *Modern Philology*, t. XVIII (1920-21), p. 147-156, 591-596.

— M. C. Fabre a publié dans *The Romanic Review*, t. XIII (1922), p. 1-17, deux poèmes inédits de Peyre Cathala, poète du XIII[e] siècle, d'après un manuscrit de la Biblioteca de Catalunya à Barcelone.

Finlande. — Un manuscrit gascon, trouvé en Finlande, est signalé

par O. J. Tallgren dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXIV (1923), p. 18.

France. — Les Amis de la Bibliothèque de Lyon ont fait paraître deux fascicules de *Documents paléographiques, typographiques, iconographiques*, extraits des collections de la Bibliothèque de la ville de Lyon (Lyon, 1923, in-4).

— M. F. Raugel signale l'intérêt du manuscrit 6 de la bibliothèque municipale de Montpellier pour l'étude des hymnes et des neumes, dans le tome VIII, 2e série, des *Mémoires de la Societé archéologique de Montpellier* (1920), p. 1-6.

— M. Pierre Marot étudie la formation de la bibliothèque municipale de Neufchâteau dans un article de *La Révolution dans les Vosges* (et à part : Épinal, impr. vosgienne, 1922; in-8 de 12 p.) ; il évoque le souvenir du premier bibliothécaire Herbinot et rappelle que le premier fonds fut surtout constitué avec les livres provenant de l'abbaye des Prémontrés de Mureau, dont il existe à Neufchâteau un catalogue ancien. — Du même auteur nous sommes heureux de signaler le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Neufchâteau* (Épinal, impr. vosgienne, 1923 ; in-8 de 39 p. et 2 pl. ; extr. du *Bulletin de la Soc. d'émul. des Vosges*). dressé d'après les meilleures méthodes, et où l'on trouvera, en appendice, un état des bibliothèques religieuses du district de Neufchâteau qui complète son premier travail. Le nombre des incunables est de 39, parmi lesquels figure une édition lyonnaise (de l'année 1496) de Georges de Bruxelles qui ne se trouve dans aucune autre bibliothèque française; çà et là sont rectifiées certaines assertions de Copinger et de Mlle Pellechet.

— Le manuscrit latin 17730 de la Bibliothèque nationale, épave d'un codex d'origine présumée dauphinoise, contient quelques petites pièces françaises du xve siècle qu'a publiées la *Romania*, 1923, p. 279-282.

— Un traité astronomique du ixe siècle (manuscrit 404 de la bibliothèque de Valenciennes) a été l'objet d'une notice détaillée de M. Esposito dans *Modern Philology*, t. XVIII (1920-21), p. 177-188.

Grande-Bretagne. — M. R. Fawtier, dans la *Romania*, 1923, p. 321-342, a consacré une notice à un recueil factice de quelques feuillets (ms. français 6) de la Ryland's Library de Manchester ; on y trouve notamment une vie de saint Alexis, du xiiie siècle, et un poème de Henri d'Arcy sur l'Antechrist, de la même époque ; ces deux textes sont joints à la notice.

Italie. — Le P. Ferdinand Delorme traite, dans un article de l'*Archivum franciscanum historicum*, 1922, p. 23-70, de la « legenda antiqua S. Francisci » tirée du manuscrit 1046 de la bibliothèque de Pérouse.

— Dans un volume publié par la ville de Sienne en l'honneur de

Dante, *Dante et Siena* (Siena, tip. Lazzeri, 1921; in-4 de VIII-459 p. et pl.), M. F. Iacometti étudie les manuscrits et éditions dantesques que possède la bibliothèque communale de Sienne.

— Le tome I (1920) du *Bollettino e Rivista della Società filologica friulana* renferme un article de G. B. Corgnal sur quelques traités religieux manuscrits des XVIIIe-XIXe siècles de la bibliothèque municipale d'Udine; le tome II (1921) une notice sur d'anciens fragments manuscrits latino-friulains du XIVe siècle conservés dans le ms. 1253 de la bibliothèque municipale de Vérone.

— L'Istituto Ferrini dei Palinsesti, de Rome, a inauguré la publication de son « Corpus Palinsestorum » par un volume consacré aux *Fasti consulares* de la bibliothèque de Vérone (1923; in-4).

— L'abbaye du Mont-Cassin poursuit la publication du catalogue des manuscrits qu'elle possède; elle vient de faire paraître la 2e partie, comprenant les cod. 101 à 200.

Suède. — Aux vingt-sept manuscrits espagnols des bibliothèques suédoises, décrits dans le tome XXXVI de la *Revue hispanique* par M. P. Högberg, M. L. Pfandl a ajouté quelques notices supplémentaires dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. CXLIV (1922), p. 241-249.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI — La Société des Bibliophiles français vient de distribuer à ses membres et de mettre en vente une importante et luxueuse publication de MM. Émile Picot et Henri Stein : *Recueil de pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI, reproduites en fac-similé, avec des commentaires historiques et bibliographiques* (Paris, Fr. Lefrançois, 1923 ; in-4 de x-372 p. de texte avec pl. et fig., et IV-311 p. de fac-similés). Les impressions du XVe siècle ainsi reproduites, expliquées et annotées, sont au nombre de onze : Poème de Guillaume Fichet composé en l'honneur du cardinal Philippe de Lévis (Rome, 1473); — Le Temple de Mars de Jean Molinet (1476 et éditions postérieures) ; — « Burgundesch Legende » (deux édit., Strasbourg, 1477, et Augsburg, 1477, avec traduction française); — Chronique rimée des guerres de Bourgogne, de Conrad Pfettisheim (Strasbourg, 1477, avec traduction française) ; — Chronique rimée des guerres de Bourgogne, de Hans Erhart Tuesch (Strasbourg, 1477, avec traduction française) ; — « La deffense de Monseigneur le duc et Madame la duchesse d'Austriche et de Bourgongne » (Bruges, 1478) ; — Exhortation d'Antonio Gratia Dei aux sujets de Maximilien pour combattre les Français (Louvain, 1478) ; — Poème adressé par Lodovico Bruni à Maximilien après la bataille de Guinegate (Louvain, v. 1479) ; — Traité d'Arras du 22 décembre 1482 (Paris, 1483, et autres éditions) ; — Articles de la trêve de Picquigny du 29 août 1475 violés par le traité d'Arras [The Promisse of matrimonie] (London, 1483) ; — Le Chevalier délibéré, d'Olivier de La Marche (éditions diverses). Tous ces textes réunis ici et existant à l'état unique ou presque dans diverses bibliothèques de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne, sont décrits, rapprochés et commentés au point de vue historique avec beaucoup de soin.

Bibliographies dantesques. — Une bibliographie chronologique des travaux de tous genres consacrés par des Anglais à Dante a été dressée par les soins de Paget Toynbee : *Britain's tribute to Dante in literature and art* (London, Milford, 1921 ; in-8 de XVI-212 p.).

— D'autre part on doit à M. Stan. P. Koczorowski a publié une biblio-

graphie très soignée des traductions de Dante en polonais et des travaux qui lui ont été consacrés par des Polonais : *Bibliografia dantesca in Polonia*; *Dante w Polsce* (Kraków, 1921 ; in-8 de 88 p.).

Livres pour aveugles. — Il existe depuis 1921 un *Catalogue général des ouvrages imprimés pour les aveugles en France, Belgique et Suisse romande* (Abbeville, impr. Paillart, 1921 ; in-8 de 59 p.).

Expositions bibliographiques. — L'exposition bibliographique qui a été organisée à Bourges, du 24 juin au 8 juillet 1923, a permis d'admirer un certain nombre de richesses appartenant tant à la bibliothèque de cette ville, fondée par testament d'Anne de Lévis-Ventadour en 1662, qu'à certaines collections particulières parisiennes et locales ; on y remarquait de précieux manuscrits des XIIe-XVe siècles, des œuvres de Jean de Montluçon, des incunables, des éditions de Geoffroy Tory, de curieux livres romantiques et de belles éditions contemporaines; le souvenir en sera conservé par le catalogue qu'a dressé M. Jean Béreux : *Ville de Bourges*; *Exposition d'art. Le livre ancien et moderne* (Bourges, impr. Tardy, 1923; in-16 de 160 p. et fig.).

— Une autre exposition qui a eu lieu à la Bibliothèque royale de Belgique a eu aussi son catalogue, rédigé par M. Aug. Vincent : *Exposition de l'histoire de la typographie en Belgique au XVe siècle; Catalogue des livres exposés* (Renaix, impr. Laherte-Courtin, 1922; in-16 de 36 p.).

— La Bibliothèque de la ville de Besançon a organisé en 1922 une exposition temporaire de manuscrits enluminés du IXe au XVe siècle qui réunissait quelques spécimens très remarquables de l'art de la miniature au moyen âge; en 1923 elle a convié les curieux à admirer une autre exposition intéressant l'histoire des débuts de l'imprimerie et celle de l'utilisation de la gravure sur bois dans l'illustration du livre (elle n'avait pour cela qu'à puiser dans ses belles richesses en incunables d'origine variée), ainsi que des spécimens des premières impressions comtoises.

— A Lyon, M. Marius Audin a voulu fêter la mémoire d'un imprimeur lyonnais du XIXe siècle (né en 1799) qui eut son heure de célébrité pour avoir donné à ses publications un aspect artistique inaccoutumé et pour être revenu aux formes ornementales de la Renaissance : Louis Perrin. A ce propos il a, dans la *Revue du Lyonnais* de janvier 1923 (p. 1-122 avec pl.) passé en revue en un rapide et solide aperçu tout l'ensemble de l'histoire typographique lyonnaise, et en même temps écrit la préface du catalogue d'une exposition bibliographique fort intéressante qu'il a organisée : *Ville de Lyon. Impressions de Louis Perrin et quelques livres lyonnais du XVIe siècle* (Lyon, impr. Audin, 1923; in-4 de XII–204 p. et 48 pl.).

— A Dijon, exposition de manuscrits à peintures de la Bibliothèque,

à propos de laquelle M. Charles Oursel a publié quelques notes érudites dans le *Bulletin de l'Académie de Dijon*, 1922, p. 71-77.

— A Florence, exposition de livres dantesques avec catalogue : *Esposizione del Libro dantesco, edito nell' anno MCMXXI*; *Catalogo* (Firenze, Cennini, 1922; in-16 de 22 p.).

— A Londres, exposition de curiosités rares en livres et manuscrits avec catalogue : *First Edition Club ; A bibliographical Catalogue of the First Loan Exhibition of books and manuscripts* (London, 1922 ; in-8 de 178 p.).

— A Cambridge, ont eu lieu au même moment (juin 1922) trois expositions bibliographiques, la première à la bibliothèque de l'Université, la seconde au Fitzwilliam Museum, la troisième au Corpus Christi College : cette dernière, la plus intéressante des trois, était presque entièrement composée de la bibliothèque (nombreux et remarquables manuscrits) formée par Matthew Parker, archevêque de Canterbury sous le règne d'Élisabeth.

Bibliotheca belgica. — Après un certain temps d'arrêt, la publication de la *Bibliotheca Belgica*, sous la direction savante de MM. Alph. Roersch et Paul Bergmans, a repris avec les fascicules 195-197 (Gand, Vanderpoorten, 1921-1922 ; in-16, 310 ff. et pl.) ; ils contiennent des notices de M. Hoc sur B. Fisen, C. Gevartius, Hubert Goltzius et Nonnius.

Bibliographie des sciences sociales. — De même, après trois ans de suspension de publication, la *Bibliographie der Sozialwissenschaften* (Berlin, Engelmann), a reparu en 1922 (pour 1919) par fascicules mensuels, subdivisés en dix chapitres consacrés aux généralités, à la sociologie générale, à la sociologie spéciale (État, famille, morale, religion, civilisation), à l'économie sociale théorique, à l'économie sociale pratique, à la politique sociale, à la politique proprement dite, aux finances, à la démographie, à la colonisation, à la statistique.

Publications officielles d'Italie. — Par ordre du ministre des finances d'Italie a paru récemment un *Indice generale delle pubblicazioni edite dallo Stato e del suo concorso* (Roma, libr. dello Stato, 1923) ; il comprend deux parties, l'une consacrée aux publications administratives et parlementaires, l'autre réservée aux publications d'ordre scientifique.

Bibliographies américaines. — M. Narcisso Binayán, après avoir en 1919 dressé le bilan de la bibliographie des bibliographies rétrospectives relatives à la République argentine (*Revista de la Universidad de Buenos Ayres*, t. XLIII, p. 114-149), a consacré à la bibliographie des bibliographies relatives au Paraguay quelques pages des *Humanidades*, revue paraissant à La Plata, t. III (1922), p. 449-457.

D'autre part on doit à M. L. Montt un travail consacré à la bibliographie chilienne qui a paru, pour les années 1780 à 1818, par fragments, dans la *Revista chilena de historia y geografia*, du t. XXVI (1918), p. 420-453, au t. XLI (1922), p. 416-455, et qui sera continué.

Bibliographies polonaises. — On trouvera la liste des bibliographies rétrospectives polonaises dans le volume de M. M. Handelsman, *Jasadii metodologii histori* (Zamosc, 1921 ; in-8 de xii-256 p.), pp. 76-95. Le même volume donne la description des principaux dépôts d'archives et des principales bibliothèques polonaises (pp. 61-75).

Bibliographie algérienne. — La publication officielle intitulée : *Gouvernement général de l'Algérie. Direction des territoires du Sud; Les territoires du sud de l'Algérie; Exposé de leur situation* comprend une 3e partie purement bibliographique et cartographique (Alger, Carbonnel, 1923 ; in-8 de iv-322 p.).

Bibliographie des matières grasses. — A la suite de l'Exposition coloniale qui a eu lieu à Marseille l'an dernier, l'Institut colonial de Marseille a publié les *Mémoires et rapports sur les matières grasses* lus au « Congrès de la production coloniale de l'Exposition » (Marseille, 1922; in-4 de viii-480 et viii-212 p.). Dans le premier volume de cette publication (pp. 405-468) on trouvera, grâce à la collaboration zélée de Mlle D. Montel, un essai d'une bibliographie récente de la production des matières grasses, que les spécialistes apprécieront.

Bibliographie météorologique. — La Royal Meteorological Society de Londres a entrepris une *Bibliography of meteorological literature* qui paraît par fascicules ; le 3e vient de paraître (1923) et s'arrête à la page 74.

Bibliographies géologiques. — En 1923 a paru le premier numéro d'une *Bibliographie des sciences géologiques*, publiée par la Société géologique de France (Paris, in-8 de 36 p.), et destinée à tenir le public au courant de tout ce qui s'imprime dans ce domaine.

— Le tome XLIV des *Mémoires de la Société scientifique de l'Isère* (Grenoble, 1923 ; in-8 de xiv-413 p.) est tout entier rempli par un précieux travail dû à la collaboration de MM. W. Kilian et O. Nicaud : *Répertoire de la bibliographie géologique du sud-est de la France (Alpes françaises et Provence)* comprenant les publications relatives à la géologie, à la paléontologie, à la minéralogie, à la pétrographie et aux sciences connexes, groupées par ordre alphabétique des noms d'auteurs, par matières et par régions (6720 nos).

— Pour la Saxe, bon travail de Kurt Pietzsch : *Die geologische Literatur über den Freistaat Sachsen aus der Zeit 1870-1920* (Dresden, Kaufmann, 1922 ; in-8 de xii-232 p.).

— Pour la République argentine, travail méritoire de Enr. Sparn :

Bibliografia de la geologia, mineralogia y paleontologia de la Republica Argentina hasta el año 1899 (Córdoba, Academia nacional de Ciencias, 1921 ; in-8 de 93 p.).

Périodiques anglais. — Le *Times* a publié en 1920 la liste complète, par ordre chronologique de fondation, des journaux et périodiques de toute nature publiés en Angleterre et dans le pays de Galles de 1620 à 1920; ce volume de 313-L-XXV p. a pour titre : *Trecentenary Handlist of English and Wells newspapers, magazines and reviews.*

La production bibliographique anglaise en 1623. — M. Alfred Pollard, dans un supplément du *Times* du 13 décembre 1923, s'est donné pour mission d'étudier la production bibliographique anglaise de l'année 1623 et ce qu'il en reste; il aboutit à cette conclusion : 145 livres ont été imprimés cette année-là, et sur ce nombre 115 ont pu être identifiés dans différentes bibliothèques anglaises.

Histoire de l'imprimerie. — La lutte a repris sur la question Coster-Gutenberg, et a fait naître une nouvelle brochure de K. Vos, *De Costerlegende ontward ? Enkele opmerkingen naar aandeiling van Gottfried Zedler's « Von Coster zu Gutenberg »* (Haarlem, Enschédé, 1922 ; in-8 de 40 p.). Faute d'arguments nouveaux, on continue à discuter dans le vide.

— M. Joseph Pierre s'est posé (*Revue du Berry*, 1923, p. 14-17) la question de savoir quel est le premier livre imprimé à Bourges, et il opine pour 1530. Malheureusement cet auteur est tout à fait ignorant de l'état de la question, et son article n'a aucune valeur. L'article de notre collaborateur M. Samaran (*Bibliographe moderne*, 1909, p. 342) a fait connaître un imprimeur à Bourges dès 1489, puis on en signale un autre en 1510.

— Le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1922, p. 89-124, donne, sous la signature de M. Alb. de Vregille, de copieux détails sur l'imprimerie particulière créée par Toussaint Lange en 1626 et continué jusqu'en 1634 par le curé Jean Vernier, à Pin-l'Émagny (Haute-Saône).

Bibliographie des hommes de science italiens. — M. Aldo Mieli a terminé naguère le tome Ier d'un grand répertoire bio-bibliographique des savants d'ordre scientifique d'Italie, comprenant les philosophes, mathématiciens, astronomes, physiciens, chimistes, naturalistes, biologistes, médecins et géographes (Roma, Nardecchia, 1920-1923 ; in-4 avec fig.) : *Gli Scienziati italiani d'all' inizio del medio evo ai nostri giorni*. Les notices, dues à de nombreux collaborateurs, sont insérées à mesure qu'elles sont prêtes, sans ordre alphabétique ni chronologique ; ainsi, dans ce volume, Galilée et le naturaliste Ulisse Aldrovandi voisinent avec le chirurgien U. Borgognoni (XIIIe siècle) et le physiologue Luigi Luciani, mort en 1914 ; il contient 58 notices en 455 pages.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (1923) ; Z. Tobolka, Les bibliothèques publiques dans la République tchécoslovaque ; — Em. Chatelain, Notice sur Léon Dorez ; — G. Rouillard, Les papyrus grecs de Vienne ; — A Kolb, Un manuscrit alsatique de la bibliothèque de Belfort ; — M. Cauchie, Documents pour servir à l'histoire littéraire du XVIIe siècle (Claude Malleville, Claude Auvry, les trois Habert, l'avocat Mascaron) ; — E. G. Ledos, Usages suivis dans la rédaction du Catalogue général de la Bibliothèque nationale [fin] ; — Ph. Renouard, Imprimeurs parisiens [suite] ; — C. Couderc, Bibliographie historique du Rouergue [suite] ; — Th. W. Koch, La bibliothèque publique de Pétrograd ; — P. Casanova, L'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes ; — E. Jovy, L'Almanach spirituel de M. Pascal ; — G. Leboyer, L'exemplaire de Cambrai de l'*Astronomiæ Mechanica* de Tycho Brahe ; — A. de Poorter, Les manuscrits de l'abbaye bénédictine d'Oudenbourg à la bibliothèque de Bruges.

2. — HET BOEK (jan.-jun. 1923) : E. Kronenberg, Van den ghedinghe tusschen eenen coopman ende eenen jode ; — J. H. Hessels, Eene drukkerij buiten Mechelen voor 1466 ; — M. Sabbe, Vijf vroeg 16e eeuwsche Zuidnederlandsche drukken ; — C. P. Burger, De Gazeta de Amsterdam ; — B. Kruitwagen, Rondom een ontbekenden Nederlandschen incunabel [Boethius, Deventer, 1489] ; — W. Mulder, Een Deventersch Ockham-handschrift ; — Fr. Kossman, Mr. Johan Kœnerding's letterkundige betrekkingen ; — L. van Miert, Een zeldzaam werkje van Martinus Duncanus ; Een onopgemerkte Elsevierdruk ; — F. Wilson, De bibliotheek van den Volkenbond ; — C. P. Burger, Perkamenten Leerboekjes ; — M. Sabbe, Ameet Tavernier [XVIe s.] ; — B. Kruitwagen, Nederlandsche prenten uit de XV-XVI eeuw ; — P. Lehmann, Das älteste Bücherverzeichnis der Niederlande.

3. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (1923) : Th. Rédey, L'exposition Petöfi de la bibliothèque Széchényi ; — P. Gulyás, Le sort du livre en Hongrie

jusqu'à nos jours ; — J. Holub, La préparation scientifique des bibliothécaires et des archivistes ; — Y. Kádár, Les œuvres posthumes de P. Rakodezay à la bibliothèque du Musée national; — J. Baross, Petöfi dans les belles-lettres ; — E. Jakubovich, Dévastation de livres à Guylafehérvár en 1277; — C. d'Isoz, Un « Gloria » en notation musicale bilingue (avec neumes) à la bibliothèque du Musée national hongrois ; — E. Hoffmann, Un peintre d'armoiries au service du roi Matthias Corvin [1470] ; — E. Bartoniek, Un manuscrit médiéval [cérémonial] de la bibliothèque Széchényi ; — F. Zsinká, Notes marginales en caractères turcs de la chronique hongroise (ms. de la Biblioth. nationale de Vienne).

4. — Nordisk Tidskrift för Bok-och Biblioteksväsen (1923) : H. Schück, Sedvanerätten inom 1700-talets boktryckerier ; — H. O. Lange, Fra Wendelin fra Speyers Bogtrykkerpraxis ; — K. Haebler, Der älteste Missaldruck des Bartholomeus Ghotan ; — O. Wieselgren, Martinus Brunnerus stambok ; — L. Amundsen, Om Brevsamlingen ved Universitetsbiblioteket i Kristiania ; — E. Jebsen, En Felleskatalog over skandinaviske Boeker i amerikanske Biblioteker ; — G. Kohfeldt, Briefwechsel schwedischer und dänischer Gelehrten mit dem Rostocker Orientalisten O. G, Tychsen ; — T. Rudbeck, Christophe Plantin som bokbindare ; — I. Collijn, Det äldsta svenska tricket ; Ett nyfunnet Remigius-fragment ; — W. Munthe, Kompakte Bogmagasiner ; — E. Voullième, Die Indulgenzbulle Papst Sixtus IV zum Besten des Wiederaufbaus der Stiftskirchen zu Erfurt (1473) ; — H. O. Lange, Johann Snells Bedebog ; Breviarium Raceburgense (1502) ; Den foerste europaeiske Bog trykt i Macao ; Det foerste Bogtrykkeri i Bremen ; — E. Voullième, Ein Druck des Iohann Snell aus seiner ältesten Lubecker Zeit ; — B. Claussen, Zu den Lübecker Brevierdrucken Joh. Snells ; — L. Nielsen, Aeldre dansk Litteratur i Norge ; — L. Collijn, Bokföraren Laurentz Albrecht i Lübeck ; — L. Amundsen, Miscellanea fra palaeotypsamlingen i Universitetsbiblioteket i Kristiania ; — I. Collijn, Nytt fynd av Dialogus creaturarum-fragment i Lübeck ; — R. Paulli, Det saakaldte Decamerons-fragment fra 1550 erne ; — L. Samzelius, Nordisk bibliografisk litteratur under år 1922 ; — I. Collijn, Aksel Andersson.

5. — Le Compas d'Or (Anvers) (1923, n°s 1-3) : B. Kruitwagen, De Incunabeldrukker en lettersteker Henric Pieterssoen die lettersnider van Rotterdamme (c. 1470-1511) ; — P. Bergmans, Un imprimeur musicien (Tielman Susato) ; — M. Sabbe, Th. Crajenschot en de Antwerpsche Boekverkoopers ; — A. J. Delen, Antwerpsche Drukkersmerken ; — E. H. van Heurck, Une ancienne édition anversoise de P. de Provence ; — B. Becker, Thierry Coornhert et Christophe Plantin ; — M. Sabbe, Een liedeken van de « Violieren » op den vrede te Cateau-Cambresis ; — A. Geerebaert, Nog een Nederlandsche Cato-vertaling.

COMPTES RENDUS

Bibliographie générale des ouvrages publiés ou illustrés en Suisse et à l'étranger de 1475 à 1914 par des écrivains et des artistes suisses, suivie de tableaux synoptiques et récapitulatifs, par F. C. Lonchamp. Paris et Lausanne, Librairie des Bibliophiles, 1923; in-8 de II-500 p. — Prix : 150 fr.

Cet important répertoire n'est pas consacré à tous les ouvrages édités par des Suisses, soit en Suisse, soit à l'étranger, mais principalement aux ouvrages *illustrés* et rares ; il comprend en effet : les livres remarquables, recherchés pour leurs illustrations ; les recueils d'estampes, de costumes, de lithographies, de caricatures, etc. ; les principaux livres curieux au point de vue typographique (incunables, premières impressions, productions d'impressions particulières); les éditions princeps ou originales. Il tient donc à la fois du Brunet, du Vicaire et du Cohen. C'est une nouveauté pour la Suisse et nous devons en savoir beaucoup de gré à M. Lonchamp, très qualifié pour entreprendre un pareil travail.

De Urs Graf et de Holbein à Girardet et à Steinlen, en passant par les Merian, les Hegi et les Burnand, nombreux sont les Suisses qui ont contribué à l'illustration du livre et ont disséminé leur talent dans des lithographies, des bois gravés, des eaux-fortes, des vignettes et des frontispices, qui ornent des volumes rares ou de luxe, aujourd'hui fort recherchés par les bibliophiles. On trouvera répertoriées un grand nombre d'éditions d'auteurs connus, comme J. Ammann, S. Brandt, Fischart, Gessner, Lavater, Spitteler, Töppfer, Viret, Zwingli, par exemple, des bibles, des missels et autres ouvrages liturgiques, des *Voyages*, des *Almanachs*, etc.

Imprimé sur beau papier français, ce livre se présente sous un aspect agréable à l'œil ; la typographie est soignée, et je n'aurais que peu de corrections à proposer si les ouvrages en langue latine édités à Bâle au XVe et au XVIe siècle par Wenssler, Kesler, Amerbach, Bergmann, Furben, Froten, Cratander ou autres n'étaient pas immanquablement désignés avec l'adresse *Basilae* au lieu de *Basileae*.

A la suite des 3400 notices énumérées dans le répertoire par ordre alphabétique de noms d'auteurs, on trouvera une série de tableaux synoptiques et récapitulatifs où les mêmes ouvrages sont catalogués d'après le lieu et la date de publication, et où ils sont classés par genre (livres illustrés, recueils, livres curieux avec ou sans figures); puis une liste des typographes ayant exercé au XVe et au XVIe siècle, en Suisse, d'après l'ordre des localités, une liste des principaux ouvrages imprimés avant 1801 dans les villes, bourgs, villages et monastères du territoire actuel de la Confédération, et une liste chronologique de la

propagation de l'imprimerie de 1468 à 1800; différents tableaux de livres recherchés et célèbres au point de vue littéraire, et classés suivant les différentes matières ; enfin une table des artistes et un index des ouvrages cités d'après le premier mot du titre. Il y a là de quoi contenter les plus difficiles. Amateurs et libraires, bibliographes et historiens de l'art, bibliothécaires et collectionneurs auront ainsi les plus grandes facilités pour retrouver la trace d'un livre rare ou collationner un exemplaire, ou se renseigner sur l'existence de telle ou telle édition recherchée. L'apparition de répertoires de ce genre ne peut qu'être encouragée et louée. H. S.

Opis na starite petchatani Bulgarski Knigi (1802-1877), sust. ot Valerii Pogorelov, profesor na Donskiet Universitetet. Sofia, Durchtchavna Petchatnitsa, 1923 ; in-8 de [ii-]vi-796 p.

Il existait déjà un certain nombre de répertoires bibliographiques bulgares. Le plus ancien, simple essai très spécial, n'était qu'une liste des livres publiés à Constantinople jusqu'en 1852 : *Spisok na Bolgarskie Knigi*, par J.-V. Popov (Tsarigrad, 1852 ; in-16 de 15 p.). Vint ensuite le petit travail de J. K. Jirecek, *Knigopis na Novo Bulgarska Knichtchnina 1806-1870* (Viena, 1872, in-8 de 48 p.), qui est le catalogue de la littérature néobulgare ou bulgare vulgaire (par opposition au slavon d'église). Et nous arrivons ainsi aux publications plus importantes de A. Teodorof, *Bulgarski knigopis siestavenié ;* I (Sofia, 1893, in-8), comprenant la période 1641-1877 ; et de A. Teodorof-Balan, *Bulgarski knigopis za sto godini 1806-1895 ; Materiali* (Sofia, 1909, in-8).

Le nouveau volume que vient de faire paraître la direction de la Bibliothèque nationale de Sofia, et qui est signé par un professeur de l'université de Rostov-sur-le-Don, marque un progrès sensible sur toutes les bibliographies précédentes ; il peut être considéré comme le vade-mecum indispensable de la littérature bulgare pour les trois premiers quarts du xixe siècle ; les livres et brochures catalogués ont été examinés avec soin et décrits par un spécialiste qui les a vus et qui les connaît bien : M. Pogorelov donne en effet un aperçu et même parfois des extraits de la plupart des livres qu'il énumère, et ce ne fut pas une mince besogne si l'on songe que cet inventaire général des anciens livres imprimés bulgares ne compte pas moins de 1636 numéros, et qu'une bonne partie de ces livres est sortie de presses étrangères à la Bulgarie (Constantinople, Odessa, Smyrne, Bucarest, Belgrade, Vienne, Moscou, Rome, Paris, etc.). L'ordre est établi chronologiquement, avec un index alphabétique détaillé des auteurs et des anonymes. H. S.

Guide Bibliografiche : Luigi TONELLI, *La Critica* (Roma, 1920, in-16 de IV-111 p.) ; — Luigi PICCIONI, *Il Giornalismo* (Roma, 1920 ; in-16 de 67 p.) ; — Pietro EGIDI, *La storia medioevale* (Roma, 1922, in-16 de II-219 p.) ; — Arrigo SOLMI, *La storia del Diritto italiano* (Roma, 1922 ; in-16 de II-99 p.) ; — Giuseppe FUMAGALLI, *La Bibliografia* (Roma, 1923 ; in-16 de XC-169 p.) ; — P. DE FRANCISCI, *Il Diritto romano* (Roma, 1923 ; in-16 de 143 p.) ; — Luigi RUSSO, *I Narratori* (Roma, 1923 ; in-16 de 214 p.).

Depuis 1919, la Fondazione Leonardo per la Cultura Italiana publie à Rome une série de guides bibliographiques dont la liste est donnée ci-dessus, et à laquelle il convient d'ajouter les premiers parus, consacrés à la géographie, à la botanique, au théâtre, à l'histoire de la médecine, à la langue et à la littérature latine.

Cette collection, dont l'objet est d'aider au mouvement intellectuel et de mieux faire connaître l'état actuel de la production nationale italienne sur tous les sujets, rappelle assez bien la collection des « Bibliographies » publiées à Paris il y a une vingtaine d'années par la Société des études historiques, et l'entreprise similaire créée en Belgique depuis lors. Elle n'a toutefois pas le caractère international que présentaient les précédentes, et à ce titre elle répond peut-être mieux à un besoin ; peut-être sera-t-elle capable d'intéresser davantage le public italien, et aussi de développer le cycle complet des disciplines auxquelles elle peut prétendre, si ses ressources sont suffisantes. Il ne faudrait pas croire cependant que le public étranger à l'Italie se désintéressera de cette entreprise : c'est le contraire qui doit être vrai.

En effet les juristes ont tout intérêt à connaître la production italienne sur le droit romain et italien ; de même les historiens sur l'histoire médiévale italienne ; de même les critiques littéraires et les amateurs d'études de littérature comparée pourront se référer aux guides de Tonelli et de Russo, ce dernier étant une vive et complète critique de tous les littérateurs italiens contemporains, depuis d'Annunzio, Fogazzaro, Grazia Deledda, dont la célébrité est mondiale, jusqu'à ceux dont la renommée n'a guère dépassé les frontières de la péninsule. Et le volume dû au très compétent Fumagalli donne l'état actuel des bibliographies italiennes, et sera pour tous un instrument de travail infiniment précieux.

N'omettons pas d'ajouter que la plupart de ces travaux ne sont pas uniquement des répertoires. Ils débutent, chacun dans sa sphère propre, par une longue préface où est étudié le mouvement des lettres et des idées au XIXe siècle, et constituent une revue, abrégée et claire, des sources étudiées, des méthodes suivies, des progrès accomplis, des hommes à qui l'on est redevable de ces progrès. Ces longues préfaces de Tonelli, d'Egidi, de Solmi, de Fumagalli, de Russo se recommandent par d'excellentes qualités.

La Fondazione Leonardo per la Cultura Italiana est entrée dans une voie éminemment utile et qui peut devenir féconde. Il faut en remer-

cier et le directeur M. Formiggini et ses excellents collaborateurs. Nous donneront-ils bientôt une bio-bibliographie des écrivains italiens du moyen âge et de la Renaissance, qui serait appelée à un grand succès ? C'est le vœu que je formule en terminant. H. S.

Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon, du XIVe au XVIe siècle, par P. Pansier. Avignon, Aubanel fréres, 1922; 3 vol. in-8 de vi-207, 190 et 216 p. avec pl. et fig. — Prix : 100 fr.

L'auteur s'est proposé ici de faire revivre l'Avignon intellectuel du moyen âge et de faire sortir de l'oubli le monde des imprimeurs, des libraires, des écrivains, des relieurs et des enlumineurs qui vécurent à l'ombre du château des papes en nombre imposant. Il s'est imposé un travail considérable, fouillant les archives locales (et spécialement notariales) avec un zèle très méritoire et une patience de longue durée. Il a recherché les ouvrages et plaquettes imprimés dans la même ville, et, dans ce but, interrogé les bibliothèques publiques et privées; s'il n'a pas vu par lui-même et retrouvé tous les volumes indiqués, du moins a-t-il consciencieusement indiqué les sources où les renseignements ont été puisés ; il a enfin agrémenté sa publication de reproductions d'un certain nombre de titres de volumes rares, de marques, et même de quelques feuillets de manuscrits enluminés. Sans doute pourra-t-on lui reprocher de n'avoir pas étendu ses investigations au delà d'un certain rayon, s'étant contenté des richesses que lui offraient les collections d'Avignon, de Carpentras et d'Aix ; mais comme les bibliothèques de ces villes sont riches en productions locales, il n'est guère probable que les listes dressées par M. Pansier puissent être très sensiblement augmentées. Depuis longtemps, on souhaitait posséder pour Avignon un recueil de ce genre, que beaucoup d'autres villes moins importantes possédaient déjà.

Voici la division de l'ouvrage : le tome Ier est consacré aux xive et xve siècles, le tome II au xvie siècle, le tome III renferme les pièces justificatives et les tables.

Le tome Ier lui-même se subdivise en un certain nombre de chapitres où sont étudiés les écrivains, copistes et enlumineurs de la cour et de la chancellerie pontificale, et ceux qui travaillaient pour l'évêché, pour les cardinaux, pour les couvents. Aux renseignements déjà fournis par les travaux de Müntz, de Faucon, d'Ehrle, de Labande, M. Pansier en ajoute de nouveaux qui n'ont pas moins d'intérêt que les précédents, et il a retrouvé des œuvres modestes, mais méritantes, de l'enlumineur Bernard, de Toulouse, que nous sommes ainsi à même d'apprécier; il nous présente des copistes et des artistes venant de partout, d'Italie (Casal, Milan, Lodi, etc.), d'Espagne, des diocèses de Lyon, de Besançon, de Mayence, de Beauvais, d'Amiens, de Léon ; mais il y a toute apparence qu'il ne convient pas d'appeler un écrivain breton

Mathieu « Bovis » et un écrivain picard Florent « de Sabulo » (Du Gravier ?) en leur conservant leur nom latin [1], comme on aurait le droit de le faire s'ils étaient méridionaux. Puis sont passés en revue : les bibliothèques avignonnaises des xve et xvie siècles dont les catalogues ont été conservés ou pour lesquelles des achats ont été faits (il en reste malheureusement bien peu de chose) ; le commerce des livres (en partie accaparé par les Juifs), le prix des manuscrits, les contrats entre particuliers et enlumineurs, les contrats d'apprentissage, les relations avec les imprimeurs lyonnais [2] ; et on notera (p. 136-145) le curieux inventaire, dressé en 1491, de la plus importante librairie avignonnaise de cette époque, tenue par un Italien (de Vérone) dont le nom a été francisé : Paul de Boterines.

M. Pansier, qui étudie en détail la question Waldfoghel, est peu favorable à l'opinion de l'abbé Requin et aux travaux de celui-ci, dont il critique vivement les conclusions ; peut-être va-t-il un peu loin en déniant toute valeur aux documents découverts par son prédécesseur. De même s'inscrit-il en faux contre l'opinion de Mlle Pellechet sur Georges Serre, qu'elle a classé comme imprimeur à Avignon en 1502 (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1889, p. 579), et en qui il ne veut voir qu'un simple libraire.

Le tome II est pour le xvie siècle ce que le premier est pour le xve. Il appelle les mêmes éloges et les mêmes remarques. Parmi les nombreux libraires, imprimeurs et relieurs, une place importante est réservée au typographe Jean de Channey, probablement originaire de Casal en Piémont, dont l'atelier fut très achalandé et fonctionna de 1511 à 1540 ; à Barthélemy Bonhomme, qui vint de Lyon pour installer, en 1542, à Avignon, un dépôt de livres auquel il adjoignit une imprimerie en 1552 ; et à Pierre Roux, l'un de ses successeurs, qui publia de 1557 à 1586 un certain nombre de volumes et plaquettes dont beaucoup sont devenus très rares (M. Pansier en a retrouvé 42).

Ce volume contient plusieurs catalogues de bibliothèques avignonnaises du xvie siècle, notamment celle du Florentin Alessandro Capponi (1504), celle d'un étudiant du collège Saint-Michel (1501), où se trou-

1. De même, Pierre de Montejoco, étudiant, originaire du diocèse de Viviers, (p. 73), est certainement un Montjeu ; Gilbert Boati, clerc du diocèse de Bourges (p. 89), est évidemment Bouat ; Perrin Castellan, écrivain de musique, originaire du diocèse de Cambrai (p. 103), est un Chastelain, etc. — Je ne saurais admettre non plus un Alain de Haya, un Jean Textoris, originaires du diocèse de Quimper, un Griffoni, qui est venu des bords du Rhin, un Lozeleti, qui est Rémois, un Trahendi, prêtre du diocèse de Poitiers ; et il fallait proposer des traductions convenables et faciles à trouver pour les noms de l'imprimeur Jean de Riparia, qui était Manceau, et de l'écrivain de lettres de forme Durand Costeyracii, Auvergnat du diocèse de Saint-Flour.

2. M. Pansier parle de l'imprimeur lyonnais Jean Sybert ou Sibert, oubliant son origine allemande ; il faut écrire Syber.

vaient vingt-cinq volumes tous imprimés, celle du chirurgien Gauthier Dupont (1507), celle du médecin juif B. de Nover (1506), celle plus modeste de l'abbaye de Senanques (1507). Quelques recherches sur les graveurs, un petit chapitre sur les papeteries de Sorgues et d'Entraigues au XVe siècle (et de Caderousse au XVIe), sur les papiers importés de Pignerol, une note additionnelle sur l'impression des œuvres musicales d'Auzias Genet, complètent ces recherches.

Abondantes, bien choisies, pleines de renseignements nouveaux et précieux [1], les cent quarante-cinq pièces justificatives du tome III terminent utilement cet ensemble.

Étude sur l'organisation et l'histoire de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris (1618-1791), par Édouard TROMP. Nîmes, impr. Chastanier, 1922; in-8 de 208 p.

Thèse de doctorat en droit, ainsi divisée en neuf chapitres : I. Organisation corporative des libraires et imprimeurs avant leur constitution en communauté ; II. Composition de la communauté et maîtrise ; III. Assemblées de la communauté et bureau syndical ; IV. Réglementation dont le bureau syndical devait assurer l'exécution ; V. Attribution et pouvoirs des officiers de la communauté ; VI. Exercice du droit de surveillance et visite des imprimeries ; VII. Privilèges et immunités des imprimeurs et libraires ; VIII. Gestion et compte du syndic ; IX. Fonctionnement matériel et installations successives de la Chambre syndicale.

Il y a peu de nouveauté dans ce travail, les différentes questions qu'il traite ayant fait antérieurement l'objet d'intéressantes recherches de la part de MM. Mellottée, Delalain, Lepreux et autres ; mais la jurisprudence qui y est relative est consciencieusement étudiée. On aurait été heureux de voir développer davantage les paragraphes relatifs à la surveillance des libelles et à la visite des imprimeries ; on aurait vu avec plaisir le texte de M. Tromp appuyé de quelques exemples bien choisis. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives

Gli Archivi comunali; origine, storia, legislazione, riordinamento, conservazione, per Gius. Sisto. Noci, tip. Cressati, 1922; in-8 de x-207 p.

1. Mais publiées avec quelques fautes de lecture.

Arezzo. — L'archivio musicale del Duomo di Arezzo nel secolo xvi, per Fr. Coradini. Arezzo, tip. Aretina, 1922; in-8 de 51 p.

Bourges. — Les archives municipales de Bourges antérieures à 1790. Notice historique; Répertoire numérique des séries, par Charles Desages et Jean Béreux. Bourges, impr. Dusser et Larchevêque, 1922; in-4 de xxvi-75 p.

Durango. — Archivio de la Tenencia de corregimiento de la Merindad de Durango. Catalogo de los manuscritos, por Flor. Amador Carrandi. Bilbao, Junta de Cultura vasca, 1922; in-8 de viii-307 p.

s' Gravenhage. — De archieven van kloosters en andere stichtingen in Delfland, door J. M. Sernée, S. W. A. Drossaers en W. G. Feith. 's Gravenhage, Nijhoff, 1921 ; in-8 de xii-509 p.

Kjoebenhavn. — Meddelelser om Rigsarkivet met Landsarkiverne for Aarene 1906-1915, na K. Erslev. Kjoebenhavn, Reitzel, 1920 ; in-8 de 116 p.; — for Aerene 1916-1920. Kjoebenhavn, Reitzel, 1922; in-8 de 68 p.

Lübeck. — Lübische-Nordische Ausstellung des Staatsarchivs und der Staatbibliothek (sept. 1921). Lübeck, Schmidt, 1921; in-8 de 39 p.

Middelburg. — Het Archief van de staten van Zeeland en hunne gecommitteerde raden (1574-1795), door K. Heeringa. 's Gravenhage, Nijhoff, 1922; in-8 de xl-166 p.

Nantes. — Ville de Nantes; Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. T. III. Nantes, impr. du Commerce, 1919; in-4 de x-394 p.

Roma. — Archivo de la embajada de España cerca de la S. Sede. T. III (Indice analitico de los documentos del siglo XVIII), por el P. J.-M. Pou y Marti. Roma, impr. Pontificia, 1921 ; in-8 de v-405 p.

Sachsen. — Inventare der nichtstaatlichen Archive der Provinz Sachsen. I (Reg-Bez. Magdeburg); 1 (Kreis Neuhaldensleben), von W. Moellenberg. Halle, Hendel, 1917; in-8 de viii-79 p.

— Inventare der nichtstaatlichen Archive im Kreise Springe (Niedersachsen), von A. Peters. Hannover, Gersbach, 1920; in-8 de v-210 p.

Stockholm. — Meddelanden från Svenska Riksarkivet. Ny följd; 48-50. Stockholm, Norstedt, 1920; in-8, p. 399 à 601; — Ny följd; 51-53. Stockholm, Norstedt, 1922; in-8, p. 1 à 186.

Varsovie. — Die Handschriften des Finanzarchivs zu Warschau zur Geschichte der Ostprovinzen des preussischen Staates. Posen, Jolowicz, 1917; in-8 de xlix-290 p.

Index de périodiques

Annales de droit commercial et industriel français, étranger et inter-

national. Table générale (1886-1914), par Paul Magnin. Paris, Rousseau, 1922 ; in-8 de VIII-563 p. (45 fr.).

General-Register zur *Zeitschrift der bernischen Juristenvereins,* Bd. LIII bis LVII (1917-1921), von Paul Dumont. Bern, Wyss, 1922; in-8 de II-182 p.

Zeitschrift für Handelswissenschaft und Handelspraxis; Sach-und Schlagwortregister für Jahrg. I-XV (1908-1923), von G. Rost. Stuttgart, Poeschel, 1923; in-4 de 64 p.

Register zum *Zoologischen Anzeiger*, Bd. XXXVI-XL, und *Bibliographia Zoologica,* Bd. XVIII-XXII, von Eug. Korschelt. Leipzig, Engelmann, 1922; in-8 de IV-695 p.

Annalen der Physik; Beiblaetter, Bd. XXXI-XLIII, Register bearb. von W. Strobel, Leipzig, Barth, 1922 ; in-8 de IV-652 p.

Zeitschrift für physikalische Chemie; vol. C (Register Bd. XCI-C). Leipzig, Akad. Verlag, 1922 ; in-8 de IV-616 p.

Zeitschrift für physikalische Chemie, Stöchiometrie und Verwandschaftslehre. Namen-und Sachregister zu den Bd. LI-LXXV, von F. W. Küster. Leipzig, Haessel, 1922; in-8 de VI-650 p.

Zeitschrift für anorganische und allgemeine Chemie ; General-Register der Bände LI-C (1906-1917), bearb. von Arth. Rosenheim und I. Koppel. Leipzig, Voss, 1922; in-8 de VIII-600 p.

Zeitschrift für Kinderheilkunde; General-Reg. für Bd. I-XXX, von M. Lewitt. Berlin, Springer, 1922; in-8 de 106 p.

Revue des Questions scientifiques ; Table analytique des vol. de la 3e série (1902-1921). Louvain, 1922; in-8 de X-162 p. (7 fr.).

Royal Society of South Australia; Index to the Transactions, Proceedings and Reports, vol. XXV-XLIV, and to the Memoirs, vol. I-II. Adelaide, Gillingham and Swann, 1922 ; in-8 de II-194 p.

Index of the *Journal of Philology* (1868-1920). Cambridge, Classical Society, 1923; in-8 de 32 p.

Index of the archival Publications of the *Literary and historical Society of Quebec* (1824-1924). Québec, l'Evenement press, 1923; in-8 de 215 p.

Études carmélitaines historiques et critiques sur les traditions, les privilèges et la mystique de l'Ordre, par les Carmes déchaussés. Table générale analytique depuis 1911 jusqu'à 1922 inclusivement. Petit-Castelet, P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur, 1923 ; in-8 de 365 p.

8e Table générale de la *Revue historique*, t. CVI (1911) à CXXXVI (1920). Paris, Alcan, 1923 [1922] ; in-8 de 196 p.

Index of the Publications of the *Louisiana historical Society* (1895-

1917), by H. P. Dart, in *Louisiana historical Quarterly*, t. V (1922), p. 431-446.

Bibliothèques

Bibliothécaires d'antan, par Th. Wesley Koch. Paris, Champion, 1922; in-16 de 67 p.

Introduction à la psychologie bibliologique. La psychologie de la création des livres, de leur distribution et circulation, de leur utilisation par les lecteurs, les écoles, les bibliothèques, les librairies. Théorie et pratique, par Nicolas Roubakine. Paris, Povolozky, 1922; in-8 de IV-XII-604 p.

Las Bibliotecas del Estado, por el Conde de Vallellano. Barcelona, tip. la Academia, 1922; in-4 de 31 p.

The public Library, by Ern. A. Baker. London, O' Connor, 1922; in-8 de 245 p.

Instructions sommaires pour l'organisation et la réorganisation des bibliothèques populaires, par Oscar Colson. 3e édit. soigneusement revue. Liége, impr. Olivier, 1922; in-8 de 36 p.

County rural Libraries, their policy and organisation, by Robert D. Macleod. London, Grafton, 1923; in-8 de 292 p.

Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle Biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia (1886-1900); Indice alfabetico dei autori, per G. Guli. Roma, Loescher, 1920; in-8 de 769 p.

L'organisation d'une bibliothèque nationale de guerre, par Th. Heyse. Gand, Vanderpoorten, 1923; in-8 de 44 p. et pl.

AMSTERDAM. — Catalogus van boeken en tijdschriften der handels-economische Bibliotheek aanwezig in de openbare leeszaal en bibliotheek te Amsterdam. 's Gravenhage, Nijhoff, 1923; in-8 de IV-384 p.

BASEL. — Kleiner Katalog der pädagogischen Abteilung der Universitätsbibliothek. Nachtrag 2 (1916-1922), von W. Schalch. Basel, Werner-Riehm, 1923; in-8 de IV-30 p.

BERLIN. — Katalog der Bibliothek des Reichspatentamts. Berlin, Reichsdruckerei, 1923; in-8 de VII-1983 p. et 5998 col.

BOLOGNA. — I codici danteschi della biblioteca universitaria di Bologna, per Carlo Frati. Firenze, Olschki, 1923; in-8 de VII-187 p. et fig.

BOLTON. — Bolton Public Libraries; Catalogue of books in the Central lending and reference Libraries on genealogy, heraldry, biography. Bolton, 1922; in-8 de 286 p.; — on music, Bolton, 1923; in-8 de 112 p.

BRUXELLES. — Bibliothèque royale. Catalogue des ouvrages mis à la

libre disposition des lecteurs dans la salle de lecture de la section des Imprimés. Renaix, impr. Leherte-Courtin, 1923; in-8 de x-97 p.

— Catalogue de la bibliothèque d'art et d'art appliqué d'Isabella Errera. Bruxelles, 1922; in-8 de 120 p.

CAMBRIDGE. — A supplementary handlist of the Muhammadan manuscripts, including all those written in the arabic character, preserved in the Libraries of the University and Colleges of Cambridge, by Edw. G. Browne. Cambridge, University Press, 1922; in-8 de 348 p.

— Catalogue of Hebrew manuscripts in the collection of Elkan Nathan Adler. Cambridge, University Press, 1921; in-4 de 228 p. et fig.

CHARLEROI. — Université du Travail; Bibliothèque Alfred Langlois. Catalogue. 2e édit. Charleroi, Impr. provinciale, 1922; in-8 de 720-VI p.

DARMSTADT. — Bucheinbände aus dem XIV-XIX Jahrhundert in der Landesbibliothek zu Darmstadt, herausg. von Adolf Schmidt. Leipzig, Hiersemann, 1921; in-folio de 41 p. et 100 pl.

DIJON. — Catalogue de la bibliothèque de la Chambre de commerce de Dijon. Dijon, impr. Jobard, 1920; in-8 de VIII-189 p.

HELSINGFORS. — Verzeichnis der mittelalterlichen Handschriftenfragmente in der Universitätsbibliothek zu Helsingfors. I (Missalia), von Toivo Haapanen. Helsingfors, Finnische Litteratur-Gesellschaft, 1922; in-8 de XXXVI-216 p.

KJOEBENHAVN. — Universitetsbibliotekets Organisation eg Fremtid, af J. C. Kall. Kjoebenhavn, Gyldendal, 1922; in-8 de 104 p.

— Katalog over den kongelige Veterinaer-og Landbohoejskoles Bibliotek. Tillaeg omfattende Biblioteks Tilvaekst 1895-1916. Kjoebenhavn, Bang, 1921; in-8 de 1300 p.

— Katalog over Ehrvervelser af nyere udenlandsk Litteratur ved Statens offentlige Biblioteker 1919 (Accessionskatalog), af Sven Dahl. Kjoebenhavn, Gad, 1920; in-8 de 362 p.; — 1920 (Accessionskatalog), af Sven Dahl. Kjoebenhavn, Gad, 1921; in-8 de 364 p.

LIÉGE. — Bibliothèque de l'Université de Liége; Accroissements en 1921. Liége, Poncelet, 1922; in-8 de 270 p.

LONDON. — British Museum; Catalogue of Western manuscripts in the old Royal and King's Collections, by Sir Georg F. Warner and J. P. Gilson. London, 1922; in-8 de XLIV-360, VII-402, IX-384 p. et 125 pl.

— Catalogue of the London Library. Supplement 1913-1920, by C. T. Hagberg Wright and C. J. Purnell. London, 1921; in-4 de 805 p.

— A descriptive Catalogue of the Library of Samuel Pepys. III (Mediaeval manuscripts), by Montague R. James. London, Sidgwick, 1923; in-8 de 128 p.

— A Catalogue of manuscripts and relics, engravings and photographs

belonging to the Wesleyan Methodist Conference. London, W. M. C. O., 1921; in-8 de 217 p.

— British Museum; Short title catalogue of books printed in Spain and of Spanish books printed elsewhere in Europe before 1601, now in the British Museum, by Henry Thomas. London, Milford, 1922; in-8 (7 sh. 6.)

— A catalogue of the sanskrit manuscripts purchased for the administrators of the Max Müller Memorial Fund, by T. R. Gambier-Parry. London, Milford, 1922; in-16 de 66 p. (6 sh.)

Lucerne. — Katalog der Kantonsbibliothek Luzern; III, 1 (Geographie, Reisen); 2 (Hilfswissenschaften). Luzern, Klein, 1920; in-8 de VIII-360 p. (3 fr.)

Madrid. — Catálogo de los incunables existentes en la Biblioteca de la Real Academia de la Historia, por Fr. Garcia Romero. Madrid, Reus, 1921; in-4 de 182 pl. et 16 pl. (25 p.)

Maihingen. — Formschnitte des fünfzehnten Jahrhunderts in der Sammlungen des fürstl. Hauses Oettingen-Wallerstein zu Maihingen; II, von E. Baumeister. Strassburg, Heitz, 1920; in-folio de 11 p. et 15 pl.

Manchester. — The John Rylands Library; a brief record of 21 year's work. London, Longmans, 1921; in-8 de 58 p. (1 sh.)

— The John Rylands Library; a descriptive Catalogue of the latin manuscripts, by Montague Rhodes James. London, Longmans, 1922; in-4 et pl. (84 sh.)

Munich. — Catalogus codicum manu scriptorum bibliothecæ Monacensis. V, 1. Die deutschen Pergament-Handschriften 1-200 der Staatsbibliothek in München, von E. Petzet. München, Palm, 1920; in-8 de XXI-381 p. (50 mk.)

— Das Miniaturenkabinett der Münchener Residenz; Katalog, von H. Buchheit und R. Oldenbourg. München, Hanfstængel, 1921; in-folio de 28 p. et 41 pl. (600 mk.)

— Miniaturen aus Handschriften der bayerischen Staatsbibliothek in München. VI. Evangeliarum aus dem Domschatz zu Bamberg (cod. lat. 4454), herausg. von Georg Leidinger. München, Riehn und Reusch, 1921; in-4 de 37 p. et 23 pl.

— Der Codex aureus der Bayerischen Staatsbibliothek in München, von Georg Leidinger. II. München, Schmidt, 1922; in-folio de 50 pl.

— Formschnitte des fünfzehnten Jahrhunderts in der Universitätsbibliothek zu München, von E. Baumeister. Strassburg, Heitz, 1920; in-folio de 17 p. et 22 pl.

— Die Wiegendrucke Münchens; ein bibliographisches Verzeichnis, von Ern. Weil. Leipzig, Volckmar, 1923; in-4 de 36 p. et fig.

Napoli. — Catalogo topografico-descrittivo dei manoscritti della r. biblioteca Brancacciana di Napoli, per Alf. Miola. I. Napoli, Lubrano, 1922; in-8 de 194 p. et fig.

New York. — New York State Library; List of books in the Library for the blind (1916-1919). Albany, University, 1919; in-8 de 68 p.

— Catalogue or bibliography of the Library of the Huguenot Society of America, by P. M. Morand. New York, Lawton, 1920; in-8 de xi-351 p.

— History of the New York Library; Astor, Lenox and Tilden foundations, by Harry M. Lindenberg. London, Stevens, 1923; in-8 de 655 p. et fig.

Norrköping. — Norrköpings stadsbiblioteks och museums Handlingar. I, af H. Lundgren. Norrköping, Lundberg, 1920; in-8 de 71 p. (14 g.)

Novara. — Incunaboli de la biblioteca civica di Novara, per C. Bustico. Novara, tip. Gaddi, 1920; in-8 de 11 p.

Orléans. — Bibliothèque des archives départementales du Loiret. Catalogue sommaire des ouvrages concernant l'Orléanais et les régions limitrophes; Supplément à la 1re partie. Catalogue alphabétique, par Jacques Soyer. Orléans, impr. Pigelet, 1921; in-4 de 61 p.

Oxford. — The Bodleian Library at Oxford, briefly described, by Falconer Madan. London, Duckworth, 1921; in-8 de 68 p. (2 sh.)

— Catalogue of printed music published prior to 1801 now in the Library of Christ Church (Oxford), by Aloys Hiff and G. E. P. Arkwright. Oxford, University Press, 1920-1923; in-8 de iv-76 et 182 p.

— A summary Catalogue of the Western manuscripts in the Bodleian Library at Oxford; II, 1, by Falconer Madan and H. E. Craster. Oxford, University Press, 1922; in-8 de 654 p.

— The Western manuscripts of the Bodleian Library, by H. E. Craster. London, Murray, 1921; in-8 de 48 p. (Helps of History.)

Paris. — Les peintures des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, par E. Blochet. Paris, Société française de reproduction de manuscrits à peintures, 1914-1920; in-4 de 325 p. et pl.

— Catalogue des manuscrits de la collection des Mélanges de Colbert, par Ch. de La Roncière et P.-M. Bondois. I. Paris, Leroux, 1920; in-8 de xxii-555 p. (16 fr.)

— Collections Emmery et Clouet-Buvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine, conservées à la Bibliothèque nationale; Inventaire, par Henry Omont. Paris, Klincksieck, 1919; in-8 de 162 p. (6 fr.).

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT-ET-UNIÈME

I. — Archives

II. — Bibliothèques

III. — Bibliographie

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier

V. — Mélanges

VI. — Sommaires des revues bibliographiques

VII. — Comptes rendus

VIII. — Matières spéciales des chroniques

Le Gérant, C. BAUDIN.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.